This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49943 0

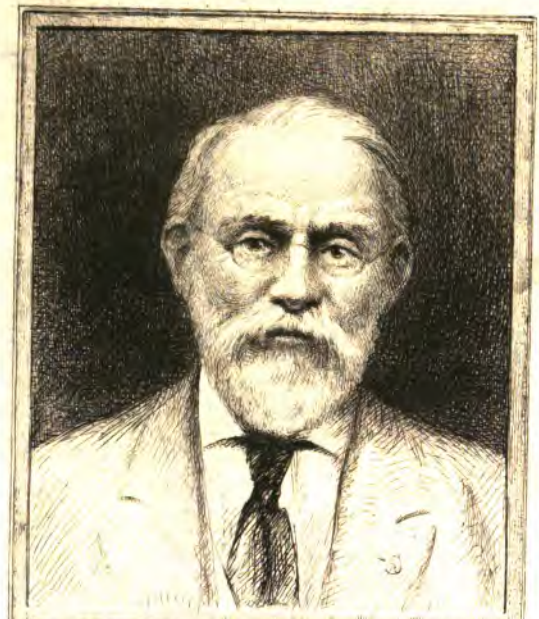

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
RH

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE. & d'Anjou

DIRECTEUR : ARTHUR DE LA BORDERIE.
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : ÉMILE GRIMAUD.

HUITIÈME ANNÉE.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME V.

ANNÉE 1864. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

1864.

NANTES, IMP. DE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 1.

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

UN POÈTE IRLANDAIS

A LA BRETAGNE.

Depuis plusieurs années, des rapports aussi agréables qu'utiles se sont noués entre les archéologues des différentes branches de la famille celtique. Les Bretons du Pays de Galles prirent l'initiative à l'instigation d'un de nos plus éminents compatriotes, M. Rio, marié parmi eux. L'entrevue qui eut lieu, en 1838, entre les Armoricains et les Gallois inspira M. de Lamartine : les premières strophes de son poème, les seules qui répondissent un peu à la situation, sont encore dans toutes les mémoires :

Lorsqu'ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait la symbolique part;
Frère! se disaient-ils, reconnais-tu la lame?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme
Fibre à fibre se rejoint-il?

Et nous, nous vous disons : O fils des mêmes plages!
Nous sommes un tronçon de ce glaive vainqueur:
Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, aux visages,
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur?...

Il n'a pas dépendu de nous que « les deux tronçons du glaive » se réunissent en Armorique comme précédemment dans le Pays de Galles. On sait comment l'*Association bretonne* a été dissoute, à la veille d'un congrès qui aurait rassemblé à Vannes les plus dignes représentants de la race et de la science celtiques. « Dix mille congrès pareils, disait à ce propos le *Saturday Review* (7 juin 1862), auraient à peine attiré l'attention de notre reine ou de ses conseillers; mais on a craint, à ce qu'il paraît, que cette réunion ne ressuscitât quelque nouvel Arthur. »

Quoi qu'il en soit, des particuliers ont pu rendre une politesse que la politique interdisait à une association, et plus d'un de nos frères des Iles Britanniques a pris place, sinon au bureau de notre classe d'Archéologie, du moins à la table bretonne. Parmi ces derniers, nous avons vu, avec autant d'orgueil que de satisfaction, M. Samuel Ferguson, qui joint au talent poétique de notre Brizeux une science d'archéologue qui lui a donné un des premiers rangs dans la *Société royale d'Irlande*. Il a passé plusieurs semaines en Bretagne, recherchant, étudiant, dessinant nos monuments primitifs, les comparant avec ceux de son pays, plein d'une admiration de jour en jour plus justifiée pour nos communs ancêtres. Il se trouvait parmi nous précisément à l'époque où l'ouverture du chemin de fer jusqu'à Quimper faisait répéter les présages plus éloquents que fondés de notre poète national sur l'avenir de la Bretagne, et inspirait cette lettre de part ridicule, énergiquement désavouée par tout patriote éclairé. Mais, qu'on le sache, il ne put s'empêcher de sourire des craintes puériles de quelques-uns de nos concitoyens. Il s'associa de grand cœur à nos protestations, et eût applaudi particulièrement à celle de ce digne religieux breton de la Compagnie de Jésus, vrai disciple du P. Maunoir, qui répondait naguère avec tant de chaleur et de raison aux prophètes de malheur : « Non, l'Armorique ne sera pas si tôt absorbée dans l'uniformité d'une civilisation plate et monotone. Bien longtemps elle conservera les traits qui accentuent si vigoureusement sa physionomie originale. Ce vieil idiome celtique subsistera.... La sauvegarde d'un isolement protecteur ne cessera pas entièrement d'exister pour la majeure

partie de la population, et la ténacité de son caractère, son entêtement proverbial, sauveront, du moins en partie, les traditions, les usages, les coutumes d'autrefois. Et toutes ces causes réunies préserveront elles-mêmes ce qui est mille fois plus précieux que tout le reste : les croyances et les mœurs.... Sur bien des points la foi bretonne a été mise depuis longtemps en contact avec les grands centres et les influences étrangères. Qu'en est-il résulté? quelques éclaboussures sur la robe d'hermines, là, comme ailleurs, mais pas beaucoup plus qu'ailleurs.... L'Église a toujours vu l'éternel mélange de l'ivraie avec le bon grain et partant la nécessité de la lutte opiniâtre du bien contre le mal. Ces conditions qui sont, hélas! plus que jamais celles de nos sociétés modernes, acceptons-les sans trop de frayeur, et sans ces accès de mauvaise humeur toujours inutiles et parfois funestes, car tout ce qui décourage affaiblit. Après tout la race bretonne, plus encore, peut-être, que toute autre, est de taille à braver les chances dn combat[1]. »

Bien mieux, l'état actuel de l'Irlande donna à M. Ferguson des sentiments d'envie pour notre Bretagne, « heureuse si elle connaissait son bonheur! » Ces sentiments et d'autres non moins rassurants font le sujet d'une pièce de poésie qu'il a composée à son départ de notre pays. Pour la perfection de la forme, l'ampleur du souffle et l'abondance de la veine, elle mériterait d'être rapprochée de l'*Élégie de la Bretagne*, sur laquelle elle l'emporte par la justesse des idées et cette fortifiante doctrine de l'espérance qui a toujours été et sera toujours la suprême vertu de la race celtique. Seulement, tout le monde plaindra l'auteur de ce qu'il n'ait plus trouvé parmi nous, pour lui adresser sa consolante réponse, celui qui est monté « si triste »

Vers une autre Bretagne en des mondes meilleurs.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

1 P. Toulemont, *Études religieuses, historiques et litteraires*, septembre-octobre 1863.

TO THE VISCOUNT DE LA VILLEMARQUÉ.

ADIEU TO BRITTANY.

I.

« Rugged land of the granite and oak, »
I depart with a sigh from thy shore,
And with kinsman's affection a blessing invoke
On the maids and the men of Arvôr.

II.

For the Irish and Breton are kin,
Though the lights of Antiquity pale
In the point of the dawn where the partings begin
Of the Bolg and the Kymro and Gael;

III.

But though dim in the distance of time,
Be the low-burning beacons of fame,
Holy Nature attests us in writing sublime
On heart and on visage, the same; —

AU VICOMTE DE LA VILLEMARQUÉ.

ADIEUX A LA BRETAGNE.

I.

« O terre de granit recouverte de chênes, »

Je quitte en soupirant ton rivage, et avec un cœur de frère j'appelle une bénédiction sur les filles et les hommes de l'Arvor!

II.

Car ils sont frères, les Irlandais et les Bretons; — malgré la lumière douteuse que l'Antiquité jette sur la première séparation des Belges, des Kymris et des Gaëls ;

III.

Malgré les ténèbres des âges éloignés, brille l'humble falot de la tradition; la sainte Nature, en des écrits sublimes, atteste que nous sommes, par le cœur et le visage, les mêmes;

IV.

In the dark-eye-lash'd eye of blue-gray —
  In the open look, modest and kind —
In the face's fine oval reflecting the play
  Of the sensitive, generous mind. —

V.

Till, as oft as by meadow and stream
  With thy Maries and Josephs I roam,
In companionship gentle and friendly I seem
  As with Patrick and Brigid at home.

VI.

Green, meadow-fresh, streamy-bright land!
  Though greener meads, valleys as fair
Be at home, yet the home-yearning heart will demand :
  Are they blest as in Brittany there?

VII.

Demand not : repining is vain :
  But, would God, that even as thou
In thy homeliest homesteads, contented Bretagne,
  Were the green isle my thoughts are with, now!

VIII.

But I call thee not golden : let gold
  Deck the coronal troubadours twine
Where the waves of the Loire and Gar-avon are rolled
  Through the land of the white wheat and vine;

IV.

Les mêmes par l'œil d'un bleu gris, l'œil profond qui pétille; par l'air modeste, ouvert et doux ; par l'ovale gracieux d'une physionomie qui réfléchit le jeu d'un impressionnable et généreux esprit.

V.

Si bien qu'en me promenant par tes prés et sur tes rivières avec tes Marie et tes Joseph, je me figurais, dans leur aimable et gentille compagnie, être dans mon pays avec mes Patrick et mes Brigitte.

VI.

Pays de verdure, de fraîches prairies, de claires eaux! Bien qu'il y ait des prairies plus vertes, d'aussi belles vallées dans mon pays, mon cœur se demande avec un regret patriotique : Sont-elles bénies comme en Bretagne?

VII.

Ne le demande pas; vains regrets! Ah! plût à Dieu qu'elle fût à présent comme toi, même dans tes plus misérables chaumières, ô Bretagne heureuse, l'Ile verte où sont mes pensées!

VIII.

Mais je ne t'appelle pas une terre d'or : que l'or embellisse la couronne du troubadour, aux lieux où la Loire et la Garonne roulent leurs flots à travers le pays du froment et de la vigne;

IX.

And the fire of the Frenchman goes up
  To the quick-thoughted, dark-flashing eye; —
While Glory and Change, quaffing Luxury's cup,
  Challenge all things below and on high.

X.

Leave to him, to the vehement man
  Of the Loire, of the Seine, of the Rhone,
In Idea's high pathways to march in the van,
  To o'erthrow, and set up the o'erthrown.

XI.

Be it thine in the broad beaten ways
  That the world's simple seniors have trod
To walk with soft steps, living peaceable days,
  And on earth not forgetful of God.

XII.

Nor repine that thy lot has been cast
  With the things of the « Oldtime before »,
For to thee are committed the keys of the Past,
  Oh, grey, monumental Arvôr!

XIII.

Yes, land of the great standing stones,
  It is thine at thy feet to survey,
From thy earlier Shepherd-Kings' sepulchre-thrones,
  The giant far-stretching array,

IX.

Aux lieux où le Français plein de feu s'élève aux conceptions rapides, où son œil noir lance l'éclair, tandis que la Gloire et la Bourse, s'enivrant dans la coupe du luxe, appellent tout, de bas en haut.

X.

Laisse-lui, laisse à l'homme bouillant de la Loire, de la Seine et du Rhône, les sentiers escarpés du génie d'avant-garde pour détruire et pour relever.

XI.

A toi, dans les grandes routes battues, que les simples Aînés du monde ont foulées, à toi de marcher avec calme, vivant des jours paisibles, et sur la terre n'oubliant pas Dieu.

XII.

Ne te plains pas de ce que ta part ait été emportée avec les choses du « bon vieux temps », car c'est à toi qu'ont été remises les clefs du Passé, ô grise, ô monumentale Armorique !

XIII.

Oui, terre des pierres colossales, à toi de passer en revue à tes pieds, du haut des trônes funéraires de tes plus anciens Rois-Pasteurs, les rangs de géants en bataille qui s'étendent au loin,

XIV.

Where, abroad o'er the gorse-covered *lande*,
Where, along by the slow-breaking wave,
The hoary, inscrutable sentinels stand,
In their night-watch, by History's grave.

XV.

Preserve them : nor fear for thy charge :
From the loins of the Morning they sprung
When the works of young Mankind were lasting and large
As the will they embodied was young.

XVI.

I have stood on Old Sarum : the sun
With a ruddy regard from the west
Lit the beech-tops low down in the ditch of the Dun,
Lit the service-trees high on it's crest :

XVII.

But the walls of the Roman were shrunk
Into morsels of ruin around,
And palace of Monarch and Minster of monk
Were effaced from the grass-covered ground.

XVIII.

Like bubbles in ocean they melt,
Oh Wilts, on thy long-rolling plain,
And at last; but the works of the hand of the Celt
And the sweet hand of Nature remain.

XIV.

Soit sur la lande couverte de bruyères, soit le long des grèves aux doux flots, partout où ces grises, ces impénétrables sentinelles nocturnes veillent immobiles près du tombeau de l'Histoire.

XV.

Garde-les bien ! pas de crainte pour ton fardeau ! Des flancs de l'Aurore ils sortirent quand les œuvres de la jeune humanité étaient grandes et durables comme était jeune la pensée à laquelle ils donnaient un corps.

XVI.

J'ai visité Old Sarum [1] ; le soleil couchant éclairait de lueurs rougeâtres la cime des hêtres croissant au fond des douves du fort ; il éclairait les sorbiers qui ont poussé à son sommet.

XVII.

Mais les remparts des Romains formaient un monceau de ruines, à l'entour, et le palais des rois, comme l'abbaye des moines disparaissaient sous l'herbe qui couvrait le sol.

XVIII.

Pareils à des gouttes d'eau dans l'Océan, ils ont fondu, ô pays de Wilt, dans ta grande plaine ondulée, et seuls les ouvrages de la main du Celte et de la main douce de la Nature demeurent.

1 Monument mégalithique du Wiltshire.

XIX.

Even so; though portentous and strange
With a rumour of troublesome sounds,
On his iron way gliding, the Angel of Change
Spread his dusky wings wide through thy bounds,

XX.

He will pass : there'll be grass on his track,
And in vain the swart coal-seeker's hand
Shall search the dark void, while the stones of Carnac
And the word of the Breton shall stand.

XXI.

Farewell : up the waves of the Rance,
See, we stream back our pennon of smoke;
Adieu, russet skirt of the gay robe of France,
« Rugged land of the granite and oak! »

S. FERGUSON.

XIX.

Ainsi, malgré son aspect étrange et de mauvais augure, malgré l'épouvantable vacarme qui le suit glissant sur son chemin de fer, malgré les larges ailes noires qu'il ouvre à travers tes campagnes, l'Ange du Changement,

XX.

Il passera ; l'herbe poussera sur sa trace, et tandis que la main noire qui cherche le charbon fouillera vainement le sombre trou vide, les rochers de Carnac et la langue des Bretons dureront.

XXI.

Adieu : sur les vagues de la Rance, vois, nous voguons, laissant derrière nous notre pavillon de fumée. Adieu, frange dorée de la robe gaie de France,

« O terre de granit recouverte de chênes ! »

CARACTÈRE NATIONAL

DE LA RACE BRETONNE

DANS L'HISTOIRE.

Dans la grande famille du genre humain, chaque peuple, chaque race compte pour un individu; et comme les individus ne valent et ne marquent que par leur caractère et leur génie propre, par ce qui les distingue fortement de la foule commune, — ainsi, pour mériter une place dans l'estime et dans le souvenir de l'humanité, il faut que les peuples, eux aussi, se distinguent par quelque trait énergique qui, persistant à travers les siècles et sous toutes les latitudes, constitue en quelque sorte l'identité morale de la race.

D'ailleurs, la vie collective d'un peuple se manifeste dans une double sphère : — à l'intérieur, par les institutions civiles et politiques, par les mœurs et les croyances, par les relations réciproques des classes et des individus; — à l'extérieur, par les relations avec les peuples étrangers, par les institutions internationales. Le trait distinctif ou dominant de chaque peuple ou de chaque race dans le développement de sa vie intérieure, est ce qu'on nomme ordinairement son génie politique, — dans ses relations extérieures, son caractère national.

Quelle que soit la variété des instincts et la différence des aptitudes, tout peut se ramener à quelques types principaux. Il y a les peuples trafiquants et mercantiles, pour qui le gain est tout et tout est gain, — Tyr, Carthage, et l'Angleterre de nos jours. Il y a les peuples conquérants et législateurs, — les Romains. Il en est qui avant tout vivent de l'esprit, qui conquièrent et qui triomphent par l'esprit, par la prédominance de leur langue, de leur littérature,

de leur art, — les Grecs, les Italiens d'autrefois, les Français. Au bout opposé s'agitent ces races, ou plutôt ces hordes, en qui domine la matière et par conséquent l'instinct brutal, dont la vocation est de dévaster, de tuer et de détruire, pour l'unique plaisir de tuer, de détruire et de dévaster : tels les Huns et les Vandales, les Turcomans, les Tartares, dont les Russes sont une tribu.

Mais il est aussi d'autres peuples, insensibles à la gloire des conquêtes, au gain du commerce, à l'ivresse de la vie de ruine et de pillage, trop peu secondés, d'ailleurs, par les circonstances pour pouvoir étendre sur le monde leur empire intellectuel, qui restent sans ambition comme sans crainte sur le sol où Dieu les mit, le défendent intrépidement contre tout agresseur, maintiennent avec une fermeté opiniâtre leurs mœurs, leur langue, leur personnalité nationale, prêtes, pour sauver ces trésors, à résister, s'il le faut, jusqu'au dernier sang.

Ne dites pas que ce n'est point là un trait typique et un caractère particulier, que c'est simplement l'instinct de la conservation appliqué à l'existence nationale, et qu'en pareille circonstance toute nation en fait autant. Erreur : voyez la molle Italie, qui ne sut jamais résister à un seul envahisseur ni rejeter de son sein un seul vainqueur sans le secours de l'étranger; voyez les Anglo-Saxons, à qui la Grande-Bretagne avait coûté deux siècles de luttes, conquis eux-mêmes et domptés en quelques années après la bataille d'Hastings. Mettez en regard la patiente Irlande, la Pologne martyre, et dites s'il n'y a pas de quoi faire un type — et non pas l'un des moins nobles — dans l'inflexibilité de ces races dures et fières, entêtées à vivre comme Dieu les fit, que nous appellerons, si vous le voulez, les races *résistantes*. A ce type, évidemment, se rattachent les Bretons.

Par Bretons j'entends toute la race bretonne, c'est-à-dire, avec nous autres Bretons du continent, ces Bretons de l'île, nos premiers auteurs, aujourd'hui nos frères, qui, après avoir jadis occupé tout ce qui forme maintenant l'Angleterre, conservent encore leur langue et leur nationalité dans les montagnes de la principauté de Galles. Pourtant, comme ces pages s'adressent surtout aux Bretons d'Armorique, j'insisterai de préférence sur leur histoire, mais sans

m'interdire, à l'occasion, de puiser dans celle des insulaires, puisqu'entre ces deux peuples origine, mœurs, langue, caractère, tout est commun.

Avant César, la race bretonne nous est complétement inconnue. Deux phases se partagent l'histoire de la conquête et de la domination romaines dans l'île de Bretagne : d'abord, c'est une résistance ouverte et directe contre la conquête, puis une série de protestations incessantes mais indirectes contre la domination étrangère. La conquête des Gaules avait été l'affaire de dix ans; celle de la Bretagne, entreprise par César, ne fut achevée que par Agricola (an 78 de J.-C.) : Cassivellaun, Caradoc[1] et la reine Boadicée, défenseurs de l'indépendance bretonne, sont les héros de cette première période. Dans la seconde, la Bretagne, soumise enfin à la domination romaine, s'efforce de dominer Rome elle-même en faisant des empereurs; réduite à servir, elle voulait choisir ses maîtres. Albinus, Carausius, Allectus, Constantin le Grand, Maxime, Gratianus *municeps* et Constantin le Tyran, élevés par elle à la pourpre, vaincus ou vainqueurs, empereurs ou tyrans, représentèrent tour à tour cette prétention : ceux d'entre eux qui réussirent à s'emparer du pouvoir ne manquèrent pas d'oublier à qui ils le devaient.

La Grande-Bretagne, avec l'Armorique gauloise, fut la première province à repousser le joug de l'empire pour reprendre son indépendance (409). Vinrent alors les invasions barbares, la grande invasion anglo-saxonne (455). M. Guizot a remarqué avec une raison profonde que, de tous les peuples soumis à Rome, les Bretons sont le seul dont la lutte contre les Barbares ait une histoire[2] : les autres se laissèrent opprimer presque sans résistance. Celle des Bretons dura plus de deux siècles[3]; ils défendirent le

1 Dans les historiens latins *Cassivellaunus* et *Caractacus*.

2 Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, à la seconde page du 1er Essai.

3 Le dernier des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, celui de Mercie, ne fut établi que vers la fin du VIe siècle (en 586 selon Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. I), plus de 130 ans après le début de l'invasion. Mais la lutte se prolongea longtemps après : en 633 et 634, un roi breton, Cadwallon, vainquit et tua trois rois anglais de Northumbrie, parmi lesquels le bretwalda Edwin (Voy. Bède, *Hist. eccl. gent. Angl.*, lib. II, cap. 20, lib. III, c. 1; et *Chronicon Saxonicum*, ann. 633).

terrain pied à pied ; ils sauvèrent la Cambrie (pays de Galles), le Cornwall (Cornouaille anglaise), et y maintinrent leur indépendance. Mais une partie d'entre eux, trop resserrés en ces étroits asiles, passèrent la mer, emportant leur liberté errante ; et se mêlant sans violence, dans la péninsule armoricaine, à la population gauloise alors très-peu nombreuse [1], ils y fondèrent cette nation des Bretons continentaux, à laquelle nous appartenons nous-mêmes. Dans ce maigre coin de terre celtique, les descendants des pauvres émigrés bretons ont soutenu, non sans succès, plus de neuf cents ans d'une lutte inégale et opiniâtre pour le maintien de leur indépendance sacrée (du Ve au XVe siècle, époque de l'union avec la France) : sur eux se sont rués tour à tour Francs, Normands, Anglais, Français, prêts à les anéantir, où du moins leur nationalité ; et cependant leur nationalité n'est point morte. Grand tableau dont je ne puis reproduire que quelques traits.

Sous les Mérovingiens le type de la résistance nationale des Bretons, c'est le breton Waroch, petit chef du pays de Vannes, qui passa toute sa vie à se battre contre les Francs sur l'Oust et sur la Vilaine : on peut voir ses exploits dans Grégoire de Tours [2]. Une fois entre autres (en 590), les guerriers du roi Gontran s'étaient aventurés à franchir les deux rivières vers leur confluent. Waroch, derrière l'Oust avec ses Bretons, attendait. Il sut attirer les Francs dans un terrain marécageux où il les extermina à plaisir ; à peine eut-il besoin d'y mettre la main, grâce aux fondrières. La terre bretonne s'ouvrit elle-même en quelque sorte pour abîmer ses envahisseurs. — D'autres fois, non contents de repousser les agresseurs, ils les suivaient jusque sur leur territoire, et là, faisant la vendange avec la lame sanglante de leurs glaives ou s'emparant du vin déjà fait, ils célébraient leur triomphe par des danses et des libations nombreuses, et en dansant ils chantaient :

« Mieux vaut vin de Gaulois que de pomme [3] : mieux vaut vin de

1 Les émigrations bretonnes durèrent au moins un siècle et demi, de 455 à la fin du VIe siècle.

2 V. *Hist. eccl. franc.*, lib. V, cap. 16, 27 ; IX, 18 ; X, 9. 11. ; et aussi lib. V, 30. 32 ; IX, 24. Et encore *de Gloria Martyr.*, lib. I, c. 61.

3 Le vin de pomme est tout simplement du cidre, réputé au VIe siècle boisson ascétique et peu goûté des Bretons.

» Gaulois ! — Gaulois, cep et feuille à toi, ô fumier ! Vin blanc à toi,
» Breton de cœur, vin blanc à toi, Breton ! — Vin et sang mêlés cou-
» lent ; vin et sang coulent ! — C'est le sang des Gaulois qui coule :
» le sang des Gaulois ! — J'ai bu vin et sang dans la mêlée terrible ;
» — vin et sang nourrissent qui en boit : vin et sang nour-
» rissent ! [1] »

C'est là le chant d'un enthousiasme sauvage, dira-t-on ; mais la Bretagne avait plus : elle avait la sagesse patriotique de ses évêques, tels que le grand Samson de Dol, et même l'habileté de ses princes, — de ce Judicaël, entre autres, que nos bardes croyaient bien louer en l'appelant un « fort taureau » et un « robuste verrat, » et qui, après avoir plus d'une fois battu les Francs, s'en fut avec saint Éloi à la cour de Dagobert (en 636), refusa par dédain la table royale, et n'en revint pas moins avec un traité avantageux, destiné à protéger utilement l'indépendance des Bretons jusqu'à la chute de la dynastie mérovingienne.

Mais la grande époque, l'époque vraiment héroïque de l'histoire de la résistance bretonne, c'est le IXe siècle : en ce temps la lutte prend des proportions vraiment épiques, et l'opiniâtreté des Bretons, qui si souvent monta jusqu'à l'héroïsme, révèle toute sa puissance et se couronne de gloire. — Charlemagne par l'épée de ses lieutenants (en 786 et 799) avait conquis toute la péninsule, soumise alors pour la première fois au joug des Francs. On avait pu la prendre, le difficile était de la garder. De 811 à 825 six révoltes éclatèrent en moins de quinze ans [2], toutes échouèrent ; les deux intrépides *pentyerns* (ou chefs suprêmes [3]) Morvan et Wiomarc'h y perdirent la vie, les rebelles à chaque coup furent écrasés ; mais pour les vaincre il fallut deux fois (en 818 et 824) l'empereur en personne avec ses fils, avec toutes les forces de l'empire ; mais, écrasés à chaque coup, les rebelles se retrouvaient debout l'année d'après. Wiomarc'h et Morvan périrent à la peine ; Nominoë réussit.

Celui-ci, en même temps que brave guerrier, était fin politique.

1 Villemarqué, *Chants popul. de Bret.*. 3e édit., t. I, p. 77-79.

2 En 811, 814, 818, 822, 824, 825.

3 En breton *pen*, tête, *tyern*, chef : *pentyern*, chef des chefs, *caput principum*. — *Tyern* ou *teyrn* est encore usité chez les Gallois, les Bretons armoricains l'ont perdu.

Nommé en 826, et quoique Breton, gouverneur de la Bretagne par Louis le Débonnaire, il resta quatorze ans sans bouger. Il permit ainsi à la Bretagne de se refaire; il accoutuma ses compatriotes à obéir sous un chef unique, ce qui leur avait trop souvent manqué; en même temps il usurpait lui-même peu à peu, à la sourdine, les droits souverains de l'empereur, il affermissait définitivement sur la Vilaine (par la fondation de l'abbaye de Redon) l'influence nationale de la race bretonne, qui jusque là n'avait guère, de ce côté, dépassé la ville de Vannes. Quand il eut bien pris toutes ses mesures, quand il vit les fils du Débonnaire se déchirer à Fontanet, il éclata (841), et son règne pendant dix ans fut une suite de succès. Il commença par détruire, dans une grande bataille qui dura deux jours [1], toutes les forces du roi Charles le Chauve, et pendant que celui-ci s'enfuyait honteusement à toute bride, il s'empara de son camp, de sa riche tente, de ses ornements royaux (845). Pour faire insulte au roi franc, il plaça sur le faîte de l'église de Glonne sa propre statue, à lui Nominoë, le visage tourné vers la France en signe de menace [2]. Puis il chassa de Bretagne les évêques francs imposés par les rois carolingiens, comme il venait de chasser leurs guerriers : pour dérober l'église bretonne à la suprématie de l'archevêque franc de Tours, il créa la métropole bretonne de Dol : il se fit, en cette ville même, couronner roi de Bretagne par son nouvel archevêque, aux applaudissements de toute sa nation. La couronne d'or qui servit à cette cérémonie avait été envoyée au vaillant chef par le souverain pontife Léon IV : c'était le sacre de l'indépendance bretonne par les mains de la papauté.

Mais Nominoë ne s'en tint pas là; après avoir repoussé, il attaqua. Il ravagea les Marches franques de la Bretagne [3]; il prit Rennes, il prit Nantes, il prit Angers; il pilla le Mans, le Maine, l'Anjou, le Poitou, les grasses plaines de la Beauce; il mourut à Vendôme (en 851), en marche sur le pays chartrain, au cœur du royaume des Francs.

1 C'est la bataille de Ballon, livrée en 845 vers le confluent de l'Oust et d la Vilaine.

2 En 844, avant même la bataille de Ballon.

3 C'est-à-dire les pays de Rennes et de Nantes, qui jusqu'alors avaient toujours ppartenu aux Francs et ne furent bretonisés que par Nominoë.

Grâce à ses victoires, la domination bretonne, resserrée auparavant derrière la Vilaine, s'étendit jusqu'au cours de la Mayenne, et par là l'intérieur de la péninsule n'eut plus rien à redouter des ennemis du continent.

Ce grand homme ne se contenta point, on le voit, d'affranchir la Bretagne du joug des étrangers, il rendit encore à ces étrangers, autant qu'il put, une partie des maux et des injures qu'en avait reçus la Bretagne. Aussi la muse populaire a-t-elle consacré le souvenir de ce grand Libérateur dans un admirable chant qu'il faudrait citer d'un bout à l'autre — ce que je ne puis faire ici — mais que tout le monde voudra relire dans le beau recueil de M. de la Villemarqué [1]. Nos chroniqueurs même, d'ordinaire si impassibles, ont des bouffées d'éloquence en parlant de Nominoë. Écoutez plutôt le vieux Pierre Le Baud :

« Celuy roy Nomenoius, doncques ainsi coronné à Dol métro-
» polle cité des Bretons, quand il considéra son chief aourné de
» diadème et sa dextre annoblie de sceptre royal, et que son
» royaume estoit vuide de ses occupeurs et remis à son premier
» estat, il ne se tint pas à tant; mais, par convoitise qui lors creut
» plus grande en son courage, jà paravant pour ses victoires gran-
» dement élevé, il se proposa passer les termes de ses pères et,
» comme vengeur de leurs injures, rassaillir et molester par armes
» les François ses ennemis [2]. »

J'ai déjà allégué plus d'une fois nos vieux chants populaires ; j'y reviendrai souvent encore; car nulle part, à mon avis, ne se révèle mieux le rude et énergique génie de la race bretonne; là surtout — particulièrement dans ceux qui se rapportent au IXe siècle, — éclate et brûle sa haine vivace, inextinguible, contre les oppresseurs étrangers. Ainsi, dans un chant relatif à une première victoire de Morvan Lez-Breiz [3] sur les guerriers Gallo-Francs de Louis le Débonnaire, on nous montre le chef breton assis après le combat au

1 *Chants popul. de la Bret.*, 3e éd., t. I, p. 185 et ss.

2 Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 109.

3 Voy. le chant de *Lez-Breiz* dans la Villemarqué, *Ch. popul. de la Bret.*, t. I, p. 149.

milieu des ennemis qu'il vient d'abattre, et le poète populaire s'écrie :

« Il n'eût pas été Breton dans son cœur celui qui *n'aurait pas ri* » *de tout son cœur*, en voyant l'herbe verte rougie du sang des Gau- » lois maudits [1]. Le seigneur Lez-Breiz, assis auprès, *se délassait en* » *les regardant* [2]. »

Un peu plus loin, Morvan se prépare à combattre l'empereur lui-même, à marcher à cette dernière bataille où il fut tué. Son écuyer, effrayé par des présages sinistres, veut le retenir à la maison :

— « Rester à la maison, mon écuyer (répond Lez-Breiz), c'est » impossible! J'en ai donné l'ordre, il faut marcher. Et je mar- » cherai tant que la vie sera allumée dans ma poitrine, — *jusqu'à* » *ce que je tienne le cœur du roi du pays des forêts* [3] *entre la terre et* » *mon talon!* — Qu'il y ait des Francs par milliers je ne fuis pas » devant la mort [4]! »

Mais ceci n'est rien encore : cette haine nationale s'emporte parfois à des cris bien autrement farouches. Savez-vous ce qu'elle demande à l'ennemi? Ce n'est point homme pour homme, coup pour coup. Non, elle est bien autrement exigeante. Ce qu'elle veut lui prendre ou lui rendre — écoutez, — c'est

« Cœur pour œil! tête pour bras, et mort pour blessure! et père » pour mère, et mère pour fille! — Étalon pour cavale et mule pour » âne! chef de guerre pour soldat et homme pour enfant! sang » pour larmes et flammes pour chaleur! — Et trois pour un [5]! »

Voilà comme ils haïssaient les envahisseurs de leur patrie, les

1 C'est-à-dire des Francs ou Gallo-Francs, habitants des Gaules. Aujourd'hui encore les Bretons donnent aux Français le nom de *Galloned* (Gaulois) et à la France celui de *Bro-Gall* (pays des Gaulois).

2 C'est ce Morvan dont on a parlé plus haut. Lez-Breiz signifie, croit-on, *soutien* ou littéralement *hanche de la Bretagne*. C'est le surnom que les Bretons donnaient à Morvan.

3 Le *pays des forêts* (en breton *an Argoed*) c'est la France, l'intérieur du continent, par opposition au *pays des bords de la mer* (en breton *an Armor*), c'est-à-dire la péninsule *armoricaine*, la Bretagne.

4 V. le chant de *Lez-Breiz* dans la Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, pp. 163, 165.

5 V. le chant de guerre intitulé *la Marche d'Arthur* dans la Villemarqué, *ibid.*, p. 87.

oppresseurs de leur nationalité. On conçoit qu'une telle énergie de haine, dirigée, disciplinée par le génie d'un grand homme, ait triomphé de toutes les forces des Carolingiens. Après Nominoë, la Bretagne put braver leurs impuissantes menaces et se fortifia même à leurs dépens.

Mais bientôt parurent les pirates normands. En premier lieu ils échouèrent. Gurvand, comte de Rennes, le brave des braves [1], puis Alan-ar-Bras (ou Alain-le-Grand), roi de toute la Bretagne, les continrent, les rejetèrent dans leurs barques. Mais à la mort de ce dernier (907), les Bretons s'étant prêtés de mauvaise grâce à reconnaître un roi suprême et se divisant de nouveau entre plusieurs chefs, l'unité manqua à la résistance, la résistance fut vaincue. Les Normands comme un torrent inondèrent, ravagèrent, ruinèrent notre malheureux pays [2] durant trente ans (907-937). Villes, châteaux, moutiers, églises, rien ne tint debout. Des prêtres et des guerriers ceux qu'épargna le glaive émigrèrent tous, qui en France ou en Bourgogne, qui en Angleterre. Seuls restèrent en Bretagne les pauvres laboureurs [3], que leur faiblesse même et leur indigence enchaînaient à leurs chaumières et à leurs sillons. Ils labouraient, les Normands récoltaient; les Normands payaient en coups, en insultes, en cruautés de toute sorte. Ces violences devinrent bientôt intolérables. Les pauvres serfs bretons n'avaient manié de leur vie que la charrue et la pioche, ils manquaient d'armes, de chefs : les Normands avaient tout en abondance et faisaient métier de la guerre. N'importe, les laboureurs s'armèrent, s'organisèrent : comment? avec quoi? on ne sait. Les chroniques, sur cet épisode si curieux de notre histoire, sont d'une brièveté désespérante. Ce qui est certain, c'est qu'ils parvinrent d'un bout à l'autre de la péninsule à s'entendre, à se concerter, si bien que le même jour (le jour de la Saint-Michel 931), sur tous les points à la fois, les pirates furent assaillis, vaincus,

1 V. sur les exploits de Gurvand, la chronique de Réginon, à l'année 874, et M. de Courson, *Hist. des peuples bretons*, t. I, pp. 357-59, 365-67.

2 « *Contremuit terra a facie eorum.* » Chronic. Namnet, *ap. D. Morice*, preuves, t. I, col. 145.

3 « *Pauperes vero Britanni terram colentes sub potestate Normannorum remanserunt absque rectore et defensore.* » Chronic. Namnet. ap. D. Mor., Pr. I, 145.

écrasés [1]. C'est une anticipation des Vêpres siciliennes. Mais ces Vêpres bretonnes n'eurent point d'abord d'aussi heureux résultats. Les Normands revinrent plus nombreux : les serfs bretons, sans la moindre notion d'art militaire et presque sans armes, furent de nouveau asservis. Toutefois cette généreuse explosion populaire commença l'œuvre de la délivrance et donna l'impulsion. Les guerriers et les seigneurs, réfugiés à l'étranger, rougirent de s'être laissé devancer par leurs serfs. Les prêtres rentrèrent les premiers en Bretagne, se mirent à la tête du mouvement, — comme jadis en Grande-Bretagne ils s'étaient joints à la résistance contre les Saxons, — et pressèrent avec instance les chefs de guerre de les suivre [2].

Parmi ces chefs il y en avait un, jeune encore, retiré en Angleterre auprès du roi Athelstan, son parrain et son tuteur. Il sortait de cette forte race des montagnes (Haute-Cornouaille, pays de Carhaix) qui de nos jours conserve, plus énergique que toute autre, le sentiment de la nationalité bretonne. Il était fils de Matuédoi, comte de Poher [3], petit-fils d'Alan-ar-Bras, et s'appelait aussi Alan ou Alain ; les uns le surnommaient Barbe-Torte, et les autres *Alan al Louarn*, c'est-à-dire Alain le Renard [4]. Corps vigoureux, cœur intrépide, qui amusait son enfance dans les forêts de la vieille Angleterre à poursuivre, à terrasser les sangliers et les ours avec un simple bâton [5]. C'est lui qui fut le libérateur. Sur l'appel patriotique de Jean, abbé de Landevenec [6], ce hardi chasseur passa la mer (936), et laissa la chasse aux ours pour celle aux Normands. Il battit les pirates à Dol, à Saint-Brieuc ; délivra ainsi le nord de la péninsule, puis les traqua de repaire en repaire jusque dans

1 « *Brittones qui remanserant, consurgentes, in ipsis solemniis S. Michaelis omnes interemisse dicuntur qui inter eos morabantur Nordmannos, cæso primum Duce illorum nomine Felecan.* » Frodoardi Chronic. *ad ann.* 931, ap. Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 599. V. aussi Chronic. Mont. S. Michael., ap. Labbe, *Nova biblioth. mss. libror*, t. I, p. 350.

2 Voir D. Morice, *Preuves*, I, 345.

3 Le comté de Poher c'est la Haute-Cornouaille, le pays de Carhaix.

4 Voir la Villemarqué, *Ch. pop. de Bret.*, t. II, 199 et ss.

5 « *Corpore validus et fortiter audax, apros et ursos in silva minime curans ferro occidere, sed cum ipsius silvæ lignis.* » *Chronic. Brioc. ap.* D. Mor., *Pr. I*, 27, et *Chronic. Namnet., ibid.*, 145.

6 Voir D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 345.

Nantes, leur forte tanière, leur capitale, par où ils tenaient toute la basse Loire. Il y eut là un rude assaut (939) ; mais avec l'aide des Bretons, qui de tous pays accouraient sous ses bannières, le bon chasseur triompha. Il força ces loups de mer dans leur dernière retraite, les rejeta dans l'Océan : la Loire et la Bretagne furent définitivement délivrées. Cela se fit en moins de dix ans.

Ainsi cette race s'entêtait à ne point mourir. Rome et les Saxons, les Mérovingiens et Charlemagne n'avaient pu vaincre sa nationalité si vivace. Les Normands parurent d'abord plus près de réussir ; de la péninsule bretonne ils avaient fait un désert et contraint la meilleure part de la nation à fuir aux quatre coins du monde, en laissant sous l'oppression étrangère le sol sacré de la patrie. On eût dit que c'en était fait des Bretons du continent ; — et pourtant, vingt ans après, les terribles pirates avaient disparu ; l'indépendance, la puissance de la Bretagne étaient relevées, plus fortes que jamais, par le bras d'Alan-al-Louarn.

Aussi nos bardes populaires n'ont-ils pas manqué de célébrer dignement ce vaillant *Renard :* — « Le *renard barbu* glapit, glapit, » glapit au bois ; malheur aux lapins étrangers ! ses yeux sont deux » lames tranchantes ! Tranchantes sont ses dents, et rapides ses » pieds, et ses ongles rougis de sang ; Alain le Renard glapit, gla- » pit, glapit : Guerre ! guerre !... J'ai entendu un cri de joie, le cri » de joie qu'on pousse quand la battue s'achève, retentir depuis le » mont Saint-Michel jusqu'à l'Elorn, depuis l'abbaye de Saint- » Gildas jusqu'au cap Penarbed : qu'aux quatre coins de la Bretagne » le Renard soit glorifié[1] ! »

Il serait trop long de retracer une à une les diverses crises qui mirent en péril la nationalité bretonne, pendant les huit siècles qui suivent, jusqu'en 1789. Contentons-nous d'en rappeler sommairement les principales.

L'une des plus formidables, sans contredit, éclata dans la seconde moitié du XIIe siècle. Henri II Plantagenet, de la maison des comtes d'Anjou et roi d'Angleterre, possédait plus de la moitié de la France, depuis la Normandie jusqu'aux Pyrénées. La Bretagne lui

1 Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, 3e édit., I, 201. Le cap *Pen-ar-bed* ou Bout-du-monde, c'est le cap Saint-Mathieu.

manquait. Il entreprit, pour la joindre à son empire, une lutte acharnée, impitoyable. Ce fut une vraie guerre d'extermination, l'un des grands périls de la race bretonne ; la conquête de Charlemagne, l'invasion des pirates normands n'avaient rien eu de plus terrible. Eudon de Porhoët, Raoul de Fougères, André de Vitré renouvelèrent à cette époque les prodiges d'héroïsme et d'opiniâtreté des Morvan et des Wiomarc'h ; mais hélas ! sans plus de succès. Ils furent vaincus. Ce qui ne put l'être, malgré la colossale puissance du roi d'Angleterre, ce qui persista indomptable à travers toutes les défaites et tous les désastres, ce fut l'esprit national des Bretons. Henri II se croyait vainqueur pour avoir placé sur le trône de Bretagne son fils Geoffroi, en le mariant à l'héritière du duché ; mais cette nationalité bretonne qu'on jugeait abattue, — indestructible, inépuisable en ressources et en expédients, — adopta pour symbole le petit-fils même du tyran, le jeune Arthur fils de Geoffroi, et elle s'en fit un rempart contre la tyrannie étrangère. En vain Richard Cœur-de-Lion, devenu roi d'Angleterre, continua la lutte entreprise par son père Henri II ; en vain Jean Sans-Terre, successeur de Richard, tua lâchement le jeune duc Arthur (1202). Il croyait bien avoir tué de ce coup l'indépendance bretonne ; il n'avait tué qu'une chose, la domination des rois d'Angleterre sur les provinces du continent. Car à la première nouvelle du meurtre d'Arthur, les États de Bretagne réunis à Vannes, poussant un formidable cri de vengeance, demandèrent justice au roi Philippe-Auguste, suzerain de Jean Sans-Terre ; la cour des pairs condamna le meurtrier félon à la perte de tous les fiefs qu'il tenait en France ; Philippe-Auguste, aidé des Bretons, exécuta la sentence en moins de trois ans (1203-1206). — Les Plantagenet, dans leur lutte contre la nationalité bretonne, échouèrent donc en fin de compte, comme les Saxons, comme Charlemagne, comme les Normands. Et non-seulement ils échouèrent, mais leur attentat eut pour châtiment la destruction de leur puissance continentale.

Le XIIIe siècle fut plus calme.

Au XIVe, grâce à la querelle de Blois et de Montfort pour la succession ducale, la Bretagne, à son dam, devint le champ de bataille de la France et de l'Angleterre. Les chevaliers firent merveilles en

cette guerre, mais le pays fut ruiné ; et la masse de la nation, fort peu intéressée dans ces débats, n'y porta d'autre sentiment qu'une haine égale pour les étrangers, Anglais et Français, qui, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, la déchiraient. Cette double haine éclate vivement dans les chants populaires de l'époque :

« Quoique Jean l'Anglais soit un méchant traître, il ne vaincra » pas la Bretagne, tant que seront debout les rochers de Maël [1]. »

C'est ce que chantaient les laboureurs de la Haute-Cornouaille en passant la charrue sur les repaires des Anglais détruits par du Guesclin. Et un proverbe du même temps disait :

« Il n'est rien de tel que des os de Français, que des os de Fran- » çais broyés, pour faire pousser le blé [2]. »

Mais nulle part ce sentiment national, mêlé à un sentiment touchant des souffrances du pays, ne se montre d'une façon plus claire, plus originale, que dans la ballade allégorique, publiée sous le nom de *Chanson de l'Hermine*. Le poète y personnifie les intérêts politiques qui s'agitaient alors en Bretagne, sous la figure de trois animaux, Guillaume *le Loup*, Jean *le Taureau*, Catherine *l'Hermine*. Le loup, c'est le parti français de la maison de Blois, parce que les noms de *Blois* et de *loup* se disent l'un et l'autre *Bleiz* en breton. Jean le Taureau, c'est le parti anglais de Jean de Montfort, c'est *John Bull*, comme le remarque, avec raison M. de la Villemarqué. L'hermine enfin, c'est le peuple breton. — Le loup et le taureau se battent, se poursuivent à travers champs. Catherine l'Hermine, du bord de son trou spectatrice du combat, les excite et fait des vœux pour qu'ils s'entretuent. Après avoir raconté par la bouche de l'hermine les courses et les prouesses des deux adversaires, le poète populaire termine par ces mélancoliques paroles :

« Dans tous les prés où ils ont passé, ils ont brûlé l'herbe ; dans » tous les champs qu'ils ont traversés ne grainera ni avoine » ni blé. — Il ne bourgeonnera aucun arbre dans les vergers ; les » yeux des fleurs sont éraillés comme si la pluie les avait frappés.

1 Voy. *le Vassal de du Guesclin*, dans la Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, 375. — Il s'agit ici de Maël-Pestivien dans la Haute-Cornouaille.

2 Voy. *Jeanne-la-Flamme*, dans la Villemarqué, *ibid.*, t. I, 321.

» — *Ah ! je souhaiterais de tout mon cœur qu'ils s'étranglassent* » *l'un l'autre* [1]. »

L'esprit national ne faiblissait point au milieu des désastres de la patrie : bientôt il allait de nouveau se manifester avec éclat.

Jean de Montfort, le protégé des Anglais, vainquit à Auray en 1364, et sans plus longue résistance toute la Bretagne le reconnut pour duc. Depuis vingt ans durait la guerre, on n'en pouvait plus : puis, à cette époque, l'indépendance bretonne avait moins à craindre de l'Angleterre que de la France. Mais la reconnaissance du nouveau duc (Jean IV) pour ses alliés l'emporta beaucoup trop loin ; il se défia des Bretons, s'entoura exclusivement d'Anglais, donna à des Anglais tous les postes de confiance, en un mot, autant qu'il put, livra le pays aux Anglais. Les Bretons commencèrent par l'inviter respectueusement à réformer sa cour et sa politique. Il n'en tint compte, on le chassa. Voici comme un contemporain raconte le fait :

« En l'an de Notre-Seigneur 1373, le jeudi après Quasimodo, » illustre et vaillant prince Jean duc de Bretagne, comte de Mont- » fort et de Richemond s'embarqua à Brest pour passer en Angle- » terre, parcequ'on lui refusait en ce temps l'entrée de ses châteaux » et de ses villes, à cause de la séquelle de Saxons ou Anglais qu'il » avait avec lui. Les Bretons n'entendaieut point que leur duc fût » gouverné par ces étrangers ; craignant en outre, s'ils permet- » taient aux Saxons l'entrée des villes de Bretagne, de se voir, par » la trahison desdits Saxons, chasser et dépouiller, ainsi que leur » duc, de leur propre sol natal. *Car ils se rappelaient encore* » *comment ces mêmes Saxons avaient jadis chassé les Bretons* » *de la Grande-Bretagne, et traîtreusement occis à coups de* » *poignard 460 barons et comtes bretons, du temps de Vorti-* » *gern.* [2] »

1 Voy. *l'Hermine*, dans la Villemarqué, *ibid.*, t. I, 339.

2 *Chronic. Brioc.*, dans D. Mor., *Pr.*, I, 46. — Ce massacre de 460 Bretons est une légende fabuleuse, mais fort ancienne, qui se rattache à la lutte des Bretons de l'île contre les Anglo-Saxons. Quant au roi Vortigern, il a une existence très-réelle ; c'est lui qui régnait quand commença, en l'an 455, la grande invasion saxonne.

Les Bretons avaient la mémoire longue, du moins en matière d'attaques contre leur nationalité. Les leçons du passé leur profitaient; rendus sages par l'expérience, ils résolurent prudemment de fermer leurs portes à tous étrangers, sans exception.

C'est ce que ne comprit pas le roi de France Charles V, doué cependant de tant de finesse. Les Anglais étaient ses grands ennemis, la Bretagne n'en voulait point, et de là il conclut qu'elle voulait de lui : par arrêt de son Parlement, il fit déclarer félon le duc Jean IV, allié de l'Angleterre contre la France, et réunit son duché à la couronne. Cet arrêt malencontreux lésait bien des droits, entre autres celui des Penthièvres, amis et clients de la France dans la guerre de succession [1], mais avant tout le droit inaliénable de la nationalité bretonne. Aussi eut-il tout le monde contre lui. Émue d'une indignation universelle, la Bretagne protesta, s'arma, résista, et en haine des Français rappela avec instance (en 1379) ce même duc, naguère chassé en haine des Anglais. Autour de ce vivant symbole de son indépendance toute la nation se serra d'un même cœur, en se préparant à une lutte terrible, et d'un bout de la péninsule à l'autre, le peuple entier frémissant entonna ce chant de guerre :

« Dinn ! dinn ! daon ! au combat ! au combat ! Oh ! dinn ! dinn ! » daon ! je vais au combat ! »

« Heureuse nouvelle aux Bretons, et malédiction rouge aux Fran- » çais ! — Le seigneur Jean est de retour, il vient défendre » son pays, — nous défendre contre les Français qui empiétent sur » les Bretons !

— » Frappe toujours ! tiens bon, seigneur duc ! frappe dessus ! » courage ! Quand on hache comme tu haches, on n'a de suzerain » que Dieu ! — Tenons bon, Bretons ! tenons bon ! ni merci ni » trève ! sang pour sang ! — O Notre-Dame de Bretagne, viens au » secours de ton pays !

» Le foin est mûr : qui fauchera ? Le blé est mûr : qui mois- » sonnera ? Le foin, le blé, qui les emportera ? Le roi (Charles V) » prétend que ce sera lui. Il va venir faucher en Bretagne avec une

1 Charles de Blois, rival de Jean de Montfort, tenait son droit de sa femme, Jeanne de Penthièvre.

» faux d'argent ; il va venir faucher nos prairies avec une faux
» d'argent, et moissonner nos champs avec une faucille d'or. —
» Voudraient-ils savoir, ces Français, si les Bretons sont manchots?
» Voudrait-il apprendre, le seigneur roi, *s'il est homme ou dieu?*

» Les loups de la Basse-Bretagne grincent des dents en enten-
» dant le ban de la guerre ; en entendant les cris joyeux ils hurlent ;
» à l'odeur des Français ils hurlent de joie !

» Là où les Français tomberont, ils resteront couchés jusqu'au
» jour du jugement ; jusqu'au jour où ils seront jugés et châtiés
» avec le traître [1] qui commande l'attaque !

» Dinn ! dinn ! daon ! au combat ! au combat ! Oh ! dinn ! dinn !
» daon ! je vais au combat [2]. »

Tel était l'enthousiasme patriotique de cette race. A cette guerre nationale elle allait comme à une fête. Le roi en fut pour son rêve, et le Parlement pour son arrêt : à peine l'armée d'invasion osa se montrer en Bretagne ; elle en fut immédiatement repoussée par un de ces mouvements unanimes et accablants auxquels rien ne résiste.

Cent ans après environ, le temps et les circonstances aidant — circonstances trop longues à expliquer ici, — le rêve de Charles V se réalisa ; la Bretagne fut unie à la France. Elle ne fut pas vaincue, elle se donna, non sans réserves. — Cinq clauses principales, formellement garanties par Charles VIII, Louis XII, François Ier, confirmées depuis par chacun de leurs successeurs, résument, on peut le dire, toutes ces réserves, et constituent ce qu'on appela jusqu'en 1789 le *contrat d'Union :*

1° Aucune loi nouvelle ne pouvait être portée, aucune loi, coutume, ou constitution ancienne ne pouvait être modifiée ni même interprétée que par les États de Bretagne ou de leur exprès consentement. — Dans le cas de lettres ou édits royaux préjudiciables aux libertés et franchises de la province, les États ou leur pro-

1 Ce traître n'était autre que du Guesclin qui, comme connétable de France, commandait l'armé de Charles V ; mais il n'entra même pas en Bretagne.

2 Voy. *Le Cygne* ou *le retour de Jean le Conquérant*, dans la Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, 381, 383, 385.

cureur-syndic avaient le droit « de se pourvoir par opposition et » voyes accoustumées à bons et loyaux sujets, permises en justice, » *nonobstant tout ce qui pourroit avoir esté fait au contraire*[1]. »

2° En matière de finances, aucun subside ne pouvait être levé, aucune dépense faite qu'après délibération et consentement des États, « suivant leurs anciens priviléges[2]. » Et pour garantir contre toute atteinte les droits de la province sur ce sujet, il fut arrêté que les matières de finances *finiraient* au Parlement de Bretagne, « sans » ce qu'il en soit fait ailleurs ressort, ainsi qu'il a toujours esté » accoustumé[3]. »

3° Les Bretons ne pouvaient être soustraits à leurs juges naturels ni contraints de plaider hors de Bretagne, sous quelque prétexte que ce fût, « sinon ès cas èsquels ils ont *de toute ancienneté* » accoustumé être tirez et ressortir, les droits royaux et de souve- » raineté reservez[4]. »

4° Pour ce qui regarde le service militaire, les Bretons ne pouvaient être contraints à servir hors du duché, « fors en cas d'ex- » trême nécessité, ou qu'il y ait sur ce consentement des États » dudit pays[5]. » — Dans la pratique, leur dévouement à la France annula cet article.

5° Enfin, les charges et bénéfices tant civils qu'ecclésiastiques *(de quelque état qu'ils soient)* ne pouvaient être baillés « qu'aux » gens d'iceluy pays de Bretagne, et autres n'étoient reçus à les » avoir[6]. »

Les trois dernières de ces clauses assuraient à la Bretagne le bienfait inappréciable d'une administration *indigène;* grâce aux deux premières, elle restait souveraine chez elle en matière d'impôts et de législation. Cette souveraineté s'exerçait par l'assemblée de ses États qui, loin d'être, comme ceux de France, intermittents et irrégu-

1 Voir dans Sauvageau, *Coutume de Bretagne*, in-4°, t. II, à la fin, le recueil des *Priviléges, franchises et libertez des pays et duché de Bretagne*, p. 294-295 — et aussi pp. 285, 286.

2 V. Sauvageau, *ibid.*, pp. 276, 278, 284, et surtout 286, 296.

3 *Id. ibid.*, p. 287.

4 *Id. ibid.*, pp. 276, 282, 296.

5 *Id. ibid.*, p. 286.

6 *Id. ibid.*, p. 286.

liers, ne cessèrent jusqu'en 1789 de se réunir périodiquement, d'abord chaque année, et ensuite tous les deux ans.

Donc la Bretagne, sacrifiant à d'impérieuses nécessités, cessa à l'égard de l'étranger de former une nation indépendante, et d'avoir une existence séparée de celle de la France; mais, vis-à-vis du reste du royaume, dans sa constitution politique, sa législation, son administration et toute son organisation intérieure, elle garda son existence à part, entièrement distincte, et continua de vivre de sa vie propre. Le roi de France était devenu duc de Bretagne, rien de plus.

Nous ne suivrons point l'histoire de Bretagne pendant les trois siècles qui s'écoulèrent entre le mariage de la duchesse Anne et la Révolution [1]. Il suffira de remarquer que, pendant toute cette période, — les affaires de religion mises à part, — la Bretagne est la seule province de France qui ait fait une opposition presque constante aux envahissements du despotisme. Opposition qui eut pour théâtre le Parlement, les États; qui, pour n'être ni systématique ni agressive, n'en fut que plus sage, plus ferme, plus glorieuse, et qui réussit enfin, parmi bien des luttes, des difficultés et des dangers, à maintenir intactes jusqu'en 1789 les libertés et franchises stipulées par le traité d'Union, sûr rempart de la nationalité bretonne. D'ailleurs quand il en était besoin pour défendre ce palladium, ne croyez pas que les Bretons voulussent épargner leur sang; ils prouvèrent le contraire plus d'une fois, notamment à la fin du XVIe siècle dans les guerres de la Ligue, en 1675, en 1720. Heureusement cette extrémité fut des plus rares : l'audace des ministres viola plus d'une fois le contrat d'union; presque toujours la justice de nos rois réprima promptement ces violations.

C'est en 1789, à l'Assemblée constituante, dans la célèbre nuit du 4 août, que les libertés provinciales de la Bretagne se virent sacrifiées, anéanties par les députés bretons, en dépit du mandat impératif par lequel leurs électeurs leur avaient ordonné de les défendre. Il

[1] Voir sur cette période M. de Courson, *Hist. des Peuples bretons*, t. II, Épilogue, p. 294 et suiv. — Ce n'est qu'un résumé, où peut-être s'est-il glissé quelques erreurs de détail peu importantes, mais qui reproduit fidèlement le caractère de l'époque et où vibre vraiment la fibre bretonne.

y eut d'énergiques protestations, entre autres celle de M. de Botherel, parlant au nom des États dont il était le procureur-syndic, et — au nom du Parlement, en face même de l'Assemblée constituante, — celle de M. de la Houssaye. Ces généreuses voix se perdirent dans la grande tempête, dont le souffle renversait alors pêle-mêle, bonnes et mauvaises, toutes les institutions du passé. Quelque temps après, l'orage grondant de plus en plus, le peuple breton trouva moyen, malgré tout, de faire entendre du monde entier sa propre protestation, et pour qu'on ne pût s'y méprendre, lui-même, dans un de ses chants populaires, en exprimait ainsi le sens :

« Il est bien douloureux d'être opprimé, mais être opprimé n'est » pas honteux ; il n'y a de honte qu'à se soumettre à des voleurs » comme des lâches et des coupables. — S'il faut combattre, nous » combattrons ; nous combattrons pour le pays ; s'il faut mourir, » nous mourrons, libres et joyeux à la fois. — Nous n'avons pas » peur des balles, elles ne tueront pas notre âme ; si notre corps » tombe à terre, notre âme s'élévera au ciel. — En avant, enfants de » la Bretagne ! Notre cœur s'enflamme, la force de nos bras croît : » Vive la religion ! Vive qui aime son pays !... Vie pour vie, amis ! » Tués ou être tués ! Il a fallu que Dieu mourût pour qu'il vainquît » le monde [1]. »

Malgré la nuit du 4 août [2], la Bretagne n'était pas morte.

Et aujourd'hui ? direz-vous. — Lecteur, vous êtes bien curieux ; ne pouvez-vous d'ailleurs répondre vous-même ? Peut-être un jour, néanmoins, pour faire droit à votre requête, essaierons-nous de vous dire ce que nous en pensons — si toutefois les *franchises et libertés* qui restent à la *Revue de Bretagne* nous permettent d'y exposer toute notre pensée. — Mais pour aujourd'hui ce serait trop long ; daignez, de grâce, nous tenir pour excusés.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

1 M. de la Villemarqué, *Chants popul. de Bret.*, 3e édit., t. II, p. 239.

2 Nous ne parlons ici, bien entendu, de la nuit du 4 août qu'en ce qui touche la destruction des libertés de la Bretagne, et nous n'entendons nullement blâmer, dans son principe, le sentiment généreux qui inspira les autres sacrifices de cette nuit fameuse.

SOUVENIRS DE LA VENDÉE MILITAIRE.

LA PRISE DE STOFFLET.

En Vendée, et notamment dans les environs de Cholet, j'ai souvent entendu dire à de vieux soldats de Stofflet que l'abbé Bernier ne s'était pas contenté, en 1796, d'exciter mal à propos ce général royaliste à recommencer la guerre, mais qu'il lui avait ensuite donné un rendez-vous à la ferme de la Saugrenière pour le faire succomber sous le coup d'un abominable guet-apens.

Désirant savoir d'où provenait une semblable accusation, j'ai recueilli, sur les lieux mêmes, des renseignements qui, puisés à bonne source, semblent, malheureusement pour la mémoire de Bernier, beaucoup trop justifier le proverbe : *Vox populi, vox Dei.* Après avoir pris connaissance des faits, le lecteur appréciera.

Les paysans de l'Anjou goûtaient depuis une année les douceurs de la paix ; ce qui les rendait généralement peu désireux d'engager une nouvelle lutte contre les républicains, lorsque Stofflet, à l'instigation des meneurs du parti royaliste, à la tête desquels figurait l'abbé Bernier, se décida à reprendre les armes. Chose remarquable ! en signant la proclamation qui annonçait le renouvellement des hostilités, le général vendéen, dont le bon sens se refusait à partager les espérances du curé de Saint-Laud, dit à ses

qui clôt cette ouverture, que l'ais poussé de l'intérieur tourne sur ses gonds. Alors l'officier échange quelques paroles à voix basse avec la personne qui a répondu à son signal, puis il rejoint ses soldats, le volet se referme et les républicains se remettent en marche.

Ce détachement, commandé par un chef de bataillon appelé Loutil, se rend immédiatement à la métairie du Soucherot; là, Loutil dit au fermier, nommé Raimbaud :

— Allons, vite ! conduis-nous à la Saugrenière.

Raimbaud, qui est royaliste et par conséquent décidé à ne pas servir de guide aux républicains, fait des objections que l'officier bleu se hâte d'interrompre par cet argument sans réplique :

— Si tu n'obéis pas à l'instant, je te fais fusiller!

Le paysan, feignant alors d'exécuter l'ordre qui lui est donné, mène les républicains jusqu'au moulin de Vernon. Là, deux chemins se présentent. Celui de droite conduit à la Saugrenière et celui de gauche en éloigne. Raimbaud, qui veut égarer les Bleus, s'engage résolûment dans ce dernier.

— Brigand! tu nous trompes! s'écrie Loutil, et saisissant un pistolet, il ajuste le paysan en disant : Si tu ne nous conduis pas directement à la Saugrenière, je te brûle la cervelle!

Raimbaud, bien à contre-cœur, est alors obligé de prendre le bon chemin[1]. Le détachement arrive à la Saugrenière, qu'il cerne avec soin, puis Loutil et un petit nombre de soldats vont frapper à la porte en menaçant de l'enfoncer, si l'on ne s'empresse pas d'ouvrir. En entendant cette sommation, tout le monde, excepté la fermière, jeune femme très-énergique, s'empresse de se cacher.

Stofflet, qui s'était jeté tout habillé sur un lit, gagne promptement un grenier peu élevé au-dessus du sol; là, il se couche dans un coin, près d'un tas de lin dont on le couvre. Coulon et Eroudelle se mettent derrière un énorme coffre. Un instant après, la maison est

[1] Les chasseurs de Stofflet, croyant que Raimbaud, en guidant les républicains, avait agi comme un traître, le massacrèrent peu après l'arrestation de leur général.

envahie par les républicains auxquels la fermière, nommée Lizé, vient d'ouvrir.

— Brigande ! vocifèrent les soldats, dis-nous où est le général Stofflet ?

— Citoyens, répond avec un admirable sang-froid la fermière, vous me faites-là une question à laquelle je ne puis répondre.

— Nous savons positivement qu'il est dans ta demeure ; montre-nous l'endroit où il se cache.

— Mais, citoyens, s'il est ici, comme vous l'affirmez, la maison n'est pas assez grande pour le dérober à vos recherches. Fouillez !

— Ah ! tu ne veux pas parler ! crient avec rage les soldats ; attends, nous allons te délier la langue.

En achevant ces mots, les républicains allument, avec des branches sèches, un grand feu dans l'âtre ; puis montrant les flammes qui montent en tourbillonnant par le large conduit de la cheminée, ils disent à la fermière en la saisissant :

— Si tu ne veux pas être rôtie vivante, réponds sans hésiter. Où est le général des brigands ?

La femme-Lizé, préférant mourir plutôt que de sauver sa vie par une trahison, garde un sublime silence.

— Ah ! tu ne veux rien dire ! au feu !... au feu !...

Alors, à trois reprises différentes, la malheureuse femme est poussée au milieu des flammes, d'où chaque fois elle est promptement retirée par des soldats moins cruels.

On allait précipiter une quatrième fois dans le feu cette admirable martyre du dévouement [1], lorsque Stofflet, surexcité au plus haut point par cette scène émouvante, tente généreusement d'y mettre un terme, en sortant tout-à-coup de sa cachette. En le voyant paraître, les soldats abandonnent leur victime pour se précipiter sur lui. Une lutte terrible s'engage, pendant laquelle le chef ven-

[1] Tous les faits inédits relatifs à l'arrestation de Stofflet m'ont été communiqués par un petit-fils de Mme Lizé. Quoique brûlée dangereusement, cette femme héroïque n'en survécut pas moins, et elle n'est morte que longtemps après, à la Saugrenière, dans un âge avancé.

déen, en cherchant à se rapprocher de la porte, son unique espoir de salut, reçoit plusieurs blessures, qui ne l'empêchent pas, grâce à sa force prodigieuse, de renverser tous ceux qui veulent le saisir. Au milieu de la confusion qui règne, il est sur le point d'échapper à ses adversaires, quand un coup de sabre lui abat la peau du front sur les yeux. Alors n'y voyant plus, épuisé par la perte de son sang, il est saisi, renversé et garotté par ses ennemis qui annoncent leur triomphe en criant : Vive la République !

A cette exclamation, les soldats placés au dehors, quittent leur poste d'observation et se précipitent dans la ferme. Les deux chasseurs profitent de ce mouvement pour se sauver par une fenêtre. Le baron de Lichteningen, qui peut fuir de ce côté, préfère se laisser arrêter plutôt que d'abandonner Stofflet. Coulon et Eroudelle, toujours blottis derrière le gros coffre, ne sont point découverts.

Aussitôt les républicains emmènent Stofflet et son aide-de-camp à Chemillé, puis de là à Angers, où, traduits devant une commission militaire, ils sont condamnés à mort.

Le 24 février 1796, Stofflet est conduit au lieu où l'on doit le fusiller. Là, debout en face du peloton qui charge ses armes, le chef royaliste regarde avec calme manœuvrer les soldats dont il va essuyer le feu. Quand le fatal moment est arrivé, le général Flavigny ordonne de couvrir les yeux de Stofflet. Celui-ci repousse le bandeau, en disant d'une voix assurée : — Un général vendéen n'a pas peur des balles !

Un instant après il crie : Vive le Roi ! et il meurt.

Ainsi périt, à l'âge de quarante-trois ans, ce remarquable chef royaliste. Né à Lunéville, dans un état obscur, soldat pendant seize ans, puis garde-chasse à Maulévrier, Stofflet, en 1793, avait été un des premiers à figurer parmi les insurgés de la Vendée. Fortement constitué, doué d'une âme énergique et généreuse, il avait, par sa bravoure et son habileté, su gagner promptement l'estime et l'affection des paysans qui l'avaient mis à leur tête. Son bouillant courage et ses talents militaires rendirent d'immenses services. Un jour de bataille, personne ne savait mieux que Stofflet conduire les royalistes au feu. S'élançant à la tête des plus intrépides, il donnait

d'abord l'exemple en combattant vigoureusement l'ennemi, puis, l'action bien engagée, il excitait son monde de la voix et du geste, frappant à grands coups de plat de sabre le dos de ceux qui reculaient ou qui paraissaient peu disposés à avancer. Dans certains combats, il arriva à Stofflet de briser de la sorte plusieurs lames de sabres.

Pendant le temps qu'il exerça une autorité dictatoriale à son quartier-général, il ne cessa pas, au milieu des honneurs qu'on lui rendait, de conserver la modestie et la simplicité d'un soldat. Justement sévère, il put, grâce à sa fermeté, maintenir la discipline et empêcher le pillage.

Stofflet, si dévoué à la monarchie, n'aimait pas la noblesse. Cette antipathie provenait de ce que des gentilshommes, dont les ambitieuses prétentions dépassaient de beaucoup le mérite, avaient froissé son amour-propre en se montrant jaloux et envieux de son grade.

Lorsque d'irritants démêlés firent naître la discorde entre l'armée d'Anjou et celle que commandait Charette, Stofflet, dont la haine était excitée par l'abbé Bernier, qui divisait pour régner, manifesta alors d'une singulière façon l'aversion que lui inspirait son illustre rival. Au lieu de dire, quand il prononçait un arrêt de mort : — Fusillez cet homme à l'instant ! — il disait ironiquement à ses chasseurs, habitués à le comprendre : — Envoyez cet homme à l'armée de Charette !

« De graves reproches, dit Crétineau-Joly, ont été accumulés sur la mémoire de Stofflet : tous ces reproches se résument dans un seul : il fut coupable d'avoir mis sa confiance dans l'abbé Bernier. »

En effet, tout porte à croire que ce chef, naturellement franc et loyal, n'aurait pas, dans certaines occasions, compromis sa gloire et la cause qu'il servait, s'il ne s'était pas laissé diriger en aveugle par Bernier, qui, on vient de le voir, ne fut pas soupçonné sans raison d'avoir livré Stofflet aux républicains, pendant la triste nuit du 15 février 1796.

CHARLES THENAISIE.

RÉCITS BRETONS.

HÉNORA LESTRÉZEC.

I.

ÉCOLE BUISSONNIÈRE.

Je plains de tout mon cœur ceux qui naissent dans les grandes villes, les cités populeuses et bruyantes; et cela pour plusieurs raisons qu'il serait trop long de déduire ici. Mais ce dont je les plains surtout, c'est de n'avoir pas eu d'enfance. Non, à Paris l'enfance n'existe pas : tout y est artificiel et prématuré, on se croit homme à seize ans, et l'on est réellement vieillard à trente, et souvent plus tôt encore. Les enfants, comme des fruits hâtifs, y poussent dans des serres chaudes, pâles et étiolés, et les hommes y ressemblent à l'habitant des campagnes, des monts et des bords de la mer, comme les lions nés dans nos ménageries ressemblent à ceux des montagnes et des déserts de l'Afrique. Il faut respirer l'air pur et vivifiant qui souffle à travers les bois de chênes et les champs de blé, il faut sentir passer sur son front et dans ses cheveux la brise qui vient du côté de la mer, pour qu'un sang vivement coloré et riche en propriétés vitales circule dans les veines, dans des veines d'hommes. *O fortunatos agricolas*..... heu-

reux l'homme des champs! Et l'innocence champêtre, et cette précieuse ignorance de tant de choses, est-ce qu'elles peuvent exister à Paris?

Et les souvenirs d'enfance! Oh! n'avoir pas de souvenirs, ou n'avoir que de tristes souvenirs d'un *âge d'or* antérieur, la seule oasis peut-être que l'on traverse dans ce désert de la vie; n'avoir connu ni les effets de la neige sur les landes et les monts lointains, ni le bruit du vent dans les grands bois, ni les fureurs de l'Océan qui s'emporte contre les rochers du rivage, ni le vieux mendiant en haillons qui vient, à la tombée de la nuit, frapper au seuil hospitalier, grelottant de froid et tout mouillé, et que l'on fait asseoir à la meilleure place au foyer; ni les terreurs mystérieuses des récits de *bonnes femmes* qui parlent de sorciers et de *revenants;* ni les contes merveilleux et les vieilles ballades populaires des *veillées* d'hiver; et puis, les genêtaies ondulant au vent comme une mer aux flots de pourpre, les blés jaunissant et tressaillant de secrets frissons sous une brise tiède et embaumée, et les fenaisons, et les moissons, et les fêtes des villages; et la messe tous les dimanches dans la vieille église du bourg, toute moussue et entourée d'ifs séculaires : n'avoir rien connu de tout cela, ah! c'est entrer dans la vie par une porte bien triste. Aussi, je le répète, je plains sincèrement ceux qui sont nés et qui ont grandi dans une rue, qu'elle soit étroite et malsaine, ou large et bien aérée; que ce soit dans une mansarde ou à un premier étage, dans un taudis ou dans un palais. Est-ce qu'ils peuvent savoir comment les prés verdissent et l'aubépine embaume, comment sifflent la grive et le merle au bec jaune? Ah! vieil Alighieri, sombre Gibelin, as-tu bien pu prononcer un pareil blasphème : qu'il n'est pire douleur que dans l'adversité un souvenir heureux. Celui qui boit de mauvais vin peut-il, pour cette raison, regretter d'en avoir un jour bu de meilleur?

J'ai connu cette enfance champêtre et libre dont je parle, et nul souvenir n'est mieux gravé dans mon cœur. Comme Adam et Ève devaient regretter le paradis terrestre d'où les chassait l'innocence perdue, moi aussi je regrette ce paradis de l'enfance, et je

me détourne souvent vers ce jardin rempli de parfums et de chants, et je lui adresse de touchants adieux.

Je veux retracer un souvenir de ces bienheureux jours. Mais, hélas! que va devenir tout cela sous ma plume? Ce que devient une fleur belle et odorante dans l'herbier du naturaliste et du savant. Essayons toutefois.

A l'âge de douze ans je savais presque autant de latin que de français, c'est-à-dire aussi peu de l'un que de l'autre; mais, en revanche, je savais bien le breton, que je n'oublierai de ma vie et dont la connaissance me procure encore les plus douces et les plus intimes jouissances.

Le breton est la première langue du monde! Mon brave et savant compatriote La Tour-d'Auvergne, *le premier grenadier de France*, le pensait comme moi, et le polyglotte Le Brigant, qui avait pris pour devise : *Negatâ celticâ, negatur orbis*, a fait je ne sais combien de dissertations, de thèses, de mémoires à l'appui de cette opinion, et pour prouver que la langue parlée dans le paradis terrestre était le pur breton. Et il le prouve, et voici comment. Lorsque la première femme présenta la pomme au premier homme, celui-ci y mordit à belles dents, et la mangea si gloutonnement, qu'un morceau lui en resta dans le gosier : *A tam!* (en breton) *ah! quel morceau!* cria-t-il aussitôt; *ev* (bois), lui dit la première femme. Et voilà l'origine des mots Adam et Ève, et aussi de ce qu'on appelle communément la *pomme d'Adam*, et que les anatomistes nomment l'os hyoïde, je crois.

Et qu'avez-vous à dire à cela? que cela n'a pas le sens commun? Je garantis l'exactitude et la signification des mots bretons, et je connais bien des étymologies qui ne sont pas plus raisonnables.

Bien avant le français, dont l'acte de naissance du reste ne remonte pas bien haut; avant le latin même, nos aïeux les Keltes et les Gaulois parlaient une langue aussi intelligible pour moi que l'est celle que parlent aujourd'hui encore les paysans de la Cornouaille armoricaine, du Léonais, du pays de Tréguier et du pays de Galles, en Angleterre. Les chansons d'autrefois, nous les chan-

tons encore : et je ne puis ouvrir un livre français, anglais, latin, grec, sans y trouver à chaque instant des mots bretons. Et dans le sanscrit il s'en trouve encore davantage, nous assurent les savants.

Mais, hélas! qu'elles ont été déplorables, les destinées de cette grande et opiniâtre race celtique! Pour que la littérature d'un peuple puisse vivre florissante et féconde, il faut commencer d'abord par établir sa prépondérance politique, il lui faut la victoire des grands champs de batailles; et Zama et Waterloo ont presque toujours été notre partage! L'injustice et l'oppression consommées un jour sur un champ de bataille, passent insensiblement dans le domaine des faits à jamais accomplis, et pèsent dès lors sur la liberté et sur l'intelligence des générations qui les subissent. Désormais il ya des vainqueurs et des vaincus, des oppresseurs et des opprimés : les premiers arrogants et superbes; les seconds résignés et espérant des temps meilleurs, soupirant après leur liberté et leurs franchises perdues, et se consolant avec leurs vieilles traditions, et leurs souvenirs de nationalité. Car les souvenirs de nationalité, déposés dans le recoin le plus intime du cœur, ne périssent jamais complétement : ils peuvent être persécutés, obscurcis, engloutis même pour un temps ; mais ils finissent toujours par reparaître.

Étrange et lamentable destinée du peuple breton! Poussé par le vague et incessant désir de l'inconnu, par cette éternelle aspiration vers tout ce qui est mystère, peut-être aussi chassé par des guerres de religion, les plus cruelles et les plus implacables de toutes, ou bien encore obligé d'émigrer par suite d'une multiplication trop démesurée des têtes, il quitta le pays le plus beau et le plus fertile du monde pour aller à la recherche d'une patrie nouvelle. Parti des plateaux de l'Himalaya, il s'achemina par patientes étapes à travers toute l'Asie, emportant ses dieux, ses croyances, ses anciennes traditions, ses souvenirs de nationalité, et laissant partout des traces de son passage, comme autant de jalons, à l'aide desquels on a pu remonter jusqu'à son berceau. Il franchit le Caucase, doubla la Mer-Noire, laissa une colonie dans la Chersonèse-

Cimbrique, puis reprit sa marche à travers les vastes plaines de la Thrace et de l'Illyrie, cherchant partout, suivant l'opinion de quelques historiens, ce fabuleux Mont-Mérou dont parlent les vieilles traditions, et où siège sur son trône le dieu des richesses magiques. Ils arrivèrent enfin dans la Gaule; une portion se détacha de la grande émigration, passa les Pyrénées, et fonda la colonie des Celtes-Ibères; les autres s'arrêtèrent sur les landes et dans les forêts immenses qui couvraient alors notre Bretagne actuelle. Plusieurs émigrations passèrent à différentes reprises le détroit, et s'établirent dans les îles Britanniques.

Mais je m'égare à suivre mes Keltes dans leurs éternels voyages, et ne vois pas qu'on me laisse voyager seul, et que personne n'a voulu me suivre. Une fois sur ce chapitre, je m'oublie volontiers; mon imagination s'envole au loin, bien loin, et se complaît à errer sur les plateaux lumineux de l'Hymalaia, et dans les jardins éternels du Thibet : je vais causer avec les bonzes et les brahmanes des pagodes indiennes, je comprends leur langue et leur mystères, je parcours les ruines immenses et les souterrains mystérieux d'Elephanta et d'Ellora, comme un hôte qui, au retour d'un long voyage, erre sur les débris de son manoir abandonné et tombé en ruines : des affinités secrètes existent entre toutes ces choses lointaines et mon esprit, et, instinctivement, mes pensées s'envolent sans cesse vers elles. Oh! les rêveurs, oh! les poètes!...

Tous les matins, pendant les beaux jours, nous partions, trois insouciants et espiègles gars du vieux manoir de Keramborgn, nous dirigeant vers le bourg de Plouaret, et emportant dans un panier quelques livres en lambeaux, et les provisions de bouche de la journée. Nous allions ainsi à l'*école* chez un vieux *magister* de village, à la trogne enluminée et accidentée d'éminences mamillaires, comme un vieux *tumulus* gaulois labouré par les taupes. Le brave homme n'avait jamais secoué bien rudement l'arbre de la science, quoiqu'il eût quelque temps porté la soutane, quoiqu'il chantât fort au lutrin de la paroisse et mît ses plus chères délices à faire journellement de nombreuses libations au dieu Bacchus. *Io! évohé! évohé!* Malgré tout cela ou à cause de tout cela, peut-être, c'était

un excellent homme, et chaque fois que je vais saluer le coq en cuivre doré du clocher de mon bourg, j'éprouve un bien doux plaisir à lui serrer la main, et à lui faire quelque citation d'Horace, de Virgile, d'Ovide ou de Cicéron, qu'il ne comprend guère, il est vrai; mais cela lui donne une haute opinion de mon savoir, et le rend tout fier d'avoir fait un tel élève. Mais ce qui lui plaît bien plus que tout cela, c'est la libation obligée à Bacchus, le seul dieu, je crois, auquel il ait conservé un culte bien fervent.

Le brave homme! je lui ai depuis longtemps pardonné les *pensums*, les *pains secs*, et les heures passées à genoux au milieu de la classe, pour avoir mêlé à mon français force expressions bretonnes (le breton était proscrit), pour arriver presque tous les jours trop tard en classe, avec des thèmes et des versions incomplets, et faire l'école buissonnière le plus souvent que je le pouvais, vieille habitude dont je n'ai jamais pu me défaire complétement, du reste. Et qui donc n'a jamais fait un peu l'école buissonnière? Ah! si vous saviez comme la route qui mène de Keramborgn au bourg de Plouaret est faite pour inviter à l'*école buissonnière*, et envoyer à tous les diables thèmes, versions et maître d'école, vous seriez disposé à l'indulgence et ne vous presseriez pas de me condamner, ni de me crier : Au fait! au fait! *Veniamus ad eventum!* fussiez-vous maître d'école même! Mais j'y songe, il n'y a plus de *maîtres d'école*, il faut dire *instituteur primaire*, n'est-ce pas?

Comment en effet passer par le village du Keroué sans maltraiter un peu les noyers dont l'ombre s'étend sur le chemin, sans jeter des pierres aux pommes rouges ou jaunes qui sourient ironiquement dans le feuillage vert; sans faire un peu la guerre aux poules et aux coqs rouges de Gaod Kerborro, et sans s'arrêter au haut du Roz (la colline) pour lancer, par la cheminée, quelques cailloux dans la pauvre chaumière de Jeanne Trédenn, située en bas, sous nos pieds; comment encore passer devant le moulin et l'étang du Pontmeur sans s'arrêter quelques minutes à voir l'eau jaillir sur la roue du moulin, à admirer les poissons se jouant et se poursuivant dans l'onde transparente, égayés par un rayon de soleil, et à écouter

le bruit de la cascade sur les roches moussues et noircies de l'écluse ?

Et le Roz de *Rune-Riou*, d'un aspect si pittoresque, et le *Rubézenn*, d'où l'on voit *Penn-an-Roho* et le *Coz-Varc'hat*, et *Kerminihi*, comment passer sans dire chaque matin *bonjour* à tout cela?

Je les vois encore d'ici, du fond de ma mansarde, à Paris, où j'écris ces lignes, tout en rêvant du pays, et sans songer que l'heure du sommeil est sonnée. Je connais tous les arbres qui bordent le chemin, jeunes ou vieux, tapissés de mousse et de lierre, ou s'élançant hardiment vers le ciel avec une tige de haute futaie lisse et polie. Il n'en est pas un sur lequel je n'aie grimpé maintes fois pour dérober leurs nids et leurs couvées aux mésanges, aux geais, aux pies.... Tous ces rochers au milieu de la rivière, que de fois m'y suis-je assis en chantant quelque vieille ballade bretonne, et laissant pendre mes deux pieds au fil de l'eau transparente et claire !

O Parisiens, ces bonheurs-là vous sont inconnus, et vous ne pouvez vous imaginer comme ces chers souvenirs chantent doucement dans ma tête et parfument ma mansarde d'odeurs printanières et de bouffées d'air venues jusqu'à moi à travers les landes d'Armor, toutes chargées des émanations des aubépines et des sarrasins en fleur. Ayez donc quelque indulgence pour mes digressions ; sans elles ma petite histoire ne serait rien : et puis, j'ai appelé cette première partie : *Ecole buissonnière*, il ne faut pas l'oublier.

Nous arrivions enfin au petit ruiseau de *Pont-ar-Goazcan*, où de malicieuses et gaies jeunes filles étaient toujours à laver et à jaser, et couraient souvent après nous pour nous agacer, ce dont nous nous trouvions bien malheureux.

Quand nous faisions notre apparition dans la classe, elle était, le plus souvent, sur le point de finir ; aussi n'entrions-nous qu'en tremblant, et comme des coupables qui vont s'entendre condamner. Mais une demi-heure à genoux au milieu de la classe, et du pain sec et de l'eau à dîner, qu'est-ce que cela quand on a douze ans ? Et comme nous oubliions vite cette petite et passagère humiliation, lorsque, la classe finie, la porte s'ouvrait pour nous laisser échapper,

ou plutôt envoler, comme des oiseaux à qui l'on ouvre la porte d'une volière !

Vous connaissez le charmant tableau de Decamps représentant la sortie d'une école turque? Remplacez ces petits Musulmans par des petits Bas-Bretons, (les costumes ont quelque ressemblance entre eux du reste) et c'est cela, absolument cela.

La récréation avait lieu sur la grande place du bourg, à l'ombre des grands marronniers fleuris et des ifs séculaires, par dessus lesquels pointait gracieusement la flèche de granit du clocher avec le coq de cuivre doré au sommet de la croix. Et là on oubliait les pensums, les punitions et les devoirs, et ce n'était partout qu'activité, cris, rires et jeux divers, jeux de galoche, de toupies, de barres, cheval fondu, que sais-je encore ?

Et cependant il fallait se tenir sur ses gardes, et se méfier de deux ou trois drôles qui rôdaient sournoisement autour des jeux, se mêlaient aux groupes les plus animés, et saisissaient au vol les mots bretons ou les phrases douteuses et bizarres échappées dans la chaleur des discussions et l'animation des parties de barres ou de toupies.

Mais qu'était-ce donc que ces vilains rôdeurs? me direz-vous. Quoi! déjà des espions? là aussi?

Eh! mon Dieu, oui, c'étaient bien des espions, comme vous le dites, il n'y a pas à le contester. Leur air inquiet et leur œil inquisiteur, leur oreille tendue et toujours aux aguets, leurs allures mystérieuses, leurs questions insidieuses, leurs provocations perfides, tout chez eux révélait l'espion.

— Et pourquoi, dans quel but espionner des camarades?

— Ah! c'est qu'ils avaient le *symbole.*

— Le *symbole?* dites-vous, le *symbole* de quoi? le *symbole* de qui ?

— Ah ! c'est vrai, ce mot vous paraît bien étrange et bien déplacé ici. Mais voici ce qu'il signifiait parmi nous.

Comme nous savions tous le breton, comme c'était la langue que nous avions sucée, pour ainsi dire, avec le lait de notre nourrice, celle qui se parlait et qui se chantait partout et toujours autour de

nous; comme nos parents nous envoyaient à l'école pour apprendre, avant tout, un peu de français, puis pour apprendre à lire et à griffonner des caractères si bizarres et si fantasques, que M. Champollion s'en serait tiré moins facilement que des hiéroglyphes gravés sur les pylônes et les monolithes de l'Égypte, le breton dut être proscrit à l'école, et cela à notre grand désespoir. Aussi, tout écolier convaincu d'avoir *bretonné*, ou d'avoir orné son langage d'expressions celtiques ou douteuses, était-il sur le champ *symbolé*, c'est-à-dire qu'on le forçait de prendre un anneau de métal, ou un morceau de bois ovale percé d'un trou qui donnait passage à une ficelle. Quelquefois des discussions terribles s'engageaient sur la valeur d'un mot, et, pour trancher le différend, on avait plus souvent recours au poing qu'au dictionnaire de l'Académie, qui avait peu de crédit auprès de nous, par la raison que nous y constations l'absence d'une foule de mots que nous soutenions être français et du meilleur.

L'écolier *symbolé* avait tout intérêt à se défaire de son maudit anneau, car s'il en était porteur à l'heure des repas, il restait debout au milieu du réfectoire, ayant pour toute pitance du pain sec et de l'eau, pendant que ses heureux camarades mangeaient à son nez de bon bœuf appétissant, de savoureuses tranches de lard, et buvaient du *piot* (cidre).

Vous n'en voulez plus autant à notre *espion*, n'est-ce pas?

— Mais, me direz-vous, pourquoi ce mot de *symbole* pour signifier une chose si simple?

— Ah! voilà! on n'a jamais pu le savoir. Cependant, si je m'écoutais, et si je ne craignais pas de vous ennuyer, je saurais bien en donner des raisons, et j'ouvrirais ici une longue parenthèse pour prouver que cela doit être *renouvelé* des Grecs ou des Romains. C'est d'ailleurs la mode aujourd'hui de tout symboliser, et les *penseurs*, les *esprits forts*, les *savants* voient partout des symboles. Mais comme je ne suis rien de tout cela, j'aime mieux n'y voir tout simplement que ce qu'il signifiait pour nous autres, pauvres écoliers d'un obscur bourg de Basse-Bretagne, que nous aimons tous, et que ceux de nous qui l'ont quitté pour aller au loin chercher la fortune,

la science, le bonheur, insaisissable Protée qui vous séduit sous de fallacieuses apparences et qui vous leurre toujours, regrettent bien à présent, et voient souvent dans leurs rêves...

Le bonheur était là, sur ce même rocher
D'où nous sommes partis un jour pour le chercher.

Croyez bien que, si les heures de classe nous paraissaient toujours d'une longueur désespérante, celles des récréations, au contraire, s'envolaient à tire-d'aile avec une rapidité désolante. C'étaient tous les jours quelques sujets nouveaux et variés de distractions et de joyeux ébattements.

Un baptême arrivait, avec le parrain et la marraine dans leurs plus beaux habits de fête, et le père joyeux et souriant et tout disposé à payer chopine et bouteille de vin vieux. Et nous aidions les enfants de chœur à chanter le *Te Deum*, et le sacristain à sonner les cloches à grandes volées. Puis, en troupe compacte et serrée, l'on escortait le parrain et la marraine qui, du haut de l'escalier du cimetière, lançaient à tour de bras des poignées de gros sous au milieu de la foule attentive; et l'on roulait alors pêle-mêle dans la boue ou la poussière, suivant la saison, on se disputait avec acharnement quelques méchants sous tout vertdegrisés, et il était bien rare que quelqu'un ne sortît éclopé, contusionné et ecchymosé de ces combats à outrance.

Un autre jour, c'était une noce. La compagnie arrivait parée et joyeuse, et débouchait de quelque sentier ombreux et parfumé par l'aubépine et les sureaux en fleurs, aux sons du *biniou*, des tambours et des violons, bouquets et rubans aux corsets des jeunes filles, bouquets et rubans aux chapeaux et aux boutonnières des jeunes gens; et, le long de la route, force décharges de pistolets et de carabines en signe de réjouissance, puis des chants, des *gwerz* et des *sônes* joyeux, des rires et des cris d'allégresse; partout des fleurs, des chants, de la musique, des rires, du bonheur!

Et, le festin de noce terminé, comme les *jabadaos* et les *aubades* allaient bon train sur la place du bourg, en plein air, au son des tambourins, des violons et des *bombardes!* (hautbois). Comme l'œil

des jeunes filles s'allumait! comme leurs joues étaient rouges! comme elles dansaient, et sautaient et riaient! comme les *sonneurs*, assis sur leurs barriques au milieu du cercle, soufflaient, se démenaient et mettaient tout en branle et en gaîté!

Et nous étions partout; mais là surtout où quelque vieil ivrogne amusait de ses lazzis et de ses discours bizarres un auditoire improvisé, et chantonnait des couplets quelque peu grivois; là ou quelque adorateur trop fanatique du Bacchus des vergers bretons subissait les conséquences fâcheuses d'un culte trop fervent; là où les jeunes et les forts, les Hercules et les Porthos se livraient, le plus souvent pour des motifs plus que frivoles, des combats où le sang n'était jamais épargné, car il est rare qu'une noce bretonne se termine sans combat et effusion de sang.

Et quand nous manquaient les noces et les baptêmes, nous avions encore Hénora Lestrézec. Elle apparaissait soudain sur le mur du cimetière, à l'ombre du grand marronnier, gaie et rieuse, et dans l'accoutrement le plus bizarre et le plus fantastique : la tête ceinte d'une couronne de digitales, d'aubépine fleurie et de genêts d'or, une baguette de coudrier blanc à la main, toute bariolée de rubans de différentes couleurs, de lambeaux de tulle et de soie cousus sur son cotillon de bure ou de *berlinge*; les yeux noirs et vifs, les traits réguliers avec une distinction et certains indices qui trahissaient en elle une race et une origine non vulgaires. Elle me fait songer aujourd'hui à Velléda, la poétique druidesse, ou plutôt à Ophélia, la triste et gracieuse création de Shakspeare. Mais pour nous, enfants, c'était tout simplement Hénora, *Hénora la folle*, et rien de plus.

Nous la saluions toujours par des cris de joie et de frénétiques acclamations, en lui criant tous à la fois : — « A quand ta noce, » Hénora? Tu ne nous oublieras pas, au moins? Tu viens sans doute » nous inviter au festin et aux réjouissances? »

Et elle, d'un air riant et heureux, nous faisait alors ce que nous appelions un *compliment*, souvent interrompu par nos applaudissements et nos cris immodérés. Elle venait, disait-elle, nous inviter à ses noces, qui devaient se célébrer prochainement. Elle nous recom-

mandait d'inviter aussi tous nos parents, et que personne ne manquât de venir. Jamais nous n'avions vu, ni ne devions revoir pareilles fêtes et solennités. Le *fils du roi de Turquie* et l'*impératrice d'Hibernie* seraient l'*homme* et *la fille d'honneur;* l'évêque, lui-même, devait passer au doigt des jeunes époux l'anneau nuptial, e célébrer la messe; et le *roi de France* et la *duchesse Anne*, avec toute leur cour, tous les princes et princesses, tous les nobles seraient du festin. Et quel festin! Les noces fameuses de Gamache n'étaient rien en comparaison : des hécatombes de bœufs, de veaux, de moutons, de porcs, devaient être faites; le vin, le cidre doux et le café et l'eau-de-vie couleraient partout par tonnes défoncées; et les pauvres gens, eux aussi, ne seraient pas oubliés, les *chercheurs de pain* et les porteurs de besace. Pendant huit jours pleins ils pourraient manger et boire à satiété sans désemparer et sans quitter la table. Quelle bombance! Puis, quelles réjouissances publiques, quelles luttes, quels bals et quelles danses à mettre sur les dents tous les *sonneurs* du pays! Le beau fiancé était allé, *avec dix-huit carrosses, quérir la famille royale.* Il allait arriver. Il fallait s'occuper immédiatement de semer de fleurs et de rameaux verts les chemins et la place du bourg.

Et Hénora, descendant de sa tribune aux harangues avec la majesté d'une reine, s'avançait au milieu de nous, aux acclamations et aux hurlements de la troupe écolière, et marchait à notre tête, radieuse, triomphante, comme si elle allait à l'autel, conduite par le beau fiancé, l'époux tant désiré. Et nous faisions ainsi le tour du bourg en chantant avec elle son *sône* de prédilection, qu'elle répétait sans cesse :

Korfet brao è va doucik, balé a ra er fad, etc....

« Ma douce est bien faite de corps, elle marche avec grâce, ses » deux joues sont rouges comme une rose, et ses yeux sont » bleus, etc. »

F.-M. LUZEL.

Paris, 1856.

(La fin à la prochaine livraison).

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

—

LE GÉNÉRAL BEDEAU.

Bien qu'une de nos dernières chroniques ait rendu hommage à notre illustre compatriote, le général Bedeau, nous ne craignons pas d'emprunter au *Moniteur de l'armée* la notice suivante, qui est un trop beau témoignage pour n'être pas reproduite. Nous aurions bien quelques observations et réserves à faire, mais tout le monde les fera pour nous. Peut-être, au reste, aurons-nous l'occasion de revenir sur un des hommes qui ont le plus marqué dans l'armée et dans notre pays.

(*Note de la Rédaction*).

M. le général de division Bedeau est décédé à Nantes dans la nuit du 29 au 30 octobre dernier. Après avoir parcouru avec éclat la carrière des armes, il est mort dans les sentiments de la plus parfaite humilité chrétienne, et sa volonté dernière a été qu'aucun honneur militaire ne fût rendu à sa dépouille mortelle.

Bedeau (*Marie-Alphonse*), né le 19 août 1804, à La Roberdière, commune de Vertou, dans la Loire-Inférieure, était fils d'un officier supérieur de la marine.

Entré dès l'âge de seize ans à l'École militaire de Saint-Cyr (29 octobre 1820), il en sortit deux ans plus tard, aux premiers rangs, et alla compléter son éducation militaire à l'École d'application d'état-major.

Il commença son stage régimentaire le 18 février 1825, dans les dragons du Rhône. Lieutenant le 1er octobre 1826, il servit successivement comme aide-major dans les lanciers de la garde royale (1826), au 2e régiment d'artillerie à cheval (1828), au 13e de ligne et enfin au 3e léger (1829).

Nommé capitaine le 12 juillet 1831, aide de camp du général baron Gérard, commandant la division de réserve de l'armée du Nord, le 6 août suivant, il passa en la même qualité, le 15 novembre 1832, auprès du général comte de Schramm, qui succéda au général Gérard dans le commandement de cette division. La croix de la Légion-d'Honneur récompensa sa conduite distinguée pendant le siége de la citadelle d'Anvers (16 janvier 1833).

Après la dissolution de l'armée du Nord, le capitaine Bedeau fit partie de l'état-major de la 1re division militaire, sous le général comte Pajol (29 mars 1833). Il en fut détaché depuis le 6 décembre 1834 jusqu'au 9 novembre 1835, pour servir auprès du général de Schramm, qui exerçait au ministère de la guerre les fonctions de directeur du personnel et des opérations militaires.

Le 3 février 1836, il était pourvu du commandement du 1er bataillon de la nouvelle légion étrangère, qu'il organisa d'une manière remarquable. Aussi, lors de la formation du second bataillon, le général comte de Damrémont, gouverneur général de l'Algérie, demanda instamment (6 août 1837) que le commandant Bedeau fût nommé lieutenant-colonel de ce corps. Sa nomination fut signée le 11 novembre 1837, après qu'il eût donné de nouvelles preuves de bravoure au siége de Constantine.

Chaque expédition, chaque combat était pour lui l'occasion de se signaler. Chacun de ses grades, chacune de ses décorations fut le prix d'une action d'éclat.

En 1839, il est cité à l'ordre de l'armée pour sa conduite dans les combats de Djidjeli et de Bougie, et nommé colonel du 17e régiment d'infanterie légère (4 décembre). Il est cité aussi pour la vigueur par lui déployée au combat de l'Oued Lallegg.

En 1840, il est cité à l'occasion de l'expédition de Cherchell, dans laquelle il reçoit deux blessures, et il obtient la décoration

M. L'ABBÉ AUDRAIN,

CURÉ DE SAINT-PIERRE DE NANTES.

L'éloge de M. l'abbé Audrain n'est plus à faire; il est tout entier dans le deuil qu'a causé sa mort et dans les pages touchantes qu'elle a inspirées à l'un de ses confrères les plus éminents, qui fut aussi l'un de ses plus brillants élèves. M. l'abbé Fournier a raconté la vie de M. Audrain avec cette âme que l'Écriture appelle l'esprit du cœur, *mens cordis*. Qu'ajouter à un tel récit? Et cependant, la *Revue* ne peut rester complétement muette sur un des hommes qui ont le plus marqué, à Nantes, dans l'enseignement et dans le ministère. Je demanderai donc la permission de rappeler quelques impressions personnelles, et de donner ainsi à mon vieux maître, au guide de ma jeunesse, à l'ami constant de mon âge mûr, un dernier témoignage de reconnaissant et affectueux souvenir.

Lorsque je rencontrai, pour la première fois, M. Audrain, il n'avait que vingt-cinq ans, comptait à peine un an de prêtrise, et était déjà professeur de rhétorique au Petit-Séminaire. Tel était même dès lors le rang qu'il occupait dans l'opinion de tous que nous attachions un intérêt marqué aux circonstances de sa vie. Nous nous répétions les uns aux autres, dans nos conversations d'enfants, que, dès l'âge de douze ans, il professait dans le pensionnat du bon M. Rousic [1]; que, dès l'âge de quinze, il fixait l'attention de Mgr Duvoisin qui se chargeait de son avenir. Ce haut

[1] Je trouve, dans une note qui m'est remise, quelques détails sur les rapports de M. Audrain et de M. Rousic. Ce fut celui-ci qui donna la première instruction classique à M. Audrain, et gratuitement. Le petit Audrain, fils d'un pauvre charpentier de bateaux, venait, chaque matin, de Chantenay à ses leçons. Le plus souvent il portait ses sabots à la main, afin de ménager sa chaussure. M. Rousic fut tellement content de lui qu'il le chargea bientôt de ses plus jeunes élèves. Comme témoignage de satisfaction, il lui donna d'abord cinquante centimes par semaine, puis deux francs, que l'enfant remettait, sans en rien garder, à sa mère.

patronage d'un évêque célèbre et digne de l'être, sinon par sa fermeté malheureusement, du moins par son intelligence et son savoir, lui faisait, à nos yeux, comme une auréole. Je ne sais d'ailleurs d'où nous venaient ces détails; mais ils formaient légende. Ce qui est sûr c'est qu'ils ne venaient pas de M. Audrain. La seule chose que je lui aie entendu dire de sa vie, c'est qu'il était né le 25 mars, jour de l'Annonciation de la Vierge; et, s'il le disait, c'était pour exprimer sa confiance en celle qu'il appelait sa bonne mère [1].

Dans l'exercice de ses fonctions de professeur, M. l'abbé Audrain avait un rare talent, celui de se faire écouter toujours sans punir jamais. Personne ne possédait mieux que lui nos grands auteurs et ne les commentait avec plus d'entrain et d'esprit. Étions-nous las du grec et du latin, il ouvrait tantôt Bossuet, tantôt Massillon; je me rappelle qu'un jour il tomba sur les *Plaideurs* de Racine, et sa lecture, habilement nuancée, nous faisait saisir au vol les beautés des maîtres.

Son goût était exquis mais sévère, et le *Génie du Christianisme*, qui passionnait alors nos jeunes imaginations, était souvent une pierre d'achoppement entre notre professeur et nous. M. Audrain goûtait peu ce christianisme extérieur qui, disait-il, n'allait pas jusqu'à la moëlle; il était plus opposé encore à cette mélancolie rêveuse qui donne à l'esprit des vapeurs pour nourriture. Nous résistions, et telle était avec lui notre liberté que la discussion devenait parfois vive.

L'auteur de prédilection de M. Audrain, — comment s'en étonner! — c'était Bossuet : il le citait, il le possédait; les habitudes de langage du grand évêque étaient presque devenues les siennes, tellement que nous aimions à saisir dans sa parole quelques-unes de ces formes légèrement vieillies de la première moitié du XVIIe siècle, qui avaient pour nous le charme d'un lointain et bon souvenir.

Et après avoir enseigné, charmé des enfants, il traversait la rue et allait, comme François de Sales, enseigner et édifier de saintes

1 C'est M. Audrain qui a inauguré à Nantes *le Mois de Marie*, et il le prêchait, lui-même, chaque année, à la cathédrale.

religieuses, qui, aujourd'hui encore, après quarante ans, conservent précieusement et méditent ses écrits.

Le talent de M. Audrain, comme prédicateur, était alors hautement apprécié à Nantes et hors de Nantes. Il prêcha souvent au loin, à Orléans surtout. Lorsqu'on lui demandait des conseils sur quelque question doctrinale ou morale, il répondait quelquefois : — Ouvrez Bourdaloue ; il n'y a pas de phrases, mais tout est là. — Eh bien ! on pouvait dire à peu près la même chose de ses discours; il n'y avait pas de phrases non plus; le ton était grave, la parole sobre, mais tout était précis et pratique ; tout était là [1].

Ajoutons qu'il possédait admirablement l'Écriture-Sainte, cette source inépuisable de l'éloquence sacrée. Aussi avait-il le don de ces textes heureux qui sont comme ces essences dont il ne faut qu'une goutte pour parfumer tout un vase. On peut s'en convaincre en lisant les trois oraisons funèbres qu'il a publiées et dont l'une, celle de Louis XVIII, eut deux éditions [2].

En 1828, M. Audrain fut nommé curé de la cathédrale de Nantes. Il n'avait que trente-sept ans. La première pensée de ce choix était venue à M. l'abbé Angebault, aujourd'hui évêque d'Angers. Si c'est toujours un honneur d'être distingué par ses supérieurs hiérarchiques, n'en est-ce pas un plus grand encore d'être désigné à leur choix par ceux qui sont de votre âge, qui marchent à côté de vous dans la même carrière, qui vous ont vu tous les jours, dans le laisser-aller de la vie avec ses bons instants et ses instants moins bons, à qui rien n'a été caché, même ce qu'on cache à ses maîtres? et lorsque ceux qui désignent ainsi sont destinés à être un jour d'éminents prélats, l'honneur n'est-il pas complet? Ce n'est pas la seule fois, au reste, que l'abbé Audrain a éveillé, en dehors même de ses relations habituelles, de ces hautes estimes. Il ne lui fallut que quelques voyages en Bretagne, pour gagner la vive affection de l'abbé

1 La supérieure d'un couvent de Carmélites rapporte le mot suivant de Mgr de Guérines : « Tout ce que prêche ou écrit M. le curé de Saint-Pierre est juste, excellent, et jamais il n'y a un mot inutile dans ses instructions. »

2 *Oraison funèbre de Louis XVIII,* prononcée à la cathédrale, en 1824; — *de M. le marquis Armand de la Bretesche,* en l'église de Torfou, en 1839; — et *de M. le marquis Philippe de la Bretesche,* en la même église, le 1er décembre 1859.

Epivent, curé de Saint-Brieuc, aujourd'hui évêque d'Aire, affection qui s'est produite récemment d'une manière touchante, lorsqu'on a vu le vénérable évêque accourir du fond des landes de Gascogne pour dire un dernier adieu à son ami.

Je n'ai point à parler ici du ministère pastoral de M. l'abbé Audrain. Un prêtre comme M. l'abbé Fournier ne laisse, à cet égard, rien à dire. On ne peut que répéter ses paroles si justes, si vives, si senties. Travail *persévérant* et qui *devançait le jour; enseignement exact, fort, méthodique et soutenu; conseils pleins de sagesse, frappant droit au but*; *don de discerner les esprits et d'en toucher les secrets ressorts; prudente et ferme direction; dévouement aux soins et aux intérêts des pauvres* [1]; devoir que l'abbé Audrain s'imposait *d'accompagner leur humble convoi; fondations pieuses et charitables; éloignement de tous dangereux compromis, de toutes petitesses*; *admirable caractère composé d'élévation, de droiture, de simplicité et de vigueur :* rien n'a été omis par son biographe; tout est rendu d'un trait, qui part du jugement le plus élevé et le plus pénétrant. *Il visait droit à Dieu et à la pure vertu*, dit encore M. l'abbé Fournier, « *et cette magnifique constitution morale*, il la communiqua aux enfants de sa direction; il l'inspirait à ce qui l'approchait et l'entourait. »

M. Fournier ajoute un dernier mot qui dit tout : — « J'étais touché de la ferveur de M. Audrain à l'autel. » — Qu'on me permette ici un souvenir. Il y a quinze ans, un brillant officier, mort depuis à la tête de son régiment, dans la terrible journée de Magenta, demandait à un ami, au moment de quitter la garnison de Nantes pour celle de Montpellier, s'il ne pourrait lui indiquer quelque ecclésiastique dans cette dernière ville. « Non, lui fut-il répondu, mais Dieu lui-même se chargera de l'indication. Regardez bien les prêtres dont vous entendrez la messe, et celui qui vous édifiera le plus sera celui qu'il vous faut. »

1 M. Audrain distribuait en pain et en paiements de loyers, par l'entremise des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des sommes considérables. Le livre sur lequel étaient inscrits ses pauvres était un carnet couvert en maroquin et à tranches dorées. C'était son livre d'or. *(Note communiquée.)*

A ce titre, l'abbé Audrain était de ceux que Dieu indique le plus clairement. Ni lenteur, ni précipitation dans ce grand acte de chaque jour qui pourrait si facilement tourner en habitude; beaucoup de simplicité et beaucoup de piété.

Tel nous l'avons connu, et, dans ses relations intimes, bon, gai, d'une gaîté vive et communicative. Autant d'ailleurs il était à l'aise dans un cercle restreint, autant il se sentait peu fait pour le monde et ses allures étudiées. En tout et partout il répugnait à ce qui n'était ni simple ni vrai ; mais, sous ce rapport, son presbytère était loin de le mettre à l'abri des épreuves. Les scrupules, les ambages, les consultations interminables sur peu ou sur rien, les éclaircissements sans cesse réclamés sur les points les mieux éclaircis, toutes ces patiences du ministère pastoral, étaient bien, en effet, ce qu'il y avait de plus antipathique à la nature ferme, droite et résolue de son esprit. L'obligation d'y répondre finit par faire perdre à ses discours de leur concision ancienne, et parfois à sa physionomie de sa bienveillance accoutumée. On le trouvait alors sévère et froid, et l'on ne se doutait guère du trésor de bonté que recélait cette froideur apparente. Ce qui est vrai, c'est que nul plus que l'abbé Audrain n'avait un cœur chaud et constant en amitié ; nul, avec plus de décision, n'écoutait plus volontiers une observation juste; nul, avec des formes plus rigides, ne se laissait plus facilement gagner par l'émotion. Ne l'avons-nous pas vu arrêté tout-à-coup par ses larmes, en nous parlant des malheurs du Saint-Père ?

L'abbé Audrain fit, il y a dix ans, le pèlerinage de Rome et il y fut frappé, bien moins par les monuments, par ce que j'appellerai Rome extérieure, que par la vue du pape et l'étude, sur les lieux mêmes, des traditions de cette puissance apostolique qui, toujours menacée, survit à tout et domine tout. Il en revint profondément impressionné.

Dirai-je maintenant que, même à Rome, la pensée de son troupeau et le désir de le revoir le quittaient peu. Il le disait, il l'écrivait. Saint-Pierre de Nantes et la chapelle Saint-Clair surtout où, chaque jour, il offrait le saint sacrifice, où il passait ensuite de longues heures en communication avec des âmes pieuses, étaient pour lui ce

coin de terre qui sourit toujours : *Ille mihi terrarum præter omnes angulus ridet.*

La chapelle Saint-Clair non plus ne perdra jamais son souvenir. Simple délégué du chapitre dans la cathédrale, l'abbé Audrain était loin d'y exercer l'autorité qu'un curé a ordinairement dans sa paroisse, et son action administrative se perdait dans l'action commune; mais si l'on ne peut lui faire honneur de tous les travaux qui y ont été exécutés, la chapelle Saint-Clair, du moins, lui appartient en propre. Sa riche boiserie, son splendide vitrail, son autel taillé dans un bloc de Carrare, tout a été conçu et ordonné par lui. Il n'était pas jusqu'à son ornementation des jours de fêtes qui ne fût en partie son œuvre. C'était lui qui faisait placer alors sur le tabernacle cette croix de nacre apportée du Saint-Sépulcre, dernier et pieux souvenir d'un ami [1]. La chapelle Saint-Clair est la première de la cathédrale qui ait été décorée dans le style du monument. Plusieurs autres l'ont été depuis; mais elle reste la plus belle, ne fût-ce que par son tableau de *Saint Clair guérissant les aveugles*, l'un des chefs-d'œuvre de Flandrin.

C'est là que se sont écoulés trente-cinq ans de la vie de cet excellent prêtre; c'est là, on peut le dire, que cette vie s'est usée dans le repos épuisant de la confession. Sa forte nature semblait lui promettre de longs jours, et elle n'a fait que rendre sa mort plus lente et plus douloureuse. Deux mois de cruelles souffrances ont d'ailleurs donné un tout nouveau relief à ses vertus. Cette volonté si ferme s'est éteinte dans la résignation et la douceur; cette physionomie habituellement si grave et si austère n'a exprimé que les émotions les plus affectueuses. Chanoine et curé tout ensemble, c'était ce dernier titre que l'abbé Audrain rappelait avec le plus de bonheur dans ses derniers jours, parce qu'il l'avait rendu père d'une nombreuse famille et qu'il aimait à reporter sa pensée sur ses enfants. Lorsqu'il dut recevoir le saint viatique, ne pouvant réunir tous ses paroissiens, il désigna lui-même ceux dont il désirait être

[1] Le Vte Raoul du Couëdic, l'un de nos officiers de marine les plus distingués et les plus regrettables. Il avait lui-même rapporté cette croix de Jérusalem, en 1838.

entouré à cet instant solennel. Amis anciens, amis nouveaux, il n'oubliait personne.

Une dernière consolation lui manquait; son évêque, retenu lui-même par la maladie, n'avait pu lui donner sa bénédiction. Il la lui apporta le dernier jour. L'abbé Audrain en fut vivement touché, car si son corps était affaibli, son esprit et son cœur ne le furent jamais; et l'on peut dire, sous ce rapport, que cette *vie toute d'une pièce*, suivant le mot admirablement vrai de l'abbé Fournier, s'éteignit d'un coup. Le 15 décembre au soir, un des prêtres qui l'entouraient lui demande sa bénédiction; le mourant lève la main, commence le signe de la croix, mais son bras glacé par la mort s'arrête immobile.

On voyait autrefois, sur le mausolée du cardinal de Bérulle, un bas-relief d'Anguier représentant le cardinal célébrant sa dernière messe, cette messe interrompue parmi les hommes et finie avec les anges. La mort de M. l'abbé Audrain n'offre-t-elle pas une scène aussi touchante? M. Fournier exprimait le vœu qu'elle fût représentée sur son tombeau. Je ne sais si la chose sera possible, mais quel sujet serait plus de nature à inspirer l'art, que cet adieu suprême du bon pasteur, cette bénédiction commencée sur la terre et achevée dans le ciel!

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

RÉCIT DES LANDES ET DES GRÈVES, par M. Théodore Pavie. — Paris, P. Brunet, rue Bonaparte, 31. — Un vol. in-12.

Un critique d'un goût très-fin, M. Hippolyte Rigault, disait en parlant de la pastorale dont le genre est ressuscité : — « La fraîcheur de l'imagination, l'agrément de l'esprit, le don d'intéresser par des moyens simples et d'émouvoir sans frapper fort, ce sont des mérites toujours rares et aujourd'hui plus que jamais. De telles œuvres (les idylles), discrètes et calmes, contentes d'obtenir une larme ou un sourire, reposent de ces romans dont l'art violent ou lascif secoue l'âme du lecteur ou enflamme ses sens. Je ne m'étonnerais pas que la pastorale dût sa dernière renaissance au besoin d'émotions et de paysages tranquilles qu'ont fait naître dans le public les débauches de pinceau et les ouragans de passions déchaînés depuis si longtemps dans la littérature [1]. »

Ces lignes semblent avoir été écrites tout exprès pour les *Récits des Landes et des Grèves ;* elles en donnent le ton, la valeur et la portée.

Ce petit volume comprend une *préface,* — que je conseille de ne pas sauter à pieds joints, — *le Caboteur du Cap Fréhel, la Fauvette bleue* (récit des bords de la Loire), *la Lande aux Jagueliers* (scènes du Bas-Anjou), *Valentin* (récit du Bas-Maine), et *la Fileuse* (récit du Bocage).

Pour ne pas mal étreindre, en trop embrassant, nous allons rapidement analyser cette dernière nouvelle, que nous préférons,— peut-être à cause du théâtre où elle est placée, — et nous serions bien étonné si nous n'inspirions pas à nos lecteurs le désir d'aller se

1 *Conversations littéraires et morales*, p. 383.

rafraîchir l'âme à ces récits, qui mériteraient de porter en épigraphe les vers de Brizeux :

Immuable nature, apparais aujourd'hui !
Que chacun dans ton sein dépose son ennui !
Tâche de nous séduire à tes beautés suprêmes,
Car nous sommes bien las du monde.....

— Dans les premières années de la Restauration, la Gaudinière — une métairie située aux environs de Cholet, — est occupée par une veuve, Jacqueline Taboureau, que secondent quatre fils et une servante, Marie, dont le principal emploi consiste à garder les moutons en filant, d'où le nom de Marie *la fileuse*. « C'est une pauvre orpheline élevée par pitié, et qui joint à son malheur celui d'être boiteuse, depuis une chute qu'elle avait faite dans son enfance. Cette infirmité, dont la pensée la tourmentait jusque dans la solitude des champs, avait imprimé sur sa physionomie une tristesse mélancolique. Par suite une extrême douceur était répandue sur ses traits, comme si elle eût voulu se faire pardonner cette imperfection de nature à force de soumission et d'obéissance. »

Malgré l'intérêt qu'elle inspire, la vieille Jacqueline est dure à la pauvre boiteuse, et elle ne laisse jamais échapper une occasion de la gourmander vertement, et de la relever, comme on dit, du péché de paresse. Elle l'a plus d'une fois menacée de la renvoyer. Pourquoi cet excès de sévérité ? — Louis, le fils aîné de la maison, l'attribue à ce que les gens du temps passé n'étaient pas tendres pour eux-mêmes ; il n'est donc pas étonnant qu'ils soient parfois un peu sévères à l'égard des autres. Heureusement qu'il contrebalance, lui, cette rigueur exagérée par ses bons et généreux procédés à l'égard de l'orpheline, ne manquant jamais de lui adresser une parole de consolation ou d'encouragement, quand sa mère, comme cela vient d'arriver ce soir même, a menacé Marie de la renvoyer de la Gaudinière.

Le dimanche suivant, Louis était resté seul à garder le logis, pendant que toute la *maisonnée* était à entendre la messe au bourg. Tout à coup le chien l'Abri se prend à japper : « Une vieille femme, vêtue de haillons, s'avançait lentement vers la métairie ; des mèches de cheveux blancs flottaient sur son cou noirci par le soleil, et sa main ridée s'appuyait sur un bâton de houx. » C'est la vieille Jeanne, une malheureuse folle bien connue de Louis, laquelle se croit toujours poursuivie par les *Bleus*.

Louis la met sur le chapitre de la *grande* guerre et elle lui livre un secret auquel il était bien loin de s'attendre : « Marie, la petite Marie, qui mène ses ouailles aux champs, » n'est point une paysanne, mais bien la fille de Mme de Boisfrénais. Au combat de Dol-de-Bretagne, « sa mère, lui dit-elle, venait de la laisser tomber, la pauvre enfant (chute qui l'avait rendue boiteuse), et ce n'était pas sa faute, puisqu'un coup de baïonnette l'avait étendue à terre, baignée dans son sang. La petite poussait de grands cris, qu'on n'entendait guère au milieu des coups de canon et de la fusillade. Moi, qui n'étais point blessée encore, je pris l'enfant, et j'emmenai la mère en la traînant comme je pouvais. Nous arrivâmes ainsi derrière la ville, dans un champ où les chirurgiens pansaient les blessés. Ils avaient bien de la besogne, va! Là, madame, qui se sentait mourir, me donna une petite cassette, pleine de papiers, un sac plein de pièces d'or, et me confia sa fille en me disant : « A la paix, tu la rendras à ses parents, s'il lui en reste.... » — Or, Jeanne, dont une blessure reçue plus tard avait dérangé la tête et qui croyait toujours à la guerre, n'avait jamais cherché à rendre à qui de droit son précieux dépôt.

Louis veut connaître la cachette ; la vieille Jeanne s'obstine à ne pas la lui révéler ; mais à peine s'est-elle enfuie, en entendant les derniers sons de la messe, qu'elle prend pour le tocsin, que le jeune homme s'en va au *chiron de la grand-prée*, autour duquel il a souvent vu la folle rôder avec mystère. Après maintes recherches, il parvient à découvrir sous le rocher un trou d'où il tire d'une main tremblante le sac et la cassette.... Quelle émotion l'agite ! celle qu'il aimait, — car il ne peut plus se cacher ce sentiment à lui-même, — c'est bien, comme le lui apprennent les papiers, la fille d'un gentilhomme !

Le soir, au moment où sa mère grondait la pauvre Marie et s'emportait jusqu'à vouloir la frapper, Louis, qui ne peut plus se contenir, lance son secret : un coup de tonnerre n'eût pas produit un pareil effet ! — « Dès demain, dit-il, nous reconduirons Mlle Marie de Boisfrénais chez sa tante, au château de la Verdière... »

« Marie habitait depuis quinze ans une vieille pièce délabrée où se trouvaient le pétrin, le rouet, le dévidoir, tous les ustensiles du ménage. Pour la première fois de sa vie, elle se sentit mal à l'aise sur son maigre grabat ; l'air lui manquait dans cette chambre étroite, pleine

de poussière, et dont les araignées recouvraient les poutres d'un triple feston de toiles jaunies. Toute la nuit, elle songea les yeux ouverts à ce château de la Verdière où l'on devait la conduire le lendemain, et le *coucou* de la pièce voisine sonnait trois heures du matin qu'elle n'avait pu dormir encore. »

Marie est, en effet, rendue au manoir de ses ancêtres, et la *fileuse* s'étudie à devenir une *demoiselle*. Grâce aux sages leçons et aux excellents conseils de Mlle de la Verdière, elle ne perd rien à cette métamorphose, au contraire : il est des fleurs des champs qui s'embellissent à la culture. — On fait rechercher la pauvre vieille Jeanne, dont on brûle de reconnaître l'admirable dévouement, et, durant les six mois qui lui restent à vivre, on l'entoure d'affection et des plus tendres soins.

Les années coulaient douces et tranquilles pour Mlle de Boisfrénais.

Cependant il était un cœur qui avait été blessé au point de n'en jamais guérir. Depuis le départ de la *Fileuse*, le malheureux Louis était tombé dans une mélancolie profonde, qui lui ôtait jusqu'au goût du travail, cette grande consolation des affligés. Aussi, sa mère étant venue à mourir, il partagea le peu qu'il possédait entre ses frères, puis, un matin, il prit son bâton et il partit.

« Le chapelet à la main, il chemina d'un pas assuré et marcha ainsi durant quatre longues heures. Arrivant enfin à la lande de Bégrolle, il découvrit les murs du couvent des trappistes de Bellefontaine. C'était l'asile vers lequel il se dirigeait.... A lui, pauvre paysan, il fallait une retraite plus absolue que celles du Bocage, une solitude sans horizon, une vie sans sourire. Il secoua ses souliers poudreux sur le seuil du cloître, et leva le marteau de la porte qui s'ouvrit pour se refermer sur lui. Il était de ceux qui aiment mieux mourir à eux-mêmes que de vivre dans une inutile souffrance. »

Un an après, Mlle Marie de Boisfrénais épousait un gentilhomme des environs de Châtillon, dont le père s'était distingué dans les guerres de la Vendée.

— Parlant des idylles qui s'épanouissent dans l'atmosphère fumeuse de nos idées positives, et qui y forment un contraste piquant, comme feraient des pots de fleurs sur les fenêtres d'une usine, M. H. Rigault ajoute : « Toute la question est de savoir si ce sont des fleurs naturelles ou bien des bouquets de papier. »

Quiconque lira les *Récits des Landes et des Grèves* n'hésitera

pas à déclarer que M. Théodore Pavie n'a rien de commun avec les fabricants de fleurs artificielles, et je ne connais que l'auteur du *Sanguenitou* et des *Aventures du bonhomme Quatorze* pour savoir peindre avec cette fidélité saisissante, avec cette poésie, les mœurs et les aspects de notre Vendée.

ÉMILE GRIMAUD.

L'IMITATION ET LA VIE DE JÉSUS-CHRIST, Fragments poétiques, suivis de la sainte messe tirée de l'*Imitation*, par M. E. du Laurens de la Barre, avec approbation de NN. SS. les Évêques de Quimper et de Vannes. — Paris, A. Bray, rue des SS. Pères; Nantes, Mazeau; Vannes, Galles. 1864.

En écrivant ce petit livre, notre collaborateur a-t-il eu l'intention de lutter avec le génie qui a enfanté *Polyeucte?* Mon Dieu, non. « Ces essais poétiques et religieux, nous dit-il modestement, n'ont pour les recommander peut-être que leur brièveté qui les rend plus propres à la prière. Ils déclinent toute prétention à une valeur purement littéraire, et surtout la moindre idée de comparaison avec l'œuvre incomparable de Corneille. »

Si l'espace le permettait, j'aimerais à citer les pages de sa préface où l'auteur raconte les circonstances qui l'ont engagé à entreprendre ce travail, inspiré par les notes que laissa un de ses vénérés parents, l'abbé Alexandre-Marie du Laurens de la Barre, prêtre du diocèse de Quimper, premier aumônier de Marie Leczinska, recteur de l'Université, grand-maître du collége de Navarre, poète et littérateur. Rentré en Bretagne à la mort de la reine, il fut nommé aumônier de Quimper (1768). C'est là que le trouva la Révolution, qui l'envoya, malgré ses quatre-vingt-trois ans, périr dans un cachot de l'Ile-de-Rhé, dans le même temps à peu près ou Florentin et Fidèle du Laurens, ses neveux, pris à Quiberon avec tous les émigrés, étaient fusillés à Vannes, à côté de Sombreuil.

Pour en revenir à la « pieuse publication » qui nous occupe, nous pensons, avec Mgr de Quimper, « qu'elle contribuera à la gloire de Dieu et à la sanctification des âmes. Jamais, dit à l'auteur le vénérable Prélat, il n'a été plus nécessaire de faire connaître notre divin Sauveur et de répéter ses enseignements ; c'est ce que vous faites avec autant de foi que d'onction. » Nous en offrons la preuve en terminant :

De l'ardeur de quelques âmes pour le corps du Christ.

Oh ! qu'elle est admirable
Votre bonté, Seigneur,
Pour le cœur !
On trouve à votre table
Du ciel tous les présents
Ravissants.

Que n'ai-je en ma pensée,
En venant près de vous,
Vous si doux,
Cette ardeur empressée
Qu'éprouvent vos élus,
Bon Jésus !

Oui, leur faim est immense,
Et votre divin corps,
(O transports !)
Par sa douce présence,
Peut seul remplir leur cœur
De bonheur !

Ces ardeurs nous appellent,
Ces désirs infinis
Et bénis
Nous prouvent, nous révèlent,
Dans ce saint sacrement,
Dieu vivant.

Ils voient Jésus paraître
Dans ce pain précieux,
Pain des cieux,
Ceux qui du Christ, leur maître,
Savent suivre ici-bas
Tous les pas.

ÉMILE GRIMAUD.

LES DOMINICAINS A LUÇON.

MON CHER DIRECTEUR,

On a réfuté le livre de M. Renan par des livres et par des actes, et les livres, vous le savez, sont souvent moins éloquents que les actes. C'est à une de ces réfutations irrésistibles, *brutales comme un fait*, que je viens d'assister, et je voudrais essayer d'en donner une idée à vos lecteurs.

Dans une petite ville de la Vendée, un jeune curé, trouvant que sa paroisse ne portait pas extérieurement un signe assez marqué de la foi qui brûlait au fond de son cœur, voulut y élever un calvaire, une croix de mission. Il quête, l'argent lui arrive, il peut exécuter les plans magnifiques d'un de ses habiles confrères, et Luçon aura un monument. Une croix en pierre sculptée, assise sur une base monumentale et richement décorée, élève haut dans les airs l'image de l'Homme-Dieu; elle dira au loin la foi qui l'a fait surgir du sol; elle sera une prière continuelle, adressée au Dieu vivant et miséricordieux, et fera descendre sur la ville les bénédictions célestes.

Mais un pasteur ne s'arrête pas aux œuvres extérieures; c'était l'occasion de réveiller les croyances endormies au fond des cœurs; Mgr l'évêque, dont le zèle ardent ne pouvait faire défaut, résolut de donner une mission, de relever dans les âmes la croix du Sauveur, abattue peut-être et outragée. Trois moines sont venus de Paris, de Dijon, revêtus du manteau de saint Dominique, prêcher avec ardeur, avec abondance la parole de Dieu, et souvent, comme s'exprimait Mgr Colet en les remerciant, ils ont fait briller à nos yeux des éclairs, qui rappelaient l'éloquence du P. Lacordaire, leur maître regretté. Pour nous, nous avons admiré cette sûreté de doctrine, qui n'exclut pas les charmes de la parole, et qui traite les sujets les plus abstraits avec une clarté saisissante, souvent avec la véhémence du zèle apostolique, et en se servant d'un langage ardent et coloré. Nous retrouvions les signes certains de cette éducation forte et puissante que saint Thomas inspire aux enfants de saint Dominique, et les traces de l'éloquent restaurateur de l'ordre en France.

Pendant un mois, les pères Sicard, Trouche et Muller ont enseigné les habitants de Luçon, chaque soir pressés au pied de leur chaire; et cette affluence était attirée, retenue, par une foi solide en la divinité du Christ; car ces trois pauvres religieux ont constamment prêché le Jésus de l'Évangile, c'est-à-dire, le Dieu fait homme, pauvre, faible et souffrant, le Dieu du calvaire; ils ont enseigné, par leur parole et par leur exemple, le Dieu du renoncement et du sacrifice; ils ont établi que sur le calvaire était appendu Celui qui est la Vérité, la Voie, la Vie; et cette doctrine, étrange, folle, si l'on se place au point de vue purement humain, a triomphé de tous les obstacles, parce que Jésus est Dieu; et, à Luçon comme partout, elle a prouvé qu'elle était la *Vérité*, qu'elle reposait au fond des

consciences, chez ceux-là même qui en semblent éloignés. Aussi avons-nous vu tous, hommes et femmes, se rendre fidèlement, chaque soir, à l'appel qui leur était fait ; et, ce qui est mieux, j'allais dire, tous montrer par leur conduite les fruits de salut que la parole de Dieu, distribuée avec tant d'amour et de zèle, avait fait germer en leurs âmes. C'était en effet un spectacle émouvant, que ces communions générales, faites, un jour pour les femmes, un autre jour pour les hommes, et où, chaque fois, une foule nombreuse se pressait au pied de la Table sainte. Et Mgr Colet, après avoir distribué le corps du Dieu vivant à près de sept cents hommes, a pu s'écrier avec émotion que les habitants de Luçon lui avaient procuré une des grandes joies de sa vie, la plus grande de son épiscopat.

Deux jours après Noël, s'achevait cette mission, qui aura laissé bien des traces dans notre ville ; toute la cité s'ébranlait ; malgré la saison, bien que le ciel fût assombri, que la pluie tombât, les rues que devaient parcourir le clergé, le séminaire, les écoles, les fidèles rangés en une longue procession, se tapissèrent de verdure, et tous les habitants, beaucoup une palme à la main, accompagnèrent Mgr l'évêque au lieu du calvaire, dont il devait bénir la croix en grande pompe. Là, au milieu d'une foule immense que n'avait pas chassée l'inclémence du ciel, apparut tout à coup un homme revêtu d'une robe blanche, portant sur ses épaules un manteau noir, la tête rasée, et qui d'une voix vibrante, fit retentir cette parole : *Tunc signum apparebit.* On pouvait se croire transporté au milieu de ces foules ardentes, qu'agitait autrefois la voix de Pierre l'Ermite ou de saint Bernard, et qui se précipitaient, la croix sur la poitrine, à la défense des Saints-Lieux. Après tout, n'était-ce pas une croisade contre nos passions, contre l'erreur, que nous prêchait ce moine, lorsqu'il nous criait de prendre la croix, c'est-à-dire d'affirmer Dieu fait homme, de proclamer haut et ferme la divinité de ce crucifié, qui est véritablement la Vérité, la Justice, la Vertu de Dieu, la rédemption de l'homme ? Qui donc, autre que Dieu, pouvait faire de ce signe d'opprobre, la croix, un signe de gloire ? Qui pouvait, sinon Dieu, de cette doctrine de la folie de la croix, faire une religion qui est la meilleure aux yeux de ceux qui la combattent ? Qui pouvait prendre une croix pour drapeau, et pour drapeau invincible ? Qui pouvait dire qu'au dernier jour, il paraîtrait appuyé sur ce signe, *tunc signum apparebit ?* — Dieu et Dieu seul. Et voilà pourquoi des manifestations religieuses telles que celles

dont je fais le récit, sont pour moi une réfutation complète des blasphèmes que l'impiété prodigue aujourd'hui contre la divinité de Jésus. L'objection qui naît du triomphe de la religion catholique, malgré sa doctrine et les moyens employés pour la propager, presse tellement les adversaires nouveaux qui se sont montrés revêtus des vieilles armures depuis longtemps brisées, qu'ils ont nié l'existence de Jésus, ou, tout au moins, ont refusé d'admettre sa vie pauvre, humiliée, mortifiée. Oui, là est le grand argument des chrétiens, qui défie tous les siècles, l'incrédulité, la critique, l'exégèse : Jésus n'a pu fonder sa religion que parce qu'il était Dieu.

Je le répète donc, Luçon a réfuté M. Renan, et la Vendée a de nouveau proclamé qu'elle croyait en masse, aujourd'hui comme autrefois, que le Fils de Dieu s'était fait homme; que le Dieu du calvaire était le vrai Dieu du ciel et de l'autel; elle veut que le signe de la croix s'élève partout où se groupent quelques habitations. Partout en France de semblables protestations se manifestent, et nous pouvons dire, en empruntant à un impie une parole qui lui est échappée : « Qui est plus vivant, à l'heure qu'il est, que Jésus? » A la vue d'un spectacle aussi beau que celui auquel il nous a été permis d'assister à Luçon nous nous déclarons consolés des vilenies, des infamies que certaines gens font et débitent contre le Dieu pour lequel mouraient nos pères, pour lequel nous combattons dans la mesure de nos forces, en qui nous espérons. Oui, notre foi, s'il était possible, serait affermie; notre cœur échauffé, ému, comprend mieux toutes les divines beautés, les harmonies célestes de cette religion que les païens de Rome et d'Athènes traitaient d'insensée, que les païens modernes taxent de folie. Folie si vous voulez, mais cette folie a vaincu le monde. Saint Paul l'annonçait déjà aux Corinthiens; Bossuet le constatait en ces mots : « L'extravagance du » christianisme a été plus forte que la sublime philosophie. » Et chaque jour vient ajouter, malgré les efforts impuissants de l'orgueil et des passions humaines, une victoire de plus à celles qu'a déjà remportées le Dieu du Calvaire. Ne séparons donc pas Jésus de sa croix; voyons ici la preuve inébranlable de sa divinité, et répétons, avec la foi du charbonnier, ces paroles d'un vieux cantique, que Mgr Colet a prononcées en terminant la cérémonie que je vous décris : *Vive Jésus! Vive sa croix!*

ALFRED BIRÉ.

Luçon, le 27 décembre 1863.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — I. M. Dufaure à Nantes. — II. Quel temps ! Quelles mœurs !

I.

Nous ne sommes plus au temps où le roi Louis XVIII disait que s'il avait eu plusieurs fils, il aurait voulu que l'un d'eux fût avocat à Bordeaux; flatterie délicate à l'adresse de MM. Laîné, Ravez et Martignac, tous les trois sortis du barreau de cette grande ville. Alors, les avocats n'avaient point encore essuyé le feu des épigrammes de M de Cormenin, frondeur acharné de cette race bavarde, amoureuse de dossiers et infidèle aux drapeaux comme aux clients. On ne connaissait pas non plus le dégoût des discussions stériles, et ce n'était pas la mode d'accuser les avocats de tous les malheurs, comme l'âne de la fable, pour avoir péché de la largeur de la langue. Tout cela ne fait pas que les avocats, retirés dans leurs salles d'audience, soient délaissés ou dédaignés : il semble, au contraire, que le public se plaise à les dédommager, sur ce modeste terrain, de la faveur qu'il leur prodiguait jadis sur un plus vaste théâtre. On est également frappé de voir combien la corporation tient compte de la noblesse du caractère, sans distinction des opinions, dans les hommages qu'elle se plaît à rendre à ceux de ses membres qui l'illustrent par leurs talents. Le souvenir de la cinquantaine de M. Berryer est présent à toutes les mémoires; on se rappelle aussi que celui qui, dans cette occasion, fut jugé digne de célébrer la gloire du héros de la fête, était un des ses plus ardents adversaires, M. Jules Favre, fidèle aussi lui aux convictions de sa jeunesse. — Le mois dernier, la ville de Nantes s'entretenait d'un magnifique banquet que le barreau de cette cité avait offert à M. Dufaure, bâtonnier des avocats de Paris, sorti du barreau de Bordeaux comme les illustres amis de Louis XVIII, et non moins qu'eux remarquable par la grandeur du caractère. Les journaux de Nantes ont donné le récit détaillé de cette fête dans laquelle le bâtonnier, M. Lecadre, organe de ses confrères réunis au

nombre de soixante, porta la santé « de l'homme intègre qui, dans sa » longue carrière, ne transigea jamais avec ses convictions.... et dont on a » pu dire que sa vie ne s'était jamais démentie un seul instant. » A ce toast, accueilli par des applaudissements prolongés, M. Dufaure répondit en des termes que nous regrettons de ne pouvoir reproduire; amené à parler de l'honneur, il montra, avec à-propos, que plusieurs Nantais en avaient, en ces derniers temps, présenté le véritable type. — A quinze jours de là, le hasard nous ayant conduit au Palais-de-Justice, nous avons vu M. Dufaure, à la suite d'une plaidoirie, traverser la salle des Pas-Perdus au milieu de vivats et d'applaudissements si bruyants, que nous n'avons point été étonné d'apprendre, en lisant l'*Indépendance belge*, la semaine suivante, qu'ils avaient trouvé de l'écho jusqu'en Belgique.

Pour ne pas sortir de l'art oratoire, nous allons, si vous le voulez bien, revenir au discours de M. le président de l'Académie de Nantes, dont nous vous avons touché un mot en prenant congé de vous, *l'année dernière*. Les manifestations de la vie intellectuelle en province sont trop rares pour les laisser passer inaperçues; tel est notre avis et tel a été celui de l'excellent collaborateur auquel nous avons tout profit à céder aujourd'hui notre place.

LOUIS DE KÉRJEAN.

II.

QUEL TEMPS! QUELLES MŒURS!

Je n'ai point eu l'honneur d'assister à la dernière séance solennelle de la Société académique; mais j'ai lu le discours de son président, M. le docteur Blanchet, et ce discours, agréable de forme, me semble mériter d'ailleurs quelques observations. Personne n'a oublié avec quelle verve M. Anthime Ménard, le prédécesseur immédiat de M. Blanchet, traitait en novembre 1862 le sujet toujours opportun de *la Conscience dans les œuvres littéraires;* et nous voyons encore son émotion gagner, dominer tout l'auditoire. Sans dénigrer, sans même abaisser son siècle, rendant pleine et haute justice à cette phalange, nombreuse encore, de *travailleurs de tout sexe et de tout âge, semeurs de bonnes semences, cultivateurs de nos âmes,* M. Ménard avait dû signaler, pour qu'il n'y eût pas de lacune dans son tableau, les semeurs d'ivraie, nombreux aussi, plus nombreux chaque

jour : — « J'ai parcouru des centaines d'auteurs, prosateurs et poètes, » disait-il, dont voici la modeste autobiographie : De dix-huit à vingt » ans, ils étaient Titans de la pensée; ils escaladaient l'Olympe et, cette » fois, Jupiter n'étant pas le plus fort, ils le mettaient à la porte. De » vingt-cinq ans à trente, ils étaient Jupiter à leur tour, et l'Olympe en » voyait de belles. A trente ans, ne voulant ni vieillir ni cesser d'être » dieux, ils s'immobilisaient dans le *Fatum.* »

La peinture était vive et vraie. Je ne sais si elle a satisfait tout le monde; mais le ton de M. Blanchet me porte à croire qu'il n'est pas de ceux qui ont applaudi.

« Une voix s'élève de tous côtés pour gémir sur *les malheurs des temps,* » s'écrie-t-il; ne l'avez-vous pas tous entendue, cette voix lamentable? » Elle est l'écho d'une pensée dont la forme varie, mais dont le fond est » toujours le même : *Quel temps! quel temps que le nôtre! Dans quel* » *temps vivons-nous! Quelles misères que celles de notre époque!* »

Et M. Blanchet s'empresse *de faire évanouir ce fantôme de nos imaginations troublées*; il cherche hardiment ce qu'il y a *sous cette fantasmagorie, et ose regarder le monstre en face.* Que voit-il? Beaucoup de choses, beaucoup trop même pour que je puisse les embrasser d'un coup d'œil. Mettons donc de côté les Égyptiens et les Chinois. Eussent-ils été jamais des *phares de l'humanité,* ils n'éclairent plus assurément personne, et M. Blanchet n'a pas plus que nous la pensée de comparer leur civilisation à la nôtre. Mettons également de côté la grenouille de Galvani et la marmite de Papin. Tout le monde admire les progrès de la science et il n'est personne qui n'applaudisse à ces progrès, de quelque manière qu'ils se produisent. Si M. Blanchet se bornait donc à dire que notre siècle a été plus largement doté que nul autre de ce qui peut accroître les agréments de la vie, je ne lui ferais point d'opposition. Mais le bonheur de l'homme est bien moins hors de lui qu'en lui; il ne s'agit pas seulement de savoir si nous pourrions être heureux, mais si nous le sommes; si nous savons plus, mais encore si nous valons mieux. Ceux qui crient : *Quel temps! quelles mœurs!* ont-ils, je le demande, la pensée de nier les chemins de fer, le télégraphe électrique, une hygiène meilleure, et la sécurité que donnent vingt mille hommes de gendarmerie [1]? Non, certes; mais ils veulent dire :

Quel temps que celui où l'anarchie et l'ambition ont tellement pénétré

1 Il n'y avait que deux lieutenances de maréchaussée dans le comté nantais, Nantes et La Roche-Bernard; et six brigades, Paimbœuf, Ancenis, Machecoul, Châteaubriant, Nozay et Savenay. La police ne pouvait être faite aussi bien qu'aujourd'hui; mais je suppose que nous revinssions demain à cet effectif très-modeste, croit-on que l'ordre et l'autorité fussent aussi respectés qu'ils l'étaient alors?

les intelligences, qu'on ne sort d'une révolution que pour courir après une autre ! où le régicide, ce grand crime social, inconnu du XIIe, du XIIIe, du XIVe siècle, ces temps de barbarie, est devenu tellement commun de nos jours que, dans notre seule France, on ne sait plus le nombre des coupables! Quel temps que celui où le plus lâche et le plus honteux des crimes, celui qui s'attaque à la femme et à l'honneur, est précisément celui qui progresse le plus, qui progresse de manière à effrayer et à consterner la justice [1] ! Quel temps que celui où les héros de la scène sont : Hernani, Triboulet, Antony, Buridan, Giboyer, Montjoye; les héros de roman : Jacques, Lélia, le père Goriot, Vautrin, Madame Bovary, Salammbô, Valjean, toutes les turpitudes et toutes les audaces, et leur plus haute expression, le diable, qui est à la fois héros de théâtre, héros de roman, et non toujours le moins agréable ! Quel temps que celui où l'on voit des femmes d'un rare talent renier de sang-froid, la plume à la main, toute loi et tout devoir, et des hommes, qui se croient du talent, viser à la gloire et trouver la fortune en reniant Dieu ! — Voilà ce qu'ils veulent dire et je ne sache pas que M. Blanchet leur ait répondu.

Qu'on ne se méprenne point d'ailleurs sur ma pensée : si je trouve beaucoup à reprendre dans mon siècle, je ne prétends nullement qu'il n'y eût rien à reprendre dans ceux qui le précédèrent. Le XVIIIe siècle, malgré ses grands talents, me semble, entre tous, particulièrement marqué par l'audace chez les uns et l'abaissement chez les autres. Quelques rhéteurs l'appellent le *siècle des lumières*, et il est remarquable que l'instruction y fut beaucoup plus négligée que dans les siècles précédents [2]. Les *philosophes* se piquaient, au reste, médiocrement de libéralisme à cet égard. Nous nous rappelons le mot de Voltaire à La Chalotais : « *Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs*.... envoyez-moi des frères ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les atteler. »

En définitive, il y a progrès sur le XVIIIe siècle. Si l'on veut, d'ailleurs, apprécier au juste notre civilisation, il est nécessaire de s'entendre, avant tout, sur la valeur du mot. M. Blanchet ne s'explique pas à cet égard. Comment cependant discuter si l'on ne sait pas sur quoi l'on discute ? J'en-

1 « Le nombre des accusations et des accusés de crimes contre les mœurs a continué de suivre la progression ascendante déjà signalée dans le rapport de 1850. Les accusations de cette nature forment, de 1856 à 1860, plus de la moitié du nombre total des accusations de crimes contre les personnes, tandis que, de 1826 à 1830, il ne formait que le cinquième environ. » *Compte rendu de la justice criminelle. Rapport à l'Empereur*, 1861.

2 J'ai vingt fois cité ce mot d'un ambassadeur vénitien à son gouvernement au XVIe siècle : « Il n'est personne à Paris, pour pauvre qu'il soit, qui ne sache lire et écrire ou ne soit sur les bancs pour l'apprendre. » *V. Documents sur l'histoire de France. Correspondance des ambassadeurs vénitiens.*

tends, pour moi, par civilisation, la possession, aussi complète que possible en ce monde, du vrai, du bien et du beau. Croyances, vertus, talents, tels sont donc les éléments dont elle se compose; quant à son but, c'est l'honneur et le bonheur ici-bas et plus haut.

Ceci bien compris, reproduisons quelques-unes des propositions de M. Blanchet.

— « Je pourrais dérouler devant vous le sombre tableau des invasions, des révolutions, des guerres formidables.... guerres générales, guerres civiles, famines, peste noire, etc., etc. »

Commençons par les invasions. Si M. Blanchet veut parler de celles qui hâtèrent la chute de l'empire romain ou la suivirent jusqu'au Xe siècle, je suis de son avis; nous ne voyons plus rien de tel. Mais s'il fait allusion au moyen-âge, comme on peut le supposer par les mots de *fief-à-fief* qui viennent après, je lui dirai que notre siècle a trop souffert des invasions, tant des nôtres que de celles dont nous avons été les victimes, pour qu'il ait le droit d'être sévère, sous ce rapport, envers le passé. Même réponse pour les révolutions. 1848, 1830, 1793 surtout, nous dispensent pleinement de recherches lointaines. Quant aux guerres, notre état actuel est certainement meilleur, et cependant si nous ne jouons plus, tous les ans, de la lance et de la hache d'armes avec nos voisins de la Maine ou de la Vilaine, il nous arrive parfois, tous les cinq ou six ans, de jouer du canon rayé avec nos voisins de la Mer-Noire, du Tibre, du Mincio, ou même avec ceux de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. Or, ici une question se présente: combien faut-il de coups de lance pour valoir un coup de canon, même non rayé? Il n'a fallu, en 1848, que deux ou trois jours de guerre civile à Paris, car nous avons encore accidentellement des guerres civiles, pour coucher à terre six mille hommes; il n'a fallu que deux ans de guerre, — encore une guerre civile! — pour diminuer d'un million d'hommes la population des États-Unis. Croit-on qu'au moyen-âge les choses allaient si vite [1]?

Quant à la famine et à la peste, rien de plus vrai que l'affirmation de M. Blanchet. La science économique et la science médicale ont fait, comme toutes les sciences, d'immenses progrès. Nous en profitons et nous les reconnaissons; mais, en même temps, n'exagérons pas. Si nous n'avons pas la famine, elle est à nos portes, en Irlande, preuve irréfragable de la haute civilisation de l'Angleterre. Si nous n'avons plus la peste, et je suis bien aise de dire, à cette occasion, que Nantes, fréquemment éprouvée par les contagions, particulièrement dans l'espace compris entre 1487 et 1636,

1 Tout bien compté, je m'aperçois que, sur les 63 années écoulées du XIXe siècle, nous n'en avons eu que dix ou douze de pleine paix. Ceci soit dit sans aucune pensée de critique; je me borne à constater un fait.

n'a jamais eu du moins cette terrible *peste noire qui détruisit les deux tiers des habitants de l'Europe;* si nous n'avons plus la peste, la petite-vérole, la lèpre, n'avons-nous point quelques autres maladies moins anciennes? Je ne parle point du choléra, bien qu'il ait son importance; je ne veux point parler d'une certaine lèpre plus honteuse, plus cachée que la première, qui lui succéda presque immédiatement et qui reste attachée comme un chancre à nos sociétés modernes; je ne veux pas davantage faire allusion à ces maladies nerveuses qui désespèrent l'art; mais notre siècle semble particulièrement marqué par deux affections terribles, la folie et le suicide.

Le suicide! délire affreux qui semblait perdu dans l'abîme du paganisme et qui revient, qui s'affiche parmi nous tout aussi hardiment qu'au temps de Néron, sans avoir les mêmes excuses. — Vous étiez invité hier chez un homme aimable, riche, religieux même à ses heures; vous avez été exact au rendez-vous; mais lui, l'a-t-il été? non. Tous les convives étaient là, et l'on cherchait le maître! On enfonce une porte, on entre; on rencontre un cadavre! Que s'est-il donc passé depuis ce matin pour amener cet épouvantable événement? Il y a eu baisse à la Bourse, tout est perdu, et, pour *sauver son honneur,* on n'a rien trouvé de mieux qu'un mètre de corde! — Vous avez eu un professeur, grave et distingué, qui est devenu, depuis lors, un magistrat éminent; il a épousé une femme agréable; vous demandez de ses nouvelles : — Comment! vous répondon, vous ne savez pas! on l'a trouvé, un matin, son rasoir dans la gorge! Il était las de la vie! — Vous avez subi un examen pour une grande école. Votre examinateur savait tout ce qu'on peut savoir en fait de chiffres. Ce devait être un homme calculateur, réfléchi; il était jeune, il avait de l'avenir; pourquoi n'examine-t-il plus? Il s'est jeté, un jour de dimanche, après la messe de midi, du haut des tours d'une cathédrale! — Voilà quelques-uns des faits qu'on raconte, non pas tous les jours, sans doute, mais trop souvent, et qui témoignent singulièrement du repos d'esprit de la société où ils se passent. N'a-t-on pas vu un marié de bon ton faire la politesse à sa femme de se brûler la cervelle le jour de ses noces?..... M. Blanchet ne sait peut-être pas combien de suicides ont été constatés dans notre belle France, du 1er janvier 1836 au 1er janvier 1861? 85,564! Je dis *constatés*, car on ne peut savoir le chiffre de ceux qui ont été cachés par les familles.

Et la folie! Elle est de tous les lieux et de tous les temps, je le sais; mais, si nous en croyons la statistique, elle est plus fréquente aujourd'hui que jamais. Un de mes amis approchant, l'an dernier, d'une de ces villes californiennes qui surgissent inopinément avec leurs magasins de modes, leurs cafés, leurs maisons de jeu et leur éclairage au gaz, du milieu des solitudes des *placers*, n'apercevait encore qu'un immense bâti-

ment qui dominait et effaçait la ville. — C'est sans doute le siége de toutes les administrations réunies? dit-il à son guide. — Pardon, monsieur, c'est la demeure des fous; la maison n'est pas trop grande. — Eh bien! prenons-y garde; pour trouver la Californie, il n'est pas nécessaire de passer l'Atlantique. Elle est partout où il y a de l'or, à la Bourse non moins qu'aux mines, et partout elle produit les mêmes effets.

Tant pis pour les niais; la Bourse est un champ-clos
Où c'est, au lieu de sang, de l'or qui coule à flots;
Par-dessus les blessés on se pousse, on se presse,
Et la victoire, en somme, appartient à l'adresse.
Un conquérant qui veut subjuguer l'univers,
Va-t-il compter les morts dont les champs sont couverts? [1]

Sans doute, le suicide et la folie sont loin de priver la société d'autant de personnes que la peste; et cependant ils sont, à un certain point de vue, plus graves, parce qu'ils indiquent une gangrène morale que la peste n'indiquait pas.

— « Les limites de la barbarie ont été refoulées si loin, si loin, pour-
» suit M. Blanchet, qu'on ne saurait presque plus en distinguer les traces.
» Où sont les Vandales dont nous ayons les invasions à craindre? où sont
» les Omar, capables de brûler les trésors de nos bibliothèques? »

Où ils sont! Mais y a-t-il donc si longtemps que nos vieilles archives, ces archives si riches, dont les débris donnent lieu à cette belle publication de *Documents sur l'histoire de France* que le gouvernement poursuit avec tant de zèle, y a-t-il si longtemps qu'elles ont été brûlées, par charretées, au chant de la *Carmagnole*? M. Blanchet n'a-t-il pas entendu vingt fois son vénérable collègue, M. Bizeul, raconter, en levant les mains au ciel, la destruction des archives de Blain, si admirablement classées par son père? Est-ce que ce n'étaient pas là des scènes dignes d'Omar? Et ces scènes se sont répétées à peu près partout. Qu'est devenue cette belle collection d'enquêtes paroissiales pour l'établissement des fouages, recensements périodiques, et feu par feu, de notre ancienne population bretonne, que possédait la Chambre des Comptes? Que sont devenus beaucoup de titres de l'évêché de Nantes, et des plus importants? [2] Et les statues d'apôtres qui ornaient le péristyle

1 Ponsard, *la Bourse*, acte Ier, scène V. — Nantes est assurément une des villes où l'ambition du lucre est le moins surexcitée, et cependant le nombre des aliénés de notre hospice croît dans une proportion effrayante. Il n'était que de 140 en 1828. Lorsqu'on construisit Saint-Jacques, on crut aller loin en réservant 478 places; or, l'année dernière, les aliénés dépassaient 600, et le ministre exigeait une augmentation du local.

2 Indépendamment des grandes destructions opérées par la violence, il s'en fit une

de Saint-Pierre, et notre belle collégiale, et le vitrail de Saint-Nicolas, le plus beau de la Bretagne, et la *Transfiguration* d'Errard, notre grand peintre, qu'est-ce que tout cela est devenu? Que serait devenu même notre magnifique chef-d'œuvre de Michel Columb, le tombeau de François II, ce chef-d'œuvre que le Louvre nous envie, si un homme de cœur, Mathurin Crucy, ne l'eût, au péril de sa vie peut-être, sauvé pour nous?

Je le demande, qu'ont donc fait de plus les Vandales? Et vous n'apercevez pas leurs traces! Je sais que nous n'avons point à craindre les Vandales qui viennent de loin; mais ceux qui viennent de près, ceux qui ne sont d'aucun pays mais qui sont partout, les niveleurs, les démolisseurs, ces hommes qui, fidèles imitateurs d'Omar, jetaient à la rivière, en 1831, la magnifique bibliothèque de l'archevêché de Paris! Si vous ne les voyez pas, permettez-moi de vous le dire, vous êtes bien aveugle.

— « A cette époque si rapprochée (le XVIIIe siècle), tout homme *bien né*, » oubliant le grand, le sublime exemple donné dans le fond de la Gali- » lée, regardait l'oisiveté comme un de ses priviléges, comme une marque » distinctive de son rang.... »

Pour toute réponse, je prierai M. Blanchet d'ouvrir un *État de la France* de l'ancien régime, et il y verra les hommes dont il parle répandus sans nombre dans l'armée, dans l'administration, dans la magistrature. Notre province possédait deux cours souveraines, le Parlement et la Chambre des Comptes; qu'il parcoure les listes de leurs membres et il y verra les plus illustres noms de la Bretagne à côté des plus modestes. Veut-il remonter au moyen âge? M. de la Borderie, M. Delisle, M. Bizeul lui prouveront qu'en Bretagne, pendant plusieurs siècles, les charges qui exigeaient une certaine culture de l'esprit, celles même d'alloués et de passes, étaient *presque toutes*, au moins dans les cours ducales, occupées par des nobles. Nous voilà loin, il faut en convenir, de la prétendue formule : *A déclaré ne savoir signer, vu sa qualité de gentilhomme*. Du Guesclin lui-même qui, dit son historien, *rien ne savoit de lettres*, écrivait très-bien quand il le voulait, et chacun peut voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* et dans le *Nouveau traité de Diplomatique* (III, planche IX) des *fac-simile* de sa signature. Les anciennes archives de notre Chambre des Comptes contiennent des *centaines de signatures manuelles* de gentilshommes du XIVe et du XVe siècle, la plupart, nous dit M. de la Borderie, *très-bien formées*. Si elles n'en ont pas d'une époque

légale en vertu de l'art. 19 du décret du 7 messidor de l'an II. Ce décret instituait une commission de *préposés au triage* chargée de détruire tous les titres *purement féodaux*. « Dans les départements où ces préposés ont fonctionné, lisons-nous dans un rapport officiel de M. de la Borderie, *ils ont causé d'affreux ravages*. »

plus ancienne, c'est que l'habitude de signer n'existait encore pour personne. Saint Louis écrivait de longues instructions *de sa main* et ne signait pas ses lettres [1].

Nous nous renfermons ici dans le passé, parce que M. Blanchet ne parle que du passé et qu'il est le premier à reconnaître que notre époque se distingue par une émulation générale dans le travail. Mais qu'on ne s'y trompe pas; le fait était autrefois plus marqué encore, parce qu'il n'y avait pas alors de révolutions pour briser des milliers de carrières. J'ajouterai que le domaine même des hautes sciences, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus ardu dans l'étude, n'était pas plus déserté alors qu'aujourd'hui par les oisifs dont on parle. Descartes, Vauban, Riquet, Pierre de Fermat, Gribeauval, Folard, de Cessart, de Voglie, Dolomieu, etc., etc., en seraient la preuve.

Ecoutons encore M. Blanchet :

— « Chateaubriand, dit-il, La Mennais, de Maistre, Thiers, Guizot, » Royer-Collard, et, pour ne pas être exclusivement Français, je m'em- » presserais d'ajouter, Goëthe, Kant, Macaulay et *tant d'autres*, ne » peuvent-ils pas être opposés *avec avantage* aux noms vénérés de » Descartes, Bacon, *Bossuet*, *Leibnitz*, *Pascal?* »

Avec avantage ! A cela je n'ai rien à dire. M. Blanchet tient, au reste, tellement à sa proposition, qu'il y revient quelques lignes après et presque dans les mêmes termes, en parlant de nos prédicateurs. L'intention est assurément très-bienveillante; mais, pour mon compte, je me bornerais, par exemple, à dire ceci : — Si nous n'avons plus Bourdaloue, Massillon, Fléchier, nous avons du moins de ces voix que, pendant trente ans, on ne se lasse pas d'entendre; dont l'accent est toujours aussi persuasif, aussi fécond en œuvres et en grandes œuvres, et qui toujours dans la même paroisse, dans la même chaire, sont toujours aussi recherchées et aussi écoutées. — Voilà ce que je dirais; c'est ce que tout le monde voit et ce qui dit plus, à mon avis, que la comparaison la plus ambitieuse.

Suivant M. Blanchet, le jour est prochain où l'esprit humain, *de plus en plus vigoureux et viril*, pourra *sans relâche et sans fatigue manifester son activité féconde.*

Je le veux bien; mais alors dites-moi comment il se fait que le XIXe siècle, après avoir commencé par Chateaubriand, Bonald, de Maistre, Cuvier, Guizot, Thiers, Hugo, *l'enfant sublime* des *Odes et Ballades*, Lamartine, le poète des *Méditations*, puis Boiëldieu, Gros, Gérard, Ingres, Horace Vernet, Delaroche, Scheffer, en soit venu à traiter presque comme des grands hommes M. Augier, M. About, M. Gérôme, M. Cour-

[1] Voir la Borderie, *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, pp. 58, 59, et Léopold Delisle, *De l'Instruction littéraire de la Noblesse française au moyen âge.*

bet, M. Ambroise Thomas, M. Sardou, M. de Banville, M. Flaubert et M. Renan !

Arrivons enfin à notre dernière *supériorité*, celle de *l'état des femmes dans nos sociétés modernes :* — « Ayons le courage d'affirmer notre foi, » s'écrie M. Blanchet, la femme a reçu comme nous du Créateur sa part » d'intelligence; comme nous, elle a droit à la jouissance de ce divin » héritage. »

Très-bien, mais il me semble qu'elle en jouit depuis très-longtemps; il me semble même qu'au moyen âge elle était beaucoup plus respectée qu'aujourd'hui. J'entends encore la voix émue de M. Anthime Ménard, s'écriant l'année dernière : « Il est près de nous, sur la terre, un être » dont on ne sait comment prononcer le nom, lorsque cet être est digne » de le porter. Nos larmes tombent dans nos syllabes, et nos bras qui » s'ouvrent, nos genoux qui fléchissent achèvent seuls le doux nom » commencé. » Puis, après un portrait tracé avec toute la verve du cœur : — « Voilà nos sœurs, voilà nos épouses, voilà nos mères! voilà » la femme! voilà ce que Dieu l'a faite! Et vous, qu'en faites-vous, » écrivains au pastel, écrivains au clair obscur, réalistes et rêveurs, » stylistes de tout nom, qu'en faites-vous? Ah! répondez-moi tout bas, » car cette assemblée pourrait vous entendre, ou plutôt, ou plutôt, de » par toutes les prudences, ne me répondez pas! »

Cette apostrophe n'était-elle pas juste? Faut-il citer les œuvres?

En quoi donc, je vous le demande, l'état des femmes qu'on calomnie, qu'on insulte avec impudence, est-il donc supérieur aujourd'hui? *La femme, à tous les degrés de l'échelle sociale,* nous répond M. Blanchet, *élève maintenant et cultive son esprit,* et c'est même ce qui fait que *la civilisation marche.* Vraiment! et Mme de Maintenon, qui correspondait avec Fénelon et Bossuet; Mme de Sévigné, qui lisait saint Augustin et faisait ses délices de Pascal et de Nicole, est-ce qu'elles avaient négligé de cultiver leur esprit? Vous citez Elisa Mercœur; mais ne voyez-vous pas, à quatre-vingts ans en arrière, très près de nous, dans la solitude d'un manoir poitevin, une femme qui ne fait pas de vers, il est vrai, ce qui, après tout, n'exige pas toujours beaucoup d'étude, mais qui commente les formules de Marculfe, les capitulaires de Charlemagne, et qui écrit sur les origines de notre histoire un livre cité par Thierry, par Guizot, livre réédité, aux frais du gouvernement, en 1835? Pensez-vous que Mlle de Lézardière eût l'esprit moins cultivé que Mlle Elisa Mercœur?

Vous dites qu'*hors les rangs élevés du monde* la femme était *vouée à la plus profonde ignorance.* Quoi! même cette poétique Marie de France, dont personne ne sait le vrai nom, tant il était obscur? Est-ce que par hasard Clémence Isaure était une parisienne, Corilla Olympica une duchesse? Est-ce qu'elle appartenait à une race princière, cette jeune fille

de Bologne que Christine de Pisan nous représente suppléant son père dans la chaire de l'Université, lorsqu'il était malade, et professant alors derrière *un petit courtine afin que la beauté d'icelle n'empeschast la pensée des oyans?* Christine de Pisan, elle-même, qui possédait si bien Aristote et qui, *toute jeunette, était recherchée par chevaliers et autres nobles et riches clers*, qu'était-elle par la naissance? La fille d'un astrologue.

Si maintenant nous jetons les yeux sur une autre catégorie de grandes influences et de grandes œuvres, que voyons-nous? Sainte Geneviève sortait-elle des palais? Jeanne d'Arc, de la cour de Lorraine? Et ces femmes si actives, si éclairées, ces fondatrices d'ordres qui ont semé la piété et la charité à tous les coins de la France, Mme de Chantal, Mme Accarie, Mlle Legras, Mlle Trichet et bien d'autres, c'est le cas de le dire, ne représentaient-elles pas *tous les degrés de l'échelle sociale?*

La femme du XIXe siècle est certainement au niveau de toutes les distinctions et de tous les dévouements; mais supérieure à celles que nous venons de nommer! est-ce possible?

Elle se fait aujourd'hui l'émule de l'homme, s'écrie M. Blanchet. Oh! si c'est cela, elle a tout à perdre et rien à gagner. Elle cessera d'être femme, et ce sera grand dommage; elle ne sera jamais homme, et ce sera justice.

— « Voyez, Messieurs, continue-t-il, cette femme que l'instruction » autant que le cœur attache si intimement à son mari; elle le soutient » dans ses travaux; elle l'encourage dans ses recherches souvent si » arides; elle épargne ses ennuis, elle prévient ses défaillances, elle » contribue à ses succès; et si la réputation vient couronner leur nom » et récompenser leurs efforts, quel contentement profond pour tous les » deux! Ce n'est plus seulement cette satisfaction d'amour-propre et » cet égoïsme dans l'orgueil qui appartiennent au travailleur isolé; c'est » bien plus que cela, c'est la joie sentie et partagée, c'est du bonheur » véritable! »

Mais, à ce compte, il n'y aurait donc de vrai bonheur pour l'homme de lettres qu'en épousant un bas-bleu, et pour le médecin qu'en épousant une sage-femme! Grand merci! Il me semble, au contraire, que plus on s'occupe d'études spéciales, plus on a besoin d'être ramené, deux ou trois heures par jour, à la vie de tout le monde et à la conversation de tout le monde. Si, à notre table, à notre foyer, nous trouvions moyen de parler encore grec, latin ou médecine, n'en déplaise à M. Blanchet, nous ne serions tous, au bout d'un an, que des *Ostrogoths*.

Ce qu'il nous faut à nous et à tous, ce sont des femmes de sens et de goût, et, quand je parle de goût, j'entends celui si fin et si délicat qui est naturel aux femmes bien élevées et non pas celui un peu raffiné que

donne une longue étude. Voilà les épouses qu'il nous faut, voilà celles qui nous aident le mieux, d'abord par la distraction heureuse que leur esprit apporte au nôtre, puis aussi parce qu'elles sont au parterre tandis que nous sommes sur la scène, et qu'elles peuvent voir de là bien des choses qu'elles ne verraient pas si elles étaient à côté de nous.

Est-ce à dire que j'interdis la plume aux femmes? non, certes, et j'ai assez souvent loué leurs écrits pour qu'on me croie sur parole. Il en est, aujourd'hui comme autrefois, dont les livres sont un bienfait pour la jeunesse, qui ne produisent leur nom et leur talent que pour être utiles et qui arrivent à la gloire, sans la désirer, par toutes les distinctions de l'esprit et du cœur. Elles sont bénies de tous et Dieu les bénira. Il en est que les éditeurs vont chercher sans qu'elles les appellent; qui, loin de tirer vanité de leurs brillants succès, fuient les compliments, s'effraient du moindre éloge; qui se bornent, dans le monde et dans la famille, à être des femmes aimables et dévouées, et mettent autant de soin à rester dans l'ombre que d'autres à chercher la lumière. Voilà celles que j'aime! Mais les coureuses de publicité, mais celles qui, oubliant les grâces qui leur sont propres, se posent en émules de l'homme, qui croient que jusqu'à la Révolution de 93, la femme a été privée de *sa part du divin héritage,* et qui, dans leur ardeur d'émancipées, touchent à tout et se permettent tout, je n'en veux à aucun prix. Elles me rappellent bon gré mal gré la sévérité de notre langue qui, de l'épithète de *public*, fait un honneur aux hommes et une honte aux femmes.

Et maintenant, que M. Blanchet soit bien persuadé que s'il voit une *méchante intention* chez ceux à qui il arrive de dire que l'*esprit se matérialise*, je ne vois, pour mon compte, aucune mauvaise intention chez ceux qui sont portés à ne voir qu'invasions, révolutions et, dans une certaine classe, qu'oisiveté avant 1789. Il y a de certains courants d'idées auxquels on cède sans le vouloir et sans s'en douter même. Je tiens à en donner une preuve éclatante. Il y a quelques années, un très-honorable et très-savant général terminait ainsi une description d'un vieux fort : « Au souvenir de ces châteaux-forts élevés *le plus souvent contre les peuples*..., qui de nous ne se sent épris d'admiration et de reconnaissance devant cette centralisation politique qui, en détruisant les limites des provinces et des petits états, n'a plus laissé subsister qu'une France unitaire.... couvrant de ses institutions protectrices les libertés publiques et privées. *C'est sur les frontières que ces fortifications ont dû être transportées,* etc. »

La phrase était éloquente; mais l'honorable général ne songeait pas qu'à l'heure même où il la prononçait, les officiers du génie traçaient le plan des casernes fortifiées dont Paris allait s'enrichir, et donnaient même peut-être leur avis sur la direction de ces boulevards, de ces avenues

majestueuses qui, depuis lors, ont fait pénétrer l'air et le jour dans des quartiers obscurs et malsains, mais qui ont aussi singulièrement facilité les promenades militaires. Il ne songeait pas que la garnison de Paris, qui était de deux ou trois régiments jadis, en comptait aujourd'hui une vingtaine ; qu'on ne disait plus même la garnison de Paris, mais l'*armée de Paris*. Dirai-je à ce sujet, comme il le disait du vieux temps, que tous ces moyens de résistance sont accumulés *contre les peuples?* Non; mais je dirai, avec plus de raison, je crois, qu'ils sont accumulés contre l'anarchie, et je déplore cette anarchie qui les rend nécessaires.

Voilà cependant où conduit la prévention d'une idée habituelle chez les hommes les plus sincères et les plus droits!

Il est grand temps de finir. Qu'on me permette seulement encore un mot de réponse à une question de M. Blanchet.

— « Si, par un mirage impossible, dit-il, nous étions mis à même de » remonter le courant du passé, et de nous faire une existence à une » époque quelconque de ce bon vieux temps si vanté, quels seraient » notre embarras et notre confusion? »

Je déclare nettement que je ne serais ni embarrassé ni confus. Je puis regretter que mon siècle ne soit pas au niveau qu'ont atteint quelques autres siècles; mais me séparer de lui, même en rêve? jamais! d'abord parce que, si le bien a diminué, jamais du moins, dans sa sphère plus restreinte, il n'a été ni plus actif ni plus énergique. En fût-il autrement, ma réponse ne changerait pas. Bien couard serait celui qui aurait l'idée de déserter son poste, tant qu'il y a une erreur à combattre, un service à rendre ou un bon exemple à donner.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

MARIE-ANTOINETTE

ET

LE PROCÈS DU COLLIER.*

Les révolutionnaires ont tort de faire fi de la tradition; aucun système sérieux ici-bas ne peut manquer d'avoir la sienne parce que l'autorité du temps sera toujours la plus puissante à consacrer une idée. La révolution comme l'ancienne monarchie ayant des racines dans le passé, on ne saurait la blâmer de défendre les hommes et les idées de son passé; le mal est d'accepter certaines solidarités dans toute leur étendue. Ainsi on comprend, sans l'excuser, que le peuple, trompé par mille calomnies, à une époque où les haines surexcitées s'incarnaient aisément dans un nom, ait pu prodiguer ses mépris à Marie-Antoinette. Ce qui se comprend moins, et ne peut s'expliquer que par le désir d'accepter tout entière la tradition révolutionnaire, c'est de voir la haine des plus mauvais jours trouver encore des échos chez quelques historiens. Cependant la révolution était à peine achevée que le récit des malheurs et du martyre de la reine avait revêtu en quelque sorte le caractère d'une légende. Qui aurait osé, en présence de ceux qui l'avaient vu

* *Histoire de la Révolution*, de M. Louis Blanc, tome II, chap. IV. — *Marie-Antoinette et le procès du Collier, d'après la procédure instruite devant le parlement de Paris*, par M. Émile Campardon.

mourir, refuser son admiration et sa pitié à cette reine qui avait héroïquement supporté toutes les douleurs dont peut être accablé le cœur d'une femme? C'est plus tard que Marie-Antoinette trouva des détracteurs, à une époque où l'on crut servir la cause de la révolution en justifiant ses crimes, comme d'un autre côté l'on croyait servir la monarchie en évoquant quelques fantômes du passé. Sans doute la mémoire de Marie-Antoinette a eu à souffrir de ces attaques, mais, on peut le dire à l'honneur de notre génération, jamais la popularité de cette reine n'a été plus grande que de nos jours. Et si la peinture, la sculpture, la poésie ont déjà contribué à populariser cette noble figure, l'éclat durable de sa gloire sera dû surtout à des travaux originaux, à des monographies du genre de celle dont nous avons inscrit le titre en tête de cet article. Nous sommes témoins de ce phénomène étrange, que l'histoire écrite avec des documents authentiques, vient de point en point confirmer la légende.

L'affaire du collier fut, comme on le sait, l'occasion d'un des plus grands chagrins de Marie-Antoinette. Les clameurs de la rue, durant sa captivité, résonnèrent peut-être à son oreille d'une façon moins cruelle que le bruit qui se fit autour de cette affaire. Elle s'aperçut alors, de manière à n'en plus douter, qu'après avoir tout fait pour être aimée, elle avait à la cour et dans la ville d'implacables ennemis.

A part l'intérêt que présente le récit de cette grande intrigue, on peut au premier abord se demander si cette partie de la vie de la reine avait besoin d'une justification; c'est un fait incontestable que si tous les historiens sérieux n'ont pas traité ce point avec détails, ils s'accordent à le considérer comme définitivement jugé. Pour ne parler que des principaux, parmi ceux que leurs doctrines nous donnent le droit d'invoquer ici, MM. Sismondi[1] et Henri Martin[2] déchargent Marie-Antoinette de toute imputation à cet

[1] *Histoire des Français*, t. XXX, p. 312.

[2] Nous n'avons pu, dit l'auteur, entrer dans les détails de cette longue et confuse affaire; l'impression qui en résulte pour nous est l'impossibilité que la reine ait été coupable; mais plus les imputations dirigées contre elle étaient invraisemblables, plus la créance accordée à ces imputations était caractéristique et attestait la ruine morale de la monarchie. — Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit., t. XVI, p. 559.

égard; on peut en dire autant de M. Rabbe dans sa biographie. M. Michelet passe le fait sous silence dans l'introduction de son *Histoire de la Révolution*. Nous ne dirons rien d'un autre auteur, dont M. Campardon nous paraît s'être trop occupé, et qui, dans un intérêt de scandale, a réédité dernièrement les mémoires justificatifs de M. de la Motte. On peut donc affirmer que l'innocence de Marie-Antoinette dans l'affaire du collier ne ferait pas l'objet du plus léger doute, si M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, ne s'était mépris au point de croire utile à sa cause la révision de ce procès, donnant ainsi une consistance à de vagues accusations que la passion, l'ignorance, et aussi une certaine littérature ont entretenues jusqu'à nos jours.

Le livre de M. Campardon n'aurait-il que ce résultat d'offrir à tout le monde le moyen facile de détruire les allégations incontestablement fort habiles de M. Louis Blanc, il aurait assurément une sérieuse valeur; mais il présente en outre un récit extrêmement intéressant, et il dispensera à l'avenir de la lecture de nombreux mémoires les personnes curieuses d'étudier cette affaire. Les interrogatoires des accusés, publiés pour la première fois, donnent à cet ouvrage un attrait tout nouveau; de plus, le volume contient le fac-simile de plusieurs pièces autographes ayant directement trait à des points contestés.

Si donc l'auteur veut nous le permettre, nous allons après lui, et souvent d'après lui, raconter l'histoire de ce procès; et, puisque l'occasion s'en présente, nous relèverons quelques-unes des principales erreurs sur lesquelles M. Louis Blanc a basé ses appréciations.

I.

Au mois de septembre 1781, le cardinal de Rohan avait fait la connaissance d'une femme qui, appelée Mme de la Motte, du nom de son mari, descendait de Henri II, et, à raison de cette origine, se faisait appeler de la Motte-Valois. La famille de cette femme était

depuis longtemps tombée dans la misère, et, sans la charité de la marquise de Boulainvilliers qui l'avait recueillie, il est fort à croire que Mlle de Valois serait toute sa vie demeurée dans la condition obscure que ses proches ascendants lui avaient faite.[1] Quoi qu'il en soit, nous la trouvons en 1781, après une jeunesse qui n'avait pas été sans reproche, devenue l'épouse d'un petit gentilhomme; elle est pourvue d'une pension de 800 livres de la cour, et animée du désir ardent d'élever la fortune de sa maison à la hauteur de son nom. Pour accomplir cette tâche difficile, Mme de la Motte n'avait d'autres ressources que les grâces de son visage et celles de son esprit. L'éducation lui avait manqué, mais elle était née pour l'intrigue. En quête d'un grand seigneur capable de la pousser, elle l'avait trouvé dans la personne du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, le plus riche bénéficier du royaume, et l'un des hommes les mieux faits pour s'intéresser au sort d'une jeune femme.

La question de probité mise de côté, on peut dire qu'ils se valaient et que le protecteur était digne de la protégée. Aucun prélat en effet ne donnait un plus funeste exemple de l'abus possible des dignités, des richesses, et du caractère de son ordre. Naguère ambassadeur à Vienne, ses services n'avaient pu lui faire pardonner par le roi le scandale de sa conduite. La reine avait eu spécialement à se plaindre de quelques dépêches dans lesquelles il avait parlé d'une manière inconvenante d'elle-même et de sa mère Marie-Thérèse; aussi n'était-ce qu'à son corps défendant que Louis XVI lui avait conféré la grande aumônerie. La survivance de cette charge ayant été depuis longtemps promise à la famille de Rohan, le souverain avait cru devoir tenir sa parole royale. Ces diverses circonstances faisaient au cardinal une situation difficile à la cour. Il ne pouvait avoir avec le roi et la reine que des rapports d'étiquette; son crédit était inférieur à son rang. On comprend donc aisément que son unique pensée fût de reconquérir la faveur de la reine qu'il avait offensée.

1 C'est à l'un des grands-pères de Mme de la Motte, au baron de Saint-Remy, qu'est attribué ce bon mot : — Que faites-vous à la campagne? lui demandait-on. — Rien que ce que je dois, répondit-il. — Il y faisait de la fausse monnaie.

Mme de la Motte, devenue sa confidente, connut de bonne heure le dépit inquiet que cette disgrâce causait au cardinal; et soit que ce fût seulement pour elle un moyen de se faire bien venir, soit qu'elle eût déjà ourdi les premiers fils de sa trame, elle se donna au cardinal comme ayant avec Marie-Antoinette des rapports d'amitié qu'elle offrait de mettre au service de celui-ci. Elle commença par montrer de prétendues lettres de la reine, en témoignage de cette haute amitié. Ces lettres, qu'elle dictait elle-même, étaient écrites par un certain Retaud de Villette, homme besoigneux et ami de son mari. Mme de la Motte s'était établie à Paris, et allait quelquefois à Versailles, pour faire croire à des entrevues avec la reine. Si réellement elle était en faveur, il faut avouer qu'elle usait bien discrétement des bontés qu'on avait pour elle, car jusqu'en 1784, ses affaires étaient dans le plus mauvais état. C'est vers ce temps là qu'elle imagina de persuader au cardinal que la reine avait changé de sentiments à son égard, et que s'il voulait lui écrire, elle se chargerait volontiers d'être l'intermédiaire de la correspondance. Le cardinal lui remit des lettres; Retaud de Villette écrivit les réponses sous la dictée de Mme de la Motte. Ce manège durait depuis quelque temps, lorsque Mme de la Motte consacra en quelque sorte le résultat de son intrigue par une comédie qui fut jouée dans le jardin de Versailles, un soir du mois d'août 1784, et dont le succès permit de tout oser à l'avenir. Une jeune fille nommée Leguay d'Oliva, qui ressemblait beaucoup à Marie-Antoinette, et que Mme de la Motte avait habillée à la manière de celle-ci, fut conduite dans un bosquet de Versailles, avec mission de prononcer quelques paroles convenues à un grand seigneur qui devait l'aborder. L'entrevue ne dura que quelques secondes à cause de la survenance d'un prétendu fâcheux, mais le cardinal en emporta la conviction qu'il avait réellement parlé à la reine, et il ne douta plus de la fin de sa disgrâce.

A partir de ce moment le crédit de Mme de la Motte auprès du cardinal ne connut pas de bornes. Le caractère mystérieux de l'entrevue donnait à celui-ci lieu d'espérer quelque chose de plus que la fin de sa disgrâce; il était même de nature à donner à ses allures une plus grande discrétion, lorsqu'il verrait la reine en

public. — Dans le courant de cette année, Mme de la Motte ménagea au cardinal deux autres preuves de confiance ; elle lui fit savoir que la reine avait besoin d'argent et qu'elle s'adressait à lui pour en obtenir ; une somme de 150,000 livres fut en deux fois comptée à cette dame qui se disait chargée de la remettre à la reine, et qui profita de cette aubaine pour changer son train de vie. Enfin au mois de janvier suivant eut lieu l'achat du fameux collier par le cardinal croyant agir pour la reine.

Ce collier, dont M. Campardon nous donne la gravure, avait déjà été refusé plusieurs fois par Marie-Antoinette à cause de son prix élevé. « Nous avons plus besoin d'un vaisseau que d'un bijou » avait-elle répondu au roi qui lui en parlait. Lassée des importunités de ses joailliers Bœhmer et Bassange, elle ne voulait même plus entendre parler du collier. Cependant, au mois de janvier 1785, Mme de la Motte annonça au cardinal que la reine désirait l'acheter, et qu'elle le priait d'être l'intermédiaire du marché. Plein de joie, le cardinal fit l'emplette, en recommandant le secret aux joailliers ; il leur remit en échange une reconnaissance fausse, signée assez irrégulièrement du nom de *Marie-Antoinette de France*, puis il confia l'écrin, en présence de Mme de la Motte, à un prétendu serviteur de la reine. Peu après, le collier fut dépecé ; un grand nombre de diamants furent vendus soit à Paris, soit en Angleterre ; quelques retards s'étant produits dans les paiements, le marché fut à la veille d'être résolu, mais une somme de 30,000 livres ayant été remise au cardinal par Mme de la Motte pour payer les intérêts du retard, l'intrigue continua d'avoir les apparences d'une affaire sérieuse.

Un jour, cependant, que Bœhmer était venu à la cour pour quelques fournitures, il remit à la reine une lettre dans laquelle il lui exprimait sa satisfaction de voir « la plus belle parure de diamants qui existe, servir à la plus belle et à la meilleure des reines. » Quelqu'un étant survenu, Bœhmer sortit ; puis, ne comprenant rien au sens de cette lettre qu'elle pouvait prendre pour une nouvelle insistance du joaillier, la reine la brûla comme un papier sans importance. Se ravisant, elle chargea ensuite Mme Campan, sa femme de chambre, de prendre des renseignements sur cette affaire. Le jour

même, Mme Campan dînait avec Bœhmer ; l'explication eut lieu; l'intrigue se découvrit. Le cardinal de Rohan avait été nommé, il fut arrêté le 15 août 1785, revêtu de ses habits pontificaux, et conduit à la Bastille. Mme de la Motte, Mlle d'Oliva, Retaud de Villette, Cagliostro, furent ensuite arrêtés. Le procès fut jugé par le Parlement et se termina par l'acquittement du Cardinal, et la condamnation de ceux qui avaient dépecé le collier.

II.

Le lecteur connaît maintenant les faits de cette histoire. Obligé d'être bref, nous avons dû supprimer plus d'un détail, quoique les détails aient de l'importance, ainsi que nous l'allons voir en examinant le parti que M. Louis Blanc a su tirer des moindres d'entre eux. Néanmoins le récit que nous avons donné est exact, et sauf les appréciations, il ne saurait être contesté par personne. Ainsi M. Louis Blanc lui-même admet sans difficulté que le billet, où l'écriture de la reine était contrefaite, a été écrit par Retaud de Villette ; il reconnaît encore que l'entrevue de Versailles a été une comédie ; il ne nie pas que de nombreux diamants ont été vendus en Angleterre durant les premiers mois de l'année 1785 ; cependant il persiste à faire planer sur la reine le soupçon d'une intervention réelle dans l'affaire du collier.

Soupçon est le vrai mot, car il se garde bien d'accuser d'une manière positive, et l'exposé complet qu'il fait du procès donne à ses insinuations d'autant plus de gravité qu'elles semblent résulter de son apparente impartialité. Personne n'égale M. Louis Blanc dans l'art d'assouplir l'histoire à ses systèmes ; et quand on sait qu'une foi ardente à ses propres idées se joint chez lui à un merveilleux talent de tirer parti des documents, on ne doit pas s'étonner du goût qu'il montre pour les réhabilitations impossibles. A ce titre nous comprenons qu'il se soit laissé tenter par le désir de travailler à celle de Mme de la Motte.

Avant d'entrer dans les questions accessoires, il est indispensable de s'arrêter un peu à l'objection générale que présente l'invraisemblance de la crédulité du cardinal. Ce prélat, fait remarquer M. Louis Blanc, se trouvait souvent en présence de la reine ; il devait connaître son écriture; il avait été ambassadeur, il connaissait l'intrigue des cours, il est donc bien difficile d'admettre qu'il ait pu être la dupe de Mme de la Motte. Ce genre de raisonnement est fort employé aujourd'hui; il consiste à dire qu'une chose étant impossible elle ne saurait avoir lieu, tandis qu'il est beaucoup plus vrai de conclure qu'une chose est possible dès lors qu'il est démontré qu'elle a eu lieu.

Il serait facile de répondre que le cardinal de Rohan était un homme crédule; tous les mémoires du temps et les pièces du procès nous le montrent devenu le disciple de Cagliostro, qui n'était qu'un charlatan. Mais il n'est pas vrai que le cardinal connût l'écriture de la reine; en effet, si l'on ne peut nier que le billet signé *Marie-Antoinette de France* était bien de la main de Retaud de Villette, il paraît de toute évidence que Rohan, s'il eût connu l'écriture de la reine, se fût aperçu que le billet était contrefait. La fausseté du billet eût été encore plus évidente si, comme on l'insinue, le cardinal avait eu réellement une correspondance avec la reine. M. de Rohan se trouvait, il est vrai, quelquefois en présence de la reine, mais on sait de quelle froideur étaient marqués les rapports officiels qu'il avait avec elle; d'ailleurs, ce n'était pas à lui qu'il aurait appartenu de rompre la glace, et de prendre la parole.

D'ailleurs si la crédulité du cardinal est une invraisemblance, que dira-t-on de celle-ci? Nous sommes en 1785; depuis le mois de novembre 1783 M. de Calonne est contrôleur des finances; il poursuit son système d'emprunts à outrance, « et voilà que faveurs, grâces, » largesses, commencent à pleuvoir sur les gens de cour émerveil- » lés... A peine eut-on acheté Rambouillet pour le roi moyennant 14 » millions, qu'on s'empressa d'acheter au prix de 15 millions Saint- » Cloud pour la reine. Calonne employa de la sorte 70 millions, » ardent à satisfaire les fantaisies et à dorer la misère publique.[1] »

1 Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 164.

Ainsi ce serait sous le ministère de Calonne qui disait une fois à la reine : Si la chose est possible, elle est faite, si elle est impossible, elle se fera; ce serait, disons-nous, sous ce ministère que la reine, voulant satisfaire une fantaisie de seize cent mille livres, (car jamais on n'a prétendu qu'elle ait voulu voler le collier ou se le faire donner) aurait eu recours à de basses intrigues! Elle aurait ainsi foulé aux pieds toutes les convenances pour acheter un bijou facilement reconnaissable et qu'elle n'aurait pu porter tel qu'il était sans se compromettre elle-même!

Laissons donc les invraisemblances, et venons aux faits; car il est nécessaire d'examiner diverses assertions de détail groupées par M. Louis Blanc. Cet auteur ne pouvant affirmer que Mme de la Motte fut reçue par la reine, est bien aise de laisser entendre qu'elle allait à la cour [1], et il nous apprend qu'elle était protégée par Mme Élisabeth. M. Beugnot, que l'auteur cite assez volontiers, parle en effet de secours accordés à Mme de la Motte par Mme Élisabeth; mais il y a loin d'une aumône à une protection. Voici d'ailleurs quels avaient été les rapports de l'intrigante et de la princesse. « On fit faire à » Mme de la Motte des démarches extravagantes, et, pour n'en citer » qu'une seule, elle feignit un jour de tomber de défaillance dans » le salon de service de Madame; mais Madame, qui avait d'abord » envoyé quelques secours, soupçonnant l'artifice dont on s'était » servi la première fois pour arriver jusqu'à elle, ne voulut plus » qu'on lui parlât de Mme de la Motte [2]. »

La prétendue correspondance de la reine avec le cardinal fournit

1 M. et Mme de la Motte peuvent aspirer à être présentés à la cour, mais ils n'ont pas obtenu les honneurs de cette présentation. (Ier *Mémoire* de Mme de la Motte, page 36.)

2 *Mémoires* de M. Beugnot; *Revue française*, 1838, t. VIII, p. 216. L'histoire de l'affaire du collier est l'un des rares fragments publiés des intéressants mémoires de M. Beugnot. Nous recommandons d'une manière toute spéciale la lecture de ce fragment; on y trouvera des détails que M. Beugnot était seul en mesure de donner, ayant habité Bar-sur-Aube en même temps que Mme de la Motte, et ayant continué de la voir à Paris, où l'avait appelé sa profession d'avocat. Son récit est vif, spirituel et présente les bonnes qualités du style du XVIIIe siècle. Le seul reproche que nous adresserons à M. Campardon est de n'avoir peut-être pas assez tiré parti de ces excellents mémoires.

à M. Louis Blanc la matière d'un autre argument. Il n'a pas lu ces lettres que l'abbé Georgel, secrétaire de M. de Rohan, a détruites, ayant reçu en temps utile l'ordre de les soustraire aux recherches. Il en parle cependant comme s'il les avait lues, et il écrit[1] que, « froides » d'abord et contenues, ces lettres s'étaient insensiblement colo- » rées de teintes qui n'étaient pas, à beaucoup près, celles du dé- » dain; qu'elles avaient animé à l'audace le cardinal qui les jugeait » authentiques; qu'elles avaient éveillé dans son cœur troublé des » sentiments dont il ne sut ni modérer l'expression ni régler l'es- » sor. » L'abbé Georgel, ajoute-t-il en note, est forcé d'en convenir, ce qu'il fait avec embarras. Et pourquoi avec embarras? Est-ce que l'abbé Georgel s'est chargé d'excuser le cardinal de ses incessantes galanteries? Nous n'avons, en ce qui nous concerne, aucun embarras à convenir que les lettres du cardinal devaient être telles que les croit M. Louis Blanc, quoique son appréciation diffère sensiblement de celle de l'abbé Georgel [2]. Bien plus, nous ne faisons aucune difficulté d'admettre que les prétendues lettres de la reine étaient colorées de la teinte qu'il plaît à notre auteur de leur prêter, et cette opinion nous paraît entièrement conforme à l'idée que nous nous faisons de l'habileté de Mme de la Motte. En entraînant le cardinal dans une voie où le moindre incident imprévu pouvait lui ouvrir les yeux, il était de son intérêt de l'éblouir de la perspective insensée de l'amour de la reine; d'ailleurs il nous semble que la scène du bosquet lui donnait à cet égard une certaine latitude. Tout cela, on le comprend, est d'un intérêt très-secondaire auprès de la question qu'il néglige, celle de savoir si la correspondance de la reine était ou n'était pas authentique. Et puisque nous en sommes sur ce chapitre, et que d'autre part nous avons parlé de l'aveuglement du cardinal, voici une appréciation de l'abbé Georgel qui vient tout à fait à propos : « C'est ainsi, lisons-nous dans ses mémoires (t. II, p. 150), que la bonne foi, enveloppée du manteau de l'amour-propre, luttait encore contre les premiers traits de la lumière qui éclairaient les pas ténébreux du crime. » Avec un style figuré, il est difficile d'être

1 Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 123.
2 *Mém. de l'abbé Georgel*, t. II, p. 122.

plus explicite, puisque l'auteur parle du moment où M. de Rohan commençait à ouvrir les yeux sur l'affaire. A la vérité, M. Louis Blanc nous prévient dans une autre note que l'abbé Georgel est un défenseur outré du cardinal et que ses mémoires contiennent beaucoup d'erreurs grossières.

C'est pourtant sans défiance qu'il répète, après lui, que le lendemain de la remise du collier, la reine, à l'Œil-de-Bœuf, aurait fait, comme signe d'intelligence, un mouvement de tête en regardant le cardinal. M. Louis Blanc était parfaitement en droit d'emprunter ce fait à l'abbé Georgel, mais il ne l'aurait pas fait, si comme nous il avait pris la peine de tourner la page, car il aurait lu cette phrase qui change singulièrement la portée de sa citation : « Mme de la Motte avait souvent observé que la reine sortant de son appartement et traversant la galerie pour aller à la chapelle, faisait assez habituellement le même mouvement de tête en passant devant la porte de l'Œil-de-Bœuf [1]. » Si quelqu'un faisait difficulté de croire que l'on puisse exploiter dans un sens déterminé un geste insignifiant, nous l'engagerions à lire dans les Mémoires de M. Beugnot [2] une histoire à laquelle M. Campardon s'est borné à faire allusion, l'histoire du fermier général Béranger. — Une femme de la cour l'était venu trouver en se disant envoyée par la reine qui désirait lui emprunter une somme importante; avant de remettre l'argent, M. Béranger ayant exigé qu'on lui donnât une preuve quelconque de la vérité de sa destination, cette femme lui annonça que la reine, le lendemain, le regarderait en riant à la chapelle; par une habile stratagème elle avait fait que des sourires envoyés à une autre personne fussent aperçus par le financier qui les crut à son adresse, et qui remit l'argent sans défiance. L'affaire avait fait du bruit, et M. Beugnot la raconte, pour montrer, dit-il, à quelles basses intrigues pouvaient descendre certaines dames de la cour.

S'il nous a été facile de montrer que les Mémoires de l'abbé Georgel ne pouvaient sérieusement servir à la thèse de l'habile historien dont nous discutons les preuves, nous pourrions aussi

1 *Mém. de l'abbé Georgel*, t. II, p. 65.
2 *Mém. de M. Beugnot*, pp. 217 et 218.

nous étonner de l'usage qu'il a fait des Mémoires de Mme Campan, lui empruntant certains faits, sans parler d'autres faits qui les expliquent. Sans doute personne ne fut autant que cette dame en situation de connaître les menus détails de la vie de Marie-Antoinette; mais tout le monde sait aussi que ses mémoires contiennent une éloquente démonstration de l'innocence de la reine.

L'auteur n'est pas plus heureux avec Mlle Bertin, marchande de modes de la cour; il existe des mémoires qui portent le nom de cette demoiselle, et auxquels M. Louis Blanc a emprunté des faits d'une haute gravité. Il ne suffit pas, en effet, de nous présenter Mlle Bertin comme très-dévouée à la reine. Toutes les biographies que nous avons ouvertes rendent de cette demoiselle le meilleur témoignage; c'est vrai, seulement, chose grave pour des mémoires, nous devons dire que toutes ces biographies, y compris celle de M. Rabbe, signalent le livre comme complètement apocryphe. La famille de Mlle Bertin ayant en outre déclaré qu'elle n'avait jamais eu connaissance d'aucun écrit de cette nature, il serait superflu de discuter la valeur d'un témoignage qui n'en saurait avoir aucune.

Maintenant arrivons à cette partie du récit de M. Louis Blanc où il semble, au premier abord, déconcerter, à force d'habileté, les partisans de Marie-Antoinette. Il ne s'agit ni du changement d'habitudes de Mme de la Motte coïncidant avec l'escroquerie des cent cinquante mille livres et celle du collier, ni de paroles prononcées par le cardinal et d'où l'on a voulu inférer qu'il avait traité le marché directement avec la reine, ni de la résiliation du marché, questions accessoires, fort importantes néanmoins, et sur lesquelles M. Campardon a réussi à faire luire l'évidence : il s'agit du système de défense de Mme de la Motte.

L'accusée avait surtout à se justifier : 1° sur l'entrevue de Versailles; 2° sur le billet écrit par Retaud de Villette, et signé Marie-Antoinette de France; 3° sur la vente faite, à Londres, pour plusieurs centaines de mille francs, des plus beaux diamants du collier.

« Ces trois circonstances, dit M. L. Blanc, paraissaient accablantes pour Mme de la Motte; voici comment elle les expliqua,

» d'abord dans les interrogatoires secrets qu'on lui fit subir » à la Bastille, ensuite dans les écrits qui parurent après le » jugement.

» Au sujet de la scène du parc elle prétendit qu'elle même avait » préparé une aventure dont la singularité lui avait plu, et dont le » but était de mettre à l'épreuve la discrétion du cardinal. Comment » croire, s'écriait-elle, que sans l'aveu de la reine, etc.[1] »

Quant au billet du marché, écrit par Retaud de Villette, elle ajoutait que c'était du consentement exprès de la reine et du cardinal que la chose s'était faite ainsi, ces mots constituant une signature de fantaisie, invraisemblable, et facile à désavouer. Pour ce qui est des diamants, la reine ne pouvant porter cette parure, et désirant s'en faire composer une autre d'un dessin différent, il était tout naturel qu'elle gratifiât des pierreries inutiles à la nouvelle parure celle qui était maîtresse du secret[2].

Voilà le système développé par M. Louis Blanc avec un talent qui, on doit le reconnaître, dépasse de beaucoup celui de l'avocat de Mme de la Motte. Ce n'est pas à dire cependant que cet avocat eût les coudées aussi franches que notre auteur pour dire ce qu'il voulait. Il était obligé de suivre sa cliente dans les divers systèmes de défense que les nécessités de la cause lui suggéraient. C'est ce qu'a fort bien compris M. Louis Blanc, lorsqu'il a pris la précaution de dire que « ces allégations de Mme de la Motte ne furent pas admises à figurer dans les pièces du procès. » Quoi qu'il en dise, elles ne figurent pas davantage dans les interrogatoires secrets que vient de publier M. Campardon. D'après les mémoires des avocats, (car il y eut plusieurs mémoires, Mme de la Motte ayant modifié ses aveux), voici la marche que suivit l'affaire : Mme de la Motte commença par accuser Cagliostro du vol du collier ; elle repoussa toujours, dans le procès, comme une invraisemblance son ancienne prétention d'avoir connu la reine ; plus tard, alors que Mlle d'Oliva eût été arrêtée, elle convint de la scène du bosquet jouée pour mystifier le cardinal ; enfin Cagliostro s'étant justifié, ce fut le cardinal lui-même qu'elle accusa. Elle maintenait que c'était lui qui avait

1 Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 140.
2 *Id., ibid. p.* 142.

dépecé le collier et qui l'avait chargée de le vendre. M. Louis Blanc dit vrai lorsqu'il raconte qu'elle accusa la reine; mais il aurait dû nous dire à quel moment. Mme de la Motte s'échappa de sa prison et alla en Angleterre; c'est quand elle fut à l'étranger, et seulement alors, qu'elle imagina d'attaquer la reine.

Admettons cependant pour un instant qu'elle ait osé, durant la procédure, s'en prendre à la reine elle-même, qu'en pourra-t-on conclure? Précisément le contraire de ce que veut établir M. Louis Blanc, lorsque, pour ajouter à l'effet, il représente Mme de la Motte comme enveloppée de menaces ayant toutes pour objet de l'empêcher de parler[1]. Il nous la peint s'écriant : Si l'on me pousse à bout je parlerai; d'après Besenval il cite cet autre propos : Je n'aurais qu'à parler pour être pendue[2]. Pourquoi cela? Évidemment, parce qu'il désire laisser à entendre que l'on ne voulait pas qu'elle perçât le mystère; comme si le mystère, en mettant la chose au pire, était autre chose que la réticence que M. L. Blanc lui-même met dans la bouche de l'accusée, c'est-à-dire la complicité de la reine. Mais, laissant de côté les subtilités, la défense de Mme de la Motte est-elle sérieuse? Qui l'a poussée à accuser d'abord Cagliostro et à nier la scène du bosquet pour se retourner ensuite contre le cardinal et reconnaître la vérité de cette même scène? Était-ce le but de sauvegarder la reine qui la faisait ainsi changer alors qu'elle devait, selon M. Louis Blanc, venir jusqu'à la mettre en cause de la façon la plus brutale[3]? Il faut donc absolument en venir à dire que l'auteur détruit au moins l'une de ses thèses en nous représentant à la fois l'accusée comme formulant nettement ses attaques contre la reine, et comme tenue dans un état de compression qui l'empêche de parler. Et le marché écrit par Retaud de Villette du consentement de la reine? Dans quel but? celui de pouvoir le désavouer plus aisément, dit-on; mais alors n'était-il pas plus simple d'engager la signature de M. de Rohan que l'on n'aurait

1 Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 139.

2 Besenval est dans un autre endroit fort explicite, lorsqu'il dit en parlant de cette affaire : « On aurait bien voulu y impliquer la reine. » (Besenval, t. II, p. 167.)

3 *Histoire de la Révolution*, de M. Louis Blanc, p. 148.

jamais été dans la nécessité de désavouer? En outre il résulte des inventaires faits à Londres par les joailliers que les diamants qui leur furent vendus étaient les plus beaux du collier; comment admettre avec Mme de la Motte, ou plutôt avec son apologiste, qu'on se fût défait précisément de ceux-là?

Si l'espace ne nous manquait, il nous serait facile de relever encore d'autres appréciations erronées dans le récit de M. Louis Blanc. M. Beugnot, que notre contradicteur invoque sur ce point, nous servirait à rendre son véritable caractère à la réception de Mme de la Motte par le duc de Penthièvre[1]; mais le simple bon sens suffirait pour faire justice de quelques autres insinuations, de celle-ci par exemple : l'évasion de Mme de la Motte de la Salpêtrière n'a pu être dûe qu'à de hautes influences de cour; comme si la mise en liberté de cette femme que M. Louis Blanc nous a montrée violemment comprimée, et comme si sa fuite à l'étranger n'auraient pas été, surtout dans l'hypothèse de la culpabilité de la reine, le plus terrible des dangers, à cause des révélations qui pouvaient en résulter? Faut-il aussi faire remarquer que M. Louis Blanc affirme, sans apporter la plus légère preuve à l'appui, que l'écrin contenant le collier avait été remis par le cardinal à un nommé Lesclaux, valet de chambre de la reine? Nous devons cependant rendre à M. Louis Blanc cette justice qu'il est assez sobre d'affirmations gratuites, c'est de l'usage qu'il fait de ses autorités plutôt que de ses propres assertions que l'on doit se défier.

III.

Nous avons dû à notre grand regret négliger un point de vue fort important de cette affaire, celui des intrigues et des inimitiés des familles[2]; par les Condé seulement, la maison de Rohan avait

1 *Mémoires* de M. Beugnot, p. 246.

2 A ce propos, nous dirons que Soulavie lui-même (*Mém. du temps de Louis XVI*, t. VI, p. 73 et suiv.) défend la reine plus qu'il ne l'attaque. Il fait retomber la res-

gagné à sa cause une portion considérable de la noblesse. La conduite du parlement mériterait aussi d'être étudiée ; au moment où le procès était déjà commencé, le roi l'avait irrité avec une inexplicable maladresse, en lui imposant par un lit de justice (22 décembre 1785) l'enregistrement d'un édit ; ce n'en fut pas moins un triste spectacle de voir les magistrats de cette grande compagnie faire, de l'humiliation de la royauté, le but suprême des efforts de leur libéralisme. Pour obtenir ce résultat, on avait été jusqu'à modifier les usages de la justice en faveur de l'illustre accusé : les lettres patentes du roi, dans leur préambule, donnaient pour avérés les faits qui se rapportaient à l'achat du collier et à l'escroquerie par Mme de la Motte ; ces lettres patentes, qui avaient été enregistrées sans remontrances, devenaient ainsi la base du procès et ne pouvaient être contestées. Le parlement manqua à cette pratique ordinaire en ordonnant une enquête sur la vérité des faits. « Une pareille théorie, dit M. Beugnot, bien compétent » en cette matière, ne heurtait pas seulement tous les principes » de la monarchie, elle aboutissait jusqu'au crime de lèse-majesté.... » Aujourd'hui que la Révolution n'a que trop affaibli la religion » du respect pour les personnes royales ; aujourd'hui même, qui » peut concevoir que le parlement n'ait envisagé la scène du bos- » quet de Versailles que comme une escroquerie, et ceux qui y ont » figuré que comme des escrocs et une dupe ? La Révolution » était déjà faite dans les esprits qui ont pu considérer une pa- » reille insulte au roi avec cette indifférence coupable et ce sang- » froid insolent[1]. »

Mais nous croyons en avoir assez dit ; nous ne voulons pas garder plus longtemps le rôle de défenseur qui nous a forcé de tenir la reine dans la situation d'une accusée vulgaire ; elle va se défendre elle-même. Parmi les précieux autographes de Marie-Antoinette échappés à la destruction, se trouve en effet le billet suivant qu'elle écrivait le jour même du jugement à son amie la

ponsabilité de cette affaire sur les excès de zèle de M. de Breteuil, ministre de la maison du roi. Ce ministre qui haïssait le cardinal, avait, dans le but de le perdre par un procès éclatant, empêché d'étouffer l'affaire.

1 *Mém.* de M. Beugnot, p. 257 et 258.

plus intime [1] : « Venez pleurer avec moi, venez consoler votre » amie, ma chère Polignac. Le jugement qui vient d'être prononcé » est une insulte affreuse. Je suis baignée dans mes larmes de » douleur et de désespoir. On ne peut se flatter de rien quand » la perversité semble prendre à tâche de rechercher tous les » moyens de froisser mon âme. Quelle ingratitude ! Mais je triom- » pherai des méchants en triplant le bien que j'ai toujours tâché » de faire. Il leur sera plus aisé de m'affliger que de m'amener à » me venger d'eux. »

Ce billet, n'ayant été ni écrit ni conservé pour le besoin de la cause, présente un témoignage sur la valeur duquel il nous paraît inutile d'insister.

ALFRED LALLIÉ.

[1] M. Campardon en donne le fac-simile dans son ouvrage.

RÉCITS BRETONS.

HÉNORA LESTRÉZEC.

II.

LA FOLLE.*

J'étais revenu en Bretagne et je m'occupais à recueillir, sous la dictée des fileuses, des pâtres et des mendiants, les chants et les vieilles poésies populaires, mine inépuisable dans nos campagnes bretonnes. J'étudiais la langue, les mœurs, les coutumes, et recherchais les vieilles légendes et les traditions locales. Pour cela je voyageais beaucoup, non dans les villes, mais dans les humbles bourgs, dans les villages ignorés, et je visitais les moindres habitations isolées dans les landes, dans les monts et dans les bois. Je revenais toujours de mes excursions avec quelque nouvelle découverte, quelque nouveau butin, dont j'étais fier et heureux. C'était, un jour, le *Dictionnaire breton* du R. P. dom Louis Le Pelletier ou plutôt de dom Taillandier, ou la *Vie des saints de Bretagne,* par Albert Legrand, dit aussi Albert de Morlaix; un autre jour, c'étaient de volumineux et crasseux manuscrits de *tragédies bretonnes,* en deux ou trois journées, comme *sainte Tryphine, saint Guilherm, Robert le Diable, la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Louis Ennius,* où il y a une descente au purgatoire de saint Patrice, et

* Voir la livraison de Janvier, pp. 44-55.

une description fort curieuse des supplices et des tourments auxquels y sont soumises les âmes avant d'entrer au paradis. C'était encore un *sône* bien doux, bien tendre et bien sentimental, où un kloarek se plaint de ce que *les jeunes filles sont inconstantes, et légères comme une plume ou une feuille de rose sur l'eau;* ou bien un *gwerz* bien sombre et tragique, racontant les colères et la vengeance d'un vaillant guerrier, un compagnon de du Guesclin, qui, au retour d'une expédition lointaine, trouve son manoir envahi par des traîtres et des lâches, sa fortune au pillage et son blason couvert de boue ; poésie simple et naïve, tour à tour douce et sentimentale, rude et sauvage, originale et forte, pleine de mouvement et d'action, libre d'entraves et de règles, et atteignant souvent jusqu'au sublime, à force de naturel et de vérité.

Un jour, vers la fin du mois de septembre, je revenais de la commune de Plouëc, où j'avais passé quelques jours chez un oncle, au manoir de Kercabin. En traversant le bourg de Runan, situé sur une hauteur et dont le clocher, avec sa flèche de granit légère et élancée, se voit de très-loin, j'avais admiré les restes d'un calvaire dans le genre de ceux de Pleyben et de Kergrist-Moëlou, mais horriblement mutilé par le marteau iconoclaste des vandales de 93. Dans l'église j'avais rêvé quelques minutes devant un sarcophage représentant un mystérieux chevalier revêtu d'une panoplie de granit, couché, mains jointes, dans la mort, près de sa femme, la noble châtelaine, les pieds sur un lévrier, et la tête sur un oreiller de pierre, soutenu par deux anges ; et en voyant le calme et l'impassible sérénité que l'artiste avait répandus sur la figure et dans tous les membres de ces personnages d'un temps déjà loin de nous, j'étais tenté de m'écrier, comme Luther dans le cimetière de Worms : *Invideo, quia quiescunt!* Je ne sais quels sont ces personnages ; une femme, qui priait tout auprès, à genoux sur les dalles nues, me dit que c'étaient des seigneurs de Lestrézec, vieux château en ruines situé à deux kilomètres du bourg, sur le bord de la rivière le *Jaudy*. Je n'ai sous la main ni histoire, ni nobiliaire de Bretagne, pour contrôler ce témoignage et m'édifier sur la seigneurie de Lestrézec.

J'étais seul et ma route me conduisait vers le vieux château de

étaient nombreuses dans le pays, et chantait tout le long de la route.

— Quel est donc ce *gwerz* que vous chantiez, grand'mère ? lui dis-je.

— C'est le *gwerz* de monsieur saint Vincent, mon bon monsieur ; sa chapelle est là-bas près du pont ; nous allons y arriver tout à l'heure. C'est un beau *gwerz*, que je chante chaque fois que je viens par ici. Autrefois, quand j'étais jeune fille, que j'aimais les pardons et la danse, je chantais des *sônes* et des *rismadels*. Mais aujourd'hui je les ai oubliés, et je ne chante plus guère que des *gwerz* pieux et des cantiques. Les malheureux, les pauvres, les faibles et les infirmes, se tournent toujours vers Dieu, et quand tous les abandonnent et les repoussent, lui est encore plein de pardons, plein de douceurs et de consolations pour eux.

— Ne voudriez-vous pas, grand'mère, me chanter ce *gwerz* de monsieur saint Vincent ?

— Le *gwerz* est très-long, mon fils ; je l'ai su en entier autrefois ; mais aujourd'hui que ma mémoire est partie avec ma jeunesse, avec ma force, avec mes dents, je n'en sais plus que des fragments. Et puis, je n'ai plus de voix, et je ne sais quel plaisir vous pourriez avoir à écouter une vieille dont la place serait plutôt dans le cimetière de la paroisse que sur les chemins.

— La belle voix m'importe peu en ce moment, c'est le *gwerz* que je veux, et vous me ferez grand plaisir, je vous l'assure, en me le chantant.

— A mon âge l'on ne fait plus de *compliments ;* je vais donc continuer, en reprenant à l'endroit où j'en étais quand vous m'avez rencontrée :

'N'aotro zant Visant a lavaré
D'hi vam, er gèr pa arrué :
« Ma mamik kaës, mar va c'haret
» Ous-hin mé raktal a zenntfet, » etc.

« Monsieur saint Vincent disait à sa mère, en arrivant à la » maison : ma pauvre mère, si vous m'aimez, vous ferez ce que » je vais vous dire :

» Faites rôtir sur-le-champ un quartier de bœuf, pour nous
» donner à souper; pour moi et pour mes compagnons, puisque
» Dieu nous a sauvés :

» Car nous revenons du combat, d'un grand combat contre les
» Saxons (Anglais) et nous en avons tué cinq cents : cinq cents sont
» restés couchés tout de leur long sur la plaine.

» Nous n'étions cependant que dix-huit, et nous sommes tous
» revenus sains et saufs, car Dieu combattait avec nous! »

Ici la mémoire fit défaut à la vieille mendiante, et elle ne put me terminer le *gwerz*.

Une pensée surgit tout-à-coup dans ma tête : ce *monsieur saint Vincent* de la légende, qui se battait si bien contre les Anglais ou *Saozons*, ne pouvait être aucun des bienheureux personnages qui portent ce nom dans les calendriers et dans les hagiographies; ne serait-ce pas plutôt un seigneur de Lestrézec, du nom de Vincent, que le peuple aura confondu avec le saint dont la chapelle se voit dans un si gracieux paysage, au bord du Jaudy!

Je questionnai la vieille sur le château et ses anciens habitants. Tout ce qu'elle put me dire, c'est que la nuit, au clair de la lune, on voit souvent des fantômes qui se promènent sur les décombres, des châtelaines habillées de satin blanc, et des chevaliers tout bardés de fer. Elle me dit encore que la *bonne duchesse* (Anne) y avait passé quelques jours, comme hôtesse des nobles seigneurs; mais on en dit autant de presque tous les anciens châteaux de Bretagne.

Je me souvenais aussi avoir vu chez mon oncle Le Tiec, à Trézélan, des cuillères d'argent qui avaient été trouvées dans les ruines de *Lestrézec*. Ces cuillères paraissaient être très-anciennes : elles avaient été fabriquées à coup de marteaux et étaient si minces que les bords en étaient tranchants : le pied se terminait en trèfle et s'attachait à la spatule au moyen d'un clou d'argent. Aucun nom du reste : des armoiries à moitié effacées. Voilà, à défaut de livres, tout ce que je sais sur le château de *Lestrézec*.

Nous marchions en causant, la vieille Guyona et moi (elle m'avait appris son nom). A quelque distance de la porte d'entrée de *Lestrézec*, la route fait un coude et tourne brusquement, et en quelques

pas nous nous trouvâmes à la tête du pont, et devant la chapelle du bienheureux saint Vincent. Alors des cris, des rires, des piaillements arrivèrent à nos oreilles, et nous vîmes sous les ormeaux qui entourent la chapelle une troupe d'enfants se pressant autour d'une femme qui gesticulait et paraissait leur adresser des discours. Quelques hommes et femmes se trouvaient aussi parmi les enfants.

— C'est la *pauvre folle!* dit tout à coup Guyona. — Nous nous approchâmes et pendant que moi, attiré par la curiosité, je me mêlais aux enfants, pour voir et entendre de plus près, Guyona entra dans la chapelle pour y faire sa prière devant la statue peinte de monsieur saint Vincent.

En examinant la folle, je vis une femme grande, maigre, aux yeux bleus et pleins de rêverie, aux cheveux blonds, aux traits accentués et remarquablement réguliers. La misère et les fatigues d'une vie vagabonde et sans repos avaient flétri ces traits, naguère beaux, mais n'avaient pu détruire entièrement ce qu'ils avaient de noble et de distingué. Son accoutrement était des plus bizarres; ses cheveux s'échappaient de toutes parts de dessous sa coiffe, et sa tête était couronnée de digitales, mêlées à des rameaux d'aubépine et de genêts fleuris. Ses vêtements étaient en lambeaux, des rubans de laine rouge, bleue, jaune, des fragments de soie et de tulle y étaient cousus de tous les côtés. Elle était rayonnante, et paraissait heureuse, faisait de beaux discours et des *compliments* aux enfants, et, les appelant par les noms les plus doux et les plus tendres, elle les invitait, eux et leurs parents, à assister à ses noces avec Gabik Goazmeur, le beau fiancé. Et elle faisait l'énumération des banquets, des festins et des réjouissances.

Puis elle tira de ses poches des papiers de toutes les couleurs, chiffonnés, souillés de boue, et qu'elle avait ramassés partout sur les chemins, et les déployant un à un, elle nommait toutes les terres, les châteaux, les bois, les moulins, qu'elle apportait en dot à son heureux fiancé, et dont ces papiers étaient les titres de propriété. C'étaient d'abord le château de Lestrézec, *le premier château de France*, disait-elle, et qui appartenait à sa famille *depuis la création du monde.* Et déployant un autre papier, elle disait :

— « Voici maintenant les titres du château de Brélidy; voici » ceux de Coatgouré; voici ceux de Kercabin, ceux de Coatelan, » ceux de Kernigoual, ceux de Keramborgne, ceux de Keranrais, » etc.; et je donne tout cela à Gabik Goazmeur, et je lui donnerai » de plus des tonnes d'or et d'argent, tout le trésor et la couronne » des ducs de Bretagne, qui sont cachés dans les souterrains de » Lestrézec, en un endroit dont moi seule connais le chemin. »

Puis elle chantait : *Korfet brao è ma dousik*, etc. « Ma douce est bien faite de corps, sa démarche est pleine de grâce, ses joues sont comme deux roses, ses cheveux blonds et ses yeux bleus! etc..... »

Et les enfants chantaient avec elle, et trépignaient de joie, et criaient tous à la fois : Hénora! Hénora! Hénora!

Tout à coup un souvenir lointain se réveilla en moi, et je restai immobile d'étonnement. Je venais de reconnaître la folle : c'était Hénora Lestrézec, la même qui nous divertissait si bien quand j'étais écolier, au bourg de Plouaret, et que maintes fois j'avais suivie en criant : Hénora! Hénora! comme le faisaient encore ces enfants. Et les souvenirs d'enfance remplirent ma tête, pendant que je me dirigeais vers le pont. La vieille Guyona, qui ne devait pas passer l'eau, avait pris par un sentier qui longeait la rivière, du côté de Coatascorn, et je l'entendais qui chantait un cantique de sa voix cassée et tremblante.

Pauvre fille! me disais-je, en songant à Hénora, c'est toujours la même folie! Depuis quinze ans que je ne l'avais vue, elle fait toujours ses invitations de noces. Mais où donc est resté le bien-aimé depuis si longtemps attendu! Pourquoi tarde-t-il tant à venir, s'il doit venir un jour ?

Pauvre femme! ton corps fléchit sous la douleur;
Passe donc, et t'en va dans un monde meilleur!

murmurai-je en marchant.

Au moment où je franchissais le pont, passant de la commune de Coatascorn (bois des ossements) en celle de Prat (la prairie), je rencontrai le vieux Marc Kergoff; il était accoudé sur le parapet du pont, et paraissait triste et songeur. La scène à laquelle il venait

d'assister comme moi, de loin cependant, semblait le préoccuper beaucoup. Je le saluai d'un : *Deiz mad* (bonjour), et comme il allait au village de Trévoazan, et que j'y devais passer aussi pour me rendre au manoir de Kernigoual, nous commençâmes à gravir ensemble la colline. Nous parlâmes d'Hénora et de sa singulière folie. Marc semblait la plaindre beaucoup.

— La pauvre fille, dit-il, elle a une bien triste et bien touchante histoire !

— Vous connaisssz donc l'histoire d'Hénora? son histoire vraie, car on me l'a racontée de tant de manières différentes, que je ne sais qu'en croire.

— Oui, je connais l'histoire d'Hénora, et c'est une bien triste histoire, vous dis-je.

— Eh ! bien, Kergoff, vous allez me raconter cette histoire, tout en marchant, et en arrivant à Trévoazan, je paierai une chopine de cidre ou de *juféré* (hydromel), à votre choix.

Le soleil se couchait derrière la colline, ce soleil d'or, tempéré et vieilli de la fin d'automne, mais plein de poésie et d'ineffable douceur : nous marchions lentement, à côté l'un de l'autre, et la voix d'Hénora arrivait encore jusqu'à nous de l'autre côté du Jaudy, nous apportant des paroles de son *sône* chéri :

« Dans les bois de Lestrézec est un petit oiseau au plumage » roux, et toutes les nuits il chante jusqu'au jour les louanges de » ma douce.

» Et il dit, de sa voix mélodieuse : O vous qui ne connaissez » pas Hénora, je vous plains, car vous ne connaissez pas la reine » des belles filles. »

Mais son chant expirait peu à peu, à mesure que nous nous éloignions, et Marc Kergoff commença ainsi.

F.-M. Luzel.

(La fin au prochain numéro.)

A BORD DE L'ESCADRE CUIRASSÉE.

NOTES DE VOYAGE.*

A M. ÉMILE GRIMAUD, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION.

Si quelque lecteur de la *Revue*, ayant assisté à mon coucher en décembre 1863 et ne me voyant pas apparaître en janvier 1864, se figure que, comme la *Belle au bois dormant*, je suis encore au lit, dites-lui, je vous prie, qu'il se trompe grandement et que les couchettes de la *Normandie* où j'étais alors ne sont pas assez moelleuses pour provoquer un sommeil de cette durée. Je tiens même à constater que j'étais un des premiers levés du bord ; bien souvent notre aimable commandant en second, le capitaine de frégate Hamelin, matinal par force, a vu déboucher à cinq heures au haut de l'échelle réservée à l'état-major, ma casquette galonnée, mon foulard rouge et mes pantoufles. Vous allez vous récrier sur cette tenue peu militaire; mais si vous faites attention, mon cher ami, que nous sommes au mois de novembre et qu'à cette heure-là, vous, ainsi que tous les lecteurs de la *Revue* probablement, — l'adverbe *probablement* n'est mis ici que par tolérance, — étiez encore entre les bras de Morphée, vous serez plus indulgent pour mon foulard rouge et vous ferez comme M. Hamelin qui se contentait d'en rire dans sa barbe

* Voir la livraison de décembre 1863, pp. 447-458.

et m'invitait à venir prendre une tasse de thé dans sa chambre, située en des parages beaucoup moins sombres et beaucoup mieux aérés que la mienne. Outre l'heure matinale, je dois encore ajouter comme circonstance atténuante que je venais généralement d'être réveillé par une musique infernale que faisaient clairons et tambours sous prétexte de diane, que j'étouffais dans ma chambre peu ventilée, que je n'y voyais goutte, et que tout cela me mettait de trop méchante humeur pour beaucoup songer à ma toilette. Vous me diriez peut-être que j'ai un mauvais caractère; je ne veux pas vous laisser vous appesantir sur cette pensée peu charitable, j'aime mieux vous demander, pour changer la conversation, si vous savez quels rapports existent entre la diane, qui dit assez désagréablement aux militaires et aux marins qu'il faut quitter son hamac ou son lit de camp, et la blonde Phébé à laquelle la mythologie prête une si douce figure? Je vous avouerai que j'ai vainement cherché le lien qui unit ces deux Dianes, à moins que ce ne soit le clair de lune qui, pendant une partie de l'année, préside au trouble-fête de la diane réveille-matin. Mais voilà une trop longue digression sur la lune, sur mes pantoufles, et sur mes prétentions matinales; je me suis engagé à vous parler de Madère et, sans chercher plus longtemps à déterminer ma place entre la princesse enchantée qui dormait toujours et les oies du Capitole qui veillaient d'une si vertueuse façon, j'admets que je suis un héros de vigilance, sinon de modestie, et je rentre dans mon sujet.

Je vous ai dit que l'abbé Gaytté était venu nous voir dès le jour de notre arrivée et, connaissant ma politesse, vous en aurez conclu que le lendemain, bien exactement, je suis allé lui rendre sa visite. Vous avez deviné juste et votre perspicacité bien connue vous aura fait encore conjecturer avec raison que j'étais accompagné par l'aumônier de l'escadre, l'excellent abbé Trégaro. Mais ce que vous n'aurez pu deviner, c'est la difficulté que nous avons eue à trouver la demeure *extrà-muros* du comte de Farrobo. L'aumônier ne parle pas du tout portugais; moi je le parle à peu près comme une vache espagnole; vous concevez notre embarras dans ce dédale de rues. Il fallait pourtant avancer, et la soutane de l'abbé, en certains mauvais quartiers des faubourgs, n'était pas propre à nous assurer

beaucoup de sympathies. Je me suis rappelé la *Parisienne* : *En avant, marchons contre leurs canons.* — Les canons sont tous rouillés à Madère; — mieux que ça, je me suis rappelé quelques bribes d'espagnol que j'appris jadis à Cadix en faisant le compte de la blanchisseuse. Cet espagnol de bas aloi est comme le petit *sabir* du nègre de M. de Charnacé; ça va à toutes les oreilles. Grâce à lui, nous avons pu arriver à bon port et, après un cordial entretien, l'abbé Gaytté a tenu absolument à nous présenter au comte et à la comtesse de Farrobo qui ont habité cinq ans la France et aiment beaucoup les Français. On a parlé du *Solférino* dont je partage la gloire et les succès avec M. Dupuy de Lôme, quoiqu'à un titre plus modeste, et il m'a valu comme partout un accueil très-flatteur, rehaussé ici par le charme tout particulier des manières et de la conversation de nos hôtes. Mme la comtesse de Farrobo est la fille du maréchal duc de Saldanha, un des plus grands seigneurs du Portugal, aujourd'hui ambassadeur à Rome. Elle a été trop aimable à mon égard pour que je ne dise pas un mot d'elle et ce mot la peindra tout entière : c'est un type de distinction, de bonté et de vertu. Ne nous étendons pas davantage sur ses perfections, elle m'en voudrait, et je tiens trop à sa bienveillance pour m'exposer à la perdre. Ce que je puis faire, par exemple, sans crainte de la blesser, car l'honneur, si honneur il y a, en reviendra plutôt à son cuisinier qu'à elle, c'est de vous parler du dîner portugais qu'on nous a donné à la villa Farrobo, le jour de la Toussaint. Je crois vraiment que je l'ai encore, non pas sur l'estomac, Dieu merci! mais en affreux souvenir de piment, de cari et autres condiments incendiaires. J'étais du reste en mauvaise veine ce jour-là. Le commandant m'a taquiné sur mon habit noir passé de mode et mes gants blancs qui ne l'étaient plus; le vent d'ouest et la nuit m'ont mis en retard; dans ma précipitation et au milieu des ténèbres j'ai jeté ma baleinière contre le *Napoléon;* c'était le pot de terre contre le pot de fer, heureusement il a été bon prince et ne m'a pas embrassé trop fort. Je suis arrivé à terre à sept heures. C'était justement l'heure du dîner. Je cours, je culbute quelques vieilles Portugaises qui jurent entre leurs dents; je traverse le torrent de Santa-Lucia; je m'engage dans un labyrinthe de ruelles; je demande en vain à quelques échoppes

fumeuses la *casa del senor conde de Farrobo.* On me regarde avec des yeux ébahis qui me font fermer la porte au nez de ces brutes, et je m'égare bel et bien. A sept heures et demie seulement, mourant de chaud, de fatigue et de soif, j'arrive à un bienheureux portail vert que je salue comme la porte du paradis. Avancerai-je? reculerai-je? J'hésite une minute, mais ventre affamé n'a point de honte, et je sonne. Quelques secondes plus tard, j'étais à table et l'objet de la curiosité d'une nombreuse assemblée qui examinait le tard-venu. J'avoue qu'en ce moment je me préoccupais davantage du contenu de mon assiette que de l'examen du public. On m'avait servi un potage où quelques boulettes nageaient dans une sauce au cari. Quel potage, mon cher ami, pour un estomac français et susceptible, et quel rafraîchissement pour un gosier altéré! Après l'avoir goûté, je le considérais avec un certain effroi, mais ma voisine, Mme de Farrobo, était si gracieuse! Faire un affront à son potage! que va penser de la France, représentée ici par moi à table, mon voisin le général, qui me paraît être de taille à digérer toutes les énormités possibles! Je m'exécute avec courage. Heureusement il n'y avait que peu de boulettes, et comme correctif j'ai avalé un immense verre d'eau qu'un domestique en tenue irréprochable est venu me verser. Une deuxième expérience à tenter : on me présente un plat couvert de riz au cari. J'écarte la couverture et je découvre des membres de poulet mêlés à quelques légumes dont je me défie. Quant au poulet, voilà au moins un animal de ma connaissance. J'entre en relations avec lui et cette relation ayant été tout-à-fait de mon goût, je me sens plus à l'aise, un peu moins affamé, beaucoup moins altéré et plus libre de regarder autour de moi. Chacun a devant soi un régiment de verres : quatre ou cinq petits tapins et un gros tambour-major ayant la capacité de nos chopes de bierre. Absence complète de bouteilles et de carafes. De temps en temps un laquais galonné fait le tour de la table et remplit le ventre des tambours-majors d'une eau limpide et fraîche, que tout le monde semble avaler avec le plus grand plaisir. En pensant aux boulettes et au cari, je m'explique cette soif et cette mode d'eau claire; mais puisque j'ai renoncé au cari et à ses ardeurs et que je ne suis d'aucune société de tempérance, je puis bien m'accorder

un liquide un peu plus fortifiant que celui de la fontaine, si pure et si agréable qu'elle soit. Après en avoir conféré avec l'abbé Gaytté, je demande à la cravate blanche qui se tient derrière moi de m'apporter un peu de vin rouge, et je dois dire à l'honneur de l'éducation de cette cravate blanche qui sert de linceul à un vilain visage jaune, qu'elle m'a apporté immédiatement un excellent vin de Bordeaux sans paraître étonnée de l'étrangeté de ma réclame. Mais bientôt les petits tapins ont joué leur rôle et se sont remplis qui de Madère, qui de Porto, celui-ci de Xérès, celui-là d'un inconnu portugais ayant, ma foi, bonne mine et ne la démentant pas. Les langues se délient, on parle français pour nous faire honneur, à l'abbé Trégaro et à moi, les uns bien, les autres, dirai-je mal? non, un peu moins bien. Ceux qui ne le savent pas du tout se taisent ou parlent entre eux à voix basse; je marche de découvertes en découvertes; ce ne sont pas toutes des îles fortunées au milieu de leur océan de sauce piquante et sous leur dôme de riz; mais, en revanche, quel dessert! tous les fruits des Tropiques: des montagnes de bananes, des pyramides de goyaves, des quinconces d'ananas, un rendez-vous général de toutes les variétés de l'espèce sucrée, et des glaces, à succomber à la tentation. C'est ce que j'ai fait, moi qui à Nantes n'ose plus en approcher qu'à dix pas. Il est vrai que j'en ai eu des remords.... de conscience. Après le dîner on a apporté le café et les cigares. Les fruits et les vins de liqueurs sont restés sur la table, puis tout le monde s'est mis à fumer; je me trompe, les dames et moi nous sommes mis à causer dans le fond de la pièce. Peut-être auraient-elles confectionné une délicate cigarette, si je n'eusse pas été là; je n'ose me prononcer sur cette question de tabac et j'aime mieux vous parler du petit intermède musical qui a suivi. Le gros général qui mange si bien est venu me dire à l'oreille : — Demandez à Mme la comtesse de nous jouer quelque chose sur le piano. — Il paraît que cette vieille moustache a un faible pour le piano. — Quoique je ne le partage pas tout-à-fait et que je sois aujourd'hui un peu en défiance, un reste du nord-ouest, de l'accolade avec le *Napoléon*, des boulettes et autres agréments, je ne puis que céder à l'attention délicate de ce voisin de table qui m'a sacrifié quelques coups de four-

chette pour me parler en français... de Lisbonne, et je m'avance vers la comtesse. — Elle m'accueille avec cette grâce et cette simplicité qui en font une si charmante femme. — Vous le voulez? me dit-elle, prenez garde, vous vous en repentirez; je ne suis qu'une écolière de M. de Farrobo, et une mauvaise écolière. — Heureusement, c'était de l'humilité. M. de Farrobo est venu, son quatrième cigare à la bouche, se mettre à côté d'elle et tous les deux m'ont joué, morceau sur morceau, sans désemparer, avec une verve toute méridionale et un doigté des plus brillants, tout l'opéra de la *Norma*. — J'étais ravi, enchanté; mais voilà dix heures, il faut partir, regagner la *Normandie* par cette nuit noire. C'est le revers de la médaille.

On me donne un domestique avec un immense falot pour diminuer les périls terrestres et ne pas risquer de me jeter dans la *ribeira Santa-Lucia* où je serais certain, non pas de me noyer — il n'y a pas une goutte d'eau en cette saison — mais de me briser la tête sur les énormes cailloux dont tout son lit est tapissé. Que ne puis-je emporter le falot dans ma baleinière! Je m'écarquille les yeux pour apercevoir mon bâtiment et, ce qu'il y a de plus clair, c'est que je ne vois rien; enfin, tous les chemins conduisent à Rome, même sur l'eau, et je finis par en trouver un, pas le plus court, par exemple, qui me conduit à la *Normandie*, où je m'endors du sommeil d'un homme qui a bien dîné. Vous faites peut-être comme moi, mon cher ami, car j'en ai honte : voilà trois feuilles de bavardage à propos d'un dîner. Je souhaite qu'elles vous soient plus légères que ne me l'a été le repas. Si vous dormez je vous le pardonne et je vous engage à vous réveiller avec moi et à me suivre dans une excursion lointaine au *curral dos fraires* (la bergerie des frères), à sept lieues environ de Funchal.

Madère a sept lieues de longueur sur trois à quatre de largeur, avec une population de 120,000 âmes. Elle est partagée, dans le sens de sa longueur, par un immense ravin au fond duquel coule un torrent et que surplombent de hautes montagnes dont le pic le plus élevé atteint, je crois, 2,400 mètres. De temps en temps le ravin s'élargit en vallée et la vallée se peuple de maisonnettes ou de cahuttes habitées par des bergers qui mènent là une

existence absolument sauvage en gardant des troupeaux de moutons que leur confie soit une commune, soit quelques grands propriétaires. *El curral dos Fraires* est la plus pittoresque de ces vallées et celle que visitent ordinairement les étrangers venus à Funchal. Le comte de Farrobo m'en avait fait une description très-propre à exciter ma curiosité, assez facile du reste à éveiller. Il m'avait même remis une lettre pour des Anglais, ses amis, MM. Witch, qui ont créé une très-belle habitation au *jardim da Serra*, d'où l'on embrasse toute la vue du *Curral*. Cependant je ne pouvais pas tenter seul une expédition de ce genre. Malgré toutes mes excitations à bord du *Solférino* et de la *Normandie*, les dangers d'une route un peu périlleuse et la fatigue de sept à huit heures de cheval parlaient plus haut que moi et je commençais à désespérer, lorsque M. Ribell, un lieutenant de vaisseau, chef du carré de la *Normandie*, s'est décidé à tenter l'aventure. Rien ne pouvait mieux me convenir; M. Ribell est un gai et aimable compagnon de voyage. D'une nature ardente et intrépide, il ne recule devant aucun obstacle, et la campagne qu'il vient de faire contre les Maures du Sénégal lui a donné une habitude d'équitation que je suis loin de partager au même degré; mais qu'importe! la matinée est belle, le panier aux provisions très-convenablement garni, et d'excellents chevaux nous attendent. A sept heures nous enfourchons, et *avanté!* Le temps est parfaitement propice; nous commençons gaiement notre journée en chevauchant le long des rues en pente de Funchal et des villas des faubourgs. Un vaste chapeau de feutre gris, emprunté au commandant, ombrage mon front; M. Ribell et moi avons tout-à-fait l'air de deux planteurs se rendant tranquillement le matin à leur maison des champs.

Tout en devisant du passé, du présent et du futur, nous montons toujours; nous voilà bientôt dans la vraie campagne où l'on ne voit plus que de petites cases très-misérables. Au bout d'une heure, nous avons atteint la région des châtaigniers et, peu de temps après, celle des pins. A huit heures trois quarts nous découvrons, du haut d'une colline, l'entrée du *Curral*. A perte de vue des pics s'étageant les uns au-dessus des autres, des précipices dont l'œil sonde à

peine la profondeur, en bas le torrent qui roule vers la mer ses ondes écumeuses, c'est une admirable vue; mais pour en jouir à son aise il faudrait avoir un paletot plus chaud que le mien. J'ai beau boutonner mon mince vêtement, la bise me glace; M. Ribell en dit autant; partons donc et engageons-nous dans ces sentiers impossibles qui, serpentant le long des rochers, nous mèneront jusqu'à la vallée du *Curral*, en ayant toujours 1200 mètres de rochers au-dessus de notre tête à droite, et 1200 mètres de précipices sous nos pieds à gauche. Il ne s'agit plus de causer, car il faut apporter l'attention la plus grande si l'on tient à conserver sa tête. Je dois avouer que, si j'avais connu plus tôt les aspérités de cette promenade d'agrément, je n'y aurais pas exposé la vie d'un père de famille auquel ses trois enfants recommandent d'être raisonnable; mais le vin est tiré, il faut le boire, et suivre M. Ribell, qui est un garçon sans soucis et pousse son cheval sur ces rochers, où le sentier n'est souvent pas même indiqué, avec une indifférence et un aplomb que j'admire. Quant à moi j'ai rendu au guide Antonio l'énorme panier que par bonté d'âme j'avais ôté à ses épaules pour le mettre sur ma selle et je veille avec un zèle, qui ressemble beaucoup à de l'inquiétude, à ce que mon cheval ne fasse aucun faux pas. Antonio, pour nous rassurer, nous raconte cinq ou six histoires d'Anglais qui ont roulé au fond et dont on n'a plus retrouvé traces. Je trouve les histoires médiocrement intéressantes. Heureusement nous avons affaire à d'excellents chevaux espagnols qui ont le pied très-sûr, et nos guides, qui ont beaucoup plus peur pour leurs bêtes qne pour nous, se tiennent constamment, dès que la largeur du sentier le permet, entre elles et le précipice. Toute végétation a disparu, à part quelques lichens et plusieurs variétés de mousses. Aux détours de la route, un vent des plus piquants vient nous couper la face. On n'entend que comme un léger murmure, le bruit du torrent qu'on n'aperçoit même plus. Les malheureux chevaux, les quatre pieds ramassés, n'avançent qu'en tremblant sur les pentes; ils reniflent et s'arrêteraient court sans les encouragements incessants de la voix et du geste que leur donnent leurs maîtres. Je voudrais bien être arrivé! — Enfin nous atteignons le plateau d'où l'on plonge sur le *Curral dos Fraires*, et rassuré sur mon existence, je

découvre, tout en admirant une vue magnifique, que j'ai une faim des plus intenses et qu'après quatre heures d'équitation et de tours de force d'équilibriste, il serait bien temps, à onze heures, de songer au déjeûner! Je me retourne pour faire part de cette remarque judicieuse à mon compagnon. Hélas! il est dans une violente colère qui lui fait oublier l'appétit. Un berger rencontré dans ces parages lui a appris que nous n'étions pas du tout sur la route du *jardim da Serra!* Adieu la table hospitalière de MM. Witch! Adieu le bon vin de Madère qu'on n'aurait pas manqué de nous offrir! Adieu les douceurs de la civilisation! Il faudra manger sur ses genoux, assis sur quelque pointe de rocher, avec le vent dans le dos.... Pour moi, j'en prends volontiers mon parti, pourvu qu'on mange tout de suite; mais M. Ribell est furieux, et comme il parle très-bien espagnol, il accable nos pauvres *arrieros* sous un déluge d'épithètes des plus énergiques, mais dont je trouve la litanie un peu longue, attendu que ça ne nous mènera à rien. — *Oh! bruto! démonio! me ha ingannado! Vedere usted que sei un Francese no un American or un Inglese. Ah! hijo disgraciado me la pagara!*[1] — Et au berger, cause première de l'accident : — *Muchacho, se puede andar por ai al jardim da serra?— Si, Senor, se puede, ma se necessidade al menos todo el dia. — N'importa, un dia y una noche, si se necessidade.*[2] — Mais pour aller au *jardim da Serra*, il faut descendre au fond de la vallée, remonter les montagnes qui sont en face de nous, passer sur le versant opposé; c'est un voyage de long cours. Peu disposé à tenter une pareille odyssée, je descends prudemment de cheval, je dis au berger de prendre le fameux panier et je descends le long du ravin en quête d'un endroit où il y ait un peu de soleil et où on puisse mettre le couvert sans se geler le bout du nez. Tout à coup j'entends des cris et des gémissements; je lève la tête; un vrai tableau de mélodrame : le guide à genoux devant M. Ribell qui, une arme quelconque à la main et traînant le mal-

1 Ah! brute, démon, tu m'as trompé. Tu verras que je suis un Français et non un Anglais ou un Américain. Ah! malheureux! tu me le paieras!

2 Garçon, peut-on aller d'ici au *jardim da Serra?* — Oui, seigneur, on le peut, mais il faut au moins toute la journée. — N'importe, un jour et une nuit, s'il est nécessaire.

heureux cheval qui renâcle, veut absolument forcer le passage. Cependant il finit pas se laisser attendrir, et laissant là guide et cheval, il me rejoint sur un petit promontoire où j'ai déjà étalé nos provisions. — Cet imbécile a cru que je voulais le tuer, me dit-il; il s'est jeté à genoux en me demandant grâce. — Oh! le coquin! la misérable brute! — J'arrête le défilé au moyen d'une aile de poulet qui le ramène au sentiment de la faim et à des instincts plus pacifiques, et pendant quelques minutes on n'entend qu'un formidable bruit de mâchoires qui travaillent avec énergie à faire le vide dans le panier. Notre berger nous regardait faire avec une envie si évidente de prendre part au festin, que nous lui cédons généreusement une portion de pain et de viande, voire même un verre de vin comme il n'en a bu de sa vie, et, tout à fait remis dans notre assiette, nous examinons en détail le paysage qui nous environne. Nous sommes aux deux tiers d'une sorte d'entonnoir dont le fond est une vallée verdoyante; des cases, dont nous ne voyons que les toits en tuiles rouges, sont dispersées au milieu des arbres, et la blanche église de *Nuestra-Senora del Ovramento*, vue à cette distance, produit un effet charmant. Pendant que je dessine à la hâte un petit croquis de cet ensemble, M. Ribell, redevenu de fort bonne humeur, cause avec le berger, il lui fait même cadeau d'un cigare, et pour mettre le comble à la générosité, il allume le cigare lui-même avant de le donner, et lui dit en français, (je voudrais savoir ce que le pauvre diable a imaginé de tout cela) : Ah! ah! mon garçon, tu ne t'attendais pas à pareil honneur! manger avec des officiers français, une triple brute comme toi, un animal qui ne sait pas même dire merci! Caramba, si jamais tu te maries et que tu aies des enfants, tu leur diras qu'un beau jour, — et en se retournant vers moi : Dites donc, l'ingénieur, il ne fait tout de même guère chaud dans ce beau jour! — tu leur diras donc qu'un beau jour, le plus beau jour de ta vie, un brave Français, qui n'est pas aussi méchant qu'il en a l'air, t'a donné un cigare, qu'il te l'a allumé, et que tu as été assez bête pour ne pas le fumer! (Le berger, après avoir tiré deux ou trois bouffées, l'avait éteint et mis dans sa poche). Après çà, peut-être veux tu le mettre sous verre, afin de le faire passer à la postérité! — Je riais de tout mon cœur de cette

apostrophe et pouvais à peine tenir mon crayon, lorsque nous fûmes distraits par un nouvel incident. C'est un homme long et maigre, vêtu d'une redingote noire toute rapiécée, qui gravit le sentier avec un petit paquet noué dans un mouchoir au bout d'un bâton. Il nous salue au passage : *Buenos dies, senor!* — Bonjour, monsieur. — *Vaya usted con Dios!* — Que Dieu vous garde! — *Muchacho que es eso hombre?* — Garçon, quel est cet homme? demandons-nous à notre commensal. — C'est le curé de la paroisse. — Pauvre mine, dit M. Ribell. —Je fais intérieurement la comparaison avec la tenue du plus modeste de nos vicaires de campagne et je m'applaudis, à ce point de vue comme à bien d'autres, de n'être pas Portugais.

Le retour a eu lieu sans encombre. Nous avons trouvé sur le plateau nos chevaux et nos guides, et pour ne pas les laisser sous l'impression de terreur produite par la scène que je vous ai racontée, on leur abandonne une carcasse de poulet, un restant de pain et de vin, ce qui nous fait passer de suite au rang de demi-dieux. Pendant qu'ils dévorent cette maigre pitance, j'avise un pic d'où l'on doit embrasser un horizon immense, et je propose l'ascension à M. Ribell. J'étais un peu humilié de sa supériorité équestre et d'avoir entendu mon guide lui dire : — *Senor caballero, mounta usted my bien, ma questo es una mazetta.* — Seigneur cavalier, vous montez très-bien, mais celui-là est une mazette. — Je grimpe au sommet en un clin d'œil, en m'aidant des mains et des genoux, pendant que mon compagnon, tout essouflé, cherche un sentier quelconque.

Nous voilà donc à deux de jeu ; il est convenu qu'il monte mieux à cheval, mais que je monte mieux à pied. Satisfait de cet avantage, j'enfourche de nouveau ma monture et un peu plus familiarisé avec les périls de la route, je les affronte si bravement que mon guide m'arrête en me disant : — *Eh! senor, se puede cader el mio caballo. Sabe usted que me costa 400 douros?* — Ah! seigneur, mon cheval peut tomber ; savez-vous qu'il me coûte 400 douros? (2,000f) Le retour a eu lieu sans autre particularité qu'une halte dans un misérable village. Quelle pauvreté et quelle saleté! une hutte dans laquelle bouillait la marmite, sans même de cheminée ; la fumée — et il y en avait beaucoup ! — sortait par la porte. Nous avons donné

aux enfants quelques pièces de monnaie qui nous ont valu mille bénédictions et une poignée de châtaignes qu'il a fallu absolument mettre dans nos poches. A quatre heures nous arrivions à Funchal. J'étais moulu et j'ai eu beaucoup de peine à descendre et à me séparer de mon animal. Il fallait pourtant le jour même aller dîner chez M. de Charnacé, qui m'avait engagé d'une façon trop gracieuse pour pouvoir lui faire défaut au dernier moment. Retourner à bord faire ma toilette, je n'en ai plus le temps. Il ne me reste qu'un parti, c'est d'aller trouver le vicomte, de lui exposer sans cérémonie la situation et de me faire agréer tel que je suis, en planteur que le vent et les cahots ont un peu défrisé. C'est ce que je fais. M. de Charnacé était à sa toilette, mais François est ma providence; il me donne une chambre, de l'eau, du savon, un peigne, une brosse, et grâce à lui je me transforme en un personnage presque convenable. Si j'avais pu faire de mon paletot un habit, tout eût été pour le mieux; enfin, tel que je suis, M. de Charnacé a la bonté de m'accueillir de la façon la plus cordiale. Bientôt les invités arrivent; M. de Farrobo en est, et il a la bonne grâce de convenir que le cuisinier du vicomte, un véritable artiste du reste, car c'était l'ancien cuisinier de M. Haussmann, le préfet de la Seine, vaut beaucoup mieux que le sien. Chacun de nous trouve auprès de son couvert le menu du dîner, que j'ajoute ici en note pour l'instruction de mes lectrices[1], et je prouve à mon hôte que huit heures d'équitation m'ont doté d'un formidable appétit. Après le dîner, on nous régale d'un petit concert indigène. Le chanoine Philippe joue du *machète* (une sorte de petit violon de poche), Piétro, un des *porteurs de palanquin*, de la viole, et M. de Charnacé, oubliant un instant sa maladie et ses peines, saisit ses castagnettes et accompagne les musiciens. Toutes les marches, tous les airs nationaux ont défilé devant nous; c'était charmant d'originalité et de verve.

Un bal donné par notre consul français, M. Blaize, et dans lequel

1 Potage au riz. — Cherné à la sauce aux câpres. — Filet de bœuf sauté au vin de Madère. — Perdrix aux choux. — Côtelettes de mouton à la jardinière. — Aspic de volaille. — Dinde rôtie. — Salade. — Quenelles de patates. — Tarte à la groseille. — Crême au chocolat. — Gâteau de Savoie. — Glaces aux framboises et aux oranges. — Dessert.

tout s'est passé avec le décorum habituel, ne m'offre aucun incident remarquable à signaler. La seule particularité, c'est la présence à ce bal de l'évêque et la ressemblance frappante de cet évêque portugais avec S. S. Pie IX : mêmes traits, même taille, même tournure. Je crois que la ressemblance ne va pas plus loin que le physique, mais le bon évêque a été très-flatté quand je lui en ai fait mon compliment, quoique je ne fusse certes pas le premier.

Une autre cérémonie plus curieuse, c'est celle à laquelle nous avons été convoqués, à l'occasion de la fête du roi de Portugal; il s'agissait d'un *Te Deum* solennel à la cathédrale. Toute la marine française était destinée à en rehausser l'éclat. A midi nous débarquions sur la plage et un capitaine de vaisseau, qui était avec nous dans la barquette, commencait par se jeter à la côte et se tremper jusqu'aux genoux, embarrassé qu'il était par son grand sabre pour prendre son élan. — Je m'imagine que cela a dû singulièrement refroidir son enthousiasme. — Nous entrons dans l'église, amiral en tête, épée au côté, chapeau à la main. Tous les grands dignitaires nous attendaient, l'évêque avec son clergé, *l'ayuntamento* ou municipalité avec d'immenses robes en velours noir à revers de satin blanc, des huissiers impayables, des bedeaux inimaginables, et peu après un *Te Deum* incroyable partout ailleurs qu'à Madère. Un gros chanoine se dandine en tenant à la main une sorte de livre en bois avec lequel il frappe ou plutôt il assomme la mesure. Une demi-douzaine de petits choristes envoient jusqu'aux voûtes des notes d'une acuité impossible et font assaut d'*ut* de poitrine, tandis qu'un vieux tenor usé, avec une voix qui semblait sortir d'un mirliton plutôt que d'une poitrine humaine, se délecte dans des solos à nous faire mourir de rire, si l'on n'eût pas été en aussi saint lieu. — Quant aux Madériens, leurs oreilles sont probablement habituées à ce charivari et je dois avouer, en guise de correctif, que habits brodés, toges en satin et bedeaux empanachés se tenaient droits et graves comme des cierges et se mettaient fort convenablement à genoux. La cérémonie faite, je ne dirai pas, comme dans la chanson de *Marlborough, chacun s'en fut chez soi;* mais nous nous rendons au palais du gouverneur pour l'escorter et lui faire politesse. On nous reçoit dans la fameuse salle où grimacent les portraits des capitaines

généraux, et leur successeur, un avocat de Lisbonne, nous débite un petit *speech* de sa façon, dont je n'entends pas un mot, en raison de la distance, car le susdit avocat parle fort bien français. D'ailleurs j'ai des préventions contre ce gouverneur. Il a remplacé M. le comte de Farrobo, qu'on regardait comme trop catholique, et j'en conclus qu'il doit probablement l'être assez peu ; mais laissons là la politique et retournons à bord pour ôter l'uniforme, prendre le chapeau gris et revenir à terre faire nos dernières emplettes et nos adieux à Funchal, ainsi qu'à ces hôtes d'un jour dont nous n'oublierons jamais le si cordial accueil.

C'est demain que nous partons pour les Canaries.

C. DU CHALARD.

SAINT-JEAN-DE-BÉRÉ

PRÈS CHATEAUBRIANT.

Cette vénérable église, ancienne paroisse de Châteaubriant, rendue au culte, il y a vingt ans environ, après un abandon de près d'un demi-siècle, porte des caractères d'une grande antiquité. Il est possible que quelques-unes de ses parties, telles que la grande porte dont l'arcature est de plein cintre et des fragments du chœur, remontent jusqu'au XIe siècle, date de sa fondation.

On y remarque une pierre d'appareil rouge et de nature ferrugineuse qui se couvre réellement de la rouille des siècles, mais en résistant victorieusement à leur atteinte. Des croisées de styles divers, maladroitement remaniées, agrandies sans art ou à demi-aveuglées, donnent à la nef dénuée d'ornements une lumière insuffisante. Des ormeaux ombragent le pourtour. Un autel extérieur en ruine et recouvert d'un chapiteau servait, dit la tradition, à la célébration de la messe lorsque les pestes du moyen-âge éloignaient les fidèles, qui alors se groupaient sur le coteau en face et de là, en plein air, assistaient aux offices sans crainte de la contagion. C'est l'autel de la Pitié. Derrière l'église se dessine l'ancienne clôture du couvent de Saint-Sauveur, contemporain de Saint-Jean,

comme nous le verrons. Quelques parties de son cloître sont aussi très anciennes. Au midi de l'église de Saint-Jean et séparé par un chemin étroit, se trouve, de toute antiquité, le cimetière de la ville, qui probablement était autrefois contigu à Saint-Jean même, dont le pourtour tout entier servait aussi de lieu de sépulture.

Le premier acte concernant Saint-Jean-de-Béré que nous rencontrons dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, réunies par les vénérables Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, porte la date, contestable peut-être à quelques années près, de 1050. D'après cet acte, extrait du riche chartrier de l'abbaye de Marmoutiers, Briand, *voué à la milice séculière*, conformément *à la volonté*, avec l'*assentiment* et de l'*autorité* de sa mère Innoguent, de son épouse Adèle et de ses trois fils, Geoffroy, Thierry et Guy, donne aux frères cénobites du grand monastère de Tours le lieu de Bairé ou plutôt Béré, non loin de son château, avec ses constructions, en l'honneur du saint Sauveur. Tel est en substance l'acte de fondation du prieuré de Béré qui se subdivisa par la suite. On en détacha l'église paroissiale de Châteaubriant, sous l'invocation de Saint-Jean; et le couvent de Saint-Sauveur, conservant le domaine utile, resta jusque vers le milieu du dernier siècle en la possession de l'abbaye de Marmoutiers. Mais j'estime que c'est à une époque bien antérieure que l'on doit faire remonter la consécration du coteau de Béré. L'acte même que nous venons de citer constate qu'à l'époque de la donation de Briand et de sa mère, il y avait en ce lieu un oratoire, une chapelle dédiée à Saint-Sauveur, et nous verrons plus loin que Innoguent et Briand s'étaient occupés d'agrandir ces pieuses constructions. Quant à la première prise de possession de cette colline au nom du christianisme, il est évident qu'elle doit se rattacher à d'anciens souvenirs, souvenirs funèbres qui se lient soit à la sépulture de quelque pieux solitaire, de quelque martyr du premier temps du christianisme, soit au massacre d'une population chrétienne, soit à l'anéantissement d'une ancienne peuplade envahie par des conquérants étrangers.

Béré vient en effet de *Bury* [1], qui sert en anglais de finale à tant

1 *To bury*, enterrer.

de dénominations de lieux saints où se trouvaient des sépultures chrétiennes, tels que Canterbury, Salisbury, Saint-Edmond'sbury, et ce suffixe aurait pris en Angleterre la forme de Saint-John'sbury en conservant à peu près la même prononciation. Ce mot me semble donc, si je puis m'exprimer ainsi, un linceul qui recouvre un souvenir religieux et funèbre effacé, quant à sa précision, de la mémoire des générations présentes, mais enveloppé dans ce vocable comme tant d'autres souvenirs religieux ou nationaux auxquels une tradition plus ample et plus explicite a manqué.

L'état des lieux et du sol confirme cette tradition. Toutes les fois que l'on a fait des fouilles en dehors du vieux cimetière et dans quelque direction que la pioche ait remué le sol, on a trouvé des débris humains. Aussi à voir la terre rougeâtre de cette colline on se souvient, malgré soi, de cette tradition hébraïque suivant laquelle le nom de notre premier père, Adam, aurait été tiré de la couleur rouge de la poussière dont Dieu le forma. La cendre de ses enfants accumulée pendant des siècles aurait-elle ainsi coloré la colline où reposent tant de générations disparues?

Pourquoi, d'ailleurs, l'église paroissiale de la ville aurait-elle été placée à une semblable distance de ses murs si ce lieu n'avait pas été de tout temps un lieu saint avec lequel aucun autre ne pouvait rivaliser? Pendant huit siècles les habitants de Châteaubriant se sont acheminés, au moins une fois par semaine, chaque dimanche, vers cette église isolée, appelés par la voix lointaine et affaiblie de ses cloches. Femmes, vieillards, enfants suivaient, sans se plaindre, ce chemin bordé de haies d'aubépine, assez long, difficile dans la mauvaise saison. Cependant aucune des chapelles de la ville, ni celle du château, ni celle de Saint-Nicolas n'élevèrent jamais de prétentions rivales. Celle de Saint-Nicolas, la plus considérable, était même une dépendance de Saint-Jean, administrée par ses procureurs-fabriqueurs, et il a fallu les révolutions du dernier siècle pour déplacer cette prééminence.

Ces considérations concourent, suivant nous, à confirmer l'opinion que nous avons émise. C'était un lieu saint, un lieu consacré de toute antiquité que Briand et sa mère donnaient à l'abbaye de Marmoutiers, et lorsque le développement de la cité au pied et sous

la protection du château nécessita l'établissement d'une église paroissiale, c'est là qu'elle dût être placée et construite.[1]

L'acte extrait par D. Morice du Cartulaire de Marmoutiers et dont nous avons donné l'analyse fut vivement attaqué en 1062 par l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon qui réclamait Saint-Sauveur de Béré comme lui ayant été verbalement, mais expressément concédé par Innoguent et son fils à une époque antérieure à la donation écrite de 1050. Cette revendication fut portée devant Quiriaque, évêque de Nantes, *sous l'autorité duquel se trouvaient toutes les églises comprises entre la Chère et la Sèvre*[2]. Albert, le puissant abbé de Marmoutiers, fut cité par l'évêque Quiriaque à comparaître devant un placite. Mais à cause de sa grande vieillesse qui ne lui permettait pas de venir jusqu'à Nantes, Angers, plus rapproché de Tours, fut choisi pour y tenir une de ces assises dont la forme, comme nous allons le voir, était purement franque ainsi que le droit que l'on y appliquait. La première réunion du placite eut lieu le v des ides de février 1062, dans la cathédrale, sous la présidence de l'évêque d'Angers entouré de ses clercs, en présence de l'abbé de Saint-Aubin accompagné de ses moines les plus savants en droit, avec le concours des clercs les plus honorables de l'Église d'Angers et de quatre nobles laïques experts ès-lois. Les commissaires enquêteurs *(cognitoribus)* et les juges de la cause *(judicibus)* ayant été élus *(electis)* par l'assemblée, les débats commencèrent. Tout roulait sur le témoignage d'Innoguent, mère de Briand, décédé depuis la donation de 1050. L'abbé de Saint-Sauveur de Redon invoquait formellement ce témoignage à l'appui de sa revendication fondée, disait-il, sur ce que Briand et sa mère auraient concédé verbalement à l'abbaye de Redon le prieuré de Béré et une sorte de monastère *(abbaciolam)* qu'ils avaient entrepris d'y construire à

1 La ville existait déjà à l'époque de la donation. Était-ce une ancienne station romaine? Briand concède à Saint-Sauveur la dîme des droits perçus sur les marchandises vendues dans les marchés et les foires, ainsi que la dîme du produit des moulins, et de plus le produit entier de la foire de Saint-Hilaire dévenue la foire de Béré.

2 *Cujus presulatui ecclesiæ subjacent omnes inter Cheram et Semenonem fluvios.* Preuves. T. 1er, page 417.

une époque antérieure à la donation écrite que nous connaissons. Innoguent avait été citée à comparaître devant le placite d'Angers. Elle se présenta devant ces assises et déclara l'assertion fausse en ajoutant à sa dénégation d'assez longues explications que nous omettons et qui consistaient surtout à expliquer comment elle et son fils s'étaient bornés à demander à l'abbé de Redon, sans prendre d'engagement avec lui, un moine architecte pour conduire les travaux de construction entrepris à Béré. Les juges du placite, sans toucher au fond, renvoyèrent la cause au troisième jour des calendes de juillet suivant et transportant le siége du tribunal à Nantes, ils décidèrent que Innoguent serait tenue d'y corroborer son témoignage par un serment simple, ce qui prouve qu'on ne l'exigeait pas alors des témoins avant leur audition ; mais ils ajoutèrent cette dure condition que si, dans l'intervalle, les moines de Redon produisaient un témoin de la donation verbale alléguée par eux, ce ne serait plus par un simple serment mais par l'épreuve judiciaire du fer ardent que Innoguent prouverait sa bonne foi. Ce jugement, ou plutôt cet avant faire droit, qui n'avait plus de romain que la date, se terminait par cet appel au public, sorte de ban conforme à l'usage franc et carastéristique des institutions judiciaires de nos pères germains : « Et si, d'ici là, il se trouvait quelqu'un en état de prouver que ce jugement n'est pas juste, qu'il se présente devant le tribunal et s'adressant aux juges mêmes, qu'il les convainque soit par des raisons probables, soit par une autorité suffisante d'avoir rendu un jugement inique. »

Au jour et au lieu fixés Innoguent comparut devant le placite, prête soit à affirmer la vérité par serment, soit à saisir de ses vieilles mains le fer rougi au feu [1]. Mais les moines de Redon n'ayant produit dans l'intervalle aucun témoin à l'appui de leur dire, cette dernière épreuve lui fut épargnée. Vainement l'abbé de Saint-Sauveur éleva-t-il une exception d'incompétence et voulut-il en appeler du placite épiscopal à la juridiction du comte de Nantes et des laïques bretons. Il échoua dans cette tentative et la victoire con-

1 *Presto fuit supradicta femina, sive solo jurejurando, sive etiam candentis ferri judicio, assertionem probare parata.* T. 1er des preuves, p. 418.

firmée par l'opinion publique, dit le moine de Marmoutiers, resta à ses frères et à son monastère.

Ce ne fut pourtant pas là le terme de ce litige. Ce procès, relevé par un cardinal Etienne qui paraît avoir été assez favorable aux moines de Redon, fut porté par ce prélat devant un synode de Bordeaux, puis évoqué par Rome même, pour être définitivement vidé à Nantes l'an 1104 sous le pontificat de Pascal II par Gérard, évêque d'Angoulême et légat, sous la forme d'une transaction qui laissait Béré aux moines de Marmoutiers, mais avec d'assez larges compensations en faveur de Saint-Sauveur de Redon.

On nous pardonnera peut-être d'avoir reproduit, en substance, le titre de Marmoutiers qui contient l'analyse de cette vieille procédure. On y trouve, à notre avis, quelques renseignements curieux sur l'état des institutions judiciaires du XIe siècle en Bretagne et en Anjou. On voit que le droit franc y avait définitivement prévalu dans toutes les juridictions, même ecclésiastiques. Angers, ce vieux municipe, n'avait conservé aucun souvenir du droit romain, même dans une cour présidée par son évêque, et le droit appliqué dans un placite tenu dans la principale église de la ville était le pur droit franc. Peut-être s'étonnera-t-on de voir une vieille femme, mère et veuve d'un puissant châtelain, laquelle n'avait aucun intérêt personnel dans la cause, et n'y paraissait que pour attester certaines circonstances d'un acte où, elle et son fils, avaient montré autant de piété que de générosité, peut-être s'étonnera-t-on, disons-nous, de la voir supporter et accepter tout le fardeau d'une preuve qui aurait dû incomber tout entière aux demandeurs. Mais en se reportant à ces temps si loin de nous, on conçoit que la foi profonde des juges, des parties, des témoins et du public enlevait à cette procédure ce qui nous paraît à nous un peu injuste ou tout au moins aléatoire. Aussi Innoguent acceptait-elle sans hésiter l'épreuve qui lui était imposée. De leur côté, si les moines de Redon ne produisirent pas de témoin, condition essentielle d'après la décision d'Angers pour que le fer rougi au feu fût placé entre les mains d'Innoguent, c'est que, sans doute, ils n'en avaient pas de bon, et que s'ils en avaient produit un mauvais, ils se seraient exposés à être condamnés à la peine sévère de faux témoignage et de subor-

nation de témoins à la suite de l'épreuve dont ils que personne que Innoguent devait sortir victori évidemment, l'enchaînement logique du droit de l justification, à ce point de vue, de cette procédure i qui, au premier abord, nous paraît un peu barbare.

Nous ne savons pas à quelle époque l'église paroissia Saint-Jean fut séparée du prieuré contigu de Saint-Sauveur. Ce qu'il y a de certain c'est que les dîmes et les domaines attachés à la dotation de 1050 restèrent à l'abbaye de Marmoutiers qui se bornait à payer des vicaires chargés de desservir l'église paroissiale. Faute de documents, nous passerons rapidement sur l'intervalle, un peu long, qui sépare le XIIe siècle de la fin du XVe ; mais à partir de cette dernière époque nous rencontrons dans les archives de la ville deux registres manuscrits de plus de huit cents pages qui nous fournissent des renseignements précieux, non-seulement sur Saint-Jean-de-Béré, mais aussi, par induction, sur le gouvernement, en général, des paroisses de Bretagne au moment de l'annexion de cette province à la France.

Les deux registres auxquels nous avons des renseignements à demander, contiennent une série non interrompue des comptes de la fabrique de Saint-Jean de 1506 à 1581. La paroisse qui comprenait la ville et la banlieue était administrée, de tout temps, par deux habitants notables désignés sous le nom de procureurs-fabriqueurs. Ces charges étaient annuelles et probablement électives dans le principe. Les comptes de ces administrateurs comprenant les recettes et les dépenses, l'inventaire du trésor, et celui des ornements, étaient rendus chaque année devant un commissaire nommé par l'évêque ou son vicaire-général [1], en présence des paroissiens convoqués, par l'intermédiaire d'un secrétaire rétribué, chargé de

1 Voici l'intitulé ordinaire de ces comptes : « Le compte que rendent Pierre Garnier et Geffroy Guynonet derniers procureurs de la fabrique de Saint-Jehan-de-Béré à Pierre Moysan et Raoulet Amyot à présent procureurs devant vénérable et discret messire Mathurin Caris, prêtre, vicaire dudit lieu et commissaire baillé par Monsieur le vicaire-général de monsieur le cardinal de Saint-Anastase (Robert Guybé), par la grâce de Dieu, évêque de Nantes.... Ce jeudi après la Chandeleur, xme jour de février, l'an mil cinq cent sept. »

suppléer, pour la rédaction, les procureurs, rarement lettrés, et qu'on dispensait ordinairement de signer les pièces.

Avant d'extraire de ces documents qu'il serait difficile, croyons-nous, de rencontrer ailleurs aussi complets, quelques données propres à nous éclairer sur l'administration des intérêts communaux en Bretagne à cette époque éloignée, essayons d'en tirer quelques renseignements d'une moindre importance.

Les revenus de Saint-Jean-de-Béré se composaient alors presque uniquement d'offrandes en nature. Chaque dimanche, suivant un usage conservé dans nos campagnes, on vendait ces offrandes à la porte de l'église et le prix était porté au budget des recettes. Les denrées qui y figurent se composent de beurre, de miel, de lin et de filasse, de légumes, tels que pois, oignons, et de fruits de toute espèce. On y trouve souvent mentionnés de petits porcs vivants et des morceaux de lard. On voit, par la nature de ces oblations, qu'elles provenaient en grande partie de la population agglomérée de Châteaubriant et de ses faubourgs, remarquable dès lors par son goût pour l'horticulture. La population rurale devait être pauvre et peu nombreuse. C'est à peine si l'on peut signaler de temps à autre une offrande en froment, en seigle, en avoine ou en sarrasin, appelé alors froment noir.

On croirait, au premier abord, que ces registres seraient propres à fournir de précieux renseignements statistiques pour établir et comparer, soit entre eux, soit avec ceux de notre temps, le prix des denrées usuelles et surtout des comestibles. Malheureusement nos excellents comptables de Saint-Jean, tout en inscrivant fort exactement sur leurs registres le produit des ventes dominicales, omettaient constamment d'y mentionner le poids ou la mesure des objets vendus, de façon qu'il nous est impossible de décomposer le chiffre total du produit et d'attribuer un prix spécial aux diverses denrées comprises dans la vente [1]. Je trouve cependant, mais par une rare exception, dans les comptes de l'année 1508 que le boisseau de froment valait alors 14 sols 2 deniers, celui d'orge

1 Voici un exemple de la rédaction de ces comptes : « Le derrain jour de febvrier (1507), des chataignes, ung boixeau de froment noir, ung petit pot de beurre, ung petit pourceau, le tout 6 sols 5 deniers. »

10 sols, la même mesure de seigle 7 sols, et un boisseau d'oignons 12 sols. L'ancien boisseau de Châteaubriant dont on s'est servi jusqu'à l'introduction des nouvelles mesures pesait 50 kilogrammes en froment.

En examinant les comptes les plus anciens de ces registres, ceux qui se rapportent aux premières années du XVIe siècle, on y trouve des traces de la misère profonde dans laquelle les guerres de l'annexion avaient plongé la Bretagne. Le cartulaire de Béré contenait une charte, aujourd'hui aux archives de la ville, signée d'Anne de Bretagne qui, le 15 novembre 1490, confirmait au profit des paroissiens de Saint-Jean un affranchissment de fouages remontant jusqu'au duc François Ier, et la bonne duchesse motivait cette faveur sur « la grande pouvreté, maux, domaiges, pilleries et depopulation » du pays. Le mal n'était pas guéri en 1507. Le montant des oblations et des offrandes de toute sorte, et par conséquent des revenus de Saint-Jean, ne s'élevait pour cette année qu'à 29 livres 10 sols 3 deniers. Le trésor ne se composait que de cinq calices, d'un grande et d'une petite croix d'argent. Les autres vases et les chandeliers étaient en étain. Quant aux ornements, ils étaient peu nombreux et en mauvais état. Nous pourrions dire, par sous et deniers, ce qu'ils coûtaient à *rhabiller* chaque année. Vers 1548 le revenu de l'église avait doublé. Le trésor contenait, en vases sacrés, une valeur de 31 marcs 2 onces 3 gros d'argent. L'inventaire parle de nombreux ornements, dont plusieurs étaient de *veloux* et de satin. Nous y remarquons « une bannière de veloux cramoysie où y a ung saint Jehan d'ung cousté et ung saint François de l'aultre, armoyée des armes de Châteaubriant et de Fouaix assemblées que deffuncte haute et puissante dame Françoyse de Fouaix donna. »

Comment expliquer un article que nous voyons tout à coup s'introduire dans le budget des dépenses vers le milieu du siècle? Prenons pour exemple celui de 1548 [1]. Nous y lisons : « Dix pots de vin pour le jour de Pasques, xx d'apvril, pour la communion du peuple, outre celui qui est deu de vente, le tout 18 sols 3 deniers. »

1 Reg. I, p. 410. Cette dépense se reproduit dans les exercices suivants et varie en quantité suivant les dons des particuliers.

La communion sous les deux espèces était abolie depuis longtemps et certainement elle ne fut pas rétablie à Saint-Jean en 1548. Le délégué de l'évêque chargé de vérifier les comptes, n'aurait d'ailleurs jamais admis cette dépense, si elle avait eu cette destination. Voici l'explication que nous hasardons. Le protestantisme, vers le milieu du XVIe siècle, s'était développé, mais assez faiblement, dans la Haute-Bretagne; ses progrès avaient été presque nuls dans la Basse. La maison de Rohan avait beaucoup contribué à l'implanter à Blain et dans les environs. Un des points où il avait jeté le plus de racines, mais sans y dominer, était Châteaubriant. On lit dans les manuscrits de Crevain, protestant et contemporain, que Châteaubriant était la plus grande ville de Bretagne dans laquelle le nouveau culte se fût implanté [1]. Il est probable que les procureurs de Saint-Jean et les habitants catholiques aisés, d'accord avec le clergé, craignant que la communion pascale et protestante sous les deux espèces, n'exerçât une certaine séduction sur de pauvres Bretons, imaginèrent de distribuer ce jour là au peuple, sans doute après l'office, une certaine quantité de vin. Voilà la seule explication plausible que nous puissions offrir d'une dépense absente dans les anciens comptes et qui s'y introduit justement à l'époque où le protestantisme fit d'assez nombreux prosélytes parmi les paroissiens de Saint-Jean-de-Béré [2].

Parfois les minutes notariées des actes concernant la fabrique étaient inscrites sur ces registres mêmes. C'est ainsi que le 2 mars 1545, un acte de prêt d'une somme de 12 livres 9 sols 8 deniers appartenant à l'église est reçu par un notaire et signé de lui et de plusieurs témoins « sur sa fenestre. » La façade de la plupart des maisons donnant sur la rue dans nos anciennes villes de Bretagne, comme cela se voit encore à Vitré, consistait en un porche saillant lequel abritait, au rez-de-chaussée, une grande fenêtre pourvue

1 Bibliothèque de Rennes, manuscrit cité dans la nouvelle édition d'*Ogée* de 1843, t. Ier, p. 204.

2 Sans examiner quelle a pu être, à Châteaubriant, la valeur des motifs indiqués par l'honorable auteur de cet article, nous devons constater ici, comme un fait certain, que cet usage de donner du vin aux fidèles après la communion pascale, se retrouve, dans d'autres villes de Bretagne, dès le XVe siècle.

(Note de la Rédaction).

d'un large appui ou étal où l'on exposait les marchandises quand la maison était habitée par un marchand et où se rédigeaient apparemment les actes, quand elle était le domicile d'un notaire. *Sancta simplicitas !* Que de progrès nous avons fait depuis !

A cette époque agitée où les villes fermées devaient se tenir soigneusement en garde contre des attaques extérieures, Châteaubriant possédait un arsenal communal composé d'arquebuses, de pistolets, lances, épées, dagues, corselets et morions. Cet arsenal était confié à la garde des fabriqueurs qui s'en transmettaient fidèlement le dépôt. Le recolement détaillé de ces armes [1] figure donc chaque année dans le compte rendu par les fabriqueurs sortant et dans la prise en charge par leurs successeurs.

Les municipalités, les communes n'ont commencé à se fòrmer et à paraître en Bretagne que vers la fin du XVIe siècle. Châteaubriant qui ne fut pas une des dernières villes à se constituer en corps *politicque* ne se donna cependant cette organisation qu'en 1587. Elle le fit spontanément dans une réunion de ses principaux habitants, réunion dont le procès-verbal fort curieux existe dans nos archives. Mais avant cette époque les seuls et véritables représentants de la commune étaient les procureurs-fabriqueurs de Saint-Jean-de-Béré. Nous avons vu déjà qu'ils avaient la garde des armes communales. Il suffit de parcourir leurs comptes pour voir que tous les intérêts communs leur étaient confiés et qu'ils étaient réellement soit vis-à-vis du pouvoir central, soit en ce qui concernait leurs concitoyens les seuls agents responsables de la paroisse, les seuls mandataires possibles et reconnus. A ce titre c'est à eux qu'il appartenait de dresser les rôles de fouages et autres impôts, de fournir des déclarations touchant l'état des biens imposables ou non imposables, de recevoir les messages du pouvoir central, d'y répondre, d'entretenir les édifices communaux, églises, cimetières, fontaines et de payer les frais de nourriture et d'entretien des enfants aban-

1 Il est possible que cet arsenal ne fût pas déposé dans l'église de Saint-Jean à cause de son isolement et de sa situation hors des murs. Cet article de la prise en charge est intitulé : armes de la paroisse, et le recollement est fait avec tant de soin qu'on y voit figurer jusqu'à « ung failly morion et deux espées espointées, » Année 1572 et *passim*.

donnés. Toutes les dépenses afférentes à ces articles figurent régulièrement dans leurs comptes auxquels elle donnent le caractère de véritables budgets municipaux de l'époque.

Les archives de la mairie possèdent même en dehors de ces comptes ce qu'on pourrait appeler les pièces justificatives qui s'y rattachent. Telle est une série de chartes sur parchemin des ducs François Ier, François II de Bretagne, de la duchesse Anne, de rois de France, entre autres de Charles IX qui date la sienne de Châteaubriant même, et qui font remise aux paroissiens de Saint-Jean-de-Béré de leurs fouages, et établissent ou confirment en leur faveur diverses franchises ou exemptions de ce genre [1]. Toutes ces pièces antérieures à la formation de la commune proviennent évidemment, dans le principe, du chartrier de Saint-Jean-de-Béré et la plupart d'entre elles sont visées dans les vieux comptes de sa fabrique.

Lorsqu'on lit ces comptes avec quelque attention il devient facile de deviner comment la nécessité d'une organisation purement communale se fit peu à peu sentir. Le pouvoir central qui était en voie de condensation et que les troubles religieux inquiétaient (vers le milieu du XVIe siècle), s'efforçait de lier des relations plus fréquentes et plus directes avec les provinces. Il n'est pas rare de voir alors, par exemple, un des procureurs-fabriqueurs de Béré, mandé à Nantes par M. le Sénéchal, monter à cheval, se rendre à petites journées au chef-lieu du diocèse et revenir consigner sur les comptes de Saint-Jean dans tous leurs détails, les dépenses de ce voyage assez long à cette époque, quelquefois dangereux et toujours pénible pour un pauvre marguillier [2]. Quand le représen-

1 Nous n'avons trouvé aucune pièce émanant de François Ier qui avait fait, cependant, à Châteaubriant, un séjour de plusieurs semaines. C'est même en vain que l'on chercherait sur les vitraux du château quelqu'un de ces distiques railleurs que le diamant du roi-chevalier avait, dans un accès de scepticisme, gravé sur d'autres verrières.

2 Audit an fut fait exprès commandement par le Sénéchal de Nantes, de lui porter ou envoyer par déclaration le minu des héritages de ceux de la religion.... Tellement que ledit Saësbouez (fabriqueur en charge), fut contraint d'aller à Nantes exprès.... Tant allant venant que séjournant l'espace de cinq jours, à raison desquels il demande cinq sols (année 1569).

Item a cousté aux susdits comptables (les fabriqueurs), pour avoir fait faire la

tant du pouvoir central n'adressait pas une sommation de ce genre aux administrateurs de la paroisse, il leur expédiait des messagers dont il fallait payer la course. Aussi voit-on fréquemment dans leurs comptes des articles de ce genre : « Pour le deffray du messager chargé de la lettre du Roy notre Sire ou de Madame la Royne-Mère... »

On comprend que la complication croissante de ces intérêts, la fermeté et l'intelligence que leur maniement exigeait, les dépenses qu'elles entraînaient et qui figuraient assez mal dans un budget de paroisse aient fini par faire sentir aux habitants de la ville que le moment de séparer les intérêts religieux des affaires civiles, *politicques*, comme il est dit dans le texte de la Constitution spontanée de 1587 citée plus haut, était enfin arrivé.

Il est certain que la fabrique de Saint-Jean-de-Béré continua après 1587 de rendre compte de la gestion des deniers purement paroissiaux, mais par suite de la destruction de ces titres, c'est du moins la seule cause qui nous semble probable, les registres postérieurs à 1581 nous manquent complètement. La série que nous possédons de 1506 à 1581, antérieure à la Constitution politique de la commune, constitue donc le commencement des annales de la ville, continuées par les registres de délibérations des conseils municipaux et fait corps avec eux. Déplacés et transférés à Nantes, comme l'a demandé un inspecteur, ils laisseraient dans notre histoire locale une lacune de près d'un siècle. Tant qu'ils y resteront, au contraire, les habitants de Châteaubriant ou les étrangers curieux d'en étudier l'histoire, trouveront dans nos archives, de 1506 jusqu'à nos jours, une série non interrompue de documents propres à les éclairer sur les questions d'administration et de statistique de cette localité, sans parler de ces « *domestica facta* » qui n'intéressent guère que les habitants mêmes du pays.

J. DE LA PILORGERIE.

(La fin au prochain numéro.)

déclaration des lieux et terres nobles et fiefs amortis, possédés par gens non nobles et autres, ainsi qu'il était commandé de par le roi, 40 sols. — Reg. II, p. 266, année 1567. Il nous serait facile de multiplier de semblables citations.

CORRESPONDANCE

DU

R. P. LACORDAIRE

AVEC Mme SWETCHINE.*

L'ABBÉ LACORDAIRE A Mme SWETCHINE.

Paris, 13 septembre 1834.

.... Je ne saurais vous dire, Madame et chère amie, combien le nom d'ami que vous me donnez m'a rempli le cœur de joie. J'ai senti ma paix et ma reconnaissance envers Dieu doublées. Jamais Dieu ne m'a manqué ; mais, depuis mon voyage de Rome, j'éprouve chaque jour qu'il agit sans mesure avec moi. Cela m'effraye, car je suis bien au-dessous de la sainteté où je devrais être, et sauf un grand désintéressement de vue et un grand abandon à sa volonté, il n'y a rien dans ma vie qui soit ce que je voudrais. Je crains de ne pas franchir une certaine limite commune, quoique je me sente poussé plus loin, et que, depuis deux ans, il y ait un progrès considérable dans mon esprit. Mais les œuvres ne sont pas au niveau ; je n'ai aucune direction, je suis comme le premier navigateur, sans

1 Les pages suivantes sont offertes à nos lecteurs par M. le comte de Falloux, dont la bienveillance et la sympathie ne cessent pas de nous être fidèles. Ces fragments sont détachés d'un fort volume in-8°, qui va paraître dans les premiers jours de mars, volume appelé au plus grand succès, car il contiendra la pensée intime et libre du P. Lacordaire sur tous les événements et tous les hommes qui peuvent intéresser le public religieux, à partir de l'année 1833 jusqu'à l'année 1857, date de la mort de Madame Swetchine.

(Note de la Rédaction.)

autre étoile qu'un certain élan naturel et comptant sur les flots; j'ignore comment je sortirai de là. C'est à vous, chère amie, de m'aider, puisque Dieu vous a donné tant d'empire sur moi et une tendresse si surnaturelle. Saint Jérôme inspirait de fortes pensées chrétiennes à de grandes dames de Rome, et il mêlait leur nom au sien pour toute la postérité. Soyez mon saint Jérôme; il est vrai qu'ici les rôles seront intervertis; car la force est toujours virile, et la femme est l'image de la faiblesse. Je ne rougirais pas non plus de recourir à vous, si j'avais besoin de le faire pour conserver ma liberté; vos offres amies m'ont paru toutes simples et je n'ai jamais aimé sans avoir de telles pensées. C'est ainsi que je vis depuis un an avec mon compagnon actuel[1]; je l'ai aidé, il m'aidera; lequel fera le plus par les circonstances de sa vie, lui et moi nous l'ignorons et ne nous en occupons pas. Mais tout doit être réciproque, et si vos affaires ne s'accommodent pas là-bas, il faut revenir ici, comme sainte Paule à Bethléem après le sac de Rome. Nous prierons, nous travaillerons et Dieu sera avec nous....

H. LACORDAIRE.

Aisey-le-Duc, 20 août 1835.

Madame,

Dieu vient de rappeler mon frère à lui, il y a trois jours. Nous l'aimions tous beaucoup, quoiqu'il fût né d'une autre mère et qu'étant beaucoup plus âgé que nous, notre enfance n'eût pas été mêlée à la sienne. Il était venu au monde en 1789, avait perdu de bonne heure sa mère et en 1806 notre père commun. Il avait hérité d'eux une quarantaine de mille francs avec lesquels il vivait à la campagne, toujours malade d'un asthme violent qui lui laissait peu de moments de repos et datait de ses premières années. Son esprit était cultivé, et il avait un goût si parfait pour les choses d'art, que nous l'appelions communément dans notre famille l'artiste. L'horticulture était devenue son étude favorite; nul jardin ne produisait des légumes et des fruits aussi remarquables, et n'avait une ordon-

1 M. Chéruel entré plus tard dans l'état ecclésiastique, aujourd'hui membre du clergé de Paris.

nance ni une propreté aussi exquise que le sien. C'était une tradition de mon père auquel il ressemblait de visage plus qu'aucun de nous, ayant seul eu de lui, avec plusieurs autres traits, des yeux bleus et perçants malgré leur douceur. La chasse était son autre passion favorite. Pendant vingt-sept ans, depuis la mort de mon père, il avait habité successivement la maison de son oncle et de son cousin maternels, lorsqu'il résolut de se bâtir à Aisey-le-Duc, non loin du lieu de sa naissance et de la nôtre, une petite maison pour y achever sa vie. Il avait choisi ce lieu de préférence parce qu'un de nos cousins, du côté de mon père, venait de s'y retirer et d'y orner sa maison de grands jardins. Mon frère avait acheté quelques champs au bord d'un bois, sur le penchant d'un coteau, et élevé plus bas une jolie maisonnette; un carré de jardin, une cour dans des proportions humbles, mais pleines de goût, complétaient son habitation d'où la vue tombait tout proche sur la vallée de la Seine. Il venait d'en prendre possession depuis moins de deux mois; le rêve de sa vie entière était accompli; il était chez lui, tout était à lui, tout venait de lui; vingt-neuf ans il avait tardé parce qu'il ne croyait pas assez à sa vie pour bâtir; enfin, il s'était fié à elle après tant d'années, et à peine s'était-il couché et levé vingt fois dans sa maison, qu'il s'y coucha pour ne plus s'y relever.

J'arrivai près de lui le 14 au soir. Le 16, vers les quatre heures il reprit des forces et de la gaieté, il conta des histoires. Le 17, au matin, on me proposa d'aller à Châtillon avec plusieurs de mes parents, parce que le mieux continuait; je n'acceptai pas. A midi et demi, je fus le voir, il continuait d'être mieux et il me proposa de dîner avec lui. On mit la table au bord de son lit; il mangea un œuf frais sans goût; les médecins arrivèrent et je le quittai pour quelques instants. En rentrant, je le trouvai assoupi; je pris les *Lettres persanes* que je n'avais pas lues depuis ma sortie du collége, et j'en lus une centaine de pages, admirant la pauvreté qu'il y avait dans tant d'esprit, et combien le mouvement seul des âges révélait vite la faiblesse de pensée des hommes les plus supérieurs. Tout à coup mon frère, en se réveillant, se trouve mal; il se remet un peu, mais le pouls diminue, le froid se fait aux mains, le sommeil l'entraîne malgré lui, il se relève sur son séant tout seul, regarde,

parle encore, répond, replace sa tête sur l'oreiller et expire doucement sans agonie. Il y avait eu un épanchement de sang dans la poitrine.

Le lendemain, j'allai le voir sur son lit de mort; jamais je n'ai vu de visage plus serein, de lèvres mortes plus animées et plus bienveillantes; entre ses paupières à demi-closes, on entrevoyait quelque chose qu'on eût pris pour un regard, tant ses yeux bleus et vifs étaient restés dans leur état naturel.

Adieu, Madame, priez Dieu pour que je n'estime que lui, et conservez-moi le seul vrai bien qui soit en ce monde après son amour, l'attachement d'un cœur comme le vôtre.

Mme SWETCHINE A L'ABBÉ LACORDAIRE.

Paris, 26 août 1835.

Mon ami, votre lettre m'a profondément touchée. Vos paroles ont quelque chose d'intérieur, d'intime qui va jusqu'au fond de l'âme. Les moindres détails, racontés par vous, font l'illusion des objets mêmes et on sent toutes vos impressions. Que ne suis-je là pour partager celles qui vous affligent! Seul privilége dont j'aurais poursuivi la possession. La tristesse qui assombrit vos pensées est toute transparente; à travers elle on voit que vos douloureux regrets ne ternissent point la sérénité habituelle et vivante de votre âme, ce rayon de Dieu qui ne doit jamais la quitter. Votre frère a vu ses derniers moments consolés par votre présence; vos yeux noirs et ses yeux bleus également perçants se sont rencontrés, et bien des choses sont comprises dans un regard. Ce que vous me dites de l'existence qu'il s'était faite me le fait connaître comme si je l'avais connu; sur ce petit nombre de traits on recomposerait presque un passé. Le sien a été tout entier de la souffrance supportée sans doute avec courage et douceur, car cela seul laisse place aux goûts si aimables qui ont distrait sa vie.

Retenue par des affaires, je veux croire que vous partagez le besoin que nous avons de nous retrouver, et je vois avec peine que le moment en est encore éloigné. Dans tous les cas, mon immobilité vous attend.

M. de Melun m'a beaucoup demandé de vos nouvelles. Les sympathies dont vous êtes le lien n'existent pas seulement entre moi et ceux qui vous connaissent, ceux à qui je vous ai fait connaître sont aussi vivement attirés. J'ai reçu, il y a quelques jours, une lettre d'un jeune homme de quatorze ans, que je voyais beaucoup à Pétersbourg, et que je ne voyais jamais sans vous mêler à tous nos entretiens; cet aimable enfant, plein d'imagination et de bons sentiments, aspire au bonheur de vous connaître, et sa mère me demandait l'autre jour dans une lettre si M. Lacordaire permettrait à son pauvre garçon de lui écrire. C'est à vous de répondre. Diverses causes ont concouru à donner à l'esprit de ce cher enfant une impulsion peut-être trop vive, un développement trop précoce, et les idées générales, folles ou vraies, lui tournent la tête, comme entre autres, la perfectibilité indéfinie du genre humain; c'est à ce sujet que je lui avais promis de le renvoyer à vous, et si vous le permettez une consultation vous sera demandée. Adieu, mon ami. Pourquoi me dites-vous toujours madame, et en vedette? N'ai-je donc pas mieux mérité de vous; n'ai-je pas, comme Mignard, travaillé à perdre le madame que vous donnez à tout le monde, et les droits de l'inviolable et vraie amitié sont-ils plus contestables que ceux de la célébrité? Quand je vous vois si fort en réserve, j'ose à peine avec vous rester moi-même, et plus d'une fois ce que je perdais d'abandon vous accusait tacitement. Ne me gâtez plus la simplicité avec laquelle je voudrais toujours aller à vous; j'y suis ramenée par toute parole que je sens venir de votre cœur ou refoulée sur moi-même, quand vous me le fermez. Ne pourriez-vous pas demander à la personne qui revoit le manuscrit de madame d'Hautefeuille de le faire remettre chez moi quand il aura été revu.

S. SWETCHINE.

L'ABBÉ LACORDAIRE A Mme SWETCHINE.

Cirey, 15 septembre 1835.

J'ai été peu souvent aussi heureux, chère amie, qu'avant-hier soir en arrivant à Colmar et en lisant vos deux lettres du 26 août et du 6 septembre, réunies comme par un secret dessein de la

Providence, après un grand mois de séparation où je n'avais pas vu une ligne de vous, où personne ne m'en avait écrit ni parlé, où j'avais été, par suite de mes courses rapides, dans un complet abandon de l'amitié. J'arrivais impatient de la Suisse ; j'y avais reconduit deux anciens camarades de ma première jeunesse ; j'avais laissé sans regret derrière moi ces montagnes, ces neiges, ces glaces, ces vallées, ces lacs qui, il y a treize ans, avaient enlevé mon cœur et qui venaient de me laisser froid et presque ennuyé pour cinq ou six jours que je leur avais donnés. Que l'homme change ! Que ses affections se détachent de la nature inanimée quand il a grandi et connu les joies de l'âme ! J'ai senti l'abîme de ces treize ans avec amertume et consolation tout à la fois ; je me voyais dans un nouvel orbe d'idées et d'impressions, et je me penchais tristement vers mon ancien monde, tout en reconnaissant, avec un doux orgueil, que j'étais plus haut. J'ai couru à la poste dès que j'ai été sur le pavé de Colmar ; j'y ai trouvé des lettres de vous, de ma mère, de M. Chéruel, de Montalembert, et après les avoir dévorées dans ma chambre, je suis sorti pour jouir en plein air de mon enivrement. J'ai erré autour de Colmar, repassant en moi ces trois à quatre ans écoulés. Il y a trois ans, je passais à Colmar pour me rendre à Munich, agité, torturé, n'ayant plus de route ; sentant sur ma tête la destinée d'un autre homme que je ne pouvais pas conjurer et qui allait me briser, quoi que je fisse. Je courais en Allemagne pour n'être pas là quand la foudre tomberait sur ce Prométhée, non que je l'abandonnasse, mais au contraire pour ne pas le combattre, pour recevoir ma part de la catastrophe avec une paix qui le servît encore. Et après trois ans j'étais à ce Colmar, tranquille, ayant repris le cours naturel de ma vie, ayant vaincu par la grâce de Dieu cette destinée terrible où la mienne était confondue. Et vous m'apparaissiez à l'origine de cette victoire comme la première goutte d'eau qui m'eût rafraîchi l'âme, comme le premier zéphire qui eût essayé de relever doucement ma tête, comme l'ange du Seigneur envoyé à Agar dans le désert de Bersabée pour lui dire d'avoir courage. Comment n'eussé-je pas été heureux de voir brisé par vos lettres ce qui pouvait rester entre nous qui ne le fût pas encore ?

Je suis naturellement très-réservé ou très-abandonné, naïf ou secret. Généralement j'ai été abandonné et naïf avec vous. Les hésitations que vous avez pu remarquer ont tenu à ma position précaire, à la crainte de vous être à charge, enfin à l'inégalité de fortune et de condition. Toutes les fois que j'ai été supérieur à un ami par ces choses ou par d'autres, j'ai toujours fait de très-grandes avances, parce que plus il y a de délicatesse dans une âme, plus elle craint le moindre doute. Dieu seul encourage par sa grandeur même et toutefois il s'est abaissé au-dessous de nous quand il a voulu être aimé par nous; il s'est anéanti parce que nous étions un peu plus que le néant. Toutes les scènes de sa passion les plus prodigieuses par l'humiliation tendent à nous dire : venez, vous voyez que je ne suis rien. Lorsque vous étiez en Russie l'année dernière, à cette même époque, mes destinées tenaient à un fil. Si M. l'Archevêque eût tenu bon dans ses refus, et il a tenu bon trois mois et demi, que serais-je devenu? Le ministère des paroisses m'était impraticable, la parole m'était ôtée; il est évident que j'étais sans ressources. Or, cela n'a tenu qu'à un fil. Jamais je n'ai été plus proche d'une ruine complète, jamais je n'ai été plus près de l'abîme que la veille du jour où j'en fus tiré. Eh bien! en ce temps-là un seul mot de vous fut toute ma consolation et mon espérance. Je me disais : si je péris, je me retirerai près d'elle, je porterai à son foyer ce débris; il rendra peut-être encore assez de chaleur pour échauffer ses jours plus avancés que les miens; j'écrirai ce que je n'aurai pu dire et mon naufrage commencé si tôt donnera à mes pensées quelque charme qui touchera plus d'une âme. Ma réponse néanmoins fut réservée, vous n'insistâtes pas et j'en fus peiné, il me semblait que c'était à moi d'être réservé et à vous d'être explicite. Quand vous revîntes tout était changé, ma mère m'avait confié sa vieillesse, l'horizon s'était éclairci. Vous revîntes bonne et amie comme par le passé, et moi je vous raconte ceci pour vous expliquer par un exemple combien il y a de crainte lorsqu'il n'y a pas d'égalité dans le sort.

H. LACORDAIRE.

LETTRES PARISIENNES.

A Madame de Kerlouarnec, en son manoir de Kerlouarnec, paroisse de Plou.....

V.

Paris, le 31 janvier 1864.

Vous êtes une habile ménagère, Madame. Vous dirigez une maison bien autrement nombreuse et compliquée que la mienne. Comment parvenez-vous à faire fonctionner sans frottement les diverses parties de cette machine, dont les ressorts et les engrenages sont des hommes? Du moins, quand, plus jeune et sans expérience personnelle, j'admirais le résultat en jouissant de votre hospitalité, frappé de la précision et de l'harmonie des mouvements, je croyais volontiers que cela marchait tout seul, comme une bonne horloge qu'il suffit de régler sur le soleil et de remonter de temps en temps. Je vivais alors seul dans mon petit appartement de garçon, au milieu de la grande ville. Je prenais mes repas au restaurant, sans autre souci que de payer la carte. Je n'avais pour tout serviteur qu'un portier, intéressé à me satisfaire et à me conserver, de crainte que je n'eusse un successeur qui se passât de ses bons offices. Si j'étais privé des joies de la famille, en revanche j'étais exempt des tribulations intérieures.

Je commence à penser que les choses ne doivent pas aller, même pour vous, Madame, sans tiraillements. Quant à moi, bien que je

n'aie pas l'embarras des détails, je suis effrayé des difficultés que comporte l'administration d'une maison. Je vous avouerai que mes nerfs, que je supposais moins irritables, en sont bien souvent agacés. C'est ce qui m'arrive aujourd'hui, à ce point que prenant la plume pour vous écrire, il m'est impossible de ne pas vous entretenir d'une de mes tribulations de ménage.

C'est un véritable commérage, et c'est aussi un drame intime où sont en jeu bien des passions du cœur humain, ces mêmes passions qui troublent les sociétés et causent les révolutions. J'ai vu le moment où la chose allait tourner au tragique. Et de quoi s'agissait-il ? d'un simple canard. N'allez pas croire que je joue sur le mot, et que je parle d'un cancan malveillant, d'un de ces affreux propos de mauvaises langues qui, trop souvent, ont fait éclater la discorde entre les amis, les familles ou les souverains, et, à la suite de ceux-ci, entre les peuples. Les annales des nations sont pleines de guerres atroces qui n'ont pas eu d'autre origine. Mais le canard qui a troublé la paix de mon intérieur était un innocent palmipède qui avait barboté dans une mare du Morvan. Il ne poussait de cris d'aucune sorte, et pour cause. Le pauvre animal avait déjà le cou tordu quand il a fait chez moi son entrée, il était dépouillé de son brillant plumage aux reflets d'émeraude, il était tout prêt à mettre à la casserole ; il avait même voyagé en compagnie des petits navets rustiques qui devaient lui servir de litière sur ma table, qui devaient surtout remplir un rôle considérable dans le drame que je veux vous raconter.

Je m'interromps ici, Madame, pour ouvrir une parenthèse, et me livrer à une digression qui sera moins triste que ma principale histoire. Toutes les transitions sont bonnes lorsqu'on écrit familièrement, et la mare où a vécu mon canard défunt a suffi pour me remettre en mémoire un échantillon mémorable et vraiment magistral d'éloquence municipale. Vous habitez la partie la plus riante de notre poétique Cornouaille. Là une source d'eau vive jaillit du creux de chaque rocher ; mille petits ruisseaux arrosent des prairies naturelles, gazouillent comme une nichée d'oiseaux au fond de chaque ravin, et vont mêler leurs eaux dans ces rivières ombragées qu'a si admirablement décrites le pinceau de Brizeux.

C'était plaisir de voir, sous l'eau limpide et bleue,
Mille petits poissons faisant frémir leur queue,
Se mordre, se poursuivre, ou par bandes nageant,
Ouvrir et refermer leurs nageoires d'argent;
Puis, les saumons bruyants, et sous son lit de pierre,
L'anguille qui se cache au bord de la rivière,
Des insectes sans nombre, ailés et transparents,
Occupés tout le jour à monter les courants,
Phalènes, moucherons, alertes demoiselles,
Se sauvant sous les joncs du bec des hirondelles.

On voudrait citer jusqu'au bout cette délicieuse idylle du pont Kerlô! Cela ne ressemble guère aux pauvres mares stagnantes, creusées, dans le voisinage des fermes, au milieu des vastes plaines de culture des environs de Paris, et qui sont trop souvent les seuls abreuvoirs des troupeaux. Mais aussi, entourée comme vous l'êtes de tant de fraîches naïades, et comblée de leurs bienfaits, vous ne pouvez pas comprendre l'importance des mares. Vous ne connaissez sous ce nom que de sordides cloaques que les cultivateurs bretons devraient mettre autant de soin à sécher qu'on en prend ailleurs d'entretenir et de creuser les précieux réservoirs des eaux. Je gage que les riches fermiers des plateaux de la Beauce, de la Brie, de la Picardie et de la Flandre dédaigneraient fort vos petites métairies bocagères. Je gage qu'ils seraient peu sensibles à la mélodie des vers de notre poète. Mais, par les jours torrides de l'été, quand les puits se tarissent, que les pâturages sont désséchés, qu'on ne trouve pas une goutte d'eau à plusieurs lieues à la ronde, je gage aussi que leur oreille serait bien charmée si elle entendait murmurer la naïade du pont Kerlô.

Donc, le 13 décembre dernier, c'est tout récent, la commune d'A....., (Oise) procédait à l'installation d'un nouveau maire. La compagnie des pompiers était sous les armes, le corps de musique, — la commune possède ces deux institutions — donnait une aubade et jouait des airs plus ou moins patriotiques. Je suppose que les canards n'y ont pas manqué, et ceux-là étaient sans navets. Aucun écho, hélas! ne les répétait. La nymphe fuit les pays de plaines et se réfugie dans nos agrestes vallées. Puis les clarinettes et les ophicléides essouflés se taisaient, il se faisait un silence

solennel, le magistrat en écharpe allait prononcer un discours. « Messieurs, disait-il, je ne me dissimule pas les embarras, » les difficultés de la position. Je prends possession de l'administration de cette commune dans un moment critique, à une » époque de transition, pour ainsi dire, où des besoins pressants » existent, où de *grandes questions* sont à résoudre.

» AINSI, DES MARES IMPORTANTES SONT A ACHEVER. »

Certes, la chute en est jolie, amoureuse, adorable, et je vous prie d'admirer l'habile orateur, qui, en homme lettré qu'il est, suit le précepte d'Horace, et sait tout d'abord choisir son point d'appui dans les intérêts de son auditoire. *In medias res.* Il prend un premier essor pour s'abattre aussitôt au beau milieu de la mare qui, desséchée l'été dernier, a causé de si vives anxiétés dans la commune; mais ne craignez pas qu'il reste y barboter, il ne fait qu'en effleurer la surface, tout au plus y retremper son éloquence, et comme l'hirondelle il se relève d'un vol plus hardi. Si désormais il se perd, ce ne sera que dans les profondeurs du ciel, ou peut-être dans les nuages.

« Le cimetière doit être agrandi, afin que chacun de nous puisse » assurer et garantir à ses parents, à ses proches, le repos paisible » et silencieux de la mort. »

Il y a bien en ceci un peu de redondance, et je suis tenté de mettre le repos paisible au compte de l'improvisation. Mais, par ailleurs, remarquez avec quelle délicatesse l'orateur traite ce sujet lugubre du cimetière, entre deux éclats de trombones. — « Nous mourrons tous, mes frères, » disait le prédicateur de la cour — « oui, Sire, *presque* tous », reprenait-il dans son trouble, en apercevant un froncement de sourcil de Louis XIV, qui n'aimait pas qu'on paraphrasât devant lui ce thème. Ici, c'est bien mieux; tous les assistants sont affranchis d'une préoccupation personnelle; *chacun de nous*, entendez-le bien, ne doit songer qu'aux absents qui seront exposés à mourir. Les pompiers, les musiciens, les conseillers munipaux, le garde-champêtre, les notables et les gamins peuvent donc conserver la gaîté sereine qui convient à un si beau jour de fête; l'attendrissement de la piété filiale et de la tendresse conjugale arrachera seul quelques larmes furtives, adoucies encore par

la pensée de ce repos à la fois paisible et silencieux que l'agrandissement du cimetière aura garanti en même temps qu'assuré aux parents et aux proches de chacun.

« Messieurs, croyez-moi, ayons l'amour-propre de notre pays, je » dis à dessein notre pays, parce que le vôtre est le mien.... ayons » donc l'amour-propre, l'orgueil de notre cité. Aimons sa gloire....

» Je serais ingrat, Messieurs, si je n'ajoutais ici des remercîments » à la compagnie des sapeurs-pompiers et au corps de musique, » dont la présence rehausse l'éclat de cette fête, qui est la fête de » la commune.

» Plus que tout autre, comme sergent-major, j'ai pu apprécier les » mérites de la compagnie des sapeurs-pompiers.... Je l'ai connue, » je l'ai aimée.

» Sœur de la compagnie des sapeurs-pompiers, la musique marche » à sa tête, fraternise avec elle, et doit prendre sa part des joies et » des éloges qui lui sont donnés.[1] »

Eh bien, Madame, que dites-vous de ce morceau dithyrambique? N'êtes-vous pas émue à la pensée de cette sœur harmonieuse qui marche à la tête de sa sœur en fraternisant avec elle? Est-ce le maire de votre village, l'honnête campagnard votre fermier, qui serait capable de s'élever et de se maintenir à de pareilles hauteurs? Je n'ai qu'un embarras, c'est d'en descendre pour reprendre le vulgaire récit que je vous ai promis, et que vous allez trouver plus vulgaire encore. Je sens du moins que l'interruption m'a été salutaire, et a calmé l'irritation de mon système nerveux. C'est encore cela que vous y gagnerez vous-même, car quoi de plus malencontreux qu'une correspondance tracée sous l'impression de la mauvaise humeur?

Vous savez, Madame, et vous m'en avez adressé des félicitations un peu railleuses, que ma famille s'est augmentée, il y a tout près d'un an, d'un *bambino* de la plus belle espérance. Je me flatte que, formé à l'école des grands modèles de la littérature, il ne sera pas indigne de haranguer quelque jour la musique, sœur de la com-

1 Toutes les citations sont textuelles. Voir le *Journal de Clermont* qui a publié *in extenso* la harangue.

pagnie des pompiers. En attendant, il a été plus opportun de lui donner une nourrice. Vous qui avez nourri tous vos enfants, vous plaignez les jeunes mères de la société parisienne, presque toutes condamnées par la Faculté, quelques-unes sans beaucoup de résistance, mais la plupart, je le veux croire, avec un véritable chagrin, à déléguer à des mercenaires la plus pieuse partie des premiers devoirs maternels. Si vous vous promeniez au printemps dans le jardin des Tuileries, vous y trouveriez des légions de nourrices proprettement attifées et enrubannées, se dandinant avec leurs marmots sous un costume de convention dont la vanité des mères sait fort bien varier l'élégance, ou s'asseyant à l'ombre des hauts marronniers, et se répartissant entre payses en groupes géographiques. Chaque canton de la Picardie, de la Champagne, du Nivernais, de la Bourgogne surtout, a là sa colonie de fraîches et vigoureuses laitières. Notre Bretagne y est encore fort peu représentée. Là, elles devisent de tous les cancans du village, sans préjudice des cancans de l'intérieur des familles où elles sont admises, et des commentaires plus ou moins bienveillants des habitudes des maîtres. Les unes se vantent de la générosité de Madame, les autres se plaignent amèrement de sa parcimonie. Monsieur est aussi fort épluché, je vous assure. Les recrues qui arrivent du pays sont entourées et avidement écoutées; elle sont à la fois la gazette et le messager du hameau ; elles apportent des nouvelles, des lettres, de petits souvenirs rustiques, une boucle de cheveux de l'enfant abandonné. Celles qui sont près de repartir recueillent à leur tour les lettres, les commissions, les joujoux, et les économies réclamées par le mari pour acquitter une dette ou acheter une vache. Elles se promettent bien de reparaître un an après à Paris dans la même posture.

C'est aux Tuileries que l'institution se montre aux regards de l'observateur dans les conditions les plus favorables. On y remarque une élite de femmes robustes, choisies avec soin dans le nombre, bien nourries, bien vêtues, souvent belles, dorlotant des marmots bien portants sous de chauds et soyeux manteaux. Tout cela respire l'aisance et la santé. Mais, Madame, si vous connaissiez ce qu'on appelle les bureaux des nourrices! Si vous pénétriez dans ces tristes bouges où sont entassées de pauvres femmes presque en hail-

lons avec leurs enfants vagissants, manquant de tout, épuisant leurs chétives ressources et bientôt endettées, en attendant l'occasion de vendre leur sang! Si vous voyiez les hideuses commères qui sont les courtiers de cette industrie et vont de porte en porte présenter leur bétail! Si vous assistiez à l'inspection des médecins et des matrones rebutant dédaigneusement la marchandise de qualité inférieure, bientôt réduite à s'offrir au rabais, ou à retourner délaissée au lieu d'expédition! Et dans ce commerce comme dans tous les autres, si vous étiez témoin des supercheries employées pour tromper le client et frelater la denrée! Or, tromper le client, c'est tout simplement compromettre la santé et la vie de nos enfants. Il y a là bien des spectacles navrants, le cœur s'afflige, l'œil se détourne avec dégoût.

Grand Dieu! avez-vous donc créé la famille pour que les raffinements de la civilisation, d'une part, et la misère, d'une autre, dégradent ainsi votre œuvre! Pour que les jeunes mères des capitales puissent se montrer parées au bal et au théâtre, étalant en public, sous des rivières de diamants, leurs poitrines qui ne devraient se découvrir chastement que dans le sanctuaire du foyer, en allaitant le dernier né! Pour que d'autres mères soient substituées, moyennant salaire, à cette fonction auguste, abandonnant leurs propres enfants qui, trop souvent, s'étiolent ou périssent, privés de soins, sans même que la nouvelle funèbre, qu'il est de règle de tenir cachée, parvienne à l'oreille maternelle! C'est seulement au retour au village qu'un regard anxieux plongera dans le berceau pour s'assurer s'il n'est pas vide.

Je craindrais, Madame, de trop m'exalter en continuant de traiter ce sujet. J'aime mieux vous présenter philosophiquement le beau côté de la médaille dont je viens de vous montrer le revers: l'aisance ramenée dans l'humble ménage, les dettes payées, une paire de bœufs achetée, les joies du retour près du mari qui tient fièrement dans ses bras l'enfant grandi et déjà jasant, des relations précieuses conservées avec la famille parisienne, qui enverra des étrennes annuelles et protégera en toutes circonstances les intérêts de la belle Bourguignonne. Je sais un administrateur de chemins de fer qui a une lignée assez nombreuse, et qui,

entre autres bienfaits, a procuré des places à tous les maris des nourrices de ses enfants.

Je n'ai pas ce crédit, et j'ai pu cependant n'être pas moi-même inutile. Mais il est temps, ce me semble, de revenir à mon anecdote. Je possède donc, chez moi, une nourrice à domicile. C'est une honnête créature, inoffensive, dont le principal mérite est que le marmot prospère. Elle n'est pas sans exciter dans la maison des jalousies, comme c'est l'usage de toutes ses pareilles. Elle approche de plus près sa maîtresse, qui ne la perd guère de vue, je vous assure, et se prodigue peu au bal ou au théâtre. Elle est donc soupçonnée d'avoir plus de part à la confiance, et de recevoir plus de cadeaux; elle est mieux chauffée, mieux nourrie, on commande pour elle des mets spéciaux, elle boit le vin des maîtres, on appelle le médecin pour elle, dès la moindre indisposition, et finalement elle est mieux payée. On lui reproche en outre de n'être qu'une paresseuse, comme si son état n'était pas de ne rien faire. Vous apercevez bien, Madame, qu'il y a là autant de titres légitimes à la malveillance de la surintendante de ma cuisine. Ajoutez que tous les physiologistes ont constaté que l'espèce des cuisinières a particulièrement l'humeur irascible et querelleuse. On attribue cette aimable spécialité aux vapeurs carboniques qui leur montent à la tête. Vous comprenez donc que voilà une inimitié, et, qui pis est, une inimitié de femmes, installée en permanence dans ma maison.

Or, il y a peu de jours, la nourrice ayant reçu une lettre du pays annonce l'arrivée prochaine d'un panier qui devra contenir un canard et de bons petits navets très-délicats, dit-elle, envoyés par ses parents. Elle prie timidement sa maîtresse de vouloir bien accepter ce modeste présent. Le refuser, n'est-il pas vrai, était chose difficile. C'eût été montrer une fierté fort déplacée, c'eût été faire couler bien inutilement des larmes, au risque peut-être, — les mamans ont toujours cette crainte, — d'une réaction dont le pauvre innocent aurait souffert en définitive. L'intérêt était ainsi d'accord avec le sentiment pour accepter gracieusement. Pourtant j'ai compris aussitôt qu'un orage, amoncelé au sommet des montagnes du Morvan, allait fondre sur nous, comprimé dans une bourriche, sous les ailerons déplumés d'un canard. Car enfin, par qui

faire accommoder le volatile? On n'aurait rien gagné, du côté de la paix intérieure, à en charger le traiteur voisin. Le plus sage était encore d'affronter résolûment le péril.

La bourriche arrivée, rien qu'à voir la brusquerie avec laquelle mon cordon-bleu la rejetait dans un coin, on eût deviné l'approche de l'orage. Bientôt la nourrice remontait, les traits contractés et les yeux rouges. Il était clair qu'elle avait dû subir des violences de langage, qu'on lui avait reproché aigrement de vouloir encore flatter les maîtres, que de plus on avait parlé sans respect des petits navets du Morvan. Il fallut cependant mander la cuisinière et lui donner des ordres; elle les reçut en bougonnant, répondant de ce ton voisin de l'impertinence qui est le privilége toléré des artistes culinaires du sexe féminin, déclarant d'ailleurs qu'elle ne saurait rien faire de bon de ces mauvaises racines. Et je vous proteste, Madame, qu'elle a tenu parole. Quel mets d'anachorète du désert me fut servi le soir! Quels affreux filaments, nageant dans un liquide impossible! Saint Pacôme n'eût pas trouvé le régal trop sensuel. Moi qui ne suis pas un solitaire de la Thébaïde, je me suis plains bien doucement, et c'est alors que, pour défendre son honneur de ménagère, ma femme m'a donné l'explication que je vous transmets.

Qu'eût décidé, Madame, en cette occurrence votre haute sagesse? Une expulsion était certes tentante et vous semble peut-être méritée; mais songez à l'épouvantable vacarme qu'eût fait la commère indignée, en protestant de la pureté de son cœur, en ameutant le reste de la maison contre l'infortunée nourrice, en nous décriant chez tous nos fournisseurs, en s'exclamant qu'on chassait injustement une artiste de son mérite pour quelques racines coriaces que Carême et Plumerey eux-mêmes, les classiques de l'art culinaire, n'auraient pas eu le talent d'attendrir! C'eût été un coup d'état, et ils ne réussissent pas toujours. D'ailleurs on ne condamne pas les accusés sans preuves, et nous n'en avions pas.

Je remarque ici un vice et une lacune considérable dans l'éducation des jeunes filles. Je ne suis pas aussi éteignoir que le bon Chrysale des *Femmes savantes :*

Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
Qui pensaient qu'une femme en sait toujours assez
Si la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse.
. . . . . .
Et dans ce vain savoir qu'on va chercher si loin,
On ne sait comme va mon pot, dont j'ai besoin.

J'aime que les femmes aient l'esprit orné, et plût à Dieu que toutes celles que je rencontre dans les salons, devisant de chiffons entre elles ou de courses et de spectacles avec des godelureaux, l'eussent aussi orné que celui de la châtelaine de Kerlouarnec! Je voudrais seulement que l'on enseignât aussi à nos filles à faire la cuisine, et dans l'ordre des choses utiles, je placerais cet enseignement bien avant celui du dessin et des langues étrangères. Je n'en dis pas autant de la musique; la musique est, dans un intérieur, le charme des heures de loisir; toute la famille en jouit à la fois, et je vous accorde que je préfère pour compagne une musicienne passable à la meilleure des cuisinières. Mais, franchement, à quoi sert le temps dépensé à barbouiller un pastel ou une aquarelle? A moins d'une vocation décidée, c'est du temps complètement perdu. Sur cent mères de famille qui ont eu des maîtres de dessin, on n'en trouverait pas une qui pût exhiber des crayons ou une palette, et je plains le mari de celle qui fait exception. La femme a presque toujours les mains sales et la robe maculée; les enfants sont négligés et livrés aux soins des bonnes. Madame se renferme sous clef dans son atelier, et ne peut pas souffrir que les marmots viennent l'y déranger. De bonne foi, leur intervention au milieu des pinceaux et des couleurs serait plus qu'indiscrète. Et comme résultat final, toutes les chambres de la maison, et le salon lui-même, sont tapissés de chefs-d'œuvres qui ne valent pas la bordure. — Que voulez-vous? me disait un mari philosophe, se consolant de sa disgrâce par une facétie, il faut bien que j'accepte la croûte pour garder la mie.

Quant aux langues étrangères, je prétends d'abord, en principe général d'éducation, qu'il n'est pas bon qu'une jeune fille apprenne à parler un langage que pourra ne pas entendre son

mari. Je déclare que, si je voyais ma femme s'engager devant moi dans une conversation animée en langue germanique, avec un jeune diplomate de la Confédération, je ne trouverais pas cela gai. Je serais capable d'incliner à la jalousie, et je penserais tout au moins que je joue un rôle de niais, ce qui n'est jamais agréable. Mais j'avoue que nos Françaises sont d'ordinaire assez rebelles aux leçons d'anglais ou d'allemand que leur fait donner la mode pour que ce genre de danger soit peu à craindre. Autant en emporte le vent! Il y a quelques semaines, dans une visite, je demandais par politesse des nouvelles de Mlle Fanny, grande ingénue de dix-neuf printemps. « Je n'ose pas la faire venir, me répondait avec dignité la comtesse sa mère; ma fille prend sa leçon d'anglais. » — Peu de jours après, je recevais une lettre de quête de l'ingénue, et j'y remarquais un bon solécisme flanqué de deux fautes d'orthographe. Pour l'amour de Dieu, Mesdemoiselles, apprenez donc le français, tâchez de parler et d'écrire purement votre langue, vous n'aurez jamais besoin d'en savoir une autre, et laissez-moi là M. Robertson, M. Jackson et M. Richardson.

Ah! que ce temps perdu serait mieux employé aussi, Mesdemoiselles, à vous pénétrer, sous une habile direction, des principes de la cuisine! Quelle autorité cela vous donnerait dans le ménage, quand vous en aurez un à tenir! Comme vous commanderiez mieux un dîner, comme vous dépendriez moins des caprices et de la mauvaise humeur de l'artiste, comme dans un interrègne, ou en cas de maladie de la titulaire, vous pourriez improviser sans embarras et diriger à votre tour une auxiliaire de bonne volonté! Comme votre tendresse maternelle, lorsque vous serez mères, présiderait mieux aux petits potages et aux délicats apprêts destinés au bébé! Et pour revenir à mon sujet, il est clair que si ma femme, au lieu d'avoir reçu des leçons d'anglais oubliées, voire même des leçons de dessin qui, Dieu merci, ne lui ont pas profité davantage, avait su accommoder des navets, elle aurait pris une poignée de ceux qui restaient, les aurait jetés dans une casserole, aurait acquis des preuves de conviction, et finalement aurait pu rendre justice.

J'ai tant divagué en chemin, Madame, que je désespère véritable-

ment d'arriver au dénoûment de mon anecdote. Elle a eu bien d'autres péripéties, elle a mis plusieurs jours de suite le trouble et l'anarchie dans ma maison, elle a exigé bien des efforts de diplomatie, bien des conférences avant d'aboutir à une sorte de paix plâtrée que rompra le premier incident. Je vous fais grâce des détails; vous avez compris que c'est l'histoire éternelle des sociétés humaines. L'homme est certainement un être sociable, puisqu'il ne peut pas vivre solitaire, mais il ne se réunit à ses semblables que pour se quereller. Quand je constate les difficultés qu'entraîne l'administration du plus modeste ménage, je suis épouvanté de celles que doit présenter le gouvernement des nations, et j'admire que les choses n'aillent pas encore plus mal que nous ne les voyons aller. Je souhaite bonne chance aux pasteurs des peuples. Je ne les envie pas. J'ai refusé, l'an dernier, le trône de Grèce. Je suis parfaitement résolu à refuser aussi le trône du Mexique, si l'archiduc m'offre jamais de me le céder.

ALFRED DE COURCY.

CHRONIQUE.

Réception de M. de Carné à l'Académie française.

J'étais extrêmement désireux d'assister à la réception de M. de Carné. Ayant eu le plaisir de l'entendre à notre dernier congrès tenu à Quimper, je me faisais une fête de l'écouter encore, quoique dans une enceinte dont les échos ne devaient point répondre aux sentiments qui nous touchent le plus, nous autres Bretons. Mais le nouvel académicien accueillerait-il la demande d'un compatriote obscur en quête d'un billet? Je ne me rappelais pas sans effroi la réponse faite par un autre élu à un écrivain bien autrement connu que moi : « J'allais vous en demander! » Je fus toutefois promptement rassuré en apprenant que plusieurs personnes, dans la même anxiété, avaient été informées par le récipiendaire lui-même qu'il y aurait des billets pour tous les Bretons.

Dès le lendemain de mon arrivée à Paris, je reçus effectivement le mien, et le 4 février j'étais un des premiers entrés dans le palais de l'Institut.

Quelques-uns de mes concitoyens du Finistère ne tardèrent pas à s'asseoir sur les mêmes bancs que moi, et nous remarquâmes avec plaisir, sur les bancs du centre, Mgr Sergent, venu tout exprès pour faire honneur à M. de Carné.

En ce moment il n'y avait encore au bureau aucun habit aux palmes vertes; ni M. Viennet, directeur de l'Académie française, ni M. Villemain, secrétaire perpétuel, ni M. Legouvé, chancelier, n'avaient paru. Le récipiendiaire lui-même n'était point à son pupitre; toutes les places réservées aux membres de l'Institut demeuraient vides, et cependant la salle entière applaudissait. « A qui s'adressent ces applaudissements, demandai-je à mon voisin? » — « A *lui*, » me dit-il; et il me montrait

du doigt un petit homme, en redingote noire, à cheveux gris et en lunettes, qui entrait, comme chez lui, sans façon, en se dandinant, les mains dans les poches. Bientôt quelques cris de *vive Thiers!* m'apprirent qu'on saluait l'éloquence parlementaire en attendant l'éloquence académique. M. Berryer aurait sans doute excité le même enthousiasme, mais il ne parut pas, non plus que M. de Lamartine : l'un et l'autre étaient, me dit-on, retenus au lit par la grippe.

Enfin, un murmure bienveillant annonça l'arrivée du récipiendaire. Il avait à sa droite M. Guizot et à sa gauche M. de Montalembert, ses deux parrains. Sa pâleur me sembla extrême. Était-ce l'émotion bien naturelle en pareille circonstance, la vue de ses filles et de son fils, placés en face de lui, et dont le cœur devait battre bien fort, ou le souvenir douloureux de celle qui désira tant pour son mari ces honneurs mérités et n'eut pas le bonheur de les lui voir décerner?

Derrière M. de Carné, je reconnus notre compatriote M. de la Villemarqué, mais je cherchai en vain notre autre compatriote M. Jules Simon, parmi les académiciens. Quant à l'auteur de la *Vie de Jésus,* auquel je ne fais pas l'honneur de l'appeler du nom breton,

Car jamais Breton
Ne fit trahison,

je ne songeai même pas à lui; je savais d'ailleurs qu'il ne se montre plus dans les salons et par conséquent à l'Académie.

Le Directeur ayant déclaré la séance ouverte, M. de Carné prit la parole. Tout le monde a lu son discours. C'est un modèle du genre académique : il coule à pleins bords entre les deux rives convenues, grave, noble, élégant, nombreux, ondoyant, sans bouillonnements toutefois, mais aussi sans écume, et il vous porte doucement jusqu'en plein idéal. Un poète y regrettera peut-être quelques frais îlots de verdure, et ces sinuosités de nos fleuves armoricains qui font découvrir tout à coup, comme par un effet de l'art, des perspectives inattendues dont les yeux sont ravis; mais l'éloquence académique n'a pas les allures de la poésie. M. de Carné a d'ailleurs égayé son sujet autant que le sujet le lui a permis. On a fort applaudi le passage où, à propos de la bienveillance de M. Biot pour la jeunesse, il a rappelé les paroles de l'illustre savant à un jeune étudiant qui devait devenir le bien-aimé disciple du P. Lacordaire :

« Travaillez, jeune homme, et le succès vous viendra, surtout si vous » ne le cherchez point. Les sciences naturelles sont belles quand on peut » en pénétrer l'esprit, mais fort nuisibles quand on ne va pas jusque-là, » car, si elles n'élèvent pas l'homme jusqu'au ciel, elles le ravalent jus- » qu'à la terre.... Il faut étudier beaucoup pour comprendre et pour

» admirer la matière, mais bien plus étudier encore pour arriver à dé-
» couvrir qu'elle n'est rien ! »

Le récit de la réconciliation de M. Biot et de M. Arago, « ces grands hommes qui demeureront solitaires dans leur gloire, comme le sont, dans l'espace, les mondes si souvent visités par leur pensée, » ainsi que l'a dit magnifiquement M. de Carné, n'a pas moins charmé l'auditoire :

« Biot et Arago, deux noms que ne séparera pas l'histoire de la science et que l'amitié aurait unis pour toujours, si les tristes difficultés de la vie ne troublaient jusqu'aux plus nobles cœurs ! Plus jeune que M. Biot de dix ans, M. Arago était aussi sorti de l'École Polytechnique. Il avait rencontré, dans celui qui fut son premier protecteur, une bienveillance devenue peut-être moins active lorsque le disciple put apparaître comme un rival. M. Biot n'aurait point à regretter que l'on recherchât la part respective des torts, dans ce commerce où la grandeur de l'intelligence ne parvint pas à triompher toujours des faiblesses de la vanité. Si rapprochés que fussent d'ailleurs ces deux hommes par la longue communauté de leurs travaux, il semblait que la nature eût tout fait pour les séparer. Ibérien par le génie comme par le sang, l'un avait besoin de répandre dans la foule les ardeurs de sa parole et de son âme ; type accompli de l'esprit gaulois dans sa plus élégante simplicité, l'autre avait plus de sagacité que de verve, et préférait à la popularité du succès les approbations d'un cercle choisi. L'un avait le goût de la vie publique autant que l'autre en éprouvait l'antipathie, et, pendant que celui-là accueillait les innovations politiques même les plus chanceuses, celui-ci semblait repousser les transformations même les plus nécessaires, se rejetant dans le passé aussi résolûment que son rival s'élançait vers l'avenir. Cependant, malgré les causes qui éloignaient ces deux hommes l'un de l'autre, leur séparation restait pour eux un motif permanent de trouble et de souffrance. Ils s'aimaient en dépit d'eux-mêmes, à ce point qu'il leur était encore plus difficile de vivre séparés que réunis. M. Arago éprouva donc plus de bonheur que d'étonnement en retrouvant près de son lit de souffrance M. Biot, affectueux et dévoué comme au temps où ils gravissaient, appuyés l'un sur l'autre, les *sierras* de la Catalogne ; tous les griefs s'effacèrent dans une étreinte suprême, et l'on vit ces glorieux émules échanger à l'heure des derniers adieux les témoignages d'une affection dont la vivacité semblait vouloir triompher de la mort. »

L'assemblée était encore sous l'impression de ce touchant souvenir ; elle avait encore devant les yeux le tableau de la fin chrétienne du grand astronome, se reposant dans des croyances « qui lui rendirent la mort lumineuse et douce, » s'endormant à l'âge de quatre-vingt-huit ans, « soutenu et béni par les mains sacerdotales de son petit-fils, » quand M. Viennet a pris la parole.

Je ne voudrais pas manquer de respect à un vieillard dont l'âge le rapproche de l'illustre Biot; mais je ne puis taire l'impression pénible qu'a produite sur moi sa réponse à M. de Carné. Ce ricanement de trois quarts d'heure au bord d'une tombe, ce persifflage de nos guerres saintes, ces injures à l'ancien clergé de France, ces lazzi pour ce qu'il y a de plus vénérable, ces impertinences envers un confrère; que dis-je! cette apothéose de l'auteur impie, obscène, anti-patriote de la *Pucelle,* aux pieds duquel il voudrait abaisser les plus belles gloires de notre siècle; cette inspiration voltairienne qui cherche le succès en remuant au fond du cœur les sources d'un rire honteux, cette attitude, ce ton, ce geste, cette voix, cette ardeur impuissante, tout cela m'a inspiré un dégoût que je ne saurais exprimer.

Le chantre des *Mules de Don Miguel* n'avait-il donc pas d'autre moyen d'amuser le public?

A sa place, au lieu d'une « vile prose » hérissée de *qui* et de *que*, j'aurais eu recours à la *langue des dieux*, comme il dit, j'aurais tiré de mon portefeuille, non pas aucune de mes quatorze tragédies inédites, encore moins un chant de mon poème épique la *Franciade*, qui est allé, hélas! rejoindre *Arbogaste,* — mais une fable. Il en composait déjà il y a soixante ans, pour charmer les belles dames de Lorient, où il servait « Mars et Vénus » selon une expression classique qui ne doit pas lui déplaire; il s'y est remis, sur ses vieux jours, à la prière de certaines duchesses parisiennes. Assurément, une de ses fables eût été plus du goût du public d'élite réuni au palais Mazarin que sa prose vulgaire et pointue. Qui sait? peut-être ce public eût-il fait au fabuliste octogénaire une ovation semblable à celle obtenue par Voltaire, son idole, au Théâtre-Français, lors de la représentation d'*Irène?* Et moi, chroniqueur véridique je serais forcé d'enregistrer un madrigal réchauffé à peu près ainsi:

O Viennet, reçois la couronne
Que nous venons te présenter :
Il est beau de la mériter
Quand c'est l'*Institut* qui la donne.

LOUIS DE KERJEAN.

Mme LA DUCHESSE DE PARME.

Le 1er février dernier, à quatre heures et demie de l'après-midi, S. A. R. Madame Louise-Marie-Thérèse de France, duchesse régente de Parme, est morte à Venise, entre les bras de son royal frère, après une très-courte maladie.

Cette mort a eu dans toute la France un grand et douloureux retentissement. Ce n'est pas seulement une princesse qui est morte ce jour-là, mais une vraie *fille de France* par l'esprit, par la tête et par le cœur. En notre siècle *égalitaire*, — qui voit chaque jour fabriquer des ducs, des comtes, des marquis et des barons, — c'est peu de chose peut-être, aux yeux de certaines gens, d'avoir pour aïeux Philippe-Auguste, saint Louis, Henri IV; mais en tous les siècles et aux yeux des hommes de cœur de tous les partis, c'est beaucoup de se montrer digne de tels aïeux.

Cette gloire on ne peut la refuser à la duchesse de Parme. Sur sa tombe à peine fermée on n'est point réduit à déposer pour hommage de banales formules de compliments ou des flatteries mensongères. Ses actes la louent assez, et il suffit de les rappeler. Qu'on nous permette donc de le faire ici brièvement.

Orpheline dès le berceau par un assassinat, un autre assassinat la fit veuve à trente-quatre ans[1] (le 26 mars 1854) et duchesse régente du petit état de Parme. Quand on relit, dans l'excellent précis de M. de Riancey, tout ce qu'elle a su y exécuter en cinq ans avec des ressources bien limitées, on reste vraiment étonné de cette prodigieuse et universelle activité.

Il est vrai qu'il y avait beaucoup à faire. Le feu duc s'était malheureusement laissé absorber par une influence anglaise, qui n'avait fait qu'accroître le désordre et les embarras de toute sorte, créés par les événements de 1848. Ainsi, avec un budget de 8,000,000 fr. à peine, il y avait une dette publique de quinze millions et une autre de deux millions et demi à la charge exclusive de la couronne; l'université de Parme, jadis si renommée, était désorganisée, réduite à néant; la liberté municipale, qui est, comme on sait, en Italie la vraie forme de la liberté publique, restait depuis six ans supprimée; les Autrichiens commandaient à Parme comme dans une de leurs provinces, etc.

1 Louise-Marie-Thérèse de France, fille du duc et de la duchesse de Berry, était née le 20 septembre 1820, cinq mois avant la mort de son père.

En quelques années tout changea. La régente commença par rétablir la liberté municipale, en vertu de laquelle les habitants de chaque commune rentrèrent dans le droit de choisir directement et les conseillers municipaux, et même les magistrats et administrateurs de la commune.

Elle réorganisa le Conseil d'État, le service des finances. Grâce à une gestion exacte et à de fortes économies dans sa propre maison, elle paya environ sept millions de dette, non-seulement sans mettre de nouveaux impôts, mais même en diminuant les anciens; et avec cela elle ramena son budget à l'équilibre, et puis au-dessus de l'équilibre, puisque celui de 1859 présentait un excédant de recettes de 500,000 fr., soit un seizième du chiffre total. — Et savez-vous ce que ces bons Parmesans payaient alors d'impôt par tête? 18 francs, quand on en paie en Angleterre 75, en France 49, quand on en payait déjà 30 en Sardaigne, où ce taux a doublé depuis lors.

En même temps madame la duchesse régente reconstituait l'université de Parme et lui rendait en peu de temps sa prospérité; elle fondait la banque de Parme, instituait des tribunaux et des chambres de commerce, donnait à l'agriculture toutes sortes d'encouragements, par l'institution de concours, de primes, d'expositions, et même d'un cours triennal de science agricole professé à l'université de Parme, la seule université peut-être qui décerne, après épreuves suffisantes, des diplômes d'*agronome expert*.

Joignez à cela tout un ensemble d'institutions créées dans l'intérêt des classes inférieures : caisses d'épargne, orphelinats, tout un quartier de maisons ouvrières, construit dans la partie la plus salubre de la ville de Parme aux frais d'une société charitable présidée par la duchesse, etc., etc.

Nous avons ici trop peu d'espace pour continuer cette sèche et fort incomplète nomenclature. Un mot seulement de ses rapports avec l'Autriche.

Les Autrichiens occupaient le duché depuis 1848. En 1854, quelque temps après la mort du duc, les Mazziniens tentèrent une échauffourée; ayant échoué, ils recoururent au poignard et s'efforcèrent de fonder, par de nombreux assassinats politiques, un vrai régime de terreur. Il fallut recourir à l'état de siége, au tribunal militaire. Dans ce tribunal siégeaient, comme président et comme juge d'instruction, deux officiers autrichiens. Un jour, devant ce tribunal, une grave question s'émut : « Le » conseil de guerre peut-il juger des faits antérieurs à sa création? Un » individu, déjà condamné à la peine de mort commuée par grâce en » travaux forcés, peut-il, pour crime antérieur, subir un nouveau jugement? » — Les officiers autrichiens sont pour l'affirmative, mais la loi de Parme, comme celle de France, exclut la rétroactivité, surtout en matière pénale. Aussi la duchesse, après avoir pris l'avis des meilleurs jurisconsultes, rejette la prétention des Autrichiens. Ceux-ci s'entêtent, em-

barquent dans leur cause le général de Crenneville, commandant du corps d'occupation, puis le maréchal Radetzki lui-même. La duchesse tient bon. Les officiers autrichiens se retirent du conseil de guerre, — et peu de temps après, les troupes autrichiennes évacuent le duché de Parme. Mais la duchesse avait amplement pourvu à cette éventualité et par la constitution d'une brave et solide petite armée, et surtout par les bienfaits dont elle ne cessait de combler son peuple.

Car ces bienfaits s'étendaient à tous, sans distinction, et pour le prouver, voici — avant de finir — un trait qui montre vraiment bien ce que c'est qu'*un cœur de Bourbon*.

A Parme, comme en beaucoup d'autres lieux, le gouvernement provisoire issu des insurrections de 1848 avait commis ou laissé commettre dans les finances de l'État de grandes dilapidations. Aussi, après le retour du duc Charles III (le mari de Louise de France), les membres de ce gouvernement s'étaient-ils vu condamner par les tribunaux à restituer au trésor un demi-million. En 1854, quand Madame Louise de France prit la régence, ils n'avaient encore versé qu'une partie de cette somme, dont le paiement intégral devait les mettre en un état voisin de la misère. Dès 1855, la régente défendit d'exiger d'eux ce qui restait dû, et en 1857, non-seulement elle les dispensa de solder ce reliquat, mais elle leur fit rendre intégralement tout ce qu'ils avaient payé jusque-là.

Après ce que nous avons dit — et quoique nous en ayons dit si peu — on concevra aisément que Madame la duchesse de Parme fût adorée de son peuple. Jamais sa popularité n'avait été si grande qu'en 1859, à la veille de la guerre d'Italie. Aussi le parti démagogique ne put rien contre elle. Un instant, le 1er mai 1859, il crut bien l'avoir contrainte à quitter Parme. Mais la princesse s'était seulement éloignée pour conduire ses enfants en lieu sûr. Au bout de trois jours, elle rentra triomphalement dans sa capitale, aux cris d'allégresse de ses fidèles soldats et de la population tout entière.

Dans la formidable guerre qui s'apprêtait, il n'y avait pour elle qu'une ligne honorablement possible, la neutralité. Elle s'y attacha résolûment. Cette neutralité, on le sait, ne fut pas respectée; sans déclaration de guerre, une des grandes armées belligérantes envahit son état. Elle dut céder à la force. Mais voici ce qui reste acquis à l'histoire : c'est que Madame, ramenée en triomphe à Parme par ses sujets (le 1er mai), n'en fut chassée (le 9 juin) que par l'étranger.

Depuis lors, réfugiée en Suisse, au bord du lac de Constance, au château de Warteg, elle ne vécut plus que pour sa famille et surtout pour ses enfants, mais d'ailleurs toujours Française de cœur — ce qu'on s'explique sans peine — et, ce qui étonne davantage, Française aussi de mœurs, de goûts, de grâces et de manières,

« Tous ceux qui ont eu l'honneur de présenter leurs hommages à Madame la duchesse de Parme (dit un écrivain que nous aimons à citer, M. L. de Gaillard) ne se lassent pas de vanter l'agrément de ses relations et cette franchise d'abord, qui est le premier prestige des princes de bonne race et qui à première vue leur gagne les cœurs.... De tant de qualités charmantes et fortes, de tant de mérites éminents de cette grande princesse, il ne nous reste, hélas! que le triste et déchirant souvenir. La mort a tout pris.... Mais ce qui restera de Madame la duchesse de Parme, ce qui doit dominer les plus douloureuses impressions, c'est l'exemple de sa vie, l'accueil fait à la nouvelle de sa mort, c'est le spectacle d'une « fille de France » laissant à l'histoire, en mourant loin de la patrie qu'elle aimait tant, le renom d'une chrétienne accomplie, d'une femme exquise, d'une mère sublime, et d'une princesse libérale ! »

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en nous associant de tout cœur à ces sentiments.

Des services funèbres pour l'âme de cette illustre femme ont déjà eu lieu ou auront lieu dans les principales villes de France, entre autres à Grenoble, à Bordeaux, à Arras, à Saint-Brieuc, à Rennes, à Nantes, etc. A Paris, l'autorité ecclésiastique a refusé la permission nécessaire pour la célébration d'un service solennel. Pourtant cet honneur avait été accordé à la mémoire du comte de Cavour, rapprochement, ce semble, fort instructif, et qui dispense de toute réflexion.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

— L'abondance des matières nous force à remettre à la livraison prochaine une notice sur M. de Coux, récemment décédé à Guérande. La *Revue* répondra aux vœux de tous ses lecteurs en consacrant cet hommage à la mémoire d'un aussi vaillant défenseur de la religion, qui, depuis de longues années, s'était fait notre compatriote.

— Nous sommes heureux d'annoncer que, par arrêté du 8 janvier dernier, M. F.-M. Luzel, l'auteur même du récit d'*Hénora Lestrézec*, a été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique d'une mission littéraire dans le département des Côtes-du-Nord, à l'effet d'y rechercher et d'y recueillir les *Mystères bretons*, manuscrits ou imprimés, qui peuvent s'y trouver.

UNE PHRASE DE LA BRUYÈRE.

Le 31 janvier dernier, Son Excellence, M. Duruy, présidant la distribution des prix de l'*Association polytechnique et philotechnique*, adressait aux ouvriers qui suivent les cours de cette association quelques paroles qui ont été fort remarquées. Opposant au luxe frivole et corrompu de l'aristocratie d'autrefois la misère du peuple à la même époque, le *pain de fougère*, *l'herbe* même inutilement mâchée par des spectres le long des routes, M. Duruy ne pouvait manquer de rappeler le passage connu de La Bruyère :

« On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, » répandus dans la campagne, noirs, livides, et tout brûlés du » soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec » une opiniâtreté inconcevable. Ils ont une voix articulée, et, quand » ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; et, » en effet, ils sont des hommes, ils se retirent, la nuit, dans des » tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. »

Puis le ministre ajoutait :

« Voilà les pères, Messieurs, et maintenant voyez les fils ! »

Il est bien entendu que les fils, tout en ayant essayé parfois de *guérir* les maux de la société *à coups de fusil*, n'en sont pas moins des modèles. « En quinze ans, dit M. Duruy, le nombre des accusés a diminué de moitié. L'animal farouche, noir et livide, est donc devenu un homme ! »

Nous n'avons point à apprécier ce langage au point de vue politique; mais, au point de vue historique, il relève de quiconque a des notions d'histoire; nous nous permettrons donc de le contrôler sincèrement et librement.

Et d'abord, que faut-il penser du texte de La Bruyère? faut-il y voir un historien qui raconte ou un artiste qui fait un tableau? A aucune époque, je commence par le dire, le laboureur n'a été dénué, en France, de ce sens moral et religieux qui distingue l'homme de la brute, bien autrement que la forme du visage. Quelle qu'ait été parfois sa misère, on l'a toujours vu honnête dans sa famille, persévérant dans le travail, intrépide dans les combats. Serait-ce donc à ces traits qu'on distingue un animal? ou, pour être un homme, est-il nécessaire de manger du pain blanc et de porter un habit noir?

Il est, je le sais, un peuple chez lequel le tableau de La Bruyère ne serait que trop vrai, jusque dans ses plus tristes détails. Les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement point oublié les citations que j'empruntais, en 1860, à diverses enquêtes faites par ordre du parlement d'Angleterre [1] : ici c'est un pauvre mineur à qui l'on demande s'il a entendu parler de Jésus, et qui répond : — Non, je n'ai jamais travaillé dans sa mine. — Là, dans une seule année, dans une seule prison, ce sont *treize cents individus* qui ne savent rien, *pas même qu'il y a des mois et quelles sont les divisions du temps.* « Le nombre de ceux qui ignorent *jusqu'au nom qu'ils ont droit de porter,* ajoute sir John Pakington, l'auteur du rapport, n'est pas moindre. » Voilà bien, si je ne me trompe, l'animal de La Bruyère. Quant aux malheureux qui n'ont aucune notion de vice ni de vertu, il faut les compter par *milliers*; c'est toujours sir John qui l'affirme [2]. « Nos cités populeuses, dit de son côté le docteur Pusey, nos ports, nos mines, nos fabriques sont plongés dans une immense désolation. Ce sont, sauf la suspension de la peine, *des types de l'enfer.* [3] »

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VII, pp. 358 et suivantes.
2 Voir l'ouvrage de Mme Carpentier, *Reformatory schools.*
3 *Entire absolution of the penitent.*

Et cependant demandez aux amis de M. Duruy, à M. Duruy lui-même peut-être, ce qu'ils pensent de l'Angleterre, et ils vous la signaleront aussitôt comme un *type* de civilisation.

Maintenant, après avoir fait la part de l'imagination en ce qui concerne la France, dans le tableau de La Bruyère, dirons-nous que tout y est exagéré? Non; il est incontestable que, dans le XVIIe et le XVIIIe siècles, les souffrances de nos campagnes furent souvent extrêmes. A quoi les attribuer? C'est ce qu'il importe de savoir. Si nous voulons, d'ailleurs, nous faire une idée un peu générale de la marche de l'agriculture et de la population dans notre pays, il est nécessaire de remonter plus haut.

I.

Ne nous est-il jamais arrivé, en parcourant les landes qui, Dieu merci, font place chaque jour à la culture dans notre belle France, de heurter du pied un antique sillon? A quelle époque fut-il tracé dans ces vastes solitudes? Personne ne pourrait le dire; mais enfin ces terres *vaines et vagues* connurent donc jadis le travail de l'homme! Ces déserts furent donc peuplés! Voilà ce que disait ce sillon enfoui sous l'herbe, que n'avaient pu d'ailleurs effacer ni le pacage habituel des troupeaux, ni les intempéries répétées des saisons, ni la lente succession des siècles. Et, en effet, l'étude des livres terriers du moyen âge a définitivement prouvé qu'au XIIIe siècle la France était aussi peuplée qu'aujourd'hui. Que conclure de ce fait, sinon que l'agriculture était alors florissante. On ne voit pas d'ordinaire la population croître ni même se soutenir dans les pays où l'on meurt de faim. Pour s'en convaincre il suffit de jeter les yeux sur les recensements périodiques de l'Irlande.

Qui ne sait d'ailleurs tout ce que le clergé avait fait pour la culture? Défrichements, desséchements, constructions de moulins sur les rivières, il avait tout entrepris. Ajoutons que les paysans,

s'il faut en croire le vieux dicton qu'Arthur Young retrouvait, en 1788, dans nos campagnes, étaient loin de se plaindre de lui : *il fait bon vivre sous la crosse* [1].

De longues guerres, celles surtout des Anglais, et, en Bretagne, celles de Blois et de Montfort, commencèrent la décadence. On peut comprendre ce qu'elle dut être par ce qu'elle a été à la fin du dernier siècle. En 1790, le département de la Loire-Inférieure comptait 419,669 habitants; en l'an V, c'est-à-dire de 1796 à 1797, il n'en comptait plus que 358,386. C'était, en six ans, une diminution de 61,283 âmes [2]. Sans doute la dépopulation n'alla pas si vite aux XIVe et XVe siècles; mais elle fut grande; et l'indiscipline des troupes, l'habitude pour le soldat de vivre de son épée, habitude qu'il prétendait garder même après la guerre, furent des causes persistantes d'apauvrissement pour les campagnes.

La souffrance ne fut d'ailleurs que passagère, tout au moins chez nous. Je n'en veux pour preuve que le tableau tracé par Alain Bouchart de l'état de la Bretagne, sous François II : « Car en Bretaigne justice régnoit; le prince y estoit obéy de grands et petits, le peuple y estoit riche et plain de tous biens, tellement que l'on n'eust su qu'à grant peine trouver si petit village qui n'eust esté *plain de vaisselle d'argent.* » *(Folio* CCIII, *verso).* Claude de Seyssel,

1 Je sais bien que certains savants ont une réponse toute prête. Si la crosse semblait douce, disent-ils, c'est qu'elle répandait d'abondantes aumônes et favorisait ainsi la mendicité et la paresse. Mais pour faire d'abondantes aumônes il faut avoir d'abondants revenus, et pour avoir d'abondants revenus, ce ne sont pas précisément des mendiants et des paresseux qu'il faut avoir autour de soi, mais bien des travailleurs intelligents et actifs. C'est ainsi qu'on est conduit, de conséquence en conséquence, juste où l'on ne voulait point aller.

Veut-on savoir, au reste, ce qu'était autrefois la mendicité, sinon dans nos villes du moins dans nos campagnes. Sir Arthur Young, parcourant la Bretagne, en 1788, s'affligeait d'y voir de charmants enfants couverts de haillons. « Ces enfants d'ailleurs ne mendiaient pas, dit-il, et, quand je leur offrais quelque chose, ils paraissaient plutôt surpris que contents (t. Ier, p. 247). » Voilà tout au moins des enfants bien appris. Nous en avons connu qui ne l'étaient pas tant. Ne nous souvient-ils plus en effet de ces escouades déguenillées qui s'attachaient, hier encore, aux diligences, à la sortie des villages, petites filles courant jambes et pieds nus, petits garçons faisant la roue, et tous criant leur triste litanie : *Un petit sou, un petit sou !*

2 Voir statistique de Huet, *tableau* 2.

dans son *Histoire de Louis XII*, dit à peu près la même chose. Suivant lui, il n'était pas une maison de paysan en Bretagne où ne se trouvât, avant les fatales guerres de Charles VIII, une tasse d'argent pour l'étranger. Je le demande, nos infatigables laboureurs du XIXe siècle sont-ils tous aussi bien pourvus ? [1]

Le même Claude de Seyssel, résumant ensuite le règne de Louis XII, nous montre la *pillerie* totalement *abattue*. Naguère les populations s'enfuyaient devant les gens d'armes, emportant leurs biens avec elles, et l'on estimait que le logement d'une troupe de guerre, pendant un jour et une nuit, coûtaient plus à une paroisse que les *tailles d'une année*. Mais aujourd'hui pas un homme d'armes n'oserait prendre *un œuf d'un paysan, sans le payer*. Aussi toutes les voix s'accordent-elles pour chanter l'âge d'or, comme sous Auguste :

« Cela se peut évidemment cognoistre, ajoute l'historien, aux villes et aux champs, par ce que aulcunes et plusieurs grosses villes qui souloient estre à demy vagues et vuides, aujourd'huy sont si pleines qu'à peine y peut-on trouver lieu pour bastir des maisons neuves; et les aulcunes a convenu accroître ; les autres ont les fauxbourgs presque ausssy grands que sont les villes, et, par tout le royaume, se font bastiments nouveaux et somptueux..... qui est signe d'abondance de peuple, laquelle est causée par la paix et prospérité du royaume ; car il n'y a eu, par la bonté de Dieu, de ce regne, ne grande peste, ne grande famine dont soit ensuivie mortalité notable. Par les champs aussi on connaît bien évidemment la copiosité du populaire, par ce que plusieurs lieux et grandes contrées qui souloient estre incultes ou en friche, ou en bois, à présent sont tous cultivés et habités de villages et de maisons : tellement que la tierce partie du royaume généralement est réduite à culture depuis trente ans. »

Voilà certes un tableau qui jure avec celui de La Bruyère. Veut-

[1] Remarquons bien qu'Alain Bouchart et Claude de Seyssel étaient des écrivains contemporains et qui parlaient *de visu*. Il est, en effet, certain qu'Alain Bouchart était mort, lors de la publication de ses *Grandes annales et chroniques*, en 1541. Quant à Claude de Seyssel, sa vie s'étend de 1460 à 1520.

on des détails plus précis? Rappelons-nous l'inventaire d'un paysan breton, en 1518, que M. Ropartz publiait dans cette *Revue*, il y a six ans[1]. Au fond de la chambre ce sont d'abord deux *chalits* ou larges lits à quenouilles, garnis chacun de trois *ballins*, d'une *coëtte* et *traversier de plumes*, et d'une *couverture de drap bureau*. La couche de nos métayers est-elle meilleure? J'en doute.

Dans les coffres ou *huges* se trouvent six *linceuls* ou draps de lits de toile, trois linceuls de chanvre, grande provision de fil, une *vieille robe de drap gris pour homme*, une *jaquette de drap bureau blanc*, également pour homme, et trois aunes et demie du même drap en réserve. L'inventaire ayant lieu par suite du décès du mari, la garde-robe de la femme n'est pas inventoriée, et je le regrette. Maintenant qu'est-ce que c'était que le *drap bureau?* M. Ropartz nous dit que c'était le drap dont s'habillait saint Yves. Ceci ne prouverait pas qu'il fût très-fin. Après tout il est estimé 10 sols 10 deniers l'aune, ce qui ferait une somme passablement ronde aujourd'hui. Je m'imagine d'ailleurs qu'une *jaquette de bureau blanc* valait bien pour l'effet une blouse de cotonnade.

Les *huges* qui contenaient ces modestes richesses étaient la plupart à dossiers et feraient par conséquent honte à nos *bancs-coffres*. Deux flanquaient le foyer, à droite et à gauche; elles sont estimées chacune 40 sols par les priseurs, à peu près le même prix qu'une vache. Une autre est portée à 45 sols, une quatrième à 50. Se figure-t-on, de nos jours, un tel luxe de bahuts, et des bahuts qui valent autant qu'une vache? Ces *huges*-là, nous les payons 400 francs aujourd'hui quand nous en trouvons; elles ne sont plus dans nos fermes; elles sont dans nos antichambres.

Levons maintenant les yeux au plancher; que voyons-nous suspendu aux solives? *trois côtés de lard*, c'est-à-dire, si je ne me trompe, un porc et demi, ainsi que l'indique d'ailleurs clairement le prix d'estimation (40 sols). Voilà de quoi assaisonner passablement le pain noir dont parle La Bruyère. Nul doute d'ailleurs que le pain ne fût noir dans le domaine breton. Ce qui domine dans

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IV, p. 351.

les greniers, c'est l'avoine, c'est le seigle; l'inventaire ne cite qu'un champ, disons mieux, un carré qui soit ensemencé en froment; sa récolte future est portée à trois renées du poids de trente-cinq livres et demie chacune, tandis que le méteil figure pour quarante renées et que l'avoine et le seigle se comptent par sommes.

M. Ropartz fait au reste remarquer que le Coz-Parc où a lieu l'inventaire se trouve dans la Cornouaille montagneuse, le pays de l'agriculture pastorale. Aussi le bétail y est-il plus abondant que le blé. Deux paires de bœufs, six taureaux et taurillons, six génisses, sept vaches laitières, quinze *chieffs* de brebis, le tout sur un *convenant* qui, en 1789, ne payait encore au seigneur foncier que soixante-douze livres, et qui aujourd'hui est devenu une ferme de sept cents francs[1].

Voilà, ce me semble, de quoi rassurer un peu ceux que les souvenirs du passé attristent. Je sais bien que le *domanier* d'un *convenant* était ordinairement plus à l'aise qu'un simple fermier. Et cependant il n'en cultivait pas moins son domaine de ses mains; il n'en tissait pas moins sa toile comme les autres paysans de la Bretagne[2]. Son grand avantage était d'être propriétaire des superficies, de sa maison surtout d'où l'on ne pouvait l'évincer sans remboursement. Mais le fermier lui-même était-il souvent évincé de sa ferme?

Il laboure les champs que labouroit son père,

disait Racan sous Louis XIII. De combien pourrait-on dire cela aujourd'hui[3]?

Quelle était, au reste, l'opinion des étrangers sur la France? André

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IV, p. 352.

2 M. Ropartz signale dans l'inventaire du Coz-Parc un *teslier et mestier de tesle*, et il ajoute : « Dans tous les manoirs bretons de cette époque vous trouvez la *tixanderie* ou *chambre à tixier*. Dans les chaumières le métier du tisserand tient aussi son coin, p. 356.

3 Est-ce à dire que j'approuve complétement l'ancien système qui laissait souvent s'immobiliser les fermes dans les familles? Non; mais entre l'immobilité d'autrefois qui favorisait la paresse, et l'extrême mobilité d'aujourd'hui qui détache le paysan du sol et lui permet peu de faire à la culture des avances dont son maître serait seul à profiter, il y a un milieu que nous avons rarement su garder jusqu'à présent.

Navagero, un noble vénitien, la parcourut, du midi au nord, en 1528. Il venait d'Espagne. Est-il frappé de la misère publique? rencontre-t-il sur les chemins des spectres, disons mieux, des animaux à face humaine? pas le moins du monde. « La population de ce pays, dit-il, est tout entière d'une grande gaieté, *tutta è molto allegra*. C'est le contraire de l'Espagnol qui ne sait penser que gravement. Ici ce sont des rires, des plaisanteries, des danses. Hommes et femmes se valent sous tous ces rapports.... Au devant des maisons est une enceinte carrée où ne peuvent pénétrer les animaux. Elle est ombragée de treillis et si bien unie et sèche qu'on ne saurait y remarquer la moindre inégalité. C'est là qu'on joue tous les jours aux boules, aux billes et autres jeux. » Ne dirait-on pas un tableau du Poussin?

A Poitiers, Navagero est frappé du grand nombre des étudiants; ils sont, dit-il, au nombre de 4,000. Pareille surprise à Orléans où se trouve une école de droit. Elle est fréquentée par 1,600 auditeurs, tous hommes faits, *tutti uomini*. Quant à Paris, les écoliers y sont sans nombre, *un numero infinito di scolari*. Marino Giustiniani, qui représentait la république de Venise près de François Ier, en 1535, porte ce nombre à près de 25,000; et il ajoute : *Ogunno, per povero chè sia, impara à leggere è scrivere*. Ceci soit dit à l'intention de M. Perdonnet, l'honorable directeur de l'*Association polytechnique et philotechnique*, dont l'éloquente voix enseigne aux ouvriers qu'au temps de François Ier, *l'ignorance était grande*[1].

Jérôme Lippomano, qui représentait Venise près d'Henri III, parcourt, à son tour, et étudie la France en 1577. Ce qui le frappe le plus, c'est la *grande abondance des vivres* dans les villes, les bourgades, les plus minces villages, *in ogni piccolo villaggio*. « On y trouve toujours à foison, dit-il, du pain, de la viande, du poisson, sans compter, pour les chevaux, du foin et de l'avoine. » L'illustre auteur de la *Jérusalem* qui voyageait en France, en 1570, exprimait à peu près le même étonnement. Nulle part il n'a vu de plus nombreux troupeaux, nulle part il n'a mangé de poissons plus exquis ni de

1 M. Perdonnet donne, il est vrai, à l'appui de son assertion, une preuve qu'il juge accablante. Nous verrons, le mois prochain, si nous en sommes accablés.

volailles plus succulentes, si l'on met toutefois de côté *les faisans et les perdrix de Ferrare.* Ferrare, à cette époque, était son plus doux souvenir; tout était parfait à Ferrare! La fertilité de nos campagnes, le grand nombre de nos moulins à vent assurant toujours l'approvisionnement du peuple; nos vins forts, généreux, d'une digestion plus facile que ceux d'Italie, attirent ensuite son attention. Il donne même à peu près complétement sur ces points l'avantage à la France. Pour un italien tel que le Tasse, c'était tout dire.

Pibrac, qui écrivait dans le même temps ses *Plaisirs de la vie rustique*, nous donne, dans le ménage de Colin et de Marion, un tableau assez précis des habitudes de la campagne. Colin et Marion sont de vrais paysans de village. Leur demeure n'est point une chaumière de convention, mais un *pauvre cazot;* et leur ordinaire?

> ..... De deux mains elle couppe
> Des tranches de pain bis pour en faire la souppe,
> Y meslant quelque peu d'un fromage moisi
> Qu'entre plusieurs elle a dans la paille choisi,
> Propre pour au brouet donner saveur et pointe
> Et pour renouveler la soif desia esteinte.
> .....
> ..... Puis sur un aiz,
> De ce sobre disner dresse l'unique metz,
> Le charge sur son chef, et, courant d'alegresse,
> Va trouver son mari que la faim désia presse;
> Car, depuis le matin qu'à l'œuvre il s'est rangé,
> Sans cesse travaillant, il n'a beu ny mangé.
> Tous deux au coin d'un champ se couchent dessus l'herbe.....

Vous le voyez, ce sont de vrais paysans, et il n'y a rien là qui sente Watteau. Eh bien! que la fête de Marion arrive; on prie à dîner ses amis et on leur offre, quoi? un oison farci, un chapon et un cochon de lait à la broche! Puis le poète ajoute :

> Ne voilà pas de quoy ses amis festoyer!

Je le crois certes bien, et je connais beaucoup de fermiers qui se contentent de moins pour fêter leur femme.

Pibrac nous révèle ailleurs quelles étaient alors les deux grandes

plaies de l'agriculture. C'est dans la prière de Marion. Marion demande humblement à Dieu

....Que sa bonté daigne en toute saison
En douce paix tenir sa petite maison;
.....
Que l'usurier méchant qui dès long-temps aguigne
Et hume de ses yeux le closeau de leur vigne,
En ses papiers-journaux ne les puisse acrocher,
Ne de leur pauvre toict le gendarme aprocher,
Ou le soldat-larron, qui pille et qui saccage
Jusques au moindre outil servant au labourage.

La guerre était en effet revenue avec ses désordres et ses horreurs. Lippomano, tout en disant que jamais la France ne fut plus florissante, mentionne çà et là de beaux villages détruits par les *reîtres*, ces fidèles auxiliaires des huguenots. Il ne peut croire cependant que c'en soit fait de la prospérité du royaume, mais il la voit suspendue pour quelque temps. Je ne répéterai point ici les tristes détails que j'ai donnés ailleurs sur cette époque calamiteuse. Il m'est plus agréable de constater que la Bretagne resta à l'abri de ces épreuves, grâce à l'énergie de sa foi qui ne se laissa ni séduire ni entamer.

A peine, au reste, Henri IV fut-il paisible sur son trône, que la prospérité de la France reprit son essor. Sully remettait 20 millions de tailles arriérées au peuple; il réduisait l'impôt foncier de 1,600,000 livres, prononçait la peine de mort contre tous gens de guerre qui courraient les champs, et renouvelait l'ancienne défense de jamais saisir, pour dettes publiques ou privées, la personne des laboureurs, leurs instruments de travail et bestiaux de labour. Aussi la vie champêtre devient-elle le type de la félicité ; on ne dit plus avec Virgile :

O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas!
Heureux l'homme des champs s'il savait son bonheur!

mais avec Racan, un page d'Henri IV, qui publiera, sous Louis XIII, tout un volume de *Bergeries* :

Roi de ses passions il a ce qu'il désire ;
Son fertile domaine est son petit empire ;
Sa cabane est son Louvre et son Fontainebleau ;
Ses champs et ses jardins sont autant de provinces,
Et, sans porter envie à la pompe des princes,
Il est content chez lui de les voir en tableau.

C'est de la poésie, dira-t-on. Sans doute ; mais le prosaïque abbé de Marolles devenait poète, lui aussi, sans s'en douter, lorsqu'il racontait ses souvenirs de ce temps-là :

« L'idée qui me reste encore de ces choses, lisons-nous au commencement de ses *Mémoires*, me donne de la joie. Je revois en esprit, avec un plaisir non pareil, la beauté des campagnes d'alors.... le bétail était mené sûrement aux champs, et les laboureurs versoient les guérets pour y jeter les blés que les leveurs de tailles et les gens de guerre n'avoient pas ravagés. Ils avoient leurs meubles et leurs provisions nécessaires et *couchoient dans leurs lits*. Quand la saison de la récolte étoit venue, il y avoit plaisir de voir les troupes de moissonneurs, courbés les uns près des autres, dépouiller les sillons et ramasser au retour les javelles, tandis que... les enfants, gardant de loin les troupeaux, glanoient les épis qu'une oubliance affectée avoit laissés pour les réjouir. Les robustes filles des villages scioient les blés comme les garçons; et le travail des uns et des autres étoit entrecoupé, de temps en temps, par un repas rustique qui se prenoit à l'ombre d'un cormier ou d'un poirier dont les branches chargées de fruits pendoient jusqu'à portée de leurs bras....

» Après la moisson, les paysans choisissoient un jour de fête pour s'assembler et faire un petit festin qu'ils appeloient l'*oison de métive ;* à quoi ils convioient non seulement leurs amis, mais encore leurs maîtres qui les combloient de joie s'ils se donnoient la peine d'y aller.

» Quand les bonnes gens faisoient les noces de leurs enfants, c'étoit un plaisir d'en voir l'appareil ; car, outre les beaux habits de l'épousée qui n'étoient pas moins que d'une robe rouge et d'une coiffure en broderie de faux clinquant et de perles de verre, les

parents étoient revêtus de leurs robes bleues bien plissées qu'ils tiroient de leurs coffres parfumés de lavande, de roses sèches et de romarin; je dis les hommes aussi bien que les femmes, car c'est ainsi qu'ils appeloient le manteau froncé qu'ils mettoient sur leurs épaules, ayant un collet haut et droit comme celui du manteau de quelque religieux; et les paysannes, proprement coiffées, y paraissoient avec leurs corps de cotte de deux couleurs. Les livrées des épousailles n'étoient pas oubliées; chacun les portoit à sa ceinture ou sur le haut de manche; il y avoit un concert de musettes, de flûtes et de hautbois, et, après un repas somptueux, la danse rustique duroit jusqu'au soir. On ne se plaignoit point des impositions excessives; chacun payoit sa taxe avec gaieté... »

Faisons la part, tant qu'on voudra, du charme qu'ont pour les vieillards les souvenirs de la jeunesse, resteront encore les faits précis, la gaieté des campagnes, leurs fêtes villageoises, les riches costumes des grands jours, les instruments variés qui animaient la danse, musettes, flûtes, hautbois; c'était un véritable orchestre. Qu'est-ce que tout cela est devenu?

J'ai vu encore dans la Touraine, il y a vingt-cinq ans, l'*oison de métive*; mais plus de journée de fête, une simple soirée, le dernier jour, au retour du travail; plus de conviés, les moissonneurs seuls étaient à table; et ce qu'il y a de pis, l'oison ne paraissait plus. Un coup de vin de surcroît et quelques chants, voilà à quoi se réduisait la fête, que terminait d'ailleurs un touchant usage. Une poignée des plus beaux épis était attachée à la cime d'un ormeau ou d'un chêne; c'était la part des oiseaux du bon Dieu. Aujourd'hui on commence peu à peu à s'apercevoir que les épis ne font nulle part meilleure figure que dans la grange : calcul d'argent et calcul de temps, c'est aujourd'hui tout pour nous. Nous devenons froids, monotones et affairés comme des machines à battre.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La fin à la prochaine livraison.)

RÉCITS BRETONS.

HÉNORA LESTRÉZEC.

II.

LA FOLLE.*

Vous avez passé tout à l'heure, en descendant la côte opposée à celle que nous montons, devant le vieux château de Lestrézec. Vous avez vu les tourelles écroulées, les salles comblées par l'ortie et les toitures effondrées, puis d'énormes amas de décombres où croissent pêle-mêle les ronces, les épines, l'églantier sauvage et la digitale. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, et ce château était autrefois — il y a bien longtemps — plein de richesses et de belles choses, et l'on y vivait, dit-on, dans les banquets, les fêtes et les réjouissances continuelles. Eh ! bien, cette pauvre fille, cette folle que vous venez de voir, descend des anciens seigneurs de Lestrézec, et son vrai nom est Hénora de Lestrézec. Ses frères et ses sœurs habitent toujours la partie des bâtiments du château qui est encore habitable. Ce sont de très-bonnes gens, aimés et considérés de tout le monde dans le pays ; mais, dam ! ce ne sont plus des seigneurs, ils ne sont pas riches ; ils vivent néanmoins à l'aise, en travaillant aux

* Voir la livraison de février, pp. 106-114.

champs, en menant la charrue et en prenant part à tous nos travaux.

Leur père est mort il y a une dizaine d'années. Il s'appelait Raoul de Lestrézec. C'était aussi un excellent homme, et cependant il ne ressemblait nullement à ses enfants. Il était toujours prêt à obliger tout le monde : si l'on avait besoin d'un cheval, de son attelage pour aider à faire les semailles ou la moisson, d'un peu de bois pour passer son hiver, on pouvait s'adresser à lui sans crainte d'être jamais refusé. Lui était riche et tenait une bonne maison; mais il avait dix enfants, et quand il fallut faire dix parts des terres de Lestrézec, la portion de chacun se trouva bien réduite. Puis, le vieux Raoul aimait encore un peu à faire le seigneur et à parler de ses ancêtres ; il faisait des dépenses et des charités au-dessus de ses moyens; aussi s'endettait-il, et quand il mourut, les enfants vendirent le bien de leur mère pour payer les dettes. Leur père leur avait fait jurer de ne jamais rien vendre de Lestrézec, quelle que pût être leur position; et ils ont tenu leur parole.

A l'âge de dix-huit ans, Hénora était la plus belle fille de tout le pays. Aux fêtes, aux *pardons*, elle faisait tourner la tête à tous les jeunes gens; et quand elle allait à la ville, à Tréguier, à Pontrieux, ou à Guingamp, les messieurs la suivaient dans les rues, sur les quais, et demandaient qui était cette jolie paysanne, et de quelle paroisse. Mais quand ils apprenaient qu'elle était pauvre, ou à peu près, leur admiration et leur ardeur se refroidissaient sensiblement.

Gabik Goazmeur, du moulin de Coatgouré, en Trézélan, en devint éperdûment amoureux. Gabik Goazmeur était un beau garçon, bien fait de corps, souple et leste, l'œil plein de feu et l'air intelligent. Il avait été un peu à l'école à Tréguier, et passait parmi nous pour un jeune savant. Tout l'été, il chantait des *sônes* et de *gwerz* dans les prés, ou sur la chaussée de l'étang, et l'hiver, on se réunissait quelquefois au foyer du moulin, où il nous lisait les tragédies de *Sainte Tryphina* et des *Quatre fils Aymon*, et nous faisait apprendre des leçons que nous déclamions dans les bois et sur les collines, la nuit en nous en retournant. Il faisait aussi de beaux *sônes*

et il en a beaucoup composé pour Hénora. C'était encore un danseur accompli, et quand il allait aux *pardons* et aux *aires neuves*, toutes les jeunes filles raffolaient de lui. Il aurait pu faire un très-joli mariage ; mais lui ne songeait qu'à sa douce Hénora, et ne voulait jamais danser qu'avec elle. Aux *pardons* de Runan, de Plouëc, de Brélidy, de Coatascorn, de Trézelan, de Prat, partout où ils allaient, ils étaient les plus beaux, et faisaient crever de dépit les envieux et les jaloux. Mais eux ne prenaient pas garde aux cris d'admiration et aux jalousies qu'ils excitaient sur leur passage ; ils vivaient dans un autre ciel, où les passions et les murmures de la terre ne pouvaient arriver jusqu'à eux.

Dans tout le pays on croyait que c'était déjà un mariage arrangé, et que des deux côtés les parents étaient aussi bien d'accord que l'étaient les jeunes amoureux, et l'on se demandait : à quand les noces ? — Le père Goazmeur n'avait pas de terres, il est vrai, mais il avait un excellent moulin avec une nombreuse clientèle ; on disait même qu'il avait beaucoup d'argent ; le tout devait revenir un jour à Gabik, son fils unique. Puis Gabik avait assez d'intelligence et de courage pour en gagner, si son père ne lui en laissait pas.

Un beau matin, le père Goazmeur se mit en route vers le château de Lestrézec. Il marchait lentement, en fumant sa pipe, hochait la tête de temps en temps, se tenait des discours, s'interpellait, répondait, et ne paraissait pas très-rassuré. C'est qu'il allait demander au vieux Raoul de Lestrézec sa fille Hénora pour son fils Gabik.

Ce n'était certes pas la première fois qu'il allait à Lestrézec ; Raoul et lui étaient de vieux amis, et ne se rencontraient jamais à Coatascorn ou à Trézélan, après la messe ou les vêpres, sans se payer réciproquement de nombreuses chopines de cidre ou de *juféré*, et quand le meunier allait au château, il était toujours le bienvenu, et n'en revenait jamais sans avoir goûté le cidre et le *vin de feu* (eau-de-vie) du châtelain. S'il ne se fût agi que de demander un service au vieux descendant des seigneurs de Lestrézec, son attelage pour un jour ou deux, ou quelques domestiques pour l'aider à ensemencer les champs qu'il tenait en fermage des Tiec de Coatgouré,

il y serait allé en toute confiance; mais demander au vieux Raoul de Lestrézec la main de sa fille Hénora pour son fils Gabik, Gabik le meunier, c'était une tout autre affaire..... Il y allait néanmoins, malgré ses mauvais pressentiments.

J'étais alors domestique à Lestrézec. Quand le vieux meunier arriva, nous étions tous autour de la bassine, mangeant de la bouillie d'avoine à notre dîner; le maître de la maison faisait comme nous. En voyant entrer le meunier, il dit à une servante d'apporter une écuellée de lait à Goazmeur, et l'invita à se mettre à table avec nous. Mais celui-ci s'excusa, et dit qu'il avait dîné. Il paraissait inquiet. Raoul et lui passèrent dans la salle, et là, après avoir vidé quelques pots de cidre, le meunier osa enfin parler et fit sa demande. Le vieux Raoul parut d'abord tout étonné, puis se levant, presqu'en colère, il dit que jamais sa fille, lui vivant, ni même après sa mort, ne prendrait pour mari le fils d'un meunier, qui ne vivait qu'aux dépens de ses clients, en prélevant des droits exorbitants sur leurs sacs de farine.

Le père Goazmeur s'en retourna avec cette réponse, affligé et préoccupé de la manière dont son fils la recevrait, car maintenant il sentait bien que ce mariage ne se ferait jamais.

Hénora, en voyant partir le vieux meunier devina tout. Elle fit de grands efforts pour contenir et maîtriser sa douleur; mais elle ne put cependant nous tromper, et le résultat de la démarche du père Goazmeur ne fut bientôt un secret pour personne dans la maison. Nous plaignions la pauvre Hénora, qui était une excellente fille et que nous aimions tous. A partir de ce jour, elle devint triste et soucieuse, elle d'ordinaire si joyeuse et si gaie.

Quant à Gabik, lorsqu'il apprit la terrible nouvelle, il faillit en perdre la raison; il pleurait et riait tour à tour, et courait par les bois et les champs en chantant les chansons qu'il avait faites pour sa douce Hénora. Il ne parlait que de l'enlever, de l'emmener hors du pays, et autres folies semblables. On parvint pourtant à le calmer, et à lui faire espérer que la réponse du père d'Hénora n'était pas sans appel. Le maire de sa commune lui promit de prendre en main ses intérêts et de parler en sa faveur au vieux Raoul, qui était son

vieil ami, et qui ne lui avait jamais rien refusé. Mais le maire ne fut pas plus heureux que le meunier : le vieux Raoul était inflexible sur ce chapitre.

Alors Gabik prit une résolution désespérée : il voulut se faire soldat, partir comme volontaire, et revenir, avec des épaulettes de lieutenant ou de capitaine, demander sa fille au vieux noble, qui ne la lui refuserait plus, mais serait, au contraire, bien flatté d'avoir un gendre portant les épaulettes et l'épée, lui qui ne parlait que de combats, de batailles, et des exploits de ses ancêtres. Nul ne put le détourner de ce projet. — « J'ai assez d'instruction, disait-il ; je ne suis pas poltron, je ne suis pas ivrogne ; je demanderai à me trouver à tous les postes dangereux ou pénibles, et, avant longtemps, vous me verrez arriver au pays avec la croix d'honneur et un bel uniforme d'officier, ou vous ne me reverrez plus jamais sur la terre ! »

Cependant le vieux Raoul ne laissait plus aller Hénora aux *pardons*, aux fêtes, ni aux *aires neuves*. Tous les dimanches, après la grand'messe, il l'enfermait sous clef, dans la tourelle du manoir. La pauvre fille se résignait, pleurait à l'écart, souffrait beaucoup de la manière dont la traitait son père, mais ne se plaignait jamais. Presque toutes les nuits, nous entendions de nos lits une voix claire et forte qui chantait de beaux *sônes* sur le *roz* (colline) et au pied des tourelles du château. C'était Gabik qui venait chanter à sa douce Hénora les *sônes* qu'il ne cessait de faire pour elle ; et les chants des rossignols et ceux de l'amoureux d'Hénora alternaient toute la nuit sur les bords du Jaudy.

— Est-ce que vous ne savez aucun de ces *sônes* de Gabik, père Kergoff ?

— Je les ai sus presque tous ; mais aujourd'hui j'ai si peu de mémoire !...

— Ce refrain qu'Hénora chante presque continuellement : *Korfet brao è va doucik*, etc., ne serait-ce pas un souvenir de ces beaux *sônes* de Gabik ?

— Oui, c'est un couplet d'un des *sônes* de Gabik, celui qu'il chantait le plus souvent.

— Voyons, père Kergoff, il faut me retrouver ce *sône* et me le chanter. Je paierai une seconde chopine à Trévoasan, et une autre encore dimanche après la grand'messe, au bourg de Prat.

Kergoff chercha d'abord l'air; il en essaya successivement plusieurs; puis il finit par le trouver, et aussitôt les paroles arrivèrent d'elles-mêmes.

Voici cette chanson de Gabik, telle que me la chanta Marc Kergoff.

Deïz-sul da nôz, trô n'eiz eur, me am boa eun urvé, etc...

Dimanche soir j'eus un rêve; je rêvai que ma plus aimée était avec moi à mes côtés.

Mais, hélas! quand je me réveillai et que je vis mon erreur : — O mon ami, consolez-moi, car mon pauvre cœur est bien navré!

— Et que puis-je pour te consoler, si ce n'est de prier ta douce jolie de te rester fidèle jusqu'à la mort?

— Hélas! ma douce Hénora est accusée et enfermée sous clef dans sa chambre, parce qu'elle est jolie.

Mais les clefs et les verroux ne peuvent empêcher le cœur de ma douce d'être avec moi, et mes chants d'arriver jusqu'à elle.

Dans les bois de Coatgouré est un petit oiseau au plumage roux, et toutes les nuits il chante sous la feuillée.

Et il dit, dans son langage mélodieux, que jamais amoureux tiède n'a obtenu son désir.

Quand il est dehors il voudrait être dans la maison, et alors il est plein d'amour et d'audace.

Et quand il est dans la maison, il rougit, il hésite et voudrait être dehors, et il n'ose pas parler à sa douce.

Et il dit encore, le petit oiseau : O vous qui ne connaissez pas Hénora, je vous plains, car vous ne connaissez pas la fleur des jeunes filles.

Elle est bien faite de corps, elle marche avec grâce, ses joues sont rouges comme deux roses, et ses yeux sont comme les bluets des blés.

Les parents de ma douce ne m'aiment pas; mais je saurai les gagner, comme j'ai gagné le cœur de la jeune fille.

Je suis brave et courageux, je me ferai soldat et me battrai vaillamment contre les ennemis.

Et mon capitaine, témoin de ma bravoure, me donnera l'épaulette et la croix d'honneur.

Et alors le père d'Hénora me donnera la main de sa fille, et sera bien fier de son gendre.

Et quand j'irai avec elle aux *pardons* de Trézélan et de Runan, chacun dira : — Jésus ! qu'il sont beaux ! Jésus ! qu'ils sont heureux !

Et quand nous passerons ensemble sur les pavés de Tréguier et de Pontrieux, les *Messieurs* nous regarderont et seront jaloux.

Adieu, Hénora, ma douce jolie; je vais à présent dans le pays de France, je vais bien loin, mais mon cœur reste avec toi.

Et ce *sône* que j'ai composé pour toi seule, je l'ai appris à tous les rossignols des bords du Jaudy.

Et toutes les nuits ils iront le chanter sous tes fenêtres, et alors tu songeras à moi, et tu me verras dans tes rêves !

Le 1er juin de l'année 1832, Gabik partit avec le contingent fourni à la conscription par les communes avoisinantes. On s'était donné rendez-vous à Pontrieux. Les jeunes conscrits de Ploëzal, de Plouëc, de Runan, de Coatascorn, de Brélidy, de Trézélan, s'y rendirent, accompagnés de leurs parents et de leurs amis. Tous assistèrent avec recueillement à une messe dite pour bénir leur départ, demander un heureux retour, et les recommander spécialement à *Notre-Dame de Bon-Secours*. J'étais là aussi, et je remarquai plus d'une jeune fille, qui n'était ni sœur ni parente d'aucun des jeunes conscrits, qui se cachait derrière les piliers de l'église, et faisait de grands efforts pour retenir ses larmes. Quand la messe fut terminée et que chacun eut fait sa prière au saint pour lequel il avait une dévotion particulière, nous sortîmes de l'église, et alors l'on but force chopines de cidre et de *juféré ;* puis enfin, l'on quitta la ville, et nous accompagnâmes encore les jeunes soldats jusqu'à une grande demi-lieue sur la route de Guingamp ; et, pour empêcher nos larmes de déborder, et n'avoir pas l'air de poltrons, nous chantions tous ensemble le *gwerz* des conscrits de Ploumilliau.

— Savez-vous toujours ce *gwerz*, Marc ?

— Je pense bien que oui ; je l'ai assez souvent chanté dans ma vie.

— Eh bien ! nous en avons le temps, chantez-le moi, Marc, vous me ferez plaisir : j'aime beaucoup les beaux *gwerzs* et les beaux *sônes*.

— Je le veux bien ; ça me ranime et me réchauffe le sang, quoique je sois déjà vieux et brisé par le travail et la peine,

Et Marc chanta le *gwerz* suivant, très-répandu dans les pays de Lannion et de Tréguier.

Les Conscrits de Ploumilliau.

En l'année 1806, le 5 du mois de décembre, des jeunes gens de la paroisse de Ploumilliau ont encore été appelés à partir pour l'armée, des jeunes gens des plus beaux et des plus forts ; leurs parents et leurs amis sont désolés de leur départ.

Quatre seulement ont reçu l'ordre de partir sans délai : Ervoanik Iacob, du bourg, Guill-Yan ar Mélédar, Iannik Prat, et Pèrr Avéant, quatre hommes des plus beaux, des corps superbes.

Ervoanik Iacob disait à ses camarades : — C'est un jour bien triste et qui me brise le cœur ! Voir les larmes et la douleur de mon vieux père et de ma pauvre mère ! je ne puis supporter ce spectacle !

Plus d'un pensera peut-être, en me voyant si triste, que je suis un poltron, que je crains la mort sous les balles des fusils ou la mitraille des canons ennemis ; ou bien encore que je redoute la fatigue, les longues marches et le sommeil des lits de camp.

Avoir mon sac au dos, porter mon fusil et mon sabre, marcher tous les jours de ville en ville, par des chemins impraticables, remplis d'eau et de boue; et puis camper, bivouaquer la nuit et chercher le sommeil sur la terre froide et détrempée par la pluie ; oui, tout cela est bien dur.

Mais qu'ils se détrompent, ceux qui croient que je crains rien de tout cela. Que ne peuvent-ils lire dans mon cœur ma volonté et mon courage ! S'il ne fallait que mon sang, comme je le répandrais joyeux !...

Eh bien ! camarades, avant de quitter le pays, allons ensemble à l'église de Ploumilliau, allons prier Dieu de nous préserver de toute mauvaise chance, quand nous serons à l'armée, et de consoler nos pères et mères restés à la maison.

Adieu, Monsieur saint Milliau, patron de notre paroisse; adieu, parents et amis, cessez de pleurer ; priez Dieu et la sainte Vierge de nous avoir sous leur protection; priez notre bon ange de veiller sur nous, partout où nous irons.

— Adieu, mon fils, ma plus douce espérance, disait le père désolé. Qui soutiendra et consolera tes pauvres parents, quand tu seras parti ? Quand je succomberai sous le poids de la vieillesse, on m'entendra dire : Si mon fils était resté avec moi, il m'aurait soulagé !

Et la mère disait à son fils : — Viens, mon fils, que je t'embrasse une dernière fois avant de mourir. Quand tu retourneras au pays, ta pauvre

vieille mère sera sans doute couchée sous l'if du cimetière. Viens donc que je te presse une dernière fois sur mon cœur !

Depuis l'heure fatale où tu as amené un *billet noir*, chaque nuit, quand je veux dormir, il me semble te voir revenant du combat, tout sanglant, jeté sur un char, ou étendu dans un fossé, couvert de blessures et abandonné de tout le monde....

Le jeune conscrit, l'âme navrée, les larmes aux yeux, veut encore les consoler avant de partir : — Mon père et ma mère, ne pleurez pas ainsi, et vivez dans l'espoir de mon retour. La puissance et la bonté de Dieu sont grandes !

Quand la guerre sera terminée et que nous aurons remporté la victoire, avec l'aide de Dieu et de la Vierge sainte, nous verrons finir nos travaux et nos peines, et nous retournerons au pays, pour vous consoler, ayant à nos chapeaux des branches de laurier et de genêt fleuri, en signe de notre bravoure.

Adieu à la paroisse de Ploumilliau et à tous ses habitants ; adieu à nos parents, à nos amis et à toutes nos connaissances ; et si nous n'avons pas le bonheur de nous revoir dans ce monde, puissions-nous nous retrouver ensemble dans le paradis !

Ainsi ils chantaient, la douleur dans l'âme, en s'éloignant de tout ce qu'ils aimaient : leurs parents, leurs amis, leurs amantes, le pays natal !

Avant de nous séparer, Gabik m'embrassa en pleurant et me remit pour Hénora une mèche de ses cheveux et un mouchoir trempé de ses larmes.

Depuis le départ de Gabik, Hénora n'était plus la jeune fille gaie et rieuse, aimant les fêtes et les *sônes*, que nous avions connue naguère. Elle était devenue sérieuse et triste, mais toujours obligeante et bonne, ne se plaignant jamais et travaillant de bon cœur. Les dimanches et jours de fêtes, quoique son père ne l'enfermât plus dans sa chambre, on ne la voyait plus aux *pardons* et aux danses ; mais après les vêpres elle restait à l'église jusqu'au coucher du soleil, à prier Dieu et la sainte Vierge pour Gabik.

Gabik écrivait souvent à son père, au moulin de Coatgouré ; mais c'était plutôt pour la belle Hénora que pour le vieux meunier. Tous les dimanches j'allais au moulin, et si une lettre était arrivée, je l'emportais et la remettais en cachette à Hénora. — Gabik était resté deux ans à Rennes ; au bout de ce temps, il était

caporal. Puis il alla dans un pays appelé l'Afrique, je crois, qui n'est pas en France, à ce qu'il paraît, mais bien loin, bien loin, de l'autre côté de la mer, là où sont les Maurians (Maures), à l'autre bout du monde. Là c'étaient presque toujours des combats avec ces Maurians, et d'autres espèces d'hommes appelés Bédouins, qui fuyaient et échappaient sur leurs petits chevaux, rapides comme l'éclair. Mais, en passant, ils tiraient sur les Français, et ne manquaient jamais d'atteindre quelqu'un ; puis ils disparaissaient derrière des montagnes et des rochers, et dans des cavernes où on ne pouvait les poursuivre. — Gabik disait que la vie était bien dure, dans ce pays, et qu'on n'y avait pas toujours à manger son content ; mais il ne se plaignait pas; au contraire, il avait l'espoir d'y avancer plus vite qu'en France. Et en effet, au bout d'un an qu'il était dans ce vilain pays, il fut fait sergent. Ses chefs étaient contents de lui, parce qu'il était courageux, exact, dur à la fatigue et d'une bonne conduite. Il disait qu'à la première occasion il se distinguerait et gagnerait peut-être un nouveau grade ; puis on fut longtemps sans recevoir de ses nouvelles. Hénora était très-inquiète. Elle m'envoyait presque toutes les nuits au moulin, à l'heure où tous les autres dormaient ; mais il n'arrivait toujours pas de lettre.

Un dimanche, le curé, à son prône, invita les fidèles à prier avec lui pour Gabik Goazmeur, dont l'extrait mortuaire était arrivé au maire de la commune. — Il avait été tué en montant à l'assaut de je ne sais quelle ville, en Afrique.

A cette nouvelle, la pauvre Hénora, qui se trouvait dans l'église, tomba de son banc comme foudroyée. Son front porta contre une dalle et le sang en jaillit avec abondance. On s'empressa autour d'elle, on la porta hors de l'église pour lui faire respirer un air plus pur et plus vif; on lui jeta de l'eau à la figure ; tout fut inutile; on la transporta au château de Leztrézec, en se demandant si elle vivait encore. Son père, le vieux Raoul, était désolé, car malgré tout il aimait bien sa fille Hénora ; mais il ne savait à quoi attribuer cet accident ; il croyait à un coup de sang. Il était à peu près le seul qui ne comprît pas. Pendant trois jours elle resta dans un engourdissement voisin de la mort. Lorsqu'enfin elle sortit de cet état

de torpeur et revint à la vie, sa première parole fut pour demander sa couronne et son anneau de fiancée ; puis elle se mit à rire et à chanter, au grand étonnement de tout le monde ; puis elle témoigna sa surprise de ce que Gabik Goazmeur tardait tant à arriver. — M. le Maire, disait-elle, avait mis son écharpe et attendait ; M. le curé lui-même commençait à s'impatienter ; les invités allaient venir en foule, et elle entendait déjà dans le lointain les sons des *binious*, des *bombardes* et des violons.

La pauvre fille était folle, et à partir de ce moment nous vîmes clairement que la belle Hénora était perdue. Toute la journée elle errait dans les champs de Lestrézec, chantant le dernier *sône* que Gabik avait fait pour elle : *Korfet brao è ma doucik*, etc.; puis elle descendait dans les prairies au bord du Jaudy, y cueillait d'énormes bouquets de fleurs de toute sorte dont elle jonchait les chemins, et tressait des couronnes de marguerites et de digitales qu'elle suspendait aux arbres et aux buissons, aux bords des sentiers par où devait passer Gabik. Peu à peu, elle se mit à errer et à courir partout aux environs, faisant ses invitations de noces, et chantant les louanges de son fiancé. Quelquefois elle ne rentrait pas la nuit ; puis agrandissant le cercle de ses excursions, elle resta des deux et trois jours sans reparaître à Lestrézec, puis davantage encore. Son père et ses frères firent tous leurs efforts pour la retenir ; mais elle échappait toujours à leur surveillance, et comme, après tout, sa folie n'avait aucun caractère dangereux, ils finirent par prendre le parti de la laisser courir et vaguer en toute liberté. Alors seulement elle paraissait heureuse, elle riait, elle chantait et dansait et souhaitait la bienvenue à tout le monde. C'est ainsi que, depuis bientôt vingt ans, elle parcourt les pays de Tréguier et de Lannion, partout bien accueillie par les populations agrestes, qui ont toujours bon cœur ; pauvres et riches la plaignent sincèrement, et lui accordent une hospitalité dont elle se montre reconnaissante en les priant d'assister à ses noces, qui doivent toujours se célébrer prochainement. Elle recherche de préférence les *pardons*, les foires et les fêtes, afin de pouvoir discourir devant un nombreux auditoire et faire largement ses invitations Elle affectionne l'accou-

trement bizarre sous lequel vous venez de la voir, et ce qui la contrarie le plus l'hiver, c'est de ne pas trouver de fleurs pour se tresser des couronnes. Moi je l'évite autant que je le puis ; sa vue seule m'émeut et me touche jusqu'aux larmes. Quand par hasard elle me surprend, elle me saute au cou, me couvre de baisers et de larmes, et me demande son Gabik à grands cris. Ses baisers, ses larmes et ses cris me fendent le cœur. Voilà pourquoi vous m'avez vu, au pont Saint-Vincent, me tenir à l'écart et me cacher d'elle.

Telle est la triste histoire de la pauvre Hénora Lestrézec. Voici que nous arrivons au village de Trévoazan ; il y a déjà longtemps que je parle ; j'ai conté, j'ai chanté, suivant votre bon plaisir, et je crois avoir bien gagné une chopine.

— Oui, Marc, je vous en paierai même deux au lieu d'une, sans préjudice de la chopine de *juféré,* dimanche au bourg de Prat, et je serai encore votre obligé.

La nuit arrivait ; aussi je ne m'attardai guère davantage avec le père Kergoff, et je forçai le pas pour arriver au manoir de Kernigoual, où j'étais attendu.

Deux ans après la rencontre de Hénora au pont Saint-Vincent, et le récit de Marc Kergoff, je me trouvais au manoir de Keramborgne, en Plouaret. C'était au mois de janvier. La saison était rude : il gelait et neigeait dru depuis une semaine. Un jour, nous causions près d'un bon feu dans le vaste foyer de la cuisine du manoir, quand Ervoanik Ménou entra tout effaré, et raconta qu'en passant par le bois de châtaigniers il avait vu, couchée dans la neige, et presque nue, une femme qui lui avait paru être morte, ou peut-être endormie seulement. Elle s'était déshabillée, comme pour se mettre au lit, n'avait conservé que sa chemise, et s'était couchée dans la neige. Etait-elle morte, ou seulement endormie? C'est ce qu'il ne pouvait dire, car il avait été tellement frappé d'un spectacle si inattendu et si extraordinaire, qu'il n'avait osé approcher et était accouru en toute hâte nous l'annoncer.

Le rapport d'Ervoanik Ménou nous parut peu vraisemblable : nous le savions très-peureux. Cependant comme il insistait et que c'était en plein jour, je me rendis au bois de châtaigniers, avec deux ou trois autres personnes, et, guidés par Ervoanik, nous nous trouvâmes bientôt en présence d'une femme presque nue, que nous reconnûmes tous pour être Hénora Lestrézec, la folle, roide, glacée et blanche comme la neige qui commençait déjà à la recouvrir !

Le moment si désiré et depuis si longtemps attendu était donc enfin arrivé ! Elle avait rejoint son Gabik bien-aimé, et leurs noces, retardées sur la terre, se célébraient dans un autre monde avec plus de pompe et de solennité que n'en avait jamais rêvé la pauvre Hénora.

Moi seul je ne la plaignais pas !

F.-M. Luzel.

Paris. — 1856.

LA CAUSERIE MODERNE.*

On dit parfois que la conversation est morte parmi nous et que notre siècle, utilitaire et industriel, se montre antipathique à ce talent français par excellence, le talent de bien dire, de réveiller l'intérêt par d'ingénieux aperçus, de rajeunir en se plaçant à un point de vue nouveau les sujets en apparence épuisés, et surtout de les éclairer d'une lumière vive et capricieuse qui fait beaucoup voir d'un seul coup-d'œil et permet encore de deviner davantage. Cette appréciation naît, suivant nous, d'une grande erreur, d'une de ces erreurs d'autant plus bizarres qu'elles s'accréditent précisément par les moyens qui devraient servir à les démentir. On cause plus que jamais en France à l'heure qu'il est, seulement la conversation, organisée comme toutes choses sur une grande échelle, n'est pas renfermée entre les murs d'un salon si vaste qu'il soit et n'est plus l'apanage de la seule classe des riches et des oisifs. Chacun trouve sa place dans ces belles et bonnes compagnies ouvertes à tous, où mille charmants esprits se donnent l'un à l'autre la réplique et jettent aux quatre vents du ciel les étincelles de leur brillante parole, de sorte que depuis Brest jusqu'à Lyon, depuis Arras jusqu'à Marseille, tous les hommes intelligents peuvent dans

* Nous sommes toujours heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs des articles de M. Jules d'Herbauges; mais le morceau que nous publions aujourd'hui contient quelques passages qui ne cadrent pas entièrement avec les opinions de la *Revue* et sur lesquels nous devons faire nos réserves.

(Note de la Rédaction).

une heure de loisir participer aux mêmes fêtes intellectuelles et sentir leurs âmes s'émouvoir aux accents de la même voix. Quoi! parce que les aimables asiles ouverts autrefois à l'esprit de société se sont peu à peu fermés et que sur ces foyers éteints, heureuse expression qui n'est pas de nous, ne passe plus aucun souffle qui puisse en ranimer la flamme, on croirait l'esprit français modifié à ce point que son plus impérieux penchant se serait subitement éteint ou effacé; nous aurions perdu ce besoin d'échanger nos pensées, de les voir approuvées ou discutées tout haut, de remuer l'opinion en nous jetant au milieu de l'irrésistible courant des idées du jour, soit pour les suivre, soit pour les combattre, nous ne posséderions plus cette avidité d'impressions partagées qui toujours a fait de nous autres Français le peuple le plus sociable, le plus sensitif, le plus causeur en un mot de toute la terre? Une telle transformation n'était pas possible; bien des institutions ont pu disparaître, des croyances s'ébranler, et des édifices sociaux s'écrouler, nos goûts sont restés les mêmes, et si à la société transformée il a fallu offrir des plaisirs également modifiés, la forme seule a changé pour s'approprier aux besoins du moment et ce qui nous a plu de tout temps, nous plaît encore et nous plaira toujours.

C'est qu'en effet l'esprit de conversation fait si bien partie de notre nature intime qu'à toutes les époques on le retrouve influençant, plus peut-être qu'on ne veut l'avouer, les destinées de notre pays. Il se métamorphose sans cesse pour s'adapter à la position matérielle de la société; mais on le voit s'agiter à la surface de notre histoire, tantôt avide d'un calme politique nécessaire à son insouciant développement, tantôt lien et attrait des partis remuants, les poussant à une résistance prolongée qui plaît aux imaginations mobiles par les émotions qu'elle procure. Dans les premiers temps de troubles et de conquêtes, lorsque les faits et les personnages politiques eux-mêmes nous apparaissent indistincts à travers l'obscurité des chroniques et l'éloignement des temps, il est difficile peut-être de distinguer ce fil léger qui plus tard se mêle à la chaîne des événements. D'ailleurs c'est le moment où le caractère français se forme, où l'esprit gaulois s'infuse peu à peu dans la rude enveloppe du Franc; mais plus tard lorsque le rapprochement est fait et le mé-

lange complet, le goût de la conversation ne tarde pas à se révéler. Alors brillent les cours d'amour, tournois de la parole, protestation de l'intelligence asservie par la force brutale; alors on voit des étudiants, des docteurs que nul obstacle n'arrête, courir de ville en ville, afin de déployer, dans des thèses soutenues envers et contre tous, leur subtile éloquence. A mesure que les siècles marchent l'écho de l'admiration contemporaine nous arrive plus distinct et retentit autour de certains noms, illustres à d'autres titres, mais distingués surtout par le don précieux de la parole, depuis la reine Anne qui émerveillait si fort ses filles d'honneur par ses beaux discours et se consolait ainsi des ennuis de son premier mariage, jusqu'à cette aimable Marie Stuart, trop française par sa mère et son éducation pour plaire à ses sombres concitoyens, et qui, ne pouvant goûter les sermons de Knox, paya si chèrement le plaisir de causer avec David Rizzio.

Très-estimé à la cour des Valois où les Marguerite de France le cultivaient avec amour, ce talent ne pouvait que devenir plus précieux sous le roi gascon, et si le gouvernement du sévère et méfiant cardinal de Richelieu comprima violemment pendant quelques années le goût national, on se vengea largement sur son successeur Mazarin. Ce fut une explosion, un débordement, une ivresse. La digue était rompue, chansons, discours, épigrammes coulèrent à plein bord. La Fronde, guerre de causeurs, sortit de cette réaction inévitable. La longue résistance de Paris assiégé, cette résistance dont aujourd'hui on comprend mal les motifs, venait en grande partie de la crainte qu'éprouvait la société aimable et folle rassemblée par les besoins de la cause, de voir la paix rompre les liens chers et fragiles qui la réunissaient. Tous sentaient que les portes de leurs logis se fermeraient d'elles-mêmes au moment où s'ouvriraient celles de la ville et l'on se demandait comment on pourrait vivre sans ces réunions animées auxquelles les épisodes sanglants du siége ne faisaient que prêter un intérêt plus palpitant. L'exil, qui dispersa après le triomphe de la cour cette spirituelle armée, fut la punition la plus dure qu'on pût lui infliger. Réfugiés ou bannis dans des provinces éloignées, nobles dames et grandes princesses, généraux et capitaines, soupiraient vers l'instant où ils

pourraient se retrouver de nouveau à l'abri de la balustrade dorée qui ornait si majestueusement la galerie de l'hôtel de Rambouillet, et Mazarin sut habilement profiter des lassitudes, des impatiences causées par ce désir impérieux qui, à lui seul, peut expliquer bien des défections.

Nous venons de nommer l'hôtel de Rambouillet. Ce premier des salons français, ce cercle qui n'eut d'imitateur et de modèle dans nul autre pays et posséda une importance incontestable, par son influence directe et légitime sur la langue, les habitudes et les mœurs de la haute compagnie, suffirait à marquer d'un cachet spécial le peuple chez lequel il a existé. La conversation, polie et raffinée par cette ingénieuse assemblée, devint, non plus un talent individuel et un don instinctif, mais un art qui eut sa théorie et sa pratique. La cour de Louis XIV se piqua d'y exceller. Le grand roi aimait, on le sait, les plaisirs de l'intelligence. Le tour fin, original du langage, qu'on appelle l'*esprit des Mortemart*, fut pour beaucoup dans la faveur persistante de madame de Montespan ; Mme de Maintenon dut son pouvoir bien moins à sa beauté vieillie qu'à la grâce et à la finesse qui la distinguaient, et l'incomparable Molière, talent français par excellence, que les littératures étrangères nous envient sans pouvoir lui opposer un rival, trouva moyen de renfermer tout son génie dans les limites du dialogue à la fois châtié et naturel, écrit avec art pour être débité familièrement, que la rime élève sans l'alourdir, où se peignent, comme en un miroir, caractères, passions et visages et qui se nomme la comédie.

Cependant et malgré un mouvement déjà si marqué, le XVIIIe siècle seul, inauguré par une conspiration qui prit naissance à Sceaux, dans les fêtes séditieuses de la duchesse du Maine, devait être réellement pour la France l'ère de la conversation et le règne de l'esprit sans contre-poids et sans mesure. Résultat suprême pour toutes les élégances de la société de la période de civilisation qui l'avait précédé, demeurant sous ce rapport un modèle inimitable, ce siècle, brillant et léger, ne se présente point à notre pensée sans évoquer aussitôt le tableau animé d'une de ces compagnies nobles, mais déjà cependant mélangées et hardies, où la causerie, souvent

futile, parfois téméraire, effleurait tous les sujets et faisait avec son dard aigu et imperceptible des blessures, plus dangereuses en réalité qu'en apparence, aux colosses séculaires qu'elle attaquait en riant. A cette époque pleine de contradictions, où l'agitation des esprits remplaçait l'action et préparait les bouleversements sociaux, où l'opinion publique se passionnait pour la philanthropie et souffrait l'existence de la question et de la torture, où l'on bâtonnait très-bien les poètes que les souverains traitaient d'égal à égal, où la France, vaincue, vendue, avilie, marchait encore à la tête du monde et le brûlait d'un souffle ardent, la conversation devint une arme pour quelques-uns, un métier pour d'autres, une occupation, un intérêt pour tous. La forme même de la société, si diversement composée, favorisait merveilleusement le goût du jour. Des classes entières, privées d'un but plus sérieux, semblaient prendre à tâche de dépenser avec une insouciante prodigalité leur esprit comme leur fortune : grands seigneurs retenus loin de leurs domaines par quelque sinécure de cour, colonels vivant de leurs régiments, abbés surtout, abbés mangeant gaiement leurs bénéfices et condamnés à l'oisiveté par leur habit ecclésiastique, qui, dans l'opinion générale, ne leur imposait pourtant pas d'austères devoirs. Une éducation plus soignée faisait de ces derniers comme le trait d'union entre l'élégance négligée des gentilshommes et la science ou le bel esprit des écrivains, des poètes ou des savants. Ils complétaient admirablement ces réunions d'élite, sourdement animées par une prévision confuse de l'avenir qui se préparait, mais offrant encore et surtout le charme de cet attrait féminin dont les habitudes d'une folle galanterie n'auraient pas permis de se passer. Aussi était-ce entre les mains adroites des femmes que reposait le gouvernement incontesté de ce monde agité, aimable, superficiel et téméraire.

Assurément tous ces éléments ne se retrouveront jamais réunis avec un tel accord dans leur heureuse variété, pas plus que jusqu'alors ils ne s'étaient rencontrés; et lorsque, après la tourmente révolutionnaire qui balaya du sol de la France l'ancien régime avec ce qu'il avait de bon comme avec ce qu'il avait de mauvais, la société ébranlée essaya de se reconstituer, on put voir quel changement avait subi l'édifice social depuis sa base jusqu'à son faîte

et la conversation fut la pierre de touche qui trahit immédiatement la métamorphose.

L'amour du plaisir, le besoin de jouir pleinement, follement, d'une vie sur laquelle on osait à peine compter quelques mois auparavant, fut d'abord le seul lien d'un monde hétérogène où régnait le pêle-mêle le plus étrange. Plus tard quand, au milieu de cette foule bigarrée, quelques débris des vieux salons se reconnurent et se rejoignirent, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que, tristes, inquiets, mécontents, ils n'avaient plus le vif entrain, l'insouciante gaieté qui animaient autrefois leurs physionomies et leurs entretiens. Maîtres des bonnes traditions, habiles professeurs de haut savoir-vivre, ils essayèrent en vain d'enseigner ce qu'ils savaient à la multitude affairée qui s'agitait autour d'eux. Les grands intérêts du moment absorbaient les pensées et réagissaient trop immédiatement sur l'existence de chacun pour qu'on pût n'y voir qu'un texte à de spirituels discours. Pour bien causer il faut avoir sa fortune faite, et peu de gens en étaient là. Madame de Staël seule réussit à ranimer cet art de la conversation qu'elle aimait passionnément. On l'entoura, on s'émut à sa parole inspirée ; mais le pouvoir nouveau, plus impatient et moins timide que l'ancien, s'irrita de cette guerre à coups d'épingle, et, en bannissant la prêtresse, obligea à fermer le temple. Il se rouvrit plus tard au moment où la Restauration, rendant au pays une paix favorable à tous les plaisirs de l'intelligence, sembla aussi devoir ramener la société française à ses anciennes lois en même temps qu'à ses vieux princes. On essaya de reconstituer les salons. Quelques femmes aimables, Mme de Duras, Mme de Souza, d'autres encore, prêtèrent à cette œuvre de rénovation l'appui de leurs grâces et de leur esprit. Mme Récamier, toujours environnée d'admirateurs fidèles au souvenir de sa douce beauté, parvint même à donner au cercle réuni chez elle un cachet de distinction intellectuelle qui rappela l'entourage de Mme Geoffrin. Cet attrait y fixa un grand poète et nous avons vu Chateaubriand se réfugier dans ce milieu où se conservait comme un parfum affaibli du temps passé. Mais ce furent là des tentatives individuelles bientôt découragées par le non succès. Elles ne servirent qu'à constater les changements profonds éprouvés

par le pays tout entier au milieu des tempêtes qu'il avait traversées. Impulsions sérieuses, entraînements frivoles, tout portait une nouvelle empreinte. La politique envahit les assemblées mondaines ; les débats parlementaires se continuèrent sous le feu des lustres et des diamants. Cette atmosphère excitante convenait au génie viril de Mme de Staël; elle y brilla d'un éclat suprême et sembla, même après sa mort, planer sur la réunion fameuse qui porta le nom de Canapé et compta dans son sein les hommes les plus éminents du parti libéral. Véritable pépinière d'orateurs, de diplomates, de ministres futurs, on en vit sortir tout l'état-major d'une opposition qui troublait le sommeil des ministres et mêlait une secrète amertume au triomphe de la haute aristocratie, de ceux qu'on appelait les *ultras*. A ces derniers les salons ne devaient pas manquer; les nobles hôtels avaient retrouvé leurs anciens maîtres et entendaient de nouveau prononcer les noms, les titres de vieille date, qui si souvent jadis les avaient fait retentir. Mais, hélas! combien étaient changés ceux qui se réunissaient à l'ombre de ces grises murailles; le même esprit ne les animait plus. A peine remise du sanglant châtiment de sa frivolité, irritée par les souvenirs du passé, effrayée d'un avenir qu'elle avait appris à redouter, dépouillée de ses priviléges, mal habituée encore à des droits qu'elle s'étonnait de partager avec tous, la noblesse française ne combattait plus sur le même terrain; au lieu d'attaquer elle se défendait; de philosophe et frondeuse, elle était devenue dévote et dévouée; de galante, austère; de gaiement indifférente et prodigue, appauvrie et mécontente; chez elle, comme ailleurs, plus qu'ailleurs, tout était bouleversé.

A mesure que le temps marcha, les choses allèrent en empirant. La société aristocratique, froissée par des déceptions et des défaites nouvelles, ne retrouva pas toujours dans la guerre d'ironie qu'elle fit à la bourgeoisie triomphante, la verve piquante qu'elle avait perdue. L'habitude des regrets était prise, les comparaisons perpétuelles entre le présent et le passé, toujours à l'avantage de ce dernier, faisaient que la génération nouvelle même semblait avoir de vagues souvenirs d'une jeunesse plus belle et arrivait triste à ses vingt ans. Se sentant sourdement attaquée dans tous les lieux où les anciennes

institutions cédaient la place aux idées modernes, la noblesse fit cause commune avec toutes les résistances et pleura tous les augustes revers. Le ton qu'elle donna du haut de son droit de suprême élégance fut austère et fièrement exclusif. Un nuage de douleur officielle s'étendit sur l'éclat de ses réunions qui perdirent en agrément tout ce qu'elles gagnèrent en dignité. La conversation, devenue ainsi endolorie et languissante là où elle avait été si vive et si hardie, ne trouva ailleurs ni refuge, ni abri. Le bulletin de la Bourse lui était un antagoniste formidable sur les moelleux tapis des somptueuses maisons neuves; et les connaissances trop vite faites, aussi vite oubliées, qui alimentaient les sociétés, sans liens véritables entre elles, ne permettaient pas cette intimité étendue, mais durable, qui est le milieu préféré par le véritable causeur. Le remède, heureusement, était à côté du mal. Chassée de son ancien royaume, la conversation a sagement pris son parti; elle s'est dépaysée, transformée, mais, nous le répétons, elle n'est point morte, loin de là, plus que jamais elle existe, elle brille, elle touche à tout et à tous.

Et que seraient donc ces journaux littéraires et autres, ces revues multipliées, dont le nombre croît chaque jour et qui ne se trouvent jamais en trop grande quantité pour l'avidité du public, sinon des salons dont l'esprit, les nuances diverses répondent aux goûts différents de leurs habitués? Moins exclusifs que ceux qui les ont précédés, les nôtres, nous l'avons dit, ne sont fermés à personne, car notre siècle, soumis à la grande loi de son existence, admet, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, l'égalité sur sa base la plus large et en même temps la plus noble, puisqu'il procède par l'élévation et non par l'abaissement du niveau. Or, de même que les wagons entraînés par nos locomotives dépassent en confort et en rapidité les chaises de poste et les carosses dorés et blasonnés; de même que nos jardins publics, où le peuple entre librement, l'emportent sur les plus beaux parcs particuliers, et nos musées sur les galeries des princes; enfin, de même que ce qui était réservé aux privilégiés de ce monde a dû être amélioré et perfectionné pour être mis à la portée de tous, ainsi la conversation a, selon

nous, plutôt gagné que perdu à devenir ce que nous la voyons et à prendre le cachet de notre époque, c'est-à-dire un caractère d'*universalité*.

Nous savons bien que ce mode de communication intellectuelle n'est point spécial à la France et si la remarquable création, en 1631, de la *Gazette de France* et, en 1665, du *Journal des Savants*, donne à notre pays un droit de priorité, nous avouerons cependant sans peine que l'Angleterre, prompte à appliquer cette idée féconde, a eu presque aussitôt que nous des journaux et des revues littéraires qui ont parfois servi de modèles aux nôtres. Addison, dès 1705, publiait successivement le *Tattler*, le *Guardian*, le *Spectator* et se montrait critique habile, en même temps qu'il charmait ses compatriotes par son *humour* britannique, cette ironie voilée, trait principal de leur gaîté concentrée. Depuis, le *Times* avec sa publicité immense, les publications de toutes sortes, et l'habile application du bon marché à la presse populaire, ont répondu aux besoins croissants de ce peuple qui met si sérieusement en pratique le principe de *self-education* et de *self-government*. Aussi la discussion grave ou passionnée des affaires générales, la lutte politique ardente et vive, fait-elle le grand intérêt des feuilles quotidiennes, pendant que l'appréciation longue, raisonnée, savamment déduite, profondément creusée des ouvrages littéraires remplit les épais volumes des *Quarterly*, *Monthly*, *Edimburgh reviews*. Chaque œuvre provoque une œuvre, chaque volume fait naître quelques centaines de pages. Les recueils moins graves qui s'occupent surtout des *novels*, des poésies, enfin des ouvrages profanes, procèdent surtout par citations, afin, disent-ils, de laisser le lecteur juger par lui-même. Ils respectent dans leurs abonnés *le droit d'examen* comme s'il s'agissait de la Bible et sont bien trop prudents pour risquer ces opinions hâtives et hardies, souvent paradoxales, mais plus souvent spirituelles et saisissantes, qui remplissent nos revues. Leurs *Weekly gossips*, leurs *Random readings* n'ont aucun rapport avec nos chroniques. Ce ne sont guère que des pages sacrifiées, où se cache, dans les premières, la réclame déguisée et où s'étale assez tristement, dans les secondes, la plaisanterie anglaise, visant à la légèreté et forcée de presser son allure, plus

originale que leste, pour arriver essoufflée au bon mot qui doit terminer son alinéa.

Quant aux Allemands, leurs différents centres d'études, éloignés les uns des autres, auraient dû leur faire saisir avec empressement un moyen rapide et fréquent d'échanger, de comparer les idées individuelles et les connaissances acquises, et pourtant leurs progrès dans cette voie ont été tardifs et lents. Peut-être leur belle et forte langue, leurs convictions profondes, leur esprit sérieux, investigateur, ne les rendent-ils pas plus propres au journalisme tel que nous le comprenons, qu'à la conversation telle que nous la pratiquons. Ils sont encore ce qu'ils étaient lorsque Mme de Staël qui, la première, nous les a révélés, les peignait dans son admirable livre *De l'Allemagne*. Leur langue convient toujours mieux *à la poésie qu'à la prose* et *à la prose écrite qu'à la prose parlée;* leur esprit s'absorbe toujours dans les mêmes *rêveries calmes,* les mêmes *vues profondes.* Leur consciencieuse persévérance poursuit toujours invariablement la route qu'elle s'est tracée, sans se soucier, sans s'apercevoir des obstacles. Cherchant de bonne foi son but, quelque lointain et nuageux qu'il puisse être, préoccupé uniquement de s'en rapprocher, le savant, le littérateur ou l'artiste allemand se trouverait fatigué et fâcheusement dérangé dans sa marche si, sous prétexte de le distraire, la compilation à laquelle il vient demander des renseignements et des détails sur l'objet qui l'intéresse, lui offrait le mélange des sujets opposés et disparates qu'il nous plaît de rencontrer dans nos revues. Pendant que notre intelligence, plus rapide que profonde, passe avec une souple vivacité de la science à l'histoire, de l'histoire à la *nouvelle,* de la *nouvelle* à la politique du jour, trouvant dans cette brusque variété une sorte de repos pour les fibres aussi facilement tendues que relâchées de notre cerveau, le lecteur allemand dérouté, étourdi et bientôt ennuyé, transporterait avec peine son attention d'un article intéressant, mais trop superficiel, à celui, d'une nature toute différente, qui commence au revers de la page. C'est pour cette raison que les revues publiées en Allemagne présentent généralement un caractère de spécialité. Jaloux de justifier complétement le titre qu'ils adoptent, le *Journal de la société orientale allemande,* le *Journal*

pour la philologie comparée et autres, approfondissent les questions les plus graves, et, sans craindre de lasser la patience ou l'ardeur scientifique de leurs abonnés, entrent dans les plus minutieux détails ou dans les plus obscures dissertations sur les systèmes insaisissables qu'ils abordent hardiment.

En Amérique, il en est tout autrement. Là, le journal est placé au troisième rang sur la liste des nécessités absolues de tout établissement nouveau. La race envahissante du *Yankee* ne s'avance vers le *Farwest* qu'après avoir emballé les caractères d'imprimerie près des provisions de bouche, la presse à côté de la carabine, et, quand la hache a créé une clairière au sein de la forêt vierge, quand la venaison est en train de cuire au foyer du *blockhouse*, on songe alors à imprimer la première feuille qui ira, par de mystérieux moyens de communication, mettre la ville future en relation commerciale avec les cités fiorissantes fondées un an ou deux auparavant. Destinée à servir des besoins positifs et impérieux, cette littérature, chauffée à toute vapeur, porte partout l'empreinte d'une hâte affairée. L'annonce y domine, la discussion est une lutte, la critique une injure, la louange un hourra! Il ne serait guère possible de s'intéresser à une question littéraire, traitée entre deux faits-divers annonçant, l'un la découverte d'un nouveau *placer*, l'autre un *meeting* monstre commencé par un incendie et terminé par une pendaison.

Ainsi le journalisme, en Angleterre, puissance incontestable, grave ou humoristique dans ses manifestations, mais toujours net et arrêté dans son but; en Allemagne, savant, poétique et philosophique; en Amérique, devenu un instrument d'industrie et de commerce, comme le télégraphe électrique ou les chemins de fer; encore retardé en Espagne par le petit nombre de lecteurs; obscurci par la fumée de la poudre et les passions politiques dans cette Italie où probablement un grand avenir lui est réservé, quand ses prédécesseurs *Pasquin* et *Marforio* pourront lui remettre leurs pouvoirs, le journalisme littéraire, disons-nous, se ploie au génie et aux aptitudes intimes des diverses nations et se laisse façonner à leur image. C'est pourquoi, reproduisant ainsi partout la part que chaque peuple donne dans sa vie à la conversation et aux sujets

qu'elle traite, il se montre en France, et en France seulement, prodigue de son esprit et de son temps, capricieux dans ses allures, aisé dans ses manières comme un habitué des salons d'autrefois. Enfin il existe chez nous, au milieu de tous ces écrivains que le goût national et la force des choses poussent dans le courant rapide des écrits périodiques, une position toute spéciale et qui ne se retrouve point ailleurs avec la même importance ; c'est celle du chroniqueur, du causeur par excellence, qui tient, pour ainsi dire, le dé de la conversation, qui le cède gracieusement à son entourage, mais est toujours bien venu à le reprendre ; qui vous met au fait des intérêts du jour, vous donne sur toutes choses son avis et son opinion, décidément, avec autant d'autorité que de grâce, parce que, derrière cette verve de la plume et du style, doit se trouver la solidité qui seule peut donner droit à l'attention et à la confiance du public. Expression fine et légère de la critique et du bon goût, le chroniqueur jette la nuance particulière de son esprit aimable, incisif ou indulgent, hardi ou prudent, excentrique ou régulier, sur l'ensemble du recueil où il prend place. Les autres vont et viennent, paraissent à leurs heures, fréquentent d'autres sociétés ; leurs noms font éprouver plus ou moins de satisfaction lorsqu'on les annonce à l'entrée du programme du jour ; le sien doit constamment en faire partie. C'est entre ses mains qu'est déposé le sceptre de ce royaume de l'intelligence, sceptre plus lourd peut-être que celui avec lequel jouaient les femmes aimables dont nous parlions tout à l'heure, monde plus sérieux sous sa mince enveloppe de frivolité ; compagnies moins charmantes où manque l'attrait puissant de l'amour et de la beauté, mais dont l'existence, fondée sur les mêmes besoins et les mêmes facultés de notre esprit, répond également aux exigences de notre nature mobile et sociable.

Il y a longtemps que la presse française a offert au chroniqueur cette place qu'il se fait tous les jours plus large et plus importante. Le journal venait à peine de naître que déjà la personnalité du rédacteur commençait à poindre et à se trahir, malgré les efforts qu'il s'imposait pour se cacher derrière les auteurs dont il analysait les ouvrages et pour débiter incognito les nouvelles intéressantes. Ce n'est pas volontairement, du reste, qu'il apparut tout

d'abord; ses antagonistes l'y forcèrent, pour ainsi dire. Théophraste Renaudot, qu'on peut appeler à bon droit le père du journalisme, individualité puissante, industrielle pour le moins autant que littéraire[1] et offrant des traits assez remarquables de ressemblance avec un homme qui, de notre temps, a eu une grande influence sur le journalisme transformé par son initiative, fut forcé de monter en personne sur la brèche, pour défendre la merveilleuse invention dont il prévoyait les succès futurs. Poursuivi à outrance par les envieux qui feignaient de confondre ses métiers divers, afin de l'attaquer de tous les côtés à la fois, il transporta habilement le débat sur le terrain si favorable aux rédacteurs de journaux, où ils sont certains d'avoir toujours le dernier mot et de donner les derniers coups. Il consacra un article du numéro supplémentaire de sa *Gazette*, celui qu'il nommait l'*extraordinaire de chaque mois*, à ses réponses vigoureuses. Cependant c'était, nous le répétons, malgré lui, et au pied de la lettre à son corps défendant, que Renaudot entrait en scène, parlait en son propre nom et défendait à découvert ses opinions personnelles. La curiosité excitée par sa publication, n'avait point eu le temps de se blaser, elle était toute vive encore pour les faits merveilleux dont il remplissait ses feuilles; il n'était pas nécessaire de la réveiller par un assaisonnement piquant et inattendu. D'ailleurs, devant les collaborateurs de haut rang dont les *communiqués* partaient souvent du cabinet du cardinal de Richelieu, parfois de la chambre de Louis XIII, le modeste écrivain désirait s'effacer par prudence, autant que par respect. Renaudot ne peut donc se compter au rang des chroniqueurs, malgré les occasions, où, poussé par une nécessité absolue, il déploya tant de verve, d'habileté et de hardiesse.

Le *Journal des Savants*, dont la création suivit de près celle de la *Gazette de France*, n'eut pas à souffrir toutes ces péripéties. Il avait établi son règne dans une région supérieure aux émotions populaires. Les orages qui passent sur cette sphère élevée n'agitent guère que les cimes des plus grands arbres, et si les savants sont parfois gens fort mal endurants et d'une humeur difficile, il existe

1 Voir l'intéressant article sur Théophraste Renaudot, dans l'*Histoire du Journalisme*, par M. Hatin.

pour leur colère cette circonstante atténuante qu'elle est peu comprise et par conséquent faiblement partagée par le vulgaire. Le recueil scientifique eut la prudence de ne faire que de rares excursions dans le domaine littéraire. Poursuivant sa marche majestueuse, il est arrivé jusqu'à nous, en grandissant toujours, et, confié aux mains du gouvernement, il est devenu peu à peu l'organe de la science officielle.

Pour faire contraste avec ces deux ouvrages, la *Gazette burlesque* du sieur Loret et le *Mercure galant* de Vizé parurent successivement. Ceux-ci s'adressaient à cette portion du public dont les goûts mondains et l'esprit superficiel recherchent aujourd'hui les illustrations et les journaux de mode ; c'est bien, au fond, le même genre. Histoires amusantes, scandaleuses ou lestes de la cour et de la ville, conseils et appréciations sur les modes du jour, poésies légères recueillies dans les meilleures ruelles et, parmi ces dernières, plus d'une pièce ayant conservé une juste réputation : tel est le bagage du *Mercure galant*. La *Gazette burlesque* est remarquable à d'autres titres encore. La publicité en fut toujours fort restreinte, elle avait déjà deux ans d'existence lorsqu'on pensa à en faire imprimer les pages manuscrites pour les soustraire aux mauvais copistes. Écrivant exclusivement en vers, le sieur Loret, malgré la grande simplicité de sa poésie, était bien parfois un peu gêné par la rime et la mesure; d'ailleurs, patronné par une princesse [1] fort absolue dans ses idées, il ne pouvait jouir d'une liberté complète, quoique la *Gazette burlesque* déploie souvent une franchise de sentiments politiques, une vivacité de critique, un caractère naïvement tranché qui lui prête un intérêt particulier. Aussi, malgré ces créations successives qui s'adressent à des fractions distinctes du public et forment comme les têtes des colonnes derrière lesquelles viendront se ranger plus tard les bataillons différemment nuancés de nos écrits périodiques, il n'existait point encore de vrai journaliste et la passion, l'opinion individuelle ne s'était point nettement manifestée dans la presse lorsque Fréron parut et créa l'*Année littéraire*.

1 La duchesse de Longueville.

L'abbé Desfontaines, son prédécesseur, et Fréron lui-même dans les recueils auxquels il avait travaillé, soit seul, soit en société, avaient déjà abordé le genre dangereux et agressif vers lequel le talent de ce dernier l'entraînait; toutefois l'*Année littéraire*, par sa forme, sa périodicité, les matières qu'elle traitait, le sort qui lui a été fait, semble pouvoir être justement regardée comme la première de nos *Revues*, dans l'ordre chronologique. Uniquement consacrée à l'examen des livres nouveaux, elle ne contenait, il est vrai, que des articles de critique et n'admettait point une variété illimitée; mais Fréron trouvait moyen, à propos des ouvrages dont il rendait compte, de se lancer dans le vaste champ de la polémique, et son antagonisme contre Voltaire et les philosophes l'aidait à donner à ses écrits une animation, une vive actualité inconnues jusqu'à lui. Il ouvrit à l'esprit de discussion une voie nouvelle, s'y jeta résolûment lui-même et y gagna cette réputation d'acrimonie, de rudesse, qui restera toujours attachée à son nom et fait trop souvent oublier la rare honnêteté de son caractère, la fermeté de ses convictions et le véritable courage qu'il lui fallut posséder pour soutenir sans défaillances, avec une inflexibilité toute bretonne, ses principes religieux et moraux contre des adversaires redoutables, alors dans tout l'éclat de leur gloire et de leurs succès. Il goûta, avec une ardeur fiévreuse, les joies et les douleurs du journaliste, les vives émotions, les âcres triomphes, les résistances désespérées; aussi lorsque ses ennemis, auxquels tous les moyens paraissaient bons pour parvenir à briser sa plume hardie, obtinrent la suppression de sa feuille, l'air respirable sembla lui manquer et il en mourut. — Rétablie après la mort de son fondateur, l'*Année littéraire* trouva en Geoffroy un rédacteur en chef digne de succéder à Fréron. Breton comme ce dernier, rude aussi de manières et de nature, mais plus élégant, plus vif dans son style que n'alourdissent pas à nos oreilles certaines tournures vieillies dont celui de Fréron est chargé, il est aussi plus éclectique que son prédécesseur. Il ne se montre point insensible au souffle nouveau qui agite à cette époque toute la littérature, et son jugement sur le *Werther* de Gœthe est particulièrement curieux. C'était en 1775, au moment de l'apparition de cet ouvrage, qu'une traduction assez mauvaise venait de

faire connaître en France ; Geoffroy, charmé par des beautés inconnues, choqué par des caprices et une liberté fantasque de composition qui semble, à son esprit nourri des plus purs classiques, fourmiller de défauts étranges, flotte entre une admiration instinctive et une répulsion raisonnée ; mais alors même que celle-ci l'emporte, son respect involontaire prouve qu'il se sent en présence du génie. Un article sur Cervantes est plein d'observations fines et vraies. Les originalités de la littérature espagnole, étudiée et approfondie depuis plus longtemps, ont cessé de l'effrayer ; il rend justice avec enthousiasme au talent de l'auteur, pénètre son caractère, explique ses tendances, le comprend et l'aime.

Sous la direction de cet habile critique, dont l'active intelligence, impartiale envers les Anglais, pressentant les Allemands, sensible aux inspirations du génie de quelque part qu'elles vinssent, cherchait à entraîner ses lecteurs hors du domaine exclusivement français où notre paresseuse vanité aime trop à se renfermer, l'*Année littéraire* poursuivit vaillamment sa tâche éminemment utile aux lettres. La forme ni le genre n'en avaient point été sensiblement modifiés, quoique quelques rares collaborateurs y fussent admis, lorsque la révolution vint en emporter les feuilles volantes, pêle-mêle avec bien d'autres débris. Il fallut des organes nouveaux aux émotions brûlantes de la rue, des clubs et du tribunal de Fouquier-Tinville. *L'Ami du peuple* et *le Père Duchesne* en furent les dignes échos. La lutte sanglante commencée sur le pavé se continua dans la presse, et l'attention du lecteur se concentra haletante sur les phrases terribles au bout desquelles sa vie et sa liberté se trouvaient suspendues. Cependant, après une interruption de quelques années, Geoffroy voulait en 1800, profiter du calme renaissant pour reprendre une publication qu'il aimait et dans laquelle son talent se trouvait à l'aise, lorsque le *Journal des Débats*, récemment fondé, faisant un pas de plus dans la voie de la causerie littéraire, inventa le feuilleton et lui en proposa la direction. De ce moment, l'on marcha rapidement dans cette route. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut ; la presse victorieuse hérita de toute l'influence des salons abandonnés et, développant sans cesse ses tendances envahissantes, irrésistibles, devint ce que nous la

voyons aujourd'hui, c'est-à-dire le point de ralliement universel, la gare immense qui abrite au moment du départ tous ceux qui veulent tenter le voyage sur les rails glissants de la publicité, le salon enfin, le vrai salon, le seul salon de notre temps. Tout le monde s'y rencontre : évêques et philosophes, romanciers et savants, militaires et poètes, diplomates, ministres, quelquefois plus encore ; l'habitude est si bien prise que chacun s'y trouve à l'aise, personne ne s'y sent déplacé. Et, après tout, qui donc aurait le droit de dédaigner cette facile hospitalité dont tant d'éminents esprits se déclarent satisfaits ? Combien n'en pourrait-on pas citer qui ont brillé dans ce milieu ou qui brillent encore d'une clarté durable, et ont établi sur ce terrain mouvant les fondements d'une réputation solide. Les uns, maniant avec hardiesse la plume des anciens chroniqueurs, se chargent de maintenir haut et ferme le sceptre de la critique et ce sentiment droit qui est la morale dans la conduite, le bon goût dans les arts et le bon sens toujours ; les autres, savants, historiens, professeurs, consentent à se mêler à la foule avec bonhomie, coupent leurs gros livres en courts chapitres, ou bien continuent dans quelque revue privilégiée la causerie commencée en Sorbonne.

A dire vrai, à ce système, comme à toute chose humaine, on pourrait trouver des inconvénients. Là, comme ailleurs, nous avons les défauts de nos qualités; ayant affaire à un public plus désireux de s'amuser que de s'instruire, qui aime mieux voir remuer des idées que s'assurer de leur justesse, qui se plaît aux appréciations plutôt ingénieuses que profondes, aux faits curieux plutôt qu'importants et que charme le paradoxe habilement manié, à un auditeur en un mot bien plutôt qu'à un lecteur, l'écrivain qui veut se faire lire jusqu'à la fin doit forcément se renfermer dans les limites que prescrit une causerie animée ; et surtout il doit éviter tout ce qui exigerait de la part de ceux auxquels il s'adresse une dépense trop grande de sérieuse application. Éclairer d'un jour nouveau tel ou tel point d'histoire, faire ressortir inopinément telle ou telle figure jusqu'alors reléguée, et peut-être à juste titre, à l'arrière-plan du tableau, procéder par assertions plus que par citations, être clair, court, et surtout intéressant; dans la science, vulgariser, éclaircir au lieu d'approfondir ; en littérature, remplacer le roman par la

nouvelle, conter plutôt qu'écrire, et si, par malheur, les développements, indispensables pour expliquer les extravagances de votre héros ou la mort lamentable de votre héroïne, rendaient votre récit trop long, recourir aux mots sacramentels : *La suite au prochain numéro*, mais ne pas abuser de ce moyen, car l'impatience du public ne vous le permettrait pas, telles sont les conditions imposées à quiconque ose prendre la parole dans ces sociétés choisies, où chaque interlocuteur, en homme bien élevé, doit laisser parler son voisin à son tour. Vous voyez que tout cela, c'est de la conversation, avec les charmes, la grâce, l'entrain superficiel, les égards polis qu'elle exige, parfois aussi le succès facile qu'elle permet et qui, sans prétentions à la gloire, a pourtant son écho dans la postérité et nous a transmis des noms dont l'aimable souvenir ne pâlit pas auprès des plus célèbres.

Peuple causeur, peuple flâneur, peuple curieux et bavard, comment aurions-nous laissé se perdre celle de nos facultés la plus spéciale, la plus facile pour nous à mettre en œuvre? Tout au contraire nous avons appliqué à sa satisfaction les ressources que nous fournissaient la science et l'industrie modernes et, lorsque tant d'autres nations ne cherchaient avant tout que l'avancement de leurs intérêts matériels, nous avons trouvé la multiplication, la diffusion sans bornes de ces plaisirs de l'intelligence, de ces distractions de l'esprit, charmant superflu si nécessaire à nos yeux. Nous avons réussi, je crois l'avoir prouvé. La causerie littéraire soutenue, dirigée, pratiquée comme elle l'est aujourd'hui par les premiers écrivains de notre temps, non-seulement continue et remplace les salons d'autrefois, mais encore l'emporte sur eux en valeur comme en retentissement, tout aimables, élégants et spirituels qu'ils fussent.

JULES D'HERBAUGES.

HISTOIRE DES VILLES ET PAROISSES DE BRETAGNE.

SAINT-JEAN-DE-BÉRÉ

PRÈS CHATEAUBRIANT.*

Nous venons de mentionner une prétention élevée, il y a peu d'années, par un de MM. les inspecteurs expédiés annuellement par le Ministre pour examiner l'état des archives communales. Cet inspecteur avait dans son rapport exprimé l'opinion que les deux registres manuscrits de Béré devaient être déposés aux archives de la Préfecture, bien qu'ils fussent considérés par l'administration municipale de Châteaubriant comme faisant partie de ses propres archives. Le Ministre de l'Intérieur appuya la revendication. Cependant voulant tenir compte des observations de l'administration municipale, Son Excellence manifesta le désir de connaître « si par » suite d'une organisation particulière à la commune de Château- » briant, la fabrique de Saint-Jean-de-Béré avait eu, en effet, à » s'immiscer dans l'administration communale [1]. »

Cette immixtion qui avait étonné Son Excellence était-elle particulière à la paroisse de Saint-Jean-de-Béré ? Nous pensons que ce qui existait alors à Châteaubriant, et c'est dans ce sens qu'il fut

* Voir la livraison de février 1864, pp. 129-141.

1 Lettre du 11 juin 1860.

répondu à M. le Ministre, se reproduisait dans les autres villes du duché. Seulement, Châteaubriant plus heureux que d'autres localités a conservé une série assez complète de documents pour la première et la plus grande partie du XVIe siècle, c'est-à-dire pour une époque où les anciennes coutumes, les anciennes franchises du duché, n'avaient pas été notablement modifiées par sa récente annexion à la France.

Des historiens et des publicistes ont remarqué que les villes de Bretagne n'avaient pas joui, dans le moyen âge, d'institutions municipales, et qu'il n'y existait, à peu près, aucune commune constituée à l'époque de la réunion de cette province à la France. Ils en ont tiré diverses conclusions ; et bien que les anciens municipes, les vieilles communes du nord et du midi de la France fussent à la même époque très-humiliées et très-affaiblies, que beaucoup d'entre elles eussent même tout à fait disparu, ces écrivains se sont crus autorisés à conclure de cette lacune à une sorte d'infériorité de la Bretagne d'alors vis-à-vis des autres provinces en ce qui concernait les institutions de défense et de garantie contre les abus du pouvoir.

Nous ne partageons pas cet avis. Quand on s'aperçoit qu'une société n'a pas eu recours aux mêmes moyens de conservation ou de garantie que ses voisins, il faut rechercher si elle n'aurait pas trouvé chez elle un autre instrument, une autre arme, pour ainsi dire, qu'elle aurait employée au même usage, et dont elle aurait tiré un parti équivalent. Il est certain que les fabriques et administrations de paroisse, comme nous croyons l'avoir prouvé pour Châteaubriant, tinrent lieu en Bretagne d'institutions communales tant que les intérêts des villes et des agglomérations secondaires ne furent pas trop compliqués. Il est même fort remarquable que les sept évêchés de Bretagne étaient, sauf celui de Rennes, situés dans les principales villes commerciales du duché et dans ses grands ports. Ces cités importantes renfermant la plus grande partie des richesses mobilières du pays étaient de véritables lieux privilégiés où le pouvoir politique n'avait presque aucune action. Les débats entre les évêques, principalement celui de Nantes, et les ducs en font assez foi. Partout ailleurs existait une fabrique paroissiale gouvernée par des

hommes élus ou choisis avec soin, dont les comptes très-réguliers et très-détaillés contenant les dépenses de l'église et de la commune étaient annuellement et publiquement contrôlés par les habitants dûment convoqués, et même rétribués [1], pour assister à cette session, sans préjudice de la surveillance des vicaires généraux en tournée comme l'atteste leur visa apposé, à chaque exercice, sur nos registres de Béré.

Puisque nous voilà incidemment engagés dans cette voie rétrospective, combien d'autres garanties contre les abus du pouvoir contenaient nos anciennes coutumes ! Énumérons-les brièvement.

La très-ancienne coutume permettait à tout plaignant et à tout accusateur, en matière criminelle, de porter sa plainte devant la barre ducale. On échappait ainsi à toutes les juridictions féodales inférieures, pourvu qu'on s'y prît dès l'introduction d'instance, car l'appel au criminel n'existait pas.

En matière civile, au contraire, l'appel d'une cause de 5 sols passait par tous les degrés de juridiction, et pouvait être portée des siéges ducaux au parlement même, c'est-à-dire au grand jury breton [2].

Enfin, si c'en était ici la place, il nous serait facile de prouver que les institutions représentatives de la Bretagne comparées, du XIIe au XVIe siècle, avec celles de l'Angleterre étaient aussi complètes et aussi régulières que celles de la Grande-Bretagne à cette époque. L'ancien parlement breton était, comme nous l'avons dit, le grand jury du duché où les causes civiles et criminelles pouvaient toutes aboutir. Nul impôt ne pouvait être levé sans être consenti par lui. Ce privilége fut constamment avoué et reconnu par les ducs qui, plus respectueux du droit national que les rois d'Angleterre, ne montrèrent jamais de mauvais vouloir à cet égard. Il est évident pour nous que si la Bretagne avait conservé son indépendance, son droit personnel, qui avait les mêmes sources que celui des Anglo-Saxons, se serait développé de la même manière, et que l'épanouissement complet de ce droit, arrêté tout court par l'annexion, aurait

1 C'est une des dépenses portées aux comptes de Saint-Jean.

2 Vid. La très-ancienne coutume, ch. 135. Hevin, consults., p. 6, 8 et 9.

été celui-là même qui existe chez nos voisins d'Outre-Manche. Il ne faut jamais oublier que le fantôme de l'ancienne constitution bretonne, évanoui à la fin du dernier siècle, ne vivait plus de sa vie propre depuis trois siècles. Tous les rudiments, tous les principes de développement que contenaient nos institutions primitives avaient été non-seulement arrêtés dans leur croissance, mais refoulés et comprimés par l'invasion d'un droit voisin et contraire. Cette réaction est même facile à constater dès le XVe siècle qui précéda l'annexion. Je n'en citerai qu'un exemple qui a justement trait à ces cités épiscopales dont nous parlions tout à l'heure comme de petites républiques bourgeoises placées sous la protection de leurs chapitres et de leurs administrations paroissiales. Les rois de France, afin de préparer les voies à l'annexion, avaient adopté un excellent système qui consistait, surtout, à nier l'indépendance de la Bretagne vis-à-vis de la France, et des ducs vis-à-vis de leurs puissants voisins. Un des arguments favoris employé principalement par Louis XI, et que nous trouvons recommandé à ses ambassadeurs par ce rusé politique consistait à affirmer que les ducs de Bretagne n'étaient pas souverains dans leurs villes épiscopales, que les évêques passaient avant eux, ce qui dans l'ancien ordre hiérarchique excluait la souveraineté réelle. Louis XI renonça plus tard, il est vrai, à cette argumentation, mais il ne le fit qu'après avoir semé à son profit des germes de dissension entre les ducs et leurs évêques, germes qui se développèrent, à Nantes principalement, sous le règne de notre dernier duc, et contribuèrent beaucoup à ébranler l'unité et l'indépendance bretonne, à la veille du jour où la consistance nationale allait devenir le principal élément de résistance contre l'ambition d'Anne de Beaujeu, digne fille de son père, pour son jeune frère et pupille Charles VIII. Je m'arrête, il en est temps; n'ai-je pas déjà, je le crains sérieusement, dépassé toutes les bornes de l'induction en essayant de faire sortir de ces deux vieux registres des marguilliers de Saint-Jean-de-Béré ni plus ni moins que nos titres de noblesse armoricaine?

Quelle peut être, d'ailleurs, l'utilité de ces retours vers un passé si loin de nous? Comment le rattacher au présent? Ai-je la folle ambition de rappeler les morts à la vie? Non sans doute,

Je me souviens de m'être arrêté un jour, un soir, sur le dernier champ de bataille de la Bretagne indépendante, sur cette bruyère où, le lundi 28 juillet 1488, elle livra son dernier combat pour le droit personnel. La place en est indécise, et aucun monument ne la désigne à la piété du voyageur. Son regard cherche en vain quelque vieille croix de pierre dressée sur la tombe de ces six mille fils de la Bretagne morts en luttant contre un droit étranger. La plupart de leurs noms sont même inconnus. N'ont-ils laissé après eux que des femmes prêtes à entrer dans une autre famille et à porter un autre nom? Non, sans doute, et cependant hormis le vers rauque, mais attendri, du *Barzaz-Breiz*, traduit récemment en prose française, aucun poète breton, que je sache, ne s'est inspiré de leur courage malheureux. Brizeux lui-même, pourquoi cette inspiration ne lui est-elle pas venue? a oublié de coudre sur sa poitrine la croix noire des champions de Saint-Aubin. Son chant nous aurait touchés jusqu'aux larmes. Il aurait pu l'intituler : « *Quia vate carent.* »

Après un si long oubli, qui oserait reprendre leur querelle? Nous vivons cependant, je le sais, dans un temps favorable à ces sortes de tentatives. Les nationalités se réveillent sur toute la surface de l'Europe. Elles soulèvent courageusement la pierre de leurs tombeaux, dût cette pierre retomber plus lourde sur quelques-unes d'elles. L'étude attentive de l'histoire, l'examen de ses origines, les ballades et les chants nationaux avec leur naïveté remise en honneur, les chroniques et les légendes racontées au foyer domestique, les vieux monuments dessinés et parfois restaurés, ont ravivé dans le cœur des peuples le respect de leurs ancêtres. La muse, je veux dire l'ange de l'histoire ne serait-il autre que celui de la résurrection, et le céleste archiviste attaché, dès sa naissance, à chaque nation pour en recueillir les gestes, voyant sa plume d'airain arrachée violemment de ses mains, a-t-il saisi et embouché la trompette qui rappelle les morts à la vie?

Peut-être aussi les nations modernes dans leurs aspirations, si souvent contrariées, vers la liberté, se sont-elles aperçues que celles d'entre elles qui avaient rasé et démoli jusque dans leurs fondements la maison de leurs pères, avaient été moins heureuses

dans leurs reconstructions que celles qui avaient conservé quelques pans de la demeure de leurs ancêtres. Il est certain, du moins, que cette liberté si ardemment convoitée, s'est évadée, en plein jour, de presque tous ces temples aux colonnades et aux péristyles grecs construits pour elle, et qu'à l'étonnement de beaucoup elle ne s'est établie à demeure que dans ces édifices gothiques qu'il n'est point impossible, paraît-il, de réparer, de compléter et d'accommoder à son goût. N'est-ce pas à travers les meneaux et les verrières de Westminster qu'elle a vu passer tant de constitutions aussi perfectibles qu'éphémères ?

Que ces leçons profitent aux peuples qui ont conservé leur indépendance, ou qui l'ont perdue hier et pleurée. La nôtre, hélas, est anéantie sans retour, je ne dis pas sans compensation. Près de quatre siècles, qui souleverait ce fardeau ! pesent sur elle. Nous sommes entourés de choses étrangères, et imprégnés des idées du droit romain qui nous a vaincus deux fois à quinze siècles d'intervalle. Le glaive de ces champions du droit personnel qui disaient fièrement : Mon épée et mon droit, ou bien encore, ma maison est ma forteresse, fût-elle couverte de chaume, ce glaive a été brisé à Saint-Aubin et les débris, rongés par la rouille, que le laboureur en retrouve n'ont ni poignée, ni pointe, ni tranchant, objets d'antiquité à placer dans un musée !

Mais le sang n'est pas de l'eau, et l'espace d'une dizaine de générations n'a pas suffi pour le refroidir tout à fait dans nos veines. Il ne faudrait donc pas nous tenir un compte trop sévère de nos tendances lorsqu'elles s'inspirent de ces vieilles franchises, de ces antiques réalités traditionnelles, et lorsque nous plaçons le berceau de nos neveux trop près, au gré de quelques uns, du tombeau de nos pères. Si l'image dont nous nous servions tout à l'heure n'est pas usée, ne pourrions-nous pas dire : l'ange qui, assis près du berceau de notre nationalité, fut chargé, dès l'origine des temps, des annales de la Bretagne autonome a interrompu, il est vrai, son œuvre depuis plus de trois siècles. Moins heureux, ou plus patient, que quelques uns de ses frères il n'embouchera probablement qu'à la fin des siècles la trompette qui réveille les morts, mais, dans sa

longue oisiveté, qui pourrait lui défendre d'agiter doucement ses ailes sur nos fronts endormis et d'y susciter des rêves conformes à la fierté de nos pères?

Un dernier regard sur les archives de Saint-Jean. Remarquons en passant que les titres concernant la fondation de Béré et les archives particulières de cette église nous ont fourni la confirmation d'une double opinion émise par le savant et regrettable Augustin Thierry dans son *Histoire de la formation et du progrès du Tiers-État :* « Les traditions du droit romain, dit-il, et de gouvernement municipal conservées dans toutes les provinces de la Gaule ne subsistèrent pas dans l'Armorique..... Deux de ses villes, Nantes et Rennes, ont pu seules retenir quelque chose de la municipalité gallo-romaine. Pour les autres et surtout pour les simples bourgs, la municipalité traditionnelle fut un régime à la fois ecclésiastique et civil, où l'église paroissiale était le centre de l'administration et où le conseil de fabrique remplissait l'office de conseil commun[1]. »

Cette opinion, munie d'un si haut témoignage, doit enfin, il nous semble, mettre à tout jamais les archives municipales de Chateaubriant à l'abri des revendications ministérielles et préfectorales.

A mi-voie de la ville à Saint-Jean on rencontrait le couvent de la Trinité dont l'église gothique s'ouvrait comme une station pieuse pour la foule qui suivait cette voie sacrée chaque dimanche, chaque fête, et surtout à chaque événement de famille accompagné d'une consécration religieuse. Ses hauts murs de clôture bordaient la route jusqu'au presbytère de Béré, et l'ombre même qu'ils projetaient en été sur la voie poudreuse était un bienfait pour la foule pieuse qui la suivait. Cette fondation complétait l'ensemble des édifices religieux de Béré, et c'est à ce titre que nous en parlerons brièvement. Ce prieuré avait été fondé le 3 septembre 1262, par Geoffroy, quatrième du nom, descendant de Briand et d'Innoguent. C'était ce rude soldat de la foi, dont parle Joinville. Parti pour la croisade avec saint Louis il combattit, fut fait prisonnier et revint en France avec le roi, qui voulut payer sa rançon, après avoir, par reconnaissance, fleurdelysé ses armoiries. Son retour inattendu

1 T. II, p. 76, édition Furne. Comme en Bretagne autrefois, la commune en Angleterre a conservé la forme paroissiale et religieuse.

causa, dit-on, tant de joie à Sybille son épouse, qu'elle mourut en l'embrassant sur le pont-levis qui s'abattait entre les deux tours jumelles du vieux château, lesquelles offrent encore, à l'extérieur du moins, leur double relief à peu près entier. Un ancien vitrail de la chapelle de la Trinité représentait cette scène touchante, dit le Père du Paz. Cependant il n'existait plus en 1663, comme le prouve une description manuscrite et détaillée de cette église, description dont nous allons donner un extrait. Le prieuré de la Trinité renfermait, outre le tombeau de Geoffroy IV, son fondateur, ceux de Jeanne de Beaumanoir, fille du héros des Trente, morte en 1398; de François de Laval, mort en 1503; de Françoise de Rieux, sa femme, décédée en 1532, et enfin celui de la fameuse Françoise de Foix. Longtemps avant cette dernière, Anne, née le 11 mars 1508, seule enfant de Jean de Laval et de Françoise de Foix, morte jeune, était allée y attendre sa mère. Nous n'avons pu retrouver la mention du décès d'Anne. Mais son acte de baptême, bien que la cérémonie eût été accomplie dans la chapelle du château, existe sur les anciens registres de Saint-Jean. Sa teneur s'écarte un peu de la formule ordinaire. On y remarque surtout cette double expression un peu poétique de *compagne* et *d'amie* remplaçant celle d'épouse, que le curé de Saint-Jean y consigna, peut-être à la demande de Jean de Laval, expressions d'ailleurs conformes à une vérité historique que tant d'autres témoignages ont fait triompher à l'encontre d'une calomnie dont Varillas et Brantôme sont accusés de s'être faits les premiers propagateurs [1].

1 Voici le texte même de cet acte de naissance que nous croyons devoir reproduire ici, bien qu'il ait été donné par M. A. de la Borderie dans un article sur *Chateaubriant, ses archives et ses institutions municipales*, publié par la *Revue de l'Ouest*, liv. de mai 1854, p. 176.

Decimà nonà Marcii anno (millesimo quingentesimo) septimo (baptisata fuit), supra sacros fontes existentes in capella existenti in castro Castri Brientii nobilis Damissella Anna filia nobilis et potentissimi Domini Domini temporalis Castri Brientii, ac nobilissime Damisselle Francisse de Foyes (sic) *ejus socie seu dilecte. Patrinus ejus fuit nobilis vir Petrus Dominus temporalis de Rohan, matrine vero Gilleta de Coasnon domina d'Assigné* (Acigné) *et Francisca de la Bouexiere.* En marge est écrit : *Nata erat* XI^a *ejusdem mensis.*

On sait que jusqu'au Concile de Trente qui en réduisit le nombre, il était d'usage de donner deux marraines aux enfants,

L'église du prieuré qui avait survécu à la révolution a été démolie à une époque assez récente et il n'en reste plus vestige. Lorsque aujourd'hui quelque nécessité municipale oblige à détruire un monument remarquable, soit par son antiquité, soit par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, on en dresse officiellement le plan, on en dessine l'aspect, et ces pièces authentiques sont déposées dans les archives de la ville, afin d'offrir, au moins, à la postérité l'ombre de ce qui n'est plus. Un ancien procès-verbal manuscrit dressé en 1663 et décrivant dans les plus petits détails l'intérieur de cette église, les tombeaux qu'elle renfermait et l'état de ses vitraux richement armoriés peut nous tenir lieu du dessin qui nous manque [1]. En voici un extrait :

« Dans l'enclos du balustre du maître autel sont deux monuments enfoncés dans le mur à la hauteur de quatre pieds et demi de terre, l'un du côté de l'Evangile, et l'autre du côté de l'Epître.

» Dans le premier est la figure d'une femme auprès de laquelle est une pierre verte (d'ardoise), qui porte inscription épitaphe en lettres d'or et d'argent dont le titre est : *Peu de telles.* L'un des côtés porte : *Prou de moins*, et l'autre côté : *Point de plus*, et le corps dudit épitaphe refère ces termes :

Soubs ce tombeau est Françoise de Foix
De qui tout bien tout chacun soulait dire
Et le disant oncq une seule voix
Ne s'avança de vouloir contredire
De grand beauté, de grâce qui attire,

1 Ce procès-verbal fut dressé en 1663 par M. l'abbé Barin, gouverneur de Châteaubriant. Il décrit l'état intérieur de vingt-quatre églises situées dans l'ancienne baronnie de Châteaubriant. Le but du gouverneur étant de rechercher et de constater les usurpations de prééminences au détriment du duc de Montmorency, seigneur supérieur et alors baron de Châteaubriant, on a pris soin d'y décrire minutieusement les tombeaux, les armoiries et les vitraux blasonnés qui existaient alors. Il en résulte des descriptions, fort curieuses pour nous, de beaucoup d'édifices détruits aujourd'hui, ou du moins fort mutilés.

J'ai communiqué ce manuscrit de 63 pages à M. l'abbé Gautier, membre de l'Académie de la Loire-Inférieure ; il y a puisé, je crois, quelques documents pour le savant ouvrage qu'il doit nous donner sur les églises et les fondations religieuses de l'évêché de Nantes.

De bon scavoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneurs et mieux que ne raconte,
Dieu éternel richement l'estoffa.
O viateur pour t'abréger le compte
Cy gist un rien là où tout triompha.

» Et au-dessous est écrit : « Décédée le saiziesme d'octobre mil cinq cents trente-sept, » avec des armes au-dessous my Chasteaubriant et de Foix. »

» Le second monument soutient la figure d'un homme, au côté duquel est un bouclier chargé des armes de Chateaubriant, et nous a dit un des religieux de la Trinité présent, qu'au-dessous desdits monuments, il y avait des caves et charniers où reposent les corps qui sont représentés par lesdites figures.

» A la première vitre du chanceau, nous n'avons remarqué aucune arme. Au haut de celle qui est du côté de l'évangile sont deux écus, en parallèle, dont l'nn porte de Chateaubriant et l'autre parti de Chateaubriant et de Laval. Au-dessous desdits écussons est un autre écartelé, le premier et dernier, de gueules à trois poissons d'argent, et les deux autres, d'azur à la bande d'argent et deux étoiles d'or. Au haut de la vitre qui est du côté de l'épître est une bannière de gueules chargée de fleurs de lys d'or sans nombre (concession de saint Louis), et un peu au-dessous est un écu qui porte d'argent à trois chevrons brisés de gueules, et encore au-dessous nous avons vu quatre écus en parallèle, les tous mi-partis, le premier de Bretagne et des susdites armes, fond d'argent avec chevrons de gueules, le second porte parti de fond d'or, à la demi-croix de gueules pattée et du susdit fond d'argent aux chevrons brisés de gueules, le troisième parti desdits chevrons et de Rohan, et le quatrième, parti desdites armes fond d'argent aux chevrons brisés de gueules et d'une table d'attente à fond d'or... »

L'auteur continue sa description. Mais en voilà assez pour nous donner une idée exacte du tombeau de Françoise de Foix avec sa naïve épitaphe, ainsi que des reflets aux couleurs variées que chaque rayon de soleil, pénétrant à travers les verrières, projettait sur les dalles du prieuré. Cela suffit aussi pour nous enseigner combien la poussière humaine est légère au vent des siècles, et comment ce

« rien, » dont la fragilité, comparée avec ses triomphes, en deçà de la mort, étonnait déjà le poète Clément Marot, a pu devenir « moins » encore.

Nous sommes-nous arrêté trop longtemps sur cette colline de Béré? Oui, sans doute. Mais l'antique oratoire de Saint-Jean, ce champ contigu où dorment tant de générations et que leur poussière a pour ainsi dire exhaussé; les restes antiques du monastère de Saint-Sauveur, avec sa haute clôture, aujourd'hui ébréchée, qui ne laissait autrefois à la prière d'autre chemin que celui du ciel; ce tombeau de Françoise, devenu, on ne sait trop où, un cénotaphe [1]; ces souvenirs des usages et des libertés de nos pères attachés à ces restes comme le lierre aux ruines, tout cela forme un ensemble si vénérable aux yeux des habitants du pays, que c'est là peut-être une excuse suffisante pour cette triste méditation sur des débris de toute sorte. Dieu a jeté sur les monuments et les réminiscences des temps anciens de doux et poétiques reflets, afin sans doute de nous faire aimer et respecter le passé. Il semble que l'homme insensible à cet attrait se condamnerait par là même à accepter l'oubli de ceux qui lui survivront; sentiment que tout repousse en nous. Aussi les nations intelligentes se font remarquer par le respect qu'elles professent pour les monuments de leur histoire et pour les souvenirs de leur berceau. Ce qui prouve le mieux, peut-être, ce qu'il y a d'exceptionnel et de passager dans les révolutions, c'est la colère qui les porte, trop souvent, à détruire ou à mutiler les monuments d'un passé qui n'en survit pas moins à ces accès de sauvagerie, bien que privé d'une partie de ses témoignages. Le propre, au contraire, des temps de réparation est de recueillir pieusement ces débris.

Telles sont les réflexions sous le patronage desquelles je place ce résumé des *annales de Saint-Jean-de-Béré*. Quant aux faits pure-

1 La pierre tombale de Françoise de Foix, avec l'épitaphe de Clément Marot, fait partie, assure-t-on, d'une collection d'antiquités ou de curiosités appartenant à M. le comte de la Riboissière, sénateur, et se trouve dans un château près de Fougères. Ce modeste monument serait, il faut le dire, beaucoup mieux à sa place dans l'église de Saint-Jean-de-Béré, voisine de l'ancienne chapelle de la Trinité et paroisse de Françoise de Foix. Quel « viateur » ira le chercher dans le voisinage de Fougères?

ment « domestiques » que j'y ai consignés, les lecteurs de cette Revue me le pardonneront peut-être en considération de quelques déductions d'une plus haute portée, et qui m'ont semblé ressortir assez naturellement de l'examen de nos archives paroissiales. Enfin pourquoi n'invoquerais-je pas, au besoin, cette devise (car l'ambition est aussi une excuse), si bien mise en honneur par quelques-uns de nos savants et laborieux compatriotes, et qui devrait servir de *moto* même à ceux qui marchent du plus loin sur leurs traces :

Sparsa.... matris collige membra tuæ?

J. DE LA PILORGERIE.

P.-S. L'opinion que j'avais émise dans l'article précédent, concernant le vin de Pâques distribué au peuple à Saint-Jean-de-Beré au XVIe siècle, n'est pas fondée, comme la savante direction de cette Revue l'avait pressenti. Cet usage remontait fort haut en Bretagne. L'abbé Travers parle de cette distribution de vin, non consacré, après la Communion, et la dit très-ancienne. Comme à Saint-Jean, il en était ordinairement dû *de rente*. Mon ami, M. Ernest de Cornulier, a même remarqué dans ces anciens aveux qu'il a fouillés avec tant de soin et d'intelligence, que l'obligation contractée de fournir le vin de Pâques souvent équivalait à une exemption de fouages.

Il serait possible aussi que cet *arsenal* communal dont j'ai parlé dans le même article ne fût pas destiné à la défense de la ville, mais bien à la célébration de certaines fêtes, ou plutôt à l'armement des acteurs de ces fameux *mystères* joués solennellement à Châteaubriant et qui, semblables en cela aux jeux olympiques de la Grèce, y attiraient autrefois une foule de curieux de tous les points de la Haute-Bretagne.

POÉSIE.

AUX DERNIERS DES VENDÉENS*

Encore un vieux témoin de l'immortelle guerre,
Encore un des *géants* qui se couche au cercueil !
Ceux qui restaient debout, on les comptait naguère,
Et du dernier bientôt nous porterons le deuil.

Ah ! que d'honneurs souvent on prodigue en nos villes
— Le luxe de l'église et les pompeux discours —
A des hommes grandis par des actes serviles....
Et nos preux s'en vont seuls, dans le fond de leurs bourgs !

Ils n'ont point mendié les places qu'on envie ;
Leur esprit n'a jamais brillé dans les salons ;
Sous leur toit point de table avec faste servie :
Ils rompaient un pain noir en creusant leurs sillons.

* Ces stances ont été inspirées par une notice intitulée : *Un héros vendéen*, que M. l'abbé Augereau, curé du Boupère, a adressée à *l'Espérance du Peuple*, le 10 février dernier, et où il a raconté quelques traits de la vie d'Alexandre Lapierre, récemment décédé dans sa paroisse, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Le dur travail des champs gerçait leur main calleuse ;
De rudes vêtements couvraient leur rude corps.
Nulle croix n'étalait son étoile orgueilleuse
Sur leur sein qui jadis s'offrait à mille morts.

Ces paysans, du moins, sentaient dans leur poitrine
Battre un cœur ennobli par de saints dévoûments.
Ils n'avaient pas baisé toute main qui domine ;
Ils n'avaient pas dix fois renié leurs serments.

Leur sang avait coulé sous la bannière blanche ;
La foi de leur jeunesse est la foi des vieux jours ;
Devant le même autel leur front ridé se penche :
De leur fidélité rien n'a changé le cours.

C'est le roc dont les pieds sont scellés à la terre,
Le chêne de cent ans au sol enraciné....
Quelle puissance eût fait plier leur caractère :
Sur eux Quatre-vingt-treize en vain s'est déchaîné !

O *Brigands* vendéens ! ô race incomparable !
Guerriers bardés de bure et chaussés de sabots,
Pour vos cœurs généreux l'air n'est plus respirable ;
Vous faites honte au siècle.... entrez dans vos tombeaux !

ÉMILE GRIMAUD.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES INÉDITES

DE

LA ROCHEFOUCAULD.*

Pour quiconque a le sentiment de la langue et du style, le XVIIe siècle marquera éternellement l'apogée des lettres françaises. Plus on étudie cette époque au point de vue littéraire — sans parler des autres, — plus elle paraît grande, plus elle domine tout ce qui l'a précédée ou suivie.

Auparavant, on trouve chez nos écrivains de la vigueur et de la verve, de la naïveté et de la grâce, parfois même de grandes lueurs de génie ; mais la mesure, le goût, l'art véritable manquent. Plus tard, au contraire, on en vient à faire abus de l'art et de la règle, on se pétrifie dans des formes et dans des formules de convention, on tombe dans la recherche, dans l'affectation et dans l'emphase. C'est là — à quelques exceptions près — le XVIIIe siècle, de la mort de Louis XIV à la chute de Napoléon. Le XIXe siècle vaut mieux, surtout dans cette période, préparée par Chateaubriand et Mme de Staël, qui s'étend de 1815 à 1850 environ, et garde encore, malgré tout, l'honneur d'avoir vu se produire un mouvement intellectuel des plus vifs, d'une tendance originale et d'un caractère élevé, plus riche encore en promesses qu'en œuvres, assez fécond cependant en hommes et en choses, pour pouvoir regarder de haut,

* Publiées d'après les manuscrits conservés par la famille, et précédées de l'histoire de sa vie, par M. Edouard de Barthélemy. Paris, Hachette, un vol. in-8°.

non-seulement la triste décadence d'aujourd'hui, mais aussi ce XVIIIe siècle, si cher à M. Viennet.

Quant au XVIIe, c'est différent. Car ce qui le caractérise, ce qui fait sa supériorité, c'est précisément ce qui manque au XIXe siècle, je veux dire la mesure dans la force, l'alliance exquise du naturel et du goût, de la grâce et de la simplicité, de la verve et de la règle, du bon sens et de l'imagination, et — par-dessus tout — le grand art de cacher l'art. Dans ce siècle des Corneille et des Racine, des La Fontaine, des Molière, la poésie coule à pleins bords; mais la prose est peut-être encore plus admirable; du moins peut-on dire qu'en tous les genres, sans en excepter aucun, elle est montée à la perfection. Elle ne triomphe pas seulement dans l'éloquence souveraine et sublime de Pascal et de Bossuet, dans l'élégance virgilienne de Fénelon, dans le style philosophique si ferme et si net de Descartes, dans la précision rapide, incisive et pénétrante de La Rochefoucauld, mais aussi dans la grâce familière, enjouée, inimitable, de Mme de Sévigné, dans les récits intimes et doucement émouvants de Mme de La Fayette, dans le charmant badinage d'Hamilton, dans la verve négligée mais étincelante de Retz et de Saint-Simon. Aujourd'hui les feuilletonistes vantent bien haut ce qu'ils appellent le style *ciselé*, — souvent, je crois, sans trop savoir ce qu'ils veulent dire, — mais enfin, puisque ciselure il y a, trouvez-moi donc de nos jours un ciseleur comme La Bruyère : quelle couleur et quel relief il donne à ses personnages ! comme il les fait vivre, penser, parler, agir sous nos yeux dans la pittoresque naïveté de leurs caractères! et comme, sans aucun effort, au moins apparent, il sait tirer de notre langue les effets les plus puissants et les plus inattendus ! — A peine encore ai-je nommé tout le premier rang. Et combien d'auteurs, en ce siècle, réduits au second rang, qui, dans tout autre, seraient d'emblée au premier! Aussi, je le crains, quiconque se mêle d'écrire et n'admire pas, n'étudie pas nuit et jour les écrivains du XVIIe siècle, a les plus belles chances du monde de n'être jamais qu'un barbouilleur.

Soit que cette opinion tende à se généraliser, soit que la stérilité littéraire dont nous sommes affligés ramène naturellement l'attention vers les œuvres des vieux maîtres, il est certain que l'on revient, depuis quelques années, à une étude sérieuse du XVIIe siècle, et ce goût du public s'accuse par de nouvelles et excellentes éditions des principaux écrivains de ce temps. Non plus de ces éditions

chargées d'images, comme on en publiait tant naguère, où des artistes fort habiles ont usé les finesses de leur crayon à prouver leur intelligence des œuvres qu'ils prétendaient *illustrer;* mais des textes, ramenés à la correction des éditions originales, enrichis de variantes curieuses et rares, complétés par des morceaux inédits, éclairés par des notes sobres et judicieuses sur la langue, les usages, les personnages historiques, etc. Telles sont, entre autres, la belle édition in-8° de Mme de Sévigné, préparée par M. de Monmerqué et publiée par Hachette, dont sept volumes ont paru; le *Corneille* de M. Marty-Laveaux, le *Molière* de M. Moland, le *La Bruyère* de Walckenaër et celui de M. Destailleur, le *La Rochefoucauld* de M. G. Duplessis dans la collection elzévirienne, et — pour clore dignement cette liste fort incomplète — l'édition vraiment monumentale de *Bossuet*, dûe aux laborieux efforts de M. Lachat.

Disons cependant que la manie de l'inédit a ses inconvénients : un érudit, trop peu lettré pour distinguer l'or du chrysocale, trouve-t-il dans quelque manuscrit des morceaux de vers ou de prose attribués par un ignorant copiste à tel ou tel grand nom du grand siècle, vite il sonne de la trompette, il annonce avec fracas sa découverte, en toute hâte il la publie, — et c'est ainsi que La Fontaine et Boileau, entre autres, se sont vu attribuer de petites ordures, dignes tout au plus de Pinchêne ou de Boyer.

Il serait souverainement injuste de mettre M. Ed. de Barthélemy au nombre de ces éditeurs malavisés, incapables de reconnaître un caillou d'une perle. On a dit que le volume qu'il vient de publier, sous le nom d'*Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, n'ajoutera rien à la gloire de cet écrivain; cet arrêt nous semble très-contestable; il est sûr, au moins, qu'aux titres qui fondent cette gloire M. Ed. de Barthélemy en ajoute de nouveaux, très-dignes de leurs devanciers. Il a eu l'heureuse fortune de retrouver, dans les archives du château de la Roche-Guyon, le manuscrit original des *Maximes*, celui des *Réflexions diverses* corrigé de la main de l'auteur, et enfin celui des *Mémoires* du célèbre moraliste. De l'étude de ces manuscrits il résulte : 1° que la partie des *Mémoires* intitulée *Guerre de Paris*, qui a toujours servi de base aux plus vives accusations contre La Rochefoucauld, n'est probablement pas de lui, mais de M. de Vineuil; 2° que, au contraire, La Rochefoucauld est très-certainement l'auteur des *Réflexions diverses,*

publiées pour la première fois en 1731, longtemps après sa mort, et dont on ne lui attribuait jusqu'ici la paternité que par voie de conjecture; or ces *Réflexions diverses*, par le fond comme par la forme, sont de tout point dignes des *Maximes*, c'est-à-dire un petit chef-d'œuvre.

N'est-ce pas déjà assez pour répondre à ces critiques moroses, au dire desquels le nouveau volume n'ajoutera rien à la gloire de La Rochefoucauld? Ce n'est pas tout. Le manuscrit des *Maximes*, publié par M. Ed. de Barthélemy, en renferme vingt à trente entièrement nouvelles, très-dignes de leurs aînées, et la partie inédite des *Réflexions diverses* est pour le moins aussi étendue que celle donnée au public en 1731 par le P. Desmolets. Enfin M. Ed. de Barthélemy a mis, en tête de ces morceaux inédits, une longue et très-consciencieuse histoire de M. de La Rochefoucauld, destinée à rectifier bien des assertions lancées contre cet homme illustre par un illustre écrivain de notre temps (M. Cousin), que sa passion pour la duchesse de Longueville a fini par rendre injuste envers les ennemis de cette princesse. Nous ne voulons pas entrer d'un point plus avant dans cette querelle; mais nous devons dire que quiconque en voudra dorénavant juger avec connaissance de cause, ne pourra se dispenser de lire l'excellent travail de M. Ed. de Barthélemy.

Revenons aux *Réflexions* et aux *Maximes* inédites.

Parmi ces dernières, il en est où l'on doit voir des variantes de Maximes déjà connues, et qui n'en sont pas moins importantes soit par leur supériorité de rédaction, soit par les lumières qu'elles nous fournissent sur la pensée première de l'auteur. Ainsi, la maxime n° 8 du manuscrit de la Roche-Guyon porte :

« La vérité est le fondement et la justification de la beauté. »

Idée aussi vraie que grande et grandement exprimée. Mais au moment d'imprimer, La Rochefoucauld se défia de son lecteur et crut lui devoir une explication; aussi, dans la première édition des *Maximes* (qui est de 1665), cette pensée figure ainsi sous le n° 260:

« La vérité est le fondement et la raison *de la perfection* et de la » beauté; *une chose de quelque nature qu'elle soit, ne sauroit être* » *belle et parfaite, si elle n'est véritablement tout ce qu'elle doit* » *être, et si elle n'a tout ce qu'elle doit avoir.* »

Tout ce développement est un peu commun, n'ajoute guère à l'idée et ne fait que nuire à la simplicité grandiose qu'elle avait dans la première rédaction. L'auteur en jugea ainsi, car il

supprima ce nº 260 dans les éditions suivantes, mais il ne le remplaça point, et c'est à M. Ed. de Barthélemy que nous devons de connaître la première version de cette maxime, digne sous cette forme de prendre place au premier rang.

On a dit — et M. E. de Barthélemy adopte cette idée — que l'affectation de La Rochefoucauld à voir l'amour-propre partout provient non-seulement de l'humeur chagrine d'un philosophe abusé ou de l'expériene d'un politique mécontent, mais encore d'une sorte de gageure. La bonne compagnie de ce temps jouait, en effet, aux *maximes*, comme aux *portraits*. « M. de La Rochefoucauld aura sans doute soutenu quelque thèse bien paradoxale sur la perversité de l'égoïsme humain, dans le salon de Mme de Sablé, il aura écrit des sentences en ce sens. Accueillis avec faveur, quoique très-critiqués naturellement, ces jeux d'esprit créèrent au duc comme une spécialité; il s'y arrêta, et composa ce petit livre si célèbre et qu'on commenta si injustement contre lui[1]. » A l'appui de cette idée je trouve une preuve assez forte dans le premier jet d'une maxime, que la dernière édition publiée du vivant de La Rochefoucauld, celle de 1678, exprime ainsi en deux lignes, sous le nº 65 :

« Il n'y a point d'éloges qu'on ne donne à la prudence; cependant » elle ne sauroit nous assurer du moindre événement. »

Dans l'édition de 1665, cette pensée (inscrite sous le nº 75) a beaucoup plus de développement :

« On élève la prudence jusqu'au ciel, et il n'est sorte d'éloge » qu'on ne lui donne : elle est la règle de nos actions et de notre » conduite; elle est la maîtresse de la fortune; elle fait le destin » des empires; etc.... Cependant la prudence la plus consommée » ne saurait nous assurer du plus petit effet du monde, parce que » travaillant sur une matière aussi changeante qu'est l'homme, elle » ne peut exécuter sûrement aucun de ses projets. D'où il faut » conclure que toutes les louanges dont nous flattons notre pru- » dence ne sont que des effets de notre amour-propre, qui s'ap- » plaudit en toutes choses et en toutes rencontres. »

Dans le premier jet de l'auteur, que le manuscrit de la Roche-Guyon nous fait connaître (nº 110), la fin de cette pensée est tout autre. Après les mots : « elle ne peut exécuter sûrement aucun de ses projets, » on lit : « Dieu seul, qui tient tous les cœurs des » hommes entre ses mains, et qui, quand il veut, en accorde les

1 Ed. de Barthélemy, *Notice historique sur La Rochefoucauld*, en tête des *Œuvres inédites*, p. 175.

» mouvements, fait aussi réussir les choses qui en dépendent. D'où » il faut conclure que toutes les louanges, dont notre ignorance » et notre vanité flattent notre prudence, sont autant d'injures que » nous faisons à la Providence. » Cette pensée, ainsi conçue, est bien plus vraie, plus élevée, plus complète ; non-seulement elle montre l'erreur de l'homme, mais elle enseigne à la réparer, en rendant, si l'on ose dire, justice à Dieu. Mais ce n'était pas à faire à l'auteur des *Maximes* de proclamer les mérites de la Providence, que d'ailleurs il n'ignorait ni ne méconnaissait. Ce qu'il lui fallait avant tout, à lui champion attitré de l'égoïsme humain, c'était de ramener partout son refrain obligé sur l'amour-propre. Voilà pourquoi l'amour-propre, en cette pensée, a pris, à l'impression, la place occupée dans le manuscrit par la providence de Dieu. Voilà pourquoi aussi, sans doute, l'auteur s'est abstenu de publier les deux maximes suivantes (nos 28 et 102 du ms. de la Roche-Guyon) :

No 28. « Dieu a permis, pour punir l'homme du péché originel, » qu'il se fît un dieu de son amour-propre pour en être tourmenté » dans toutes les actions de sa vie. »

No 102. « Une preuve convaincante que l'homme n'a pas été créé » comme il est, c'est que plus il devient raisonnable, plus il rougit » en lui-même de l'extravagance, de la bassesse et de la corruption » de ses sentiments et de ses inclinations. »

Il y a là en quelques lignes l'entière condamnation du système qui place dans l'amour-propre l'unique mobile des actions humaines. Si l'amour-propre est un pur effet de la corruption originelle, il y a donc autre chose dans l'homme, puisque l'âme humaine, malgré sa chute, retient encore, comme le dit Bossuet, des vestiges de sa première grandeur ; et si la raison peut nous amener à rougir de nos inclinations corrompues, c'est-à-dire précisément de l'amour-propre, pourquoi n'en viendrait-elle pas à tirer de nous des actions issues d'un mobile plus pur?

Voici encore, à titre d'exemple, seulement pour justifier notre estime, quelques maximes inédites du manuscrit de la Roche-Guyon :

No 22. « Ceux qui prisent trop leur noblesse ne prisent pas assez, » d'ordinaire, ce qui en est l'origine. »

No 36. « Nous craignons toutes choses comme mortels, et nous » désirons toute chose comme si nous étions immortels. »

No 37. « Il semble que c'est le diable qui a tout exprès placé la » paresse sur la frontière de plusieurs vertus. »

N° 78. « Il ne faut pas s'offenser que les autres nous cachent la » vérité, puisque nous nous la cachons si souvent nous-mêmes. »

N° 117. « Le pouvoir que les personnes que nous aimons ont sur » nous est presque toujours plus grand que celui que nous y avons » nous-mêmes. »

Il faut se borner; je voudrais pourtant bien encore citer le n° 7 du manuscrit, dont les premières lignes seulement se rapprochent du n° 138 de l'édition de 1665, mais dont la suite est bien plus curieuse, parce qu'on y voit l'opinion de la Rochefoucauld sur son propre génie pour les maximes :

« Dieu (dit-il) a mis des talents différents dans l'homme, comme » il a planté des arbres différents dans la nature, en sorte que » chaque talent, ainsi que chaque arbre, a sa propriété et son effet » qui lui sont particuliers. De là vient que le poirier le meilleur du » monde ne sauroit porter les pommes les plus communes. De là » aussi vient qu'il est aussi ridicule de vouloir faire des *sentences* » sans en avoir la graine en soi, que de vouloir qu'un parterre pro- » duise des tulipes quoiqu'on n'y ait point semé d'oignons. »

Ainsi donc, La Rochefoucauld se considérait lui-même comme un arbre à sentences ou à maximes, et même, si nous ne nous trompons, comme une variété particulière, inhabile à donner ses plus beaux fruits dans un sol où l'on n'eût pas jeté d'abord quelque semence d'amour-propre.

Un mot maintenant sur les *Réflexions diverses*. M. E. de Barthélemy nous en donne onze inédites. Quelques-unes ne sont que des jeux d'esprit, comme celles sur *l'origine des maladies*, sur *le rapport des hommes avec les animaux*, les comparaisons *de l'amour et de la vie*, et *de l'amour et de la mer*. Mais s'il n'y a guère là que de l'esprit, il y en a beaucoup, et même dans ces ébauches on retrouve en plus d'un lieu la touche du maître, je veux dire, de ces traits profonds, justes et pénétrants, si propres à la manière de ce grand écrivain. Quand par exemple il compare les diverses espèces d'hommes aux différentes espèces d'animaux, et nous dit : « Combien de chevaux qu'on emploie à tant d'usages, et qu'on abandonne quand ils ne servent plus ! — Combien d'hirondelles qui » suivent toujours le beau temps ; de papillons qui cherchent le » feu qui les brûle ! — Combien de crocodiles qui feignent de se » plaindre, pour dévorer ceux qui se laissent toucher de leurs » plaintes ! » — il y a là plus que d'ingénieux rapprochements, il y a des caractères peints d'un trait.

Les autres *Réflexions diverses* sont toutes très-remarquables, et

plusieurs atteignent la perfection ; en voici les titres : *Des coquettes et des vieillards ; — De l'inconstance ; — De la retraite ; — Des modèles de la nature et de la fortune ; — De l'incertitude de la jalousie ; — Des exemples ; — Du vrai ;* — enfin un morceau historique intitulé : *Des événements de ce siècle.* On ne sait que choisir pour donner idée de telles richesses. Je citerai quelques lignes des *Modèles de la nature et de la fortune,* parce que c'est l'un des derniers écrits de La Rochefoucauld (mort en 1680, âgé de 67 ans) :

« Il semble que la fortune, toute changeante et capricieuse qu'elle » est, renonce à ses changements et à ses caprices pour agir de » concert avec la nature, et que l'une et l'autre concourent de » temps en temps à faire des hommes extraordinaires et singuliers » pour servir de modèles à la postérité. Le soin de la nature est de » fournir les qualités, celui de la fortune est de les mettre en œuvre » et de les faire voir dans le jour et avec les proportions qui con- » viennent à leur dessein. On diroit alors qu'elles imitent les règles » des grands peintres pour nous donner des tableaux parfaits de » ce qu'elles veulent représenter. Elles choisissent un sujet, et » s'attachent au plan qu'elles se sont proposé. Elles disposent de » la naissance, de l'éducation, des qualités naturelles et acquises, » des temps, des conjonctures, des amis, des ennemis. Elles font » remarquer des vertus et des vices, des actions heureuses et mal- » heureuses. Elles joignent même de petites circonstances aux plus » grandes, et les savent placer avec tant d'art que les actions des » hommes et leurs motifs nous paroissent toujours sous la figure et » avec les couleurs qu'il plaît à la nature et à la fortune d'y donner...[1] »

Ce début est beau et grand ; le reste du morceau y répond ; on y trouve, entre autres, un parallèle de Turenne et de Condé, très-digne d'être comparé aux morceaux analogues de Bossuet et de Saint-Évremond.

On ne me reprochera point, je l'espère, d'avoir trop multiplié les citations. Certains critiques parisiens se sont plu à représenter la publication de M. de Barthélemy comme dénuée d'importance et n'ajoutant rien aux titres de gloire de La Rochefoucauld ; ceci, bien entendu, sans le prouver : ces grands hommes rendent des oracles et doivent être crus sur parole. Il en est autrement de nous, pauvres provinciaux ; quand nous poussons l'insolence jusqu'à contredire ces hauts et puissants seigneurs, nous ne saurions nous munir de trop de preuves ; encore ne sommes-nous pas sûrs, en ayant dix fois raison, de gagner notre procès et de nous faire pardonner notre crime.

A. DE LA BORDERIE.

1 *Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, p. 269-270.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

LE COMTE DE COUX.

Deux questions agitèrent pendant toute sa durée la monarchie de Juillet : la question de la liberté d'enseignement et celle de la liberté religieuse. La première suscita une lutte telle qu'il s'en vit rarement d'aussi ardente sur le terrain légal. De chaleureux écrits vinrent l'animer de toutes parts; le gouvernement prit fait et cause pour l'Université, et des condamnations sévères frappèrent les adversaires du *monopole*[1]. — D'une autre part, les catholiques réclamaient pour les ordres religieux, et particulièrement pour les congrégations enseignantes, la faculté de pouvoir s'établir en France, comme en Angleterre, comme aux États-Unis. Ainsi se trouvait soulevée sur tous les points la question de la *liberté religieuse*. Mais c'était le temps où les calomnies contre le *prêtre*, le *jésuite* et le *pape* étaient à l'ordre du jour; le temps où de pauvres cénobites étaient brutalement, militairement, arrachés à ces landes de Bretagne, à ces champs qu'ils avaient fertilisés, et où ceux d'entre eux qui étaient étrangers se voyaient expulsés comme des malfaiteurs, et déportés en Irlande.

Parmi les plus notables défenseurs de ces libertés si précieuses et si maltraitées, figure en première ligne M. le comte Charles de Coux. Toute sa vie l'avait merveilleusement préparé pour cette lutte.

Au commencement de la Révolution ses parents émigrèrent. Il n'avait que trois ans. Pendant qu'en 1792, son père, le comte Michel de Coux, allait rejoindre l'armée des Princes, sa mère le

[1] Entre autres, l'abbé Combalot, l'abbé Souchet, de Saint-Brieuc, M. Louis Veuillot, qui eurent à subir la prison et l'amende.

conduisit en Angleterre et confia son éducation à deux ecclésiastiques français[1].

En 1803 M. et Mme de Coux rentrèrent en France avec leur fils, mais leur fortune, presque tout entière, avait été la proie de la confiscation. Le jeune Charles comprit sa position. Il se voua résolûment au travail. Doué d'une rare intelligence, il perfectionna rapidement son éducation. Les langues, l'histoire physique et politique des différents pays firent spécialement l'objet de ses études. Ayant obtenu la place de secrétaire interprète de la législature de la Louisiane, il se rendit à la Nouvelle-Orléans et y occupa cette place plusieurs années[2]. Il était là encore lorsque, dans les premiers jours de l'année 1815, l'Angleterre ayant déclaré la guerre aux États-Unis à l'occasion du droit de visite et de la presse des matelots qu'elle prétendait exercer sur les navires américains, une armée de 15,000 hommes, sous le commandement du général Packenham, vint subitement mettre le siége devant la capitale de l'État. Il prit part à la défense comme enrôlé volontaire, et concourut ainsi à la défaite des Anglais qui furent contraints de battre en retraite après avoir perdu 6,000 des leurs et plusieurs généraux[3].

Peu d'années après son retour en France, il recevait mission du Brésil pour aller explorer les bords de l'immense fleuve des Amazones. Dans ce voyage sa vie courut les plus grands dangers. Les hommes qui dirigeaient la frêle embarcation dans laquelle il remontait le fleuve, complotèrent son assassinat pour s'emparer de l'argent qu'il portait sur lui. Il devina heureusement leur dessein, et ce ne fut qu'à son adresse et à son sang-froid qu'il dut son salut. Cet exil volontaire devait enfin avoir un terme. La maladie, — c'était la

1 M. de Coux était né en 1787 au château de Chatenet, propriété de sa famille, située dans la commune de Lubersac, en Limousin. Sa mère était une demoiselle Lucie de Masterson, d'origine anglaise, mais catholique. (Ces détails sont empruntés à une note fournie par la famille.)

2 Il avait assisté à la révocation d'une loi qui accordait une indemnité de 500 piastres à tout propriétaire d'un esclave tué en maraudage. A la faveur de cette loi, racontait-il, un trafic s'était introduit. Il consistait à acheter des esclaves vieux ou impotents, à les faire tuer dans quelque bois et à réclamer la prime.

3 Des soldats, chasseurs du Kentucky, tuaient des grives au vol à cinquante pas. Sur le champ de bataille on trouva des Anglais ayant jusqu'à vingt balles dans le corps.

fièvre jaune, — vint l'assaillir. Il faillit succomber. Sa santé resta profondément altérée. Il se décida à rentrer dans sa patrie et s'établit définitivement à Paris. Nous croyons que ce fut vers 1823. Sa vie alors fut consacrée à l'étude, à la méditation des plus hautes questions de philosophie et d'économie politique, à la cause des libertés de l'Église. C'était l'époque où se formait l'école religieuse et philosophique qu'on a appelée l'école La Mennais.

L'état où se trouvaient les esprits et les institutions après la Révolution de 1830 fit comprendre aux catholiques, qui se rattachaient à ce centre d'action, la nécessité d'avoir dans la presse un organe spécial. L'*Avenir* fut fondé avec l'épigraphe : *Dieu et la liberté*. M. de Coux entra dans la rédaction. De ce moment on le voit prendre part à tous les actes qui signalent le mouvement catholique. Un comité se forme sous le titre d'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Il en fait partie un des premiers avec les Montalembert, les Lacordaire, les Gerbet... Pour hâter la solution de la question de l'enseignement, on se décide à entrer sur le terrain de la pratique : *on prend la liberté*. Les rédacteurs de l'*Avenir* annoncent publiquement que trois d'entre eux vont ouvrir à Paris *une école libre et gratuite*. L'école s'ouvre, en effet, après avis préalable donné à la police. Un des trois professeurs était le comte de Coux ; les deux autres étaient le comte de Montalembert et l'abbé Lacordaire. Chacun d'eux fait la classe à une vingtaine d'enfants ; mais le surlendemain la force publique intervient, et ferme l'école. Une instruction judiciaire se poursuivit contre les trois professeurs. Pendant les incidents de la procédure, M. de Montalembert ayant perdu son père, avait hérité de la pairie, et l'action contre les prévenus étant indivisible, ils furent tous trois traduits devant la cour des pairs.

M. de Coux, qui était pourtant la douceur même, se défendit avec la hardiesse d'un citoyen des États-Unis.[1] — Les trois accusés furent condamnés à une amende de cent francs, et la fermeture de l'*école*

1 Il faut lire dans le *Moniteur* le discours qu'il prononça à cette occasion. L'auteur de cette notice en citait plusieurs passages que le défaut d'espace, à notre grand regret, ne nous a pas permis de reproduire.

(Note de la Rédaction.)

fut maintenue. « Tel fut le premier acte de ce grand procès qui ne devait être gagné que vingt ans plus tard[1]. »

D'autres épreuves attendaient le comte de Coux. Pour un chrétien comme lui, il y en eut une bien pénible.

Les doctrines que professait l'*Avenir* provoquèrent de vives discussions. On accusa le nouveau journal de continuer l'ancien système philosophique de M. de La Mennais sur *la certitude*, d'enseigner des théories tout au moins excessives et téméraires, de compromettre la cause catholique... Les rédacteurs ne purent supporter une pareille situation. Ils se décidèrent à porter le débat aux pieds du Saint-Père. Trois d'entre eux partirent pour Rome : MM. de La Mennais, de Montalembert et Lacordaire, et la publication du journal fut suspendue. Quelques mois se passèrent, les trois pèlerins avaient quitté la ville éternelle, l'abbé Lacordaire et le comte de Montalembert d'abord, puis plus tard l'abbé de La Mennais. « Alors » intervint cette encyclique fameuse où, sans qu'il y fût nommé, se » trouvaient manifestement condamnées la plupart des nouvelles » doctrines du grand écrivain qu'on avait appelé à la tribune le » *dernier des pères de l'Église*[2]. »

Devant une telle décision, M. de Coux n'hésita pas. Il fit ce que firent aussi l'abbé Lacordaire et M. de Montalembert : il se soumit et se soumit sans restriction, sans réserve. Par là il se montra fidèle à la règle que ses principes lui avaient tracée. « Une des choses » qu'il apprécia toujours le plus dans la conduite de la vie, c'est » cette intervention tutélaire d'une autorité infaillible maintenant » avec une inflexible rigueur la loi de l'orthodoxie[3]. » Parmi ceux qui avaient adhéré au mouvement imprimé aux esprits par M. de La Mennais, les uns n'adoptaient pas toutes ses opinions, d'autres se gardaient de les pousser jusqu'à leurs extrêmes limites, et il y en avait même qui, à ces deux points de vue, différaient avec lui. M. de Coux, nous le croyons, était du nombre de ces derniers. De tous, il faut le dire, pas un ne suivit le maître dans la nouvelle route où il se précipita. Tous, au contraire, s'empressèrent d'ab-

1 *Correspondant* de 1861. *Le P. Lacordaire*, par M. de Montalembert.
2 *Correspondant, loco citato.*
3 *Revue catholique de Louvain*, du 15 février 1864.

jurer ses doctrines dès qu'elles furent condamnées; c'est ce qui caractérise cette école, et c'est là son honneur.

Malgré les perplexités qui, à cette époque, firent son tourment, le comité catholique n'oubliait rien de ce qui intéressait la liberté religieuse. Il n'avait pas perdu de vue l'affaire des trappistes de Melleray. La réintégration dans la propriété fut réclamée devant le tribunal civil de Nantes, en même temps que des dommages-intérêts. Les débats de ce procès obtinrent une solennité extraordinaire. Deux grands talents, aujourd'hui aussi moissonnés par la mort, s'y combattirent brillamment, Me Janvier, d'Angers, l'un des frères du président actuel du Tribunal de Nantes, pour les trappistes, et Me Billault, mort ministre d'État, pour l'administration. A ces débats M. de Coux vint assister comme membre délégué par le comité. Le soir, pendant les jours que dura le procès, dans la chambre modeste d'un vicaire de paroisse[1], au milieu d'un groupe d'ardents catholiques, on le voyait, en compagnie de l'avocat du comité, discuter familièrement les hautes questions qui préoccupaient alors si vivement les esprits et surtout la jeunesse religieuse, et raconter, avec le charme habituel de sa parole, les événements de cette époque agitée, les incidents et les péripéties émouvantes qui venaient signaler la lutte. Le procès fut encore perdu. L'administration s'était mise à l'abri derrière les lois de 90 et de 91. Les juges civils se déclarèrent incompétents; mais la cause de la liberté religieuse n'en avait pas moins gagné du terrain.

Lorsque les rédacteurs de l'*Avenir* eurent définitivement renoncé à reprendre la publication du journal, M. de Coux ne resta pas inactif. Il continua, autant qu'il était en lui, la défense de la cause catholique, en publiant de nombreux articles dans diverses revues françaises et étrangères.

Dans le milieu protestant où s'était passée une grande partie de sa vie, M. de Coux avait souvent vu la religion de ses pères représentée comme ennemie des lumières et en même temps du bien-être de l'humanité ici-bas, l'existence des nations catholiques comme

1 M. l'abbé Fournier, dont la parole éloquente avait déjà un grand retentissement, et qui est devenu curé de la paroisse dont il était alors vicaire, et, en 1848, membre de l'Assemblée constituante.

un long martyre qui n'aurait pas même le mérite d'être volontaire puisqu'il ne serait que l'inévitable conséquence de leur culte. Il avait toujours senti depuis combien il était important de répondre victorieusement à ces accusations. Il en avait fait l'objet de ses méditations les plus habituelles. « Une étude consciencieuse des » faits, dit-il lui-même au début de ses *Essais d'économie politique*, » me conduisit à des résultats inattendus. Bientôt je reconnus que » le catholicisme renferme dans ses conséquences pratiques le plus » admirable système d'économie sociale qui jamais ait été donné à » la terre. En lui demandant compte du résultat temporel de chacun » de ses préceptes, j'appris à discerner dans les doctrines des » économistes le vrai du faux, car j'aperçus bientôt que la science » qui lui est chère, cesse d'être vraie, c'est-à-dire, sort de la voie de » l'utile, partout où elle s'écarte des enseignements catholiques. »

Dès les premiers mois de l'année 1832, il avait commencé à Paris dans des conférences privées un cours d'économie politique plein de profondeur et d'intérêt. « Il y a foule à ses leçons, écrivait » Ozanam à un de ses amis[1], parce que dans ses leçons il y a de la » vérité et de la vie, une grande connaissance de la plaie qui ronge » la société, et un remède qui seul peut la guérir. »

— « Lorsqu'en 1834 l'épiscopat belge fonda à Malines l'Univer- » sité catholique, qui plus tard fut transférée à Louvain, M. de Coux » fut naturellement désigné par ses travaux antérieurs au choix » des évêques, pour la chaire d'économie politique. Il occupa » cette chaire durant onze années, et l'éclat de son enseignement » contribua puissamment à fonder la réputation scientifique de la » nouvelle Université.... Il faisait en outre un cours d'*économie* » *sociale*. C'était son cours de prédilection.... » Déterminer, en faisant appel aux enseignements de la philosophie et de l'histoire, les conditions générales de l'existence des sociétés, tel était le but qu'il s'y proposait. « Ce cours formait une sorte d'introduction » à l'étude des sciences sociales. C'était là que l'éminent » professeur exposait ses vues sur la reconstruction de la science » économique par le principe chrétien. Par ce double enseigne- » ment auquel il apporta des idées toutes nouvelles, M. de Coux

1 Lettre publiée récemment dans la *Revue d'économie chrétienne*.

» formula ainsi le premier un système complet d'économie politique au point de vue chrétien[1]. »

Après avoir bien posé les bases de son enseignement, éprouvant le besoin de revenir dans son pays, il céda sa chaire à un de ses disciples préférés, dont il avait su distinguer tout le mérite. « Aucun des anciens élèves de M. de Coux, écrit aujourd'hui ce » digne successeur[2], n'a oublié tout ce qu'il y avait de profondeur » et d'originalité dans sa pensée, de finesse dans ses aperçus, de » distinction et de mâle éloquence dans sa parole. Ils n'ont pas » oublié non plus avec quelle grâce et quelle parfaite bonté il prodiguait les conseils et les encouragements à ceux qui s'adressaient à lui et avec quelle admirable condescendance il examinait et corrigeait leurs essais. Celui qui écrit ces lignes en conserve » un souvenir qui ne mourra qu'avec lui. »

Revenu en France en 1845, un poste périlleux l'attendait. Il fut choisi pour rédacteur en chef du journal l'*Univers*. La lutte pour la liberté de l'enseignement était alors très-vive. « La direction de » l'*Univers* était une tâche des plus laborieuses et des plus délicates. L'abnégation personnelle de M. de Coux, le tact parfait » qu'il mettait à toute chose, la rigoureuse logique avec laquelle » il savait mener les discussions, en même temps que son urbanité » et sa modération toute chrétienne envers ses adversaires, le » rendaient éminemment propre à remplir cette tâche dans les » circonstances difficiles où se trouvait alors la presse catholique. » Toutefois au mois de janvier 1848 des motifs particuliers l'engagèrent à résigner cette lourde charge à ses habiles coopérateurs. Mais, peu de jours après la Révolution de Février, un nouveau journal s'étant fondé : l'*Ère nouvelle*, des amis firent appel à son dévouement pour la cause de la liberté religieuse, et à leur sollicitation il entra dans la rédaction de ce journal. Il n'y resta pas longtemps. Des opinions, qu'il ne pouvait admettre, y ayant pris pied, il se retira en même temps que le Père Lacordaire.

1 La revue publiée à Paris sous la direction de M. Bonnetty, avec le titre : l'*Université catholique*, a reproduit les premières leçons de ce cours.

2 M. Charles Périn, professeur d'économie politique à l'Université de Louvain, *Revue catholique* (belge), février 1864.

A partir de ce moment sa vie publique fut terminée. Il prit même, nous le croyons, la résolution de ne plus écrire dans la presse quotidienne.

Après cinq ans passés à la campagne, il sentit le besoin de se rapprocher de ses amis, et depuis lors il partageait son temps entre Paris et une modeste habitation en Bretagne, non loin de la mer, dans la petite et antique ville de Guérande [1].

Il avait composé un traité complet d'économie politique. A un ami, qu'il se plaisait à initier à ses pensées les plus intimes, il en lut plusieurs fois des pages pleines d'un haut intérêt. Celui qui écrit ces lignes connaissait ce travail. Des efforts *communs* furent faits plus d'une fois pour le déterminer à livrer le manuscrit à l'impression. Sa modestie s'y refusa toujours. Il finit par répondre : « Celui qui m'a remplacé à Louvain possède toutes mes idées. Il doit publier un traité d'économie politique. Elles y seront mieux exposées que je ne le ferais moi-même [2]. »

Nous l'avons dit, le fond du caractère de M. de Coux était la douceur, une douceur sympathique.

Le sentiment de l'amitié prenait dans son cœur des racines profondes. Sa conduite à l'égard de M. de La Mennais le fit bien voir. S'il rompit complétement avec lui sur le terrain des doctrines, il n'oublia pas dans le chrétien déchu l'ancien ami avec qui il avait combattu le même combat. Si M. de La Mennais était, dans ses dernières années, comme on l'a dit, *un homme toujours en colère*, M. de Coux était, lui, *un homme toujours plein de douceur*. Longtemps il s'efforça de rester au moins avec lui sur le terrain de l'affection. De temps en temps il allait le voir. Peut-être espérait-il le ramener un jour à la foi commune. Mais c'en était fait. M. de Coux se vit obligé d'éviter avec son ancien ami tout ce qui pouvait seul les intéresser véritablement. Les entretiens devinrent pénibles ; il craignit que ses visites ne fussent importunes ; il les cessa.

Mais il eut un ami que la mort seule put lui ravir, à qui il pro-

1 Il y était président d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul et répandait de larges aumônes.

2 M. Charles Périn a publié, en effet, en 1863, un ouvrage très-remarquable d'*Économie politique chrétienne*, en 2 vol. in-8°.

digua sans réserve les trésors de son affection. Avec celui-là, l'harmonie des pensées était parfaite et le fut toujours. Jamais il n'arrivait en Bretagne qu'il ne s'empressât d'aller s'entretenir avec lui, au milieu d'une famille heureuse de l'écouter [1]. Au moment suprême, M. de Coux ne manqua pas à cet ancien ami. Malgré les intempéries d'une saison rigoureuse, il accourut à son chevet. Tous deux s'épanchèrent longtemps dans un entretien intime, qui était, hélas ! un dernier adieu. Et celui à qui M. de Coux venait de témoigner tant d'attachement était à peine descendu dans la tombe, que lui-même il sentit venir la maladie.

C'était au commencement de 1862. Revenu à Guérande au mois de septembre, il ne se trouva plus assez fort pour retourner à Paris. Alors, dans cette route ardue de la vie à la mort, soutenu par une compagne bien digne de lui [2], et qui, à juste titre, était fière des hautes qualités de son époux, il s'achemina tranquillement, paisiblement, comme il marchait dans la vie. « Il se prépara, nous » a-t-on rapporté, à cette belle mort qui a fait l'édification de tous » ceux qui l'approchaient. Les sentiments de la plus sublime piété, » les vertus pratiquées comme les pratiquaient les saints, l'enseignement religieux qu'il donnait si lumineux, si plein de foi et » d'amour, les vœux qu'il faisait pour la paix de l'Église, témoignaient à ses derniers jours de tout ce qui avait occupé sa belle » vie. Dans le cours de cette longue maladie, il a reçu plusieurs » fois les sacrements avec une grande édification, et le 16 janvier » il rendait sa belle âme à Dieu, tenant à ses derniers moments » l'image du Christ sur ses lèvres, comme un dernier témoignage » de sa foi. »

Ainsi quittait la terre un grand chrétien.

Jusqu'à la fin, une des choses qui préoccupèrent le plus sa pensée, ce fut la situation religieuse.

En 1860 il écrivait : « Si les mauvais jours de l'Église devaient » durer très-longtemps, Dieu ne se serait pas choisi un pareil » Vicaire ; et comment les mauvais jours peuvent-ils finir, si ce

1 Le docteur Thibeaud, de Nantes.

2 Mlle.... de Mansigny, d'une ancienne famille de Normandie, veuve de sir... Blunt, anglais catholique, et que M. de Coux avait épousée en 1834.

» n'est par la constance énergique et dévouée des évêques, des » prêtres et des fidèles ?... »

Plus tard il écrivait encore : « Toutes les questions actuelles » sont peu de chose comparées à la question romaine, question » toute de liberté et de conscience, pour nous catholiques, hommes » d'autorité et par cela même asservis lorsque notre chef spirituel, » ainsi que les électeurs de notre chef spirituel, ne sont pas affran- » chis de toute pression étrangère... »

Modèle de zèle catholique, M. de Coux restera aussi, dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu, comme un des types les plus accomplis de l'exquise distinction de l'ancienne société française, alliée à la connaissance la plus profonde du temps présent et à l'intelligence la plus vive des conditions de la vie sociale moderne. Qui pourrait oublier, qui pourrait peindre cette bonté parfaite, ce caractère si empreint de bienveillance, si égal, cette raison si sage, cette amabilité de tous les instants, qui faisait oublier les heures, cette voix si douce, qui s'harmonisait si bien avec sa pensée, et à laquelle il savait donner une accentuation si pénétrante, cette instruction si étendue, si variée, cet esprit lucide en tout et qu'il a conservé jusqu'à la fin, cette plaisanterie si fine, si charmante et qu'il prodiguait surtout dans l'intimité, ce calme admirable qu'il conservait au milieu des discussions les plus vives, cette sagacité, cet esprit d'à-propos, qui lui donnaient le secret de les terminer souvent d'un seul mot, cette modestie si parfaite, qui ne lui permettait pas de s'avouer à lui-même sa propre valeur ?

Dans sa pensée, l'influence de la foi devait s'étendre sur tout. Il avait dit devant les Pairs : « Celui qui ne croit pas que sa foi em- » brasse la vérité suprême n'a pas de foi. » Aussi mettait-il au-dessus de tout le triomphe, ou pour mieux dire, la libre action de l'Église, et c'est ce qui lui avait inspiré ses théories sociales.

Le comte de Coux vivra dans la postérité comme un des plus fermes défenseurs de la liberté religieuse, et, en même temps, comme le véritable fondateur de l'économie politique chrétienne.

HIPPOLYTE THIBEAUD père.

Nantes, 26 février 1864.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

PENSÉES ET SOUVENIRS, par M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin. — Un vol. in-8°. A Nantes, chez Mazeau, Poirier-Legros et Mlle Meuret.

Je viens de parcourir avec un vif intérêt un joli volume, sorti tout récemment des presses de MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, presses connues et justement appréciées des abonnés de la *Revue*. Tout s'y réunit pour attirer le lecteur. Cette enveloppe attrayante recouvre les *Pensées* et les *Souvenirs* de M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin, que nos salons ont connu, et connaissent encore, dans sa verte vieillesse, aussi gracieux causeur que les champs de batailles de l'Empire et de la Restauration l'ont vu officier chevaleresque et dévoué, plein de cet entrain de bon goût, de cette fine fleur de loyauté, plus rares aujourd'hui qu'on ne pense.

Le colonel en livrant ces pages à l'impression n'a pas eu la prétention de faire un livre ; c'est lui qui nous le dit dans une préface de quelques lignes ; « il a passé l'âge de l'ambition et il n'a plus le désir de la gloire ; voyageur près d'arriver au terme de sa route, il s'arrête seulement pour secouer la poussière du chemin et recueillir ses impressions. » Or cette poussière du chemin parcouru est fine et délicate ; le colonel de l'Aubépin était trop soigneux de son fourniment pour permettre qu'il n'en fût pas ainsi ; d'habitude il fréquentait les sentiers élevés, où l'on peut bien rencontrer des poudres légères et parfumées, mais où ne séjournent

pas les boues fétides. Répandons donc quelques grains de cette poussière sur cette page commencée ; c'est le meilleur moyen de terminer à la satisfaction de tous.

⁂ Un bon accueil fait à l'homme soucieux est comme un rayon de soleil par un temps de pluie.

⁂ L'amitié parle bas en donnant des avertissements, et haut en donnant des louanges.

⁂ Le sourire est une petite fleur de l'âme : le rire en est l'épanouissement.

⁂ Les plus heureux sont les pêcheurs à la ligne : ils espèrent toujours.

Ce n'est pas que le colonel soit exempt d'une pointe de malice ; écoutez plutôt ces fines remarques, nonchalamment jetées sur le papier au courant de la plume :

⁂ Il y a des gens haineux mais timides qui ne pouvant marcher sur vous s'en consolent en marchant sur votre ombre : on peut leur passer cette satisfaction.

⁂ On remarque que les femmes laides ont une préférence pour les bals masqués.

⁂ Les bavards sont comme des fusils chargés à poudre : ils font du bruit et rien de plus.

⁂ Si un sot vous trompe plus de cinq minutes, c'est que vous et lui faites la paire.

⁂ Les peuples illustres dans la guerre ont peu d'anniversaires pour célébrer le souvenir de leurs victoires. Il n'y a que les chasseurs maladroits qui empaillent leur gibier.

Pour rompre le fil des *Pensées*, de temps à autre sont semés des *Souvenirs* où M. de l'Aubépin fait un retour vers des scènes de son enfance et de sa belliqueuse jeunesse. Ici, il nous parle avec émotion d'une sœur, compagne de ses premières années, morte en son printemps ; là, il nous montre le rude apprentissage qu'il fit du métier de soldat, à l'Ecole militaire ; puis viennent des épisodes qui suivirent la bataille de Hanau, en 1813, et le livre se ferme sur un souvenir emprunté à la conquête de l'Algérie.

Avant de le fermer moi-même, je veux transcrire encore cette pensée, qui n'est pas neuve sans doute, mais qui est une traduction fort originale du vers si connu :

Donec eris felix, multos numerabis amicos.

⁂ Les amis sont comme les voitures de place : on n'en trouve pas quand il pleut.

Je suis, quant à moi, persuadé que le colonel, ayant toujours su s'y bien prendre, n'a jamais vu se fermer devant lui ni une porte de voiture ni un cœur d'ami.

Vte E. Sioc'han de Kersabiec.

SANCTUAIRE NANTAIS DE NOTRE-DAME DE LA SALETTE, par M. l'abbé Rousteau, chanoine de la cathédrale de Nantes. (*Se vend au profit de l'œuvre.*) — Un vol. in-12, chez Mazeau. — Prix : 2 fr.

On rebâtit beaucoup d'églises en notre temps, et parfois même des églises encore neuves, ou du moins pouvant servir à la rigueur, et nombre de gens, d'ailleurs bien intentionnés, s'étonnent et s'alarment. — Pourquoi ces dépenses? — disent-ils avec Judas, sans s'en douter. On leur a souvent répondu, mais sans succès : ils ne comprennent pas. Ils ne comprendront jamais, tant qu'ils n'auront pas le sens chrétien. Le fait est qu'une église n'est pas un temple, œuvre seulement d'architecte ou de maçon; c'est un élan de foi, réalisant tout un poème dont chaque lettre est une pierre mystérieusement animée par l'artiste convaincu. Nos grandes cathédrales, nos chapelles pieuses sont belles et trouvées belles par tous, à cause de cela précisément; l'ignorant en goûte les charmes autant que le savant, souvent plus, parce que son âme, plus dégagée d'elle-même, en comprend mieux les mystères, ou du moins se laisse plus aller à leurs voix pieuses. On les aime encore plus qu'on ne les admire. Les temples élevés en des temps malheureux par des mains indifférentes, sinon incrédules, ne sauraient avoir et n'ont pas cette vertu; œuvres mortes d'un art tout mortel, l'économiste tente en vain de les utiliser; le peuple, à qui ils ne disent rien, les déserte.

Oui, une église parle; mais il faut savoir comprendre son lan-

gage, comme pour lire il faut connaître ses lettres. Or cette science, jadis banale, est devenue rare de nos jours. Aussi, M. l'abbé Rousteau ayant construit à Nantes une charmante chapelle sous l'invocation de *Notre-Dame de la Salette*, a-t-il cru devoir réunir en un volume les nombreuses explications que comportent les diverses parties de son œuvre. Ce livre est ainsi devenu, non-seulement nécessaire à ceux qui iront prier au sanctuaire nantais, mais encore très-utile à tout homme désireux d'apprendre ce langage mystérieux des murs consacrés. Il y a là toute une suite de méditations sur le symbolisme religieux, méditations aussi agréables dans la forme que solides au fond.

« Un temple de sa nature, dit M. l'abbé Rousteau, n'est point un » objet de vain spectacle comme pourrait être un musée. C'est la » maison de Dieu et la maison de l'âme.... Voilà le vrai point de » départ de l'art qui travaille pour cette demeure..... Les lignes, » les proportions, les ordonnances, les ornements, les couleurs, » le style, la richesse de la matière, rien de ce qui peut contribuer » à la beauté matérielle d'un monument ne doit être négligé..... et » quand nous avons réalisé tout ce que nous pouvons imaginer de » plus magnifique et de plus parfait, nous demeurons toujours » infiniment au-dessous de la majesté suprême..... Il nous reste » éternellement à dire en toute humilité : — Mon Dieu, tout cela » est mille fois indigne de vous. »

Ainsi pense et s'exprime M. l'abbé Rousteau. Digne émule des architectes chrétiens du moyen âge, il produit comme eux de belles œuvres, et les sanctifie par l'humilité.

Vte E. Sioc'han de Kersabiec.

DERNIÈRES SEMAINES LITTÉRAIRES par M. Armand de Pontmartin. — Un beau volume in-18, chez Michel Lévy frères, Paris, 1864. A Nantes, chez Mazeau et Poirier-Legros.

La *Revue* a eu trop souvent l'occasion de signaler à ses lecteurs les rares qualités d'esprit et de style qui ont placé M. de Pontmartin au premier rang de nos critiques pour que son nom seul ne soit

pas auprès d'eux, aujourd'hui, la meilleure recommandation de son nouveau volume.

Les *Dernières Semaines littéraires* traitent avec un égal talent les sujets les plus variés. Le romancier Fielding, au commencement de *Tom Jones*, compare la table des matières d'un ouvrage au menu d'un repas. Voici le menu des *Dernières Semaines* et je me reproche presque de le citer ici, en carême, tant il est appétissant et de nature à faire venir l'eau à la bouche du lecteur! « F. Halévy, littérateur et romancier, — M. Guizot, — M. Louis Veuillot, — M. Octave Feuillet à l'Académie, — Madame Acarie et madame Swetchine, — Le roman et les romanciers en 1863, — Maurice et Eugénie de Guérin, — M. Renan, — MM. Victor Hugo, Alfred de Vigny et Viennet, — M. Sainte-Beuve. »

On voit que M. de Pontmartin aurait pu mettre pour épigraphe en tête de son livre cette pensée de Bayle : « Combien y a-t-il de gens » d'esprit qui s'ennuient à la lecture d'un ouvrage qui resserre leur » imagination en la tenant toujours appliquée à un même sujet! » Qui n'aime la diversité? » Bayle, — ce devancier de M. Renan, qui avait bien autrement de science et d'esprit que son pâle successeur, — Bayle, que l'on relit encore après deux siècles, ajoutait, dans sa *lettre sur les Comètes :* « Vous remarquerez aisément dans » cet ouvrage l'irrégularité qui se trouve dans une ville, parce » qu'une ville se bâtit en divers temps; on voit souvent une » petite maison à côté d'une grande.... » Pour moi, qui ne saurais admirer ces grandes rues si longues, si droites, composées de maisons si correctes et si semblables, que l'on appelle la rue de Rivoli ou le boulevard de Sébastopol, j'aime ces livres composés, comme les *Dernières Semaines littéraires*, d'une suite de chapitres d'où la diversité bannit la monotonie.

Je me hâte d'ajouter que tous les sujets qui y sont traités, si variés qu'ils soient, sont cependant reliés entre eux par une véritable et profonde unité. N'en déplaise à la petite église dont M. Sainte-Beuve est le grand prêtre, on n'est pas un critique, lorsqu'on n'a pas de principes, ou, — ce qui revient absolument au même, — lorsqu'on en change trop souvent. Quels sont les principes de M. de Pontmartin, ceux qu'il n'a cessé de proclamer et de défendre depuis qu'il tient

une plume ? En religion, il est catholique, apostolique et romain, et s'il laisse à son ami M. Louis Veuillot le soin d'asséner aux ennemis de l'Église ces terribles volées de bois vert qu'il applique si bien, il s'entend à merveille à dégonfler, du bout de son épingle si fine et si piquante, les ballons que MM. Renan et consorts essaient de nous faire prendre pour des lanternes. En littérature, il appartient à cette école spiritualiste qui a gardé, des premières et brillantes luttes du romantisme, la haine du convenu et de l'artificiel, mais qui a refusé de suivre les chefs du mouvement de 1829 et de 1830 dans leurs tentatives pour matérialiser la pensée : à la littérature des mots il préfère celle des idées. En politique..... Ici, le Directeur de la *Revue*, qui est assis à la même table que moi et qui lit Molière, me met sous les yeux cette phrase de notre grand comique : *Et voilà justement pourquoi votre fille est muette.* Je m'incline et je passe.

Je ne le ferai pas cependant sans adresser à l'auteur deux ou trois petites chicanes. Et en effet, n'est-ce pas double plaisir de critiquer un critique ?

M. de Pontmartin termine un très-beau chapitre sur Mme George Sand et *Mlle la Quintinie* par la citation d'une anecdote, *empruntée à un spirituel petit journal*, le *Nain Jaune*, si je ne me trompe. L'anecdote est jolie, mais, venant après des pages pleines de verve, d'éclat et d'éloquence, elle a le tort de faire songer au mot d'Horace : *Desinit in piscem.*

Ailleurs, dans l'article consacré à Mme Marie Gjertz, l'auteur des *Dernières semaines* parle d'*un maître dans l'art d'écrire un français qui n'est ni celui de M. Hugelmann....* M. Hugelmann, journaliste qui, après avoir eu des malheurs à Bordeaux et ailleurs, a publié, en l'honneur de *la IVe Race* un dithyrambe in-octavo, est un de ces pseudo-écrivains qui ne recherchent que le bruit et que les vrais écrivains doivent bien se garder d'honorer même de leurs épigrammes. Et puis, n'y a-t-il pas comme une fausse note dans ce nom de M. Hugelmann égaré au milieu d'un morceau consacré à la mémoire de Mme Marie Gjertz, de cette admirable femme, d'un si rare talent et d'une vie si pure ?

Si nous signalons ces légères taches à M. de Pontmartin, c'est qu'à nos yeux son dernier volume, plus remarquable encore que ses aînés, renferme plusieurs articles, — sur M. Louis Veuillot, M. de Lamartine, M. Victor Hugo, MM. Victor Fournel et Édouard Fournier, M. Sainte-Beuve, — qui sont des chefs-d'œuvre. Tous ces morceaux sont *faits de main-d'ouvrier* : M. Émile de La Bédolière et ses dignes collaborateurs sont priés de ne pas se méprendre sur la portée de cette expression et, pour s'en rendre un compte exact, de relire, non, de lire leur La Bruyère, au chapitre *des œuvres d'esprit.*

En terminant, nous protesterons contre le titre donné par l'auteur à son volume : *Dernières Semaines littéraires.* Le succès grandissant de ses causeries, les sympathies de plus en plus nombreuses et de plus en plus vives qui l'entourent lui font un devoir de continuer l'œuvre qu'il a entreprise et qui, sous sa forme légère, marquera au premier rang parmi celles qui, dans la lutte engagée à notre époque entre le bien et le mal, ont défendu avec le plus de succès et d'éclat la cause du droit, de la vérité, de l'honneur et du goût.

EDMOND DUPRÉ.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Le journal à un sou. — *A la Caisse d'Epargne.* — Pourquoi les Bretons ne sont pas tous des saints. — Les cabarets jugés par Mgr de Rennes. — Alexandre Lapierre. — La mère de Guérin et le cierge de la Purification. — Le général Bedeau et la Roberdière. — Nouvelles des arts. — *Le Legs du colonel*, de M. Hippolyte Minier.

Je ne commence jamais une chronique, cher lecteur, sans éprouver un certain ennui à la pensée que vous connaissez déjà la plupart des nouvelles dont je veux vous entretenir. C'est, en effet, vous en conviendrez, chose bien disgracieuse de venir, après un mois écoulé, répéter ce que tout le monde a conté, et souvent, hélas! le redire moins bien qu'on ne l'a dit. Heureux les chroniqueurs quotidiens, ils offrent des primeurs, et la primeur, de quelque façon qu'on l'assaisonne, est toujours bien reçue. Si encore j'étais le chroniqueur d'un journal à un sou, — invention nouvelle et qui fait fureur, — je n'aurais pas le scrupule de voler mon lecteur, et je me croirais quitte envers lui du moment que je lui aurais conté les crimes et les suicides du jour, sans oublier les accidents de voitures et les traits de probité.

Entre nous, si je jalouse aujourd'hui si fort les chroniqueurs des petits journaux, c'est que je voudrais bien pouvoir parler à tous leurs lecteurs du mandement de Mgr l'archevêque de Rennes sur la fréquentation des cabarets. L'administration des contributions indirectes pourrait y perdre quelque chose; je puis affirmer, en revanche, que la personne qui l'achèterait pour un sou, et serait frappée d'une seule de ses considérations, aurait bien placé son argent.

Qui d'entre vous ne s'est souvent affligé des ravages que cause l'ivrognerie dans les villes et dans les campagnes? L'économiste a beau vanter l'épargne, on ne l'écoute guère, et je sais un cabaret qui a pris pour enseigne *A la Caisse d'Épargne;* caisse d'épargne pour le cabaretier, je n'en doute pas, à moins qu'il n'ait voulu railler ceux qui parlent sans

cesse de moraliser les masses avec l'économie politique. Nous sommes tout les premiers à reconnaître qu'il serait absurde de ne tenir aucun compte de la morale de l'intérêt; pour avoir été défigurée par l'homme, cette morale ne laisse pas d'avoir la même origine que la morale chrétienne. N'est-il pas évident qu'on ne peut nier que la Providence a attaché une sanction matérielle à la transgression de ses commandements? Spécialement en ce qui concerne l'ivrognerie, il faudrait être bien aveuglé pour ne pas la voir dans les misères que cette funeste passion entraîne après elle. La morale de l'intérêt est pourtant inefficace pour la combattre et une seule doctrine peut opérer le miracle de la vaincre. Voilà pourquoi nous saluons avec confiance cette franche entrée en campagne de Mgr l'archevêque de Rennes, dans laquelle la morale humaine vient aider et renforcer la morale chrétienne.

Personne n'est parfait ici-bas, et il semble que le peuple breton doive payer par le déplorable goût des liqueurs fortes son tribut à l'imperfection. Aussi, est-ce avec un légitime orgueil que le prélat aborde de la manière suivante son sujet auprès de ses diocésains :

« Peuple breton, disait, il y a quelques années, un de nos plus vénérables collègues, Mgr Graveran, évêque de Quimper, le jour où tu pourras passer devant un cabaret sans y entrer, tu seras le premier peuple du monde, car sans la fréquentation des cabarets, les Bretons seraient tous des saints. »

Les maîtres de la vie spirituelle enseignent que le plus sûr moyen de se corriger de ses défauts, c'est, indépendamment d'une résistance générale, de s'attacher spécialement à combattre avec soin l'un d'entre eux; à ce compte les Bretons auraient bientôt fait de s'amender, et n'auraient pas même l'embarras du choix de la passion à combattre. Malheureusement, dans cette affaire, la passion n'est pas seule en jeu, et il faut tenir compte des usages, qui font dans les campagnes, des moindres événements de la vie, autant d'occasions de boire, et, partant, de tentations de s'enivrer. Que n'aurait-on à dire des marchés et des foires, et de cette façon de conclure les ventes, si bien racontée par Brizeux :

Nous, vers le champ de foire, allons, le nombre augmente,
Et la bruyante ruche en plein midi fermente. . . . .
Cependant nul marché ne tient que si l'un tape
Dans la main, et que l'autre à son tour y refrappe;
Il faut fendre la presse, et dans un cabaret
Boire ensemble, ou l'accord mal formé se romprait.
Durant une heure (ainsi l'usage le demande),
Pour un verre de cidre, on chicane, on marchande [1].

Pour un verre de cidre! Brizeux était trop l'ami des Bretons pour con-

[1] *Les Bretons*, marché de Kemper.

venir qu'ils buvaient de l'eau-de-vie, et un tout petit hémistiche est la seule concession qu'il fasse à la fidélité de son tableau :

Disputes d'hommes soûls, plaintes d'estropiés.

C'est aussi parce qu'il aime les Bretons, et qu'il a, lui, mission pour les guérir, que Mgr Saint-Marc va droit au mal, et se demande « qui pourrait décrire toutes les maladies qui ont leur source dans l'abus qu'au cabaret l'on fait du cidre, du vin, et surtout de l'eau-de-vie, l'eau-de-vie, véritable poison, qui mériterait bien mieux le nom d'eau de mort et que notre antique langue bretonne a si justement appelée vin de feu, *guin ardent*, puisqu'il exerce dans l'organisme du corps humain qu'il dévore et consume les mêmes ravages qu'y exercerait le feu lui-même. »

L'ivrognerie ne compromet pas seulement la santé et la fortune, elle est encore en Bretagne la cause de la plupart des crimes : « Que dites-vous pour votre défense sur les bancs de la cour d'assises. Ah ! vous ne cherchez pas, comme tant d'autres, à nier votre culpabilité et à tromper vos juges, vous vous contentez d'implorer leur pitié par cette phrase à la fois si naïve et si vraie : Que voulez-vous que je vous dise, Messieurs, je sortais du cabaret, j'étais *chaud de boire*, je ne savais ce que je faisais. » Malheureusement la place nous manque pour citer encore le saisissant tableau que trace le mandement de la mort en état d'ivresse ; et nous ne doutons pas que cette peinture ne fasse une vive impression sur les populations si religieuses auxquelles elle est destinée.

Quelque puissants que soient les cabaretiers, si nous en jugeons par les flatteries qu'on leur adresse à de certains moments, on n'accusera toujours pas Monseigneur de chercher à capter leurs bonnes grâces. Ils pourront trouver leur part dans le mandement, mais on ne la leur fait pas.

En attendant que tous les Bretons soient des saints, on ne contestera pas que, du moins, beaucoup d'entre eux aient été des héros. Le nombre de ceux que nous connaissons est déjà grand sans doute, mais combien sont morts en emportant avec eux le souvenir de leurs exploits ! Grâce à une intéressante notice de M. le curé du Boupère (Vendée), on se souviendra d'Alexandre Lapierre, mort récemment en cette commune, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Les vers que ce héros a inspirés à mon ami Émile Grimaud ne me dispensent pas de vous donner quelques détails sur ce vaillant soldat.

Alexandre Lapierre avait dix-huit ans lorsqu'éclata l'insurrection vendéenne. Il suivit d'abord M. Baudry d'Asson et servit tour à tour dans l'infanterie, dans l'artillerie et dans la cavalerie, exposant sa vie avec une bravoure qui allait jusqu'à la témérité. Souvent il se jeta seul dans la mêlée et ne dut son salut qu'à son sang-froid, et, il faut bien le dire aussi, à une chance persistante. Il se plaisait surtout à ces malices de guerre, où l'on fait de l'esprit en exposant sa vie, à ces espièglerie

héroïques qui ont rendu nos zouaves si célèbres. Aux Quatre-Chemins, Lapierre avait décidé de la victoire en se postant seul sur le flanc des républicains; abrité par un arbre il s'était mis à tirer sur eux; leur attention ayant été entraînée de ce côté, il y eut de l'hésitation dans leurs rangs, et ils abandonnèrent le terrain. — Après la défaite de Chollet, Lapierre était resté pour protéger la retraite, ce qui explique qu'il ne fit pas la campagne d'outre-Loire. A la fin de la guerre, enrôlé de force dans les armées de la République, il alla en Irlande avec Hoche, à Saint-Domingue avec le général Leclerc; deux fois prisonnier des Anglais, il obtint enfin son congé en 1806. Quoiqu'il fût couvert de cicatrices, il n'avait jamais été blessé grièvement. « Lapierre, lisons-nous, dans la notice de M. l'abbé Augereau, combattit avec courage sous deux drapeaux, mais n'aima jamais que le premier; c'est pourquoi il ne mit aucun soin à conserver ses états de service sous la République et sous l'Empire. »

Voilà ce qui peut s'appeler une vie bien remplie.

Tout ce que ce passé a de glorieux ne doit pas nous faire oublier que, naguère encore, c'était en Bretagne que le Saint-Père, faisant un appel à la chrétienté, trouvait le plus grand nombre de cœurs courageux disposés à se dévouer à sa cause. Plusieurs succombèrent dans le triste engagement de Castelfidardo, et de ceux-là quelques-uns portaient des noms illustres. Cependant, chose frappante, celui d'entre eux qui est aujourd'hui le plus célèbre était un humble jeune homme qui s'appelait Louis Guérin. Né de simples artisans, il était entré au séminaire, où il s'était fait apprécier plutôt par ses vertus que par l'éclat de son intelligence. Parti avec joie pour l'armée pontificale, heureux d'offrir sa vie pour une sainte cause, personne ne dit qu'il s'y soit distingué par de grands faits d'armes; il fut brave de cette bravoure simple qui ne craint ni ne recherche le danger. Blessé à mort, avant de succomber il trouva dans sa belle âme des accents sublimes qu'il épancha dans quelques lettres que tout le monde a lues; voilà tout, et la célébrité qu'il n'avait pas cherchée semble vouloir s'attacher à son nom. Pourtant il n'était pas seul pieux et brave, dans cette phalange glorieuse qui succomba sous les coups des Piémontais; plusieurs, eux aussi pieux et braves et appartenant à de puissantes familles, ont en apparence fait tout ce qu'a fait Louis Guérin. Le regret de leurs parents et de leurs amis n'a pas abandonné ceux-là, mais le public, sans cesser d'honorer leur mémoire, ne se presse pas autour de leurs tombeaux. Ce n'est pas la première fois que pareille chose arrive. Souvent n'a-t-on pas vu le peuple mû par un secret instinct commencer par user de ses genoux la pierre qui recouvrait celui dont l'Église, après examen, devait constater la sainteté? Toujours est-il que, récemment à Rome, Pie IX a voulu que la mère du jeune zouave fût l'objet d'une distinction particulière; et, cette année, le cierge qu'il a coutume d'offrir à une princesse, le jour de la

Purification, a été pour Mme Guérin, bien heureuse, on se l'imagine, d'avoir reçu pareil honneur.

Une renommée dont l'éclat ne surprendra personne, c'est celle du général Bedeau. Dans notre ville, si justement fière d'un tel homme, le silence éloquent qui, à ses funérailles, se fit autour de sa tombe, ne pouvait durer longtemps. Voici déjà que dans un petit écrit intitulé : *Souvenirs de la Roberdière*, M. Marionneau vient de poser l'une des premières assises du monument que l'histoire élèvera un jour à la gloire de l'habile général qui sut être aussi un grand citoyen. La Roberdière, jadis petit manoir de la famille Bedeau, est une propriété située dans le canton de Vertou. C'est là que naquit le général, le 19 août 1804, ainsi que l'établit l'auteur avec des documents authentiques. Rien n'est plus utile que de recueillir promptement les détails qui se rapportent à la vie d'un homme célèbre, surtout quand on joint, comme l'a fait M. Marionneau, à la description du lieu de la naissance, une étude complète sur la généalogie de la personne. Quoique nourrie de faits, cette brochure est fort courte, l'auteur ayant voulu, nous dit-il, demeurer simple chroniqueur de village.

Je m'aperçois que jusqu'à présent je n'ai presque parlé que des morts. Je ne le regretterais pas, si, au nombre de mes oraisons funèbres, il se trouvait par bonheur que j'eusse fait celle de l'ivrognerie en Bretagne. Mais les vivants ont aussi droit à notre attention, et la *Revue*, nous osons le penser, n'est un cimetière pour personne. La Bretagne et la Vendée ne produisent pas que des braves, et c'est à M. Baudry, artiste vendéen, que vient d'être confié la décoration du foyer du nouvel Opéra à Paris. Ce choix si intelligent ne sera pas moins approuvé des amis des arts que celui qui vient d'être fait à Nantes de MM. Thomas et Marionneau pour faire partie de la commission du Musée. M. Thomas est un jeune architecte qui a fait en Mésopotamie de magnifiques études scientifiques et artistiques, et nous avons peut-être besoin de dire que M. Marionneau est le même que celui dont nous venons de parler et qui partage son temps entre l'étude de l'histoire et la pratique de l'art.

Une bonne nouvelle pour finir : notre ami M. Hippolyte Minier vient de remporter à Bordeaux un nouveau succès plus éclatant encore que les précédents, avec une comédie en trois actes, *le Legs du Colonel ;* je regrette fort que le manque d'espace m'interdise de vous faire de cette pièce de longues et nombreuses citations; quant à un compte rendu de l'intrigue, je n'ose l'essayer, ayant mainte fois reconnu que les plus jolies comédies en vers étaient celles qui perdaient le plus à être résumées. Le poète qui, dans *Jérôme Cassolard,* avait si spirituellement flagellé un ridicule, doit être félicité d'avoir cette fois flétri un vice, un véritable vice, la fausse philanthropie. Ce caractère demandait autre chose qu'un drame ou un vaudeville; il fallait qu'une comédie — et M. Minier vient de

nous la donner — marquât au front ces gens qui pratiquent la doctrine résumée par ces paroles de Giboulot, le philanthrope hypocrite :

Et faisons tout le bien qui peut nous enrichir.
Pour qui sait du réel dégager l'utopie,
C'est une mine d'or que la philanthropie.

LOUIS DE KERJEAN.

La page suivante nous arrive au dernier moment. Nous la publions de suite, pour qu'elle coïncide avec la mise en vente de l'édition populaire de la *Vie de Jésus*.

BIOGRAPHIE D'ERNEST RENAN, par MM. Adolphe de Carfort et Francis Bazouge. — Brochure in-8o. — Paris, Charles Douniol.

L'an dernier, parlant aux lecteurs de la *Revue* d'un petit ouvrage de M. de Carfort, à côté de quelques réserves de pure érudition, qui témoignaient de la sincérité de mes éloges, je mettais en relief, avec bonheur, les excellents sentiments dont l'*Histoire de Lannion* portait partout l'empreinte, et je disais que ce début était déjà plus qu'une promesse.

M. de Carfort me donne fort heureusement l'occasion de revenir sur ces éloges, pour n'y plus mêler, cette fois, aucune réserve. La biographie du Breton si fatalement célèbre qu'il vient de publier, en collaboration avec un autre Breton, qui est aussi un débutant, si je ne me trompe, est un travail excellent, et c'est, en même temps, les jeunes auteurs l'affirment dès la première page, « une protestation au nom de la foi de nos pères outragée, au nom de l'antique foi bretonne, inébranlable comme les rochers de la péninsule armoricaine. »

Tout le monde connaît aujourd'hui les grandes lignes de cette vie; MM. de Carfort et Bazouge ajoutent à ce que l'on savait, une foule de détails pleins d'enseignement. Puis ce qu'il y a de meilleur en ceci, c'est que jamais leur brochure ne prend le caractère d'un pamphlet diffamatoire. Tout est raconté avec une tristesse grave, et tout porte le cachet de la sincérité.

Il était utile de recueillir ainsi tous les faits qui se rattachent à l'auteur d'un livre monstrueux, auquel l'indignatiou des chrétiens a été forcée de faire une trop grande célébrité; il était surtout utile de recueillir ces faits sans passion, sans diatribes; plus tard, lorsque le calme se sera fait autour de ce nom, et cela tardera peu, les moralistes tireront de cette vie de profitables leçons; ils pourront montrer par un nouvel et solennel exemple que la foi, qui survit aux passions farouches et purement instinctives, est tuée d'un coup par l'orgueil à froid, et surtout par l'orgueil le plus froid et le plus égoïste, celui qui trouve moyen de se développer sous un froc : *Superbia mentis.*

S. ROPARTZ.

LE COLLIER DE L'ORDRE.

COMÉDIE EN UN ACTE.

Personnages :

RAOUL CLÉAUROUX	60 ans.	JEAN ROSMAR	25 ans.
JACQUES LAURENCE	40 ans.	Le Baron de BONDY	30 ans.

La scène est en Bretagne, au XVIe siècle.

LA BIBLIOTHÈQUE DE RAOUL CLÉAUROUX.

SCÈNE I.

RAOUL CLÉAUROUX, JEAN ROSMAR.

JEAN ROSMAR.

Qui fit Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem,
Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illâ
Contentus vivat?

RAOUL CLÉAUROUX.

C'est comme cela, mon cher Rosmar, et je répète qu'un gentilhomme est un triple sot d'entrer dans la robe, et que l'autre poète latin, qui a dit :

Cedant arma togæ,

est un mauvais plaisant.

JEAN ROSMAR.

Il me semble pourtant, maître, que si vous êtes regardé à juste titre comme une des illustrations de la magistrature, dans un pays

où la magistrature a un patron comme le glorieux saint Yves, et compte des sénéchaux comme M. d'Argentré; la robe ne vous a pas été ingrate, et vous a rapporté, sinon suivant vos grands mérites, au moins dans la mesure du possible, honneurs et profits; car enfin, vous êtes docteur en droit et conseiller du Roi notre sire.

RAOUL CLÉAUROUX.

Pur titre, à mettre en vedette au haut d'une bande de parchemin!

JEAN ROSMAR.

Vous êtes, très-réellement au moins, sénéchal de Lamballe.

RAOUL CLÉAUROUX.

Je le suis.

JEAN ROSMAR.

Item, sénéchal de Moncontour.

RAOUL CLÉAUROUX.

C'est vrai.

JEAN ROSMAR.

Item, sénéchal de Pontrieux.

RAOUL CLÉAUROUX.

Item, sénéchal de Coatmalouen, ordre de Citeaux; *item*, sénéchal de Sullé; *item*, pour ne pas finir par un *et cætera*, sénéchal de messieurs les nobles bourgeois de Guingamp.

JEAN ROSMAR.

De plus, procureur fiscal de Guingamp.

RAOUL CLÉAUROUX.

Oui, et je suis le premier à confesser que c'est beaucoup trop de charges pour un pauvre homme :

Clitellas dùm portem meas!

JEAN ROSMAR.

Tout le monde sait bien au contraire que ces charges sous le poids desquelles un homme ordinaire succomberait peut-être, ne suffisent pas encore à votre vaste esprit, à votre science profonde, à votre insatiable ardeur, et l'on vous voit tous les jours soutenir, comme avocat, les plus lourdes causes aux barres royales de la province et, souvent, mission plus honorable encore, choisi comme

arbitre par les riches seigneurs et même par les princes, vous êtes appelé à débrouiller seul d'immenses procès où se perdraient des colléges de juges et de procureurs.

RAOUL CLÉAUROUX.

Il est vrai que depuis trente ans j'ai traité de beaucoup et de grandes choses : Dieu fasse que le juge n'ait point à être trop rigoureusement jugé !

JEAN ROSMAR.

Il est vrai aussi qu'à ce noble et laborieux état vous avez gagné non-seulement le respect et la vénération des petits et des grands, mais une fortune de prince, n'est-ce pas ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Quelques milliers d'écus de rente, je le confesse.

JEAN ROSMAR.

Il y a cinq ans vous étiez sénéchal de Saint-Michel et du Vieux-Marché : aujourd'hui vous êtes seigneur et maître de ces deux fiefs immenses, les plus beaux fleurons bas-bretons de la couronne des comtes de Laval.

RAOUL CLÉAUROUX.

Eh bien, oui, je suis riche ; eh bien, oui, je suis honoré. Mais je n'ai pas pris, entendez-vous bien, Rosmar, pour arriver à la fortune et aux honneurs, la vraie voie des gentilshommes. Un gentilhomme doit être homme de guerre, voilà tout. Ce n'est pas pour nous que sont faits les gros livres et les longues heures d'étude. Ce n'est pas une plume qu'il faut à notre main, un bonnet de docteur à notre tête, une toge à notre poitrine. Je suis petit et grêle ; j'ai fait triste figure aux montres. C'est faute d'habitude, j'en suis convaincu ; à manier les armes, je me serais rendu fort, et rien qu'à en parler je me sens grandir !

JEAN ROSMAR.

Il est de fait que c'étaient des hommes grands, ces vieux Cléauroux dont les armures rouillées décorent l'entrée de votre bibliothèque ; mais aucun d'eux a-t-il agrandi son nom et sa maison comme vous l'avez fait, maître ? Honneur au petit corps où loge un grand esprit et surtout un grand cœur !

RAOUL CLÉAUROUX.

Si j'avais été soldat, suivant la loi naturelle de nos races, Rosmar, est-ce qu'on aurait vu ma propre sœur, par une avarice sordide, me contester scandaleusement ma qualité de gentilhomme?

JEAN ROSMAR.

Non, sans aucun doute, par la raison toute simple que si votre père aussi n'avait été que soldat, le patrimoine n'aurait pas valu le procès.

RAOUL CLÉAUROUX.

Ah! je m'incline devant ces nobles races, antiques comme le sol breton....

JEAN ROSMAR.

Et pauvres comme lui. Ah! maître, prenez garde de blasphémer la Providence.

RAOUL CLÉAUROUX.

Si j'avais un fils, il serait soldat, et ma fille n'épousera qu'un gentilhomme dont la main n'aura jamais quitté l'épée; voilà la résolution souveraine que quarante ans d'expérience m'ont dictée. Vous pâlissez et paraissez vous trouver mal.....

JEAN ROSMAR.

Ce n'est rien: je viens de me blesser le bout du doigt avec ce tranche-plume.

SCÈNE II.

RAOUL CLÉAUROUX, JACQUES LAURENCE; JEAN ROSMAR.

JACQUES LAURENCE.

Que j'embrasse donc trois fois cet excellent beau-frère.

RAOUL CLÉAUROUX.

Ouf! j'avais disparu sous les plis de son petit manteau!

JACQUES LAURENCE.

Et cette chère nièce?

RAOUL CLÉAUROUX.

Le vrai portrait de sa mère pour la beauté comme pour la bonté, je n'en puis rien mieux dire. Mon frère, voici M. Rosmar, mon

substitut et mon élève, l'honneur de son maître et de notre barre. Mon cher Rosmar, voilà M. Jacques Laurence, frère de ma défunte femme, et écuyer de la grande écurie du Roi, notre sire.

JACQUES LAURENCE.

Je vous ai vu tout enfant, monsieur Rosmar, lorsque je quittai la Bretagne pour chercher fortune à la Cour, à la suite de M. de Carnavallet; le bien que mon frère dit de vous ne m'étonne point, ayant eu l'honneur de connaître M. votre père.

JEAN ROSMAR.

Monsieur, je suis bien le plus obligé de vos serviteurs.

RAOUL CLÉAUROUX.

Et d'où venez-vous ainsi, ami Laurence?

JACQUES LAURENCE.

Tout droit de Paris, j'ai un congé et j'en profite pour revoir cette chère Basse-Bretagne, que j'aurais dû ne point quitter!

RAOUL CLÉAUROUX.

Que signifie cette plainte? N'êtes-vous pas dans un poste digne d'envie et éminemment convenable pour un gentilhomme?

JACQUES LAURENCE.

C'est possible, mais on y profite peu: cela ne va plus, mon frère, comme du temps de M. de Carnavallet. On a éloigné de la Cour ce grand homme de bien, trop homme de bien pour les jours où nous sommes! Me voilà sans protecteur. A la Cour, l'écurie elle-même est un terrain glissant. D'ailleurs les cartes se brouillent: avant peu le feu sera aux quatre coins du royaume, et alors un pauvre écuyer du Roi sera peu de chose pour les Guise, les Huguenots ou le Roi lui-même.

RAOUL CLÉAUROUX.

Voilà pourtant un équipage qui vous sied à ravir, mon frère. N'est-ce pas, Rosmar, que cela pare mieux son gentilhomme que notre pourpoint sombre et nos chausses de satin noir?

JACQUES LAURENCE.

Peu importe l'habit, si celui qui le porte a le droit de se dire sire de Saint-Michel et du Vieux-Marché. Sur ce, mon frère,

permettez que j'aille embrasser ma nièce. Monsieur Rosmar, au revoir, et donnez-moi votre main.

RAOUL CLÉAUROUX.

Manières charmantes ! charmant costume, et digne en tout point d'un gentilhomme.

SCÈNE III.

JEAN ROSMAR, *seul.*

Pauvre raison humaine ! Voilà un des plus solides cerveaux de ce temps et de ce pays ! Il s'y fourre une idée absurde et je la vois qui creuse, qui creuse, et qui s'y établit à demeure, tout comme dans la cervelle d'un sot ! Le pis en tout ceci, c'est que cette idée-là ne sera pas pour moi sans conséquence. Yvonne ! Yvonne ! je désespérais de trouver assez d'amour en mon cœur pour combler la distance que la fortune a mise entre nous : et voilà que cette distance est décuplée par la manie de mon honoré maître ! — Qui vient ici ?

SCÈNE IV.

LE BARON DE BONDY, JEAN ROSMAR.

LE BARON DE BONDY.

Le baron de Bondy. J'ai besoin de recourir secrètement aux lumières de maître Jean Rosmar, licencié en droit.

JEAN ROSMAR.

Votre serviteur, et tout à vos ordres, Monsieur le Baron.

LE BARON DE BONDY.

C'est sous le sceau du secret, maître Rosmar.

JEAN ROSMAR.

Notre profession nous oblige à une discrétion égale à celle des confesseurs, Monsieur ; et je n'ai jamais pensé qu'on pût demander davantage à un avocat.

LE BARON DE BONDY.

Cela me suffit. Je suis en ce pays chargé d'une mission de la Cour, qui m'impose, suivant les circonstances, le devoir de céler ou

de produire certains titres que je tiens de la faveur du Roi. On m'a prévenu que je ne pouvais faire usage de mes titres en cette province, gratifiée de priviléges exceptionnels, sans les avoir fait vérifier en Parlement. J'ai fait discrètement remplir cette formalité par un tiers, lors de mon passage à Rennes, et je voudrais savoir si elle est exactement accomplie. Voilà ces titres, qui sont le brevet des ordres et l'érection en marquisat de toute haute justice qu'il me conviendrait d'acquérir ou qui me serait donnée en dot.

JEAN ROSMAR.

Je n'ai qu'un mot à vous dire, Monsieur le Baron, ne vous servez jamais de ces titres, si vous avez quelque peur du bourreau.

LE BARON DE BONDY.

Que dites-vous là, Monsieur ?

JEAN ROSMAR.

Je dis que ces titres sont l'œuvre d'un faussaire, qui n'a qu'une médiocre habileté.

LE BARON DE BONDY.

Ceci me confond ! Il y a là-dessous quelque machination des ennemis du Roi, qui m'ont volé mes titres pour leur substituer des copies falsifiées. Quelle bonne pensée j'ai eue de recourir à vous ! Je n'avais pas ouvert ces parchemins depuis le jour où le Roi m'avait remis les originaux de sa propre main. J'éclaircirai ce mystère ; mais en attendant, j'ai plus que jamais besoin, pour le succès de ma mission, que rien ne transpire de ma mésaventure, et je compte sur votre honneur.

JEAN ROSMAR.

Je vous ai déjà dit, Monsieur, que vous avez une garantie encore plus sûre : vous pouvez compter sur mon devoir.

LE BARON DE BONDY.

Quels sont ces deux seigneurs qui se dirigent vers ce cabinet ?

JEAN ROSMAR.

L'un est mon maître et mon patron, Raoul Cléauroux, juriste éminent; l'autre doit vous être connu, car il est de la Cour, c'est Monsieur Jacques Laurence, écuyer du Roi, notre sire.

SCÈNE V.

RAOUL CLÉAUROUX, JACQUES LAURENCE, JEAN ROSMAR, LE BARON DE BONDY.

LE BARON DE BONDY.

Eh ! ce cher Monsieur Laurence ! que j'ai de joie à le retrouver si loin de la Cour ! Veuillez donc, je vous prie, me présenter à Monsieur Cléauroux, ce juriste éminent, dont la réputation est arrivée aux oreilles du Roi, qui voudra demain sa personne dans ses conseils.

JACQUES LAURENCE.

Monsieur....

LE BARON DE BONDY.

Ah ! très-cher écuyer ! vous ne vous rappelez plus mon nom. Il est vrai que la Cour est aujourd'hui si brillante et si nombreuse ! Le baron de Bondy. Mon frère, à ses débuts, a eu l'honneur de servir sous vos ordres.

JACQUES LAURENCE.

Je me remets. Quelle aventure vous conduit céans ?

LE BARON DE BONDY.

Une mission ! Vous savez que je suis du sang de la Reine : les Médicis et les Bondy, c'est tout un. Le Roi m'a conféré, la semaine passée, le collier de ses ordres, et m'a envoyé en Bretagne pour son service. J'en suis ravi, Monsieur Cléauroux, puisque cela me donne occasion de vous présenter mes civilités.

RAOUL CLÉAUROUX.

Vous me confondez, Monsieur le Baron ! Pour mettre le comble à vos grâces, faites-moi l'honneur d'accepter l'hospitalité d'un Breton. Nous allons nous mettre à table, et je venais chercher Rosmar.

JEAN ROSMAR.

Excusez-moi, mon maître, j'ai à travailler.

RAOUL CLÉAUROUX.

Il boude, parce que je lui ai dit que le vrai rôle d'un gentilhomme n'était pas de manier des paperasses, mais des armes.

LE BARON DE BONDY.

J'ai les meilleures raisons pour être de votre avis, Monsieur Cléauroux.

RAOUL CLÉAUROUX.

Permettez-moi d'insister....

LE BARON DE BONDY.

J'accepte, Monsieur.

SCÈNE VI.

JEAN ROSMAR, seul.

Ce baron est un drôle ! Ses prétendus parchemins sont faux. Un homme habitué à manier de vrais titres le sent rien qu'au flair. Un tel fat, chevalier des ordres, au même titre que notre brave duc de Mercœur ! ce serait monstrueux ! Après cela, il a dit : Médicis et Bondy, c'est tout un. Je n'aime pas les gens venus d'Italie. Que vient-il faire ici ? Sa mission ! elle est fausse comme ses titres. Comme il s'est emparé de l'esprit de mon maître ! Mon maître a perdu le sens. Quel moment il a choisi ! Il va dîner avec Yvonne ; il est beau cavalier, il a des paroles de miel. Quelle crainte folle ! S'il est vraiment de la Cour, s'il est vraiment chevalier des ordres, est-ce qu'il songera à la fille d'un sénéchal bas-breton ? Mais si je vois juste, si c'est un escroc, la belle dot, et la belle fille ! avec un père tout affolé ! Mais aussi je n'ai qu'un mot à dire ; je ferai toucher au doigt la fausseté de ses diplômes, le parchemin gratté, l'encre différente, la signature hésitante. Mais non, je ne le ferai pas. Je suis lié par mon secret. C'est à l'avocat que ce misérable a tout confié, et l'avocat n'est pas un homme comme un autre ; je le lui ai dit : c'est un confesseur. Ainsi, je vais laisser libre champ à ses intrigues. Je ne sauverai ni ce père, dont la tête déménage, sous le coup de l'irritation que lui cause l'odieux procédé de sa propre sœur ; ni cette jeune fille, que j'aime, et qui n'a ni expérience, ni défiance ! C'est monstrueux ! mais c'est mon devoir. Je ne suis pas le maître du secret de cet homme ; je ne suis pas le maître de mon honneur. Ah ! je suis fou ! Dieu n'est-il pas là ? Il ne peut s'imaginer un spectacle plus digne de la justice divine, que l'ac-

complissement silencieux d'un devoir par la faiblesse humaine ; il ne peut s'imaginer une mission plus digne de la divine bonté, que la mystérieuse réparation de l'humaine injustice. Quand l'homme se sent si agité, il lui reste l'appui doux et fort de la prière. Je vais prier.

SCÈNE VII.

RAOUL CLÉAUROUX, JEAN ROSMAR.

RAOUL CLÉAUROUX.

Or ça, Rosmar, nous entrons demain en quelque monastère : jeûner ce matin, prier cette vêprée !

JEAN ROSMAR.

Je prie pour ceux que j'aime, maître.

RAOUL CLÉAUROUX.

Si donc je suis de vos amis, comme je m'en flatte, vous avez remercié Dieu, car je suis le plus heureux des hommes.

JEAN ROSMAR.

Quoi de nouveau ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Le proverbe est vrai que quand la poire est mûre, elle tombe d'elle-même. Cela n'a pas été long à se conclure, comme vous voyez.

JEAN ROSMAR.

Mais quoi encore ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Le mariage de ma fille avec le baron de Bondy ; ne vous l'avais-je pas dit ?

JEAN ROSMAR.

Le fait est que ce n'a pas été long. Vous connaissez donc ce baron ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Je crois bien ! un parent de la Reine, un chevalier de l'ordre à vingt-cinq ans ; un homme qui va devenir marquis de Saint-Michel, car il en a le brevet en poche.

JEAN ROSMAR.

Vous avez vu ce brevet?

RAOUL CLÉAUROUX.

Je l'ai vu.

JEAN ROSMAR.

Et il est en bonne forme?

RAOUL CLÉAUROUX.

Allons donc! Nous verrons si ma sœur me contestera dorénavant ma qualité de gentilhomme!

JEAN ROSMAR.

Ainsi vous avez vu les lettres du Roi?

RAOUL CLÉAUROUX.

Vous m'irritez, Rosmar. D'ailleurs, Laurence ne connaît-il pas de vieille date ce jeune homme? Mais je m'attarde; il faut que je courre faire part de cette bonne fortune à Madame de Martigues et à tous mes amis. Sans rancune, Rosmar.

SCÈNE VIII.

JACQUES LAURENCE, JEAN ROSMAR.

JACQUES LAURENCE.

Vous avez l'air de venir de l'autre monde.

JEAN ROSMAR.

J'avoue que je n'en crois pas mes oreilles.

JACQUES LAURENCE.

Cela s'est fait à table, entre la poire et le fromage, et comme Bondy est pressé de retourner à la Cour, on va tout hâter.

JEAN ROSMAR.

Est-ce que vous approuvez ce mariage?

JACQUES LAURENCE.

Pourquoi pas?

JEAN ROSMAR.

Connaissez-vous bien ce baron?

JACQUES LAURENCE.

J'ai eu, pendant quelques mois, un Italien de ce nom, à l'écurie ; il dit que c'est son frère.

JEAN ROSMAR.

Mais est-il bien chevalier de l'ordre ?

JACQUES LAURENCE.

Tout le monde ne l'est-il pas aujourd'hui? Autrefois on les comptait; à présent on compterait les intrigants qui ne le sont pas. Cela servira dans l'avenir à distinguer les honnêtes gens. Nous en avons qui ont des colliers anglais à la jarretière et des colliers du Grand Turc, je ne sais plus trop où. Ce Bondy pourrait bien en avoir trois ou quatre.

JEAN ROSMAR.

Et Yvonne a-t-elle si vite donné son cœur !

JACQUES LAURENCE.

Ah! pour cela, je suppose que oui! Bondy avait le collier sur son pourpoint de velours rouge et cela lui allait à ravir. C'est un joli garçon. Puis, il la fera marquise. Les marquis sont encore rares en Bretagne. Eh! bien donc! quand tout le monde est en train de rire ici, vous, monsieur Rosmar, vous voilà qui allez pleurer!

JEAN ROSMAR.

Pardonnez-moi une minute de faiblesse, Monsieur Laurence.

JACQUES LAURENCE.

A vingt-cinq ans, on a le droit d'avouer des faiblesses de cœur. Vous aimiez Yvonne; ce n'est point un crime.

JEAN ROSMAR.

Je l'aimais de toutes les forces de mon âme; mais elle n'a jamais connu mon amour.

JACQUES LAURENCE.

Qu'attendiez-vous donc ?

JEAN ROSMAR.

Tout, et rien. Je voulais avoir une position toute faite à offrir à son père, et depuis quelques mois, j'avais le chagrin profond d'entendre répéter à tout propos que jamais Yvonne n'épouserait qu'un

homme d'épée. Ce qui se passe aujourd'hui prouve trop que maître Cléauroux était bien décidé.

JACQUES LAURENCE.

Il faut vous consoler, jeune homme : à vingt-cinq ans tout est possible.

JEAN ROSMAR.

Tout, excepté le bonheur !

SCÈNE IX.

RAOUL, CLÉAUROUX, JACQUES LAURENCE, JEAN ROSMAR.

RAOUL CLÉAUROUX.

Je suis un homme perdu ! On ne me verra plus dans la rue sans me montrer au doigt, et sans éclater de rire !

JACQUES LAURENCE.

Qu'est-il donc advenu ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Quand on voulait autrefois parler d'un homme prudent, habile, fin, réussissant en toutes choses, on disait : c'est comme maître Cléauroux ; quand on voudra parler d'un niais, d'un étourdi, d'une dupe, d'un homme à plumer, on dira désormais : c'est comme maître Cléauroux ; je n'ai plus qu'à m'enterrer tout vif !

JEAN ROSMAR.

Mais encore une fois, cher maître, quel malheur vous survient ?

RAOUL CLÉAUROUX.

La plus sotte, la plus bête, et, hélas ! la plus méritée des mésaventures !

JACQUES LAURENCE.

De grâce, tirez-nous d'inquiétude !

RAOUL CLÉAUROUX.

Je suis sorti d'ici et j'ai trouvé dans la prochaine rue deux notaires et quatre procureurs.

JEAN ROSMAR.

Vous auraient-ils manqué de respect ?

JACQUES CLÉAUROUX.

J'ai trouvé sur la Motte l'alloué, le prévôt et le greffier d'office.

JEAN ROSMAR.

Tout ce monde est fort de vos amis.

RAOUL CLÉAUROUX.

Je leur ai dit à tous que je mariais ma fille.

JACQUES CLÉAUROUX.

Vous étiez sorti dans cette intention.

RAOUL CLÉAUROUX.

Je suis entré au château et j'y ai rencontré non-seulement Madame de Martigues, mais encore Monsieur de Mercœur que je ne savais pas ici ; je leur ai dit que je mariais ma fille à M. le baron de Bondy.

JACQUES LAURENCE.

Vous aviez résolu de leur en faire part.

RAOUL CLÉAUROUX.

J'étouffe !

JEAN ROSMAR.

Remettez-vous.

RAOUL CLÉAUROUX.

Pour lors Monsieur de Mercœur m'a regardé d'un air tout particulier, et comme on entendait quelque bruit dans la cour, il m'a conduit à la fenêtre, et j'ai vu M. de Bondy qui entrait dans le préau.

JACQUES LAURENCE.

Il allait, comme vous, faire sa cour.

RAOUL CLÉAUROUX.

Bellement ! Il était prisonnier et conduit par quatre archers, qui le serraient de près, et le bousculaient à cœur joie. Monsieur le Duc m'a dit que c'était un aventurier de la pire espèce, agent secret du parti, et qu'il était venu exprès en Basse-Bretagne pour s'assurer de sa personne. Comment, Monsieur mon frère, avez-vous pu me garantir cet homme?

JACQUES LAURENCE.

Moi, morgué ! je ne vous ai rien garanti, et vous avez pu voir que je ne savais même pas son nom.

RAOUL CLÉAUROUX.

J'ai dit alors à Son Altesse que M. de Bondy était parent de la Reine, chevalier de l'ordre, et marquis à son option, et qu'il en avait les titres. Monsieur le Duc a éclaté de rire, et m'a demandé si j'avais vu les titres. Sur ce que je lui ai répondu que oui, il a tiré des parchemins de sa poche et m'a prié de les examiner avec quelque attention.

JEAN ROSMAR.

Et vous avez vu sans peine qu'ils étaient grattés, que l'encre était différente et les signatures tremblées ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Comment savez-vous cela, Rosmar?

JEAN ROSMAR.

Parce que cet homme me les a montrés, ce matin, et que je lui ai répondu qu'en faisant usage de pareils papiers, on prenait le droit chemin de la potence, où le voilà bel et bien.

RAOUL CLÉAUROUX.

Et vous ne me l'avez pas dit?

JEAN ROSMAR.

Non, parce que ce n'était pas mon secret et que ce misérable m'avait consulté comme avocat.

RAOUL CLÉAUROUX.

C'est juste; un avocat verrait mourir son père, plutôt que de trahir son client.

JACQUES LAURENCE.

Comment, Monsieur Rosmar, vous saviez que cet homme était un misérable, qu'il allait vous voler la femme que vous aimiez, et vous ne l'écrasiez pas d'un mot!

JEAN ROSMAR.

C'était mon devoir, et j'attendais la justice de Dieu!

JACQUES LAURENCE.

Laissez-moi vous embrasser, vous êtes le type de l'homme d'honneur!

RAOUL CLÉAUROUX.

Que disiez-vous tout à l'heure, que Rosmar aimait ma fille?

JEAN ROSMAR.

De tout mon cœur et depuis bien longtemps.

RAOUL CLÉAUROUX.

Que ne l'avez-vous dit?

JEAN ROSMAR.

J'étais ballotté entre la crainte et l'espérance; quand je vous entendais parfois maudire le jour qui nous priva de notre nationalité, vanter les Bretons qui restaient fidèles au pays, quand je vous voyais tressaillir en recevant une lettre de M. d'Argentré, le grand patriote, je me disais que, par quelques points au moins, j'étais digne de vous. Quand, après cela, je calculais votre immense fortune, quand je vous entendais maudire la jurisprudence et les lettres, je me renfermais dans le silence et dans le secret de mes larmes.

RAOUL CLÉAUROUX.

Ah! je suis trop puni d'avoir cédé à des pensées de vanité et de vengeance contre ma sœur! J'avais perdu le sens. Je le retrouve. Je comprends de nouveau que rien n'est plus noble que le droit et la liberté. Me pardonnerez-vous, Rosmar, mon fils, et chanterons-nous encore en buvant le cidre de mes vergers :

Nizo bepred
Bretoned?

S. ROPARTZ.

QUESTIONS DE DROIT HISTORIQUE.

LES VIGNES A COMPLANT

EN POITOU & EN BRETAGNE.

I.

Les vignes à complant ont encore une grande importance dans la portion du Poitou qui forme aujourd'hui le département de la Vendée, et dans la partie méridionale de l'ancien comté Nantais sur la rive gauche de la Loire. Elles se sont conservées dans ces contrées où fut autrefois leur berceau, elles y ont traversé les siècles et sont arrivées jusqu'à nous en gardant le principe de la réserve de la propriété, et le caractère qui dès leur origine les a distinguées des autres concessions du moyen âge et a empêché de les confondre avec les rentes foncières. C'est cette situation exceptionnelle qui les a protégées à l'époque de la Révolution de 1789, et qui est encore maintenant leur garantie. Les complants de la Vendée et de la Loire-Inférieure méritent une étude sérieuse, et on ne peut les bien apprécier qu'en interrogeant leurs plus vieilles chartes de concessions, les textes mêmes de la coutume qui les régissait autrefois, les conditions sur lesquelles ils ont reposé dans tous les temps, et les décisions qui depuis la Révolution ont assuré leur maintien.

Nous espérons que la *Revue de Bretagne et de Vendée* fera bon accueil à l'examen consciencieux de cette grave question qui a une véritable importance historique et qui touche encore aujourd'hui à de nombreux et respectables intérêts dans nos provinces de l'Ouest.

Le moyen âge si longtemps calomnié et mal jugé commence à trouver plus de justice et plus d'impartialité. Il faut le dire à l'honneur du temps où nous vivons, la science moderne s'est dégagée des préjugés et des passions qui avaient tout obscurci au XVIIIe siècle. Notre histoire nationale a été étudiée sérieusement dans les documents contemporains, dans les vieilles chartes, aux sources primitives; ces consciencieuses recherches ont rendu au moyen âge son véritable caractère, et fait mieux connaître ses lois, son organisation, sa civilisation rude et imparfaite comme la jeunesse, mais pleine de force, de grandeur et de puissante harmonie. Toutes les questions qui se rattachent à la propriété foncière ont été surtout éclairées, et les esprits les plus prévenus doivent admettre maintenant que les rentes, les redevances, les obligations, les devoirs, qui sous tant de noms différents étaient attachés à la terre n'ont pas eu pour origine le caprice ou l'oppression, mais ont été le prix de concessions utiles pour ceux qui les acceptaient. Véritables conventions où la part du pauvre était presque toujours généreusement faite [1].

Les institutions et l'organisation de la propriété foncière au moyen âge ont été souvent et très-complètement traitées dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Nous rappellerons seulement ici que dans le plus grand fief et le plus petit arrière-fief la terre était divisée en deux parties bien distinctes. Il y avait d'abord le *domaine* réservé, *dominium*, *mensus indominicatus*, comprenant une étendue plus ou moins considérable autour du manoir, conservée par le propriétaire et cultivée à son profit pour les tenanciers des terres tributaires; tout ce qui ne rentrait pas dans cette première partie était concédé à des tenanciers à des conditions très-variées, mais avec l'obligation à peu près générale, comme nous venons de le dire, de cultiver et de desservir le domaine réservé.

1 Guizot, Guérard, Le Huërou, Dureau de la Malle, Léopold Delisle.

Les concessions entraînaient quelquefois l'abandon complet du fonds et le droit héréditaire absolu pour le tenancier; c'est ce qui avait lieu pour les rentes foncières en argent ou en nature qui avaient la perpétuité sans aucune condition de retour, *per concessionem fundi* [1]. Souvent aussi la terre était affermée à prix d'argent par bail à vie, à temps déterminé plus ou moins long, ou cultivée à moitié fruits comme le colonage partiaire qui existe encore aujourd'hui.

Les vignes à complant tenaient le milieu entre les rentes foncières et les simples fermages; elles étaient, il est vrai, sans terme fixe de durée et héréditaires, mais à certaines conditions de retour; le complant était une concession de terre avec l'obligation de la planter en vigne, de la cultiver sous la surveillance du bailleur, et de donner une partie de la récolte; sa durée était subordonnée à des conditions déterminées de bonne culture; il assurait la perpétuité et l'hérédité si ces conditions étaient remplies, mais il pouvait cesser par le fait de leur non exécution dont le propriétaire ou ses ayant cause étaient seuls juges; il était donc moins translatif de la propriété que les rentes foncières; c'est là ce qui le distingue et lui donne un caractère à part que nous devons bien constater.

L'origine des complants, quoique très-ancienne assurément, ne remonte pas cependant comme pour les autres rentes à l'époque primitive de la société féodale. On ne les trouve que dans un temps où la terre avait déjà pris une plus grande valeur, et ne s'abandonnait pas aussi facilement.

Le moine Marculf, qui vivait cent ans avant Charlemagne, ne parle pas des complants dans son recueil de *Formules*. Les *Capitulaires* n'en disent rien, il n'en est pas question non plus dans le Polyptique de l'abbé Irminon, et les savants *Prolégomènes* de M. Guérard nous prouvent qu'au VIIIe siècle les nombreuses vignes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés étaient placées sur le domaine réservé, et cultivées par des colons obligés à ces travaux, ou par des hommes payés à la journée. Il est donc probable que les com-

1 Du moulin.

plants n'existaient alors dans aucune partie de la France et qu'ils n'ont été établis que dans le cours du IXe siècle.

La plus ancienne charte connue de concession de complant vient de l'abbaye de Noaillé, en Poitou et porte la date de l'année 906; elle est citée par Ducange comme très-ancienne et très-remarquable [1].

Nous l'avons retrouvée à Poitiers dans la collection des manuscrits de dom Fonteneau [2], et nous reproduisons ici avec son latin barbare et incorrect le texte de ce précieux document qui jette le plus grand jour sur le caractère qu'ont eu les complants dès l'époque de leur origine.

Legis legum sanxit auctoritas et Theodosiana editio divulgatur [3] *ut uniuscujusque provinciæ jus qui a legali auctoritate sibimet non discrepare videtur, jure legitimo custodiatur. Idcirco egomet Reinaldus etherea deliberacione ex cœnobio nobiliacensi abba, libuit mihi atque proprio finitus sum arbitrio; una cum consensu monachorum ibidem degensium ad quemdam virum nomine..... et uxore sua nomine Adalgardin et filio suo nomine Constantinum, ex unum Sancti Juniani prædium qui nuncupatur Montevinardojuctum I ad complantum impertiri deberem, quod et ultro vidimus fecisse eo demum rite ut postquam in agro Falernico per quinquenium bene fuerit redacta rector ejusdem ecclesiæ medietatem in propriis usus partibus ejusdem ecclesiæ retorqueri faciat. Ex alia nempe de parte ipsi excultores annis singulis sicut mos provinciæ docet sumtus reddant. Quod si propter insolentiam contemptores extiverint legali institutione mulctentur.* Alienari vero si rector ipsius ecclesiæ conitus fuerit emere nullatenus presumant. — *Data in mense januario anno 906, regnante Carolo rege.*

« L'autorité de la loi des lois sanctionne, et le Code Théodosien est divulgué [3] pour que le droit de chaque province qui ne se trouve pas en contradiction avec l'autorité légale soit gardé comme droit légitime.

1 *Extat præclara et vetus dationis in complantum charta inedita abbatis nobiliensis in Pictavibus quam hoc loco prestat describere.* (*Glossaire de Ducange*, t. II.)

2 *Manuscrits de dom Fonteneau*, t. XXI, page 125.

3 Ce passage prouve que le Poitou était régi par le droit romain au Xe siècle.

» C'est pourquoi, moi Reinauld, par la volonté divine abbé du couvent de Noaillé, il m'a plu de ma pleine volonté, et de mon propre libre arbitre, et avec le consentement des moines qui habitent le monastère de concéder à complant à un certain homme nommé..... à sa femme nommée Adalgarde et à son fils nommé Constantin, *un jugere*[1] dépendant du domaine de Saint-Junien qu'on appelle Montvinard, et je l'ai fait volontiers et à cette condition cependant qu'après cinq années de bonne culture du champ Falernique[2], le recteur de l'église fasse rentrer la moitié qui revient à cette même église pour son propre usage. Et tant qu'à l'autre partie, que les *cultivateurs* rendent chaque année la *redevance* (*sumtus*) comme la coutume de la province l'enseigne. Si par quelque infraction ils ne remplissent pas leurs obligations, qu'ils soient frappés par l'institution légale, et si le recteur de cette église *se trouvait dans l'obligation de vendre, que les colons n'aient pas la présomption de croire qu'ils peuvent acheter*..... »

Le reste de la charte n'est qu'une formule pour la garantie de la concession et sans importance pour la question qui nous occupe.

La lecture de cette charte prouve que les concessions de complants, en remontant jusqu'à leur origine et dans les premiers siècles qui l'ont suivie, réservaient la propriété du fonds, et imposaient des conditions plus rigoureuses encore que celles que l'usage a un peu modifiées plus tard.

On voit qu'il y avait d'abord au profit du bailleur reprise pure et simple de la moitié du terrain planté en vigne après cinq années de bonne culture, et ce retour de la moitié étant effectué, la seconde partie restait encore soumise au complant.

Les colons désignés sous le nom significatif de *cultivateurs* (*excultores*) avaient l'obligation de payer chaque année la part de fruits (*sumtus*)[3] réglée par la coutume de la province; ils étaient

1 Le *jugere* était une étendue répondant à peu près à l'hectare de notre époque.

2 Champ Falernique pour vigne.

3 Le mot *sumtus* ou *sumptus* est très-ancien, il vient de *sumere* et exprime la redevance qui revient au propriétaire. Le *Glossaire de Ducange* ne lui donne que cette signification générale, mais il l'assimile au *trepenum* qui était le droit de la troisième partie sur n'importe quelle chose; dans notre charte il exprime évidem-

au besoin forcés de remplir leurs engagements par l'institution légale ; le propriétaire avait toujours le droit de vendre, mais les cultivateurs ne pouvaient dans aucun cas acheter le terrain qu'ils cultivaient, il y avait pour eux exclusion formelle ; et toutes ces conditions maintenaient le bailleur dans sa position de propriétaire vis-à-vis de simples colons.

Nous avons reproduit en entier la plus ancienne charte de concession de complants qui ait été conservée jusqu'à nous et qui montre par ses précieux détails le caractère qu'avaient les complants dès leur origine. Plusieurs autres chartes, un peu moins anciennes, sont aussi citées par Ducange. Celles qui, par leurs dates, se rapprochent le plus de la première appartiennent encore à notre province et présentent les mêmes formules. Il y en a deux du Nivernais et de la Bourgogne dont la date est mal fixée et où il est question de vignes à moitié plant *(ad medium plantum)*; ce qui évidemment est le synonyme de complant ; elles partent du même principe, contiennent à peu près les mêmes conditions, mais diffèrent sur quelques points de ce qu'on trouve d'abord en Poitou. L'institution existe, mais elle n'est pas complète et elle ne paraît pas s'être développée dans ces deux provinces et y avoir acquis une importance réelle. Tout enfin nous fait penser que les concessions de complants doivent remonter au VIIIe ou au IXe siècle et qu'ils ont eu leur origine en Poitou. Le droit rigoureux de la reprise de la moitié du fonds après cinq années de culture, en gardant une part des fruits sur l'autre moitié, se retrouve dans toutes les anciennes concessions. L'adoucissement de cette condition ne paraît avoir eu lieu que vers la fin du moyen âge ; et dans l'usage cette reprise immédiate semble remplacée par le droit qui existe encore aujourd'hui dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure pour le propriétaire de prendre la moitié des fruits de la première récolte après la plantation, pour revenir ensuite à la part moins élevée fixée par le bail. Il est évident que la coutume, en améliorant la position du colon, n'a pas voulu pour cela lui conférer un droit plus direct de propriété,

ment le complant, la part de fruits fixée alors par la coutume et qui était sans doute a troisième partie.

qui aurait été en désaccord avec le principe même des concessions primitives. Il y a eu seulement un adoucissement dans les obligations, une modification qui a laissé subsister, dans toute sa force, la réserve du fonds pour le bailleur et l'a entourée de garanties nouvelles que l'usage a maintenues jusqu'à nous. Il faut donc admettre la définition de Ducange, dont nous reproduirons le texte plus tard, qui, après avoir cité la charte de l'an 906 et celles qui par leur date s'en rapprochent le plus, dit : *Que les concessions de complants ne donnaient aux colons qu'un simple droit d'usufruit. (Jure usufructurio.)* [1]

Voyons maintenant comment s'exprimaient les propriétaires de complants au moyen âge, lorsqu'ils transportaient par un don leur droit de propriété :

Au XIIIe siècle, le cartulaire de l'abbaye de Bois-Groland [2], en Bas-Poitou, contient plusieurs chartes de donations de complant faites à cette abbaye [3]. Toutes montrent que dès cette époque le complant était un revenu foncier très-différent des rentes ordinaires. Dans la charte qui porte le No 94 et la date de 1216 : « Hugues » Primaut, chevalier, abandonne aux moines de Bois-Groland le » complant qu'ils lui devaient dans la vigne du fief de Font-Vivier, » mais tout en rendant quitte et libre la portion de vignes qu'ils » cultivent, il les soumet encore à l'obligation ordinaire de ne » vendanger qu'à l'époque où il permettra l'ouverture du fief. » *Donec in eodem feodo data fuerit licentia vindemiandi* [4]. » La réserve faite par le propriétaire de fixer lui-même les bans de vendange existait donc alors dans toute sa force, puisqu'il ne veut même pas dégager de cette obligation les parties de cette vigne qu'il tient quittes de toute redevance.

Dans une question qui ne peut être bien appréciée qu'en se reportant aux anciens textes, il faut se résigner à l'ennui des nombreuses citations. Nous reproduirons donc encore la charte de Bois-

1 *Glossaire de Ducange*, au mot complant.

2 Ce précieux manuscrit est aux archives du département de la Vendée et a été publié par M. Marchegay.

3 Chartes, Nos 59, 73, 81, 94, 97, 106, 121.

4 *Cartulaire de Bois-Groland.*

Groland qui porte le N° LIX et est aussi du XIIIe siècle; elle nous semble importante :

« *De complanto quod est in vineis de Meteeria. Attendum est quod idem Aimericus de Bullio dedit et concessit jure perpetuo eisdem monachis prefatis lo complant (sic) de eisdem vineis* quod proprium suum erat [1]. »

Il faut remarquer toute la force qu'il y a dans cette expression : *Quod proprium suum erat, qui était son propre.*

Il y a dans le cartulaire des dons très-nombreux de cens, de dîmes, de terrages, de rentes foncières de toute espèce, mais l'expression que nous venons de citer ne se trouve employée que pour une vigne à complant, et on connaît toute l'étendue de la signification du bien propre au moyen âge [2]. Les complants conservèrent dans tous les temps les conditions et le caractère que nous remarquons dès leur origine. En Poitou leur nombre paraît augmenter vers le XVIe siècle, au moment où les nouveaux acensements et les nouvelles créations de rentes foncières devenaient plus rares. Nous devons en chercher l'explication, et tout en admettant qu'à la suite de longues guerres il y avait peut-être plus de difficultés pour la main d'œuvre des vignes ordinaires, nous trouvons surtout la véritable cause de ces concessions dans les conditions dont nous avons parlé et dans l'abandon moins complet du fonds de la terre. Dans les premiers siècles du moyen âge, où la terre était sans valeur et l'argent très-rare [3], le propriétaire abandonnait facilement une partie de ce qu'il possédait pour assurer la culture de son domaine réservé, et tirer parti du reste de son fief en cédant à perpétuité de nombreuses parcelles pour des rentes en argent ou en nature, et même pour des obligations de services personnels; mais lorsque la terre eut pris peu à peu une plus grande valeur et que l'argent fut devenu moins rare, un changement considérable s'opéra aussi graduellement dans la manière de tirer un meilleur parti de la propriété territoriale. Les générations nouvelles

1 *Cartulaire de Bois-Groland.*

2 On disait en parlant des propres : *Unius hominis, unium patrimonium*, ou *res soli.*

3 Léopold Delisle.

furent bien obligées de conserver les rentes déjà créées, mais la tendance générale ne fut plus pour ces concessions entraînant l'abandon du fonds devenu plus précieux. Les droits d'usage dans les forêts, les droits de pacage commun dans les prairies ne furent plus accordés comme autrefois avec une libéralité imprudente et pour de faibles redevances; à cette époque la propriété foncière se resserre, prend rarement des engagements perpétuels et indissolubles; elle préfère les fermages en argent à temps déterminé, et le colonage partiaire sans abandon du fonds.

Au milieu de cette tendance, qui ne peut pas être contestée, le nombre croissant des concessions de vignes à complant au XVIe siècle et dans les deux siècles qui suivirent ne se comprendrait pas et serait une véritable contradiction, si l'on ne voulait pas admettre que le complant entraînait moins que pour les rentes foncières l'abandon de la terre. Le propriétaire, sans diminuer l'étendue de son domaine, y assurait ainsi un meilleur revenu par la culture de la vigne et restait le co-partageant pour une partie des fruits, et le surveillant de son tenancier avec la faculté de l'évincer, dans de certains cas déterminés, de sa propre autorité et sans formalités de justice.

La réserve de la propriété du fond que nous avons signalée dans les plus anciennes chartes de concessions de complant se retrouve dans le moyen âge et à toutes les époques. L'opinion de Ducange a, comme on le sait, une grande autorité pour tout ce qui concerne le moyen âge, et pour fixer la véritable signification des anciens termes et des anciens usages. Cet auteur, comme nous l'avons déjà dit, connaissait les chartes que nous avons citées. Il connaissait aussi la coutume du Poitou avant et après sa rédaction. Sa définition des vignes à complant mérite donc la plus sérieuse attention ; nous la mettons ici sous les yeux de nos lecteurs :

Complantum vocant agrum jure usufructario ad complantandas vineas, certis quæ in diplomatibus recitantur conditionibus datum.

« On appelle complant un terrain donné à titre d'*usufruit* pour y planter des vignes à de certaines conditions qui sont définies dans les chartes. »

Cette définition ne peut laisser aucun doute sur l'opinion de Ducange, qui en pareille matière a le plus grand poids ; le terrain était donné seulement — *jure usufructario.* Ce qui est d'une manière absolue le contraire de la propriété du fonds.

Cherchons maintenant dans les textes du *Coutumier général du Poitou* la confirmation de ce qui existait pour les complants avant la rédaction de la coutume.

Avant le XVIe siècle les coutumes des différentes provinces n'étaient pas écrites. Elles se gardaient dans le seul usage; mais par ordonnance de l'an 1446, le roi Charles VII décida que toutes les coutumes du royaume seraient rédigées par écrit. En exécution de cette ordonnance la coutume du Poitou fut imprimée dès l'an 1486; mais elle ne fut arrêtée, par l'avis des trois États de la province et autorisation royale, qu'en l'an 1514. Enfin elle fut revue, réformée sur quelques points, et définitivement fixée en l'année 1559 [1].

Nous aurons à examiner l'article spécial consacré aux complants dans cet important recueil de la coutume du Poitou.

Mais il est d'abord nécessaire de bien établir quelle était en Bretagne la situation de ces concessions à la même époque.

En Bretagne les coutumes furent aussi réformées, et définitivement rédigées aux Etats de Ploërmel, en 1580, mais il ne s'y trouve aucune mention des complants. D'Argentré, qui était un des cinq commissaires chargés de préparer ce travail et qui y prit la part principale, ne parle pas non plus des vignes à complant dans ses savants commentaires.

De tous les anciens auteurs bretons Poulain du Parc est le seul qui s'en occupe [2] et il s'exprime ainsi : — « Le complant n'est » connu en Bretagne que dans le comté nantais, où il s'est établi à » l'imitation de la coutume du Poitou. » — Puis il renvoie à la coutume du Poitou pour les principales règles auxquelles il est soumis, et en effet le silence de la coutume réformée prouvait qu'en Bretagne les complants n'avaient été soumis à aucune règlementation particulière et qu'ils devaient rester sous la règle légale

1 Préface du *Coutumier général*, édition de Boucheul.
2 Petit des Rochettes, *Question relative aux complants.*

des usages et de la coutume du Poitou après le XVIe siècle comme au moyen âge.

Cet emprunt des coutumes d'une province voisine pour des concessions d'une nature spéciale trouve sa principale explication dans un souvenir historique qu'il est utile de rappeler. On sait que toute la rive gauche de la Loire, depuis Saint-Florent-le-Vieil jusqu'à la mer, appartenait autrefois au Poitou et n'en fut détachée définitivement pour être annexée à la Bretagne que vers le milieu du Xe siècle [1]. Nous avons vu que les complants existaient alors dans le Poitou et y avaient des règles établies. La Bretagne, n'ayant pas de concessions de cette nature sur son ancien territoire, respecta celles qui existaient dans le pays nouvellement acquis, et les laissa sous l'empire de la coutume qui les régissait déjà avant l'annexion. Dans le cours du moyen âge et jusqu'à nos jours les vignes à complant se maintinrent et se multiplièrent sur la rive gauche de la Loire au point de devenir plus nombreuses qu'en Poitou, mais elles n'eurent qu'une très-faible extension de l'autre côté de la Loire. Renfermées dans cette partie du comté Nantais, elles y conservèrent les usages de la province qui avait été leur berceau, et dont elles avaient été détachées. En 1580 le coutumier de Bretagne ne leur consacra aucun article spécial parce qu'on jugea qu'elles devaient rester sous la règle établie et transmise par le Poitou, et les complants des deux provinces continuèrent ainsi à être régis par la même coutume et les mêmes usages.

Nous devons mentionner ici plusieurs baux de vignes à complant de la Bretagne des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles qui ne font que confirmer nos appréciations [2]. Toutes ces vignes, il faut tout d'abord le remarquer, étaient situées sur la rive gauche de la Loire, et dépendaient du territoire qui faisait autrefois partie du Poitou. Nous y retrouvons la perpétuité de la concession à la cinquième ou à la quatrième partie des fruits, mais aussi la réserve de la propriété du fonds que nous avons signalée dès l'origine des

1 Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, fixe cette date à l'an 939.

2 Ces pièces importantes font partie de la collection de M. Guignard qui les a lues à une des dernières séances de la Société archéologique de Nantes et a bien voulu nous les communiquer.

complants dans notre province et qui est constatée par de nombreuses stipulations, et surtout par le droit pour le bailleur de reprendre sa vigne de sa propre autorité, sans être obligé d'appeler le tenancier et sans formalité judiciaire en cas de mauvaise culture. Nous y voyons aussi que le tenancier est soumis à la fixation du ban des vendanges, et qu'il ne peut aliéner, échanger ou modifier en quoi que ce soit les parcelles qu'il cultive sans en avoir obtenu l'autorisation du propriétaire du fief. Tout enfin y fait reconnaître un simple colonage, un mode de culture où la perpétuité du bail est accompagnée de réserves qui maintiennent la propriété du fonds.

Un des baux dont nous parlons et qui est du XVIIe siècle permet au tenancier de cultiver en blé, à la cinquième partie, le tiers de sa concession, tandis que les deux autres tiers doivent rester en vignes, mais le tout est soumis aux mêmes conditions, aux mêmes réserves formellement exprimées de rentrée en possession en cas de mauvaise culture, et ce bail perpétuel rentre ainsi dans la catégorie ordinaire des complants où la propriété du fonds se trouve maintenue et les conséquences doivent être les mêmes, comme nous le verrons plus tard pour l'affaire Griès. Mais nous avons surtout à nous occuper des complants du Poitou, puisque tout ce qui les concerne s'applique à la Bretagne où ils sont toujours restés dans des conditions complètement semblables.

Examinons donc ce qui est réglé pour les complants à l'article 61 de la coutume du Poitou.

Voici ce que nous y lisons.

Si aucun détenteur tient de son seigneur de fief « vignes qui sont » tenues à complant, et elles sont demeurées à tailler, et de serpe » jusques aux fruits, ledit seigneur les peut de son autorité prendre, » et les fruits d'icelles, sans y appeler le détenteur et icelles vignes » tenir à son domaine, et les bailler s'il voit qu'il soit de faire. »

Ainsi le texte que nous venons de citer donne positivement au bailleur de la vigne à complant le droit de la reprendre de sa propre autorité et sans aucune formalité judiciaire dès que la façon de la taille n'a pas été donnée avant la récolte des fruits.

Il était impossible d'exprimer plus énergiquement le maintien de

l'ancien usage qui réservait la propriété du fonds dans les concessions de complant en assurant le droit de reprise dans de certains cas déterminés.

Cette réserve n'existe dans le Poitou pour aucune rente foncière de quelque nature qu'elle soit, non-seulement pour le cens et les rentes en argent, ce qui ne peut faire aucun doute, mais aussi pour le *terrage* ou *champart*, qui se rapprochait le plus du complant par la redevance d'une quote-part des fruits, mais qui surtout dans notre province en différait essentiellement par l'abandon plus absolu du fonds de terre et ne devait pas lui être assimilé.

L'article 104 de la coutume du Poitou s'exprime ainsi :

« Quand aucun tient terre à terrage au pays de bocage il doit » à tout le moins avoir emblavé la tierce partie, et l'autre tierce » partie tenir en guerets, et l'autre tierce partie laisser en pâtu- » rages. Et au pays de plaine ils doivent emblaver la moitié, et » l'autre moitié avoir en guerets. Et s'ils n'en emblavent jusqu'aux » parties susdites le seigneur en peut demander son intérêt et » l'amende. *Mais ne leur peut oter les dictes terres, ne les mettre » en sa main sans le consentement de ceux qui les tiennent.* »

La simple comparaison des deux textes suffit pour prouver qu'à l'époque où la coutume du Poitou fut écrite, comme dans les temps plus anciens, la réserve de la propriété du fonds exprimée par une condition de retour existait pour le complant malgré la perpétuité de la jouissance, et n'existait pas pour le terrage. Lorsqu'il s'agit d'un complant, la vigne peut être reprise sans formalités de justice pour un manque de façon prévu, et clairement déterminé. Pour le terrage au contraire la terre doit dans tous les cas rester entre les mains de ceux qui ont reçu la concession, et ne peut leur être ôtée sans leur consentement.

Il reste démontré que dans notre province il y avait une grande différence entre le terrage et le complant. Dans quelques autres parties de la France les coutumes pouvaient placer les terrages ou des concessions de même nature dans des conditions où la réserve du fonds était également stipulée [1], mais pour ce qui concerne le

1 Dans l'affaire Griès dont nous parlerons plus tard, la Cour de Cassation, par arrêt rendu en 1837, a décidé que les baux héréditaires bien que perpétuels conser-

Poitou il faut toujours en revenir aux textes mêmes de notre ancienne coutume qui établissait d'une manière claire et précise que le bailleur peut reprendre sa vigne à complant de sa propre autorité si elle n'a pas été taillée, et que pour le champart la terre non cultivée ne peut être reprise qu'avec le consentement de ceux qui la tiennent.

Boucheul, qui écrivait à la fin du XVIIe siècle, semble, il est vrai, dans ses commentaires sur la coutume du Poitou, faire entre le complant et le terrage une confusion qui est démentie par les citations que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Le désir de simplifier, de réunir et d'unifier autant que possible les obligations si nombreuses et si variées imposées à la terre et léguées par le moyen âge pouvait influencer l'opinion au XVIIe siècle et faire trop facilement admettre une assimilation qui était réellement en désaccord avec la coutume du Poitou, mais qui à cette époque ne préjudiciait à aucun intérêt puisque les rentes foncières elles-mêmes n'étaient pas alors soumises au rachat. Depuis 1789 une pareille confusion serait dangereuse pour les propriétaires de complants et il est important de la combattre en revenant aux différences exprimées positivement dans le texte même de la coutume.

En poursuivant la comparaison nous retrouvons d'ailleurs ces différences dans la pratique et dans l'application des usages locaux. *Ainsi pour le terrage* le tenancier récoltait quand bon lui semblait, et n'était tenu qu'à avertir lorsque la récolte était faite pour acquitter la part de fruits dont il était redevable. — Les haies et les arbres de son champ lui appartenaient ; il restait le maître absolu de sa terre.

Pour le complant la situation était bien différente.

Le cultivateur qui devait le complant ne pouvait vendanger qu'au jour fixé par le véritable propriétaire; il était surveillé, dirigé presque comme un fermier ordinaire, et avait l'obligation de payer

vent en Alsace la propriété du fonds. Ce qui prouve que dans ce pays il y avait autrefois pour les terres labourables des baux ayant beaucoup d'analogie avec les terrages, et qui cependant réservaient la propriété du fonds malgré la perpétuité de la jouissance. Le principe admis par la Cour de Cassation s'applique à plus forte raison aux vignes à complant.

le garde de la vigne; les buissons et les arbres qui pouvaient y croître ne lui appartenaient pas. C'était enfin le propriétaire qui payait l'impôt foncier du 20e [1]. La différence était encore bien plus grande lorsqu'il s'agissait de rentes en argent; par exemple, une vigne soumise au cens pouvait être arrachée et plantée en bois, ou cultivée de toute autre manière par le détenteur qui ne devait que le paiement du cens, et jouissait d'ailleurs en toute propriété, comme bon lui semblait.

Le complant n'avait pas non plus par lui-même le caractère féodal des autres concessions de terres tributaires du moyen âge. Il n'entraînait pas d'obligations de devoirs et de services personnels. Nous en avons déjà donné l'explication que nous trouvons dans son origine moins ancienne que l'organisation primitive des fiefs et arrière-fiefs et dans la translation moins absolue du fonds de la terre. Si, dans un petit nombre de baux écrits, on trouve des expressions féodales, il faut l'attribuer à un sentiment de vanité qui cherchait quelquefois à donner à la plus petite propriété un air de seigneurie; il faut y voir aussi de la part des notaires du temps une simple formule de rédaction. En général les baux écrits ne contiennent rien de féodal, et en stipulant la redevance ne renferment aucune clause de translation de propriété. Les chartes, les baux écrits de concessions de complant sont assez rares. Dans les temps anciens presque toujours on se contentait de concessions verbales et de la garantie des usages locaux. Lorsqu'il y avait des *baillettes*, elles ne restaient pas entre les mains du propriétaire, mais étaient délivrées aux tenanciers et on comprend que beaucoup de ces pièces ont dû se perdre. Au XVIIIe siècle une autre cause a encore contribué à la rareté des baux écrits. Une mesure de centralisation maladroite et tracassière obligea les propriétaires à ne concéder des baillettes à complant notariées qu'après en avoir obtenu l'autorisation de l'intendant de la province. Beaucoup, pour se soustraire à ces formalités gênantes et qui blessaient l'esprit d'indépendance provinciale, se dispensèrent du bail écrit, et donnèrent seulement des concessions verbales. En Poitou et en Bretagne presque tous

1 Mémoire de M. Bouron.

les complants ne reposaient donc pas sur des titres écrits, mais trouvaient leur garantie dans l'usage et dans les règles établies par la coutume. Cette situation est encore aujourd'hui la même.

Nous n'avons pas à nous occuper des complants assez peu nombreux qui existaient dans quelques autres provinces et nous ne savons pas s'ils avaient gardé complètement le même caractère que nous retrouvons dans le Poitou. Nous reproduirons plus loin la décision du Conseil d'État qui admet cette assimilation pour les complants de l'Anjou ; pour rester dans les limites que nous nous sommes tracées, nous avons dû nous borner à faire bien connaître les vignes à complant telles qu'elles existaient dans la partie méridionale du comté Nantais et en Poitou. Nous y avons recherché leur origine. Nous les avons suivies à travers les siècles jusqu'en 1789, se développant, grandissant sous l'empire de la même coutume, conservant à toutes les époques les conditions particulières qui les distinguent des concessions purement féodales, et la réserve de la propriété du fonds qui les sépare des rentes foncières.

Il nous reste maintenant à continuer l'étude historique des complants jusqu'à nos jours, et à montrer qu'ils n'ont pas été atteints par les lois de la révolution.

E. du Fougeroux.

(La fin au prochain numéro.)

A UN JUDAS.

—

I.

Quand, par un crime affreux vengeant un crime infâme,
Le traître sans égal, Judas se fut pendu,
L'Enfer à tout jamais n'enchaîna point son âme :
Nous devions le revoir, cet apôtre vendu.

L'Abîme sait le prix d'une telle conquête ;
De sa hideuse proie il est fier et jaloux ;
Mais l'Abîme parfois à la terre le prête :
Iscariote alors vient rôder parmi nous.

Si ce loup dévorant, qui cherche une victime,
Trouve un cœur où pâlit le flambeau de la foi,
Et qu'un immense orgueil contre le Ciel anime,
Il l'attaque, il s'y glisse, il le plie à sa loi.

Comme d'impurs métaux se mêlent sous la flamme,
Le suppôt de Satan et l'homme abandonné
De leurs corps font un corps, de leurs âmes une âme,
Puis Judas se révèle au monde consterné.

Il couvre sa noirceur d'un masque d'innocence.
Il ne vend plus le sang de son Maître divin ;
Non, ce qu'il veut tuer, c'est sa divine essence,
Et, s'armant d'une plume, il se fait écrivain !

II.

Dis-nous en le baisant : « Jésus n'était qu'un homme ! »
Les Juifs te paient ce crime encor ;
D'un bout à l'autre bout de l'Europe on te nomme ;
Recueille et du bruit et de l'or.
Les riches, les lettrés, lisent ton évangile,.....
Et te voilà honni par eux !
Tourne-toi vers le pauvre, à l'erreur plus docile ;
Nourris-le de ton pain fangeux.
A lui, toujours courbé sous un fardeau de peines,
Pour qui la vie a tant de fiel,
A lui dont le cœur tient en germe tant de haines,
Va, dérobe l'espoir du ciel !....
Peut-être, à ce moment où sur notre paupière
La Mort pose son doigt d'airain,
Pour que son corps lassé se couchât sous la pierre
Sans peur du Juge souverain ;
Que son Ange emportât, plus blanche que ses ailes,
Son âme où triomphe la foi,
Et pour avoir son trône aux sphères éternelles,
Et sa couronne comme un roi ;
Du prêtre, au dernier jour, peut-être le manœuvre
Eût-il imploré le pardon....
Mais sois content, Judas : il a goûté ton œuvre ;
Cet homme appartient au Démon !....

Oh ! penser qu'en naissant l'eau pure du baptême
Te fit l'enfant de Jésus-Christ ;
Que, touchée à l'aspect de ta misère extrême,
En ses bras l'Église te prit ;
Qu'à l'ombre des autels, mère sans défiance,
— Qui croyait élever un saint ! —

Elle te prodigua le lait de sa science
Qu'en poison transforma ton sein !....
Oh ! penser que ta bouche, où le blasphème abonde,
Chantait jadis à pleine voix
En l'honneur de Celui qui, pour sauver le monde,
Se laissa clouer à la croix !
Et que tu recevais dans ton âme, embrasée
Des ardeurs du divin amour,
Le froment des élus, la céleste rosée
Qui d'en haut descend chaque jour !....
Le regret d'un passé si fervent, si paisible,
Malgré toi s'attache à tes pas;
Vengeur de Jésus-Christ, ce serpent invisible
Mordra ta chair jusqu'au trépas!

III.

Et toi, vieille terre bretonne,
Faut-il, mère aux pieux élans,
Que ton cœur s'émeuve et frissonne,
Chaque fois que ce mot résonne :
« Elle l'a porté dans ses flancs ! »

Non ! non ! que tout lien se brise :
Loin de toi ce rameau flétri !
Cette main qui te scandalise !
Ce blasphémateur de l'Église,
Qui bat le sein qui l'a nourri !

Pour que ta douleur se console,
Songe à ces glorieux essaims
D'hommes d'épée et de parole,
Qui composent ton auréole;
Songe à tes guerriers, à tes saints.

Songe à ce fils dont ton rivage
Met la tombe entre terre et ciel ;
La croix couvre son lit sauvage;
Jamais sa muse au doux langage
De Jésus ne trahit l'autel.

Sur ces collines d'Italie,
Vois tes enfants et ton héros
Poussés par la *sainte folie !*
Que la victoire les oublie :
Pour Jésus ils vont aux bourreaux !....

Ah ! sortez de votre poussière,
Apôtres, bardes et soldats ! —
Châteaubriand, Lamoricière,
Levez-vous et criez : — « Arrière !
» Tu n'es plus Breton, ô Judas ! »

EMILE GRIMAUD.

UNE PHRASE DE LA BRUYÈRE.

II.*

L'abbé de Marolles termine son récit par une phrase que je ne puis malheureusement omettre : « Telle étoit la fin du règne du bon Henri IV, qui fut la fin de beaucoup de biens et le commencement d'une infinité de maux, quand une furie enragée ôta la vie à ce grand prince. »

On sait assez ce qui suivit ; les grands se soulèvent ; les protestants suivent leur exemple et se liguent avec l'Angleterre ; puis vient la guerre de Trente ans, cette longue queue de la Réforme, puis la Fronde, puis les conquêtes de Louis XIV : guerre des Pays-Bas, guerre de Hollande, guerre de la Ligue d'Augsbourg et, à la fin, l'interminable guerre de la succession d'Espagne. La France sortit de toutes ces luttes considérablement agrandie, mais dépeuplée et ruinée : grande leçon pour ceux qui ne rêvent que guerre! Voilà ce qui explique les tristes calculs de Vauban, les plaintes de Fénelon, la disgrâce de Racine, et la souffrance morale de Mme de Maintenon qui, pendant le cruel hiver de 1709, ne voulait manger que du pain d'avoine. Voilà ce qui explique aussi la phrase de La Bruyère. La Bruyère écrivait pendant la guerre de Hollande, et les *Caractères* parurent à la veille de la Ligue d'Augsbourg. Je sais bien qu'il y eut quelques années de paix de l'une à l'autre ; mais cette paix elle-même fut loin d'être prospère. Jamais, en effet, le système de Colbert sur l'exportation des grains ne produisit des résultats plus désastreux.

Longtemps en France, on peut même dire pendant cinq siècles, de Charlemagne à Charles VI, l'exportation avait été de droit commun. *Là encore c'était la liberté qui était ancienne,* dit très-bien un

* Voir la livraison de mars, pp. 169-180.

économiste distingué [1]; mais au XVe siècle, on se prit à croire que la sortie des blés risquait d'affamer le royaume. Ce fut surtout le peuple qui se pénétra de cette idée, et les magistrats lui vinrent en aide. François Ier n'en rétablit pas moins la liberté du commerce. Sully la maintint, mais non sans peine. Les magistrats de Saumur ayant rendu un arrêt contre la sortie des grains : « Si chaque juge en fait autant, écrivait-il à Henri IV, bientôt vos sujets seront sans argent, et, par conséquent, Votre Majesté. » Pour comprendre toute la vérité de ce mot, il faut se rappeler que, sous François Ier et Henri II, la France exportait habituellement des blés en Espagne, Portugal, Angleterre, et souvent en Suisse et à Gênes [2].

Néanmoins, après Henri IV, on se laissa aller aux idées populaires, et un édit de 1631 interdit l'exportation sous peine de *punition corporelle*. Quelle fut la conséquence de cet édit? Celle même que Sully avait prévue : l'argent devint tellement rare que les habitants des provinces, *contraints de vendre leurs blés à vil prix, n'avaient pas de quoi payer leurs tailles*. Ces expressions ne sont pas de moi ; je les emprunte à un arrêt du conseil rendu, vingt-six ans après, sur la demande du surintendant Fouquet, pour autoriser de nouveau la liberté d'exportation. Mais cette autorisation ne fut pas de longue durée. Dès que le commerce reprenait, on criait aux accapareurs ; les parlement faisaient *chorus* et les arrêts du conseil se succédaient tous les six mois, tantôt autorisant, tantôt interdisant, toujours sous le spécieux prétexte de maintenir l'abondance dans le royaume. Pendant les quatorze dernières années du ministère de Colbert, on compte jusqu'à vingt-neuf de ces arrêts, dont treize restrictifs et huit entièrement prohibitifs. Ne sachant plus sur quoi compter et toujours en présence d'un avilissement de prix ruineux, les laboureurs finirent par ne mettre en culture que les terres fertiles, et toutes celles qu'on ne pouvait féconder qu'avec dépense furent abandonnées. Tel fut le résultat définitif d'une erreur populaire qui persiste encore plus ou moins dans nos campagnes, dès que le prix du blé s'élève, et qui a dominé longtemps les meilleurs esprits.

1 M. Pierre Clément. — Voir sa belle étude sur Colbert.

2 *Di frumenti ne hanno davantaggiò, perchè ordinariamente ne danno à Spagna, Portogallo, Inghilterra, è talora à Svizzeri è Genova.* Marino Cavalli.

Une chose certaine, c'est que le royaume s'appauvrit considérablement, et que la famine, que l'on voulait éviter à tout prix, devint plus fréquente. Colbert le constatait lui-même dans un mémoire au roi qui porte la date de 1681. « Ce qu'il y a de plus important, y est-il dit, et sur quoi nous avons plus de réflexions à faire, c'est *la misère très-grande* des peuples. Toutes les lettres qui viennent des provinces en parlent, soit des intendants, soit des receveurs-généraux ou autres personnes, même des évêques. »

Ces lettres sont, en effet, quelquefois navrantes. A part la comparaison de l'animal, nous trouvons dans plus d'une tous les traits du tableau de La Bruyère. Il est donc certain que la France souffrit, à plusieurs reprises, sous Louis XIV, en 1652 notamment, 1662, 1709, sans compter les famines qui affligeaient tantôt une province, tantôt une autre, des douleurs inouïes. Par suite de guerres continuelles et d'un système économique fatal, elle offrit le cruel spectacle qu'en plein XIXe siècle, sans guerres et malgré tous les progrès de l'économie, l'Irlande n'a presque pas cessé de nous offrir depuis dix ans. Croirait-on que le journal médical anglais le plus répandu, *The médical Times*, porte à 21,770 le nombre des malheureux morts de faim en une seule année, dans cet infortuné pays[1] ?

Mais l'Irlande est-elle la seule contrée, en Europe, où l'on soit exposé à périr d'inanition au XIXe siècle ?

Si nous en croyons William Cobbett, chaque année, le public apprend en Angleterre, par les rapports officiels qui arrivent des comtés, qu'*un grand nombre d'habitants sont morts de faim*. Londres elle-même, dès qu'il y a quelque chômage dans l'industrie, n'est-elle pas parcourue par des bandes affamées? On les entendait dans *Oxford-Street*, en février 1857, criant : *Tous sans ouvrage! Tous mourant de faim!* et poussant le cri sinistre de *malheur! malheur!* (woe! woe!)

1 Le fait est qu'en dix ans, soit par mort, soit par émigration, soit par diminution dans le nombre des mariages, la population de l'Irlande a baissée de deux millions. La culture des terres se réduit proportionnellement. La dernière statistique agricole de l'Irlande accuse une diminution de 92,431 acres. Cependant, à mesure que l'Irlande se dépeuple, l'Australie, la Californie, l'Angleterre elle-même se remplissent d'Irlandais cherchant partout le pain qu'ils ne trouvent pas chez eux.

Remarquons bien que ceci se passe à nos portes. Il est sans doute très-patriotique d'accuser la France d'autrefois; mais ne serait-il pas tout aussi patriotique et tout aussi juste de ne pas professer, comme le fait certaine école, une admiration si enthousiaste pour ceux qui, de nos jours, en sont encore à la famine!

J'ai dit le mal sans hésitation et sans réticence. En conclura-t-on qu'on ne vivait que d'herbes on de pain d'avoine sous Louis XIV? Ce serait se tromper grandement. Quelque fréquentes que fussent les disettes, elles étaient le plus souvent locales par le peu de facilité des transports et par les préjugés des provinces qui tenaient à garder leur blé tout aussi énergiquement que le royaume tenait à garder le sien. Le mal habituel était donc loin d'être général, et tandis qu'on souffrait cruellement en Dauphiné ou en Provence, le bien-être régnait en Normandie ou en Bretagne. Monteil, qui connaissait assez bien nos vieilles archives, nous dit en quoi ce bien-être consistait :

« Vous, les messieurs des villes (c'est un coquetier qui parle), vous n'entrez que dans les châteaux; mais ramassez, comme moi, des œufs; allez de village en village; vous serez souvent émerveillés de trouver, dans une maison couverte de genêts, la grande pièce, c'est-à-dire la grande cuisine, ceinte de cordons de pots de brillant étain, meublée de massives armoires à corniches, de dressoirs chargés de rangées d'assiettes, et, au bout de la grande table, entre deux lits, la grande cheminée toujours flamboyante, renfermant, dans son large manteau, le four où l'on cuit le pain, où l'on cuit aussi d'appétissantes galettes aux poireaux à la crême.

» Ne plaignez pas le sort de ces bonnes gens qui, vous dira-t-on, se contentent, pendant la semaine, de la soupe aux gros choux, au gros lard, car sachez que le dimanche et surtout le jour des fêtes patronales, on coupe la gorge aux plus belles volailles, qu'alors le meilleur râpé coule abondamment, et qu'ensuite, soit dans les cuisines, soit dans les prairies, on danse, au son de la chevrette ou musette à peau de chèvre, les vives bourrées, les vives sauteuses. Et gardez-vous de croire que le peuple est malheureux dans le pays où il danse le plus vite, où il saute le plus haut[1]. »

Danse-t-on vite aujourd'hui en France? saute-t-on haut? C'est

1 *Histoire des Français des divers états*, 2e édition, t. IV, p. 283.

une question que chacun peut résoudre. Ce que je sais bien, c'est que le *biniou* champêtre a fait place au violon dont le son maigre est emporté par la moindre brise; et, avec le biniou, on dirait que le vieil entrain a disparu. La cote des foires et des fermes et, pour les plus riches, celle du champ voisin, sont désormais au village ce que la cote de la bourse est aux salons, la grande préoccupation et la grande affaire. Cela gêne le rire. Sans doute la production augmente, la France devient plus riche, mais la gaieté s'en va.

Parlerons-nous maintenant des fêtes religieuses si nombreuses jadis et qui étaient de véritables fêtes nationales? Elles apportaient au peuple distraction et consolation dans ses souffrances. La pensée religieuse était en effet la première de toutes, même lorsqu'elle n'était pas exactement suivie, et il en était ainsi aux champs et dans la boutique comme sous le toit féodal. La première recommandation que faisait Savary, dans son *Parfait négociant*, au jeune homme qui entrait dans le commerce, c'était d'être homme de bien *afin de faire son salut, d'aimer à servir Dieu, d'aller à l'église tous les jours.* Il en trouvera aisément le moyen, ajoutait-il, *en allant et venant par la ville;* et, s'il est obligé à *une grande résidence,* il se peut lever *demi-heure plus matin.*

Telles étaient les mœurs du XVIIe siècle; les employés de nos magasins les trouveraient peut-être un peu monastiques. Elles étaient les mêmes à la campagne, avec les modifications qu'y apportaient les exigences du travail, mais aussi avec cette expansion plus vive que donne l'habitude de vivre en plein soleil et en plein champ. Est-ce à dire que cette expansion fût toujours des plus pieuses? Je n'irai pas jusque-là. On faisait parfois sauter un peu haut les jeunes filles, si nous en croyons le P. Vanière :

Sæpe, monente lyrâ, juvenum manus omnis, ovanti
Spectandas populo, levat in sublime puellas.[1]

D'un autre côté, un coup de trop, lorsqu'on avait le verre en main, n'effrayait guère :

1 Le jeune homme souvent, aux accords de la lyre,
Fait à la jeune fille un triomphe soudain;
Il l'enlève en dansant, et le peuple en délire
Applaudit de la main.

Inque scyphos rerum curas et tædia mergunt [1].

Je tiens à ne point séparer le blâme de l'éloge et à ne pas plus me faire un *bon vieux temps* de fantaisie qu'un présent imaginaire. D'autres ne voient ou ne veulent voir, avant les fameuses conquêtes de 89, que des animaux, et, depuis, que des êtres d'une haute raison; pour moi, je vois partout et toujours des hommes, avec plus ou moins de qualités, plus ou moins de faiblesses, mais toujours des hommes, autrefois un peu trop gais, aujourd'hui beaucoup trop raisonneurs sans être, hélas! plus sages.

Le XVIIIe siècle nous offre, au point de vue de l'agriculture, un tableau peu différent du XVIIe. La même erreur économique continue d'avoir cours, et, en voulant porter remède au mal, on ne réussit qu'à l'aggraver. Le problème à résoudre était celui-ci : Y a-t-il moyen d'empêcher à la fois l'avilissement du prix des blés qui ruine le producteur et son élévation extrême qui affame le consommateur? On crut avoir trouvé ce moyen en constituant une compagnie de financiers chargés d'acheter dans les années d'abondance, et de revendre dans les années de disette. La chose était assurément très-simple; mais pour qu'elle produisît l'effet désiré, il fallait compter sans la cupidité des spéculateurs qui prenaient l'opération à leur compte. C'était demander beaucoup à des hommes que leur association rendait maîtres du marché. L'opération se traduisit, plus d'une fois, en accaparements funestes, et des disettes factices vinrent ajouter aux disettes véritables leurs tristes calamités.

Les guerres furent d'ailleurs moins nombreuses qu'au XVIIe siècle, et les ressources étaient telles en France qu'il ne fallait que quelques jours de paix pour ramener une prospérité tout au moins relative. Le commerce florissait; la marine prenait chez nous un essor imprévu; nos villes s'agrandissaient et s'embellissaient dans des proportions toutes nouvelles : à Nantes, se développent les quais de la Loire, les cours Saint-Pierre et Saint-André et le splendide quartier Graslin; à Bordeaux, le quartier du Chapeau-Rouge et les allées de Tourny; à Marseille, les allées de Meilhan; à Dijon,

1 Chacun noie en son verre ennui, peine et chagrin.
(*Prædium rusticum*. Lib. VII.

le palais des États ; à Angers, l'hôtel de l'Académie et les boulevards ; à Montpellier, la place du Peyrou ; à Rennes, le quartier du palais et l'Hôtel-de-Ville ; à Lyon, l'Hôpital-Général ; à Orléans, à Tours, à Saumur, à Moulins, des ponts remarquables ; à Paris, les boulevards, la place Louis XV, le Palais-Royal, Sainte-Geneviève. Le mouvement était général et il ne semble assurément point l'indice d'un état de détresse. Ces immenses travaux amenèrent naturellement une augmentation dans le prix de la main-d'œuvre ; et cependant, malgré l'augmentation, on ne voit point alors cette tendance à émigrer des champs dans les villes qui est devenue une plaie de notre temps. Arthur Young s'étonnait qu'en France il n'y eût pas *un quart* de la population totale dans les villes, « *circonstance très-remarquable*, dit-il, parce que, selon les observations ordinaires, on a trouvé que dans les pays florissants *la moitié* des habitants y résidait. Plusieurs écrivains ont regardé, je crois, ajoute-t-il, cette proportion comme étant celle de l'Angleterre[1]. » Nous savons de quelle nature est la prospérité de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, cet attachement du laboureur à ses champs prouve, ce me semble, que son sort n'y était pas aussi intolérable qu'on le dit. Il prouve aussi que le paysan avait alors des rapports affectueux avec ses maîtres et des traditions de famille, de paroisse, tous les liens en un mot de la patrie, et qu'il tenait à ces liens. Sans doute il y avait des exceptions ; j'en admettrai tant qu'on voudra ; on pourra citer des exigences, des violences ; mais un fait à peu près général néanmoins, c'est que le paysan se considérait comme à demeure chez son maître, et que, riche ou pauvre, il avait rarement la pensée d'émigrer. Aujourd'hui, au contraire, on émigre sans regret et sans façon ; les liens se brisent aisément de part et d'autre ; plus gagner d'une part, plus recevoir de l'autre, telles sont les préoccupations dominantes. La culture y gagne, sans nul doute, mais la paroisse, mais le toit paternel, mais les traditions de famille, il n'y en aura bientôt plus.

Dirai-je pour cela que tout était bien autrefois et que tout est

1 T. III, p. 210.

mal aujourd'hui? Dieu m'en garde! n'y eût-il que la multiplication des routes de toute nature, ce serait déjà un immense progrès; mais qui en profite surtout? le consommateur qui n'a plus à craindre la difficulté des approvisionnements. Quant au paysan, il paie plus cher sa ferme en raison même des plus grandes facilités du commerce; voilà tout. La corvée a été supprimée, je le sais; mais elle l'était déjà, si je ne me trompe, en 1789. Les impôts ne sont plus de formes aussi nombreuses et diverses; nous ne payons plus la taille au roi, les lods et ventes au seigneur, la dîme au curé; mais payons-nous moins en définitive? personne ne le dira. Seulement il y a plus de garanties dans la répartition et la perception, ce qui est un avantage certain [1]. Enfin nos campagnes n'ont plus à craindre le passage de ces terribles gens d'armes qui étaient jadis l'effroi des villages; mais à quel prix ont-elles obtenu cette sécurité? au prix de la conscription qui recrute l'armée, non plus dans la lie des villes et parmi les *chenapans*, comme disait du Guesclin, mais au sein même des forces vives de la nation par ce qu'on appelle l'*impôt du sang*. Si l'avantage est grand, convenons du moins qu'il est bien payé [2].

Il est incontestable, d'ailleurs, je l'ai déjà dit, que la culture a fait d'immenses progrès. Les terres communes sont partagées, les landes disparaissent. Par une conséquence naturelle, le produit de la terre augmentant, l'importance des habitations rurales augmente; elles sont mieux construites, plus intelligemment disposées; je ne sais si on y mange plus de viande, mais le pain y est plus blanc; le costume est devenu moins riche, moins pittoresque, mais aussi il est moins cher. Enfin, et c'est là ce qu'il y a de mieux, le labou-

1 « Il est manifeste, écrivait Vauban, que la première cause de diminution des biens de la campagne est le défaut de culture, et que ce défaut provient de la manière d'imposer les tailles et de les lever. » — Ce fut même pour remédier à ce désordre qu'il proposa une *dixme royale* à l'exemple de la dîme ecclésiastique, laquelle, disait-il, « se lève partout sans plainte, sans frais, sans bruit et sans ruiner personne. » (*La dixme royale*, pp. 31 et 131.)

2 La conscription n'est point, au reste, une institution complètement nouvelle. Elle existait autrefois, mais seulement pour la milice. J'ajouterai ici que les plaintes sur l'indiscipline des troupes avaient beaucoup diminué dans le dernier siècle. Voltaire allait même jusqu'à écrire au maréchal de Richelieu : « Nous avons ici beaucoup de troupes; notre petit pays (le pays de Gex) en est charmé (12 septembre 1767). » C'était beaucoup dire; mais, en fait de flatterie, Voltaire n'y regardait pas.

reur n'a plus que rarement à craindre l'avilissement des prix et le consommateur n'a plus à craindre la famine. Restent, il est vrai, pour l'ouvrier, les chômages, c'est-à-dire une autre espèce de famine qui tient au développement de l'industrie et n'est guère moins à redouter que l'ancienne.

Malheureusement il est un dernier point de comparaison que je ne saurais complètement omettre. Avant 1789, la moyenne des enfants par mariage était de quatre à cinq : moins dans les villes, plus dans les campagnes. Aujourd'hui elle n'est plus que de 3 à 4 et l'avantage au profit des campagnes a disparu. Prenons garde cependant que tandis que la fécondité de la France diminue, celle des peuples qui l'entourent ne diminue pas ou diminue moins. L'Angleterre jette à tous les coins du globe ses marchands et ses marchandises, et peuple un continent aux Antipodes; l'Allemagne déborde sur la Pologne et sur le Sleswig qu'elle s'assimile lentement et répand jusqu'aux États-Unis le trop-plein de sa population qui forme déjà sur le bord des grands fleuves une nationalité importante. Depuis soixante ans enfin le nombre des Russes a doublé et celui des Français ne s'est accru que d'un quart. Chaque année qui s'écoule altère donc, à notre détriment, la proportion numérique de notre race et de notre langue dans le monde.

Résumons-nous : les lois et les mœurs actuelles excitent au travail, ce qui est un grand bien; mais elles poussent aussi à la convoitise effrénée de l'argent, ce qui ne laisse pas que d'être un mal, ne fût-ce que par les soucis que l'argent donne et par les passions qu'il éveille. Ce sont ces soucis et ces passions qui font naître, de temps en temps, dans certaines têtes, l'idée de *guérir* les maux de la société *à coups de fusils*, comme dit si bien Son Exc. le Ministre. Avec la convoitise on aime moins, on rit moins et l'on prie moins, c'est-à-dire que l'on perd, sinon le bien-être, du moins ce qui fait la consolation et le charme de la vie.

Si je parlais donc aux ouvriers et aux laboureurs, je commencerais par ne pas les flatter. Je ne leur dirais pas surtout qu'ils sont des fils d'animaux, pour les flatter davantage. Je leur dirais, au contraire: Vous êtes à l'abri de beaucoup des souffrances qui ont pesé sur vos pères; ayez, sous le coup de celles qui vous restent,

l'énergie avec laquelle ils en ont supporté de plus rudes. Vous avez leur intelligence, vous avez leur courage, cette intelligence et ce courage qui ont fait la grandeur de la France; ayez leur fermeté contre les passions mauvaises; soyez partout et toujours dignes d'eux!

Voilà ce que je leur dirais; mais je ne leur dirais pas: — Vous valez mieux que vos pères; — et je n'ajouterais pas, comme preuve, qu'*en quinze ans le nombre des accusés a diminué de moitié;* d'abord parce que, le fait est trop beau pour être possible; puis aussi, parce que ramené à ses limites vraies, il a besoin d'explication. Le chiffre exact de la diminution dans les dix dernières années, — car auparavant le nombre avait toujours été croissant ou stationnaire, — le chiffre exact, dis-je, est de 34 p. °/₀, c'est-à-dire d'un tiers au lieu de moitié. Ce résultat n'en est pas moins magnifique. A quoi faut-il l'attribuer? à une moralité plus grande? J'en doute; le Ministre ajoute en effet, quelques pages plus loin, que les crimes et délits contre les mœurs ont plus que doublé en trente ans, et que notamment, de 1858 à 1860, le nombre des prévenus, pour outrage public à la pudeur, a subi *une augmentation tout à fait inexplicable*[1].

Ce qui est vrai, c'est que la diminution porte surtout sur les crimes politiques, rébellion, réunion armée, etc. Là, elle est de moitié, j'en conviens. N'est-ce pas la conséquence naturelle de l'établissement d'un pouvoir fort et obéi? Peut-être aussi l'augmentation de la gendarmerie y a-t-elle été pour quelque chose. La diminution porte également sur les vols. Le taux élevé des salaires n'aurait-il pas eu, à cet égard, quelque influence? Telle est la vérité simple et franche. Pourquoi ne pas la dire[2]?

On parle aux ouvriers de l'aristocratie *corrompue et affolée de plaisirs* d'autrefois. Affolée de plaisirs et corrompue! à Paris? oui;

1 *Compte-rendu de la justice criminelle pour l'année* 1860. — *Rapport à l'Empereur*, pp. VIII et XLVII.

2 Afin d'être complet, j'ajouterai que le faux témoignage a diminué dans les mêmes proportions que les crimes politiques. Quant aux crimes contre les personnes ils ont diminué eux aussi, mais seulement d'un cinquième. L'ordre, la paix, une police sévère, et le haut prix du vin dans ces dernières années, ont contribué certainement à ce résultat pour une forte part.

et les *Mémoires de Barbier* nous prouvent qu'elle n'était pas seule à l'être. Mais en province? mille fois non. Un poète, qui connaissait bien la province, Collin-d'Harleville, va nous dire ce qu'elle était :

Oui, j'habite, en effet, un singulier séjour,
Car on y dort la nuit, on y veille le jour.
S'amuser n'est pas tout; on s'y fait un délice
Du travail; promener est même un exercice.
Les fils, dans mon pays, respectent leurs parents;
On n'imagine pas tout savoir à vingt ans;
On ne prodigue pas non plus le nom d'aimable,
Et, pour le mériter, il faut être estimable.
On ne dit pas toujours : *ma parole d'honneur ;*
Il est moins dans la bouche et plus au fond du cœur.
Aimer de bonne foi n'est point un ridicule;
De s'enrichir trop vite on se ferait scrupule;
Sans briller, il suffit que l'on ne doive rien.
On s'aime, on vit content, et l'on se porte bien.
.....
Peut-être que pour vous c'est un monde inconnu;
Vous ne m'en croirez pas; mais, d'honneur, je l'ai vu [1].

On dit que pour l'aristocratie *travailler c'était déroger*. J'ignore si c'est dans un but d'*apaisement* qu'on tient ce langage ; mais ce que je sais c'est qu'à toutes les époques de notre histoire on voit une lutte généreuse entre les diverses classes de la population française pour se rendre utile à la patrie. Suger, le grand ministre de Louis VII, était le fils d'un pauvre serf; le cardinal d'Amboise était, au contraire, un grand seigneur; le cardinal de Richelieu, un gentilhomme de province; et Saint-Simon, qui aurait voulu être quelque chose, se plaignait que Louis XIV allât chercher parmi les bourgeois ses ministres. Travailler c'était déroger! Mais comment se fait-il alors que le progrès agricole ait été partout inauguré dans le dernier siècle, ou tout au moins énergiquement secondé, par cette frivole aristocratie? Dès 1759, Le Demours de Kernilien présentait aux États de Bretagne un plan pour le défrichement des landes et l'asséchement des marais. Au même moment, le marquis de Turbilly donnait l'exemple, en Anjou, par ses travaux et par ses écrits

[1] Collin-d'Harleville, *les Mœurs du Jour*, act. II, sc. 11.

dont la lecture suffit à Arthur Young pour lui faire entreprendre le voyage de France [1]. Dans le pays de Nantes, le comte de Galwey popularisait la pomme de terre, et deux négociants, Montaudouin de la Touche et Espivent de la Villeboisnet, l'un anobli, l'autre gentilhomme, fondaient une société d'agriculture. A Rennes, par qui était écrit le *Manuel à l'usage des Laboureurs bretons?* Encore par un membre de cette aristocratie *corrompue et affolée* : Pinczon du Sel des Monts, lequel fondait, en outre, ce qui était chose plus rare, deux manufactures, l'une de toile, l'autre de dentelle. Le nombre des gentilshommes pauvres qui labouraient eux-mêmes leurs champs était très-grand en Poitou et en Bretagne. Loin de se croire déshonorés, ils plantaient fièrement leur épée au bout du sillon; et quand venait la réunion des États, pour notre province, ils s'y présentaient dans les vieux habits de leurs pères, sans que personne songeât à leur fermer la porte, tant il était peu admis que travailler fût déroger [2].

Venons maintenant à M. Perdonnet, qui s'est chargé, dans la séance du 31 janvier, de donner à l'aristocratie le dernier coup. M. Duruy l'avait présentée fainéante; M. Perdonnet nous la montre, à son tour, ignorante : « Il y a trois siècles, dit-il, au temps de François Ier, l'ignorance était grande. Le premier gentilhomme de France, à cette époque, le connétable de Montmorency, ne sachant écrire, plongeait ses cinq doigts dans l'encre et les appliquait sur le papier. C'était là sa signature. De là le mot *griffe*. »

L'historiette est assurément fort jolie; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la bonne foi de M. Perdonnet qui la répète. Que M. Perdonnet se rassure : j'ai, en ce moment, sous les yeux une

1 *Mémoire sur les défrichements* et *Pratique des défrichements*, par Louis-François-Henri de Menou, marquis de Turbilly.

2 Disons même que les gentilshommes pauvres n'étaient pas les seuls à mettre la main à l'œuvre. L'amiral Duchaffault, qui était riche et fort riche, prenait, sans hésiter, les manchons de la charrue, au retour de ses glorieuses campagnes. « Il quittait alors son habit, raconte M. Dugast-Matifeux, et l'accrochait aux branches d'arbres. Les gens de campagne qui passaient devant ce vêtement en l'air auquel pendait le cordon rouge de commandeur de Saint-Louis, ne manquaient jamais, les femmes, de lui faire une révérence, et les hommes, de lui tirer leurs chapeaux. » *Duchaffault, marin, laboureur*, dans les *Annales de la Société Académique*. . .

signature du connétable, que veut bien me communiquer mon très-érudit ami, M. de Wismes. Elle est certifiée par M. Marchegay, l'un de nos paléographes les plus connus, c'est-à-dire qu'elle est parfaitement authentique. Eh bien ! je déclare que rien n'y rappelle cinq doigts barbouillés d'encre. Loin de là, cette signature est parfaitement lisible, avantage que n'ont pas toujours les nôtres. La chose est même d'autant plus remarquable, qu'il y existe deux abréviations. Une barre au-dessus du dernier jambage de l'*n* supplée le *t*, et la liaison de l'*y* prend, au courant de la plume, la forme du *c*. Il est impossible de voir un mouvement de main plus aisé et plus sûr. Que M. Perdonnet se donne, au reste, la peine d'ouvrir un catalogue quelconque d'autographes et il y trouvera indiquées des lettres ou des signatures d'Anne de Montmorency. Qu'il aille à la Bibliothèque impériale ; qu'il vienne à Serrant où sont aujourd'hui les papiers de Thouars, et on lui en montrera tout autant qu'il sera nécessaire pour consoler son orgueil patriotique.

M. Perdonnet continue : « Deux siècles après, au siècle dernier, les gentilshommes n'étaient guère plus instruits. Quelques-uns, sans doute, faisaient exception, tels, par exemple, MM. de Montesquieu et *de Voltaire.* » Quelles que soient les prétentions de la noblesse, elles ne peuvent aller jusque-là. Voltaire gentilhomme ! M. Perdonnet oublie un mot: gentilhomme *de la chambre!* C'était un titre que l'illustre philosophe avait très-humblement sollicité, afin de pouvoir, dans l'occasion, faire queue à la cour [1].

Je le répète : M. Perdonnet est à la tête de l'*Association philotechnique et polytechnique* qui se charge de donner une instruction supérieure aux ouvriers et de démanteler la *citadelle de l'ignorance;* j'emprunte ses paroles. Tout cela est assurément très-bien ; mais, en vérité, est-ce qu'un peu de science pourrait nuire?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 Ce fut pour obtenir ce titre qu'il écrivit *la Princesse de Navarre,* et se fit, suivant son expression, *bouffon du roi à cinquante ans.* (Lettre à Cideville. 31 janvier 1745.)

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

LE CHEVALIER DES TOUCHES

CHEF D'ESCADRE.

Sous Louis XVI, le Bas-Poitou comptait au nombre de ses nobles enfants le chevalier des Touches, chef d'escadre, l'émule des du Chaffaut, des d'Escoubleau de Sourdis, des Grimouard, des La Roche-Saint-André, toutes familles de vieille souche poitevine qui, depuis près d'un siècle, se distinguaient à l'envi dans la marine française. Consacrons donc quelques pages à la mémoire de ce vaillant officier, si digne d'occuper une place d'honneur parmi les illustrations de notre province.

Le Bas-Poitou a vu naître et s'éteindre la famille Sochet des Touches, dont nous trouvons les titres les plus anciens dans les manuscrits du savant bénédictin dom Fonteneau, déposés à la bibliothèque de Poitiers : — « Nicolas Sochet, procureur fiscal à Mortagne-sur-Sèvre, en 1567. — Honorable homme Jehan Sochet, sieur de la Chazoulière, en 1586. — Noble homme, le même Jehan Sochet, en 1594. — Jehan Sochet, seigneur de Puy-Chauvet, de Vaujolly et du fief des Sauvagères, en 1600. — Louise Sochet, épouse de Nicolas de la Ville de Férolles en 1605. — Nicolas Sochet, écuyer, sieur de la Chazoulière (ou Charulière) et de Villebouin, en 1610. — Jehan Sochet, écuyer, sieur du Vau, de Nesdes, de Belleville, etc., en 1630. — Louis Sochet, écuyer, assesseur criminel au siège de Poitiers, en 1634. — René Sochet, chevalier, en 1653. — Haut et puissant René Sochet, seigneur de Goutery, en 1659. — René Sochet, écuyer, notaire-secrétaire du Roy, de la couronne de France et de ses finances, conseiller du

Roy, en 1666. — Julien Sochet, écuyer, sieur de Villebouin, en 1668. — René-Philippe Sochet, écuyer, sieur des Touches et du fief de Laurière, 1726. »

Nous voyons aussi dans le journal de Le Riche, page 477 : « Le 23 mai 1610, Nicolas Sochet, sieur de Chazoulière et de Villebouin, a été installé maire dans la bonne ville de Poitiers [1]. » Ce même Nicolas épousa une fille du célèbre Scévole de Sainte-Marthe, écuyer, conseiller du Roi, président et trésorier-général de France en Poitou. — Son fils Jehan Sochet portait le titre d'écuyer, sieur du Vau, et son petit-fils, René Sochet, obtint la charge de notaire-secrétaire du Roi, de la couronne de France et de ses finances. Il portait les titres de chevalier et conseiller du Roi, et fut envoyé en 1654 à Fontenay-le-Comte, alors capitale du Bas-Poitou, en qualité de capitaine et gouverneur de cette place pour le Roi de France. Le nouvel administrateur forma une association pour le desséchement d'une partie des marais du Bas-Poitou, dite le marais l'Evêque. — Messire René-Philippe Sochet, écuyer, sieur des Touches, petit-fils du gouverneur, s'allia à une des plus riches familles de la noblesse poitevine; il épousa, le 1er juillet 1723, à Luçon, demoiselle Antoinette de la Ville de Férolles, dame des Dorides, qui lui donna trois fils : l'aîné mourut célibataire; le deuxième, prêtre, remplaça son oncle des Dorides, comme chanoine au chapitre de la cathédrale de Luçon; ce fut le troisième qui devint chef d'escadre.

Charles-Dominique Sochet était né à Luçon, le 7 octobre 1727. Suivant la vieille tradition de la noblesse française, le jeune Sochet consacra les plus belles années de sa vie au service de son pays. Il entra dans la marine royale. Les grades ne s'acquéraient que lentement dans cette savante et honorable carrière. A l'âge de quarante ans, Charles Sochet ne portait encore que les épaulettes de capitaine des vaisseaux du Roi. Unique représentant du nom, le marin, quelques années plus tard, crut qu'il était temps de songer à se donner des héritiers. Vers 1770 — il avait alors quarante-trois ans, — il épousa demoiselle N.... Mauras d'Hervy, d'une fort ancienne famille qui habitait Luçon. Le bonheur conjugal ne fut pas pour lui

[1] Il portait d'argent à trois merlettes de sable. Devise : *Pro Rege et Patriâ*.

de longue durée; cette jeune femme mourut pendant l'absence de son mari, laissant un enfant en bas âge.

Le cœur affectueux du marin ressentit de ce coup aussi cruel qu'imprévu une douleur profonde; mais l'amour de son état, une noble ambition et un secret instinct qui lui faisait pressentir qu'une guerre prochaine pouvait lui fournir l'occasion d'attacher quelque gloire à son nom, le décidèrent à se séparer de son enfant qu'il laissa aux soins de la famille de Mauras.

Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. L'année 1775 venait d'agiter le Nouveau-Monde. L'Amérique du Nord avait levé contre la domination tyrannique des Anglais le drapeau de l'indépendance et proclamé Washington chef de la milice nationale.

L'année suivante (1776), le congrès des provinces révoltées, sentant sa faiblesse devant le colosse britannique, tendit les bras à la France, que la vieille haine de sa rivale et les aspirations naissantes du libéralisme ne disposaient que trop à une accueil favorable. Il y eut, dans toutes les classes du peuple français, un entraînement irrésistible pour les insurgés américains. Le roi Louis XVI, malgré sa répugnance instinctive à soutenir une insurrection et à exposer ses troupes au danger d'aller puiser des idées de révolte dans ce foyer incandescent, venait de céder au courant de l'opinion publique; il consentit à reconnaître l'indépendance des colonies de l'Union et signa avec elles un traité d'alliance et de commerce.

Ce n'était rien moins qu'une déclaration de guerre à la formidable Angleterre. Louis XVI, il est vrai, venait de reconstituer une brillante marine, commandée par des officiers distingués et impatients de se mesurer avec les éternels ennemis de la France.

Une flotte fut confiée aux talents du chevalier de Ternay. Elle [illegible] bâtiments de guerre : – le *Conquérant*, de 74 canons; le *Jules*, de 64; l'*Ardent*, de 64; le *Duc-de-Bourgogne*, de 80; le *Neptune*, de 74; le *Romulus* (frégate), de 44; la *Provence*, de 64; l'*Eveillé*, de 64; l'*Hermione* (frégate), de 32; le *Fantasque* (flûte), de 22. En tout, 582 bouches à feu.

Déjà les hostilités étaient commencées. L'amiral anglais Cornwallis avait envahi la Caroline du Nord et ravageait les côtes de la Virginie, à la tête d'une flotte nombreuse. Le chevalier de Ternay par ordre

de l'amiral de Grasse cinglait à la tête d'une escadre dans ces parages, lorsque la mort vint subitement l'enlever à bord, dans les derniers mois de l'année 1780. L'escadre relâcha à Newport. Parmi les officiers de l'escadre, le roi de France choisit le chevalier des Touches pour lui succéder dans cette mission difficile. A la notification officielle que fit le capitaine français au général américain, Washington adressa, de son quartier-général de New-Windsor à la date du 23 décembre 1780, une réponse de félicitation des plus flatteuses au chevalier des Touches en rade à Newport [1].

L'Angleterre croisait en souveraine devant les côtes de la Virginie. Le nouveau chef d'escadre conçut la pensée hardie d'inaugurer son commandement en allant chercher l'ennemi jusque dans ses ports. Il communiqua, dans les derniers jours de février 1781, ses plans à Washington qui lui adressa, le 2 mars 1781, une lettre dans laquelle il renouvelait l'expression de son estime personnelle pour le chevalier des Touches et son admiration pour une entreprise dont l'exécution demandait autant d'audace que de prudence, en même temps qu'elle prouvait le zèle dont la France était animée pour la prompte délivrance du pays.

Le prudent marin lança d'abord en éclaireurs trois vaisseaux bons voiliers, sous la direction du capitaine de Tilly, officier aussi distingué par sa science que par sa brillante valeur. Après quelques jours de mer, une flottille anglaise lui est signalée à l'entrée de la baie de Chesapeak. Il lui court sus, coule dix bâtiments ennemis et ramène en triomphe à Newport le vaisseau anglais le *Romulus*, de 44 canons.

Dans l'ivresse du succès le chevalier des Touches ne rêve rien moins que l'entière délivrance de la Virginie. Mettant à profit l'enthousiasme général, il veut attaquer l'ennemi par terre et par mer, sans lui laisser le temps de se reconnaître. Il se concerte avec le comte de Rochambeau et le général de La Fayette, qui commandaient chacun un corps de volontaires français. Il est décidé, dans un conseil de guerre, que la flotte recevra à bord un détachement de 3,000 hommes déterminés, sous les ordres du baron de Vioménil,

1 L'autographe en anglais est aux mains de la famille, ainsi que les autres autographes dont il sera question plus loin.

qui seront jetés sur les côtes de Virginie. Le point du débarquement devait être la baie de Chesapeak. L'escadre, après avoir louvoyé pendant plusieurs jours par un vent contraire, tombe sans s'y attendre, à une heure après-midi, par une brume épaisse, sur les lignes ennemies. L'Anglais, qui sans doute avait éventé le plan, s'était hardiment embossé à l'entrée même de la baie de Chesapeak et barrait le passage. L'amiral Arbuthnot présentait en bataille onze vaisseaux armés de 670 bouches à feu. Le but du chevalier des Touches était manqué : il était impossible de songer au débarquement des volontaires sous le feu d'une si formidable artillerie. Que faire? Prendre le large sous les yeux de l'Amérique attentive? C'était donner à la jactance anglaise le droit de se vanter d'avoir mis en fuite notre pavillon, sans combat, avec des forces presque égales. Cette seule pensée faisait bouillonner le sang du gentilhomme poitevin, jaloux de sauver l'honneur des armes du roi de France. Il attaquera lui-même ; le signal du branle-bas est donné, et le feu s'ouvre sur toute la ligne. C'était le 16 mars 1781. Le combat fut acharné, terrible ; manœuvres contre manœuvres, feux contre feux. Après deux heures de lutte, la plupart des vaisseaux anglais, hors d'état de résister, se traînaient au large, laissant le passage libre à la flotte française. La victoire fut complète, et le débarquement opéré. C'était, depuis l'ouverture des hostilités, le premier succès marquant qui eût couronné notre pavillon. Il produisit sur l'esprit des Américains l'effet désiré en détruisant à leurs yeux le prestige de la suprématie navale des Anglais. Les applaudissements frénétiques du Congrès américain, les ovations de tout un peuple et l'amitié particulière du grand Washington furent pour le marin du Bas-Poitou une récompense flatteuse et méritée. Mais la victoire était chèrement acquise ; plusieurs de ses vaisseaux étaient endommagés ; il se vit momentanément contraint de suspendre ses opérations et de rentrer à Newport, pour réparer ses avaries.

Washington enthousiasmé conçut une telle confiance dans nos armes que, sans laisser à la flotte le temps de respirer, il adressa, le 10 avril 1781, de son quartier-général de New-Windsor au chevalier des Touches une lettre autographe, pour le presser de se

concerter de nouveau avec les généraux commandant les troupes françaises, et d'enlever au plus vite le fort de Pénobscot dans le Massachussetts, fort dont la garnison causait de grands ravages. Peu de jours après, les Anglais avaient quitté le pays.

Le chevalier des Touches était en veine de succès. Avant la fin de la même année 1781, il eut encore la gloire de prendre part aux opérations du siége et à la réduction de la place de New-York en Virginie. Ce fait d'armes présenta cette particularité que les officiers de notre marine reçurent des éloges des deux côtés à la fois. Le Congrès américain fit ériger sur la place publique de New-York une colonne triomphale et offrit à l'amiral en chef, comte de Grasse, comme témoignage de la reconnaissance publique envers la flotte française, deux canons pris sur les Anglais. En même temps, l'amiral Cornwallis, rendant compte à son gouvernement des nobles procédés de nos officiers envers leurs prisonniers, écrivait :

« La délicatesse des officiers français, la part qu'ils semblaient prendre à notre triste situation, la générosité avec laquelle ils nous offrirent toutes les sommes dont nous pouvions avoir besoin, sont au-dessus de toute expression et doivent servir d'exemple en pareil cas aux Anglais. » Ces dernières lignes semblaient être inspirées par une secrète prévision des événements futurs qui ne se réalisa que trop. L'année suivante, une cruelle humiliation était réservée au pavillon français.

Dans les premiers jours d'avril 1782, deux flottes formidables sillonnaient la mer des grandes Antilles. L'une, sous les ordres de l'amiral Rodney, comptait au moins trente-sept vaisseaux de guerre. La flotte française, sous les ordres du comte de Grasse, ne présentait que trente vaisseaux, divisés en trois escadres : la première commandée par l'amiral; la deuxième par le marquis de Vaudreuil, dite escadre blanche; la troisième, dite escadre bleue, commandée par M. de Bougainville. Le 12 avril 1782, au lever du soleil, les deux flottes se trouvèrent en vue, près la Dominique, entre la Martinique et la Guadeloupe; la flotte anglaise formait une masse compacte. Ses vaisseaux, également doublés de cuivre, marchaient ensemble. Les vaisseaux français, partie doublés de cuivre et partie doublés de bois sur vieilles carènes, étaient d'une vitesse inégale.

Ils marchaient en désordre et à grandes distances, vent arrière. Le vaisseau le *Zélé*, capitaine de Préville, ne pouvant suivre, était remorqué par la frégate l'*Astrée*. L'amiral de Grasse, soit qu'il ne voulût pas faire le sacrifice du *Zélé*, soit qu'il n'espérât pas éviter le combat même en prenant de la voile, donna le signal pour rallier sa flotte; mais Rodney, qui s'était vanté de battre les Français à la première rencontre, ne lui en laissa pas le temps. Il fit immédiatement avancer ses vaisseaux sur deux lignes, parallèles à l'arrière-garde de la flotte française, et la mit ainsi entre deux feux. Pendant que l'avant-garde, contrariée par le vent, opérait difficilement son mouvement de retour, le vaisseau amiral, la *Ville de Paris*, devint le centre du combat le plus acharné. Il y eut entre ces citadelles flottantes un tel assaut d'habiles manœuvres et de bravoure, que la canonnade ne dura pas moins de onze heures, pendant lesquelles les trois escadres prirent part au combat. On distingua la *Bourgogne*, capitaine de Charette, pour sa vigoureuse résistance. Enfin, la *Ville de Paris*, démâtée, sans manœuvres, sans voiles, désespérant de se dégager malgré ses nombreuses embardées, fut réduite à amener son pavillon au fier Rodney. Alors Vaudreuil, ne jugeant pas à propos de continuer une lutte si funeste, hissa le pavillon d'amiral, fit force de voiles et ramena à Saint-Domingue le reste de la flotte, pour y réparer ses avaries. Sept vaisseaux de l'escadre de l'amiral qui, toute la journée, avaient tenu au périlleux honneur de combattre dans les eaux de la *Ville de Paris* et de la défendre, tombèrent tout fracassés au pouvoir du vainqueur. Parmi ces vaillants capitaines, qui avaient poussé le devoir jusqu'à l'héroïsme, se trouvait le chevalier des Touches.

Les Anglais avaient eu dans cette affaire la supériorité du nombre, l'avantage de la qualité des vaisseaux et d'armes dégréantes, d'invention inconnue aux Français. Malgré cela, ils furent eux-mêmes si maltraités qu'ils ne songèrent qu'à rentrer dans leurs ports et ne tirèrent pas le moindre bénéfice de leur victoire.

Ce revers inattendu fit éclater en France une vive douleur et un généreux élan de patriotisme. Les grands corps de l'État et les particuliers offrirent à l'envi des contributions volontaires pour réparer le désastre, délivrer nos marins et prendre une revanche. Mais la

tendance des esprits était à la paix. Après une alternative de succès et de revers partiels, un traité glorieux pour la France fut signé en janvier 1783. La guerre avait atteint son but; la souveraineté et l'indépendance des États-Unis de l'Amérique furent officiellement reconnues par les parties belligérantes. C'était aussi la consécration de la révolte et par contre-coup une impulsion dangereuse donnée en France aux idées d'émancipation.

Dès le mois de juin 1782, les prisonniers du combat de la Dominique étaient rentrés dans leur patrie. Les vainqueurs avaient rendu justice à la bravoure des vaincus; en France il n'en fut pas ainsi. Le général comte de Grasse, accusé dans le public d'avoir perdu la bataille par sa faute, sollicita et obtint un conseil de guerre extraordinaire à Lorient, pour y faire juger sa conduite par un tribunal compétent. Des mémoires contradictoires furent produits par le comte de Grasse et par le marquis de Vaudreuil. Le comte de Grasse, pour se justifier, accusait tous les officiers de la flotte, et en particulier Vaudreuil, de l'avoir abandonné. Le conseil de guerre acquitta le comte de Grasse, sans infliger de blâme à Vaudreuil.

Après la rentrée des flottes dans les ports français, Louis XVI décerna à sa vaillante marine les récompenses qu'elle avait si bien méritées. Le marquis de Vaudreuil fut élevé au grade de lieutenant-général des armées navales du roi; le vainqueur de Chesapeak eut l'honneur de recevoir de la main du roi le cordon rouge de grand' croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et le grade officiel de chef d'escadre.

L'isolement du veuvage laisse au cœur de l'homme un vide que les enivrements de la gloire ne peuvent pas toujours remplir. Le marin épousa, en l'année 1785, à Luçon, Aimée-Prudence-Geneviève de Racodet, dame de Saint-Martin-Lars, proche parente de sa première femme. Elle était veuve de messire Fortuné Boisson, chevalier seigneur de la Couraizière, ancien lieutenant des vaisseaux du roi. De ce mariage, le chevalier des Touches n'eut point d'enfant; mais la famille Racodet était riche et se composait de neuf filles, qui étaient presque toutes mariées dans ce pays; par cette alliance le chevalier des Touches étendait considérablement sa parenté en Bas-Poitou.

Ce fut vers l'année 1788 que le chef d'escadre fit ses adieux à la mer. Il comptait environ quarante-six ans de service et soixante-un ans d'âge. Son plus doux rêve était de terminer paisiblement ses jours à Luçon, au sein de sa famille et de ses amis; mais il avait compté sans les événements. L'exemple de l'Amérique avait porté ses fruits. Une révolution radicale venait de déclarer une guerre à mort à la vieille monarchie. Bientôt, malgré son auréole de gloire conquise sous les drapeaux de l'indépendance, le vieux marin fut inscrit par les patriotes sur la liste des suspects de royalisme, et, dès les premiers mois de l'année 1793, il fut arrêté dans sa demeure et traîné, avec plusieurs autres royalistes de distinction, dans les prisons de Fontenay-le-Comte.

Cependant les événements marchent à pas de géant. La France a courbé sa noble tête sous le joug sanglant de la Terreur. La Vendée exaspérée a poussé son cri héroïque de délivrance. Le 16 mai 1793, les premières armées vendéennes viennent se faire battre dans les plaines de Fontenay, et les prisonniers du champ de bataille sont jetés dans les cachots avec les suspects. Le procès commun est instruit à la hâte. Dans dix jours l'arrêt doit être rendu et le sort des soi-disant ennemis de la patrie n'est pas douteux.

Mais la Providence veillait sur les victimes. Le 25 mai, veille du jugement, le canon gronde aux portes de la ville. C'est la Vendée qui vient demander une revanche. Le combat s'engage. Pendant la canonnade les prisonniers, d'après le conseil de l'amiral, s'étaient barricadés, résolus de se faire armes de tout et de vendre chèrement leur vie. Malgré des efforts inouïs, les lignes républicaines sont enfoncées; blancs et bleus entrent pêle-mêle dans la ville ; la fameuse Marie-Jeanne est reconquise et les prisonniers sont sauvés. Vingt-quatre heures plus tard, la ville de Fontenay eût sans nul doute vu la tête blanchie du vainqueur de Chesapeak rouler sous la hache égalitaire.

Le vieux soldat de l'indépendance américaine avait adopté les idées nouvelles de progrès et de sage liberté, et il les alliait dans son cœur à son amour pour la monarchie. Forcé de rompre en visière à une révolution farouche, il voua son reste de vie à la sainte cause de la Vendée. La modestie était la qualité dominante de son carac-

tère. Il refusa tout commandement et servit comme volontaire dans les rangs des paysans vendéens.

A la suite de l'armée le chevalier des Touches avait rencontré ses deux nièces bretonnes, Bénigne et Stéphanie de Bernon [1], à peine âgées de vingt ans. Chassées du vieux manoir de la Guillemandière, par les patrouilles menaçantes des patriotes de Sainte-Hermine, ces jeunes filles, comme tant d'autres femmes et tant de vieillards, n'avaient pu trouver de sécurité qu'à l'ombre du drapeau blanc. Leur oncle fut leur Providence, surtout dans la désastreuse campagne d'outre-Loire, et plus d'une fois, dans les déroutes et dans les massacres, elles durent la vie à sa prudence.

Si le vétéran, consommé dans l'art de la guerre, crut devoir, aux jours de combat, laisser à des officiers plus agiles que lui l'honneur d'entraîner les paysans dans la mêlée, jamais il ne fut sourd à la voix des généraux, lorsqu'en présence de circonstances difficiles, ils firent appel à son expérience et à ses lumières. Ainsi, en Bretagne, l'armée décimée songe-t-elle à une organisation plus régulière, et convoque-t-elle, dans la petite ville de Fougères, un conseil de guerre à cet effet? On lit, parmi les noms les plus marquants de cette assemblé, celui du chevalier des Touches.

Le vieux soldat assistait à cette lamentable bataille de Savenay, qui sonna la dernière heure de la grande Vendée. A la faveur des ténèbres, il eut le bonheur de soustraire ses chères nièces à la férocité des vainqueurs. Ils marchèrent toute la nuit et, quand l'aube parut, harassés de fatigue, ils frappèrent à la porte d'une ferme de la paroisse de Prinquiau, où déjà Mme de Lescure s'était réfugiée.

Les bons fermiers eurent le courage de les recevoir, et, au péril de leur vie, réussirent à les dérober tous aux incessantes investigations des hussards de Westermann.

Un jour, au cœur de l'hiver, le pauvre vieillard, accablé sous le poids des fatigues et des privations, reste alité. Dieu a pitié, à son heure dernière, de son vieux serviteur. Un prêtre fidèle est amené

1 Bénigne de Bernon, mariée (plus tard) à M. Armand de Béjarry, chevalier de Malte. — Stéphanie de Bernon, mariée à M. Louis Buor de la Voy, chevalier de Saint-Louis.

nuitamment d'une cache souterraine du voisinage, et le lendemain s'éteignait, dans la douce espérance d'une vie meilleure, cette noble existence, usée, selon sa devise, au service du Roi et de la Patrie.

Les doctrines démagogiques n'avaient pas encore égaré en France le cœur du peuple, et les bons serviteurs trouvaient alors le bonheur dans le dévouement à leurs maîtres. En cette circonstance, un jeune paysan vendéen donna un exemple admirable de fidélité. A l'heure suprême, le vénérable vieillard, étendu sur le grabat de la misère, dans une cabane pauvre, appela à son chevet son serviteur en larmes. Là, en présence de Mme de Lescure et des habitants réunis de la ferme, il avait donné à Pierre, en récompense de ses excellents services, tout ce qui lui restait d'argent, sauf cent louis d'or qu'il lui avait comptés pour être remis par lui à son fils Adrien Sochet des Touches, alors à l'armée des Princes. Mais le digne paysan, remuant par caractère, ne pouvait se faire à cette vie cachée et à ces alertes continuelles. Il fut pris de la maladie du pays : il lui fallut absolument revoir sa Vendée. Que faire de son dépôt ? Le legs de son bon maître est pour lui chose sacrée. Il savait que Mme la marquise de Lescure connaissait la famille des Touches ; il la supplia de recevoir le dépôt des cent louis, puis il partit à la garde de Dieu. Sauvé comme par miracle, dans une pérégrination si périlleuse, il courut se ranger sous le drapeau de Charette et se fit tuer, l'année suivante, dans un combat, près de son général. Ajoutons qu'aussitôt la rentrée des émigrés sur le sol français, Mme la marquise de Lescure eut la satisfaction de remettre elle-même les cent louis à M. Adrien des Touches, au château de la Rairie.

Le fils unique du chef-d'escadre était né à Luçon vers 1772. Il avait fait ses études à l'Ecole Militaire de Paris et portait en 1791 les insignes de sous-lieutenant aux Gardes-Françaises, dans la compagnie du marquis Charles des Dorides, son oncle breton. Le jeune officier suivit le torrent qui entraînait la noblesse française aux frontières sur les pas des Princes du sang, et il fit dans la compagnie des hommes d'armes à pied les campagnes de 1792, celle de France et la retraite en Allemagne. Après le licenciement de son corps, le jeune officier s'attacha au sort de son oncle des Dorides

et passa avec lui en Angleterre. Quatre ans s'écoulèrent pour lui dans l'inaction. Enfin l'Angleterre se décida à livrer des armes et des munitions à la Vendée expirante. En 1795, deux bâtiments anglais jetèrent sur la côte de Saint-Gilles plusieurs émigrés brûlant de partager la gloire de Charette, entre autres le comte de Bourmont, le comte de Suzannet, Adrien Sochet des Touches, le comte de Grignon, de Chateigner, Guinebaud de la Grossetière, Perraut de la Voûte, le comte de Vaugiraud, etc., etc.

Le 5 décembre de l'année suivante, Charette fondit à l'improviste sur le vieux manoir de la Bouchère, près la Roche-sur-Yon, et en délogea les républicains; mais Adrien des Touches y fut grièvement blessé, et, réduit à se cacher dans une ferme voisine, il fut bientôt découvert et conduit dans les prisons de Nantes, d'où l'on ne sortait que pour aller à la mort; mais il eut le bonheur d'avoir affaire à un honnête homme, M. Caumartin, commissaire-général de l'armée républicaine, qui, pour le sauver, le fit entrer à l'hôpital militaire. Après sa guérison, Adrien, dont on facilita l'évasion, alla se cacher dans un château sur l'Erdre, à trois lieues de Nantes. Découvert de nouveau, il fut encore sauvé par le généreux Caumartin, qui, cette fois, introduisit lui-même dans l'intérieur de la ville son protégé avec deux cousins de ce dernier, MM. Grelier du Fougeroux et Fortuné de Bernon, et les confia à un honnête artisan nommé Roulion, qui habitait rue Notre-Dame, où ils restèrent trois ans en sûreté jusqu'au décret d'amnistie pour les émigrés (1800).

Rendu à la liberté, Adrien des Touches chercha dans les douceurs de la vie de famille l'oubli de dix années de misère. Il épousa, en 1800, au château de la Rairie, près Saint-Fulgent, Charlotte-Ambroise-Angélique de Sapinaud, âgée de vingt-quatre ans, et l'une de ces trois filles du général vendéen dont les vertus aimables égalaient la beauté. Elle lui donna deux enfants : 1° Adrien, né en septembre 1801 et mort célibataire en 1825, au château de la Rairie; avec lui s'éteignit le nom des Sochet des Touches; 2° Clémence des Touches, mariée vers 1823 à M. Gustave Majou de la Débutrie; ils habitent le château de la Débutrie, en Vendée.

ALEXIS DES NOUHES.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR QUELQUES

DROITS ET REDEVANCES BIZARRES

AU MOYEN AGE.

Il y a longtemps que je n'ai entretenu les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* des redevances féodales : depuis cette époque j'ai recueilli des notes nombreuses sur ces souvenirs curieux d'une société si bien oubliée aujourd'hui, malgré le peu d'années qui nous sépare d'elle. Plusieurs personnes ont bien voulu me communiquer avec courtoisie des renseignements qui me permettront un jour de compléter mes études précédentes : si mes lecteurs bienveillants continuent à m'aider, il me sera possible de publier un jour un petit livre curieux ; je ne crois pas que personne ait encore songé à faire un volume sur ce sujet : à notre époque où chacun, tourmenté du désir d'imprimer, cherche une idée à exploiter, je risque beaucoup d'être devancé ; j'applaudirai de grand cœur à cette annexion d'idée, dans un travail consciencieux.

Aujourd'hui, pour reprendre la suite de mes articles déjà anciens [1], je vais m'occuper des redevances de *fleurs* : on a publié, depuis quelque temps, sur nos ancêtres, une si abondante collection de pages malveillantes ; on a cherché avec un si beau zèle à les représenter comme grossiers, immoraux, voire même un peu sauvages, que je me sens naturellement amené à établir que, par exception sans doute, à certains moments ils étaient moins fa-

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, tomes II, III et VI de la première série.

rouches. Je voudrais bien savoir si parmi les grands propriétaires de récente fortune, il s'en trouve beaucoup se désaisissant d'une parcelle de leurs biens, et favorisant largement leurs tenanciers, à la simple condition d'avoir annuellement un bouquet de fleurs, ou une couronne de roses. Il est vrai que jadis, le grand seigneur, le prêtre et le simple bourgeois aimaient, les jours de fête, ou de liesse, à se couronner de chapels de roses vermeilles [1]. Les couronnes de fleurs ont disparu précédant les couronnes d'or et de diamants qui semblent, à mesure que les siècles se succèdent, devenir des ornements de plus en plus lourds à porter.

Les redevances en fleurs étaient religieuses ou féodales : commençons par celles qui étaient dues à Dieu ou à ses saints.

I.

A Gamaches, en Picardie, il était dû par un censitaire, le jour de la Fête-Dieu, deux chapeaux de roses, l'un pour le Saint-Sacrement, l'autre pour le prêtre qui le portait : il devait en outre *parer d'herbe* les rues par lesquelles passait la procession [2]. Nous retrouvons à Chartres un usage analogue : les jours de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu et de son octave, le propriétaire de la Grande-Courtille, sise au bas bourg de la ville, était tenu de fournir les *jonchées* et les fleurs à l'abbé de Saint-Père [3]. — C'était le dimanche des Rameaux que le sergent bailliagier de la Vieille-Ville, en la châtellenie de Jugon, devait, l'année où il faisait la cueillette, présenter au grand autel de l'église de Plénée-Jugon « un chapeau de prime-terre » : bien plus, il devait accompagner la procession en portant cette couronne et avoir soin de marcher le plus près possible du recteur [4]. Mentionnons encore le chapeau de

1 Roquefort, *Etat de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles*, pp. 267-305. — *Lai d'Ignaurès* publié par MM. Montmerqué et Fr. Michel, p. 74. — De la Rue, *Essais historiques sur les bardes, jongleurs et trouvères*, III, 299.

2 *Mémoires des antiquaires de Picardie*, 2e série, t. V, p. 183.

3 *Cartulaire de Saint-Père*, I, p. CCLXVI.

4 La Vieille-Ville était, en 1682, un simple manoir qui avait succédé à un ancien château alors ruiné : il avait appartenu, en 1535, à la dame de Coëtquen qui le tenait

vassal de la seigneurie des Clos, une rose, à peine d'un écu d'or d'amende ; cette redevance devait être faite le jour du Saint-Sacrement, au moment où la procession passait devant les halles seigneuriales [1]. — Dans cette même paroisse le propriétaire d'une maison et d'un jardin sis « contre le portail du vieux manoir, » qui était lui-même au bourg, devant l'église, devait au seigneur des Clos, le jour de Pâques-Fleuries, un bouquet des fleurs les plus nouvelles qu'il lui offrait à son banc, à l'église, avec 20 sous, monnaie : ce n'était pas la seule obligation de ce particulier, nous y reviendrons [2].

Le seigneur du Guilleuc, en Saint-Pôtan, devait un chapeau de roses, à la Saint-Jean-Baptiste, à peine de quinze sous d'amende au seigneur de Matignon [3]; le fief de la Roche-de-Granville en devait autant en 1439 à Jean d'Argouges ; nous trouvons cette redevance dans la paierie de la Broye [4], à Pont-Remy, à Pocé et à Epinard, en Anjou ; tandis que les nouveaux mariés de l'année couraient la quintaine, les nouvelles épousées offraient un chapeau ou des bouquets de roses au seigneur [5]. La plupart du temps, ce devoir était le souvenir d'une libéralité faite par le seigneur supérieur, le symbole peu onéreux de la hiérarchie féodale.

Ainsi, à Neufchâtel-en-Bray, en affranchissant en faveur de l'église de Bully, un masage acheté par le seigneur du lieu, Pierre de Bully, celui-ci en 1274, et Pierre de Melleville en 1291, ne se réservaient que « *unum capellum rosarum annui redditus, vel duos denarios* » payables le jour ou le lendemain de la Saint-Éloi d'été [6]. — En 1124, Geoffroi, seigneur de Graffart, devait au prieuré d'Heauville une guirlande annuelle de roses en échange d'un quartier de sel [7]. — A Péronne, l'hôte de la maison où pendait l'enseigne de « Saint-Foursy », donnait au majeur nouvellement élu « un chapeau

1 Déclaration du domaine de Jugon, en 1682.

2 *Id.*

3 Aveu de la châtellenie de Matignon.

4 Louandre, *Histoire d'Abbeville*, p. 410.

5 Bouthors, I, 457. — *Mémoire de la Société d'Agriculture sciences et arts d'Angers*, 2e série, ve volume, pp. 147 et 155.

6 *Archives de l'hôpital de Neufchâtel-en-Bray.*

7 L. Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 39.

de vermeil boutons » à cause de sa maison [1]. En Picardie, le seigneur d'Embreville avait droit pour un journal de terre à vingt deniers, à un chapeau de rose le jour de Saint-Jean ou à soixante livres parisis d'amende. Le seigneur de Quintin recevait un bouquet de roses le même jour d'une maison de la ville; les échevins de Gamaches, à cause de douze journaux de terre, offraient au seigneur du lieu un bouquet le jour de la Saint-Nicolas d'hiver [2]. Je noterai encore le simple « chapel de roses », auquel la jeune bourgeoise avait exclusivement droit en se mariant d'après la coutume de Normandie, même après la réformation du XVIe siècle [3].

Parmi les droits que les membres de la Cour des Monnaies avaient le jour de l'an, je remarque le « droiz de rose [4] »; mais c'est au Parlement que nous voyons cette redevance entourée d'une certaine solennité.

La veille de la Saint-Jean, les pairs laïcs qui avaient leurs pairies dans le ressort du Parlement de Paris, devaient offrir à cette Cour souveraine une corbeille de roses : quelquefois il y avait des questions de préséances soulevées par cette présentation; ainsi, en 1541, il fallut un arrêt pour maintenir le duc de Montpensier avant le duc de Nevers à la *baillée de roses*. De plus, lorsqu'un pair laïc avait un procès devant le Parlement de Paris, il lui devait encore des roses : six bouquets et six chapeaux aux présidents de la Grand'Chambre; deux bouquets et deux chapeaux aux conseillers; un bouquet et un chapeau à l'avocat plaidant; deux bouquets et deux chapeaux aux présidents aux enquêtes; un bouquet et deux chapeaux aux conseillers aux enquêtes [5]. Ce fut à la fin du XVIe siècle que la Cour des Eaux et Forêts supprima les couronnes de roses auxquelles prétendait le grand-panetier de

1 *Communication de M. de la Fons, baron de Mélicoq*, d'après un acte du 24 juin 1482, des archives de Péronne.

2 *Mémoire de la Société des antiquaires de Picardie*, 2e série, IIe vol., p. 239. — *Aveu de Quintin de* 1661. — *Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, loc. laud.*, p. 183.

3 *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2e série, t. VII, p. 100.

4 *Harlay*, N° III.

5 Ch. Desmare, *op. laud.* — On sait que lorsqu'un conseiller au Parlement se mariait, et que le premier président signait le contrat, la fiancée donnait trois noix aux présidents.

Normandie à cause de ses fonctions de franc-jugeur des forêts de Rouvrai et de Roumarre [1].

Quittons maintenant la reine des fleurs pour chercher les autres redevances analogues dont j'ai pu retrouver les traces.

Le lundi de Pâques, les vassaux de la Feuillée offraient, à genoux, aux juges du seigneur de Loudéac un bouquet de *houx* [2].

Dans la paierie de Labroye, en Ponthieu, des propriétaires de tenues devaient douze chapeaux de pervenches, outre les douze chapeaux de roses dont j'ai déjà parlé.

A Montfort, le propriétaire de la Poulanière, en Coulon, devait à l'issue des vêpres de la Saint-Jean, et à peine de voir saisir son fief, apporter à la passée et entrée du cimetière la couronne de *cerfeuil sauvage* que les officiers de la justice seigneuriale remettaient à une mariée de l'année, dans une cérémonie dont je m'occuperai ultérieurement [3]. — En même temps le détenteur des fiefs d'Alansac et la Rouyère offrait également une autre couronne de *cherfeil*.

Les infortunées qui, pour porter une ceinture dorée, faisaient le triste sacrifice de leur renommée devaient, à Paris, offrir au roi de France un bouquet [4]; hélas! il s'en trouvait aussi en Bretagne, et chacune de celles qui venaient à Moncontour devait à la seigneurie de Saint-Myrel, en Trédaniel, une couronne de *violettes*, cinq sous, et un pot de vin [5].

C'était un bouquet d'*œillets*, ou de roses, que la confrérie de l'Annonciation, composée de commerçants, devait le jour de la Fête-Dieu au baron de Vitré, à cause d'un grand jardin dont elle jouissait [6].

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(La suite à la prochaine livraison.)

1 *Histoire de la Grande-Paneterie*, par le marquis de Belbœuf.

2 Aveu de Rohan de 1689.

3 *Histoire de Montfort* par M. Oresve. — *Ann. de Bretagne*, 1864, p. 195 et 196 : cette redevance était due en échange des harts que le s^r la de Poulanière fournissait à la justice seigneuriale.

4 *Coll. Limber et Danjou*, t. III, p. 98.

5 *Arch. des Côtes-du-Nord* : Aveu rendu en 1538 par Catherine de Rohan, alors dame de Saint-Myrel.

6 Aveu de 1561 : *Annuaire de Bretagne*, 1861, p. 195.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ, par D. PLACIDE LEDUC, religieux bénédictin, publiée par M. R.-F. Le Men, archiviste du département du Finistère. — Quimperlé, Clairet, imprimeur-libraire éditeur, 1863, un vol. grand in-8°.

Dom Placide Leduc était religieux à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, dont il a écrit l'histoire dans le dernier quart du XVIIe siècle, ainsi que le prouve la dernière phrase de son œuvre, où il nous dit : « Je finis ce petit ouvrage le 30 aoust 1682, le jour des » saints Félix et Adamite, me trouvant heureux d'en estre venu à » bout le moins mal que j'ay peu, et espérant que Dieu adjoustera » quelque chose à ma couronne pour récompense du petit travail, » que j'ay entrepris par obéissance et pour l'honneur de la sainte » Croix, à qui nostre église est dédiée. »

Ce *petit ouvrage* est un manuscrit d'une écriture serrée et assez difficile, resté inédit jusqu'à présent aux Archives du Finistère, et qui, dans l'édition grand in-octavo qu'en vient de donner M. Le Men, ne forme pas moins de 523 pages : on voit que ce petit ouvrage est assez gros. Il est d'ailleurs d'autant plus curieux qu'il reproduit en substance, et souvent même sous la forme d'une traduction littérale, le précieux cartulaire de Quimperlé, si malheureusement sorti de France il y a vingt ans, et aujourd'hui, on peut le craindre, perdu pour nous.

M. Le Men, en éditant l'œuvre de D. Leduc l'a éclairée par des notes sobres mais judicieuses, dont la plupart ont pour but de déterminer la place actuelle des lieux cités dans le texte : travail extrêmement utile et dont nul ne se pouvait mieux acquitter que le consciencieux archiviste du Finistère. Dans son département, M. Le Men, je le crois, ne se trompe guère; quand il en sort, il se trompe rarement; toutefois, à raison des conséquences que l'on en pourrait tirer, je crois devoir noter ici l'erreur de la note (7) de la page 241, qui identifie « Minihibriac » avec Bourbriac, et donne le *vicarius*, viguier ou voyer du moyen-âge pour l'équivalent de nos *machtyerns* du IXe siècle. Entre le machtyern et le voyer (*vicarius*) il n'y a que des rapports très-faibles et, au contraire, des différences essentielles. Bourbriac n'est qu'une paroisse, et Minihibriac ou Minibriac était une seigneurie comprenant, outre Bourbriac, les communes actuelles de Saint-Adrien, de Coadout, de Magoar, et une partie de Plésidy.

Je voudrais, en regard de cette petite chicane, dire tout le bien que je pense de nombre d'autres notes de l'éditeur, entre autres de celles qui se rapportent aux redevances en miel (pages 88-89), mais mon but, en ce moment, n'est que de dire deux mots pour annoncer cette importante publication. M. Le Men compte, en effet, comme on le voit par le titre, augmenter ce volume d'une introduction développée et de pièces justificatives. Quand ce double complément aura paru, nous reviendrons sur cette œuvre avec tout le détail et l'attention qu'elle mérite.

Si nous avons tenu dès aujourd'hui à en dire un mot, en voici le motif.

La destruction de l'Association bretonne a supprimé tous les liens, si utiles cependant et même si nécessaires, qui unissaient les travailleurs de notre province. Aussi est-il aujourd'hui fort difficile de se renseigner exactement à Rennes ou à Nantes sur les travaux historiques ou archéologiques publiés à Brest, Vannes ou Quimper, et réciproquement. L'*Histoire de Sainte-Croix de Quimperlé* en est, en ce qui me concerne, un très-bon exemple. Il y a quelque temps, orsque je publiai dans la *Revue de Bretagne* un article sur le

Quémenet-Héboi et ses seigneurs, où j'invoquais fréquemment l'ouvrage de D. Leduc, l'impression de cet ouvrage était déjà entamée; mais comme je l'ignorais absolument, je me bornai à citer le manuscrit, sans mentionner l'édition qu'on préparait. J'en fus informé trop tard pour réparer l'omission, mais désireux cependant d'y remédier autant qu'il était possible, je priai un libraire rennais de s'adresser à l'imprimeur de Quimperlé pour qu'il m'envoyât l'ouvrage dès qu'il aurait paru en tout ou partie. Ne voyant rien venir, je craignais déjà que l'entreprise n'eût rencontré quelque obstacle, lorsqu'il y a quinze jours, furetant des yeux machinalement dans la bibliothèque d'un ami qui a des relations plus suivies que moi avec la bonne ville de Quimperlé, j'aperçus à mon grand étonnement, et j'ajoute, à ma grande joie, le volume imprimé contenant tout le travail de D. Leduc. A la vérité, il manque encore à la publication, comme je l'ai dit, les pièces justificatives et surtout l'introduction de M. Le Men. Mais je fus si aise de voir mes craintes vaines que j'emportai sans façon le volume et le lus sans plus attendre. Je résolus en même temps de réparer aussitôt l'omission involontaire dont j'ai parlé tout à l'heure; et c'est pourquoi, sans attendre le travail complémentaire de M. Le Men, qui (d'après certaines indications semées dans la partie déjà imprimée) ne peut manquer d'être fort curieux, et tout en me promettant d'y revenir, j'ai voulu de suite appeler l'attention du public de notre province sur cette importante *Histoire de l'abbaye de Quimperlé*, œuvre certainement très-digne de l'érudition bénédictine et appelée nécessairement à prendre place dans la bibliothèque de tous les Bretons qui s'intéressent quelque peu à l'histoire de notre province.

A. DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — M. Dufaure à l'Académie française. — Trois congrès de sociétés savantes et nos succès scientifiques. — Louis XIII à Fontenay. — Entrée de Mgr Gazailhan à Vannes. — La fête de sainte Pie à Rennes. — Les prédicateurs du Carême à Nantes. — M. Hippolyte Flandrin. — M. Ampère.

Le 7 de ce mois, l'Académie française donnait une de ces fêtes qui, bien que se renouvelant à de courts intervalles (la mort, hélas! fait depuis quelque années de si cruels ravages parmi les *immortels!*) et se ressemblant toutes, plus ou moins, ont toujours cependant le privilége d'attirer les curieux en grand nombre. Cette fois, c'était M. Dufaure qui devait faire, pour la principale part, les frais du spectacle. Votre fidèle chroniqueur ne pouvait, sans manquer à tous ses devoirs, n'y pas assister, pour vous transmettre ses impressions. Doué du privilége de l'ubiquité, — comme tout chroniqueur qui se respeete, — il était là. Une faction d'une heure à la porte, deux heures d'attente dans la salle : telle est la perspective. Le temps, d'ailleurs, était superbe. — On entre enfin : en un instant amphithéâtre et tribune se garnissent; et bientôt également l'hémicyle et le rond point du rez-de-chaussée ont reçu leurs invités, ou plutôt leurs invitées, car les dames y sont en majorité.

Il ne s'agit cependant pas cette fois d'applaudir, avec des mains finement gantées de blanc, un romancier rose, tendre, délicat, parfumé, tout pétri de grâces féminines, comme l'heureux père de *Sibylle,* ce favori des boudoirs, ce théologien des oratoires mondains. Mais, outre le désir bien naturel de se montrer, qui ne connaît la passion de mesdames les modernes Athéniennes et celle des Athéniens, leurs frères ou maris, pour tous les spectacles en général, et pour le spectacle oratoire en particulier? Nous sommes toujours les Gaulois de César. Or, deux

discours à écouter, c'était double plaisir..... à moins que ce ne fût une double fatigue. Nous allions entendre, non pas Démosthène (depuis plusieurs années déjà, il fait l'ornement de l'illustre corps académique dans la personne de Berryer), mais tout au moins Eschine, dont la parole plus ferme qu'élégante, moins brillante que sensée, nous promettait des jouissances d'un ordre un peu austère.

Cependant les banquettes des membres de l'Institut se garnissent à leur tour et se constellent de rubans, de rosettes, de décorations de tous les ordres, lesquelles se détachant sur le fond noir des habits, donnent à l'illustre assemblée un faux air de plate-bande de coquelicots en fleur. Seule, la boutonnière de Berryer fait *tache :* elle n'en brille que d'un plus vif éclat, et cette absence de distinction visible et d'insigne est elle-même chez le grand orateur la distinction la plus haute. — Tout à coup éclatent des applaudissements. Qu'y a-t-il, et qui vient d'entrer? C'est un ecclésiastique d'apparence modeste, à la physionomie fine et ferme à la fois, à l'œil mobile et vif, au visage empourpré, et qui, saluant à droite et à gauche, non sans quelque embarras, se faufile en rougissant dans un coin, où va bientôt le rejoindre M. Saint-Marc Girardin : chacun a reconnu l'évêque d'Orléans. — Deux heures sonnent : l'exactitude n'est pas le privilége exclusif des rois; c'est aussi, paraît-il, la politesse des Académies. Le poste porte les armes et nous voyons arriver le récipiendaire flanqué de ses deux parrains, MM. de Montalembert et Mignet. M. Patin prend place au fauteuil de la présidence, ayant à sa gauche M. Villemain (*immortel* comme académicien et *perpétuel* comme secrétaire, — deux fois immortel), et à sa droite M. O. Feuillet.

Le tournoi commence, duel pacifique et courtois, où l'on ne se bat guère qu'à coups d'encensoir,— une arme qui, comme chacun sait, n'est redoutable que pour le nez de l'adversaire. Pour la manier de façon à *toucher* ailleurs celui-ci, il faut être possédé de toute la juvénile turbulence du quasi-nonagénaire M. Viennet.

Je me garderai d'entreprendre l'analyse du discours de M. Dufaure, et cela pour une foule de raisons, dont le manque d'espace serait une des moindres. Les journaux d'ailleurs vous ont déjà servi le morceau dans son entier (et il est de résistance). Je me borne à retracer la partie anecdotique de la séance, la seule qui soit de la compétence d'un futile chroniqueur comme votre très-humble.

Si jamais il prend fantaisie à M. Dufaure d'accompagner sa cuisinière aux halles, je lui conseille d'éviter d'adresser la parole aux habitantes du lieu, de crainte que quelque marchande d'herbes ne lui fasse, à l'endroit de son accent franchement provincial, la désobligeante réflexion adressée jadis par une de ses pareilles à l'orateur grec. Hâtons-nous d'ajouter que ce léger défaut n'a nui en rien au succès de l'orateur, succès qui ne

s'est pas démenti pendant les deux heures qu'a duré sa harangue. Il est vrai que, composé en grande partie de personnages politiques en retraite et de membres du barreau accourus pour applaudir leur bâtonnier, l'auditoire lui était acquis d'avance. Le sujet d'ailleurs prêtait aux vastes développements. Le récipiendaire avait à retracer la vie (une vie de quatre-vingt-quatorze années) de M. le duc-chancelier Pasquier, son prédécesseur. Le héros du panégyrique obligé — que tout nouvel immortel doit consacrer à l'immortel défunt, — résumait cette fois, dans sa vie privée et publique, notre histoire depuis près d'un siècle. Quelle belle occasion de refaire, après tant d'autres, le tableau si mouvementé et si divers de nos quatre-vingts dernières années ! Le nouvel académicien n'y a pas manqué. Depuis l'ancien parlement de Paris, à l'égard duquel M. Dufaure a peut-être été trop indulgent et qui, contrecarrant plus d'une fois les salutaires mesures prises par Turgot et par Louis XVI, ces deux *amis du peuple*, engagea une lutte funeste avec la royauté dont il hâta peut être la perte, — jusqu'au second empire, l'orateur a tout embrassé et quasi tout jugé.

Ses jugements ont-ils tous porté juste ? On le croirait à voir la façon dont ils ont été accueillis. Attaques directes ou indirectes contre un certain ordre de choses (je n'ose dire lequel), allusions, sous-entendus, tout était avidement saisi et applaudi par cet auditoire impressionnable et favorablement disposé. Certains passages surtout, ceux notamment ayant trait au régime de 1830, ont ravivé un instant les revenants de cet âge déjà lointain.

Les mauvaises langues de petits journaux parisiens n'ont pas manqué d'appliquer, en le modifiant, à M. Dufaure, le mot le plus fameux du fameux monologue de Figaro : « Pour remplir la place vacante d'académicien, il fallait un littérateur : ce fut un avocat qui l'obtint. » Ces enfants terribles de la petite presse (*cet âge est sans pitié*) ne voient dans les choses qu'un côté, le plaisant; les institutions les plus vénérables ne leur inspirent aucun respect, et volontiers ils hasarderaient un calembour par à peu près sur le cadavre encore chaud d'un oncle..... d'Amérique. Donc, ici comme dans la plupart des cas, le mot est spirituel, mais il n'est que cela. — « M. Dufaure n'est pas un littérateur; entre la littérature et lui, il y a eu peut-être quelques rapports *de mur mitoyen*, mais jamais d'intimité bien étroite. » — D'accord. — « M. Dufaure est, dit-on, un habile légiste; en ce cas, il fallait lui offrir un siége à la Cour de Cassation, au lieu d'un fauteuil à l'Académie française. Bref, M. Dufaure n'est et ne sera jamais qu'un avocat. » — Et voilà justement la *cause* (pardon du jeu de mots involontaire) pour laquelle l'Académie, et avec raison, selon moi, a appelé M. Dufaure dans son sein. M. Pasquier était mort laissant à l'illustre corps une succession fort em-

brouillée. Songez donc : une vie de quatre-vingt-quatorze années, une demi-douzaine de régimes divers servis, sans *fanatisme*, il est vrai (le mot est de M. Dufaure et il est joli) mais enfin servis; par conséquent, cinq ou six serments tour à tour prêtés et rendus, reprêtés et repris. Quel dossier! et quelles autres mains, quels autres yeux que celles et ceux d'un avocat émérite auraient suffi pour le débrouiller et y voir clair? Citez-nous un littérateur qui n'aurait succombé à la peine, je dis un seul, fût-ce le géant Dumas, le seul vrai grand de tous les Alexandres passés, présents et futurs, qui, de la même plume dont il renverse le trône du roi de Naples et les fortifications de Gaëte, écrit en même temps dix romans et rédige vingt journaux dans vingt capitales à la fois. — M. Dufaure arrivé, quelle différence! En un clin-d'œil, il a fait pénétrer la lumière au sein de ce qui ne nous paraissait que ténèbres; un instant lui a suffi pour déchiffrer le mot de l'énigme. Avant de l'entendre, je me demandais, non sans quelque inquiétude, je l'avoue : Comment l'avocat va-t-il se tirer d'une cause si délicate? Lui qu'entoure la considération publique justement à cause de l'unité de sa vie et de la constance de ses convictions politiques, comment va-t-il juger une existence si riche en incidents, et que ne distingue pas précisément l'unité des aspects? Pour sûr, me disais-je, l'avocat, embarrassé en certains points, arrivera à invoquer en faveur de son client les circonstances atténuantes. Combien mes inquiétudes étaient vaines, et comme, dans ma naïveté, je me doutais peu des ressources que recèlent les profondeurs de la toque et les plis de la robe de l'avocat que déguisaient à peine les broderies de l'académicien sous leur jeune et printanière verdure.

Maître Dufaure a parlé, et de son habile plaidoyer M. le duc Pasquier est sorti, à tous les yeux, immaculé comme la neige du Mont-Blanc, doué de toutes les vertus de l'homme privé et du citoyen, le meilleur des époux, le plus fidèle des amis... Bref, il ne manquait rien à l'épitaphe. Quant aux petites bizarreries qui ont *incidenté* sa vie politique, au lieu d'un défaut qui blesse, nous devons y voir encore une qualité nouvelle qui l'honore : elles procédaient uniquement de l'activité de son tempérament et de son dévouement inaltérable à son pays, auquel il n'a cessé d'apporter l'appui de ses talents. Renchérissant sur cet ingénieux *moyen* oratoire, M. Patin, en répondant à M. Dufaure, a ajouté ce joli mot, qui sent d'une lieue l'homme assidu à fréquenter les rhéteurs grecs : La vie de M. Pasquier, malgré la diversité apparente de ses aspects, est restée *une;* il n'y a eu de *mobile* que les institutions qu'il a servies. — Après celui-là, il faut tirer l'échelle.

Dans tout cela, direz-vous peut-être, je vois bien des avocats, des hommes d'État, des ministres, de la politique enfin; mais je cherche vainement la littérature, n'y en avait-il point? — Si fait : il y avait un

vers d'Horace et la personne de M. Patin. Je dis la *personne* et non pas le discours; car l'épidémie politique a gagné jusqu'à l'attique érudit, sauf une petite échappée sur l'éloquence du barreau, un lieu commun de ma connaissance, que j'ai salué au passage, en me remémorant mes essais de rhétoricien. M. Patin a discrètement glissé sur les œuvres du récipiendaire, œuvres qui, éparpillées dans le *Moniteur* et la *Gazette des Tribunaux*, n'ont jamais été, que je sache, reliées en veau ou en chagrin. Son discours, embarrassé de longues périodes et tout bourré de finesses, pour la plupart imperceptibles à l'œil nu (on n'est pas Grec pour rien), a été écouté un peu froidement. Je dois pourtant noter un passage (encore est-il d'un autre) qui a soulevé un orage d'applaudissements; je veux parler de cette éloquente sortie contre les égorgeurs de Louis XVI et de sa famille, qui s'échappait brûlante du cœur chaud encore, bien qu'à la veille de cesser de battre, de M. Pasquier. Il ne faudrait pas beaucoup de pages comme celle-là pour faire oublier bien des peccadilles et même des gros péchés politiques; et il sera beaucoup pardonné à l'illustre duc-chancelier, parce qu'il a, jusqu'à la fin, vigoureusement haï les scélérats de 93. Il les avait vus à l'œuvre, c'est tout dire.

Il est, je n'en doute pas, bon nombre de Parisiens qui demeurent persuadés que Paris a le monopole des académies. Ceux-là ont pu dernièrement se convaincre du contraire, en assistant aux séances du Congrès des délégués des sociétés savantes, ouvert le 17 mars dans la salle de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte. Jamais la réunion n'avait été aussi nombreuse. Plus de quatre cents membres ont répondu à l'appel de l'Institut des Provinces de France. Pendant huit jours, les mémoires les plus intéressants, les discussions les mieux soutenues ont montré l'activité du mouvement intellectuel en dehors de tout patronage officiel. La Bretagne avait envoyé plusieurs représentants, parmi lesquels nous avons remarqué MM. du Chatellier, Halléguen, du Finistère; de Barthélemy, des Côtes-du-Nord; Bobierre et de Keranflec'h, de la Loire-Inférieure.

Dans la section d'histoire et d'archéologie, les dernières et importantes découvertes de la Société Polymathique de Vannes dans les tumulus du Morbihan ont eu les honneurs d'une des plus belles séances, présidée par le comte de Montalembert. Deux jours après, une médaille d'honneur était solennellement remise à M. Demolombe, éclatant hommage de la France provinciale au savant jurisconsulte et à l'homme de cœur que les honneurs et les avantages des hautes fonctions de la capitale n'ont pu enlever à la chaire normande dans laquelle il s'est acquis une réputation si justement méritée. Cette affirmation de la vitalité du mouvement intellectuel libre et décentralisé, auquel le pays est redevable de la renaissance des arts nationaux, est de nature à dissiper les craintes inspirées

par la récente institution de réunions officielles analogues. Tant qu'on a la liberté, la concurrence est un élément de progrès.

A son tour, le 2 avril, M. Duruy ouvrait à la Sorbonne son Congrès des sociétés savantes, avec tout l'appareil ministériel. Là encore la Société Polymathique du Morbihan s'est trouvée au premier rang et a été primée *ex-æquo* avec la Société du Doubs. Le savant professeur de chimie de Nantes, M. Bobierre, a fait une communication remarquée. Les cent bouches de la publicité officielle ayant suffisamment fait connaître ces séances, nous n'avons pas à en parler plus longuement. Il nous suffira de dire que, des cinq départements bretons, il n'y a eu guère par ailleurs à y figurer que l'Ille-et-Vilaine par un mémoire de M. Lallemand, de Rennes, sur la chimie, et le Morbihan par M. Hesse, de Brest, primé pour des études sur les *hirudinées* et les *trématodes*.

Quelques jours auparavant, dans cette même Sorbonne, devant la Faculté des Sciences de Paris, un jeune médecin, qui n'a point tout à fait cessé d'être Nantais, soutenait brillamment ses thèses pour le doctorat ès-sciences naturelles. Notre incompétence en ces matières ne nous permet pas de dire autre chose, sinon que la thèse de géologie a pour objet les terrains devoniens de la Loire-Inférieure; nous sommes persuadés d'ailleurs que M. Emile Bureau préfère à nos louanges celles que ses professeurs lui ont données publiquement.

La Société archéologique de France pour la conservation et la description des monuments présente à nos yeux cet avantage, qui lui était commun, du reste, avec notre chère Association bretonne, de regrettable mémoire, que chaque année ses congrès se tiennent dans une ville différente. Ce système nous paraît préférable. Nous sommes donc heureux d'annoncer que la Société française d'Archéologie tiendra cette année, à Fontenay, à partir du 12 juin, sa XXXIe session. Le programme, rédigé vraisemblablement par M. Fillon, de Fontenay, secrétaire général de la session et l'un de nos meilleurs numismates, ne comprend pas moins de quatre-vingt-une questions, se rapportant aux monuments et à l'histoire du Bas-Poitou. Rien n'est plus facile que de se le procurer.

Comme pour préluder au congrès, où l'on fera de l'archéologie savante, les habitants de Fontenay ont fait, le lundi de Pâques, de l'archéologie pittoresque, en représentant, au moyen d'une magnifique cavalcade, l'entrée de Louis XIII dans cette ville. Les costumes étaient superbes, les chars étaient majestueux; la quête pour les pauvres a donné près de 4,000 francs; en un mot, tout ce que le soin, la générosité, le goût pouvaient produire était réussi à souhait. Le beau temps seul n'a pas voulu être de la partie, et tous ces apprêts ont dû rester exposés à la pluie, une partie de la journée.

Pour parler d'une entrée véritable, constatons que celle de Mgr Ga-

zailhan dans son diocèse a été tout à fait triomphale. A Elven, où le chemin de fer l'avait laissé, il trouva une escorte à cheval composée de paysans et de propriétaires de Saint-Nolff, qui le conduisit d'abord jusqu'à ce bourg, où il s'arrêta quelque temps à recevoir les hommages des populations, et qui suivit ensuite sa voiture jusqu'à Vannes. La place du Morbihan avait été magnifiquement décorée. On voyait de tous côtés des guirlandes, des corbeilles de fleurs, des mâts vénitiens portant des bannières avec des inscriptions variées. Les troupes de la garnison étaient sur pied, et quand le bruit des cloches et celui des tambours ont annoncé l'arrivée de Monseigneur à la porte de Saint-Vincent, et qu'il est descendu de sa voiture en habits pontificaux, de vives acclamations sont sorties de tous les rangs de la foule. Après les cérémonies d'usage et les présentations, Monseigneur a traversé la ville sous un dais, se rendant à la cathédrale, où il a été complimenté de nouveau par le chapitre. Après le chant du *Te Deum*, Monseigneur est monté en chaire, et dans une chaleureuse improvisation, il a retracé la haute mission du prêtre et particulièrement celle de l'évêque. — Déjà, par une lettre pastorale datée du jour de son sacre et adressée aux fidèles et au clergé de son Eglise, Mgr Gazailhan avait commencé de gagner tous les cœurs de ses diocésains.

Rennes a eu aussi, le 10 mars, une cérémonie qui, bien qu'elle n'intéressât, à vrai dire, qu'une paroisse, a attiré la population tout entière. Une personne pieuse de la ville avait rapporté de Rome le corps d'une martyre à laquelle le Souverain Pontife avait donné son nom sous lequel on l'invoquera désormais. Ces reliques avaient été déposées à la chapelle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, où le clergé est venu les prendre pour les conduire à l'église Saint-Sauveur, à laquelle elles sont destinées. La sainte martyre, portée sur un riche brancard, était suivie d'un nombreux cortége de prêtres et de jeunes filles. Mgr l'Archevêque l'attendait dans l'église déjà pleine, et quand l'entrée fut achevée, ceux qui purent trouver place entendirent Monseigneur développer, avec son talent accoutumé, de hautes considérations sur le triple culte que nous devons aux saints : culte d'honneur, culte de prières et culte d'imitation. — Le soir, la plupart des maisons de la paroisse étaient illuminées.

Un mot maintenant de l'affluence qui a régné dans les églises de Nantes durant la station du carême; il nous serait, du reste, bien difficile de taire l'admiration que nous ont causée et le zèle et le talent du Père Mathieu, jeune dominicain qui prêchait à Saint-Clément. Ce saint religieux nous a montré une fois de plus quels magnifiques effets d'éloquence une parole inspirée sait trouver dans l'enseignement élémentaire de notre religion. On s'apercevait, au choix de ses sujets et à la nature de son exposition, qu'il voulait surtout s'adresser aux âmes simples; il n'embar-

rassait pas sa marche de la réfutation des arguties de la science moderne; il ne cherchait point à montrer à quel mépris de la logique peut descendre un sophiste; le plus souvent il prenait une parabole de l'Écriture appropriée au sujet qu'il voulait traiter; il parlait, on écoutait, et l'on était ému. Toujours intelligible, — ce qui n'est pas un mince mérite quand on prêche en province,

Où tout esprit n'est pas composé d'une étoffe
Qui se trouve taillée à faire un philosophe, —

son style d'une rare facilité s'élevait parfois à des accents sublimes. Personne ne nous a mieux fait sentir la supériorité de l'éloquence sur la discussion; et comment contester cette supériorité puisque la discussion pénètre rarement au-delà de l'intelligence, tandis que l'éloquence, méprisant les replis tortueux de l'esprit, va droit à l'âme en s'adressant au cœur?

Ce n'est pas cependant qu'il faille tenir en petite estime les talents de discussion, et le nombreux auditoire qui se pressait à la cathédrale autour de la chaire du P. Matignon, de l'ordre des Jésuites, a montré, par son assiduité à l'écouter, combien peut avoir d'attraits une parole claire et élégante mise au service d'une science éprouvée par les luttes de la polémique religieuse.

Le catholicisme est loin d'avoir parmi les artistes des interprètes aussi illustres que ceux qu'il possède dans le domaine de l'éloquence, des lettres et des sciences. C'est une raison de plus pour déplorer la mort prématurée d'Hippolyte Flandrin, qui était à la fois l'une des gloires de la peinture moderne et le plus éminent représentant de l'art spiritualiste en France. On sait que la cathédrale de Nantes se trouve avoir un de ses plus beaux tableaux, *Saint Clair guérissant les aveugles*, et que notre Musée possède de lui la *Rêverie*, une tête d'étude de jeune fille, et les portraits sur la même toile d'Hippolyte et Paul Flandrin, peints par ce dernier en 1842. C'est à coup sûr un grand honneur, pour notre compatriote M. Elie Delaunay, d'avoir été l'un des élèves préférés de ce maître. Tout le monde a lu la lettre pastorale par laquelle Mgr l'évêque de Nîmes demande à son clergé des prières pour l'âme de l'artiste chrétien.

Une perte qui sera aussi bien vivement sentie dans le monde savant et littéraire est celle de M. Ampère, mort récemment à Pau Sa mémoire, comme celle de M. Flandrin, a eu cette fortune d'inspirer à l'un de ses amis de nobles accents; on voit, à lire le discours de M. Guizot sur cette tombe entr'ouverte, que sa douleur est vraie; ses pensées sur la mort sont celles d'un chrétien, et à l'entendre qualifier la Restauration de « pouvoir aimé et doux rajeuni par la liberté, » on sent qu'il est arrivé à

cette hauteur sereine qui domine les passions. M. Ampère, esprit libéral et élevé, était à proprement parler plutôt savant qu'écrivain. On avait cependant fort remarqué dans ces dernières années ses études sur l'*Histoire romaine à Rome*, ouvrage dans lequel, à propos des monuments, il faisait revivre l'histoire qu'il expliquait ensuite à l'aide de ces mêmes monuments. Il est mort subitement en corrigeant un article intitulé : *La fin de la liberté à Rome*. Ce n'est pas sans une certaine tristesse qu'on le voit terminer ce travail, son testament littéraire, par ces paroles empruntées à un historien anglais : « On enterre les morts et d'autres vivent à leur place, mais quand la liberté est enterrée, rien ne vit plus. »

En Bretagne, plus que partout ailleurs, la perte de M. Ampère laissera de profonds regrets : notre province n'a point oublié que cet éminent écrivain avait eu l'honneur de représenter l'Académie française, en ce grand jour de la translation des restes de Châteaubriand au tombeau du Grand-Bé.

LOUIS DE KERJEAN.

Erratum.

Dans notre dernier numéro (ci-dessus p. 228), à propos des *Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, M. de la Borderie parlait de « ces éditions » (de nos grands écrivains) chargées d'images, comme on en publiait tant » naguère, où des artistes fort habiles ont usé les finesses de leur » crayon à prouver leur *inintelligence* des œuvres qu'ils prétendaient » *illustrer*. » — Du mot *inintelligence*, une faute d'impression a fait *intelligence*, ce qui rend la phrase inintelligible.

NOTRE-DAME-DES-DONS.

Quàm dilecta tabernacula tua!

I.

C'est près de Nantes, dans la pauvre et obscure paroisse de Treillières, vers une ruine abandonnée, que je me propose de conduire ceux qui me lisent, et non vers l'antique et célèbre cathédrale d'Avignon, qui vit les splendeurs du pontificat suprême et conserve sous ses dalles la poussière des papes qui y ont vécu, loin de leur siége, maintenus là par la turbulence des Romains et par la politique des rois. Cette basilique n'a de commun avec notre oratoire nantais que la consonnance du nom; l'orthographe même est différente [1].

Si modeste qu'elle soit, notre ruine a néanmoins son histoire, non pas retentissante sans doute, mais cependant digne d'intérêt, puisqu'elle se mêle à celle des derniers jours de la cour bretonne, et que nous verrons tour à tour paraître dans son enceinte les différents personnages de ces temps troublés.

Par qui fut fondée la *chapelle des dons*, on ne le sait; si haut qu'on puisse remonter on trouve la sainte Vierge honorée en ce lieu; on indique bien une date de reconstruction, ainsi que je le démontrerai; on n'arrive pas à saisir le moment où la première pierre fut posée. Le culte de la sainte Vierge paraît donc né là dès les temps les plus reculés de notre Eglise nantaise, dans les ombres

1 La cathédrale d'Avignon se nomme : *Notre-Dame-des-Doms.*

de la vieille forêt qui couvrait de ses masses profondes ces hauteurs.

Quand on se rappelle la légende du martyre des saints Rogatien et Donatien, la fuite du pontife et des prêtres de l'Eglise de Nantes à cette époque, et surtout quand on remarque que l'antique église dédiée à saint Similien, qui fut peut-être cet évêque obligé de se cacher, est bâtie sur le coteau de l'Erdre en face du vieux Nantes gallo-romain et sur la lisière de la forêt, on arrive à penser que là fut sans doute le théâtre des luttes et des souffrances de nos pères en la foi, les catacombes nantaises.

Le combat fut long entre les deux religions rivales, plus long qu'on ne le croit, car si les chrétiens triomphèrent officiellement avec Constantin, les prêtres païens à leur tour se réfugièrent dans ces mêmes ombres et y défendirent avec succès leurs croyances par des prestiges qu'ils opposaient aux miracles. J'en crois trouver la preuve et un souvenir dans la chapelle et le culte de *Notre-Dame-de-Miséricorde* et dans la légende que chacun connaît. Peut-être le serpent qui désolait cette partie de la forêt n'est-il qu'une allégorie, peut-être fut-il très-réel ; sans m'arrêter ici à discuter le pour et le contre au risque de ne pouvoir conclure, ni dans un sens ni dans un autre, je dois rappeler les êtres fantastiques et les illusions dont les Pères du désert furent souvent les victimes dans les premiers siècles et dont la réalité nous est attestée par saint Athanase leur biographe, à l'intelligence et à la véracité de qui l'on voudra bien ajouter foi. Ce qui est certain c'est qu'on ne sait pas plus l'époque de la fondation de *Notre-Dame-de-Miséricorde* que l'origine de l'église Saint-Similien et des chapelles de *Notre-Dame-des-Anges* en Orvault, de *Notre-Dame-de-Bon-Garant* en Sautron, et de *Notre-Dame-des-Dons* en Treillières, tous édifices construits sur le territoire occupé par l'ancienne forêt fatidique; je suis tenté d'y voir comme autant d'étapes de la lutte consacrées par un autel à la Vierge protectrice des apôtres.

Celui de ces petits oratoires dont il est fait le plus anciennement mention est la chapelle de Bon-Garant ou Bois-Garrant. Ce n'est pas une date de fondation, c'est la donation d'une chose existante déjà.

L'an 1038, Budic comte de Nantes et Adoïs sa femme donnèrent au monastère de Saint-Cyr de Nantes qu'ils voulaient rétablir, *Bois-Gragunderran quæ est inter Oisraldum et Vigno supra aquam Alsentiæ, cum cultis et incultis, et silvis et pratis.*[1] Matthias peu après transféra Saint-Cyr et Bon-Garrant à l'abbaye du Roncerai. Donc Ogée se trompe quand il dit que la chapelle de Bon-Garrant fut bâtie par François II, duc de Bretagne, et bénite et dédiée le 6 juin 1464 par le coadjuteur de Rennes. C'est rebâtie qu'il eût fallu dire, et j'insiste là-dessus, parce que le même Ogée a commis la même erreur pour la chapelle des Dons qu'il fait également bâtir par le même duc François, tandis qu'elle existait certainement avant le règne de ce prince.

Deux raisons me semblent mettre hors de doute l'existence de la chapelle des Dons avant l'époque de François II. La première c'est que dans le relevé des biens et droits de l'évêque de Nantes dans la paroisse de Treillières, il est parlé d'un champ grévé d'une rente par suite d'un contrat de 1452 et il est relaté dans cet acte que le champ est situé au-devant de la chapelle des Dons qui, dès lors, existait avant François, monté sur le trône en 1458 seulement; l'autre c'est que nous verrons ce duc venir avec sa cour y faire un pèlerinage officiel et dans un but quasi politique, puisque ce fut pour demander à Dieu, par l'entremise de la Sainte-Vierge, de bénir son mariage en lui donnant une postérité. Or on ne fait pas un pèlerinage à un autel qu'on élève soi-même; il faut que déjà des grâces obtenues aient rendu un lieu célèbre entre tous.

Ces réserves faites, ouvrons Ogée. A l'article Treillières il me dit : « La chapelle des Dons bâtie par les ducs de Bretagne est remarquable par une assemblée qui s'y tient tous les ans la seconde fête de Pâques. » Et voilà tout. J'ai un autre guide un peu moins laconique, mais qui a eu le tort de ne pas préciser les sources où il a puisé. Je ne l'en tiens pas moins pour très-sûr, et incapable de rien relater qu'il n'ait lu et bien lu; c'est l'ancien curé de Treil-

1 *Bois-Garrant qui est entre Orvault et Vigneux, sur le ruisseau d'Aulxence (*le Cense*), avec ses champs cultivés et ceux qui sont incultes, ses bois et ses prés,*

lières, M. l'abbé Rigaud, qui ayant eu d'excellentes et intimes relations avec le propriétaire de Gesvres a pu lire les archives du château. Or dans une note statistique sur sa paroisse M. Rigaud s'exprime en ces termes : « Une chapelle dédiée sous le vocable de Notre-Dame-des-Dons située à trois kilomètres sud du bourg est le seul monument auquel s'attachent quelques souvenirs historiques qui peuvent offrir de l'intérêt. Construite en 1460 par François II, duc de Bretagne, elle a été depuis sa construction jusqu'à la Révolution de 1793 un lieu de pèlerinage célèbre. » C'est une date positive; et cette date s'harmonise avec les caractères architecturaux d'au moins une partie de l'édifice et avec l'époque assignée par Ogée à la réédification de Bon-Garant. François II a donc mis la main aux deux monuments, mais d'après ce que j'ai dit, s'il les a rebâtis, il ne les a pas fondés. Quelle pensée a pu conduire ce prince à entreprendre ces reconstructions? Evidemment la même. Voyons si l'histoire nous répondra.

En 1460 François, comte d'Etampes, fils de Richard de Bretagne et de Marguerite d'Orléans, occupait depuis deux ans le trône de Bretagne. A son avènement il avait trouvé dans le trésor une somme de six mille saluts d'or provenant probablement de décimes que le pape Jean XXIII avait autorisé jadis Jean V à lever, et qui était destinée à des usages pieux. François consulta le pape sur ce qu'il devait en faire, et Pie II alors régnant répondit d'en employer mille aux réparations de Saint-Pierre de Rennes, et le reste à la fondation d'une université qui fut celle de Nantes et à d'autres fondations perpétuelles [1]. Les chapelles qui nous occupent et qui toutes furent réparées ou reconstruites en ce temps, sont-elles un produit de ces libéralités pieuses? Je suis très-porté à le croire.

Ce duc François avait au plus vingt-cinq ans; élégant et noble de sa personne, d'un esprit gracieux, facile, mais trop peu appliqué, il aimait plus les plaisirs que les affaires et fut toute sa vie le jouet de ceux qui voulurent le dominer; il n'y trouva ni le repos ni le bonheur ni l'espoir d'un long avenir pour sa race. Il avait le cœur

1 Travers et Meuret.

bon sans doute puisque jusqu'au dernier jour et quelqu'imminente que fût sa ruine, il fut toujours aimé de ses peuples, mais ses mœurs légères et sa passion pour une indigne favorite le rendirent dur envers sa douce et pieuse femme, la duchesse Marguerite de Bretagne. Je sais qu'on a voulu ennoblir la dame de Villequier, c'est le nom de la favorite, en faisant grand bruit du dévouement qu'elle aurait eu en de fâcheuses circonstances; je sais aussi qu'on a rehaussé Landais; pour moi ces deux personnages se soutiennent et se complètent. Haïs en leur temps, ils ont été l'un et l'autre justement jugés. Ce n'est pas le lieu d'en donner la preuve. Je dirai seulement que la dame de Villequier n'était qu'une ambitieuse et banale coquette sortant de la cour du vieux roi Charles VII pour exploiter celle du jeune François II. Son influence fut fatale non seulement dans le ménage ducal qu'elle troubla, mais dans la conduite des affaires du duché qu'elle compromit; — c'est à elle que nous devons la plupart des difficultés qui servirent de prétexte à Louis XI pour se mêler de nos affaires, et notre participation à la Guerre du Bien Public qui fit plus d'honneur au roi qu'à nous.

Ce fut à la suite de cette guerre qu'Antoinette de Magnelais, dame de Villequier, depuis longtemps maîtresse du duc, mais résidant à Cholet, vint au château de Nantes; la mère de François venait de mourir, le 24 avril 1466. La duchesse dut souffrir ce surcroît d'humiliation. Mais le peuple murmura hautement de ce scandale, à tel point, que plusieurs des conseillers du duc, à la tête desquels il faut nommer Tanneguy du Chastel, durent chercher le moyen d'y mettre fin. On ne crut pouvoir mieux faire que d'écrire à Vannes à la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise qui venait d'y bâtir un couvent de Carmélites ou elle habitait sans être cloîtrée encore. Françoise envoya à son cousin des lettres dont Albert de Morlaix nous a conservé deux admirables fragments qui sont pleins à la fois d'affection, de charité, de patriotisme et d'une fermeté tout évangélique. Quelle grande âme que cette âme de sainte! et quel courage! car ne recevant pas de réponse elle vint elle-même la chercher à Nantes au mois de septembre. — Elle lutta longtemps, fut sur le point de remporter la victoire, fit chasser momentané-

ment la favorite du château et n'échoua, en définitive, que parce que les gens qui avaient besoin de la courtisane pour dominer le prince se mirent contre elle. Durant ce combat, où il s'agissait de son bonheur, que faisait la pauvre duchesse Marguerite? Elle priait, et M. l'abbé Rigaud a relevé la date de 1466 *sur les registres de la chapelle des Dons,* comme étant celle d'un pèlerinage fait en ce lieu par Marguerite de Bretagne. J'aurais désiré savoir au juste si ce fut en ce même mois de septembre; nous aurions alors pu dire si ce fut pendant la lutte pour demander à Marie son appui, ou après, pour se jeter en ses bras, désormais son unique refuge. Toute brève qu'elle soit, cette simple date de 1466 est éloquente.

Quant aux seigneurs qui traversèrent les projets de la duchesse Françoise, on devine quels ils furent, du moins leur chef. Il n'est pas douteux que Landais soutenait Antoinette, il est même probable que l'hôtel de Briort fut le refuge momentané de la favorite. Il est certain qu'à partir de ce jour Antoinette de Magnelais devint la première personne de la cour; les comptes du Trésorier en font foi.

Cependant les intrigues continuant entre le duc de Bretagne, le comte de Charolais et le duc de Normandie, frère du roi, réfugié en Bretagne, ces princes armèrent contre Louis XI qui confisqua les biens d'Antoinette de Magnelais, situés en France, évidemment parce qu'elle était le nœud de cette ligue. Afin de rendre la chose plus piquante, Louis fit don de ces biens à Tanneguy du Chastel, dépouillé par la dame. Cette confiscation est de 1468, et en cette même année Antoinette vint à la chapelle des Dons. Qui l'y conduisit? Est-ce le hasard? Un jour accompagnant le duc à son manoir du Bois-Thoreau en Sautron, l'aura-t-elle suivi à quelque chasse et passant près des Dons aura-t-elle voulu donner le spectacle édifiant d'une piété officielle? Ce n'est pas d'aujourd'hui que les scandaleux et les rebelles aux lois de la morale et de l'Eglise se piquent d'être aussi réguliers que ceux qui les condamnent, mais d'une piété mieux entendue. Toujours est-il que la favorite vint à la chapelle des Dons et fit inscrire son nom sur le même registre où sa victime avait inscrit le sien. C'était être déjà presque duchesse. Bientôt sans

doute elle se crut certaine de ce haut rang quand, l'année suivante, l'infortunée Marguerite mourut de douleur, le 22 septembre 1469.

Marguerite, ce sang royal de Bretagne et d'Ecosse, comme l'écrivait sa bienheureuse cousine Françoise, était une sainte et pieuse femme. Epouse parfaitement noble et digne dans son malheur, le peuple la plaignait et l'aimait, et détestait la favorite. Il se forma contre cette dernière un parti puissant, à la tête duquel se trouvait Françoise d'Amboise. — Mais le duc entièrement dominé par la demoiselle de Magnelais, s'était livré aux créatures de cette femme, devenue, à cette époque, créature elle-même de Landais. — On a fort critiqué la noblesse bretonne, on a fort exalté Landais à son détriment; on a dit que seul il comprit son temps et aima son pays, que les seigneurs bretons étaient vendus à l'étranger. C'est le contraire qui est vrai. Qui voyons-nous, en effet, autour du duc administrant et gouvernant la patrie bretonne? — une maîtresse étrangère, Antoinette, et des favoris étrangers, MM. de Lescun, de Villars, de Tiercelin, — tout cela vivant aux dépens du duc, absorbant les fonds du trésor, livrant le pays aux hasards de guerres ruineuses et d'une politique sans foi et grosse d'orages sans cesse renaissants. — Qu'on parcoure les comptes de Landais. La dame de Villequier, ses bâtards y sont à toute ligne; ce sont des sommes toujours renouvelées qu'on leur alloue; les unes pour des achats spécifiés de drap de soie ou de laine que fournissent Martin Anjorrant et Jehan de Moussi, le beau-père du Trésorier; les autres avec cette annotation « qu'il n'en sera pas autrement parlé à la cour des comptes. » Du 1er octobre 1468 au 30 septembre 1470 je trouve qu'Antoinette et son fils, le sire de Clisson, sont portés sur les comptes pour une somme de 20,634 livres, tandis que la duchesse Isabeau d'Ecosse n'y est portée que pour 3,000 livres, et la duchesse régnante pour ses dépenses, 6,500 et 500 pour ses épingles.

Les honnêtes gens, ce que j'appellerai moi le parti vraiment national et breton, durent se réfugier en France, au moins les chefs. — Le vicomte de Rohan, beau-frère du duc, Tanneguy du Chastel, et Payen Gaudin, seigneur de Martigné et grand-maître de

l'artillerie. — On fit faire leur procès. — Parmi les commissaires on ne trouve que les fonctionnaires de Landais, entre autres un Lespervier, peut-être le père de celui qui un jour épousa la fille du Trésorier, peut-être celui-là même. Or, l'extrait de ces enquêtes est curieux à consulter. — De quoi s'est donc plaint Payen Gaudin, par exemple, le plus chargé des accusés? — Il s'est plaint : « de ce que les étrangers gouvernaient le duc et qu'ils étaient trop puissants en son conseil; » et par dessus tout on le poursuit pour avoir accusé Mme de Villequier, pour avoir dit qu'elle empêchait le duc d'avoir des enfants de la duchesse, pour avoir dit que les « grands seigneurs estoient bien lâches de souffrir ladite dame et les étrangers auprès du duc et qu'ils devaient les mettre hors du pays. » — Payen Gaudin ne nia point ses paroles et il ajouta ces mots significatifs que le roi lui ayant dit par manière de reproche : « Vous autres Bretons êtes tous Anglais ou Bourguignons; il répliqua : *Sire, nous sommes et serons toujours bons Bretons et bons Français.* » Landais et ses complices n'en pouvaient dire autant [1].

Il y avait donc lutte et lutte ardente entre les Bretons et les étrangers à la cour de François. — Sur ces entrefaites et tandis qu'on faisait ces procès, Antoinette mourut, un an et deux mois après la duchesse, le ve jour de novembre, et fut enterrée en l'église de l'hôpital de Cholet, où son épitaphe ainsi conçue se lit encore : « *Ci gît noble et puissante demoiselle Anthoynette de Magnelais, en son vivant dame de Villequiers et de Magnelays, vicomtesse de la Guierche en Touraine et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dame de Montresor et de Menetansolon des Isles, de Marennes, d'Oleron et de cette ville de Cholet, qui trépassa le* ve *jour de novembre l'an* MCCCLXX. — *Dieu en ait l'âme. Amen.* [2] »

Vte Edouard de Kersabiec.

1 *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, Dom Morice.

2 Je dois cette épitaphe, inédite je crois, à l'obligeance de M. de la Barbée.

(La suite au prochain numéro.)

A BORD DE L'ESCADRE CUIRASSÉE.

NOTES DE VOYAGE.*

A M. ÉMILE GRIMAUD, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION.

Il est quatre heures du matin; la vapeur fait rage en s'échappant par les deux naseaux qui servent à sa respiration lorsqu'on n'est pas encore en marche; le cabestan grince, les poulies gémissent, les matelots jurent en virant pour amener l'ancre, et ce concert, qu'il vaut mieux pour vous entendre de loin que de près, indique suffisamment que nous sommes sur le point d'appareiller. Adieu donc, île de Madère; c'est probablement le dernier salut que j'aurai occasion d'adresser à tes flots bleus, à tes rives verdoyantes, à tes habitants hospitaliers; mais je me rappellerai toujours avec bonheur les instants si rapides que j'ai passés à l'abri de tes montagnes dont les plus hautes cimes vont bientôt se perdre à l'horizon.

Nous passons devant la baie de Tampico. Il y a là une légende. A ce mot vous dressez l'oreille; une légende!... les revues les aiment beaucoup. Soyez tranquille, je vais vous la raconter. Ça commence ainsi qu'un conte de fée. — Il y avait une fois un beau chevalier français qui commandait un navire fin voilier, rude joûteur, aux flancs sombres comme la nuit, aux canons brillants comme l'éclair. Dans quel but naviguait ce bâtiment? où allait-il? d'où

* Voir la livraison de Février, pp. 115-128.

venait-il ? c'est ce que tout le monde se demandait dans la rade mexicaine de Tampico où il se trouvait alors ; mais comme le capitaine n'avait pas l'air précisément très-patient et n'aimait pas les curieux, on se borna aux suppositions. — Vous êtes libre d'en faire autant. — Toujours est-il qu'un beau matin le navire disparut sans crier gare et qu'on apprit la disparition simultanée de la senora Dolorès, Mercedès, Inès, ou un autre nom en *ès* quelconque, peu importe. Il y avait là toute une histoire dramatique, des amours contrariées ; des parents qui auraient voulu voir l'acte de naissance du futur ; M. le maire peut-être qui faisait des objections ; que sais-je? Le capitaine n'aimait pas les lenteurs ; il abrégea les formalités en enlevant la demoiselle, après avoir trouvé un *padre* complaisant qui célébra leur union sans faire aucune demande indiscrète.

Je ne vous dirai pas à la suite de quelles aventures le navire aborda à Madère; mais un jour, les moricauds, qui étaient alors les seuls habitants de l'île et dont il reste encore d'assez jolis échantillons, se réveillèrent fort étonnés en apercevant sur leurs côtes un bâtiment comme ils n'en avaient jamais vu et sur leur sol une centaine de gaillards qui avaient l'air tout disposés à y prendre racine. — On s'installait à son aise et on faisait bouillir la marmite, absolument comme si on eût été en pleine Normandie. — Les Moricauds voulurent se fâcher et renverser le pot au feu, mais on leur prouva, au moyen de quelques bras et jambes cassés, la vérité du proverbe : *qui s'y frotte, s'y pique.* Dès lors le différend fut jugé et les deux marmites se mirent à bouillir côte à côte en parfaite intelligence. Ce qui intriguait le plus les Madèriens, c'était la presence, au milieu de ces diables incarnés, d'une belle jeune femme, pâle, maladive, dont tous les traits indiquaient la souffrance. Les marins la nommaient *Tampico* et tous les jours le chef l'amenait sur le rivage, à l'ombre d'un bouquet de bananiers d'où la pauvre exilée jetait à travers l'immensité de l'Océan un long regard, sur sa jeunesse flétrie, sa famille perdue et ses illusions envolées. Bientôt il fallut la porter à ce lieu de repos qu'elle aimait, et au bout de quelques mois, un tertre de gazon, tombeau de la jeune femme, fut dans ces lieux la seule trace du passage de la malheureuse Tampico.

— Le lendemain le navire était parti, mais les Madèriens ont conservé à la baie le nom de la triste étrangère.

A l'aide de la longue vue, je suis le plus longtemps possible tous les points remarquables de l'île. — C'est fini, les dernières cimes disparaissent à mes yeux dans le lointain et se confondent avec les nuages. — Encore une séparation ! — Hélas ! la vie en est faite et il en sera ainsi jusqu'aux jours de l'éternité.

L'amiral donne l'ordre de marcher à la voile. Cette allure n'est pas le triomphe des *cuirassés;* aussi est-ce avec une vitesse très-modeste que nous atteignons Ténériffe, la première des Canaries. A dix lieues au large environ, nous commençons à apercevoir le fameux pic dont le sommet noir et aigu se détache à la clarté du soleil sur le fond blanc du tapis de neige qui couvre ses pentes. Il me prend une envie féroce de monter jusque là-haut, dussé-je pour cela recommencer le jeu de casse-cou que j'ai joué à Madère, et remonter à cheval sans être encore bien guéri d'un malaise équestre que je vous laisse à deviner. Mais comme je n'ai pas les ailes d'Icare, — et d'ailleurs les eussé-je, son exemple n'est pas bien encourageant, — je suis forcé de rengaîner ma vaillance et de remettre mes projets à plus tard. Pour le moment il faut se contenter de lorgner le monstre avant de l'escalader.

Trois jours durant, il m'a fallu subir le supplice de Tantale. L'amiral avait donné ordre de faire des expériences giratoires, et pendant trois fois vingt-quatre heures, nous avons tourné autour de Ténériffe. Chaque matin en me levant, j'apercevais ce diable de pic qui avait l'air de me narguer avec son burnous blanc, et chaque matin je maugréais. Cependant, je dois le dire, ces expériences avaient un grand intérêt : pour chaque circuit, on mesurait le diamètre du cercle minimum dans lequel parvenait à évoluer le navire. A chaque épreuve, l'angle de barre variait de 5°, et on s'assurait ainsi de la durée, de la grandeur et de la facilité de l'évolution pour les différents types représentés dans l'escadre, et pour toutes les circonstances dans lesquelles chacun d'eux pourrait se trouver un jour. — Le *Solférino,* qui avait eu jusqu'ici la palme pour la vitesse (il a atteint quatorze nœuds dans la marche avec huit chaudières, à toute

vapeur), pour l'économie de charbon, pour la douceur des mouvements, a été obligé de baisser pavillon devant la *Couronne*, la *Normandie*, et les vaisseaux à voiles. Ce résultat était facile à prévoir en raison de sa grande longueur augmentée par la saillie de l'éperon. Mais il évolue encore très-convenablement, et, somme toute, ce type a réalisé toutes nos espérances.

Il parait que l'amiral Penaud [1] aime la valse, car il ne nous fait pas grâce d'un degré. Quant à moi, malgré mon ancienne réputation de danseur, la tête commence à m'en tourner, et si nous avions viré un jour de plus, j'arrivais à la *girophobie*. — Je dois avouer que les instincts du touriste l'emportent souvent chez moi sur ceux de l'ingénieur, et on ne s'étonnera pas qu'après trois jours de ces exercices, moins amusants qu'utiles, je ne luttasse même plus contre mon besoin d'embrasser la terre.

Enfin le moment est venu. On mouille devant Santa-Cruz, dont les habitants émerveillés de notre constance à passer et repasser devant eux tous les matins, nous reçoivent comme des gens qui doivent être fatigués et nous jouent sur l'Alaméda un petit air de musique pour nous distraire. Il s'agit bien de cela! — Le Pic! Par où va-t-on au Pic? Comment peut-on grimper au Pic? — Je cours chez notre excellent consul, M. Berthelot, qui sourit à mon ardeur, mais jette dessus une douche d'eau froide en me disant : — Mon cher Monsieur, il y a un mois encore, c'était parfaitement possible; mais vous avez oublié que nous sommes en novembre et tandis qu'ici nous avons encore plus de trente degrés de chaleur, là-haut, le vent, la pluie et la neige vous auraient bientôt aveuglé, bousculé et inondé. Pas un guide ne vous y conduirait aujourd'hui; il est inutile d'y songer.

Me voilà aussi désappointé que Perrette avec son pot au lait. Heureusement M. Berthelot est si aimable, il met tant d'empressement à nous montrer ses collections minéralogiques, son plan en relief de l'île, à nous faire goûter son excellent vin de Ténériffe, avec accom-

1 L'amiral Penaud vient de mourir à Toulon, où il avait pris tout dernièrement le commandement de l'escadre d'évolution. Il était né à Brest et la Bretagne regrette en lui un de ses enfants les plus dignes et les plus énergiques.

pagnement de gâteaux, de poignées de mains, d'explications bienveillantes, etc....., que je parviens, sinon à oublier le pic, cet ingrat qui repousse mon accolade, mais à me résigner.

Cependant, dès que j'ai franchi le seuil hospitalier du consul et que je ne suis plus sous le charme de sa conversation, la rage me reprend; je trouve que les Ténériffains nous regardent comme des bêtes curieuses; le piston de leur musique fait des canards; mesdames leurs épouses ont l'air évaporé; les arbres de l'Alaméda ressemblent à des manches à balai, ornés au bout d'un plumail chargé de poussière. Je tourne décidément à l'aigre; revenons à bord. Il faut dormir par dessus ce désanchantement; demain je verrai les choses d'un meilleur œil.

L'aspect de Ténériffe, vue du mouillage devant Santa-Cruz, est des plus singuliers. C'est une série de mamelons couverts de nopals qui ont l'air d'être rangés en bataille le long de la côte, tant ils sont disposés symétriquement les uns à la suite des autres. On dirait un vaste campement où des tentes monstrueuses abriteraient une légion de Titans. Tout le sol de l'île est volcanique ; il y a encore de nombreux cratères, et la surface du terrain est çà et là semée de bosses qui représentent le bouillonnement de la masse intérieure lorsqu'elle a pu trouver une issue au dehors. On se doute bien qu'avec une semblable température interne, l'écorce doit un peu s'en ressentir; aussi cette nuit, quoique nous soyons au 13 novembre, j'ai été obligé de mettre bas les couvertures et de tâcher de m'endormir en ne laissant rien perdre du peu d'air qui arrrive dans mes profondeurs. Que dites-vous de cela, vous qui en ce moment gelez dans les rues de Nantes, ou êtes obligé pour vous réchauffer de vous griller les tibias au coin du feu? Quant à moi, cette chaleur me va parfaitement; je me baigne avec bonheur dans ces tièdes effluves, tempérées pour nous par la brise du large, et j'espère, grâce au régime culinaire, à l'exercice que je prends soit à bord, soit à terre, et au bon air salin que nous respirons, vous rapporter un visage florissant et une santé plus affermie.

La ville de Santa-Cruz a bien le caractère espagnol : des façades blanchies à la chaux tous les ans ; les jalousies grillées et peintes

en vert, derrière lesquelles les senoras sont censées travailler et vous décochent des œillades assassines; des rues pavées en cailloutis; de nombreuses églises, l'Alaméda avec ses verts bosquets, c'est bien cela, et je retrouve ici tous mes souvenirs de l'Andalousie. Je n'ai pas parlé des serins; il va sans dire qu'aux Canaries on ne saurait manquer d'en voir. Presque toutes les maisons, surtout celles du peuple, ont leur cage où le petit hôte à robe jaune gazouille sa chanson. Sur le seuil d'une porte, un serin à deux longues pattes, mais de race humaine, nous regarde passer. Il croit devoir aux lois de l'hospitalité de se proposer pour cicérone. Sa mine n'est pas bien engageante, mais comment refuser un homme aussi poli? Nous visitons donc à sa suite l'église des Franciscains et celle de la Conception. Dans cette dernière, qui est la cathédrale, on voit des choses fort intéressantes : de nombreuses dalles tumulaires, où le nom normand de Béthencourt se reproduit plusieurs fois [1]; une fort belle chapelle tout en bois sculpté due à la générosité d'un certain senor Rodriguès; une chaire magnifique en marbre blanc; un maître autel tout en argent, et enfin, derrière une vitrine, un souvenir glorieux, deux drapeaux anglais pris sur l'escadre de Nelson à la suite d'une attaque infructueuse de Santa-Cruz. Notre guide nous fait là-dessus un petit verbiage castillan que personne n'écoute, occupés que nous sommes à regarder les voûtes sculptées et peintes, d'un bel effet, les tableaux, les inscriptions, les objets d'art et toutes les richesses que renferme l'église; car ici, comme dans toutes leurs villes, les Espagnols se sont montrés très-généreux envers la demeure du Tout-Puissant. Une petite porte latérale donne accès sur un cloître planté d'orangers, où des chanoines disent leur bréviaire. Je retrouve sur leur physionomie et dans tout leur air ce caractère du prêtre dont l'absence m'avait si fort choqué à Madère. Décidément il y a du bon à Santa-Cruz, et je suis revenu de mes préventions de la veille. Quand ce ne serait que le vin de M. Wilkinson, dont la cave si fraîche, alors qu'on était dehors dans

1 Jean de Béthencourt a le premier découvert les îles Canaries. Sur le refus de la France de l'aider dans la prise de possession, il les offrit à l'Espagne, qui en fit la conquête et en est restée depuis la maîtresse.

une fournaise, nous a offert un abri orné d'agréments de tout genre. Notre jeune chirurgien trouvait tant de charmes à cette retraite pleine d'ombres et de tonneaux où, sous prétexte de connaissance à faire avec les produits de Ténériffe, M. Wilkinson nous promenait du sec au doux et de barriques en barriques, qu'il a fallu une certaine violence pour l'en arracher et le remettre au soleil. Cependant ce n'est pas tout que de boire, même dans un pays aussi chaud, il faut manger, et l'heure du dîner approche. Nous retournons donc à bord, après avoir jeté un coup d'œil sur la *Plaza* de la Constitution ornée d'une colonne commémorative de la prise de possession par les Espagnols, que surmonte une belle statue de la Vierge. C'est sur cette place que se trouve le palais du gouverneur des Canaries; des soldats y montent la garde; ils ne sont guère plus beaux que ceux des Portugais. Quelques-uns ont des vestes et des pantalons *jaunes*. Evidemment il y a beaucoup de serins dans le pays.

Durant le repas, je fais venir l'eau à la bouche du commandant en lui racontant les prouesses de notre chirurgien et les merveilles de la cave de M. Wilkinson. Aussi, ne voulant pas descendre à terre, me charge-t-il de ses achats, mission importante que je me vois forcé d'accepter malgré ma déclaration d'incompétence. Le soir donc, lorsque déjà le crépuscule, qui dans ces pays tropicaux dure si peu, a fait place à la nuit, je m'achemine vers la demeure de mon Anglais, tout en flânant et en pensant à la puissance mercantile de cette nation qui, ici comme à Madère, comme presque partout, a absorbé tout le commerce. Le vin de M. Wilkinson est excellent, je ne puis le nier, mais j'aimerais mieux qu'il me fût vendu par un Espagnol. En méditant sur ce thème, je me trompe de porte; la nuit, si tous les chats sont gris, toutes les portes sont noires, et je pénètre dans une enfilade de cours surmontées par des galeries et des colonnettes, lesquelles me paraissent assez semblables à ce que j'avais visité le matin. D'ailleurs, toutes ces grandes maisons espagnoles sont construites sur le même plan. Notre jeune docteur ne s'y serait pas trompé! Quant à moi, je me crois parfaitement dans mon droit, — personne ne mettant le bout du nez à la fenêtre, —

d'appeler une servante en faisant un peu de tapage et de lui demander en espagnol à parler à M. Wilkinson. Ma demande, plus ou moins comprise, la soubrette disparaît, et au bout de quelques minutes, je vois poindre une lampe, puis une tête de vieillard semée d'une profusion de cheveux blancs. Est-ce bien M. Wilkinson? Il me semble avoir beaucoup vieilli. N'importe! Il faut bien expliquer mon invasion. — *Senor, sei venuto para comprare vino di Teneriffe*[1]. — Mais, mon cher monsieur, m'est-il répondu en bon français, je ne suis pas marchand de vin; c'est au consul de Russie que vous parlez. — Mille excuses, monsieur; je croyais être chez M. Wilkinson; désolé de vous avoir dérangé. — Je me retire, mais le bonhomme n'est pas disposé à me lâcher ainsi. Vous appartenez donc à l'escadre cuirassée? — Sans doute. — J'ai été aujourd'hui à bord du *Magenta*, avec le consul des États-Unis, et malgré l'envoi de notre carte, on nous a fait un assez mince accueil. — Diable! le cas est grave, je croyais venir faire de la diplomatie en vins, me voilà dans la politique! — Ah! cher monsieur, ne voyez là qu'une boutade d'aspirant ennuyé de faire le quart; tous les officiers étaient à terre; mais venez demain à bord du *Solférino*, je vous promets une réception des plus flatteuses et je me ferai moi-même un honneur, un plaisir, etc., etc., de vous montrer nos merveilles. — J'ai sauvé notre réputation de courtoisie et je retourne à mon vin, en laissant mon vieux Moscovite retourner à son bonnet de nuit.

14 novembre. — Clic, clac, clic, clac! C'est notre postillon qui fouette à tour de bras ses quatre mules, assez empêchées dans leur ascension sur la route pierreuse, volcanique, grimpante, éreintante, qui mène de Santa-Cruz à la Laguna. — Sur la foi d'un on dit de carré, je me suis embarqué ce matin dans la gondole ou omnibus qui fait régulièrement le service entre ces deux villes. J'ai mon dictionnaire espagnol à la main, à ma droite une vieille duègne qui a de la barbe, et à ma gauche un hidalgo qui fume gravement sa cigarette, pendant que nous roulons et tanguons sur les rochers

1 Seigneur, je suis venu pour acheter du vin de Ténériffe.

du chemin. On ne saurait être en meilleure compagnie, surtout plus silencieuse. Cependant je veux que mon dictionnaire me serve à quelque chose, et, avisant à ma droite une assez belle maison de campagne, je cherche le mot propre dans mon livre, et je trouve *casa di campagna*. Ma phrase bâtie, je demande galamment à la duègne si elle connaît l'heureux propriétaire de cette *casa di campagna*. Elle me répond : *Eh*. L'hidalgo, moins laconique, me lâche un *No entiendo* qui me fait fermer mon bouquin et renoncer à l'espoir de prendre une leçon d'espagnol. Comme je me suis levé ce matin, à quatre heures, pour profiter de la poste aux choux et descendre à terre en compagnie du cuisinier, du maître-d'hôtel et des marmitons, je pense qu'un peu de sommeil me fera du bien. La gondole est une rude berceuse ; cependant je parviens à m'assoupir et ne m'éveille qu'au bruit de joyeuses chansons et d'éclats de rire. Nous sommes arrivés à la *posada*[1] où les mules ont l'habitude de souffler un peu, pendant que l'*arriero* fume et se fortifie d'une rasade d'*aguardiente*[2]. Les chansons partent d'un groupe de *villanas*[3] qui, après avoir vendu leurs légumes, ont acheté à Santa-Cruz des figurines de plâtre peintes en vermillon, en bleu et en vert, et représentant quelques sujets de la Passion. Ces objets d'art, étalés dans la cour de l'auberge, font l'admiration de tous les marmots du voisinage et on se dispute pour en approcher de plus près. Cependant l'hidalgo et la duègne sont toujours aussi immobiles et aussi majestueux, et nous arrivons à Laguna, sans qu'ils aient desserré les dents. La ville a un peu l'air d'une momie ; elle doit convenir de tous points à leur tempérament. Quant à moi, je m'élance à la découverte et je cours de rues en rues pour voir d'abord la physionomie générale.

La Laguna est l'ancienne demeure des premiers Castillans venus dans l'île et on y voit encore leurs hôtels, dont quelques-uns s'effondrent sous l'action des siècles, tandis que d'autres sont occupés par des muletiers et des blanchisseuses. La nécessité de se

1 L'auberge.
2 Eau-de-vie.
3 Paysannes.

rapprocher de la mer a déterminé la fondation de Santa-Cruz, et depuis que cette dernière existe, le commerce et la vie se sont retirés de la Laguna, où l'on ne voit plus que des hidalgos et des duègnes qui ont oublié de se faire enterrer, comme mes échantillons de la gondole. La *ciudad* est très-grande, les faubourgs tout à fait misérables et remplis de maisons qui s'écroulent ; dans les rues on ferait paître un troupeau, tant l'herbe y pousse à son aise ; mais en arrivant sur la place de l'*adelantado,* on aperçoit quelques belles maisons, et plus loin il y en a de très-antiques et fort curieuses. J'ai commencé par visiter l'ancienne cathédrale où, comme à Santa-Cruz, l'autel est tout en argent ; mais ce qui m'a surtout frappé, ce sont la chaire et le chœur en bois sculpté, d'un admirable travail. Un peu plus loin, j'entre à l'église de la *parochia Nuestra Senora de la Concepcion.* On va y chanter une grand'messe ; je m'agenouille en compagnie de quatre ou cinq indigènes et j'assiste à l'office. Le chant est assez bizarre, le latin inintelligible pour mon oreille française ; mais le bon curé a un air très-vénérable et il me montre sa sacristie et les débris de ses richesses avec une bienveillance toute patriarcale.

Il est dix heures; où déjeûnerai-je ? C'est une question à se poser au milieu de ce désert. Heureusement j'avais à tout hasard garni mes poches de quelques provisions, et je me décide à sortir de la ville et à aller dans une *hacienda*[1] voisine chercher de l'ombre, des fruits.... et un peu de couleur locale. J'ai été servi à souhait : au-delà d'un grand portail, qui ne tenait plus guère sur ses gonds, une bonne paysanne, entourée de ses cinq enfants qui ouvraient de grands yeux, m'a accueilli comme le Messie. Bientôt *hijos fundos*[2], bananes, eau fraîche, sont étalés sur une petite table, et tout en partageant mon frugal repas avec mon jeune entourage, je caresse le chien de la maison et cause avec ma bonne hôtesse. Ce sont de pauvres fermiers; on a bien de la peine à vivre, mais Juan est courageux et la petite Carmencita aide sa mère de son mieux. On m'a tout fait voir : la vache, la chèvre, les trois moutons, les coche-

1 Ferme.
2 Figues de Barbarie,

nilles sur les nopals; et quels rires pour mon baragouin espagnol ! quel bonheur pour Carmencita, quand je lui glisse une petite pièce dans la main! Voilà des gens heureux dans leur pauvreté, et nous nous quittons enchantés les uns des autres. — *A la revista!* — C'est probablement un souhait qui ne se réalisera jamais.

En continuant mes investigations, j'arrive à un vieux couvent d'Augustins, où le gouvernement a établi *el instituto provincial de secundo ensenanca.* On ne saurait mieux placer le siége des études qu'à la Laguna. Certes on n'y est pas distrait par le bruit de la rue. Du reste, l'édifice est fort curieux; il y a deux cours entourées de cloîtres et plantées d'orangers séculaires, grands comme des chênes, des fresques naïves, une bibliothèque très-bien garnie, et j'y ai passé deux heures fort agréablement à feuilleter le grand ouvrage de M. Berthelot sur les îles Canaries. Cependant il faut partir. En passant, j'avise le magnifique hôtel du marquis de Nava : architecture sévère, façade à pilastres, cours silencieuses, balcons à treillis ouvragés; le tout paraissant parfaitement abandonné, je me hasarde et je visite quatre ou cinq pièces immenses, peu meublées, où quelques mauvais tableaux représentent des bandes d'Indiens fuyant devant les chevaliers espagnols. J'allais continuer, lorsqu'une vieille *criada*[1] apparaît un balai à la main et me fait comprendre par geste qu'il ne faut pas venir troubler le sommeil de cette maison. Il n'y a rien à dire à cela, et je m'éclipse en pensant qu'elle ferait mieux de balayer la poussière et d'enlever les araignées. — Le retour s'est effectué assez lestement, on descend toujours, et trois étudiants, qui m'avaient vu à l'*instituto,* m'ont tenu fidèle compagnie jusqu'en bas; ils apprennent le français; nous nous sommes donné mutuellement des leçons.

Grâce à la rapidité de ma course, j'arrive avant l'heure où le canot major doit regagner le bord et j'en profite pour aller faire une visite à M. Berthelot. Notre consul est le meilleur des hommes; c'est un ancien aspirant de marine du premier Empire, qui s'est consacré à l'étude de la géologie, de la minéralogie, etc., et que l'amour de la science a fixé dans ces parages.

1 Servante.

Tout en causant, mon attention est attirée par un beau portrait qui figure avec honneur parmi les toiles du salon. — Ah ! vous regardez mon Christophe Colomb, me dit M. Berthelot ; c'est la copie d'un portrait fait en 1840 pour le roi Louis-Philippe par mon ami Lasalle. Longtemps nous cherchâmes ensemble si nous ne découvririons pas une gravure ou une peinture de l'époque qui pût servir de modèle, et n'ayant rien trouvé le peintre fut obligé de composer son tableau d'après les indications historiques. Il était livré depuis longtemps et je me demandais même quelquefois ce qu'il pouvait être devenu, ne l'ayant aperçu dans aucune galerie, lorsque des recherches entreprises pour la Société de géographie m'amenèrent à Séville en Espagne. Là, j'appris que la bibliothèque municipale possédait un portrait authentique de Colomb et je m'empressai d'aller vérifier le fait. On me montre une vieille croûte, représentant un guerrier quelconque, au bas de laquelle une main ignorante avait apposé le nom du célèbre navigateur. L'erreur était trop grossière pour m'arrêter un seul instant et je me retirais assez désappointé, quand un moine m'arrêtant me dit tout bas : — Seigneur, si vous voulez m'accompagner à notre couvent, je puis vous montrer un véritable portrait de Christophe Colomb. — Au risque d'une seconde déception, je suis mon guide ; il tire un voile en lustrine verte et me montre.... le portrait peint par Lasalle. Il était arrivé là par un échange de cadeaux, à la suite du mariage Montpensier.... Je pourrais moi aussi vous faire croire que vous avez sous les yeux un authentique, mais j'ai préféré vous dire la vérité. En réalité, c'est une belle peinture, et il me semble que notre Christophe Colomb, — car c'est moi qui ai fourni les données à Lasalle, — ne représente pas mal ce qu'à dû être ce grand homme.

Un dernier coup d'œil au musée du consul, une courte station au casino, où nous avons trouvé des journaux français et la plus aimable hospitalité, et voici l'heure du départ arrivée. Ce seront probablement mes adieux, car on dit que nous allons quitter le mouillage de Santa-Cruz pour celui de Palma, capitale de la Gran-Canaria.

C. DU CHALARD.

QUESTIONS DE DROIT HISTORIQUE.

LES VIGNES A COMPLANT

EN POITOU & EN BRETAGNE.[1]

II.

La Révolution de 1789 brisa violemment presque tout ce qui tenait à l'ancienne organisation sociale de la France. Quelques rares débris du passé furent cependant épargnés dans cette redoutable épreuve et y trouvèrent une consécration nouvelle. Près d'un siècle s'est écoulé depuis cette époque et la société moderne qui cherche encore aujourd'hui péniblement sa route au milieu de tant de ruines doit au moins recueillir et respecter ce qui a trouvé grâce dans ces jours de luttes et de terribles passions.

Les vignes à complant n'ont été frappées par aucune loi spéciale, et le fait seul de leur maintien et de leur existence non interrompue jusqu'à nous suffirait pour leur assurer une garantie inattaquable. Ce genre de propriété, comme nous l'avons dit, n'avait pas par lui-même un caractère féodal, il était d'une nature exceptionnelle et ne pouvait pas non plus être confondu avec les anciennes rentes foncières. Il ne fut donc pas atteint par les lois de 1790 et de

1 Voir la livraison d'avril, pp. 273-288.

1793 qui abolirent les rentes foncières féodales et qui rendirent rachetables les rentes ordinaires. Une pareille assimilation, si elle avait eu lieu, aurait eu pour résultat immédiat d'abolir les complants comme rentes féodales, ou d'entraîner leur rachat à vil prix en assignats si on les avait considérés comme rentes non féodales, mais rachetables. Les complants échappèrent à ce double danger parce qu'ils furent considérés avec raison non comme un droit féodal, ou une rente foncière; mais comme un simple colonage à bail perpétuel et héréditaire avec réserve du fonds, et condition de retour en cas de mauvaise culture. Les législateurs de cette époque qui ne sont pas suspects de trop de ménagements pour le passé, comprirent cependant que la faculté réservée au propriétaire de reprendre le fonds dans de certains cas déterminés, plaçait le bail à complant dans une situation exceptionnelle, et le mettait à l'abri de l'abolition ou du rachat. On ne pourrait pas citer dans les lois de la Révolution un seul texte, une seule disposition spéciale contre les complants, et avant de leur appliquer celles qui concernent les rentes foncières, il faudrait commencer par prouver que cette assimilation existait autrefois et qu'elle a été maintenue par la loi de 1790. Il faudrait enfin confondre deux choses qui sont restées distinctes même dans ces temps si rigoureux, et dont l'une a été frappée, tandis que l'autre fut épargnée, et a été conservée jusqu'à nous.

Quelques complants, il est vrai, furent atteints à cette époque non comme rentes foncières mais seulement pour des expressions féodales contenues dans les baillettes. En dehors de ces exceptions on ne chercha pas à troubler les complants dont les baillettes n'avaient rien de féodal, et les complants bien plus nombreux encore qui ne reposaient que sur des concessions verbales garanties par l'usage et les règles de l'ancienne coutume. — Il était dès lors évident que le législateur *n'avait pas voulu transmettre la propriété à qui ne l'avait pas déjà* [1], et qu'il ne fallait pas confondre un simple colonage perpétuel ou non, mais sans abandon complet du

1. Expressions employées par le procureur-général Dupin dans l'affaire Griès.

fonds, avec les rentes rendues rachetables parce qu'elles étaient en fait le prix de la propriété cédée.

Mais bientôt la loi reçut une interprétation qui fixa d'une manière encore plus incontestable le sort des complants dans nos contrées de l'Ouest.

Au milieu des années les plus orageuses de la Révolution, il n'y avait pas eu en général interruption du paiement des complants qui, comme nous l'avons dit, étaient possédés par des propriétaires appartenant à toutes les classes et à toutes les opinions. Cependant dans quelques parties des départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, quelques tenanciers profitant du désordre de la guerre civile, avaient cessé d'acquitter la part des fruits qu'ils redevaient. Dès que le calme sembla se rétablir plusieurs propriétaires du département de la Loire-Inférieure, troublés dans la jouissance de leurs vignes à complants, s'adressèrent au gouvernement pour lui demander de déclarer par une loi spéciale que le bail à complant tel qu'il existait dans la Loire-Inférieure n'était pas compris dans les dispositions législatives de 1790 qui concernent seulement les rentes foncières.

On joignait à l'appui de cette pétition quinze baux de vignes à complant des années 1638 et suivantes, et un acte de notoriété du tribunal civil de Nantes du 4 nivôse an VIII.

Le Conseil d'État, sur le renvoi des consuls, sur le rapport de la section des Finances, et après discussion d'un rapport du ministre des finances,

« Considérant que d'après les baux produits et l'acte de notoriété » du tribunal civil de Nantes, il est évident que dans le département » de la Loire-Inférieure le bail à complant ne transfère au preneur » aucun droit sur la propriété des biens qui en sont l'objet, que » celui-ci, ses héritiers ou représentants ne possèdent qu'au » même titre et de la même manière que les fermiers ordinaires, » sauf la durée de la jouissance. — Que la contribution foncière » est due et payée par le bailleur; circonstance qui détermine avec » encore plus de précision le caractère de cette tenure; et qu'on » ne pourrait considérer les colons ou fermiers comme proprié-

» taires des biens qu'ils tiennent à complant sans rendre inutiles » et sans valeur les bâtiments, celliers et pressoirs repandus sur la » surface du territoire appartenant aux bailleurs, et destinés par » eux à l'exploitation des fruits dont les fermiers et colons sont » redevables envers eux. — Considérant aussi que la tenure dont » il s'agit rentre dans l'espèce de celle connue sous le nom de » tenure convenancière ou à domaine congéable usitée dans plu- » sieurs des départements formés de la ci-devant Bretagne, et que » les bailleurs des biens concédés à ce titre ont été maintenus dans » la propriété de ces biens, par décrets de l'Assemblée Constituante » du 30 mai, 1er, 6 et 7 juin, 6 août 1791, confirmés par la loi du » 9 brumaire an VI;

» Est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de recourir au législateur » pour maintenir ou conserver dans la main des bailleurs ou de » leurs héritiers, ou représentants, la propriété des biens concédés » sous le titre de bail à complant dans le département de la Loire- » Inférieure; que la portion de fruits que s'y sont réservée les » bailleurs, doit leur être payée sans difficulté par les preneurs, » lesquels ne peuvent forcer les bailleurs d'en recevoir le rachat » et qu'enfin le ministre des finances doit prescrire à la régie de » l'enregistrement de se conformer à ces principes relativement » aux redevances de cette nature qui appartiennent à la nation [1]. »

La question était clairement et complètement résolue par cette décision, et il était dès lors évident que les principes posés ne l'étaient pas seulement et exceptionnellement pour un département, mais pour toutes les contrées où le bail à complant se trouvait dans les mêmes conditions.

Il était cependant important de ne laisser aucun doute sur les conséquences de l'arrêté du conseil d'Etat partout où elles pouvaient être appliquées; le gouvernement à cette époque y était directement intéressé par les nombreux complants dépendant des domaines nationaux confisqués sur l'Eglise ou sur les émigrés, et non encore vendus. Ces complants placés entre les mains de l'Etat avaient

1 Texte de l'arrêté du Conseil-d'Etat, 4 thermidor an VIII.

surtout dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure une importance considérable. Dès l'année suivante le ministre des finances adressa au directeur des domaines nationaux dans la Vendée une série de questions tendant toutes à rechercher si les complants du département de la Vendée se trouvaient dans les mêmes conditions que ceux de la Loire-Inférieure.

On demandait si le bailleur conservait comme dans la Loire-Inférieure la propriété du fonds planté en vigne? — Si le résiliement avait lieu de plein droit lorsque le colon négligeait la culture? — Si le bailleur fixait le ban des vendanges? — Si le colon pouvait changer la superficie? — Si le bailleur supportait l'impôt?

Toutes ces questions dont nous ne citons ici que les principales, furent examinées et résolues par une réunion de jurisconsultes et de propriétaires de la Vendée, sous la présidence de M. Bouron, ancien membre de l'Assemblée Constituante, excellent magistrat qui avait dans le département de la Vendée une position élevée, l'estime publique, et la plus honorable réputation [1].

M. Bouron rédigea et adressa au Corps Législatif un mémoire où, en répondant aux questions posées par le ministre des finances, il prouva que la réserve de la propriété du fonds, — le droit de rentrer en possession, — le paiement de l'impôt, — la fixation du ban des vendanges, — l'analogie qui existait par l'application du même principe entre les vignes à complant et les domaines congéables, et enfin toutes les conditions qui avaient déterminé en faveur des possesseurs de complants de la Loire-Inférieure, l'arrêt du conseil d'Etat de l'an VIII existaient également pour le département de la Vendée. Il donna aussi l'explication de cette ressemblance entre les complants des deux anciennes provinces du Poitou et de la Bretagne en rappelant que les complants avaient eu leur origine dans

1 M. Bouron, avocat du roi à Fontenay, avant la Révolution, député du Tiers-Etat de la sénéchaussée du Poitou aux Etats-Généraux. Elu, après la session, haut juré du département, il s'éloigna de ce pays pendant les désastres de la guerre civile, n'y reparut qu'après le 18 brumaire an VIII, et fut nommé à cette époque président du tribunal criminel de son département. (Extrait de la *Biographie des hommes vivants*, publiée en septembre 1816.)

le Poitou et que la Bretagne les avait adoptés au moyen âge avec les règles et les usages du pays où ils avaient pris naissance; et qu'ainsi à toutes les époques et jusqu'à la révolution de 1789 c'était la coutume du Poitou qui avait régi et réglementé légalement les complants bretons. Sept baux écrits contenant les mêmes termes et les mêmes conditions que ceux de la Loire-Inférieure étaient joints à ce mémoire qui concluait en demandant que l'arrêté du conseil d'Etat de l'an VIII concernant les complants de la Loire-Inférieure fût rendu commun à ceux de la Vendée par une disposition législative.

Dans le même temps une demande semblable était adressée au Corps Législatif par le département de Maine-et-Loire.

Le 4 messidor an X le conseil d'Etat prit l'arrêté suivant :

« Le conseil d'Etat, d'après le renvoi des consuls et sur le » rapport de la section des finances sur la question de savoir s'il y » a lieu de déclarer commun aux départements de la Vendée et de » Maine-et-Loire, l'avis du conseil d'Etat du 4 thermidor an VIII, » relatif aux baux à complant, et rendu sur une pétition de » bailleurs de fonds à ce titre dans le département de la Loire- » Inférieure;

» Considérant que cet avis a eu pour objet principal de faire » connaître qu'il n'y avait pas de nécessité de recourir au législa- » teur pour fixer des principes sanctionnés déjà par les décrets de » l'Assemblée Constituante du 30 mai, 1er, 6 et 7 juin 1791, » confirmés par la loi du 9 brumaire an VI, relativement à la tenure » convenancière ou à domaine congéable usitée dans plusieurs des » départements de la ci-devant Bretagne, lois d'après lesquelles les » propriétaires des biens concédés à ce titre ont été maintenus » dans la propriété de ces biens;

» Que la tenure convenancière rentre dans le bail à complant » d'après les clauses duquel il est évident que le bail ne transfère » au preneur aucun droit de propriété sur les biens qui en sont » l'objet. Que le preneur, ses héritiers, et représentants ne possè- » dent qu'au même titre et de la même manière que les fermiers » sauf la durée de la jouissance;

» Qu'ainsi il résulte des lois citées dans l'avis du 4 thermidor

» que la législation sur cette matière est faite et que dès lors elle
» est applicable à tous les actes ou baux consentis dans *les mêmes*
» cas et *avec les mêmes caractères, quelque nom qui ait été donné à*
» *ces baux*, et *dans quelque département que soient situés les*
» *biens ainsi donnés à bail;* est d'avis qu'il n'y a pas lieu de prendre
» l'arrêté demandé pour rendre commun aux départements de la
» Vendée et de Maine-et-Loire ni à tout autre l'arrêté du 4 ther-
» midor an VIII, en forme d'avis du conseil d'État sur les baux à
» complant. Qu'il suffit que les principes aient été établis dans cet
» arrêté pour recevoir leur application partout où les clauses des
» actes caractérisent la réserve de la propriété au bailleur. »

Dans ces deux décisions du conseil d'État il y a un complet accord, et une double explication qui ne peut laisser aucun doute sur la véritable situation qui a été faite aux vignes à complant par les lois de la Révolution.

L'arrêté du 4 thermidor an VIII rejette comme inutile l'idée d'une disposition législative exceptionnelle pour les complants de la Loire-Inférieure. Mais il constate en même temps que les principes généraux et la législation existante suffisent pour protéger ces complants, et empêcher qu'on ne les confonde avec les rentes foncières. La loi de 1791 qui a maintenu les domaines congéables est applicable aux complants de la Loire-Inférieure, parce que sous des formes différentes ces deux tenures ont également pour base la réserve de la propriété du fonds que la loi a voulu protéger partout où elle se trouve et qui est constatée dans le bail à complant de la Loire-Inférieure, par les conventions écrites ou qui étant simplement verbales dérivent des anciennes coutumes de la province; et aussi par le ban des vendanges et le paiement de l'impôt. Ces conditions se trouvant remplies, les preneurs ou leurs représentants ne possèdent qu'au même titre que des fermiers ordinaires, quelle que soit la durée de la jouissance, et ne peuvent forcer les bailleurs à recevoir le rachat.

Le second arrêté du conseil d'État n'est que la conséquence et la confirmation du premier.

Les propriétaires de complants de la Vendée demandaient à par-

tager le bénéfice de l'arrêté pris pour la Loire-Inférieure. Ils prouvaient par la production de baux écrits et par l'ancienne coutume de la province que les complants du Poitou ne différaient en rien de ceux de la Bretagne, la réserve de la propriété du fonds y étant la même, et devant donner aux complants de la Vendée comme aux complants de la Loire-Inférieure, le bénéfice de la loi de 1791 qui avait maintenu pour les domaines congéables le principe de la propriété réservée. Ils répétaient enfin que les conditions qui avaient paru suffisantes pour la Bretagne devaient suffire aussi pour le Poitou, puisque dans tous les temps les complants des deux provinces avaient été placés sous la même coutume et sous la même règle.

Le conseil d'État répond dans son arrêté de l'an X qu'il n'y a pas lieu à dispositions exceptionnelles et que le département de la Loire-Inférieure n'a été lui-même l'objet d'aucune exception dans l'arrêté de l'an VIII. Que les principes qui y ont été établis sont applicables à tous les actes ou baux consentis dans les mêmes cas et avec les mêmes caractères, quelque nom qui ait été donné à ces baux et dans quelque département que soient situés les biens ainsi donnés à bail.

La conclusion est évidente et reste la même dans les deux arrêtés du conseil d'État. Toute exception est écartée — il y a des principes posés — des conditions déterminées — et un exemple donné. Les complants de la Vendée ne peuvent pas être séparés de ceux de la Loire-Inférieure lorsqu'ils s'appuient sur les mêmes usages, sur la même coutume, et les mêmes conditions qui dans l'application ont paru suffisantes pour établir la réserve du fonds.— Il reste acquis que la perpétuité de la jouissance n'entraîne pas le droit de rachat lorsqu'elle est accompagnée de réserves qui rendent un retour possible, et que ces réserves, dans le bail à complant tel qu'il existe en Bretagne, sont suffisamment prouvées par le droit de rentrer en possession en cas de mauvaise culture, par les baux écrits, les usages locaux, l'ancienne coutume — le paiement de l'impôt — le ban des vendanges — conditions qui lui enlèvent le caractère de rente foncière, l'assimilent au domaine congéable maintenu par une loi pour le même principe — et le

réduisent enfin à un simple colonage, quelle que soit la durée de la jouissance.

La mission du conseil d'État devait se borner à bien établir ces bases générales qui autrement auraient pu être méconnues — et lorsque la Vendée montre que dans l'ancien Poitou le bail à complant se trouvait complétement dans les mêmes conditions qu'en Bretagne, et y était régi par des coutumes semblables, et n'ayant qu'une seule et même origine, le conseil d'État n'a qu'à répéter que les principes n'ont pas été posés seulement pour les complants de la Loire-Inférieure, mais aussi pour ceux qui sont dans des conditions semblables; — la conséquence est alors forcée, et n'a pas besoin d'être exprimée, le moindre doute à cet égard n'est pas possible.

Examinons maintenant comment ces principes si positivement établis ont été appliqués dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure par l'administration sous tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque.

— Au moment où les deux arrêtés du conseil d'État furent rendus, l'État, comme nous l'avons dit, était intéressé directement dans la question, par les complants dépendants des domaines nationaux qu'il avait encore entre les mains.

Le 5 pluviôse an II, le directeur général de l'administration de l'enregistrement et des domaines adresse une circulaire[1] à ses employés, il y trace la marche à suivre pour les complants des domaines nationaux — et il dit.... « Que, quelle que soit la domi-
» nation introduite par les diverses coutumes, les actes qui réu-
» nissent les caractères des baux que les deux arrêtés du conseil
» d'État ont eus pour objet, doivent recevoir leur exécution dans
» les départements où ils sont en usage.

» Ces actes contiennent communément la réserve de la propriété
» dans les mains des bailleurs — ou elle leur est assurée par la
» coutume, ou elle dérive soit de l'acquit des contributions, soit de
» la faculté d'expulser le détenteur dans le cas de mauvaise cul-
» ture. »

1 Nous avons sous les yeux cette circulaire imprimée.

Dans cette circulaire, le Directeur général exprimait ainsi très-clairement pour les baux écrits, et pour les baux verbaux bien plus nombreux qui ne reposaient que sur l'usage, les véritables conditions déjà indiquées par le conseil d'État et qui devaient faire reconnaître la réserve de la propriété. — Ces conditions existaient pour les complants de la Vendée comme pour ceux de la Loire-Inférieure, et l'application y fut aussi la même.

Sous la République, sous l'Empire, sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet et jusqu'à nos jours, l'administration n'a jamais cessé de marquer qu'à ses yeux la question de la réserve de la propriété des vignes à complant de la Vendée et de la Loire-Inférieure était parfaitement tranchée. Elle ne s'est pas adressée au tenancier pour le paiement de l'impôt foncier, mais au propriétaire ou à ses représentants. Lorsque les matrices cadastrales ont été dressées, ce n'est pas le nom du tenancier qui y a figuré, mais toutes les parcelles du même fief de vigne ont été réunies et portées au nom du possesseur du fief, seul et véritable propriétaire, et cette inscription pour le paiement de l'impôt n'a pas été une surprise, ou un fait isolé, mais une mesure générale dans nos deux départements. Nous pourrions citer plusieurs communes du département de de la Vendée, et entre autres la commune de *Saint-Philbert-du-Pont-Charreau,* où les répartiteurs avaient porté une partie d'un fief à complant aux noms des colons. Rectification fut ordonnée par l'administration des domaines, les pièces furent renvoyées de Paris et le nom du propriétaire du fief fut rétabli pour la totalité des parcelles sur la matrice cadastrale et y resta seul inscrit.

Les droits d'enregistrement et de mutations pour les ventes ou pour les héritages ont aussi toujours été perçus d'après les mêmes principes. Les héritiers du propriétaire du fief paient le même droit que pour les autres immeubles de leur succession, tandis que les héritiers des colons ou tenanciers ne paient que sur une valeur mobilière.

Les actes de l'Administration dans tous les temps ont donc appliqué et confirmé l'interprétation donnée par le conseil d'État,

Et ce qui n'a pas fait de doute pour l'Administration se retrouve également dans tous les actes, dans toutes les transactions entre simples particuliers. Nous pourrions citer de très-nombreux actes notariés[1] où des tenanciers vendent en exprimant eux-mêmes qu'ils ne disposent que du cep. Il y a d'ailleurs entre le prix de vente des vignes libres et des vignes à complant une différence qui généralement s'élève à plus de moitié, et suffirait seule pour prouver que la possession du fonds n'est pas comprise dans la vente, lors même que l'acte ne l'exprimerait pas.

Enfin dans le récent recueil des usages locaux du département de la Vendée[2], nous voyons que nos vignes à complant ont gardé sans altération leur caractère principal et les règles de l'ancienne coutume. Dans tous les cantons où ce genre de propriété s'est conservé, on retrouve la réserve du fonds et le droit pour le propriétaire de reprendre la vigne en cas de mauvaise culture.

Malgré tous ces motifs de sécurité pour les propriétaires de complants, ils ont eu cependant à se défendre devant les tribunaux, et quelques arrêts contradictoires, rendus presque toujours sur des questions de forme, ont paru malheureusement d'abord laisser dans l'indécision la question de principe. Aujourd'hui la jurisprudence est fixée par les deux derniers arrêts de la Cour de Cassation rendus en 1831 et en 1837. Nous n'avons pas à entrer dans la discussion des procès de complants qui ont eu lieu dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure; nous laissons ce soin à d'habiles jurisconsultes dont la plume a plus d'autorité que la nôtre[3]. L'étude dont nous nous occupons a été surtout écrite au point de vue historique, et notre but principal est de rechercher quel était autrefois le vé-

1 Attestation de nombreux notaires.

2 Ce recueil des usages locaux du département de la Vendée a été fait il y a peu d'années par les ordres de l'autorité administrative. Il a été rédigé dans chaque canton par des commissions nommées par le préfet et présidées par le juge de paix.

3 La question des complants de la Vendée au point de vue de la jurisprudence et des moyens de droit a été souvent traitée et tout récemment encore très-bien développée dans une savante consultation donnée par M. Guesdon, ancien avoué à Nantes.

ritable caractère des complants, et de bien établir leur situation régulière et légale depuis la Révolution de 1789.

Nous précisons les faits et nous en tirons les conséquences qui nous semblent justes. — Pour rester dans les limites que nous nous sommes tracées, nous devons donc nous borner à rappeler ici les deux arrêts de la Cour de Cassation qui forment, comme dit Dalloz, le dernier état de la jurisprudence sur ce point[1]. Nous y joindrons aussi l'opinion de nos principaux auteurs sur cette question.

Dans la Loire-Inférieure, en 1833, une coalition de tenanciers crut que le lendemain d'une révolution était un instant favorable pour soutenir devant le tribunal d'Ancenis que les complants n'étaient qu'une rente foncière rachetable[2]. Cette demande fut repoussée à Ancenis[3] et à Rennes, et le 7 août 1837 la Cour de Cassation rendit un arrêt qui, en confirmant l'arrêt de la cour de Rennes[4], dit :

« Qu'il résulte de l'avis du Conseil d'État, du 4 thermidor an VIII, » que la loi du 29 décembre 1790, qui autorise le rachat des rentes » foncières, n'est pas applicable aux baux de vignes à portions de » fruits usités dans le département de la Loire-Inférieure, et que » dès lors les demandeurs n'avaient pas le droit de forcer à rece- » voir le rachat. »

Cette décision de la Cour de Cassation se trouvait d'ailleurs en parfait accord avec les principes qu'elle avait admis déjà en 1833 dans l'affaire Griès, où, toutes chambres réunies, et sur les conclusions du procureur-général Dupin, elle avait déclaré : « Que bien » que perpétuels les baux héréditaires conservent en Alsace la pro- » priété du fonds au bailleur. »

Dans cette affaire Griès il ne s'agissait pas de vignes, mais de terres cultivées à bail perpétuel et héréditaire avec certaines réserves du fonds, et sous ce rapport la situation était la même que

1 Dalloz.
2 Affaire de la Tullaye.
3 Arrêt du 10 mai 1833.
4 Arrêt du 12 mars 1834.

celle des domaines congéables et des complants de nos provinces de l'Ouest. C'était l'application des avis du Conseil d'État qui réduisent à un simple colonage et à un bail ordinaire la concession même perpétuelle partout où est établie la réserve de la propriété du fonds.

Ces deux arrêts se confirment l'un par l'autre; maintenant il ne peut plus rester aucun doute, et toutes décisions antérieures de la Cour suprême, qui seraient en contradiction avec ces dernières, ne sauraient être invoquées.

Les complants de la Loire-Inférieure n'ont donné lieu qu'au seul arrêt de 1837 qui fixe la jurisprudence. Les affaires de complants du département de la Vendée, portées auparavant devant la Cour de Cassation, étaient mal engagées, péchaient par la forme et ne posaient pas la question de principes qui maintenant est tranchée. La défense, aujourd'hui mieux conseillée, serait toujours sûre du succès, en invoquant, pour la Vendée comme pour la Bretagne, les principes parfaitemeut définis autrefois par le Conseil d'État et qui ont motivé les arrêts de 1833 et 1837 [1]. La jurisprudence ainsi fixée se retrouve exprimée par les meilleurs auteurs qui ont écrit depuis cette époque.

Marcadé [2] et Troplong [3] disent :

« Qu'en conséquence des avis du Conseil d'État du 4 thermidor » an VIII et du 22 messidor an X, il a été décidé que les lois de la » Révolution n'apportent aucun changement aux baux à complant » dans les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de » Maine-et-Loire. » — Ledru-Rollin, qui ne peut pas être suspect de partialité favorable pour tout ce qui tient aux anciens usages, dit également dans son *Dictionnaire général de Jurisprudence* : « Que la décision contenue dans l'avis du Conseil d'État de » l'an VIII, relativement aux baux à complant de la Loire-Infé-

1 Nous avons sous les yeux une lettre de M. Bosviel, avocat à la Cour de Cassation, dont l'opinion a une grande autorité, et qui regarde que la jurisprudence de la Cour de Cassation est aujourd'hui *pleinement* et *fermement* fixée à l'égard des baux à complant dans le sens que nous venons d'indiquer.

2 Marcadé, t. 2, p. 283.

3 Troplong, *Bail à complant*, N° 60.

» rieure, a été étendue aux départements de la Vendée et de Maine-et-Loire, et partout en un mot où les clauses des actes caractérisent la réserve de la propriété au bailleur.

Enfin Dalloz, dans son *Répertoire général de Jurisprudence*, s'exprime ainsi :

« Si la concession de vignes à complant est perpétuelle, elle » constitue, suivant les localités, ou une transmission de propriété » ou *une simple transmission de jouissance.* — Aux termes des avis » du Conseil d'État de l'an VIII et de l'an X, les lois de la Révolu- » tion n'ont apporté aucun changement dans les complants de la » Loire-Inférieure, de la Vendée et de Maine-et-Loire qui, n'opé- » rant aucun transport de propriété, doivent être considérés comme » un simple bail ordinaire, sauf la durée. »

Les jurisconsultes éminents que nous venons de citer reconnaissent que les complants continuent à être régis par les usages locaux, suivant les localités, dit Dalloz. Et en faisant l'application des arrêtés du Conseil d'État et de la jurisprudence fixée par la Cour de Cassation, ils n'hésitent pas à nommer ensemble et à placer en première ligne les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de Maine-et-Loire, comme devant sans contestation recueillir le bénéfice d'une décision qu'ils ont provoquée et qui repose sur les mêmes usages. Il n'est donc plus possible aujourd'hui d'appliquer aux complants le rachat qui ne concerne que les rentes foncières. La confusion faite par le commentateur Boucheul ne saurait prévaloir contre les textes positifs que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs.

Un commentateur, quelque recommandable qu'il soit, peut se tromper, peut admettre trop légèrement de fausses appréciations, surtout lorsque cette erreur n'entraîne aucun inconvénient à l'époque où elle est commise [1]. C'est dans les termes mêmes des anciennes concessions, et dans un examen attentif de la lettre et de l'esprit de la coutume, c'est dans l'étude sérieuse des usages et des

1 *La Biographie de Michaud*, tout en rendant hommage aux écrits de Boucheul, dit qu'on aurait pourtant désiré, dans ses *Commentaires sur la Coutume du Poitou*, plus de précision, plus de critique et de raisonnement.... Boucheul est mort en 1709.

règles qui ont marqué dans tous les temps la réserve de la propriété, qu'il faut aller chercher le véritable caractère qui distingue les concessions de vignes à complant.

Nous avons interrogé les chartes du Xe siècle et elles nous ont donné la preuve que les concessions de complants contenaient dès leur origine des réserves de propriété.

Nous avons étudié les usages du moyen âge, comparé entre elles ses concessions de terres si nombreuses et si différentes, examiné attentivement la rédaction et la réforme de la coutume au XVIe siècle, et nous avons trouvé partout clairement marqué, et positivement exprimé, le droit de reprendre le fonds des vignes à complants dans de certains cas déterminés, tandis que cette réserve n'existe pour aucune rente foncière de quelque nature qu'elle soit. Enfin, dans le passé, nous avons toujours vu les complants de la Bretagne et du Poitou régis par la même coutume et présentant les mêmes conditions qui les ont mis à l'abri de toute atteinte au moment de la révolution de 1789.

Deux décisions solennelles du Conseil d'État ont expliqué en vertu de quels principes l'existence des complants de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de Maine-et-Loire restait assurée.

Depuis cette époque, soixante-dix années se sont écoulées, et sous tous les gouvernements qui se sont succédé l'administration a appliqué les décisions du Conseil d'État de l'an VIII et de l'an X. Dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure l'État a reconnu le véritable propriétaire des vignes à complant en ne s'adressant qu'à lui pour le paiement de l'impôt foncier et des droits de mutation. Cette propriété se retrouve et sert de base dans les partages, dans les ventes, dans les nombreuses transactions qui ont eu lieu depuis près d'un siècle. Elle est admise enfin par le consentement général et elle est arrivée jusqu'à nous sans autre trouble que quelques rares difficultés entre parties intéressées. La jurisprudence qui d'abord ne semblait pas complétement fixée, ne peut maintenant laisser aucun doute depuis les arrêts de la Cour de Cassation de 1833 et de 1837, et nous avons vu quelle est, à cet égard, l'opinion de nos principaux jurisconsultes.

Si tous ces motifs de sécurité et de stabilité que nous avons développés et que nous résumons en terminant, ne suffisaient pas pour rendre inattaquable la situation des possesseurs de vignes à complants de la Vendée et de la Loire-Inférieure, il faudrait admettre que la propriéte foncière tout entière, telle qu'elle est restée après les épreuves de 1789, peut aussi être remise en question. Le rachat lui-même ne paraîtrait qu'une atteinte déguisée qui jetterait le trouble dans l'esprit des populations et soumettrait à de nouveaux et redoutables ébranlements l'édifice qui a encore besoin d'être raffermi; enfin, pour nous servir des énergiques expressions d'un récent arrêt du tribunal de Bastia, « il ne serait ni juste ni équi- » table d'aggraver les effets de la loi de 1790 par une extension qui » tendrait à renouveler le *jubilé* de la Révolution [1]. »

La France moderne, en acceptant l'héritage de 1789, n'a pas reçu la mission d'aggraver ses rigueurs; mais de maintenir et de rassurer tout ce qui n'a pas été frappé, de conserver les liens trop peu nombreux qui peuvent rattacher le présent au passé et de rendre enfin à la propriété, telle qu'elle est restée après ces terribles épreuves, la sécurité et la protection qui lui sont dues. L'obligation devient encore plus grande quand ce qui a été épargné s'accorde parfaitement avec l'utilité générale et les intérêts des temps nouveaux. Les complants qui existent aujourd'hui dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure ne peuvent pas être suspects de féodalité. Tous les baux qui en contenaient la moindre trace ont été frappés et ont disparu depuis longtemps. Les concessions qui sont arrivées jusqu'à nous restent donc maintenant comme autrefois un simple colonage également avantageux pour le propriétaire, qui assure la bonne culture de sa terre sans se dessaisir du fonds, et pour le colon qui y trouve la garantie d'une jouissance perpétuelle

1 Arrêt du tribunal de Bastia, du 13 décembre 1860. A Bastia, comme dans l'affaire Griès, il ne s'agissait pas de vignes, mais de terres données à colonage perpétuel avec réserve du fonds. Le principe était ainsi le même que pour les complants, et le tribunal a décidé, se fondant sur la jurisprudence fixée par la Cour de Cassation, « qu'un colonage à partage de fruits même perpétuel, avec condition de reprise en cas de mauvaise culture, ne saurait être assimilé à une rente.

et sans trouble, à la seule condition de payer la portion de fruits convenue et de ne pas s'exposer à être dépossédé pour cause de mauvaise culture. Partout où la vigne peut être cultivée les concessions de complants offrent le moyen le meilleur et le plus productif d'utiliser le sol et d'appeler les classes les plus pauvres à la participation de la jouissance et des profits de la terre. Espérons qu'une entière sécurité sera donnée de plus en plus aux anciennes concessions et encouragera des concessions nouvelles.

Nous avons cru qu'il était utile d'appeler l'attention des lecteurs sérieux sur les titres primitifs, sur les textes de l'ancienne coutume du Poitou, sur tout ce qui marque dans le passé le véritable caractère des complants de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Nous avons écrit consciencieusement l'histoire des complants, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et nous y avons trouvé la preuve qu'ils n'ont jamais été confondus avec les rentes foncières, et que même après la révolution de 1789 ils restent assis sur des bases aussi solides que celles de tous les autres modes de la propriété à notre époque.

Nous ne pouvions placer cette étude sous un meilleur patronage que celui d'une Revue si utilement consacrée à la recherche des vieux souvenirs et à la défense de tous les intérêts de la Bretagne et de la Vendée.

E. DU FOUGEROUX,
Ancien représentant.

LES NOCES D'ESCOUBLAC.

LÉGENDE GALLO-BRETONNE.

RÉCIT DU SAUNIER.

I.

Un jour, du côté de Pénestin, nous allâmes visiter un pays nouveau pour nous, voir l'embouchure de la Vilaine, Billiers, l'abbaye de Prières et le passage de Tréhiguer, qu'un passeur téméraire, pour ne point dire plus, vous fait traverser, si vous êtes seul, dans un *risque-tout*, même par un gros temps. Nous dirigeâmes notre promenade vers les grèves les plus rapprochées, afin de côtoyer plus longtemps les falaises. Dans un champ qui domine la mer, à l'embouchure du *fleuve jaune* des Bretons [1], on nous montra le *Mein-ar-Zen*, la pierre du chemin : c'est un dolmen assez remarquable encore, mais presque détruit, élevé sur le sommet d'un *tumulus*. La vue est magnifique de cet endroit : on découvre le fort Haleguen, *la tour de feu* (le phare), Kervoyal, Pénerf et la pointe de Piriac ou du Castelli.

Ce fut pendant cette excursion que nous rencontrâmes, dans un petit chemin, non loin de la mer, un vieux saunier, en quête de sel. Nous nous reposâmes ensemble pour casser une croûte, assis sur des rochers en vue de l'Océan, et bientôt une goutte de *vin de feu*, donnée à propos, délia aisément la langue de notre vieux compagnon. Il nous sembla, dès le commencement, être légèrement vantard et narquois. Il nous parla du Croisic, de Guérande, la rivale de Nantes au temps des héros, et surtout du bourg d'Escoublac, sa patrie, situé à moitié chemin de Guérande à Saint-Nazaire. Enfin le saunier nous raconta la légende qui suit, d'une manière assez comique, mais un peu trop remplie de forfanterie, tout en faisant

1 La Vilaine.

route, tantôt sur le bord de la mer, tantôt sur les terres élevées au dessus de la côte, par où passait le sentier.

II.

— Comme dans tous les bourgs apparemment, il y a une église à Escoublac. Je ne vous dirai point si elle est belle ou laide, vu que je m'y connais un peu mieux en sel qu'en bâtisses ou autres bagatelles de ce genre ; et si je vous fais *la chose* de mentionner ici un tel bâtiment, sans mâts ni voilure, c'est à cause que dans l'instant de la suite, nous causerons un peu de la cathédrale de mon pays, duquel je suis *né-natif*, et que je puis me vanter d'être un des plus crânes sauniers de l'endroit, pour dire la chose *naturellement*, avec votre permission et celle des camarades.

Pour en revenir, je vous dirai donc que mon grand-père, Nicol, de son nom de baptême, lequel demeurait sur la place du bourg, près de l'église, nous racontait souvent, quand nous étions petits, des histoires à faire peur, mais fameusement bien tournées, vu qu'il avait un esprit du diable, le bonhomme, et une langue *idem*, c'est moi, *que* je vous le dis, et je ne m'appelle pas non plus Nicol, comme lui, pour *de rien*. J'avais donc tout à l'heure *la chose* de vous dire que le grand-père nous faisait trembler de tous nos membres, surtout lorsqu'il contrefaisait, avec sa grosse voix creuse, la voix des revenants qui revenaient par les nuits sombres, sans lune, à certaines époques, soit dans l'église d'Escoublac, soit tout à l'entour dans le vieux cimetière. Jugez, mes amis, si ça nous amusait après souper, au coin du feu, quand le vent imitait le tonnerre dans la cheminée! Il est bon de vous dire que mon grand-père était saunier de son état, comme nous le sommes tous dans la famille, et de fameux sauniers de père en fils, *que* je vous prie de le croire. Les bons sauniers ont sans doute (et personne ne dira le contraire que je pense *naturellement*), la plus belle profession qui puisse être *avantageusement* connue sur nos côtes et ailleurs; mais faut bien avouer que leur état n'aime, pour être bien conduit, ni le soleil, ni le clair de la lune; c'est pourquoi notre grand-père, qui entendait le négoce, ne dormait pas toujours dans son lit. Il

rentrait souvent sur le tard, et en outre des affaires de son état, il pouvait voir des histoires diablement extraordinaires.

Vous pensez bien que dans ce temps-là on tâchait de voyager par les *nuitées* de pluie et de vent, quand les gabelous ronflaient dans leurs capotes, sous leurs guérites, les fainéants ! Je connais dans mon pays des particuliers très-renommés qui assurent qu'un petit brin de fraude bien *tapée* ne fait pas de tort au prochain ; au contraire, puisque ça lui procure la *denrée* (le sel) à meilleur compte. Et dire qu'il y a des gens créés et mis au monde pour vexer ce fameux commerce ! Mais patience, les sauniers, les Nicol ne sont pas des *capons*. On trouvera, un jour ou l'autre, moyen de changer ça : c'est moi *que* je vous le dis.

N'importe, il est bon de vous dire que mon grand-père avait *là dedans* uue vieille *hinche* (haine) contre un brigand de *catula*[1] qui avait eu *la chose* de lui soutirer une inclination. Sans compter deux ou trois *chasses* que le coquin de gabelou lui avait servies, *et chaud*, à ce que disait le bonhomme. Ah ! ça me fait tourner la bile de voir un honnête commerçant ainsi mal mené par un *propre à rien !*

Cela n'empêcha point dans la suite le grand-père Nicol de jouer au gabelou trente-six tours pour le moins, et de s'approprier finalement une *inclination* non moins distinguée ; ce qui veut dire que ma grand'mère était une ménagère capable et une fameuse saunière tout de même, très-habile à *faire la denrée*, tout comme nous autres gens du métier.

Le papa Nicolas avait un *velin* (venin) dans l'âme depuis les noces du gabelou qui avaient eu lieu à Escoublac, en novembre, malgré la mauvaise réputation de ce vilain mois. Voilà qu'un jour, au détour d'un chemin, nos deux camarades se rencontrèrent, entre *quatre-z-yeux*, comme on dit, et le Nicol se passsa *la chose* de dire à l'autre, par manière d'avertissement, qu'il lui arriverait malheur dans l'année, comme cela arrivait souvent aux gens trop pressés, qui se permettaient de *nocer* en novembre. Le gabelou eut l'air de vouloir gouailler un brin, mais il fila doux sans

1 *Catula* : C'est-à-dire, qu'as-tu-là ? question naturelle adressée par les douaniers aux gens soupçonnés de fraude qu'ils rencontrent.

balancer. Là-dessus l'année fila pareillement, et le susdit mois de novembre revint, avec sa pluie et son vent du diable, pousser les lames sur les roches, et faire fondre le sel, mille gabarres ! !

Mon grand-père avait une souvenance diabolique, et il y en a qui disent qu'il fallait être quasiment sorcier ou malin pour passer et repasser la denrée, comme il en passait et repassait, et d'autres bagatelles avec. N'importe, personne ne pensait plus là-bas aux noces de ce failli gabelou, quand un soir le père Nicolas, étant revenu tard au bourg avec deux ou trois bons sauniers, les invita à entrer boire un coup. A la fin de novembre, pour des gens qui ont travaillé sous la brume, ça ne se refuse pas, un petit verre et une *bolée* en sus. On entra donc sans penser *de rien* dans la maison. Voilà que, au coup de minuit, le Nicol ouvrit la porte de sa cambuse tout d'un coup, et dit aux amis de regarder sur la place. Qu'est-ce qu'ils virent et entendirent?..... Voilà l'histoire : ils entendirent d'abord le son d'une bombarde qui avait l'air de travailler sur la place, de l'autre côté de l'église, et puis ça avait l'air de venir, de venir en se rapprochant; et puis, *boum, boum,* les souliers ferrés battaient la terre en mesure. Ah! mais, c'est que les camarades n'étaient pas trop crânes à cette heure ; mais Nicol leur dit de sa voix qui n'était pas déjà si douce :

— N'ayez pas peur, vous autres, et suivez-moi ; vous allez voir la récompense de mon *voleu* de gabelou.....

— Si nous fumions une petite pipe, nous dit le conteur semi-tragique, en s'interrompant, ça ne ferait de mal à personne; et puis faut que je vous quitte, car voilà mon chemin, là-bas, de ce côté, celui qui *vire* vers la mer.

Nous nous arrêtâmes un moment à la prière du saunier; et voulant connaître la fin de sa singulière histoire, nous l'invitâmes à achever :

— Elle sera finie avant cette *pipée,* reprit-il en aspirant de larges bouffées. Voici donc l'affaire telle qu'elle est sue, dite et redite au pays d'Escoublac : nos trois amis s'avancèrent ensemble sur le placis, juste comme la noce passait pour entrer à l'église dont ils virent la grande porte s'ouvrir toute seule. Alors une noce, tout en noir, défila devant eux; ils virent passer le gabelou, sa

femme et ses parents; son père et sa mère défunts même y étaient, et tout le *tremblement*, avec des habits noirs et des figures pâles. Tout le monde entra dans l'église.

— Entrons aussi, dit mon grand-père en se retournant vers ses camarades.

Bonsoir! ils étaient partis, tant cela leur avait procuré une *flemme soignée*. N'importe, Nicol qui n'avait peur de rien, entra tout seul dans l'église et se cacha derrière un pilier. Alors un prêtre, tout en noir, monta à l'autel; les cierges, garnis, au bas, de ces têtes de mort que l'on met aux grands services, s'allumèrent d'eux mêmes et la messe des morts commença..... A l'*Ite, missa est*, ou bien au *Requiem*, je ne suis pas bien sûr, les cierges s'éteignirent. — Bonsoir la compagnie! tout disparut dans les ténèbres et la porte de l'église se referma tout d'un coup. Voilà le grand-père logé d'une jolie façon! Il me l'a raconté plus de cent fois en rageant. Ajoutez à cela que tandis qu'il grelottait dans l'église, voilà que les gabelous, de bon matin, lui pincèrent tout un chargement de sel que son maudit valet n'avait pas su cacher au milieu des rochers!..... Ah! ah!! j'en ris tout de même avec les autres, mais Nicol ne riait pas lui, et il aurait joliment *cogné* le malappris qui se serait permis de le plaisanter au sujet de sa mésaventure.

Mais voilà le plus fort de l'affaire (et il est bien sûr et certain qu'il y a du vrai là-dessous): c'est que le surlendemain on apprit à Escoublac que la pauvre femme du gabelou était morte, la nuit même de la *revenance* que je vous ai racontée.

Depuis ce temps-là, il n'y a pas de presse à se marier à Escoublac dans le mois de novembre. Ce n'est apparemment qu'une idée des anciens, mais beaucoup, beaucoup de gens en sont persuadés *naturellement*; si bien que le recteur de l'endroit n'a guère besoin de se déranger pour les noces en automne. Il est vrai que l'on se rattrappe au carnaval, et le diable n'y perd rien du tout[1].

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

1 On voudra bien nous pardonner ce récit un peu *caustique* et d'un *ton* qui nous est à peu près étranger: nous le citons pourtant comme un type assez caractéristique de la manière de dire du pur *marvailler-gallo*.

POÉSIE.

SONNET A LA VIERGE.

L'homme, aveugle souvent, cherche au sein de la terre
Des fleurs dont l'urne jette un éternel encens,
Dont la fraîcheur native à nul vent ne s'altère,
Qui, pleines de rosée, aient des germes puissants.

Pour les trouver il court de parterre en parterre;
Il explore les bois, les prés éblouissants;
Il suit le bord des eaux, aux lis si salutaire;
Et le moissonneur fait des bouquets ravissants.

Mais, hélas! chaque fleur le soir tombe et se fane!
Une seule corolle éternellement plane :
C'est la Rose mystique, éclose aux saints parvis;

Pour trouver le calice en tous temps diaphane,
Pour respirer l'encens qui toujours en émane,
C'est vous qu'il faut chercher, ô Fleur du Paradis.

Nantes, mai 1864. ELISA MORIN.

NOUVELLES POÉSIES BRETONNES.

On nous communique trois morceaux de poésie, — vrais bouquets de printemps, — dont nous avons hâte de faire part à nos lecteurs : l'un, composé par M. l'abbé Henry, offre les rares qualités de l'écrivain auquel Brizeux aimait à demander conseil comme au maître le plus initié aux délicatesses de l'idiome breton; l'autre est l'œuvre d'un digne instituteur du pays de Tréguier que de bons juges ont surnommé le « Rossignol du bois de la nuit » (*Eostik koat ann noz*); il paraîtra dans la nouvelle édition de l'Anthologie bretonne de M. Clairet, de Quimperlé. La dernière pièce a pour auteur un poète, sinon breton de race, du moins breton de cœur et de langue. Fils d'un savant de Paris, et connaissant, quoique tout jeune, plusieurs idiomes de l'Europe, il a voulu apprendre celui d'un peuple pour la foi et les mœurs duquel il éprouvait une vive sympathie; il l'a appris, il le parle couramment, il l'écrit même, et avec une telle habileté que les membres du *Breuriez-Breiz* l'ont jugé digne d'être leur confrère. C'est pour s'excuser de ne pouvoir se réunir à eux, par suite d'une précoce et pénible infirmité, qu'il a composé les vers qu'on lira plus loin : à coup sûr on trouverait difficilement un exemple pareil de sympathie nationale, qui apprendrait le provençal par amour pour les Provençaux? Il est vrai qu'ils ne parlent plus qu'un patois.

LOUIS DE KERJEAN.

I.

KALON MARI.

Eur c'hoant braz am euz da veuli
Kalon va mamm, kalon Mari;
Hogen penaoz e kredinn-me
Kana santual va Doue?

Kanit holl, sent ar Baradoz,
Kanit bemdeiz, kanit bemnoz,
Kanit gan-in, sent hag eleź,
Kanit kalon sakr ar Werc'hez.

Doue a grouaz ar bed-ma
Evit palez d'ann den kenta;
Evit rei d'he vab eur palez
E krouaz kalon ar Werc'hez.
Kanit holl.....

Mar d-eo ker kaer palez ann den,
Palez Doue petra ef-hen?
Ar bed zo leun a vurzudou,
Kalon Mari a vertuziou.
Kanit holl.....

Goude kalon dispar Jezuz
Mar 'z-euz eur galon dellezuz
Da veza karet ha meulet
Eo kalon he vamm venniget.
Kanit holl.....

Kousket war boul-kalon Mari
Jezuz en deveuz roet d'ezhi
Galloud, truez ha karantez,
Pep mad, nemet he zouelez.
Kanit holl.....

I.

LE CŒUR DE MARIE.

J'ai un grand désir de louer le cœur de ma mère, le cœur de Marie; mais comment oserais-je chanter le sanctuaire de mon Dieu?

Chantez-le, vous tous, ô saints du Paradis; chantez tous les jours, chantez toutes les nuits, chantez avec moi, saints et anges, chantez le saint cœur de la Vierge.

Dieu créa ce monde comme un palais pour le premier homme; comme un palais pour son fils il créa le cœur de la Vierge.

Chantez-le tous, etc.

S'il est si beau, le palais de l'homme, le palais de Dieu, qu'est-il donc? Le monde est rempli de merveilles, le cœur de Marie l'est de vertus.

Chantez-le tous, etc.

Après le cœur incomparable de Jésus, s'il est un cœur digne d'amour et de louange, c'est le cœur de sa mère bénie.

Chantez-le tous, etc.

Etant couché sur le sein de Marie, Jésus lui donna puissance, miséricorde et amour, tout, hormis sa divinité.

Chantez-la tous, etc.

Poblou dishenvel euz ar bed,
Ha c'houi hoc'heuz biskoaz klevet
E ve bet eat da goll hini
Erbedet da galon Mari?
Kanit holl.....

Kalon Mari a zo eunn or
D'ar zant ha d'ar pec'her digor,
Digoret gand ar seiz kleze
A dreuzaz gwech-all he ene.
Kanit holl.....

Pa oa he map war ar C'halvar
He c'halon baour leun a c'hlac'har
Aoa asant d'he holl boaniou
Dre ma prenent hon eneou.
Kanit holl.....

Pa oa toullet kalon Jezuz
Gant ann taol goaf, mamm druezuz,
Maro vijac'h gand ar gouli
Paneved choum d'hor c'honforti.
Kanit holl.....

Klevet hoc'h euz komzou Jezuz :
Roet oc'h da vamm da dud kabluz.
Enn ho kalon eta, Mari,
Ni gavo bepred minic'hi.

Kanit holl, sent ar Baradoz,
Kanit bemdeiz, kanit bemnoz,
Kanit gan-in, sent hag elez,
Kanit kalon sakr ar Werc'hez.

IANN-WILLOU HERRI, belek.

O vous tous, peuples de la terre, avez-vous jamais ouï dire qu'aucun homme se soit perdu, recommandé au cœur de Marie?

Chantez-le tous, etc.

Le cœur de Marie est une porte au saint comme au pécheur ouverte, ouverte par les sept épées qui percèrent autrefois son âme.

Chantez-le tous, etc.

Quand son Fils était au Calvaire, son pauvre cœur plein de tristesse consentait à toutes ses peines, parce qu'elles rachetaient nos âmes.

Chantez-le tous, etc.

Quand le cœur de Jésus fut percé par le coup de lance, vous seriez morte de sa blessure, ô mère digne de pitié, si vous n'aviez voulu demeurer pour nous consoler.

Chantez-la tous, etc.

Vous avez entendu les paroles de Jésus : Vous êtes donnée pour mère à des hommes coupables; aussi est-ce dans votre cœur, ô Marie, que nous trouverons toujours un asile.

Chantez-le tous, ô saints du Paradis; chantez tous les jours chantez toutes les nuits, chantez avec moi, saints et anges, chantez le saint cœur de la Vierge.

J.-G. Henry, prêtre.

II.

MIZ MAE.

Jezuz-Krist, war ann douar, a zeskaz daouzek den,
Hag ho c'hasaz dre ar bed da brezeg he lezen;
Hogen, e-touez ann daouzek ne oe nemed unan
A gouskaz war he galoun, ann abostol sant Iann.

Daouzek miz a zo ivez enn eur bloaz, goud a ret;
Unan hep-ken anezho a zo dre holl karet,
Rag, evel ann Ebestel, et tigas kelou mad
D'ann dud koz, d'ar glanvourien ha dilladkaer d'ar c'hoad.

Baledet dre ar prajou hag e welfot traou koant,
N'ho c'hefot ked er staliou na gand aour nag arc'hant :
Piou en deuz galloud awalc'h da ober burzudou
Evel ar re ra Doue pa zispak ar bleuniou ?

Ne welann, war ann douar, netra o choum kousket,
Ar gwez a oa noaz-maro adarre zo gwisket;
Diouc'h ar c'hrisien d'ar skouriou, evel e korff ann den,
Ar seo a red hag a ra displega d'ann delien.

Sellid ouc'h al laboused ha klevit ho zoniou,
Pep-hini, hep dale pell, a glask he venviou :
Aman zo eur masouner ha du-hond eur c'halvez,
Bez a zo pillaouerien o tibab er menez.

Ped palez a zo breman dre ar bed holl savet ?
Petra a dremen enn-ho ? Allaz ! ne ouzonn ket!
Eur vi bravik da genta, goude eunn evn bihan,
Ha war dreuzou ar palez ann tad d'ar vamm a gan.

Ar babig a zo bleveg hag a zigor he vek;
Ann tad mager a dosta gand eur c'houil du kornek;
Tamm breman ha tamm goude ar c'houil a vo debret,
Hag ar babig a gousko e deeun ann neiz kuzet.

II.

LE MOIS DE MAI.

Jésus-Christ, sur la terre, instruisit douze hommes, et les envoya dans le monde pour prêcher sa doctrine ; mais, parmi les douze, il n'y en eut qu'un qui se reposa sur son cœur : l'apôtre saint Jean.

Dans l'année, vous le savez, il y a aussi douze mois, dont un seul est fêté partout ; car, comme les Apôtres, il envoie de bonnes nouvelles aux vieillards, aux malades, et de beaux vêtements aux bois.

Promenez-vous dans les prés et vous verrez des choses charmantes, que vous ne trouverez point dans les boutiques ni pour or ni pour argent. Qui est assez puissant pour faire des merveilles comme celles que fait Dieu quand paraissent les fleurs ?

Je ne vois, sur la terre, rien qui reste endormi; les bois qui étaient nus et comme morts, sont de nouveau vêtus; et de la racine aux branches, comme le sang dans le corps de l'homme, la sève court et fait s'épanouir la feuille.

Contemplez les oiseaux et écoutez leurs chants; chacun d'eux prestement recherche ses outils : ici c'est un maçon et là-bas un charpentier ; il y a des chiffonniers qui trient sur la montagne.

Combien de palais ont-ils bâtis maintenant dans tout l'univers ? Que s'y passe-t-il? Hélas ! je n'en sais rien : un œuf charmant d'abord, ensuite un petit oiseau ; et, sur le seuil du palais, le père qui chante à la mère.

Le petit est velu et il ouvre le bec ; le père nourricier s'approche avec un scarabée noir et cornu ; morceau par morceau l'insecte sera mangé, et le petit dormira caché au fond du nid.

Pa-z-eo kre he ziouaskel ha sklear he zaoulagad,
Pa boez mad war he ziou c'har, pa anavez he dad,
E teu soun war ann treuzou, ha, gand eur zell nec'het,
En em laka da nijal hag e oar klask he voed.

Deomp breman d'ann ilizou, palesiou kaer savet,
D'ann hini a zo roue da rouanez ar bed ;
Petra, e pad ar miz man, a zo enn-ho ouc'h-penn ?
Eunn troun ha war-n-han Mari kaer gand he c'hurunen.

Ha da betra, kristenien, rei eur gurunen aour
D'eur werc'hez a oe ganet ha maget gand tud paour ?
Evit petra eo hanvet ar miz man *miz Mari*,
Ha da betra mont bemnoz da stouet dirag-hi !

Mari a ioa Rouanez e kreiz ar baourente,
Hag ebarz enn he lignez e oe meur a roue;
Ne-ket madou ann douar a ro ann euruzted,
Ha Gwerc'hez baour Nazareth a n'em blije kuzet.

En em lakait izel hag e viot savet,
Setu petra c'hoarvezaz, ha ne gretec'h-hu ket ;
Eunn arc'hel, a berz Doue, eunn deiz a ziskennaz
Evid digas da Vari nevezentiou braz !

Setu-hi mamm da Jezuzha pried d'ann Dreinded ;
Setu-hi great rouanez hag enn env kuruned ;
Ann Iliz santel romen a gan he meuleudi,
Ha c'houi, dirag he aoter, ar *Regina Cœli.*

Ar Werc'hez pa ve pedet a ra, evel miz Mae,
Da gement a ve maro beva iac'h adarre ;
Kalon hudur ar pec'her, gand he gras a walc'ho ;
Da vouez ann Aotrou Doue vel bleun e tigoro.

Eur Rouanez galloudek ez eo eta Mari,
Ha ne dleomp ket skuiza morse ouz he fedi;
Beva a ra hon ene gant bara ann ele,
Hag a rai d'ezha nijal da varadoz Doue.

Quand ses ailes sont assez fortes et son coup-d'œil assez sûr, quand il se tient bien sur ses jambes et qu'il connaît ses parents, il vient sur le seuil et d'un regard inquiet il prend son vol pour chercher sa nourriture.

Entrons maintenant dans les églises, ces beaux palais que les hommes ont bâtis à celui qui est le Roi des rois de la terre; qu'y voyons-nous de plus pendant ce mois? Un trône où est Marie bien belle avec sa couronne!

Et pourquoi, chrétiens, donner une couronne d'or à une vierge née de parents pauvres et élevée par eux? Pourquoi nommer ce mois le *Mois de Marie?* Pourquoi aller tous les soirs s'agenouiller devant elle?

C'est que Marie était reine dans la pauvreté, et que dans sa famille il y eut plusieurs rois; ce ne sont pas les biens de la terre qui donnent le bonheur, et la Vierge pauvre de Nazareth aimait à vivre ignorée.

« Abaissez-vous et vous serez élevé. » Voici ce qui lui arriva, quand même vous ne le croiriez pas : un jour, envoyé par Dieu, un archange descendit pour annoncer à Marie de bien grandes nouvelles!

La voilà mère de Jésus et épouse de la Sainte-Trinité; la voilà Reine couronnée dans le ciel; la sainte Église romaine chante ses louanges, et vous, devant son autel, le *Regina Cœli.*

La Vierge, quand on la prie, fait comme le mois de mai : à tout ce qui est mort elle rend la vie; par sa grâce elle lave le cœur souillé du pécheur; elle le fait s'ouvrir, comme la fleur, à la voix de Dieu.

Marie est donc une reine puissante, et nous ne devons pas nous lasser de la prier; après avoir nourri notre âme avec le pain des anges, elle la fera s'envoler vers le paradis de Dieu.

Kristenien, hastit sevel aoteriou d'ar Werc'hez,
Hag evit plijoud d'ezhi, lakait hoc'h evez;
Karit ho iliz parrez hag ho Person ive,
Ha na espernit netra da vravaat ti Doue!

I. M. AR IANN.

III.

DA VARZED BREIZ.

Piou a roio d'in diouaskel evel d'ar goulmik hag e nijinn hag e tiskuizinn.
Salm., LIV, 6.

Meuleudi d'e-hoc'h, kanerien Breiz!
Va c'halon a zo enn ho kreiz
Pa-z-oc'h a bep tu dastumet
Da harpa 'r vro 'deuz ho maget:
— E Paris va c'horf zo dalc'het,
Med daved hoc'h nij va spered,
Vel al labous, a denn askel,
Nij da gaout he vreudeur a bell.

Pell diouz ho pro ounn bet ganet;
Ha mont da Vreton em euz gret,
Kerkent, breudeur, ha ma weziz.
Oa chomet *Kelted* ar Vreiziz.
— Me 'garfe, trezek Breiz-Izel,
Gallout nijal a denn askel,
Vel eunn evn e kaoued ganet
Garfe mond da vro ann evnet.

Chrétiens, hâtez-vous d'élever des autels à la Vierge ; mettez vos soins à lui plaire; aimez votre église paroissiale, votre Recteur aussi, et ne négligez rien pour orner la maison de Dieu.

J.-M. Le Jean.

III.

AUX POÈTES DE BRETAGNE.

Qui me donnera des ailes comme à la colombe,
et je volerai, et je me reposerai.
(*Psaume*, LIV. 6.)

Honneur à vous, chanteurs de Bretagne! mon cœur est au milieu de vous, réunis que vous êtes de toutes parts pour soutenir le pays qui vous a nourris :

— A Paris mon corps est retenu, mais mon esprit vole vers vous, comme l'oiseau, à tire-d'aile, vole vers ses frères qui sont au loin.

Loin de votre pays je suis né, mais je me suis fait Breton du jour où j'ai appris, mes frères, que les Bretons étaient restés Celtes.

— Je voudrais, vers la Basse-Bretagne, pouvoir m'envoler à tire-d'aile, comme un oiseau né dans une cage voudrait aller au pays des oiseaux.

Seulvui doare Breiz a zeskiz,
Seulvui a galon ho c'hiriz,
Hag e c'hoantaiz mont d'ho pro
Da veva, da vervel eno ;
— Vel ma c'hoanta, d'ar c'hoad huel,
Ann evn nijal a denn askel,
Nijal etrezeg ar c'hoad glaz
Elec'h 'ma neiz 'he vreudeur c'hoaz.

Aliez, Barzed, ann avel
A gasaz d'in ho mouez a bell ;
Helavar oa, c'houek ha pergen ;
Hi am frealze em anken :
— Evel-se, pa zeu da glevet
Ann evnig e kaoued dalc'het
Mouez he vreudeur skiltr ha laouen,
Teu d'ezhan frealz hag anken.

Gan-e-hoc'h a zo peb a delen;
Ne oa telen e bed gan-en;
Koulskoude, c'houi a deurvezaz
Va lakat enn ho Preuriez vraz.
— Evel-se a ra ann eostik,
Ar glozard hag ar sidanik,
Pa lezont ho breur ar golven
Sevel he vouez enn ho c'hichen.

He sevel 'rinn dirag tud Breiz,
Da lavaret d'am breudeur geiz :
« Bodit holl endro d'ar banniel
A zalc'h Kermarker ken huel ! »
— Evel-hen, pa ruz tost d'eunn neiz
Ann aer wiber da grap he freiz,
En em start ann holl evnigou
Da drei out-hi ho begouigou.

Plus j'ai connu la Bretagne, plus je l'ai aimée dans mon cœur ; et j'ai désiré aller dans votre pays pour y vivre et pour y mourir,

— Comme l'oiseau désire voler à tire-d'aile vers le grand bois, vers le bois vert où est encore le nid de ses frères.

Bien souvent, ô bardes ! le vent m'apporta votre voix de loin ; elle était éloquente, elle était douce et belle, elle me consolait dans mes peines;

— Ainsi, quand retenu en cage, le petit oiseau vient à entendre la voix claire et joyeuse de ses frères, elle le console et l'attriste.

Chacun de vous avait sa harpe ; de harpe, je n'en avais point ; cependant vous avez daigné m'admettre dans votre grande confrérie ;

— Ainsi font le rossignol, la fauvette et la linote, quand ils permettent à leur frère le moineau d'élever la voix auprès d'eux.

J'élèverai la mienne devant les hommes de Bretagne pour dire à mes frères bien-aimés : « Serrez-vous autour du drapeau que la Villemarqué tient si haut ! »

— De même quand la vipère se glisse vers un nid pour saisir sa proie, tous les petits oiseaux se serrent l'un contre l'autre en dirigeant contre elle leurs becs.

Trugarekat d'e-hoc'h, Barzed frez,
Diwallerien nerzuz hoc'h iez !
Me a bedo Doue d'hon c'has
Da *Vreiz all :* eno 'kanimp c'hoas.
— Ra roio d'e-omp he Varadoz,
D'ann evn he neizik er bod roz ;
Ra viro d'e-omp ar brezonek.
Evel d'ann eostik he brezek !

Ann hini a reaz ar zon-man.
Areer *a-vro-c'hall* anezhan ;
Hogen *breizad* eo a galon ;
Roit d'ezhan eunn *hano gwirion.*
— He gorf e Bro-C'hall 'zo dalc'het ;
He spered a vad n'ema ket :
Nijal 'ra trezeu Breiz-Izel
Bemdeiz, demnoz, a denn askel.

CHARLEZ A VRO-C'HALL.

Merci, ô bardes éloquents, fermes défenseurs de votre langue ! je prierai Dieu de nous conduire dans une *autre Bretagne*, pour y chanter encore.

— Qu'il nous donne son paradis, comme au petit oiseau son nid dans le buisson de roses ; qu'il nous conserve la langue bretonne comme au rossignol son langage !

Celui qui a fait cette chanson s'appelle *de Gaulle ;* mais il est de *Bretagne* par le cœur ; donnez lui un nom qu'il mérite;

— Son corps est retenu en *Gaule*, mais certes son esprit ne l'est pas : il vole vers la Basse-Bretagne tous les jours, toutes les nuits, à tire-d'aile.

CHARLES DE GAULLE.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR QUELQUES

DROITS ET REDEVANCES BIZARRES

AU MOYEN AGE.*

Le seigneur de Coislin, à la Toussaint et à Noël, recevait de ses tenanciers du Clos-Landeau deux *giroflées* accompagnées d'une bécasse, deux chapons et deux roses, une blanche et une rouge[1].

Il n'y avait pas jusqu'aux Trappistes qui, eux aussi, devaient des fleurs au seigneur qui leur avait accordé le droit de mener leurs porcs à la glandée dans la forêt de Maheru ou Ecouves, près de Moulins (Orne) : le jour de Saint-Jean-Baptiste ils devaient mener leur troupeau devant une chapelle dédiée à ce saint, en la paroisse de Saint-Colombe-sur-Risle : le verrat était orné d'un collier de fleur, et d'un beau bouquet attaché à la queue[2]. A Saint-Brieuc les marchands de poisson comparaissaient à certain jour à cheval, ayant chacun un bouquet au bout d'une gaule : nous y reviendrons lorsque nous nous occuperons des redevances dues par certaines corporations.

* Voir la livraison d'avril, pp. 318-324.

1 *Ann. de Bretagne*, 1861, p. 195. — *Déclaration de* 1681.

2 Delestang, *Histoire du Perche*, mss. de la bibliothèque de M. de la Sicotière à Alençon, II, p. 459. — Delisle, *op. Laud.*, p. 39.

Sous le plein fief de Courseulles, en la vicomté de Caen, il y avait « six vavasseurs aisnez de six grandes vavassoryes qui étaient » tenus le jour saint Pierre, premier jour d'Août de faire la recherche » d'une herbe nommée Le Merlu, chasque plante trouvée sur le » terrain celuy à qui appartient la levée doit à ladicte seigneurie » cinq sols ou une oye grasse[1]. »

En Angleterre, un bouquet de roses, ou même une simple rose était souvent la redevance due à la Saint-Jean-Baptiste par les détenteurs de *tenures en socage* : en cas de décès du vassal, le seigneur supérieur, en vertu du droit de relief, pouvait exiger une année de rente non compris la rente courante. Là où cette rente n'était qu'une rose, la loi anglaise prévoyait le cas où le vassal décédait en hiver : force était au seigneur d'attendre au temps des roses pour exiger son relief[2].

Déjà j'ai eu occasion d'entretenir les lecteurs du droit de *fleurette* auquel étaient astreints les tanneurs au profit de la seigneurie de la Villebilly[3] : je vais rapporter ici un usage analogue qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la fabrication de la poterie en Bretagne.

Dans les paroisses de Plénée-Jugon et de Tramain, s'étendait une vaste lande de 300 journaux dite la lande des Brignons, dont la terre était renommée pour faire des pots : elle dépendait du manoir de la Villeneuve qui plus tard fit partie de la haute-justice des Clos érigée en baronnie en 1682[4]. Les seigneurs de la Villeneuve avaient abandonné aux potiers de Tramain et des villages circonvoisins l'usage de la lande en question, ainsi qu'une très-bonne fontaine qui s'y trouvait : ils leur avaient permis en outre de se servir des genêts et de la bruyère qui y croissaient pour la cuisson de la poterie. Cette tolérance n'était pas, il faut l'avouer, bien onéreuse : les po-

1 *Arch. de la Seine-Inférieure :* Aveu du 27 septembre 1678 rendu au roi par Anne Morant.

2 *Compilation des coutumes anglaises de Littleton*, éd. de David Houard, sect. 128 et 129.

3 *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. II, p. 182.

4 La Villeneuve, moyenne justice, appartenait en 1535 à Olivier Prégent qui avait aussi, en Plenée La Porte et la Girardaie : sa fille Olive épousa Christophe Sauvaget, seigneur des Clos, la Croix de Pierre, Parqueven, le Minihy et la Ville-Pierre.

tiers reconnaissaient le seigneur de la Villeneuve pour seigneur terrien ; de plus ils étaient tenus de s'assembler, chaque année, le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste, et d'accompaguer le dernier marié d'entre eux lequel portait un pot, aux armes du seigneur et garni de fleurs. Les autres potiers tenaient chacun une fleur, et le cortége précédé d'un *sonneur* et d'un joueur d'instrument se rendait dans l'église paroissiale de Plénée-Jugon en la chapelle privative du seigneur de la Villeneuve : celui-ci, ou ses officiers, dans le banc seigneurial, recevait l'offrande du dernier marié des potiers qui s'exposait, en se dispensant de ce service, à payer soixante sous d'amende. — Ajoutons que le seigneur de la Villeneuve tenait aussi à avoir des étrennes : le premier jour de l'an, les potiers de Tramain allaient au manoir lui présenter un « chef-d'œuvre de leurs mains et métier, » à peine de quinze sous d'amende. Sur tous les vases d'un prix supérieur à trois sous, on devait mettre les armes du seigneur de la Villeneuve à peine de quinze sous d'amende [1].

Redevances relatives aux armes du seigneur.

Parmi ces redevances, j'en noterai de nobles et de roturières : je commencerai par celles-ci parce qu'elles sont les moins nombreuses dans les notes que j'ai recueillies.

I.

J'ai parlé déjà d'un tenancier de la seigneurie des Clos qui devait un bouquet des fleurs les plus nouvelles à son seigneur : là ne se bornaient pas ses obligations. Il devait en outre suivre ce dernier à

1 Il ne serait pas impossible de retrouver des exemplaires de cette poterie : Prégent portait *trois fleurs de lis* ; Sauvaget s'armait *de gueules à la croix palée d'argent.*

la guerre, lorsqu'il était commandé, et nettoyer ses armes à ses dépens : il devait aussi le jour de la Chandeleur faire porter par deux jeunes filles habillées de blanc, et âgées de sept ans, deux cierges de cire blanche pesant un quarteron chacun et armoiriés du blason seigneurial [1]. — Pour une autre maison de Plénée-Jugon, François Pédron en 1682 devait suivre le seigneur des Clos à la guerre : en temps ordinaire, le jour de Saint-Éloi il devait lui payer vingt sous, et réparer gratis la ferrure de tous les chevaux du seigneur, à peine d'une amende d'une semaine entière de son métier. — A Ham, chaque maréchal était obligé aussi de ferrer gratis une fois l'an un cheval du seigneur : celui-ci lui donnait trois repas par an : il n'avait droit qu'à deux dîners s'il se faisait aider de l'un de ses *varlets* [2].

II.

Les redevances nobles, en fait d'armes, n'affectaient pas la personne et n'obligeaient pas au service militaire : c'était ce qu'en Angleterre on appelait les *services en socages*. Là, ceux qui tenaient par petite sergenterie devaient à leur seigneur supérieur un arc, ou une épée, ou un sabre, ou un poignard, ou une lance, ou un gantelet de fer, ou des éperons, et des flèches en nombre plus ou moins considérable [3]. Pour ce qui concerne les *flèches*, je n'en ai guère trouvé mention qu'en Normandie : le fief de l'Esprevier devait au roi, lorsqu'il venait au château d'Arques, une fois dans la vie du seigneur, « un arc sans corde et deux flèches sans fer, le tout de bois blanc ; » le fief des Flèches à Offranville devait au seigneur d'Auppegard, chaque année, « dix flèches ou sagettes ferrées, esrazillées, raclercies, empanées de plumes d'aigle ou de paon, relevées de

1 Je consacrerai un paragraphe spécial aux redevances en cierges, bougies et torches.

2 *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1839, p. 271.

3 Littlerton, *op. laud.*, sections 159 et 160.

fil d'or ou de soie.[1] » — En 1206, Étienne du Mesnil de l'Ile-Jourdain reconnaissait devoir annuellement deux flèches barbelées « *sagitte barbelate* » au seigneur de Pinterville[2].

Citons encore les « deux saiettes barbelées, et empennées de plumes de paon et d'aigle, » que la tenure de l'île de Vauvray devait à l'archevêque de Rouen, à peine de douze deniers d'amende, à cause de son domaine de Louviers ; citons enfin « Geffroy, fils de Henne, chevalier qui eut les terres qui furent à Jacques de Harcourt, à charge d'une *flèche ferrée à sang* estre payée à Falaise, le jour de l'Assomption. »

En Picardie, on trouve des redevances en bois, ou « fusts de lance » et en éperons : nous parlerons bientôt de ceux-ci ; on en note des exemples dans la seigneurie-pairie de Senghein en Weppes, ainsi que dans les châtellenies d'Epinay et Carvin[3]. Ainsi quand le seigneur d'Epinay venait acquitter son relief à son suzerain le comte de Saint-Pol, il devait se rendre en personne à l'entrée des bois de Saint-Pol, « là où est croissant certaine espine, » et lui présenter « ung blanc fust de lanche. » Le comte tirait alors de son doigt un anneau à pierre qu'il passait au doigt de son noble vassal. En Aquitaine, la redevance des lances était assez usuelle au XIIIe siècle. En 1273, j'ai remarqué parmi ceux à qui elle incombait : Bertrand de Podensac, Bertrand de *Novelliano,* Amalvin de *Baresio,* Pierre de *Riuncio,* Aman de Curton, etc. C'est aussi dans cette province qu'à la même époque je trouve la mention d'un bouclier dû par un vassal : « *Petrus Fferandi et Arnalnus Garsie debent unum par* » *calcarum deauratorum, et unum par cirothecarum, et unum* » *scutum.*[4] »

Du côté des Pyrénées, ce n'était pas le bois de la lance dont il

1 *Congrès archéol. de France,* XXIIIe session, Cte de M. d'Estaintot.

2 *Cartul. de l'abb. roy. de N.-D. de Bonport*, au dioc. d'Évreux, publié par J. Ant drieux.

3 Cf. M. Bouthors, II, p. 351, 401 et 404.

4 L'archevêque de Reims, lorsqu'il faisait sa première entrée dans sa cité, devaidonner un anneau d'or à son vassal, le seigneur de Chemery. — *Arch. hist. du départ. de la Gironde.*

s'agissait, mais bien du fer, et celui-ci devait être doré. On en trouve des exemples dans les aveux rendus au roi en 1674, par Jean d'Andoins, à cause de la maison noble de Labat d'Estos, et en 1666 par Jn-Paul de Bidon, capitaine du château de Pau, pour l'abbaye d'Orin [1].

Les redevances de cette catégorie les plus usitées, un peu partout en France, étaient celles des éperons. Je n'ai trouvé jusqu'ici qu'un seul exemple d'éperon de fer, de la valeur de trois deniers. Dès 1232 il était dû à Robert Wallecan, à cause d'un ténement sis à Sainte-Geneviève [2]; je ne sais si ce que l'on appelait des *éperons blancs* étaient simplement des éperons d'acier poli ou argentés. [3]

Pour ne pas quitter la Normandie, nous citerons une vavassorie dans la paroisse de Chanu, qui devait chaque année aux religieux de la Belle-Etoile, à cause de la seigneurie de Larchamp, un éperon estimé 12 deniers tournois.

En Bretagne nous trouvons des *éperons blancs* dûs à la seigneurie de Lamballe, par la paroisse de Maroué, à la Saint-Michel, et à la seigneurie de Moncontour, par les sergents féodés des seigneurs du Rochay en Langast, et de Saint-Éloi en Plœuc et Gausson.

Les *éperons dorés* sont comparativement plus nombreux. Le seigneur de Moncontour en recevait du seigneur de la Touche-Trébry; celui de la Roche-Suhart, du chapitre de la cathédrale de Rennes, à cause de rentes sises dans la paroisse de Plérin, ainsi que du seigneur de la Ville-Sollon; le seigneur de Guingamp, de celui du Bois de la Roche en Coadout [4].

Le seigneur de Lannion recevait aussi des éperons dorés du seigneur de Querhamon en Servel [5]; ceux qui étaient dûs par le fief de Kergoch à la seigneurie de Quemper-Guézennec étaient estimés 35 sous. Au commencement du XIIIe siècle Geoffroi Tournemine,

1 Archives des Basses-Pyrénées.

2 Soc. impér. des Sciences de Cherbourg, Cte de M. de Pontaumont.

3 *Hist. de Flers*, par le Cte H. de la Ferrière, p. 258.

4 Aveu du duché de Penthièvre en 1682.

5 En 1682, Querhamon était possédé par Claude de Lannion, comte du Vieux-Chastel. Nous avons établi ailleurs que cette famille n'avait aucun lien de parenté avec les anciens sires de Lannion auxquels elle prétendait se rattacher.

sénéchal du Penthièvre, recevait de son suzerain, le comte Alain, le fief de Tressignaux et d'autres terres, à charge de fournir à Pâques une paire d'éperons dorés.

Si nous sortons de Bretagne, nous voyons le fief de Polisy astreint à cette redevance, au bénéfice du comte de Bar-sur-Seine [1] ; Guillaume de Neufle, à Courcelancy, qui devait au comte de Grandpré un éperon doré du prix de 5 sous [2] ; la paire que Jean de la Tour devait au roi, pour la moitié de Saint-Georges de Cousteaux, valait 40 sous [3].

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

1 *Hist. du comté de Bar-sur-Seine*, par M. Lucien Coutant, p. 101.

2 Le sénéchal héréditaire de l'archevêché de Reims avait le cheval ou la monture du prélat à sa première entrée, ainsi que les *éperons*, et la vaisselle du premier service.

3 La Thaumassière, sur l'art. 28 des coutumes de Beauvoisis.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

L'OUEST AUX CROISADES, par M. H. de Fourmont, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Nantes; trois volumes in-8o, dont le premier est en vente. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 1.

Le livre de M. de Fourmont est déjà entre les mains de beaucoup de lecteurs de la *Revue*. Il ne s'agit donc plus de l'annoncer, mais de l'apprécier. Lorsque nous lisons, au premier chant de la *Jérusalem*, le poétique dénombrement de l'armée chrétienne,

Primâ i Franchi mostrarsi.....

ce n'est pas sans un vif mécompte que nous n'y trouvons aucun nom de nos provinces de l'Ouest, ni Alain Fergent, ni Robert Courte-Heuse, ni Rotrou du Perche, ni Geoffroy de Mayenne. J'entends bien citer l'escadron de la Bretagne, *lo squadrone Britanno;* mais son commandant Guillaume ne dit rien à mes souvenirs, et le vers qui suit achève de détruire mes illusions : *Les Anglais*, dit le poète, *sont tireurs d'arc*, etc. Quant aux chroniques, elles se contentent le plus souvent de nommer les chefs, et le duc de Bretagne, Alain Fergent, ayant voulu faire le *saint voyage* comme pèlerin et non comme prince, c'est tantôt sous les enseignes de

Robert de Normandie, tantôt sous celles de Rotrou du Perche, que nous sommes réduits à deviner nos compatriotes.

M. de Fourmont nous rend donc un véritable service en précisant la part des guerriers de l'Ouest dans ces entreprises lointaines qu'on appela si longtemps la *besogne Notre Seigneur*. Grâce à lui nous ne les perdons jamais de vue. A Nicée, les Bretons, les Manceaux et les Angevins occupent l'extrême gauche; à Dorylée, ils sont les premiers assaillis; sur l'Oronte, ils sont les premiers à l'attaque. Arrivés enfin devant Jérusalem, nous les voyons dresser leurs machines entre la tour angulaire et la porte de Damas, et, le dernier jour, nous assistons à la lutte héroïque qui s'établit entre eux et les plus braves pour monter plus vite à l'assaut.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le nom du chevalier qui pénétra, avant tous les autres, dans la ville sainte. Suivant Raymond d'Agiles, ce fut Tancrède; suivant Raoul de Caën, qui était cependant le panégyriste de Tancrède, ce fut Bernard de Saint-Valéry; Guillaume de Tyr nomme Godefroy; Guibert de Nogent, un chevalier du nom de Leutald. Mais il est un texte de la chronique de Saint-Brieuc, texte peu connu et que M. de Fourmont n'a garde d'oublier : *Unus Britannus primo et Normanni duo post ipsum intraverunt, per scalam, armati, intra dictam urbem, antequàm nullus aliorum Christianorum fuisset et ausus intrare, propter metum Saracenorum.* « Un Breton, suivi de deux Normands, pénétra dans la cité sainte, au moyen d'une échelle, avant qu'aucun autre chrétien osât s'aventurer ainsi, par crainte des Sarrasins. »

Les Poitevins n'avaient pas pris part à la première croisade. Gouvernés par un prince *grand trompeur de dames*, ils étaient restés en dehors du mouvement généreux qui entraînait vers l'Asie la plupart des princes et des peuples de l'Europe. Mais, au bruit des succès des chrétiens et de la prise de Jérusalem, Guillaume IX finit par s'émouvoir. Il répare ses torts et injustices (c'était la préparation habituelle au voyage d'outre-mer); il dit adieu, non sans regret, aux vanités et plaisirs, et se jette dans les bras de Dieu, en l'implorant *en roman et en latin*. Trente mille Poitevins l'accompagnèrent. Plus tard, le Poitou eut l'insigne honneur de

donner à Jérusalem et à Chypre une dynastie prise, non point parmi ses princes, comme avait fait l'Anjou, mais parmi ses gentilshommes, parmi de simples feudataires de ses comtes. Cette famille de Lusignan, qui porta la couronne pendant trois siècles, nous offre, elle aussi, un glorieux témoignage de l'effet heureux des croisades sur ceux qui y prenaient part. « Soldats de l'enfer, devenez soldats du Dieu vivant! » criait Urbain II aux princes et chevaliers qui se déchiraient en luttes intestines; et, en effet, sitôt qu'ils avaient pris la croix, on les voyait faire un retour salutaire vers le passé : « Saichez que je m'en vais oultre-mer, disait Joinville à ses gens; je ne sçay si je reviendray jamès ou non. Pourtant s'il y a nul à qui j'aye fait aucun tort et qui se vueille plaindre de moy, se tire avant, car je le veux amender.... »

Ainsi fit, entre autres, Hugues X de Lusignan, « dont les complots et entreprises coupables, nous dit M. de Fourmont, avaient souvent troublé le royaume et dépouillé un grand nombre de familles. Il ordonna de rendre tout ce qu'il s'était approprié par concussion ou par violence. » Quelques années après, Hugues de Lusignan était blessé mortellement à Damiette; Hugues XI, son fils, périssait glorieusement à Mansourah; le sire de la Trémouille tombait au même lieu, entre ses trois fils, tous, comme lui, frappés à mort. A aucune époque, on ne vit le dévouement prendre un caractère plus héroïque.

Cette douloureuse bataille de Mansourah ne fut pas moins sanglante et glorieuse pour les Bretons. On peut dire, au reste, que, depuis 1234, année où Pierre Mauclerc prit la croix, les Bretons eurent toujours le premier rôle. A Jaffa, deux cents d'entre eux, Mauclerc à leur tête, attaquent un corps *dru* et *épais* de Sarrasins, s'emparent d'un convoi et envahissent une forteresse. A Mansourah, ils se précipitent au secours du trop imprudent Robert d'Artois et s'épuisent en stériles efforts contre les portes et les remparts de la ville. « Et estoit le conte de Bretaigne, dit Joinville, sur un gros courtault bas et assez bien fourny, et estoient toutes ses rênes brisées.... et estoit tout blecié au visage, tellement que le sang luy sortoit de la bouche à planté. »

Parmi les Bretons qui se distinguèrent avec lui, l'histoire cite

Guy Mauvoisin, Guillaume de Bron (Broons), Henri d'Avaugour, et la tradition, Geoffroy de Châteaubriant. On sait la devise que prenait, en souvenir de ce jour, son plus illustre descendant : *Mon sang teint les bannières de France.*

Je m'arrête ici. C'est dans le livre de M. de Fourmont qu'il faut suivre le développement de ces scènes toujours grandioses, mais souvent tristes. Le tableau en est vivant et complet. M. de Fourmont ne s'est pas borné à ce qu'on appelle spécialement les croisades, c'est-à-dire les grandes expéditions qui eurent pour but direct la délivrance du tombeau de Jésus-Christ ; il embrasse dans son ensemble la lutte contre le mahométisme dont les croisades ne furent qu'un accident glorieux. Après avoir vaincu les Sarrasins à Autun, à Poitiers, et avant même de les avoir chassés d'Espagne, on comprit, en effet, la nécessité d'attaquer au cœur cette barbarie menaçante et envahissante. « Comment enlever à l'Islam sa puissance expansive ? » se demande M. de Fourmont, et il répond avec tout le moyen âge : « En s'inspirant de la tactique que Rome suivit jadis, lorsque, serrée de près par Annibal, elle envoya ses légions assiéger Carthage ; en frappant au cœur une puissance qui menaçait la conscience et la liberté des peuples, et s'attribuait, de droit divin et incontestable, l'empire de l'univers. »

Tel fut le mobile principal des Croisades. A ce sentiment instinctif de défense se joignit sans doute un autre sentiment non moins vif ni moins populaire, celui du respect pour les lieux qu'avaient sanctifiés la vie et la mort du Sauveur. Les pélerinages au Saint-Sépulcre étaient une des plus vieilles habitudes de la piété chrétienne. Gautier, évêque de Nantes, et Geoffroy, duc de Bretagne, s'y rendaient en l'année 1008 ; Isembert, évêque de Poitiers, Jourdan de Limoges, Foulques Nerra, comte d'Anjou, et *une multitude considérable de menu peuple, de riches et de pauvres,* s'acheminaient, quelques années après, vers *la terre des prodiges.* Mais avec Pierre l'Ermite, ce ne sont plus des bandes plus ou moins nombreuses, ce sont des masses innombrables, hommes, femmes et jusqu'à de petits enfants qui, à chaque ville, demandent : « N'est-ce pas là Jérusalem ? »

M. de Fourmont n'oublie aucun des détails de ce mouvement extraordinaire qui précéda les Croisades et qui les rendit possibles. Il n'oublie pas davantage les expéditions répétées contre les Turcs, même après la perte de la Terre-Sainte, croisade d'Humbert II, Dauphin de Viennois, croisade du duc de Mercœur, luttes acharnées contre les Barbaresques, prouesses héroïques des chevaliers de Saint-Jean depuis leur réunion dans l'hôpital de Jérusalem jusqu'à leur dernier jour sur le rocher de Malte. Les Templiers ont aussi quelques pages glorieuses. « Je jure, disait le chevalier du Temple, après avoir prononcé les trois vœux de *Pauvreté, Chasteté* et *Obéissance*, je jure de me consacrer à la défense de la foi contre les infidèles; *en présence de trois ennemis je ne fuirai point*, mais je les combattrai si ce sont des mécréants. »

Ici toutefois une question se présente. Suivant M. de Fréminville, l'ordre du Temple existait encore en 1789; suivant moi, son histoire s'arrête au bûcher de Jacques de Molay. Il m'est en effet complètement impossible de reconnaître des *frères du Temple* dans je ne sais quelle société occulte et peu orthodoxe, présidée par toute une série de grands-maîtres, entourés de femmes et d'enfants, comme celle dont M. de Fréminville nous a conté l'étrange histoire[1].

Un mot maintenant à M. Viennet. Tout le monde sait que l'illustre auteur de l'*Épître aux Mules* ne voit que des folies dans les Croisades. Pour un franc-maçon, qui est même, je crois, *Grand Orient* ou à peu près, la chose est toute simple. Les Loges ne mettent-elles pas Mahomet près de Jésus-Christ? Je pourrais renvoyer M. Viennet à la brillante étude de M. de Fourmont. Mais, comme il tiendrait probablement notre honorable compatriote pour suspect, je le renvoie simplement à M. Le Bas, historien fort au-dessus de tout soupçon de catholicisme : « Le premier rôle dans ces expéditions lointaines fut toujours, dit M. Le Bas, joué par la France»

1 Voir *Histoire de Bertrand du Guesclin*, par le chevalier de Fréminville. — Brest, 1841, pp. 428-442. — M. de Fréminville y donne le texte et le *fac-simile* d'une charte du prétendu successeur de Jacques de Molay. L'authenticité douteuse de cette pièce me semble, après tout, fort indifférente. J'ai déjà protesté en 1843, contre plusieurs des idées émises, dans son *Histoire de du Guesclin*, par M. de Fréminville

pays d'élan et de sympathie où toute *idée généreuse* passe rapidement de la théorie à l'action, et que l'on a si bien appelé *le cœur de l'Europe*.... Les Croisades sont le *plus beau moment* du moyen âge ; elles en forment l'*époque héroïque*[1]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ŒUVRES POSTHUMES DE LIDENER, précédées d'une notice biographique, par M. E. Richer. — Nantes, Charpentier. Un vol. in-8°.

Lubin Impost, qui avait pris le pseudonyme de Lidener, naquit à Noirmoutier en 1790, deux ans seulement avant Édouard Richer, un autre écrivain intime, dont le renom jeta un vif et doux éclat, il y a un quart de siècle. Un homme, né à l'autre extrémité de la France, fut amené, par les événements, sur le même rivage, peu d'années après leur naissance. C'était François Piet, que ses goûts portaient vers l'étude dans un sens étendu. Une heureuse intimité se forma entre Piet et ces deux enfants qui le suivaient dans la vie à vingt ans de distance : il les initia à ses goûts pour les recherches de toute sorte, littérature, histoire, sciences naturelles. Les deux jeunes gens se sentirent entraînés d'émulation vers la poésie. Leur mentor, qui applaudissait à leurs essais, rappelait cependant leur attention vers les œuvres de la nature dont les spécimens sont si originaux aux rivages de leur île. Cette île était l'objet de leur amour. Il s'agissait pour eux de l'étudier, de la décrire, de la produire aux yeux du monde intellectuel. Piet avait rassemblé les matériaux historiques et scruté diverses branches de l'histoire naturelle ; il obtint de ses deux jeunes amis qu'ils se chargeassent, l'un de l'entomologie — ce fut Richer, — l'autre de l'ornithologie, —

1 *France, Dictionnaire encyclopédique*, t. VI, p. 255.

ce fut Impost. *Les Recherches sur l'île de Noirmoutier* furent achevées vers 1812 et acquirent à leurs auteurs un juste renom. Une seconde édition, retouchée et mise à la hauteur de la science, vient d'être offerte au public, qui peut apprécier cette monographie remarquable.

Impost avait été envoyé, par sa famille, à Hambourg, pour y achever son éducation dans le sens du commerce; mais la connaissance de la langue allemande et le goût de sa littérature, récemment révélée à la France par la plume éloquente de Mme de Staël, fut le principal butin qu'il rapporta de cette campagne. Il revint à Noirmoutier, ayant dans ses malles Goëthe, Schiller, Lessing, etc. Il étudia à fond ces maîtres, en traduisit les morceaux les plus célèbres, se pénétra de leurs beautés et se mesura contre leurs difficultés, comme d'autres l'ont fait contre celles de Tacite ou de Virgile. De ces grandes imitations, consciencieusement suivies, naît presque à coup sûr l'originalité.

A la résidence de Noirmoutier, pour l'été, le séjour de Nantes fut ajouté pendant l'hiver. Là notre auteur se trouva en relations avec les hommes les plus portés à l'étude, et spécialement avec Edouard Richer, son ami d'enfance, avec M. de Tollenare et quelques autres. Livré ainsi à l'étude et à l'amitié, il a beaucoup écrit et surtout il a composé nombre de poésies; mais comme il ne cherchait ni bruit ni renommée, la plupart de ses pièces, après avoir été lues à ses amis, restaient en portefeuille. Deux volumes de fables furent cependant publiés en 1840. Elles attestent la facilité de l'auteur, son tour ingénieux, son style soutenu dans ce genre léger. Il discute habilement, dans sa préface, l'utilité des fables, même après celles de la Fontaine. Tout ce qu'il dit est juste, et ses fables sont bien tournées. Elles ne craignent la comparaison avec aucune de celles du XIXe siècle et pas même du XVIIIe.

Mais c'est moins dans les ouvrages imprimés par ses soins que dans ceux qu'il laissa en portefeuille que nous trouvons le vrai mérite de l'auteur.

Pour se conformer à la volonté du poète mourant, sa fille adoptive, Mlle A. Marionneau, a fait dans ce portefeuille un choix de

pièces inédites, qu'elle a récemment publiées sous le titre d'*Œuvres posthumes de Lidener,* continuant ainsi le pseudonyme adopté par la modestie de l'auteur.

Si le volume est petit, on peut dire que le recueil renfermé par lui est immense, car c'est le cœur de l'homme tout entier, soit replié sur lui-même et se scrutant dans sa profondeur, soit épanché vers les œuvres de la nature qu'il contemple en tableaux gracieux, sombres ou grandioses. Le poète, né dans une île, s'est pénétré de la solitude, près du spectacle imposant de la mer.

Écoutons quelques-uns de ses accents :

L'Immortelle.

Couronne d'or de nos rivages,
Toi qui de nos dunes sauvages
Pares les arides sommets,
Fleur à l'aromatique haleine,
Tu caches leur poudreuse arène
Sous tes gazons aux doux reflets.

Comme la rive orientale,
Lorsque la brise matinale
Souffle, tu jettes à la mer
Les doux parfums de tes calices,
Et les livre aux gais caprices
Du vent qui les sème dans l'air.

Douce fleur à l'haleine pure,
Fille d'une aride nature,
Orne toujours sa nudité;
Enseigne aux mortels, noble emblême,
Qu'il faut tout devoir à soi-même
Pour gagner l'immortalité.

Mais la lyre du poète ne s'est pas renfermée aux plages étroites de son île; elle a traversé Rome et fait vibrer ses cordes à la vue de la métropole apostolique, de Tusculum et du Colysée.

Un voyage en Suisse est pour lui le sujet d'une ode superbe, avec ce simple titre : *Sur les Monts.*

C'est ainsi que, chez Lidener, tout ramène à Dieu, tout est offrande au Créateur ; et ces mêmes précipices, ces beautés sauvages, pour lesquelles Byron n'avait trouvé que le blasphème, lui inspirent un chant d'amour.

Plus rapproché de Dieu, sur ces cimes hautaines,
Il ne ressent plus rien ; ses souffrances du corps,
Ses chagrins, tout se tait devant les doux transports
Que font naître en son sein ces magnifiques scènes ;
Dans ses veines son sang coule avec plus d'ardeur,
Plus vif est son esprit, plus haute sa pensée,
Et son âme, naguère, inquiète, blessée,
S'épure au souffle créateur.

Le château de Pornic est le sujet d'une épître où les souvenirs historiques, les images variées, les tableaux domestiques s'enchaînent avec art et s'adressent comme un écho à ce vieux donjon de la plage bretonne. Enfin, les morceaux divers qui ont le plus provoqué notre intérêt sont : *Grandeur de l'homme, Bonheur de la croyance, Primavera, la Tempête, Au pied de l'autel, l'Album d'algues, l'Avalanche*, etc.

On trouverait difficilement un livre égal en mérite à celui-ci, parmi les productions dont les auteurs se sont soustraits, comme feu M. Impost, au mouvement littéraire de leur temps.

CH. DE SOURDEVAL.

CONCOURS RÉGIONAL DE L'OUEST.

Faute d'espace après la Chronique, nous mentionnons ici le Concours régional agricole qui vient de se clore, le dimanche 8 mai, à Napoléon-Vendée, et dont la grand prix a été remporté par M. Majou de la Débuterie. Ce Concours a été fort remarquable, nous dit le *Publicateur de la Vendée.* Le jeudi, jour de l'Ascension, une très-belle cavalcade, au profit des pauvres, a parcouru la ville : elle repésentait deux légendes du pays : *Barbe-Bleue* et *Béatrix des Fontenelles,* dont M. Mouton a raconté l'histoire dans une complainte de circonstance. Suivant l'usage, « une splendide illumination, un magnifique feu d'artifice et une retraite aux flambeaux, » ont terminé la fête.

CHRONIQUE.

LES ADVERSAIRES DE M. RENAN.

Quoique vous ayez pu remarquer, cher lecteur, que nous tirions à bon droit vanité de notre titre de Breton, et que nous nous attachions d'une façon toute particulière à vous entretenir des événements de notre province, vous nous rendrez cette justice de reconnaître que, s'il se passe à Paris ou ailleurs quelque chose qui vaille la peine d'être noté, nous manquons rarement à le coucher par écrit. Il arrive presque toujours en effet, et en dépit qu'on en ait, que Paris attire les regards. Nous ne sommes pas de ceux qui disent que cette ville est le cerveau de la France, — gracieuse figure qui mènerait à conclure que la province n'est que le train de derrière du colosse français ; — cependant nous ne pouvons nous dissimuler que c'est là que se livrent les grandes batailles d'idées et d'opinions. L'usage, et comment lutter contre l'usage? veut que tout homme, désireux d'éclairer ses concitoyens, aille à Paris allumer sa lanterne, et tout le monde y va. Mais parmi ces lanternes, combien sont destinées à montrer le droit chemin? Malheureusement c'est le petit nombre, et Paris est la ville de l'univers où l'on allume le plus de feux pour égarer les gens. Nous allons le montrer tout à l'heure en parlant du mouvement religieux ou plutôt anti-religieux de ces derniers temps.

Ce n'est pas que nous doutions que la catholique Bretagne ne soit fort bien édifiée à cet endroit; mais comme, à raison même de sa foi, il peut s'y trouver des âmes que les scandales récents aient inquiétées, on pardonnera au chroniqueur de venir rassurer les âmes timorées. Pas n'est besoin d'être grand clerc pour accomplir cette tâche et montrer que si,

dans l'année qui vient de s'écouler, l'esprit du mal a fait beaucoup de tapage, il n'a point, autant qu'on le prétend, avancé sa besogne.

Le lecteur devine que j'aurai de la peine à ne pas lui parler de M. Renan, quoiqu'il m'en coûte de joindre le petit murmure de ma voix à tout le bruit qui se fait autour de son nom, déjà plus retentissant qu'il ne convient. Après tout, je ne suis pour rien dans l'habileté qu'a eue M. Renan de planter le drapeau de sa secte sur la plus haute cime; quand on se met à ce point en vue, il ne faut pas s'étonner que tout le monde vous regarde. Cela me fait penser que la Renommée mériterait mieux que la Fortune de porter un bandeau sur les yeux, puisqu'elle se met indifféremment au service de tous ses courtisans. En effet, pour la renommée, Erostrate ou M. Renan, c'est tout un. Pour nous, la différence est grande, car nous dirons tout franchement que l'incendiaire du XIXe siècle, au lieu de brûler le temple, n'a fait que le consolider.

Ce n'est point là un paradoxe; pour vous en convaincre, j'invoquerai tout d'abord l'illustre auteur des *Etudes sur le Christianisme*, qui vient de tirer une démonstration nouvelle de la divinité de Notre-Seigneur, du livre même de M. Renan. N'est-ce pas une chose étonnante, en effet, que si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il soit si difficile de le démontrer? Jusqu'ici l'impiété s'était bornée à un rôle purement négatif. Les évangiles embarrassaient, on récusait leur authenticité; les miracles gênaient, on disait hardiment : Il n'y a rien de vrai dans tous les miracles. Les impies se riaient des preuves et se bornaient à dire, à chacune de celles qu'on leur offrait, qu'il ne la trouvaient pas concluante. Cependant la science marchait et les preuves historiques acquéraient un tel caractère de certitude que le moment approchait où il faudrait changer de tactique. M. Renan a été l'un des agents de cette évolution; il s'est chargé de démontrer que Jésus-Christ n'était qu'un homme, fort extraordinaire à la vérité, mais un homme et rien de plus. Ne pouvant nier les évangiles, il a reconnu en partie leur authenticité, et a voulu expliquer, par des moyens naturels, tout ce que l'établissement de notre religion a de surnaturel. C'est de ces aveux et de bien d'autres que M. Nicolas s'est emparé. Cessant pour un instant de combattre l'incrédulité sur le terrain catholique, il la combat sur son propre terrain et fait trophée de ses arguments.

On demeure tout étonné en le lisant que M. Renan ait pu fournir tant de verges pour le fouetter, et pourtant il n'y a pas moyen de chicaner, les textes sont cités et indiqués avec précision; il faudrait pour les nier récuser le témoignage de ses propres yeux.

A vrai dire, le talent de M. Renan a été de conter dans une forme assez attrayante ce qu'avant lui d'autres avaient cru découvrir. Il a réussi à rendre lisibles pour le vulgaire des élucubrations que les savants seuls

abordaient jadis : le vulgaire, il faut le reconnaître, s'est montré sensible à cette avance. En revanche, l'auteur peut maintenant se repentir de s'être un peu trop fié à la souplesse de son style ; mais il n'est plus temps. Grâce au ciel, son bonheur a passé son espérance, et son succès, en ouvrant les yeux de tout le monde, lui a attiré des horions de ceux-là même dont il était le plus fondé à espérer des caresses. Tout n'a pas été rose dans son affaire ; on parle beaucoup de l'actif, parce que la vente y figure, mais le passif? Il faudrait pour l'établir savoir au juste combien il faut d'appréciations d'admirateurs imbéciles pour valoir celle d'un savant. M. Renan accorderait en effet difficilement que l'adhésion de vingt de ses acheteurs vaille celle d'un seul lettré bien posé dans l'exégèse. Mais, contrairement au proverbe, tout heureux qu'il semblât être, il a eu peu d'amis de ce genre. M. Havet, dont M. Sainte-Beuve a dit que c'était un homme qui ne sortait de son repos que tous les deux ou trois ans pour faire un chef-d'œuvre, a couvert de fleurs l'auteur de la *Vie de Jésus ;* mais il le trouve timide et il gronde durement cet enfant chéri d'avoir fait à la vérité des concessions compromettantes. M. Colani, présenté par M. Renan dans sa préface comme un des maîtres de la science, a failli se fâcher tout rouge de se voir prêter des idées qu'il n'a pas. M. l'abbé Meignan nous a donné, dans un savant travail, l'opinion de la science incrédule allemande qui repousse cette nouvelle exégèse, bonne tout au plus pour les lecteurs de romans. Quant à M. Larroque, dont on connaît l'impiété dogmatique, il ne lui a pas fallu moins d'une brochure pour renier toute solidarité avec un homme qui trouve la jonglerie qui réussit un excellent moyen pour convertir les gens. On a même vu, à deux reprises, le Père Passaglia revêtir son armure des anciens jours, qui doit être, hélas! quelque peu rouillée, pour venir en champ clos combattre le nouvel adversaire de la divinité de Notre-Seigneur. Et pourquoi pas? Mme de Montespan faisait, dit-on, son carême d'une façon fort austère ; et d'ailleurs les catholiques seuls n'ont pas été blessés par M. Renan. Nous avons vu plusieurs protestants, qu'il ne saurait haïr à l'égal des catholiques, apporter leur concours à cette grave polémique. Soyons juste pourtant, et mettons à son actif la bienvenue que lui a souhaitée M. Sainte-Beuve, sévère aux morts seulement ; l'adhésion de M. Athanase Coquerel fils, ministre protestant de Paris, qui veut bien faire au progrès le sacrifice de sa foi calviniste, mais non pas celui de sa place ; et enfin les admirations de M. Schérer, amant très-épris de la philosophie allemande, et qui par considération d'Hégel, leur commun patron, ne pouvait faire mauvaise figure à son nouveau champion.

Il n'entre pas dans mon cadre de parler des innombrables réfutations que les catholiques, hommes du monde ou du clergé, ont publiées à cette occasion. Il m'a paru plus utile d'insister sur celles de l'incrédulité, afin de

montrer qu'une attaque qui a rencontré tant d'opposants dans le camp même d'où elle est partie, est bien une attaque manquée. On a donc raison de ne pas s'en préoccuper autrement que pour en profiter. C'est ce que vient de faire le Père Gratry, en mettant en cause toute la science moderne dans une étude à la fois courte et profonde, dont nous serions impardonnable de ne rien dire aujourd'hui.

Avez-vous depuis quelques années, cher lecteur qui lisez les livres et les revues de la libre pensée, remarqué un emploi plus fréquent de certaines terminologies philosophiques qui s'écartent du langage des XVIIe et XVIIIe siècles? Objectif, subjectif, moi et non-moi, identité, ou quelque chose d'approchant? Puis, avec ces mots, des idées qui ne sont pas précisément très-claires, mais qu'avec un peu d'étude on finit par voir se dégager dans une proposition qui vaut à peu près celle du docteur Marphurius dont Sganarelle s'impatientait si fort, savoir : Une assertion n'est pas plus vraie que l'assertion opposée. Cette proposition, cela peut vous étonner, a fait la gloire d'un philosophe allemand, qui a écrit plusieurs ouvrages pour montrer sa légitime application à diverses branches des connaissances humaines. Ce que peut devenir la morale dans cette universelle confusion, qui aboutit à la destruction de tous les principes, on le devine aisément; la morale s'en va rejoindre Dieu dans le domaine des catégories, domaine situé je ne sais où, mais dont à coup sûr Dieu et la morale ne sauraient revenir pour nous gêner dans nos ébats. On dira peut-être que c'est en chercher bien long pour supprimer la morale, que Fourier détruisait d'un seul mot en proclamant le droit de l'homme de suivre ses penchants. Mais Fourier ne détruisait que la morale et la misère par-dessus le marché. Les hégéliens sont plus forts : d'un petit axiome qui tiendrait sur l'ongle du petit doigt ils ont fait un outil qu'ils mettent à la portée de tous; cet outil se nomme la critique, et quand il en est armé, le premier venu peut, avec un peu d'exercice, parvenir à détruire, en un tour de main, Dieu, la logique, l'histoire et le bon sens. C'est une lunette magique qu'on se met sur le nez et qui vous fait voir de la même couleur et le noir et le blanc et le rouge et le vert :

On travaille aujourd'hui d'un air miraculeux !

J'ai cru longtemps, je l'avoue, que tout cela n'était que calomnies inventées par des philosophes français pour ridiculiser leurs confrères d'outre-Rhin, ou bien encore l'effet de quelque trahison de traducteur ignorant. Eh bien, non ! c'est la pure vérité, et si l'on se refusait à reconnaître la trace sensible de ce système dans de nombreux écrivains de nos jours, nous renvoyons à l'étude très-longue et très-détaillée que

M. Schérer a fait de ce système dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 février 1861. Nous invoquerons également une réfutation très-spirituelle, émanant d'un homme dont on ne saurait contester la parfaite connaissance des choses de l'Allemagne. M. Philarète Chasles, le collègue de MM. Renan et Havet au Collége de France, parlant de Hégel dans ses études sur l'Allemagne, se demande ce qu'eût dit le philosophe si à son cours un de ses élèves lui eût démontré l'absurdité de sa doctrine en lui tenant ce langage : M. le professeur, nous sommes à votre cours; or, y être ou n'y pas être est absolument la même chose, souffrez donc que nous allions nous promener. Heureusement pour lui Hégel professait en Allemagne, et il n'avait pas à redouter une pareille algarade de ses compatriotes. La nature a doué les Allemands d'un tel appétit philosophique qu'ils n'hésitent pas à avaler tout crus de pareils systèmes. Dans notre pays on y met un peu plus de façons, et pour nous infuser ces belles choses, il a fallu qu'une légion de cuisiniers français se mît à l'œuvre pour nous les accommoder à toutes sauces. La chose était en assez bon chemin, et de fait, depuis une vingtaine d'années nos journalistes, nos historiens, nos romanciers, nos poètes, nous servent des tartines saupoudrées d'hégélianisme.

Ainsi le termite philosophe exerçait chez nous ses ravages, et grâce au soin qu'il prenait de toujours se cacher, on ne lui faisait pas la chasse et on le laissait se développer. Parfois des sentinelles vigilantes poussaient des cris d'alarme, et disaient : il faut se défier de tel ouvrage. Il y a plusieurs années, le Père Gratry publiait sur la sophistique contemporaine une étude que les gens du monde remarquèrent à peine, parce que les esprits n'étaient pas éveillés sur ce point. Cependant M. Renan ouvrit son cours par un discours où son hostilité contre la divinité de Jésus-Christ se montrait à découvert. L'opinion s'en émut; cette hardiesse choqua et le public commença de se demander d'où venait cette doctrine impie qui s'étalait avec une brutalité que la forme ne réussissait pas à dissimuler. C'était un premier service que M. Renan rendait à ses adversaires. D'autre part, le bruit qui s'était fait avait attiré l'attention sur M. Littré, et l'on se souvint qu'il y avait un homme en France, fort connu du reste dans le monde savant, qui avait publié une traduction de la *Vie de Jésus* par le docteur Strauss M. Littré devint à la mode. M. Dupanloup apparut alors avec son Avertissement aux pères de familles, ouvrage relativement court, dans lequel le savant prélat mettait à nu toutes les doctrines des disciples de Hégel, et montrait, preuves en main, que l'athéisme et le matérialisme avaient d'illustres prôneurs. Le masque était arraché; ce ne fut pas sans récriminations ardentes contre un usage naturel du droit de polémique; mais les textes demeurèrent cloués au pilori où l'évêque d'Orléans les avait attachés; chacun peut les y voir, et leurs auteurs,

mis en demeure de les expliquer d'une autre manière, sont demeurés muets.

Les choses en étaient là quand M. Renan publia son ouvrage. A quelque point de vue qu'on se plaçât, il ne pouvait manquer de produire un effet considérable. Ce volume contenait à la fois, sous une forme accessible à tous, la doctrine et l'application de la doctrine de la nouvelle école critique; or, l'application est la pierre de touche des principes. L'esprit peut quelquefois supporter un récit faussé dont les parties s'accordent entre elles, parce que l'erreur se dissimule alors dans l'agencement de l'œuvre; mais quand l'auteur prend soin de dire qu'il écrit en vertu d'un système d'après lequel il ne saurait y avoir, même pour les faits, de vérité absolue, et que l'assertion contraire n'est pas moins certaine que l'assertion tenue pour véritable, le lecteur est prévenu, et si on ne lui apporte pas une série d'affirmations, formant un tout acceptable, il voit d'une façon évidente et l'absurdité de la méthode et la fausseté de ses résultats. Que si l'on pousse un peu plus loin l'examen et qu'on prétende que M. Renan ne peut se contredire à raison même de son système qui efface toutes les contradictions, on peut alors lui demander pourquoi il se donne tant de peine pour contredire la tradition, en laissant à la doctrine elle-même le soin de concilier ses propres contradictions. Décidément Hégel n'était point trop aveugle lorsqu'il montrait son aversion pour la critique historique, parce que, dit M. Schérer dans l'article ci-dessus cité, il ne pouvait plus procéder avec sécurité dans ses opérations philosophiques, du moment que les faits étaient mis en discussion.

Nous étions donc fondé à dire tout à l'heure que M. Renan avait compromis ses amis, et que sa tentative avait échoué; en ce qui le concerne, la chose est assez claire; en ce qui concerne sa secte, le nouvel ouvrage du Père Gratry, *les Sophistes et la critique*, le démontre d'une manière admirable. M. Dupanloup avait démasqué l'erreur, le Père Gratry s'est chargé de rechercher ses causes, de montrer ses résultats et surtout de donner les moyens de la combattre. Nous n'essaierons pas d'analyser ce volume; il faut le lire tout entier pour comprendre son immense valeur, car le tissu en est serré, bien qu'écrit avec une merveilleuse clarté. Pour lui, le livre de M. Renan n'est que le symptôme d'un mal qu'il importe de guérir; ce mal est la sophistique, c'est-à-dire la négation du bon sens érigée en principe. Il prend le lecteur par la main, et le conduisant pas à pas, il lui fait toucher du doigt ce que d'ordinaire la paresse seule empêche de voir et de sentir. M. Renan n'est qu'un épisode dans cet ouvrage, un des *sujets* que le logicien à soumis à ses investigations; mais il sort tellement meurtri de ses étreintes, qu'on serait presque tenté de se demander si la *Vie de Jésus* n'a pas été écrite tout exprès pour fournir

au Père Gratry la magnifique expérience à laquelle il nous fait assister. Il serait injuste de ne pas mentionner l'ouvrage qu'un professeur de l'Université, M. Caro, vient de publier sous ce titre : *L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques ;* protestation éloquente du spiritualisme philosophique qui vient prêter assistance au spiritualisme chrétien.

Les journaux commençaient à donner en prime le livre de M. Renan, ce qui n'est pas un signe de prospérité parmi les lecteurs de haut rang. Délaissé par ceux-là, il vient de se tourner vers le peuple. Nous n'examinerons pas ce qu'une pareille spéculation peut engendrer de chutes douloureuses ; nous excuserions peut-être le musulman qui viendrait offrir Mahomet en place de Jésus-Christ, car Mahomet, après tout, se donne comme un prophète, ses fidèles le prient et ils espèrent en lui ; mais que dire de celui qui ravit au pauvre son unique bien, son unique espérance, et ne donne rien en retour ?

M. Renan ignore-t-il que, lors même que la croyance qu'il arrache à des âmes mal armées, serait une chimère, une chimère qui console est un bien très-réel ?

Ce n'est pas Strauss qui aurait agi de la sorte, lui qui écrivait dans la préface de sa première édition : « Quant aux laïques, il est vrai que la chose n'est pas convenablement préparée pour eux. Aussi le présent écrit a-t-il été disposé de manière à faire du moins remarquer plus d'une fois aux laïques peu instruits qu'il ne leur a pas été destiné. » M. About lui-même est tout scandalisé, et voici comment il s'exprime dans la *Nouvelle Revue de Paris :*

« Le diable soit des gens qui ne savent pas ce qu'ils pensent, qui le savent sans le dire, ou qui le disent et le contredisent, comme s'ils avaient à cœur de brouiller toutes les idées du pauvre monde. Il me semble parfois que M. Renan est un grand orgueilleux, muni d'une belle et bonne doctrine, bien saine, bien ronde, bien appétissante, mais qui réserve la poularde pour la manger avec ses amis, distribuant les plumes au menu peuple. »

On peut remarquer que la comparaison n'est pas tout à fait juste ; mais le mot est joli. N'est-ce pas jouer de malheur d'être impie et de recevoir les flèches de M. About ? Heureusement l'édition populaire a trouvé des adversaires plus redoutables que M. About : l'abbé Freppel a fait une spirituelle brochure à son adresse, et le Père Gratry a publié, dans un format également populaire, la partie de son ouvrage qui se rapporte à M. Renan, en la faisant précéder d'une préface dont votre journal vous a sans doute donné la primeur. Les choses en sont là, et nul doute qu'avant longtemps le vent de l'oubli aura emporté les plumes que les réfutations n'auront pas balayées.

LOUIS DE KERJEAN.

LUTTE

DES BRETONS INSULAIRES

CONTRE LES ANGLO-SAXONS,

DU Ve AU VIIe SIÈCLE.

Nous ne venons pas ici, après tant d'autres, dérouler les annales de la Bretagne insulaire au temps de la domination romaine. Cette matière, qui appartient proprement à l'histoire d'Angleterre, se trouve développée d'une façon satisfaisante dans nombre d'excellents ouvrages écrits de l'autre côté du détroit. Tout notre dessein est de raconter avec détail les événements qui forcèrent une partie considérable des Bretons de l'île à sortir de leur patrie pour venir chercher un refuge sur le continent. Nous voulons surtout retracer sous ses couleurs véritables la lutte terrible, acharnée, vraiment épique, que soutinrent les indigènes de la Grande-Bretagne contre les Anglo-Saxons, du Ve au VIIe siècle, et dont l'établissement de notre nation bretonne-armoricaine fut la conséquence directe.

C'est notre terre qui recueillit les épaves de ce grand naufrage et les vaincus de cette bataille deux fois séculaire, lesquels réussirent, du moins parmi leur défaite, à sauver leur nom, leur langue, leur liberté, leur honneur. C'est là le sanglant berceau de notre vieille race, le premier titre de gloire de nos pères. Le

faire connaître est pour nous un devoir d'autant plus étroit que, par une fatalité singulière, cette lutte grandiose et tragique n'a jamais eu jusqu'ici d'histoire complète. Nous voudrions essayer de combler cette lacune, dans la mesure du possible : c'est tout l'objet de ce travail.

I.

Préliminaires; les Scots et les Pictes.

SOMMAIRE. — I. La Bretagne se détache de l'Empire (en 407); — les Pictes, les Scots, les Saxons; — expéditions des Romains contre les Pictes et les Scots (415, 418). — II. Mission de saint Germain d'Auxerre en Bretagne (429-431); — bataille de l'*Alleluia* (430); — saint Germain restaurateur de l'Eglise bretonne. — III. Ravages des Saxons en Bretagne (441); — ravages des Pictes et des Scots, lettre des Bretons à Aétius, victoire des Bretons (446); — second voyage de saint Germain en Bretagne (447-448). — IV. Nouvelles invasions des Pictes et des Scots; — les Saxons appelés en Bretagne (en 449 ou 450) pour combattre les Pictes et les Scots, s'établissent (en 450) dans l'île de Tanet. — V. Ils battent les Pictes à Stamford (450 à 455), les chassent de Bretagne; — et se tournent ensuite contre les Bretons (en 455).

I. — L'île de Bretagne — rappelons-le — ne fut soumise à l'empire romain qu'un siècle ou un siècle et demi après la conquête des Gaules. On ne peut compter en effet le triomphe des Romains pour assuré qu'après la mort de la reine Boadicée (au 61 de J.-C.), et la soumission de l'île pour accomplie qu'à partir du gouvernement d'Agricola (78 à 84 de J.-C.).

Comme les Bretons avaient été les derniers à accepter le joug romain, ils furent aussi les premiers à s'en défaire; ou plutôt l'empire lui-même se retira d'eux et les laissa exposés sans protection aux insultes des Barbares, par le départ général de toutes les garnisons de l'île, qui passèrent en 407 dans les Gaules, pour y soutenir Constantin le Tyran, qu'elles venaient

de saluer empereur[1]. Ainsi délaissés des troupes romaines, les Bretons au bout de deux ans jugèrent que c'était une duperie de rendre impôt et obéissance à un pouvoir incapable de les protéger; en conséquence, ils chassèrent les magistrats romains en l'an 409, revinrent à leurs vieilles coutumes nationales[2], et reprenant leur division antique par tribus, se partagèrent de nouveau entre une foule de petits rois, au-dessus desquels ils élevaient parfois, sous le coup de la nécessité, un chef suprême et universel, sorte de dictateur temporaire, qui avait d'ailleurs bien moins le caractère d'un roi que celui d'un généralissime.

Depuis le milieu du IVe siècle, trois races barbares fatiguaient la Bretagne de leurs ravages : les Pictes, les Scots, les Saxons. Les Scots occupaient l'Irlande et une partie du nord de l'île de Bretagne, dont le reste était tenu par les Pictes : car la Bretagne romaine, dans sa plus grande extension, n'avait jamais dépassé, au nord, les golfes du Forth et de la Clyde. Les Scots étaient de race celtique, comme les Bretons; mais ceux-ci appartenaient au rameau kymrique, et ceux-là au gaëlique. On attribue, au contraire, aux Pictes une origine germanique. Quant aux Saxons, tout le monde sait que le corps de leur nation habitait en Germanie; mais la piraterie était leur vocation naturelle, l'Océan leur domicile d'élection. Comme plus tard les Normands, ils couvraient la mer de leurs grandes barques pointues, chargées de guerriers féroces; les côtes de la Gaule et celles de l'île de Bretagne étaient le but le plus ordinaire de leurs entreprises.

Après le départ des Romains, les Bretons, mal disciplinés, mal organisés, divisés entre eux, ne purent longtemps résister aux attaques des Pictes et des Scots. Deux fois, en 415 et en 418, se voyant inondés par ce torrent, ils implorèrent et obtinrent de Rome un secours efficace, mais passager. Non contentes de mettre en pièces les Barbares dans ces deux expéditions, les

1 Zozime, *Hist. Nov.*, VI, 2; Sozomène, *Hist. eccles.*, IX, 11; Olympiodore cité par Photius, dans *Photii Bibliotheca*, édition de Rouen, 1653, p. 179.

2 Zozime, *ibid.*, VI, 5.

troupes impériales aidèrent les Bretons à réparer deux grands retranchements, construits autrefois par les empereurs pour protéger la Bretagne romaine, savoir, le mur d'Antonin, qui allait du Forth à la Clyde, relevé en 415, et, au sud de celui-ci, le mur de Sévère, plus fort que l'autre, qui s'étendait du golfe de Solway à l'embouchure de la Tyne, et fut remis en état en 418. Les Romains réparèrent aussi, dans la seconde de ces expéditions, les forteresses (*turres*) élevées jadis par l'Empire, de place en place, sur la côte méridionale de l'île, pour la garder contre les descentes des Saxons; ils donnèrent aux insulaires des armes, des instructions excellentes sur l'état de la guerre, les exhortèrent à défendre énergiquement leur vie, leurs biens et leur liberté; puis, leur ayant fait connaître l'impossibilité où ils étaient de revenir jamais les secourir, ils quittèrent l'île sans retour [1].

A peine étaient-ils partis que les Barbares, malgré les murs d'Antonin et de Sévère, envahirent et dévastèrent de nouveau l'ancienne province romaine. Les Bretons éperdus étaient sans espoir, quand le ciel leur envoya un auxiliaire sur lequel ils n'avaient nullement compté. C'était un évêque.

II. — Suivant une très-ancienne tradition, consignée par écrit dès le VIe siècle, la lumière de l'Evangile pénétra en Bretagne vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, sous le pontificat du pape saint Eleuthère, de 177 à 193 [2]. Cent ans plus tard, la persécution de Dioclétien y fit de nombreux martyrs, entre autres saint Alban de Vérulam, saint Aaron et saint Jules de Caer-Léon [3]. Mais, par la tolérance de Constance Chlore et celle de Constantin même avant sa conversion, la foi chrétienne fut

1 Gildas, *De excidio Britanniæ, Historia*, §§ 14 à 18, édit. Stevenson, XI à XIV, édit. Gale et Petrie; Bède, *Hist. eccles., gentis Anglorum*, I, 12; et *Chronicon de sex ætatibus mundi*, dans Petrie, *Monumenta historica Britannica*, t. I, p. 93 et note *c*; — *Chronicon Saxonicum*, A. 418.

2 *Catalogus II^ae Pontificum Romanorum circa ann.* 530 *scriptus*, dans Bolland. April., t. I; — Bède, *Hist.*, I, 4.

3 Gildas, *Hist.*, §§ 10, 11, édit Stevenson, VIII édit. Gale et Petrie; — Bède, *Hist.*, I, 7.

libre en Bretagne plus tôt que dans tout le reste de l'empire, et depuis lors elle ne cessa d'y fleurir. Toutefois, là comme ailleurs, les hérésies, plus funestes que les bourreaux, l'atteignirent : en premier lieu l'arianisme[1], puis le pélagianisme, qui s'y enracina avec une solidité toute particulière. Ce fut au point que les orthodoxes, incapables de soutenir la discussion contre les beaux parleurs de l'hérésie, durent demander du renfort aux évêques de la Gaule et au Souverain Pontife. Vers la fin de l'année 429, on leur envoya effectivement deux illustres prélats gallo-romains, saint Germain, évêque d'Auxerre, et saint Loup, évêque de Troyes.

Saint Germain, par sa logique éloquente, réduisit les hérétiques au silence, et prêchant partout la saine doctrine rétablit la foi dans sa pureté[2]. Son séjour dans l'île dut se prolonger jusqu'en 431. Pendant qu'il y était, les Pictes et les Saxons, associés comme tous les bons larrons, continuaient leurs dévastations habituelles. Quelques jours avant la Pâques de l'an 430, ils vinrent même narguer les deux saints évêques en attaquant une tribu bretonne, chez laquelle ceux-ci portaient la parole divine et dont ils venaient de régénérer tous les guerriers dans l'onde baptismale ; par où il semble qu'on rebaptisait alors les hérétiques. Or, avant de devenir évêque, Germain avait été comte et avait exercé le métier des armes ; il s'en souvint tout à point, disposa fort habilement l'armée bretonne dans une situation avantageuse pour recevoir les Barbares ; et quand, le jour même de Pâques, ceux-ci commencèrent l'attaque, les Bretons se jetant sur eux de toutes parts en poussant unanimement le cri de joie de cette grande fête chrétienne, *Alleluia!* mirent les Saxons et les Pictes en pleine déroute[3].

Sans m'étendre davantage sur la mission de saint Germain — ce qui serait évidemment sortir de mon sujet, — je remar-

1 Gildas, *Hist.*, § 12, édit. Stev., IX, édit. Gale et Petr.

2 *Prosperi Aquitani chronic.*, A. 429 ; — Constance, *Vita S. Germani Autisiodorensis*, I, 19, 23, 24 ; — Bède, *Hist.*, I, 17, 18.

3 Constance, *ibid.*, I, 28 ; — Bède, *Hist.*, I, 20.

querai qu'elle fut véritablement le point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire ecclésiastique de l'île de Bretagne. Saint Germain releva la discipline en même temps qu'il épura la doctrine, et toutes les traditions, tous les documents de l'histoire nous le représentent à l'envi comme le régénérateur de l'Eglise bretonne. Son œuvre, après son départ, fut maintenue et continuée par ses disciples, entre autres par saint Dubrice et saint Iltud, qui eurent la gloire à leur tour de former à leur école toute une génération de saints, radieuse constellation dont l'éclat pur et touchant brilla parmi les orages des Ve et VIe siècles.

III. — Onze ans après la victoire de l'*Alleluia*, la Bretagne eut à subir, de la part des pirates saxons, un assaut tellement furieux, qu'on la crut, en Gaule, devenue définitivement la proie de ces larrons de mer [1]. C'était une erreur, toutefois; l'heure de cette catastrophe n'avait pas encore sonné; et après s'être soûlés de meurtre et de pillage, les Saxons remontèrent dans leurs navires. Mais ils furent presque aussitôt remplacés par les Pictes et les Scots, plus furieux que jamais et jaloux apparemment de surpasser la férocité saxonne, qui mirent les Bretons au point de se tourner encore une fois vers Rome [2], et d'envoyer, en l'an 446, au vaillant Aétius une missive résumée dans cette phrase célèbre :

« *A Aétius trois fois consul, les gémissements des Bretons.* — Les » Barbares nous repoussent vers la mer, et la mer vers les » Barbares; il ne nous reste que le choix entre deux genres de » mort, ou le fer ou les flots. »

Rome, menacée elle-même plus que jamais, fut sourde à ce cri navrant. Bientôt une atroce famine tourmenta les Bretons. Alors, au dernier degré du désespoir, ne voyant que morts de toutes parts, ceux-ci se jettent sur les Barbares, les mettent en déroute et s'en délivrent [3].

L'année 447, qui suivit cette victoire, fut marquée par une pro-

1. *Prosperi Tyronis chronicon*, A. 441 (*Theodosii* XVIII).
2. Gildas, *Hist.*, § 19, édit. St., XV et XVI, édit. G. et P.
3. *Id.*, *ibid.*, § 20, édit. St., XVII et XVIII, édit. G. et P.

digieuse abondance des biens de la terre. Mais au lieu de bénir la main de Dieu, les Bretons, suivant Gildas, abusèrent de cette abondance pour lâcher plus librement la bride à leurs vices : querelles sanglantes, meurtres de rois, guerres civiles, désolèrent l'île de nouveau [1]. En vain, au plus fort de ces excès, le grand saint Germain reparut en Bretagne et y passa quelques mois (447-448) pour essayer d'imposer par sa présence un frein à ce désordre [2]. Il ne réussit qu'à demi et ne put détourner le châtiment terrible suspendu par Dieu lui-même sur le front de ce peuple.

IV. — A cette prospérité éphémère succèdent coup sur coup les catastrophes. D'abord, un bruit se répand que les Pictes et les Scots préparent contre les Bretons une nouvelle invasion, plus redoutable que toutes les précédentes. Pendant que l'île est tout entière sous le poids de cette terreur, une épidémie terrible éclate et fait tant de victimes que les vivants ne peuvent suffire à ensevelir les morts. Cette peste durait encore, que déjà les Pictes et les Scots, exécutant leurs projets, commencent d'envahir le nord de l'ancienne province romaine [3].

Alors tous les chefs Bretons s'assemblent, proclament au-dessus d'eux un roi suprême, Vortigern [4], que l'on croit avoir été souverain particulier des Silures ; et sous sa direction s'ouvre une grande délibération, pour découvrir le meilleur moyen d'arrêter le fléau terrible de ces invasions chroniques. Ni le courage ni la sagesse ne prévalurent, il faut le dire, dans ces solennelles assises, mais plutôt une habileté tortueuse et pusillanime, qu'on pourrait croire empruntée aux plus tristes traditions du Bas-Empire. Ces rois, ces chefs, ces guerriers qui tous portaient un glaive au côté, ce n'est point sur leurs propres

1 Gildas, *Hist.*, § 21, édit. St.; XIX, édit. G. et P.

2 Constance, *Vit. S. Germani*, II, 1; — Bède, *Hist.*, I, 21.

3 Gildas, *Hist.*, § 22, édit. St.; XX, XXI et XXII, édit. G. et P.

4 Je préviens ici, une fois pour toutes, que dans les noms bretons et les noms anglo-saxons qui vont suivre, le *g* et le *c* sont toujours durs même devant les voyelles *e*, *i*, *y*. Sous le bénéfice de cette observation, je garderai à ces noms la physionomie et l'orthographe le plus généralement adoptées.

glaives qu'ils comptèrent pour délivrer la patrie, mais sur ceux des étrangers. On leur persuada sans doute que c'était une idée de génie d'opposer leurs ennemis les uns aux autres; c'est pourquoi ils résolurent d'appeler dans l'île les Saxons et de s'assurer leur alliance par des dons de terres et d'argent, en leur imposant pour condition de combattre les Scots et les Pictes. Inspiration déplorable et vraiment fatale, dont l'entière responsabilité reste attachée dans l'histoire au nom de Vortigern; présage assuré d'une ruine prochaine: car dès qu'une nation en vient à mettre son indépendance sous la garde d'étrangers mercenaires, le jour est proche où elle verra ses gardiens devenir ses maîtres.

Quoi qu'il en soit, sur l'invitation du roi Vortigern, un premier corps de Saxons, commandé par deux frères, Hengist et Horsa — dont le nom est resté célèbre — accourut immédiatement sur ces longues barques qu'ils appelaient des chioules (*ciulæ*), et s'établit, du consentement des Bretons, au nord-est du *Cantium* (pays de Kent), dans l'île de Tanet, où ne tardèrent pas de les rejoindre, mandés par eux, un grand nombre de leurs compatriotes. Cet établissement est de l'an 449 ou plutôt de 450 [1].

v. — Les Saxons semblèrent d'abord prendre au sérieux leurs engagements envers les Bretons. Le torrent scoto-pictique s'était déjà répandu au sud de l'Humber, ils s'élancèrent hardiment à sa rencontre, joignirent les envahisseurs dans le lieu où se trouve maintenant la ville de Stamford sur la rivière de Velland (comté de Lincoln), leur livrèrent à cette place même une grande bataille, les défirent et les chassèrent entièrement de l'ancienne province romaine [2]. Après ce premier succès, les Saxons

1 Gildas, *Hist.*, § 23, édit. St.; XXIII édit. G. et P.; — Bède, *Hist.*, I, 15; — *Chronic. Saxon.*, A. 449; — Nennius, *Historia Britonum*, § 31, édit. St., XXVIII et XXIX édit. G. et P. — Je conserve à l'auteur de l'*Historia Britonum* le nom de Nennius consacré par l'usage, encore qu'il soit supposé et le véritable auteur entièrement inconnu.

2 Bède, *Hist.*, I, 15; — Henri de Huntingdon, *Historia Anglorum*, lib. II, dans *M. H. B.*, p. 707. — L'ouvrage de H. de Huntingdon a aussi été publié par Saville,

restèrent encore plusieurs années (*multo tempore*, dit Gildas) assez fidèles à leur rôle de défenseurs des Bretons; mais enfin ils s'en lassèrent. Leur nombre s'était grossi outre mesure par des recrues incessantes venues de Germanie, et dont Vortigern lui-même, aveuglé par l'astucieux Hengist, avait favorisé l'arrivée avec une imprévoyance coupable. Un beau jour donc, se comptant, ils se jugèrent assez forts pour faire la loi à leurs hôtes et pour dominer en maîtres sur cette grande île où ils étaient venus en serviteurs. A peine prirent-ils la peine de pallier leur trahison; ils se feignirent mécontents de la solde et des avantages que les Bretons leur faisaient, ils élevèrent des prétentions impossibles à satisfaire, et sur le rejet de leurs demandes, ils s'allièrent aussitôt aux Barbares même qu'ils avaient mission de combattre [1].

Ainsi au lieu d'auxiliaires, les Bretons s'étaient créé de nouveaux ennemis, des ennemis plus redoutables cent fois que leurs premiers adversaires, et qu'ils avaient eu eux-mêmes l'insigne folie d'introduire comme par la main au cœur de la place. Ce coup était bien fait sans doute pour éteindre les derniers restes de leur courage, — et pourtant il n'en fut rien. Par une réaction singulière, du moins en apparence, assez naturelle toutefois au génie des races celtiques, en face de ce péril suprême, une suprême énergie se réveilla dans l'âme de la nation; le vieux sang breton frémit comme aux jours glorieux de Cassivellaun, de Caradoc et de Boadicée. Au lieu de courber passivement la tête sous le joug, ce peuple, assailli par tant d'orages, en proie à tant d'extrêmes infortunes, reprit d'une main vigoureuse l'épée et le bouclier; dans le temps même où on l'eût dit incapable de toute lutte, sa plus grande lutte commença.

dans son recueil intitulé *Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui*, Francfort, 1601, in-folio. Je cite de préférence la nouvelle édition donnée en 1848 par M. Petrie dans le t. Ier des *Monumenta historica Britannica (M. H. B.)* à cause des notes.

1 Gildas, *Hist.*, § 23, édit. St., XXIII édit. G. et P., — Bède, *Hist.*, I, 15; — *Chron. Sax.*, A. 449.

II.

Les Anglo-Saxons; lutte contre Hengist.

SOMMAIRE. — I. Bataille d'Aylesford (455); — bataille de Crayford et fondation du royaume saxon de Kent (457). — II. Désolation de la Bretagne par les Saxons. — III. Hengist rentre dans le *Cantium*. — IV. Ambroise Aurélien, chef suprême des Bretons, défait les Saxons; — bataille de Wyppedsfleet (465). — V. Mort d'Ambroise Aurélien; — nouvelle déroute des Bretons (473).

I. — La première attaque sérieuse des Saxons contre les Bretons eut lieu en 455, à Aylesford, aujourd'hui petite ville du comté de Kent. Les Saxons avaient pour chefs Hengist et Horsa, et, selon une tradition ancienne, les Bretons étaient conduits par Vortigern, assisté de deux de ses fils, Vortemir et Catigern [1]. Au commencement de l'action, Horsa, chargeant avec impétuosité le corps commandé par Catigern, le mit en complète déroute et tua ce prince; mais au milieu de son triomphe il se vit lui-même surpris et attaqué de flanc par Vortemir, qui vengea son frère en tuant Horsa et mettant sa troupe en pièces; puis se retournant avec toute l'armée bretonne contre Hengist, il le contraignit à fuir après un combat des plus acharnés [2]. Ainsi cette première journée fut pour les Bretons, grâce à la résolution de Vortemir qui, à partir de ce moment, devint le véritable chef de la défense nationale.

1 Henri de Huntingdon (*M. H. B.*, p. 708) remplace Vortigern par Ambroise Aurélien, mais c'est une erreur complète; la *Chronique saxonne* dit formellement : « *Anno 455. Hengestus et Horsa prœliati sunt* cum Wyrtgeorne *rege in loco quæ appellatur Egelesford ; et frater ejus Horsa occisus est.* » Trad. Gibson, p. 13.

2 H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 708. Huntingdon nomme le lieu de cette bataille *Aeillestreu ;* mais c'est certainement le même que l'*Ægelesford* de la *Chronique saxonne*, auj. Aylesford.

Malheureusement il mourut l'année suivante, et les Saxons regagnèrent du terrain. Chaque jour leur amenait de Germanie de nouveaux renforts, si bien que, fiers de leur nombre, ils vinrent de nouveau, en l'an 457, présenter le combat aux Bretons, sur les bords de la rivière de Craye, au lieu dit maintenant Crayford, et toujours dans le comté de Kent, mais à l'ouest d'Aylesford. — Les Bretons, de leur côté, avaient assemblé pour les recevoir une armée considérable, divisée en quatre corps, conduits par quatre chefs illustres. Mais l'avantage du nombre restait aux Saxons, qui comptaient de plus parmi eux force guerriers d'élite, venus récemment de Germanie, habiles à manier ces lourdes haches et ces longs glaives à deux mains, dont un seul coup suffisait pour abattre un homme. Dès le commencement de la bataille, l'infériorité des Bretons se manifesta; toutefois, tant que leurs chefs furent là pour soutenir leur résistance, ils tinrent bon; mais leurs chefs tués, ils s'enfuirent. Ce fut d'abord une vaste déroute et puis un immense massacre : quatre mille Bretons, dit-on, restèrent sur le champ de bataille. Ce qui échappa fut s'enfermer dans les murs de Londres, et le Cantium resta acquis aux barbares. De ce jour Hengist se décora du titre de roi, et de ce jour, en effet, le premier royaume saxon, celui de Kent, fut fondé [1].

II. — Mais le Cantium ne suffit point aux Saxons; ils s'étaient promis pour proie l'île de Bretagne, et, l'armée bretonne détruite, ne voyant plus devant eux aucun obstacle, aucune résistance organisée, ils se lancèrent aussitôt à travers l'île comme un torrent, ou plutôt comme une bande d'hyènes affamées. Ils promenèrent d'une mer à l'autre le glaive et la torche, partout ne laissant derrière eux que sang et ruines. C'est Gildas qu'il faut lire sur ce désastre; mais, hélas! comment le traduire?

« Juste vengeance, s'écrie-t-il, juste vengeance des crimes » récents des Bretons! La main impie des Saxons propage d'une

[1] *Chron. Sax.* A. 457, et H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 708-709.

» mer à l'autre un vaste incendie, dont la flamme, partie de la » rive orientale, après avoir ravagé les villes et les champs les » plus voisins, dévore de proche en proche et presque en entier » la surface de l'île, pour s'éteindre alors seulement que sa » langue rouge et terrible vient lécher les premiers flots de » l'Océan occidental. Cette invasion, comparable à celle des » Assyriens en Judée, a réalisé chez nous les lamentables paroles » du Prophète, quand il dit : « *Seigneur, ils ont brûlé votre* » *sanctuaire et souillé votre tabernacle,* » et ailleurs : « *Les* » *nations ont envahi votre héritage, ô mon Dieu, et profané votre* » *saint temple !* » En effet, toutes les cités, cédant aux coups » redoublés du bélier, tous les citoyens, les prêtres, les évêques, » le peuple entier, enveloppés dans un cercle de glaives étin- » celants et de flammes crépitantes, se voyaient frappés en- » semble, ensemble couchés sur le sol. Et [le lendemain du » désastre,] spectacle affreux ! ce n'était plus, sur toutes les » places publiques, qu'un amas de tours arrachées de leurs » bases, de quartiers de murs renversés, de saints autels brisés, » de cadavres coupés en pièces, tout couverts de larges croûtes » d'un sang purpurin à demi-durci : le tout pêle-mêle entassé » comme en un pressoir épouvantable ! Pour ces cadavres, » d'ailleurs, nulle autre sépulture que ces ruines horribles, ou » le ventre des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Ce que je » dis ici, toutefois, sans vouloir manquer de respect pour les » âmes saintes, que les anges en ces temps-là purent enlever » de la terre aux cieux, bien que je doute fort qu'il s'en soit » trouvé beaucoup ; car cette vigne, jadis féconde, avait telle- » ment dégénéré et tourné à l'amertume, qu'à peine y pouvait- » on encore rencontrer, comme dit le prophète, une grappe ou » un épi, échappé aux vendangeurs ou aux moissonneurs [1].

» Quant aux malheureux Bretons épargnés par ces désastres, » une partie d'entre eux, surpris dans les montagnes par les » Saxons, y furent égorgés en masse. Il y en eut aussi qui

1 Gildas, *Hist.* § 24, édit. St., XXIV édit. G. et P.

» vinrent d'eux-mêmes, rongés de faim, tendre les mains aux » barbares, dont ils n'avaient à attendre qu'une servitude éter- » nelle, à moins toutefois que ceux-ci ne les massacrassent sur » le champ, la plus haute grâce qu'ils pussent faire. D'autres » [se jetant dans des barques] se rendaient aux pays d'outre- » mer avec de grands gémissements, et sous leurs voiles gon- » flées, en place de la chanson des rameurs, ils chantaient ce » psaume: *Seigneur, votre main nous a livrés comme des agneaux » à la boucherie, et elle nous a dispersés parmi les nations!* » D'autres, enfin, se retranchaient derrière des cimes escarpées » et des précipices affreux, confiaient leur vie aux forêts les » plus épaisses, aux roches les mieux défendues par la mer, et » bien que toujours inquiets, toujours tremblants au fond de » leurs asiles, ils persistaient à rester sur le sol de la patrie.[1] »

III. — J'ai tenu à citer immédiatement et en son entier cette sombre et énergique peinture du vieux Gildas, afin de donner dès le début (si je puis dire) une vue générale et bien caractérisée de l'invasion anglo-saxonne. Mais il me semble impossible qu'après la journée de Crayford la bande d'Hengist, qui n'était encore malgré tout qu'une avant-garde, ait été assez nombreuse pour dévaster ainsi l'île entière. Ce qui est sûr, c'est que l'invasion grossissant de plus en plus ses hordes, comme nous le dirons tout à l'heure, l'île entière ne tarda pas à subir de proche en proche cette effroyable désolation; et Gildas ici, suivant d'ailleurs sa mode habituelle, a concentré fortement dans une peinture d'ensemble des traits et des événements qui se produisirent peu à peu.

Ce qui semble vrai, quant à Hengist, c'est qu'il dévasta de la sorte, dès sa première irruption, tout le sud de l'île d'une mer à l'autre, si bien que l'on trouve aujourd'hui encore, dans le comté de Cornwall et non loin du cap Land's End, des monuments et des lieux portant son nom[2]. Il est bien aisé, d'ailleurs

1 Gildas, *ibid.*, § 25, édit. St., xxv, édit. G. et P.

2 Entre autres, *Hengestune*, anciennement *Hengestesdune*, c'est-à-dire Montagne d'Hengist. Voir les cartes de Camden.

d'expliquer comment cette course effrénée d'une bande furieuse à travers une masse de population très-supérieure en nombre put cependant s'accomplir presque sans obstacle. Les Bretons, je l'ai déjà dit, se trouvaient divisés en une foule de petites principautés, dont les chefs, loin d'être prêts à s'entendre et à s'unir, étaient toujours en rivalité et souvent en guerre. La bande d'Hengist les surprit comme un torrent débordé surprend pendant leur sommeil les habitants des campagnes. Envahies rapidement l'une après l'autre, toutes ces petites tribus tombèrent en quelque sorte l'une sur l'autre, sans même avoir le temps de se reconnaître, encore moins de combiner une défense commune; et bientôt l'immense terreur qui précédait les Saxons bannit jusqu'à la moindre idée de résistance.

Toutefois si les Saxons d'Hengist, favorisés par ces circonstances, étaient déjà assez forts pour dévaster au pas de course, d'une mer à l'autre, le midi de la Bretagne, ils étaient de beaucoup trop faibles, trop peu nombreux, pour occuper à demeure une telle étendue de pays, et même pour tenter d'y asseoir leur domination d'une manière sérieuse. Le torrent, quoi qu'il en ait, ne peut se changer en lac; à peine a-t-il accompli son œuvre dévastatrice, on le voit rentrer dans son lit. Ainsi fit la bande d'Hengist : après avoir tout ruiné, brûlé, massacré sur son passage, elle rentra chargée de butin au siége de son établissement, c'est-à-dire dans le territoire du Cantium.

IV. — Du moins cette leçon terrible profita aux Bretons. Toutes les tribus, tous les chefs comprirent cette fois l'immensité du péril, en même temps que l'impérieuse nécessité d'unir toutes leurs forces pour le combattre : il y allait, en effet, de l'existence même de la nation. On proclama donc un chef suprême, et le choix qu'on fit fut heureux. Il porta sur un homme de race romaine, et presque le seul Romain, dit Gildas, qui fût demeuré en Bretagne. Son nom confirme son origine, il s'appelait Ambroise Aurélien. Ses parents, jadis honorés de la pourpre, venaient d'être tous massacrés par les hordes d'Hengist. Quant à lui, ajoute Gildas, il était modeste, affable, sincère, fidèle à sa

parole et d'une bravoure héroïque. Ce devait être aussi sans doute un habile capitaine, et Dieu couronna ses armes.

L'énergique résolution du chef releva le courage des Bretons ; ils eurent bientôt une armée nombreuse, ardente, avide de se battre. Ambroise en sut profiter ; avec une audace pleine de sagesse, au lieu d'attendre les Saxons, il résolut d'aller lui-même les chercher dans leur *Cantium* et de tomber sur eux à l'improviste, quand ils croyaient encore les Bretons attérés de leurs désastres. Ce plan réussit au mieux, et les Saxons furent vaincus [1]. Par malheur nous ignorons le détail de cette guerre. On sait seulement qu'en l'an 465, huit ans après la journée de Crayford, les Saxons, chassés à leur tour du pays de Kent, étaient rentrés dans l'île de Tanet, où les Bretons pénétrèrent pour leur livrer un dernier combat.

Ce fut une grande bataille. L'armée bretonne était partagée en douze corps, commandés par douze guerriers illustres. De leur côté, les Saxons dans leur détresse avaient demandé de nouveaux secours à la mère-patrie, et venaient justement de recevoir de nombreux renforts ; ainsi leurs vides se trouvaient comblés. Le combat fut long, acharné, fort meurtrier, longtemps soutenu de part et d'autre sans avantage décisif. Enfin les douze chefs des Bretons, victimes de leur téméraire bravoure, finirent par succomber, et leur armée décapitée par ce coup, quitta en désordre le champ de bataille. Les Saxons toutefois ne purent la poursuivre ; leurs pertes étaient trop graves ; beaucoup de leurs chefs aussi avaient péri, entre autres, un des plus vaillants, appelé Wypped, d'où le lieu de ce combat sanglant prit le nom de Wyppedsfleet, qu'il garde encore aujourd'hui [2].

v. — On ne marque point, mais il semble pourtant certain, qu'Ambroise Aurélien était le premier des douze chefs bretons tués dans cette bataille. Sa mort fut le plus grand gain des Saxons. Ils sortirent d'ailleurs si affaiblis de leur propre victoire, qu'ils

1 Gildas, *ibid.*, § 25, éd. St., XXV éd. G. et P.

2 *Chron. sax.*, A. 465 ; — H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 709.

restèrent assez longtemps sans oser de nouveau se lancer contre les Bretons, qui de leur côté, privés d'Ambroise, n'osaient revenir à la charge. Par la seule force des choses, la guerre se trouva donc suspendue, et suivie d'une paix forcée, dont les deux parties usèrent d'ailleurs très-diversement. Les Bretons se laissèrent prendre au charme d'une sécurité trompeuse. Les Saxons ne s'occupèrent qu'à réparer leurs pertes et à se mettre en état de recommencer la lutte au plus tôt. Pour cela ils eurent recours à leur ressource ordinaire, à cette terre de Germanie, dont les flancs inépuisables enfantaient incessamment des nuées de barbares, et qui ne se fit guère prier pour leur expédier de nouveau une armée de forbans.

Le résultat de cette conduite si différente des deux peuples fut ce qu'il devait être. Huit ans après la bataille de Wyppedsfleet (en 473), Hengist tomba tout à coup sur les Bretons au moment où ils s'y attendaient le moins, broya tout ce qui voulut résister, et se lança de nouveau à travers l'île, brûlant, tuant, pillant, poussant l'épée dans les reins des masses d'indigènes éperdus et effarés, qui fuyaient devant lui comme devant le feu, nous dit la *Chronique saxonne;* puis, comme la première fois, il rentra dans le Cantium avec un immense butin [1]. Ainsi le plan d'Hengist était — soit tactique, soit impuissance — de s'enfermer dans le pays de Kent comme dans une forteresse, sans tenter d'étendre au-delà sa domination, mais en se réservant de sortir de temps en temps de cette place d'armes pour exécuter dans le reste de la Bretagne des razzia épouvantables. Avec ce plan, malgré tout, l'invasion saxonne restait stationnaire; les Bretons, en s'unissant et redoublant d'efforts, pouvaient un jour arriver non-seulement à la contenir, mais même à la dominer. Malheureusement d'autres hordes, entièrement indépendantes d'Hengist, vinrent bientôt sur un autre point élargir le cercle de la conquête.

1 « *An. 473. Hoc anno Hengistus et Æsc cum Britannis prælio congressi spolia ceperunt innumera; ac Britanni ab Anglis diffugiebant tanquam ibi ignis fuisset. Chronicon Saxonicum*, trad. Gibson,

III.

Lutte contre Ella.

SOMMAIRE. — I. Débarquement d'une nouvelle armée saxonne sous le commandement d'Ella (477); — bataille de Mercredesburn (485). — II. Siége et prise d'Andérida, fondation du royaume de Sussex (490). — III. Grande victoire des Bretons au mont Badon (494).

I. — En 477, une nouvelle armée d'Anglo-Saxons, conduite par Ella et ses trois fils, Cymen, Wlenking et Cissa, débarqua sur la côte méridionale de l'île, en un lieu qui, du premier de ces fils, prit le nom de *Cymenes-ora* ou Cymenshore, tout près d'une bourgade appelée aujourd'hui Wittering, dans l'angle sud-ouest du présent comté de Sussex. Le bruit de ce débarquement s'étant répandu, les Bretons d'alentour vinrent aussitôt charger les Saxons, pour les contraindre à remonter sur leurs navires. Mais cette attaque eut lieu sans ordre, sans ensemble, à la débandade. Il y avait là plusieurs chefs bretons : au lieu de combiner leurs mouvements et de se prêter mutuellement appui, ils s'en venaient successivement et séparément se ruer sur les pirates, qui, eux au contraire formés en phalange serrée, n'eurent pas de peine à triompher de ces bandes sans discipline. Ainsi tous les Bretons furent vaincus les uns après les autres [1]; et non-seulement repoussés, mais fort maltraités, puis attaqués à leur tour, ils n'eurent bientôt plus de refuge que la forêt et la ville d'Andérida: — la ville, forte citadelle bâtie par les Romains, — la forêt, immense place d'armes créée par la nature, plus impénétrable que l'autre, et qui à la fin du IXe

1 *Chron. Sax.*, A. 477; — H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 710.

siècle avait encore cent vingt milles de long sur trente de largeur [1].

Les Saxons occupèrent donc les côtes et le plat pays, les Bretons gardèrent la ville et la forêt. A l'ombre de la forêt leur résistance se releva; chaque jour ils en sortaient pour harceler les pirates. Enfin mieux disciplinés, ils vinrent, en 485, livrer aux Saxons une bataille rangée à Mercredesburn [2], où ils leur firent éprouver de grandes pertes. La victoire resta douteuse; mais les Saxons affaiblis n'osèrent plus rien entreprendre. Suivant leur constant usage en pareil cas, ils tirèrent du continent de nombreuses recrues. Les Bretons aussi mirent tout en œuvre pour accroître leurs forces, et ayant fait connaître aux autres tribus l'importance de la guerre où ils étaient engagés, ils en reçurent des secours considérables. Ainsi la lutte se soutint pendant cinq années encore après la journée de Mercredesburn, sans nul avantage sérieux pour les Saxons.

II. — Ella finit par comprendre l'importance capitale de la place d'Andérida. Il suffisait aux Bretons de la posséder pour tenir en échec les Saxons, et aux Saxons de la prendre pour briser la résistance des Bretons. Ella vint donc l'assiéger avec une immense armée [3]. Les Bretons de leur côté s'apprêtèrent à la défendre avec énergie. Les plus braves s'y enfermèrent, résolus, s'il le fallait, à s'ensevelir sous ses ruines. En même temps une grande armée bretonne se posta dans la forêt. Les Bretons s'y rassemblèrent, dit un vieil auteur, comme un vaste essaim d'abeilles [4]. Le jour, ils demeuraient à l'affût et dès qu'une troupe de Saxons s'éloignait du camp, elle était immédiatement

1 V. *Chron. Sax.*, A. 893. Cette forêt dite *Coit Andred* par les Bretons et *Andredeswald* par les Saxons, couvrait toute la partie orientale du comté actuel de Sussex et une partie de celui de Kent. Quant à la ville elle-même (*Cair Andred* ou *Andérid* en breton), on hésite entre deux situations, savoir : *Pemsey*, sur la côte sud de Sussex, et *Newenden*, sur la limite commune de Sussex et de Kent, dans ce dernier comté.

2 Situation inconnue dans le comté de Sussex.

3 « *Fretus copiis ingentibus.* » H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 710.

4 « *Congregati sunt igitur Britanni quasi apes.* » *Id. Ibid.*

enveloppée et détruite. La nuit, les Bretons eux-mêmes se jetant sur le camp saxon y semaient de tous côtés la terreur et la mort. Jour ou nuit, dès que les barbares attaquaient la ville, les indigènes sortant de la forêt les chargeaient en queue, les criblaient de traits et de javelots; puis, quand les assiégeants ainsi assiégés, contraints d'abandonner l'attaque de la ville, faisaient tête contre leurs agresseurs, ceux-ci rentraient en bon ordre dans l'asile impénétrable de la forêt. Les Saxons retournaient-ils aux murailles, l'armée bretonne les chargeait de nouveau. Ainsi sans avancer d'un seul pas, les païens perdaient un monde énorme. Mais comme de nouvelles bandes arrivaient à chaque instant de Germanie, ils recevaient aussi de nombreuses recrues, en sorte que, malgré ses pertes, l'armée d'Ella devint enfin assez forte pour qu'il en pût faire deux corps, dont l'un n'eut d'autre mission que de contenir les Bretons de la forêt, pendant que l'autre, ainsi gardé, put presser sans obstacle le siége de la place.

De ce moment l'issue du siége fut certaine. La garnison d'Andérid le comprit, mais ne se découragea pas. Entourée d'un cercle immense d'ennemis et n'espérant plus du dehors aucun secours, elle regarda son sort sans frémir et ne songea qu'à se défendre jusqu'à la mort. Ces braves firent des prodiges d'héroïsme. Tous les assauts des Saxons furent repoussés, et ceux-ci contraints de changer le siége en blocus. Le blocus amena enfin la famine; la famine ne put amener les Bretons à ouvrir les portes. Beaucoup périrent de misère; les autres, hâves, débiles, exténués, continuèrent du haut des murs à braver les Saxons. Ceux-ci les voyant déjà demi-morts de faim, osèrent tenter un assaut qui réussit. La place fut prise de vive force, les vainqueurs massacrèrent tout jusqu'aux enfants et aux femmes, et n'y laissèrent pas un seul vivant. Ils ruinèrent la ville de fond en comble; au XIIe siècle les ruines s'en voyaient encore en un lieu désolé; la situation même de ce lieu est maintenant un problème pour les savants, dont les uns placent Andérid à Pemsey sur la côte de Sussex, les autres — avec plus de raison,

ce semble, — à Newenden sur la limite des comtés de Sussex et de Kent [1].

Par la chûte d'Andérid Ella regarda sa domination comme assurée et prit le titre de roi; c'est aussi de ce jour qu'on date l'établissement du second royaume saxon de l'île de Bretagne, appelé royaume de *South-Sex* ou des Saxons du Sud [2].

III. — Ce désastre eut en outre pour résultat de désorganiser la résistance des Bretons et de briser leur ligue. En conséquence, les Saxons, aussi bien ceux de Kent que ceux de Sussex, voyant le chemin libre, se lancèrent encore une fois en furieux à travers l'île de Bretagne — comme en 457 et 473 — pour y renouveler ces ravages, ces incendies, ces massacres, dont Gildas nous a laissé l'horrible peinture. A ce coup, pourtant, ils furent moins prudents qu'en 457 et 473. Au lieu de regagner promptement leur repaire avec leur butin sitôt leur brigandage accompli, une partie de leurs hordes s'attardèrent parmi les populations bretonnes, qui de leur côté, commençant enfin à s'aguerrir, moins lentes à reprendre courage, poussées d'ailleurs par l'excès du désespoir, n'attendirent point leur départ pour reformer leur ligue, réorganiser leur résistance et se mettre en état de combattre l'ennemi commun. Si bien qu'un jour — en l'an 494 — les hordes saxonnes, occupées à dévaster les pays fertiles qui bordent vers le midi l'embouchure de la Saverne, virent tout à coup devant elles une grande armée bretonne. Surprise et pressée de combattre, l'armée des brigands fut se réfugier dans une forte position, où elle se mit à couvert derrière de formidables retranchements. Gildas appelle ce lieu le mont Badon, on le nomme maintenant Bannesdowne, et il est à peu de distance de la ville actuelle de Bath. Cependant,

1 Les détails de ce siége sont pris de Henri de Huntingdon, liv. II, dans *M. H. B.*, p. 710. La *Chronique saxonne* se borne à ce mot sanglant : « An. 490. *Hoc anno, Ælla et Cissa obsederunt Andredes-ceaster, et interfecerunt omnes qui id incolerent*, adeo ut ne unus Brito ibi surperstes fuerit. » Trad. Gibson. *Andredes-ceaster* est la traduction saxonne de *Anderidæ castrum*. — Certains manuscrits de la *Chronique saxonne* mettent ce siége en 491.

2 H. de Hunt., *ibid.*

les Bretons cernèrent leurs ennemis de toutes parts, enlevèrent de vive force leur camp retranché et firent de ces bandits un immense massacre [1].

Ce fut une glorieuse revanche de la prise d'Andérida; et il y a lieu de voir dans cette victoire le brillant début du règne de Natan-Léod, chef suprême ou généralissime de la ligue bretonne, l'un des plus rudes adversaires des envahisseurs, et dont nous aurons bientôt encore occasion de parler.

Cette défaite porta un coup terrible aux Saxons de Kent et de Sussex, qui de longtemps ne purent s'en remettre ni tenter le moindre mouvement. Peut-être même eût-elle eu pour conséquence d'en délivrer la Bretagne, si de nouvelles et puissantes bandes n'étaient venues, dès 495, attirer d'un autre côté les efforts des Bretons.

IV.

Lutte contre Cerdic.

SOMMAIRE. — I. Débarquement de nouvelles hordes saxonnes sous les ordres de Cerdic (en 495), et sous ceux de Porta ou Port (en 501). — II. Bataille de Natley et mort de Natan-Léod, chef suprême des Bretons (508). — III. Débarquement de nouvelles hordes saxonnes aux ordres de Stuf et de Wihtgar (514); — grande victoire de Cerdic à Charford, et fondation du royaume de Wessex (519).

En effet, en 495, une flotte saxonne conduite par deux chefs des plus vaillants, Cerdic et Cynric, vint aborder sur la côte méridionale de l'île de Bretagne, en un lieu qui prit de ce fait le nom de *Cerdices-Ora,* c'est-à-dire Rivage de Cerdic, et que les

1 Gildas, *Hist.,* § 26, édit. St., XXVI édit. G. et P.; — Bède, *Hist.,* I, 16. — Certains auteurs modernes placent la bataille du mont Badon en 516 ou en 520; mais c'est au mépris d'un texte formel de Bède, qui est cependant, pour l'histoire de cette époque, la première autorité après Gildas.

antiquaires placent, les uns à Caldshot, anciennement Caldshore, dans la baie de Southampton (Hampshire), les autres à Charmouth, dans le sud-ouest du Dorsetshire, non loin de la frontière du comté de Devon. La première de ces deux situations est incontestablement la meilleure.

A peine débarqués, ces Saxons virent s'avancer contre eux une grosse troupe de Bretons. Rangés devant leurs navires en bataillon carré, présentant de tous côtés un front hérissé de piques et de glaives, ils attendirent. Les Bretons se jetèrent sur eux avec cette fougue inconsidérée, qui plus d'une fois déjà leur avait été funeste; mais il ne purent entamer cette muraille de fer. Alors ils feignirent de fuir, espérant voir les Saxons se débander à leur poursuite; ceux-ci restèrent immobiles. Les Bretons revinrent à la charge et continuèrent ainsi le combat jusqu'au soir, mais sans pouvoir réussir à briser ce terrible bloc vivant, qui se contentait de les repousser avec cette intrépidité flegmatique, dont les Anglais de nos jours ont gardé la tradition. Le soir, les Bretons se retirèrent définitivement, et Cerdic demeura maître de la plage [1]. Mais ce fut à peu près tout, et il guerroya plusieurs années sans, pour ainsi dire, gagner du terrain.

Cependant six ans plus tard (en l'an 501), il lui vint des auxiliaires. C'était une nouvelle flotte saxonne, commandée par Port et ses deux fils, Biéda et Mégla. Le lieu de leur débarquement est aujourd'hui une ville fort connue, Porsmouth, qui a conservé le nom de ce chef. Les habitants du pays s'émurent à cette nouvelle et marchèrent contre les pirates. Mais ces Bretons ne formaient point une troupe régulière, ce n'était qu'une foule indisciplinée qui attaqua sans précaution, sans ordre, et que son impétueuse audace ne put sauver du massacre. Le roi de la province était en tête: brave, jeune, et de race illustre, voyant qu'il ne pouvait vaincre, il se dévoua et périt. Et Port put faire sa jonction avec les bandes de Cerdic [2].

1 *Chron. Sax.*, A. 495; — H. de Hunt., lib. II, dans *M. H. B.*, p. 710.
2 *Chron. Sax.*, A. 501; — H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 711.

II. — On ne voit pas toutefois que ces deux armées, qui ensemble présentaient assurément une grande force, aient rien fait pendant longtemps de remarquable. C'est quelles se trouvaient tenues en échec par la bravoure et le génie du chef de la ligue bretonne, Natan-Léod. Nous ne savons à peu près rien, pourtant, des victoires de ce grand prince, parce que les plus anciens chroniqueurs, Saxons d'origine, ne nous ont guère fait connaître que les succès de leurs compatriotes, en y ajoutant tout au plus les batailles douteuses, dont ceux-ci pouvaient encore s'attribuer l'honneur. Néanmoins, ce qu'ils nous disent de la chûte et de la mort de Natan-Léod suffit à nous révéler la grandeur de son rôle.

C'est à Natley (anciennement Natanleag) qu'il livra sa dernière bataille; or Natley se trouve situé sur la baie de Southampton, non loin de Calsdhore et de Portsmouth, c'est à-dire des deux points de débarquement de Port et de Cerdic, à peu de distance aussi de la frontière de Sussex : par où l'on voit que Natan-Léod était venu à bout de rejeter les bandes unies de Cerdic et de Port sur les deux royaumes saxons déjà fondés, et se trouvait en position de menacer ces royaumes mêmes. Aussi les Saxons de Kent et de Sussex s'allièrent-ils à Cerdic pour le combattre; et pour le vaincre il fallut l'effort commun de tous les ennemis de la Bretagne.

L'armée saxonne combinée était sous la conduite de Cerdic. Il donna le commandement de l'aile gauche à son fils Cynric, prit pour lui celui de l'aile droite qui était la plus forte, et la bataille commença. Natan-Léod remarqua sans peine la supériorité du corps de Cerdic sur celui de Cynric, et dirigea aussitôt contre le premier le fort de son attaque, pensant, s'il en venait à bout, avoir aisément raison du reste. Ce calcul, tout à la fois habile et vaillant, ne réussit que trop. L'aile de Cerdic fut taillée en pièces, mise en pleine déroute. Mais par malheur les Bretons se débandèrent à la poursuite des fuyards. Cynric le vit, se précipita sur eux avec le reste de l'armée saxonne, les atteignit en désordre et en fit un grand massacre. Cinq

mille Bretons restèrent sur le champ de bataille, leur roi en tête[1].

Cette grande défaite des Bretons et surtout la mort de Natan-Léod (en l'an 508) livrèrent encore une fois la Bretagne sans défense à la férocité des Saxons, qui la pillèrent, saccagèrent, incendièrent, épouvantèrent, comme ils l'avaient déjà fait trop souvent, hélas! depuis soixante ans[2].

III. — Cerdic appela auprès de lui, pour partager cette aubaine, les membres de sa famille restés sur le continent. Deux de ses neveux, Stuf et Whitgar, lui amenèrent de nouvelles hordes et vinrent, en 514, débarquer, comme leur oncle vingt ans plus tôt, à Cerdices-Ora. Les Bretons avaient déjà repris courage et recommencé la guerre. Ils accoururent aussitôt combattre ces nouveaux venus. Ils semblent même s'être efforcés d'éviter leurs fautes passées et de discipliner cette fougue héroïque mais insensée, plus fatale pour eux que le fer saxon. Du moins un ancien auteur assure qu'ils formèrent leurs troupes en très-bel ordre et suivant les meilleures règles de l'art militaire. « Une » partie de l'armée bretonne, » — ajoute-t-il, traduisant sans aucun doute quelque vieux chant bardique — « une partie de » l'armée bretonne s'avançait par les hauteurs, une autre par » les vallées. Et comme ils marchaient ainsi avec adresse et » prudence, le soleil levant parut; ses rayons vinrent frapper » les boucliers dorés des Bretons, les collines en resplendirent, » et tout l'air environnant brilla d'une lumière plus vive. Les » Saxons à cette vue tremblèrent, et s'avancèrent au combat la » crainte au cœur. Mais quand ces deux armées intrépides en » furent venues à se briser l'une contre l'autre, la vaillance des » Bretons s'évanouit soudain par la volonté de Dieu qui les

1 *Chron. Sax.*, A. 508; — H. de Hunt., *ibid.*

2 « *Anno* 511, *Saxones qui inhabitant Britanniam... convenerunt in unum..... Perlustrantes itaque quasque provincias, cum neminem sibi resistere cognovissent, totam fere insulam a mari usque ad mare devastare cœperunt.* » Mathieu de Westminster, *Flores Historici.*

» avait condamnés, et leurs ennemis obtinrent une victoire » éclatante [1].

Les bandes de Stuf et de Wihtgar, tout comme celles de Port, vinrent grossir aussitôt l'armée de Cerdic, qui se vit dès lors à la tête de forces énormes et en état d'accomplir sur les Bretons des conquêtes plus sérieuses que par le passé [2]. Toutefois avant d'asseoir sa domination d'une manière assez solide pour mériter le titre de roi, il lui fallut encore guerroyer pendant cinq années entières.

Au bout de ce temps, une grande bataille fut livrée sur les bords de la petite rivière d'Avon, tout près du point où elle passe aujourd'hui du Wiltshire dans le Hampshire. L'armée de Cerdic était très-nombreuse; mais les Bretons avaient là l'élite de leurs guerriers. La mêlée fut des plus rudes. Le combat dura toute la journée. Vers le soir le nombre l'emporta, la victoire se déclara pour Cerdic, et il y eut un grand carnage de Bretons. La nuit toutefois y mit fin et sauva une bonne partie de leur armée. Mais à dater de ce moment les précédentes conquêtes de Cerdic furent assurées; le royaume de West-Sex, c'est-à-dire des Saxons de l'Ouest, fut fondé, et ce chef en fut le premier souverain. Le théâtre de cette bataille mémorable, sur la rive droite de l'Avon, s'appelle aujourd'hui Charford, contraction de *Cerdices-Ford*, ou Gué de Cerdic, nom donné à cette place en souvenir du vainqueur de 519 [3].

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

1 H. de Hunt., *idid.*; — cf. *Chron. Sax.*, A. 514.

2 « *Et adquisierunt duces prædicti (Stuf et Wihtgar) regiones non paucas, et per eos fortitudo Cerdici terribilis facta est, pertransiitque terram in fortitudine gravi.* » H. de Hunt., *ibid.*

3 *Chron. Sax.*, *A.* 519; — H. de Hunt., *ibid.*

LA MARIÉE DE LA MORT

NOUVELLE BRETONNE.

I.

Un canot, détaché d'un navire arrivé pendant la nuit en rade de Brest, amenait dans la ville une douzaine de passagers et quelques officiers de marine. Il était à peine quatre heures du matin; l'air était vif; une fois débarqués, ils se dirent adieu à la hâte, et chacun d'eux prit son chemin.

Dans la même rue, cheminaient deux officiers; l'un était un grand adolescent nouvellement revêtu de la dignité d'aspirant; l'autre était un homme de vingt-cinq ans, d'une mâle et belle figure, parée de cette expression mêlée de franchise et de hardiesse qui, de tout temps, a formé la physionomie du vrai marin.

Arrivés devant une très-belle maison de la rue de la Rampe, l'aspirant s'arrêta, saisit le marteau de la porte, le fit retomber plusieurs fois avec un tel fracas que, dans la rue, plus d'une persienne s'ouvrit et, se retournant vers l'officier :

— Vous ne voulez pas entrer, mon lieutenant? dit-il; ma mère serait enchantée de vous recevoir et vous trouveriez un lit tout prêt.

— Merci, Georges, répondit le lieutenant, vous le savez, je pars pour Morlaix.

— C'est différent, offrez mes respects à madame Daumont. Ah ! pardon, elle ne l'est pas encore, à mademoiselle Valérie.

Le lieutenant sourit, lui tendit la main et s'éloigna à pas pressés, au moment où un cri perçant, un cri de mère, annonçait que l'aspirant venait d'être reconnu.

Le lieutenant marchait vite, il arriva en quelques minutes à l'hôtel des Messageries. On ouvrait le bureau.

— Je viens arrêter une place pour Morlaix, dit-il à l'employé, qui se détirait devant ses gros registres verts sans avoir le courage de les ouvrir.

— Vous avez du temps à attendre, monsieur, répondit l'employé en bâillant.

— Combien ?

— Une heure.

— Une heure ! répéta l'officier d'un air désappointé.

Il tira sa montre, regarda l'heure à l'horloge du bureau afin de s'assurer qu'elles marchaient bien ensemble, sortit et se rendit sur le cours Dajot, cette belle promenade dont les Brestois sont si fiers. Il est superflu de le dire, à cette heure matinale, il ne s'y trouvait personne, et il put arpenter à l'aise les larges allées encore sombres. Quelles pensées occupaient son esprit? On pouvait hardiment assurer une chose : c'est qu'elles étaient d'une nature agréable. Son allure légère, son impatience fébrile, mais en quelque sorte souriante, sa physionomie expressive qui s'éclairait d'un rayon de joie intérieure, tout révélait qu'il se trouvait dans une de ces heures rapides de la vie où le bonheur s'approche de nous et semble régler son pas sur le nôtre, jusqu'au moment où, pour s'éloigner, le traître, ainsi que le Dieu mythologique, s'attache des ailes aux pieds. Dans ce moment, en effet, Léonce Daumont, récemment promu au grade de lieutenant de vaisseau, croyait être aussi sûr de tenir son bonheur d'homme que son grade d'officier, et nous allons nous en convaincre en le regardant penser et se souvenir.

Il faut bien quelquefois que le conteur mette au service de ses lecteurs certain lorgnon magique dont, ainsi que les princes orientaux des contes arabes, il a seul le secret.

Il remontait très-haut dans son passé, le beau jeune homme. Dans une rue de Morlaix, sa ville natale, il revoyait deux vieilles maisons si amicalement unies l'une à l'autre qu'elles semblaient n'en faire qu'une. Une simple cloison en torchis les séparait à l'intérieur; le puits était commun, et une murette, couverte l'été de valériane rose, élevait entre les deux jardins une barrière illusoire. Aussi, comme il voisinait avec sa voisine, une petite fille aux cheveux bruns, au baptême de laquelle il avait assisté en jaquette. Les parents se connaissaient intimement, et, entre Léonce et Valérie, il n'y avait pas un souvenir qui ne fût commun. On se disait bonsoir en frappant sur la cloison, on se rejoignait le matin en sautant par-dessus le mur. Léonce construisait des bateaux et des chariots pour les poupées de Valérie; Valérie, pour complaire à Léonce, qui aimait les chiens et les chevaux, laissait mettre une corde à sa fine ceinture, et, tenue en laisse par lui, bondissait comme un faon par les allées.

Enfin l'heure de la première séparation avait sonné. Léonce partait pour le collége de Lorient avec la pensée de devenir élève du Borda et de mourir, plus tard, grand amiral. Le matin, il avait pris congé assez gaiement, son nouvel uniforme lui plaisait fort et lui allait si bien; mais voilà qu'au moment de sortir, comme il s'élançait à la suite de ses parents, dans l'allée obscure une main avait saisi son bras et un sanglot étouffé s'était fait entendre. C'était Valérie qui le guettait au passage pour lui donner une bourse brodée en perles, fort laide, mais qu'elle avait faite pour lui. Et, homme, il se rappelait l'émotion involontaire, soudaine, qu'il avait ressentie en recevant le cadeau de l'aimante petite fille. Cette émotion surmontée, il avait enfoncé la bourse au fond de sa poche, et, désireux de donner, lui aussi, un souvenir, ne trouvant rien, absolument rien, et le temps pressant, il avait arraché violemment un des boutons brillants qui ornaient la manche de sa veste d'uniforme et le lui avait glissé dans la main en disant :

— Va, je garderai bien ta bourse, ne perds pas mon bouton.

A ces naïves scènes d'enfance, qui le faisaient sourire, il en succédait d'autres qui le faisaient rêver. Aspirant de marine, il avait

revu Valérie dans la fraîcheur de ses seize ans, il l'avait retrouvée aimante et bonne, et il s'était mis à l'aimer follement et tout de bon cette fois. Il y avait entre eux une grande différence de fortune et cependant quand, devenu enseigne, il osa se déclarer, madame Brizeau n'avait posé qu'une condition, c'est que le mariage n'eût lieu que lorsqu'il serait nommé lieutenant de vaisseau.

Peut-être comptait-elle sur l'inconstance propre à la jeunesse.

Si cela était, elle s'était trompée. Confiants, ils attendirent, sans se troubler ni se plaindre. Léonce était allé chercher aux colonies le grade tant désiré : il venait de l'obtenir, et, par un de ces hasards qui se rencontrent souvent dans la vie aventureuse des marins, il avait eu la possibilité de revenir en France avant le temps fixé, et son retour devait grandement surprendre sa fiancée, qu'il n'avait pas voulu avertir. Il se figurait à l'avance sa joie, son saisissement; il était bien heureux.

Ces pensées l'occupèrent une demi-heure, et puis l'attente devenant de plus en plus insupportable, pour la tromper, il tira de sa poche une lettre couverte d'une fine écriture de femme, et la parcourut.

C'était la dernière lettre de madame Brizeau. Elle était déjà ancienne de date; la traversée, n'ayant pas été directe, avait été fort longue; mais elle contenait des choses qu'il ne se lassait pas de lire. Madame Brizeau lui peignait l'impatience avec laquelle on l'attendait, la joie que sa promotion avait causée à Valérie et à elle-même; elle l'appelait, par anticipation : mon cher enfant. D'après cela, il ne faut pas s'étonner que cette lettre, lue et relue pendant la traversée, eût toujours de l'intérêt pour lui et l'aidât en ce moment à tuer le temps.

Enfin les horloges de la ville sonnèrent le quart moins de cinq heures.

Il partit comme une flèche, et, une demi-heure plus tard, il quittait Brest.

La diligence n'est pas le chemin de fer, et la matinée était déjà avancée quand on aperçut Morlaix, la bizarre et jolie petite cité si gracieusement jetée entre ses deux collines. La voiture courait au

galop de ses six chevaux sur les pavés retentissants, et Léonce, par la portière ouverte, la devançait du regard. Il croyait se le rappeler, on devait passer devant la maison occupée par madame Brizeau. Tout à coup une expression singulière assombrit sa physionomie; il passa machinalement sa main sur ses paupières, comme quelqu'un qui croit que ses yeux le trompent, et pencha la tête au dehors, pour inspecter d'un coup d'œil le trajet parcouru. Au bout de la rue, à droite, située un peu en arrière des maisons voisines, et par cette raison même, facile à reconnaître, une maison à deux étages montrait en plein soleil sa façade morne. Du rez-de-chaussée aux mansardes, tout était clos, et cela lui donnait l'air d'une maison-tombeau placée parmi les habitations des vivants. Cette maison fermée, s'élevant entre cour et jardin, la seule de la rue, c'était bien celle que madame Brizeau était venue habiter quand une mesure administrative l'avait chassée de l'antique maison paternelle. Et de voir inhabité ce logis qu'il s'attendait à trouver riant, de voir sinistrement closes ces fenêtres derrière lesquelles il avait espéré surprendre en passant une ombre aimée, le bouleversait. Dans le regard rapide, investigateur, qu'il jeta à l'habitation par-dessus le portail fermé, il y avait déjà de l'angoisse. Il vit un parterre aux allées pleines d'herbes, des arbustes dont les branches folles s'enchevêtraient en désordre, et il se rejeta dans le fond du coupé en poussant un cri rauque à demi étouffé. Il était seul, il pouvait se laisser aller au pressentiment qui lui étreignait le cœur. Chose étrange, il ne pensait ni à une absence, ni à un voyage. Il se disait que, dans cette maison, la mort avait passé.

Quand les chevaux, le poil fumant, l'écume au mors, s'arrêtèrent frémissants à la porte de l'hôtel, il sauta à terre, entra au bureau, et arrêtant le premier individu qui se présenta à lui :

— Pourquoi la maison de madame Brizeau est-elle fermée? demanda-t-il d'une voix sifflante.

— Pourquoi? répéta le commissionnaire, que l'air étrange du questionneur ébahissait.

— Oui, pourquoi? répéta Léonce en posant sa main crispée sur

l'épaule de cet homme grossier, dont il attendait une parole de vie ou de mort.

— Parce qu'elle est morte, mon officier. Eh! là, vos doigts me tenaillent, pas si dur, que diable!

— Elle est morte! madame Brizeau est morte!

— Pardi, quoi d'étonnant à cela, est-ce qu'on ne meurt pas tous les jours?

Et, sur cette réflexion philosophique, le facteur se débarrassa de l'étreinte de Léonce, qu'une émotion mal définie, qui tenait de la joie et de la douleur, stupéfiait. Cela ne dura qu'un instant. Il enfonça sa casquette sur ses yeux pour ne pas être trop fréquemment reconnu, par conséquent arrêté, dans cette ville dont il connaissait plus ou moins tous les habitants, et se rendit chez son frère. Là, il apprit tout. Madame Brizeau était morte presque subitement, il y avait près de trois mois; la lettre qu'elle avait adressée à son futur gendre avait été la dernière lettre qu'elle eût écrite. Valérie habitait Brest avec son tuteur et ne donnait que très-rarement de ses nouvelles. On ne la supposait pas très-heureuse avec sa tante, madame Royer, qui s'était montrée à l'égard de la famille Daumont d'une froideur qui touchait à l'impolitesse, ce qui ne laissait présager rien de bon pour les relations à venir.

Léonce fit peu d'attention à ces détails, sur lesquels sa belle-sœur appuyait avec l'âpreté propre à l'amour-propre froissé. Valérie restait libre, il avait foi en elle, et il ne prévoyait pas l'ombre d'un obstacle. Il fit à la hâte quelques visites obligées et repartit par le courrier du soir. Il n'avait qu'une pensée fixe : revoir sa fiancée; il ne demandait que cela.

Arrivé à Brest, il se dirigea résolûment vers la demeure de M. Royer. L'heure était bien matinale pour une visite, mais ces questions puériles de convenance n'ont pas de poids quand les intérêts du cœur sont en jeu. Si Valérie avait demeuré seule, il eût attendu; elle demeurait chez sa tante, l'heure n'existait pas pour lui. A peu près au milieu de la rue dont il cherchait le numéro 17, il s'arrêta saisi d'émotion. D'une rue en face venaient de déboucher des personnes : une vieille femme coiffée du long bonnet des Mor-

laisiennes; une jeune fille en grand deuil, d'une taille élégante et de la plus charmante figure. Elle marchait les yeux baissés, son clair voile de gaze rabattu sur ses traits; dans l'expression générale de sa physionomie, il y avait je ne sais quelle suave tristesse qui en augmentait la douceur. Le cœur du marin battait à coups pressés cette fois dans sa poitrine : sa fiancée était devant lui, mais ils étaient dans la rue; il continua de marcher plus lentement; il la vit s'arrêter devant une porte et l'ouvrir; il se précipita en avant, et, écartant sans façon la vieille servante, il entra sur ses pas dans un grand vestibule dont la porte vitrée ouvrait sur le jardin. Là, il s'arrêta et prononça tout haut son nom. La jeune fille tressaillit, se détourna :

— Léonce ! cria-t-elle en pâlissant.

Ce cri vibrait de tendresse. Il se découvrit, s'approcha d'elle, lui prit la main et la conduisit sur une causeuse.

Elle s'y laissa tomber et, assaillie par ses cruels souvenirs, se rappelant sa mère qui n'était plus là comme autrefois pour le recevoir, elle fondit en larmes. Le jeune homme avait plié un genou et couvrait de baisers sa main qu'il tenait entre les siennes.

— Chère Valérie, disait-il, j'ai appris le malheur qui nous a frappés tous deux, je veux vous consoler à force de bonheur; maintenant rien ne nous séparera plus; j'ai obéi à sa dernière volonté, je vous appartiens maintenant tout entier, désormais c'est fini, il n'y aura plus de séparation entre nous, nous souffrirons ensemble, nous serons heureux ensemble.

En ce moment une porte se ferma tout près d'eux.

Valérie se leva, et fixant sur Léonce ses yeux encore pleins de larmes :

— Cher Léonce, dit-elle rapidement, mais d'une voix ferme, je ne pourrai peut-être pas vous voir seul d'ici d'ici longtemps, mais écoutez bien ceci : Quoi qu'on puisse faire, je n'aurai d'autre volonté que celle de ma mère, je ne porterai pas d'autre nom que le vôtre; soyez patient, je serai fidèle. Voici ma tante; entrez dans ce petit salon, je vais redescendre; mais je ne veux pas qu'elle me voie en cet état.

Elle lui montra une porte du geste et sortit par une autre, le laissant tout abasourdi des paroles qu'il venait d'entendre. La vieille servante, qui avait assisté de loin à la scène de la reconnaissance, s'approcha alors et lui ouvrit la porte de l'appartement qu'elle lui avait désigné. Il y trouva Mme Royer.

Mme Royer était une femme en deçà de cinquante ans, grande, épaisse, au teint fortement coloré. Cette figure grasse, légèrement enluminée, animée par des yeux noirs très-vifs, avait au premier aspect une expression joviale, souriante, presque voisine de la bonté ; mais en y regardant de près on découvrait de l'astuce dans le regard et dans la bouche des contractions qui ont leur éloquence.

En reconnaissant Léonce Daumont, ses lèvres, entr'ouvertes par un dernier sourire, devinrent rigides, au coin se creusèrent deux rides profondes où semblèrent se loger la malignité et l'ironie, son regard s'arma de dureté. Cette visite, en effet, lui était souverainement désagréable ; voici pourquoi : Mme Brizeau, surprise par la mort, n'avait pu choisir elle-même un tuteur pour sa fille, et la loi avait désigné M. Royer. Il avait dû se mêler des affaires financières de sa pupille, connaître à fond la fortune dont elle allait jouir. Or, cette fortune, sagement administrée, augmentée tout doucement par les économies de Mme Brizeau, était beaucoup plus considérable qu'on aurait pu le supposer. Valérie avait averti son oncle et sa tante du projet d'avenir formé par sa mère, projet que son cœur ratifiait complètement. Ils en parurent particulièrement dépités et lui dirent assez sèchement qu'un officier sans fortune n'était pas un parti pour elle. Le fin mot de l'histoire était qu'ils auraient bien voulu de Valérie pour belle-fille, maintenant qu'ils pouvaient à coup sûr supputer ses revenus, et que ces arrangements les contrariaient grandement. M. Royer, tout en regrettant cet état de choses, se tint pour battu, mais sa femme se résolut à lutter. Les femmes de cette trempe ne reculent que devant le fait accompli ; tant qu'il y a une lueur d'espoir, une possibilité matérielle, elles combattent, elles s'accrochent à un cheveu et finissent souvent par en faire un câble. Un mois après l'entrée de Valérie chez elle, sa

détermination était prise. Un moment elle avait hésité devant les difficultés et, faut-il le dire? l'odieux de l'entreprise; mais son fils, en s'éprenant d'une belle passion pour sa cousine, se fit son auxiliaire et la poussa dans la voie des résistances et des perfidies. On ne peut refuser de travailler au bonheur de ses enfants, et, en définitive, elle avait deux ans pour accomplir son œuvre, Valérie n'étant majeure, c'est-à-dire libre, que dans deux ans.

L'arrivée imprévue de Léonce était le signal des hostilités, et au fond du cœur elle aurait préféré savoir son adversaire en Amérique; mais comme elle avait toujours pensé qu'un jour ou l'autre on le verrait apparaître pour défendre lui-même sa cause, la première impression désagréable passée, elle se remit et accueillit le plus naturellement du monde cet homme dont, pour satisfaire sa soif de richesses, elle allait essayer de détruire le bonheur. Les natures loyales n'admettent pas facilement la ruse et la trahison. Malgré les claires insinuations de sa belle-sœur, Léonce s'était refusé à croire qu'on en voulût à son amour; mais les paroles trop explicites de Valérie avaient amené une demi-conviction et son sang commençait à bouillir dans ses veines. Il salua gravement Mme Royer et arrêta sur elle son franc regard : une explication lui brûlait les lèvres. Elle lui sourit, elle eut la méchanceté de lui sourire; brusquer les choses lui paraissait maladroit; elle espérait louvoyer encore quelque temps, ainsi que le disent les marins.

— Je commencerai par vous demander pardon de me présenter à cette heure chez vous, madame, dit le jeune homme, qui n'entendait pas prendre un chemin de traverse pour en arriver à son but, mais que l'accueil banalement poli, nuancé à dessein d'un peu d'étonnement, de Mme Royer, rappelait machinalement aux lois de la convenance.

— Il est, en effet, un peu matin pour une visite, répondit-elle; mais, comme je suppose, si elle s'adresse à mon fils, je vais....

— En aucune façon, madame, c'est à vous et à monsieur Royer que je désire parler; c'est mademoiselle Valérie que je viens voir.

Madame Royer s'appliqua sur la figure une expression stupéfaite qui eût trompé tout autre que Léonce, trop bien averti pour se laisser prendre à cette comédie.

— Cette dernière prétention ne peut vous étonner, madame, continua-t-il bravement. Dans ma position à l'égard de mademoiselle Brizeau, je ne fais qu'user de mon droit.

— J'avoue, dit Mme Royer en passant la main sur son front, que je ne comprends pas ces paroles, au moins étranges, monsieur.

Léonce rougit d'impatience. Cette ignorance si bien feinte l'irritait outre mesure.

— Puisque vous paraissez l'ignorer, madame, reprit-il d'un ton bref, permettez-moi de vous mettre au courant de ce qui s'est passé. J'aimais mademoiselle Valérie; madame Brizeau avait accueilli favorablement ma demande, mais en remettant notre mariage à l'époque de ma nomination de lieutenant de vaisseau. Je le suis depuis trois mois et je venais réclamer l'exécution des promesses qui m'avaient été faites, quand j'ai appris le malheur qui avait frappé ma fiancée. La mort de madame Brizeau est une grande perte pour nous; mais enfin rien n'est changé dans la situation, et il est bien naturel que ma première visite à Brest soit pour celle qu'avec votre agrément, madame, j'espère être assez heureux pour pouvoir appeler ma femme dans quelques semaines.

— Dieu, monsieur, comme vous y allez! s'écria Mme Royer en joignant ses deux belles mains; mais vous perdez complétement la tête.

— Madame!

— Mais c'est vrai. Voilà une pauvre enfant qui pleure encore sa mère, et vous croyez qu'elle va se laisser ainsi traîner à l'autel. C'est faire trop bon marché de sa sensibilité et des plus simples convenances. D'ailleurs, je ne sais trop au juste que penser de ce que vous appelez vos droits ; j'ai bien entendu parler en l'air de la cour assidue que vous avez faite à ma nièce, des projets que ma belle-sœur a pu former, mais qui, n'étant pas réalisés, restent à l'état de projets. De là à une conclusion aussi prompte il y a loin, et je ne sais trop si Valérie elle-même se croit aussi indissolublement engagée.

— C'est ce qu'elle va vous dire elle-même, madame, dit Léonce en se levant pâle d'émotion, la voici.

Valérie, suivie par son oncle, entrait en effet.

Léonce fit un pas vers elle, la salua, et se redressant :

— Mademoiselle, dit-il d'une voix vibrante, avant de m'adresser à ceux sous la dépendance desquels vous vous trouvez, je veux savoir si vous êtes dans l'intention de remplir les engagements pris entre nous. J'ai tenu ma promesse, voulez-vous tenir la vôtre? C'est à votre volonté libre que je m'adresse, c'est votre cœur seul qui doit guider votre réponse; je vous demande : Voulez-vous être ma femme?

Valérie baissa ses longues paupières.

— Ma mère voulait que je le devinsse, et je le veux, dit-elle.

Dans ce moment où, devant le danger qui les menaçait, ils renouvelaient en quelque sorte solennellement leur pacte d'affection, ils étaient vraiment charmants à voir, les deux fiancés. Lui, portant haut et d'un air de défi son beau front couronné de cheveux blonds, la regardant de son œil hardi et loyal que l'émotion semblait grandir; elle, le front incliné, la voix émue, parée de sa modestie et de sa grâce.

— Vous l'avez entendue, Madame, reprit Léonce en s'adressant à Mme Royer; permettez-moi maintenant de vous adresser ma demande officielle. Vous remplacez la mère que nous avons perdue, laissez-moi espérer que vous m'accorderez, quand vous me connaîtrez mieux, les sentiments d'affection dont elle m'honorait.

— Vous nous permettrez, à M. Royer et à moi, un peu de réflexion, Monsieur, répondit ironiquement Mme Royer; je m'en aperçois, nous sommes en plein roman; mais un tuteur prudent résiste à ce genre d'étourdissement et cherche avant tous les véritables intérêts de ses pupilles.

Et comme Léonce ouvrait la bouche pour protester, elle se leva et lui dit avec une certaine aigreur :

— Insister maintenant sur ce sujet est inutile, Monsieur; nous vous ferons connaître un de ces jours notre réponse et la réponse raisonnée de ma nièce.

Sur un regard de Valérie, Léonce salua et sortit, reconduit par M. Royer. Quand celui-ci revint dans le petit salon, il trouva sa femme seule et songeant, le front appuyé sur sa main.

— Ces deux enfants-là ont, ma foi, l'air de s'adorer pour tout de bon, dit-il avec un hochement de tête, et je crois que nous nous y sommes pris trop tard. Pourquoi ne les laisserions-nous pas se marier? Auguste ne manquera pas de femme.

— Et où trouveras-tu pour lui une fortune toute venue et un pareil mobilier? repartit brusquement son épouse.

— Ce serait une belle affaire, je le sais bien, et la petite est gentille; mais elle en tient pour Daumont et tu ne réussiras pas à faire aimer ton fils.

— Qui sait? Auguste est joli garçon, jeune, amoureux, et elle le voit sans cesse. Celui-ci s'embarquera au premier jour, et ce ne serait pas la première fois que les absents auraient eu tort. L'important c'est de gagner du temps, d'éloigner le prétendant et de laisser agir Auguste. Je ne veux pas violenter les inclinations de ma nièce, mais il m'est bien permis d'embrasser les intérêts de mon fils et de le préférer à un étranger. Ainsi donc, tiens-le toi pour dit, tu refuseras net ton consentement au mariage de ta nièce avec M. Daumont, en alléguant son manque de fortune. Beaucoup de gens seront de ton avis; Valérie jettera d'abord les hauts cris, je m'y attends, et puis elle se fera tout doucement à l'idée d'épouser son cousin.

— Mais lui?

— Qui lui?

— Léonce Daumont.

— Ah! sois donc tranquille, il ne mourra pas de chagrin. Vous autres hommes, vous n'avez pas notre sensibilité, il s'en faut bien, et vous vous consolez toujours d'une façon ou d'une autre.

Certes, personne n'aurait pu croire que madame Royer fût une femme sensible, mais, il faut le dire, chacun est sensible à sa manière.

II.

— M. Daumont, messieurs, ne sauriez-vous m'indiquer le lieu où je le trouverai?

Cette question était adressée par un grand jeune homme blond, d'une figure assez niaise, mais d'une tournure fort élégante, à un groupe d'officiers de marine arrêtés sur le port.

— Le lieutenant Daumont est sans doute au Borda, répondit l'un d'eux.

— Il n'y est pas, monsieur; il y a plus d'une demi-heure qu'il a fini son cours.

— Alors, il est chez lui.

— Non.

— Tenez, jeune homme, le voilà, dit un vieux capitaine de vaisseau en étendant le bras, là-bas, vers le nord-ouest; hâtez-vous, car il file joliment son nœud; du reste, c'est vers son logement qu'il a l'air de se diriger.

Le jeune homme s'élança vers le personnage qu'on lui indiquait et que ses yeux, affectés de myopie, n'avaient pas su reconnaître.

— A-t-il l'air effaré ce matin, ce petit Royer! dit en riant un de ceux qu'il venait de quitter.

— Et cette recherche qu'il fait de Daumont est au moins assez singulière, ajouta un autre. Veut-il couronner la conduite astucieuse de sa mère et ses menées contre notre pauvre camarade en lui proposant un cartel? Ce serait, ma foi, plus loyal, et j'offrirais de grand cœur à Léonce d'être son second.

Le jeune homme qui courait en ce moment après Léonce Daumont, et qui n'était, en effet, autre que le cousin de Valérie, son rival, paraissait fortement impressionné, mais on ne pouvait raisonnablement lire sur son visage ému que ce qu'il allait dire à Léonce fût d'une nature aussi belliqueuse. Il le rejoignit au moment où l'officier de marine mettait le pied sur le seuil de sa porte.

Haletant de sa course, il posa sans parler sa main sur son épaule pour le forcer de s'arrêter. Léonce se détourna, et, le reconnaissant, recula violemment.

— Que me voulez-vous, Monsieur? demanda-t-il avec hauteur.

— Je viens vous chercher, Monsieur ; elle veut vous voir, murmura le jeune homme.

Léonce sourit amèrement.

— Que signifie cette nouvelle comédie? dit-il. Vous venez me chercher, vous, et pour aller chez votre mère. Jamais!

— Monsieur, elle est plus mal; venez.

Léonce pâlit.

— Ah! dit-il d'une voix sourde, s'ils me l'ont tuée, malheur à eux!

Et il sortit, et prit en courant le chemin qui conduisait chez Mme Royer.

Pendant qu'il parcourt ce trajet, précédant Auguste Royer, qui le suit la tête basse et le visage consterné, il sera bon de remonter un peu le passé et d'analyser rapidement les événements, depuis le jour où Léonce, pour la première fois depuis son arrivée, s'était présenté devant Valérie. Pour gagner du temps, ainsi que le disait Mme Royer, elle avait formellement déclaré à sa nièce que son tuteur refuserait son consentement à son mariage avec le lieutenant Daumont, mais qu'une fois devenue majeure, elle l'épouserait, si cela lui plaisait et à leur grande satisfaction à tous. « Car, tu sens bien, disait la perfide femme, que si nous n'osons prendre sur nous de t'accorder notre consentement pour un si pauvre mariage selon le monde, nous serons enchantés de te voir épouser ce brave garçon, du moment que notre responsabilité sera mise à couvert. »

Valérie, élevée dans la retraite par sa mère, ne savait pas trop encore se méfier des apparences. Elle ajouta presque foi à ces trompeuses paroles et fit savoir à Léonce que, toute réflexion faite, elle ne braverait pas le mécontentement de sa seule parente et qu'elle ne se marierait que majeure. La jeune homme trouva qu'elle outrait les convenances, qu'elle le sacrifiait à des querelles de

parenté, selon lui, parfaitement insignifiantes au fond, mais il se soumit. Seulement il se promit de ne pas déserter le champ de bataille, et il parvint à se faire nommer professeur au Borda. On se le rappelle, Mme Royer avait eu d'autres espérances, elle avait compté sur un réembarquement. Il fallut bien prendre son parti, se résigner à le recevoir de temps en temps, à le trouver sans cesse sur son chemin et à s'entendre dire ce propos : Puisque ces deux jeunes gens paraissent si bien décidés à s'épouser, que ne leur en laissez-vous la liberté ?

Pendant un an elle cajola sa nièce, essaya, par une feinte tendresse, d'acquérir de l'empire sur son caractère, et fit tout ce qu'elle put pour perdre Léonce dans son esprit. D'un autre côté, Auguste mettait tout en œuvre pour plaire à sa cousine, il l'entourait de petits soins, l'accablait de déclarations et employait toutes les séductions pour tâcher de s'insinuer dans son cœur. Valérie persista dans son système de résistance passive, et, au bout d'nn an, la mère et le fils ne se trouvèrent pas plus avancés qu'au premier jour. Alors Mme Royer jeta le masque et changea de tactique. Elle ferma sa maison à Léonce et évita avec soin toute occasion de le rencontrer.

(La fin à la prochaine livraison).

ZÉNAÏDE FLEURIOT.
(Anna Edianez.)

POÉSIE.

SUR LA JETÉE.

A M***, INGÉNIEUR.

Vous et moi, quand la nuit commence,
Nous guettons, sur la rade immense,
Dans un émoi silencieux,
Les vaisseaux s'allumant dans l'ombre,
Les phares dans l'horizon sombre,
Et les étoiles dans les cieux.

Le travail du port nous captive.
Nous guettons la locomotive,
Dragon rouge, au souffle de feu,
Qui vient rugir dans nos oreilles.
Puis nous discutons ses merveilles :
J'en fais une hydre ; vous, un Dieu !

Nous guettons l'habile manœuvre
Que rien n'arrête dans son œuvre,
Ni la fatigue, ni la nuit,

Et qui, de sa place enfumée,
Aspire l'haleine enflammée
Du *dragon rouge* qu'il conduit.

Je le plains ; mais vous, au contraire,
Vous admirez le téméraire :
Vous aimez l'homme, en son labeur,
Semant le grain des industries ;
Moi, j'aime la fleur des prairies.
A vous, le grain ! à moi, la fleur !

Vous trouvez la fleur inutile ;
Moi je trouve le grain stérile. —
Que semez vous qui soit réel ?
Est-ce une manne nourrissante,
Et saine, et toujours renaissante,
Comme la manne d'Israël ?

Créez-vous les choses sublimes ?...
Vous avez renversé nos cimes,
Vous avez détruit nos forêts,
Brisé nos monuments celtiques,
Et déplacé nos croix antiques,
Pour faire une place au Progrès !

Le Progrès vous en tient-il compte ?
Pour lui votre courage affronte
Les épreuves et le péril,
La vie, en des cavernes sombres,
La mort même sous des décombres !
Le Progrès le remarque-t-il ?

Non ! — Il marche !... il marche, sans trève !
Il monte, comme un flot de grève ;
Il déborde.... pour rejaillir

Sur le palais, sur la chaumière,
Vous disant qu'il est la lumière
Et la loi.... qu'il ne peut faillir !

Vous, vous le croyez. — Moi, j'en doute. —
Ne suivons-nous pas même route ?
Hélas ! irais-je à reculons ?
Moi, j'admire les touffes d'herbes ;
Vous, la faux qui fauche les gerbes ;
Moi, les épis ; vous, les sillons.

Aussi, quand nous causons ensemble
Sur le Progrès, moi, je ressemble
Au moins sage des écoliers.
Je vous dis : — « A quoi bon ces choses,
» Puisque nous possédions des roses
» Et de grands bois de peupliers ?

» Puisque nous avions, en Bretagne,
» De beaux troupeaux, dans la campagne,
» Dans les villes, des cœurs chrétiens,
» A quoi bon l'hydre dévorante
» Qui viendra, dans sa course errante,
» Peut-être nous ravir ces biens ?

» Moi, je n'avais pas besoin d'elle,
» Pour aller avec l'hirondelle,
» Franchissant cités ou déserts,
» Oasis ou bien cataclysmes :
» Je voyage au milieu des prismes,
» Sur l'aile folle de mes vers !

» Je vois tout à travers mes rêves :
» Les pépites d'or, sur les grèves,
» Les minerais et les cailloux,

» Les blocs de marbre de Carrare,
» La beauté, cette fleur si rare !
» Et le bonheur, ce fruit si doux !

» Pour vous, homme à la vie active,
» Moi, dont l'âme est contemplative,
» Je suis un vaisseau sans agrès.
» Vous, vous êtes infatigable,
» Nouveau Sisyphe de la fable,
» Ou nouveau pionnier du Progrès !

» Vous avancez, en vain, sans cesse,
» Comme un homme qui, dans l'ivresse,
» Voudrait remonter des hauteurs,
» Croyant que Dieu, qui fit les hommes,
» Lui, qui n'en fit que des atomes,
» Créait en eux des créateurs ! »

*
* *

Ah ! vanité ! faiblesse humaine !
O science ! petite naine !
Toi, qui nous imposes ta loi,
Courbe-toi ! — Dieu seul peut instruire ! —
Courbe-toi ! — Dieu seul peut construire ! —
Dieu seul peut créer ! — courbe-toi !

Mme AUGUSTE PENQUER.

Brest, août 1863.

LA CRITIQUE BRETONNE.

I.

I. BUEZ HOR ZALVER JEZUZ-KRIST *gant ann Ao. Iann-Willou Herri, belek.* (VIE DE NOTRE SAUVEUR JÉSUS-CHRIST, par M. J.-G Henry, prêtre) [1].

II. JEZUZ-KRIST SKOUER AR GRISTENIEN (*De Imitatione Christi*), traduction du colonel Troude et de M. G. Milin [2].

C'est seulement de nos jours qu'on a commencé à soumettre au jugement de la critique les œuvres écrites en langue bretonne. Un maître auquel rien ne restait étranger de ce qui se publiait en Europe, M. Fauriel, membre de l'Institut et professeur à la Sorbonne, fut l'un des premiers à remarquer et à apprécier les produits de l'esprit celtique. Ses articles des *Annales philosophiques et littéraires* firent tomber bien des préjugés répandus contre l'idiome et la culture intellectuelle des peuples bretons.

Le *Journal des Savants*, malgré son rigorisme traditionnel bien connu, ne crut pas se compromettre en suivant l'exemple de l'illustre philologue : deux de ses rédacteurs les plus autorisés, Abel Rémusat d'abord, et plus tard Charles Magnin, se livrèrent à des travaux approfondis, l'un sur la langue, l'autre sur la poésie des habitants de l'Armorique.

Les *revues* étrangères, celle de Genève, rédigée par un celtiste

1 Quimperlé, Guffanti-Breton (1858), 1 vol. in-18.
2 Brest, Lefournier (1864), 1 vol. in-18.

habile, M. Pictet; celles d'Angleterre ; celles d'Allemagne, patrie de Zeuss, dont on ne louera jamais trop les *Grammatica celtica*, sans parler de nos principaux recueils français, ne dédaignèrent pas d'étudier les monuments d'une littérature désormais admise au droit de cité comme une des plus originales de l'Europe. Personne n'a oublié que chez nous-mêmes, en Bretagne, une revue fondée il y a vingt ans, par M. de Courson, étudiait alors sur place et pour bien dire à la source vive le génie dont les inspirations poétiques faisaient l'étonnement des étrangers.

Personne aussi n'ignore qui était le conseil et le guide de cette publication nationale : je n'ai pas besoin de nommer un évêque dont le souvenir vivra toujours. Le mouvement qu'il favorisa pendant douze années et dont je fais l'histoire ailleurs [1], ce mouvement, un peu ralenti par suite de sa mort, a recommencé et continue. Un patron éminent désire remplacer près des écrivains de la Basse-Bretagne le protecteur illustre qu'ils ont perdu.

Mgr l'archevêque de Rennes, qui est Breton non-seulement de cœur (tous nos évêques le sont) mais de race, porte à la langue de ses compatriotes un intérêt dont il m'a été donné d'avoir personnellement la preuve. L'importance de cette langue à tous les points de vue, mais surtout au point de vue religieux et moral, ne pouvait échapper à un esprit aussi élevé. De ses ouailles, plus de la moitié parle l'ancienne langue celtique, n'est catéchisée, prêchée, confessée que par des prêtres qui la parlent, ne lit que des livres bretons. D'où suit naturellement, aux yeux de l'archevêque, la nécessité de multiplier ces livres, nécessité augmentée chaque jour par l'accroissement des écoles. Il n'en manque pas d'écrits *ad libitum ;* ce sont pour la plupart des ouvrages du dernier siècle et du commencement du nôtre. Les auteurs s'imaginaient atteindre la perfection en se rapprochant le plus possible du français, et en s'éloignant autant qu'ils le pouvaient de la langue de nos campagnes, qui pourtant, selon l'observation si juste de M. Fauriel, « s'est conservée dans un

1 Dans la *Bretagne contemporaine* de l'éditeur Charpentier, en voie de publication, (Paris, quai des Grands-Augustins, et Nantes.)

état de pureté qu'on était loin de soupçonner. » Evidemment de pareilles productions étaient un acheminement, non pas au français, mais à un patois quelconque. Elles étaient propres à dégoûter peu à peu de leur langue maternelle, non-seulement les Bretons instruits, mais le peuple lui-même. La difficulté était de les remplacer par des meilleures. Elle n'arrêta point ceux que le mal croissant inquiétait. Leurs efforts, couronnés de succès sous l'épiscopat de Mgr Graverand, ne peuvent que redoubler aujourd'hui : l'archevêque des Bretons souhaite que son avènement soit pour les amis de la Bretagne-bretonnante un sujet de se réjouir. Mais il ne se borne pas à des vœux stériles : par une inspiration toute patriotique et vraiment paternelle, il vient de s'adresser à ses enfants de la Basse-Bretagne dans leur cher et vénérable idiome ; il leur parle la langue que parlait à leurs pères le grand saint dont il est, après tant de siècles, le successeur inespéré, et ses paroles ont pour but de leur recommander un livre appelé à seconder énergiquement l'œuvre pieuse et nationale entreprise dans sa province en faveur des classes populaires. Les voici textuellement; c'est avec orgueil et reconnaissance qu'on les lira :

.... *E kredomp ann ober-ze eunn dra vad ha talvouduz braz evit dougen frouez burzuduz a c'hras hag a zilvidigez etowez pobl Breiz-Izel, hag evit digas ive eleiz a eneou da wir anaoudegez ha karantez hon Aotrou J. K., enn eur vro hag e deuz miret c'hoaz, enn amzer-ma, feiz hag eeunder ar gristenien goz.*

« .... Nous croyons que cette œuvre est utile et très-avantageuse pour porter d'admirables fruits de grâce et de salut parmi le peuple de la Basse-Bretagne, et aussi pour amener beaucoup d'âmes à la vraie connaissance et à l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans un pays qui a su jusqu'à ce jour conserver la foi et la simplicité des anciens chrétiens. »

Le livre au frontispice duquel se trouve cette honorable recommandation est la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, « écrite dans le langage le plus correct (*skrivet er freasa iez*), comme s'exprime l'archevêque lui-même, par le colonel Troude et M. Milin.

« Nous engageons les Bretons de la province que Dieu a confiée

à notre garde, continue M. Saint-Marc, à lire souvent et attentivement ce saint livre. »

.... *E pedomp Bretoned ar Brovins lezet gan-e-omp da ziwall gant J. K., da lenn aliez hag azevri al levr santel hanvet diaraok.*

Je l'ai donc lu avec l'attention recommandée de si haut, et je viens rendre compte de mes impressions aux lecteurs de cette *Revue ;* mais je veux examiner d'abord un autre livre précédemment publié avec l'approbation de Mgr de Quimper et de Léon, et dont le manuscrit aurait mérité celle de Mgr de Rennes.

L'auteur, M. l'abbé Henry, porte un nom familier à tous ceux qui se sont occupés de la langue bretonne. Il est le doyen des ecclésiastiques philologues de Cornouaille, il y inspire le même respect que M. le curé de Taulé dans le pays de Léon, que M. le curé de Saint-Laurent au pays de Tréguier, et Mgr Le Joubioux au diocèse de Vannes. Nos lecteurs ont pu le juger comme poète; un Gautier de Coincy breton aurait signé cette hymne à la Vierge que M. Louis de Kerjean a dérobée, pour notre plaisir, à la modestie de l'auteur. Comme prosateur, il a traduit une partie de l'Ancien-Testament, il a rédigé presque seul les deux premiers volumes des *Annales bretonnes de la Propagation de la Foi,* publication périodique d'une importance capitale, mais à la tête de laquelle on remarque trop aujourd'hui son absence; enfin, il a écrit cette vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est une réponse indirecte à l'Évangile defantaisie récemment accommodé au goût de ceux que la vérité scandalise. Maintenant, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise ! l'Evangile dont je parle venait à franchir la frontière bretonne, il aurait le sort que le renard de l'apologue éprouve, quand, déguisé en prédicateur, il est reconnu, pourchassé, mis en capilotade par ses auditeurs indignés.

L'abbé Henry réunit en faisceau les affirmations mêmes des témoins des actions de Jésus ; il leur donne pour prolégomènes les paroles des prophètes qui ont annoncé ces actions; il les éclaire par des commentaires dont la substance est tirée des Pères de l'Eglise, et la trame de son récit est si ferme que, semblable à la robe de Notre-Seigneur, on ne pourrait la diviser qu'en la déchi-

rant. Dussé-je être accusé d'un peu trop de patriotisme, je dirai que de tous les livres récemment publiés sur ce divin sujet, il en est peu qui m'aient autant frappé par la netteté, la vigueur, la simplicité évangélique. Ce n'est pas, il est vrai, la voix électrisante d'un Lacordaire, c'est l'accent doux et pénétrant du bon curé d'Ars.

Une seule chose m'a étonné dans cet ouvrage : je n'y ai pas retrouvé la première méthode de l'écrivain. Si la correction grammaticale y est bien la même qu'ailleurs, il n'en est pas toujours ainsi de l'originalité de l'expression et de la régularité orthographique. Je me demandais à quoi attribuer une déviation pareille, quand une circonstance fortuite m'a fourni une réponse qu'il m'est pénible de rapporter, mais difficile de tenir secrète : l'auteur a subi volontairement une censure qui honore son abnégation, mais pas au même degré, je crois, le discernement de son trop scrupuleux censeur. Une feuille égarée du cahier où ce dernier (à qui Dieu fasse paix !) a consigné ses observations, m'est tombée sous les yeux, et j'y ai trouvé, il faut le dire, des choses assez singulières. Je ne citerai pas l'invitation sans cesse renouvelée à l'auteur d'avoir à rejeter comme peu dignes du style noble les mots empruntés à la langue bretonne rustique, et d'avoir à les remplacer par des équivalents français ; je me bornerai à indiquer le principe de critique de l'Aristarque.

Dans des réflexions très-sensées sur les livres qu'on doit mettre entre les mains des classes populaires en Basse-Bretagne, l'auteur disait : (je traduis)

« La Basse-Bretagne est une terre heureuse ! Jusqu'à présent on n'y a prêché aucune fausse doctrine ; le breton a été une barrière puissante contre les prédications des hérétiques et les mauvais livres des incrédules et des libertins de France. Mais il y a quelque cause de craindre pour l'avenir : on ne tient pas assez à la langue bretonne, on ne l'estime, on ne l'étudie pas assez. On met des livres français entre les mains des jeunes gens au lieu de livres dans leur langue : il vaudrait mieux leur donner, au lieu de ces livres qu'ils ne comprennent point, des ouvrages bretons écrits avec méthode, *hervez ar reiz*. »

Qui le croirait? ces mots « *avec méthode* » (*hervez ar reiz*) déplurent au censeur, et le voilà effaçant, et écrivant à l'encontre de notre auteur :

« Encore une fois, peu importe que les livres bretons soient composés *hervez ar reiz* ou non; l'essentiel est que la doctrine soit bonne. Il faut retrancher ces mots *hervez ar reiz.* »

De pareils principes de critique ne rappellent-ils pas ceux du vieux professeur de théologie qui, ayant un peu oublié son latin à l'étranger, disait à ses élèves, trop bons latinistes à son gré :

« *Non agitur de* verbibus *sed de* reis, *modo sit sententia* bonus. »

Plus heureux que l'abbé Henry, les deux traducteurs de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui ont soumis, comme lui, leur œuvre à l'autorité épiscopale, par une déférence toute filiale et libre, ont trouvé, grâce à l'archevêque de Rennes, un juge moins méticuleux que le censeur de la Vie de Jésus-Christ; et Mgr Sergent, ayant pris connaissance de l'approbation donnée à leur livre par son métropolitain « *dans les termes les plus honorables et après un examen sérieux,* » en a autorisé l'impression dans son diocèse.

J'ai cité les termes dont se sert l'archevêque breton pour recommander cet ouvrage. La réponse que reçut le colonel Troude à sa demande d'approbation n'était pas moins flatteuse. Que Mgr Saint-Marc me pardonne d'en reproduire une phrase : elle achèvera de montrer aux Bretons quel cas il fait de leur langue et de ceux qui l'écrivent comme le savant colonel.

« Portant le plus grand intérêt à tout ce qui peut contribuer à conserver dans notre chère Bretagne l'antique idiôme de nos pères, et, avec lui, nos saintes et patriarcales habitudes, je n'ai pu voir votre pieuse entreprise qu'avec plaisir et reconnaissance. Veuillez bien, mon cher colonel, en recevoir la toute bretonne assurance, avec celle de ma plus tendre estime en Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Jamais certes, estime aussi haute ne fut mieux placée : la lecture de l'ouvrage de M. Troude et de son digne collaborateur la fera partager à quiconque est en état de juger du mérite d'un livre breton. Ils ont mené à bonne fin une des œuvres les plus difficiles que je

connusse. Leur maître lui-même, Le Gonidec, y avait à peu près échoué : son purisme un peu exagéré, son désir de rendre mot pour mot en breton un original dont le génie est l'antipode du génie celtique, son archaïsme, parfois sans motif sérieux, jettent çà et là sur sa traduction encore inédite certaines obscurités fâcheuses. Ses deux ou trois prédécesseurs du XVIIIe siècle, dont Marigo a endossé l'œuvre telle quelle, péchèrent par le même défaut, mais en sens contraire, je veux dire qu'ils adoptèrent tout simplement les termes abstraits du texte latin francisés. Au lieu des archaïsmes de Le Gonidec, qui, eux, du moins sont des enfants de la maison et non des intrus, ils offrent des barbarismes parfaitement inintelligibles pour ceux qui n'entendent pas le français. Craignant avec trop de raison, de n'être pas compris de ses lecteurs, Marigo a imaginé de ranger en tête de sa traduction les susdits intrus en ordre de bataille, chacun portant une périphrase destinée à l'expliquer. C'est ainsi qu'il fait défiler agréablement : *Amour-propre, Adversité, Componction, Intelligence, Inquiétude, Néant, Répugnance, Sensualité, Vigilance, Zèle* (j'en passe et des meilleurs), qu'il paraît tout heureux et tout fier d'introduire en Basse-Bretagne, et que l'on reconnaîtra facilement, dit-il, quand on les retrouvera plus tard dans son livre. Or, ils y font à peu près l'effet que produiraient dans une pieuse procession bretonne des bourgeois de Paris amenés par un train de plaisir !

Aucun mot de source étrangère ou non naturalisé, aucun mot même breton mais trop vieux pour être compris n'a reçu l'hospitalité de nos deux nouveaux traducteurs. On ne voit chez eux ni intrus, ni barbare, ni masque, ni bouffon. Tout y jaillit du sol, clair, limpide rafraîchissant; tout y est à portée des intelligences les moins hautes. Ai-je besoin de constater que les lois de la syntaxe et du vocabulaire y sont aussi scrupuleusement observées que celles de l'orthographe? L'association des deux auteurs a été des plus heureuses; leur œuvre est le produit achevé de la théorie unie à la pratique. Je ne m'étonne donc pas du succès qu'elle obtient, et de la satisfaction de l'éditeur. Rarement, a-t-il dit, un ouvrage breton s'est vendu en si peu de temps à autant d'exemplaires. C'est, assure-t-il, une vraie

révolution. Et elle ne détrônera personne, ajouterai-je, si ce n'est un méchant auteur.

Je trouve ce succès salué avec un patriotisme éclairé dans le journal l'*Océan*, de Brest. Pleine justice y est rendue aux deux écrivains bretons; leur livre y est cité avec raison comme un modèle du genre, comme une création en quelque sorte, et l'on n'exagère aucune espérance en ajoutant que l'opinion publique, au rapport de certains juges sévères, ne peut tarder de lui marquer une place honorable parmi les meilleurs écrits en langue bretonne. L'auteur de l'article, qui est lui-même un fort bon juge, aurait pu nommer plusieurs approbateurs distingués, tant de Léon que de Cornouaille, de Tréguier et même de Vannes. La bienveillance générale a augmenté encore à la lecture du livre; et beaucoup de vieilles préventions, je le sais, ont déjà fait place à une sympathie étonnée.

Qu'il est loin le temps où la méthode critique qui prévaut aujourd'hui doucement, divisait, — soutenue avec passion et combattue de même, — les hommes les mieux intentionnés! Leur querelle me rappelle celle qui eut lieu au XVIIe siècle au sujet des Anciens et des Modernes. Les partisans des uns et des autres finirent par s'entendre en ce point, que si les siècles de Périclès et d'Auguste furent grands, celui de Louis XIV ne le fut pas moins, mais qu'il eut besoin du passé pour piédestal à sa grandeur. Nos modestes écoles bretonnes n'ont point eu de Louis XIV pour les mettre d'accord; c'est le patriotisme qui les a rapprochées; le jour où l'on s'est mis à causer cœur à cœur des graves intérêts communs, à causer en *breton*, la main vite a serré la main.

H. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

De tous côtés les découvertes abondent, les documents surgissent, et la patiente exploration des archéologues porte le flambeau de la science dans l'obscurité qui pesait sur les anciens âges. De Jérusalem, l'infatigable et savant M. de Saulcy a rapporté des dessins et des données importantes sur les substructions du temple de Salomon, et le cénotaphe intact de l'un des anciens rois de Juda échappé aux violateurs de la royale nécropole, mais que les yeux exercés de l'antiquaire français ont bien vite deviné. A Ninive les fouilles sont riches et fructueuses. A Constantine, la Société archéologique annonce que cette contrée renferme de nombreux monuments *dits celtiques*. Les dolmens, les menhirs, les tumulus, les allées couvertes se retrouvent là en aussi grande quantité qu'en Bretagne, la terre éminemment classique de ces antiques constructions. A Rome, le sol des jardins Farnèse rendra sans doute quelque chef-d'œuvre de la statuaire antique. En Suisse, M. Troyon continue avec succès ses explorations des cités lacustres, et dans notre France la carrière est si vaste, l'ardeur si grande, les ouvriers si nombreux, qu'il est impossible de les citer tous.

Près de nous, cependant, nommons l'abbé Cochet qui, dans son rapport sur les opérations archéologiques du département de la Seine-Inférieure (1862-1863), embrasse les temps *pré-historiques* avec leurs informes outils en silex à peine dégrossi; l'époque *gauloise* avec ses statères d'or et ses hachettes en bronze; l'ère *gallo-romaine* avec ses édifices, ses sépultures, ses monnaies, ses produits de toutes sortes; la période *franque* ou *mérovingienne* avec

ses armes en or, en argent, en fer damasquiné, ses bijoux aussi riches que variés; le *moyen âge* et ses souvenirs. En Vendée M. l'abbé Ferdinand Baudry, curé du Bernard, marchant à grands pas sur les traces de l'éminent archéologue normand, nous déroule la longue série des pièces composant le mobilier funèbre des Celtes et des Gallo-Romains, patiemment extraites des fosses de Troussepoil (*tria podia,* trois hauteurs). Des fosses identiques ont été explorées par M. le comte de Pibrac à Beaugency et M. F. Parenteau à Rezé. Le premier vient, tout récemment encore, de reconnaître à Saint-Euverte d'Orléans, un cimetière du moyen âge au-dessous duquel existaient des sépultures des premiers temps chrétiens, superposées elles-mêmes à des tombes païennes. Grâce à l'heureuse initiative et au zèle éclairé de l'administration municipale, qui avait mis à sa disposition un certain nombre d'ouvriers, M. le comte de Pibrac a recueilli des objets d'un haut intérêt qu'il se réserve d'étudier et de faire connaître.

Dans le Morbihan, M. le préfet et MM. Lefebvre et René Galles ont fouillé avec une rare habileté le tumulus du *Manné-er-H'roëk* (montagne de la fée), à Locmariaquer. Là se sont rencontrées cent six celtæ, quatre-vingt-treize en tremolithe, treize en jade, des grains de colliers, des pendeloques, un magnifique anneau en jade vert, etc. Mais la trouvaille la plus importante est une longue pierre de granit portant sur une de ses faces des signes légèrement gravés en creux, inscription hiéroglyphique suivant les uns, caractères d'une langue inconnue, suivant les autres.

A Rezé, cette mine inépuisable d'antiquités gallo-romaines, les restes d'un établissement de bains ont été mis à jour par les travaux de reconstruction de l'église paroissiale. A Guérande des tombeaux viennent d'être découverts, et Ancenis, enfin, à l'autre extrémité du département, a fourni, au commencement de l'année courante, son contingent archéologique par lequel nous terminons cette trop rapide énumération.

Le 26 janvier dernier, l'instituteur primaire de cette petite ville voulant transformer en jardin une partie de la cour de son école, située sur l'emplacement de la chapelle des Cordeliers, découvrit un caveau dans l'intérieur duquel il aperçut deux bières en plomb. L'une, celle de gauche, renfermait un squelette de femme assez bien conservé, dont l'épitaphe suivante révélait le nom et la qualité :

MADAME SUSANE DE BOURBON DÉCÉDÉE LE XXVIe FÉVRIER 1570[1].

L'autre, endommagée par le temps, contenait les ossements d'un homme qui pendant sa vie avait joué un grand rôle dans nos annales bretonnes. C'étaient les restes de Jean III, sire de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comte d'Aumale, vicomte de Donges, maréchal de Bretagne, régent du duché à la mort de François II et tuteur de la duchesse Anne, qu'il contribua de tout son pouvoir à élever sur le trône de France. Au dire des témoins de l'exhumation, le crâne ovalaire, très-développé en arrière, à parois épaisses, et l'ensemble des appareils organiques, portent le cachet d'intelligence et d'énergie dont on retrouve la noble expression sur le portrait du maréchal gravé dans les histoires de Bretagne.

Jean de Rieux survécut à sa pupille, mourut à Ancenis le 9 février 1518, et fut inhumé dans l'enfeu de son aïeule. Sur le cercueil une simple inscription, gravée à la hâte avec une pointe de fer par une main inhabile, portait ces deux mots :

MARÉCHAL DE RIEUX.

Aucun ornement, aucun bijou, n'a été trouvé sur ces deux corps; particularité qui ne doit pas surprendre, si l'on se reporte à la piété héréditaire de cette famille, dont un grand nombre de membres se firent ensevelir dans l'habit des religieux cordeliers, congrégation pour laquelle ils professaient une haute estime et qui, outre l'établissement d'Ancenis, leur devait celui de Nantes, doté au commencement du XIVe siècle par Guillaume de Rieux et Louise de Machecoul, sa femme. Essentiellement nantaise, sinon par son origine du moins par ses possessions, la maison de Rieux, aujourd'hui éteinte, remontait à Raoul, troisième fils de Gunthenoc, comte de Porhoët, et d'une sœur d'Alain Caignart, comte de Nantes, et avait, dans la personne de Marie de Rieux, épouse de Louis de Thouars, donné le jour à la bienheureuse duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise.

Des ossements, provenant sans nul doute de diverses personnes de cette famille, furent retrouvés dans le caveau et réunis dans le cercueil de Suzanne de Bourbon, puis portés au cimetière.

1 Suzanne de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et de Louise de Bourbon-Montpensier, était femme de Claude de Rieux, fils du maréchal.

A ce sujet une simple réflexion se présente : c'est que la place des restes d'une fille de la maison de Bourbon et du dernier maréchal de Bretagne était bien plutôt sous une des dalles de l'église que dans le cimetière commun, où bientôt leurs ossements, conservés jusqu'à ce jour, seront confondus et oubliés.

STÉPHANE DE LA NICOLLIÈRE.

RECHERCHES TOPOGRAPHIQUES, STATISTIQUES ET HISTORIQUES SUR L'ILE DE NOIRMOUTIER, par François Piet, publiées et annotés par Jules Piet, son fils. — Tiré à 200 exemplaires. — Nantes, Mme veuve Mellinet.

L'année dernière, au mois de septembre, nous publiions un récit de M. F. Piet, sous ce titre ; *La Prise de Noirmoutier et la mort de d'Elbée,* et nous le faisions précéder d'une note sur les *Mémoires à mon fils,* d'où il était tiré. En ce moment là même, — circonstance que nous ignorions — cet ouvrage s'imprimait dans notre ville, et depuis quelques mois les seize exemplaires primitifs se sont multipliés jusqu'à devenir deux cents. Nous nous en rejouissons, et pour l'île de Noirmoutier, qui possède en ce volume, de plus de 700 pages, une monographie aussi détaillée et aussi bien faite qu'on pouvait le désirer, et pour l'auteur lui-même, dont l'œuvre consciencieuse méritait d'être vulgarisée.

M. Jules Piet a parfaitement compris, selon nous, ses devoirs d'éditeur filial. Les trois premiers livres des *Mémoires* ont été par lui résumés dans une courte notice. Ils sont, nous dit-il, « une biographie intime, une sorte de *confession* où F. Piet déroule, pour ainsi dire, grain à grain, le chapelet des vingt premières années de sa vie, son enfance, ses premières amours, ses déceptions au début de sa carrière militaire, ses petites misères en marche et au bivouac, etc.; nous avons craint que ces détails de la vie privée, livrés à la publicité, ne laissassent le lecteur complètement indifférent. »

Voici quelle est maintenant la division de l'ouvrage. La première partie renferme la statistique de Noirmoutier et l'histoire de cette île jusqu'à l'arrivée de F. Piet; la seconde traite des faits historiques ayant eu lieu pendant son séjour dans l'île. Son fils y a ajouté une étude sur les dîmes et bénéfices ecclésiastiques existant an-

ciennement à Noirmoutier; et pour que l'œuvre ne laissât rien à désirer, il y a joint un plan de la crypte de Saint-Filbert[1], un plan des fouilles de Saint-Hilaire et une carte.

Ce seul exposé montre d'ici l'importance d'une pareille publication, dont s'honoreraient bien des villes, voire même bien des départements plus fiers que Noirmoutier.

F. Piet, avec la collaboration d'Édouard Richer et de Lubin Impost, avait élevé le monument jusqu'aux trois quarts de sa hauteur. M. Jules Piet, aidé de MM. les docteurs Édouard Bureau[2] et Viaud-Grand-Marais, pour l'histoire naturelle, a eu l'honneur et la joie d'y mettre la dernière main. « Nous aussi, nous dit-il avec émotion, enfant de cette île à l'étude de laquelle ils ont consacré une partie de leur existence et où tous trois (F. Piet, Richer et Impost) reposent aujourd'hui, nous venons tracer notre sillon sur le sol qu'ils ont si laborieusement défriché. »

Pourquoi ferions-nous des vœux pour le succès des *Recherches sur l'île de Noirmoutier?* Ce succès était assuré d'avance. Aussi ce livre est-il déjà rangé parmi les raretés bibliographiques.

ÉMILE GRIMAUD.

LA LÉGENDE CELTIQUE ET LA POÉSIE DES CLOITRES, EN IRLANDE, EN CAMBRIE ET EN BRETAGNE, par le Vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. — Paris, librairie académique de Didier, quai des Augustins, 35.

M. de la Villemarqué poursuit avec un succès toujours nouveau

1 Une charmante composition, de la grandeur d'un livre de messe, dessinée par M. Delaunay, de Nantes, et gravée par M. Gaillard, — deux grands prix de Rome, — vient d'être mise en vente (notamment chez M. Montagne, à Nantes), au profit de la restauration de la crypte de Saint-Filbert, entreprise par M. l'abbé Pinet, curé de Noirmoutier. — Le saint est représenté montrant d'une main une croix de bois que, de l'autre, il élève vers le ciel. Autour de lui flottent de riches moissons; à gauche, se dresse une pierre druidique, près de laquelle on aperçoit les rochers et les arbres du bois de la Chaise; à droite, se montre son monastère dont la construction s'achève. La mer, où apparait une voile, forme le fond du tableau. Impossible d'exprimer avec plus de vérité et de poésie les multiples services rendus par l'apôtre à l'île de Noirmoutier : n'y a-t-il pas, en effet, substitué au culte des druides celui du vrai Dieu, et fait florir à la fois l'agriculture et le commerce? — Cette belle *image* de piété mérite à tous égards de devenir populaire.

2 Nous profitons de l'occasion pour rectifier une erreur commise dans la chro-

cette histoire du peuple breton par ses poésies et ses légendes, que la publication de son *Barzaz-Breiz* a brillamment inaugurée, il y a vingt-cinq ans. « *Barzaz-Breiz*, nous disait-il alors, signifie *Histoire poétique de la Bretagne* : Religion, mythologie, mœurs, croyances et sentiments, individu, famille, nation, cette histoire a tout embrassé; malheureusement nous n'en possédons plus que quelques précieux débris. » Telle a été cependant la persistance de notre savant compatriote à chercher et à réunir ces débris épars qu'ils lui ont successivement fourni le sujet de quatre ouvrages; *Les Bardes bretons*, *les Romans de la Table Ronde*, *Myrdhinn ou l'Enchanteur Merlin*, *la Légende celtique*, et que leur étude patiente et érudite lui a ouvert les portes de l'Institut.

M. de la Villemarqué a gagné ainsi, pied à pied, tout un petit royaume scientifique qui s'étend non-seulement sur le Browerech, la Domnonée, la Cornouaille; mais encore, par delà les mers, sur la Cambrie et l'Irlande. Or, il faut bien dire, pour être juste, que ce petit royaume est loin d'avoir à se plaindre de lui.

Jadis Abélard se faisait honneur de ne pas savoir le breton, une langue *honteuse*, disait-il, *lingua mihi ignota et turpis*; la *barbarie bretonne* était passée en proverbe, et nous n'étions pas les derniers, à Nantes, à ne voir que des brutaux dans nos voisins des bords de la Vilaine. Quand je dis *nous*, je parle de nos pères du temps de Grégoire de Tours. Depuis lors la paix s'était faite et bien faite; mais le monde savant gardait ses préjugés, et Dom Taillandier imprimait sérieusement, en tête du *Dictionnaire celto-breton*, que les anciens Celtes *ne cultivaient point les muses*, et que leur langue n'était, à en juger par le breton d'aujourd'hui, qu'un *jargon grossier*, incapable de *se prêter à la mesure, à la douceur et à l'harmonie des vers*. Divers critiques anglais de notre siècle sont allés plus loin encore; M. de la Villemarqué en citait un qui signalait, chez les nations celtiques, une *inaptitude complète pour la civilisation*; un autre qui appelait les Celtes modernes, les restes d'une *race impuissante et vaincue*, *sans trophées authentiques d'excellence et de grandeur passée*, et tels aujourd'hui qu'étaient *leurs sauvages aïeux* [1].

nique du mois d'avril : ce n'est pas M. *Emile*, mais bien M. *Edouard* Bureau qui a été reçu docteur ès-sciences à la Sorbonne avec tant de distinction.

1 *Barzaz-Breiz*, t. I, p. iij.

« Plus juste en France qu'en Angleterre, ajoutait M. de la Villemarqué, et moins préoccupée des idées d'un autre temps, éclairée, franche et dégagée des liens étroits d'un patriotisme exclusif, la critique aujourd'hui comprend mieux ses devoirs. Du haut du Parnasse nouveau où elle règne, elle jette un vaste et libre regard autour d'elle. Vainqueurs et vaincus réconciliés, grands et peuple, égaux à ses yeux, sont admis à lui faire la cour. Comme elle a reçu avec orgueil les palmes lyriques du troubadour provençal et les lauriers épiques du trouvère français, elle sourira sans doute quand la Muse bretonne viendra, à son tour, la dernière, poser timidement sur son front sa couronne de fleurs sauvages [1]. »

Le succès de la couronne a été complet. Si les fleurs étaient sauvages, elles étaient au moins des plus printanières, et le chant de *Lez-Breiz, le Frère de lait, la Peste d'Elliant, le Carnaval de Rosporden, le Baron de Jouioz, le Chant des pâtres, le Lépreux, les Hirondelles*, etc., etc., révélèrent tout-à-coup un trésor de poésie dont l'expression fraîche et vive se prêtait à tous les tons, depuis la complainte du foyer jusqu'à la ballade héroïque [2].

Qui maintenant oserait répéter les blasphèmes de Dom Taillandier et des *Revues* britanniques? Qui oserait dire la barbarie bretonne, *britannica barbaries*, comme les vieux auteurs, ou avoir honte du langage breton comme Abélard? La révolution, sous ce rapport, est complète; elle est l'œuvre de M. de la Villemarqué, et son nouvel ouvrage ne fera que consolider la victoire. C'est, en effet, une charmante étude de plus sur les sources de la poésie bretonne.

M. de la Villemarqué a déjà étudié ces sources chez les Bardes et chez les Enchanteurs (l'enchanteur Merlin tout au moins). Aujourd'hui il les étudie chez les Moines. Sa *Poésie dans les Cloîtres* est un très-curieux chapitre de l'histoire de l'esprit humain. — « Pas de science sans l'intermédiaire de la poésie, disait saint Kadok. » — Ou encore : — « Nul n'est fils de la science s'il n'est fils de la poésie. » — Et agrandissant le champ de la poésie et l'idéal du poète à l'infini, suivant la remarque de M. de la Villemarqué, il ajoutait : — « Nul n'aime la poésie sans aimer la

1 *Barzaz-Breiz*, t. I, p. *iij*.

2 Il est telle de ces petites pièces qui ne le cèdent en rien, pour la grâce et la délicatesse, à celles si vantées de Bion et de Moschus.

lumière; nul n'aime la lumière sans aimer la vérité; nul n'aime la vérité sans aimer la justice; nul n'aime la justice sans aimer Dieu. » — Ainsi la poésie d'abord, puis la science, puis la vérité, puis Dieu; telle était la marche que suivait la pensée de ces vieux moines de la Cambrie et de l'Armorique, dont on disait *le Chœur des moines* comme on dit le *Chœur des Anges*, et qui, mieux qu'Orphée, savaient adoucir les tigres. Les anciens Bardes chantaient les chasses, les batailles, les siéges, les pillages, les souterrains mystérieux, les voyages à travers des mers inconnues; eux, ils chantaient les merveilles des saints, leurs luttes de chaque jour contre l'esprit du mal, leur pouvoir surnaturel et bienfaisant, l'orgueil humilié, la tyrannie vaincue, la pauvreté, la faiblesse, la maladie, toutes les misères humaines soulagées et anoblies. Ils chantaient aussi les longs voyages, par terre et par mer, à la recherche des âmes, celui de saint Brendan entre autres, qui devait plus tard inspirer Christophe Colomb. *La flèche de la mélodie,* comme ils disaient, devenait entre leurs mains la flèche du salut; ils instruisaient et convertissaient tout ensemble, et au milieu de passions, de dangers de toute nature, ils se faisaient des *cuirasses* poétiques qui rappelaient cette cuirasse de la foi, *loricam fidei,* sous laquelle le fidèle ne craint rien.

La *cuirasse* de saint Patrice n'était que de trois vers rimés de quatre syllabes :

Krist in lius!
Krist in sius!
Krist in erus!

c'est-à-dire : « Le Christ soit à notre foyer; le Christ soit sur notre chariot; le Christ soit sur notre navire! » Et sous la garde de cette sainte devise, il affrontait tous les ennemis de Dieu, depuis le roi Laegaïr jusqu'à ces Korètes des bords de l'Humber et de la Saverne qui, disait-il, « dévoraient le peuple du Seigneur comme l'homme affamé dévore un morceau de pain [1]. »

La *cuirasse* de saint Patrice devint, après lui, la cuirasse de ses disciples : « L'hymne que tu as si bien choisie, lui disait l'ancien druide Fieck qui s'était converti à sa voix, sera une cuirasse protectrice pour chacun de nous. Les hommes d'Erin et tous ceux que

1 *Légende Celtique*, p. 24.

tu as rappelés à la vie, la chanteront autour de toi, au dernier jour du monde, en se rendant au jugement [1]. »

La *cuirasse* de Gildas n'est pas moins célèbre. — L'auteur était disciple de saint Finnan : — « La ceinture de Finnan m'entoure, dit-il, elle m'entoure trois fois; qu'ils ne me tentent point, les biens qui circonviennent dans le monde! — Elle conservera pleinement la santé à mon corps; c'est la cuirasse de Dieu; elle me protégera depuis la tête jusqu'aux pieds. — La ceinture de Finnan est ma ceinture contre la maladie et le chagrin, contre les séductions des femmes; elle me défendra comme un cordon d'épines[2].... »

Quelquefois les souvenirs des aïeux venaient ajouter leurs émotions à ces élans d'une piété fervente.

Visitant, vers la fin du VIIe siècle, les abbayes d'Irlande, un pèlerin breton, raconte M. de la Villemarqué, entendit chanter à Bangor un cantique intitulé *Souvenirs de nos pères.*

« Frères de l'excellente famille de Bangor, écoutez célébrer les saintes œuvres, les œuvres pleines de puissance de nos saints pères, de nos fondateurs, l'éminence de nos abbés, leur nombre, leur temps, leurs noms qui brilleront sans fin, leurs grands mérites qui les ont fait appeler par le Seigneur à des trônes dans le royaume des cieux. » — Et après chaque nom illustre, le chœur reprenait : *Appelés par le Seigneur à des trônes dans le royaume des cieux.*

Ces moines de Bangor étaient au nombre de deux mille quatre cents qui chantaient jour et nuit, divisés en sept chœurs.

Après la poésie, nous nous le rappelons, venait la science. Elle était cultivée avec un amour et, on peut le dire, un respect dont l'histoire de saint Kiéran nous offre une singulière preuve. Tout le monde sait que c'est aux moines que nous devons la conservation des monuments de l'antiquité classique, quelque faible intérêt que dussent avoir pour eux, sinon quant à la forme, du moins quant au fond, ces œuvres toutes païennes. Eh bien! nous retrouvons la même disposition en Irlande, non plus pour Virgile, pour Horace, pour Tacite; mais pour les chants des bardes. « On déplorait, depuis longtemps, je cite M. de la Villemarqué, la perte de *Skéla*, narrations épiques célèbres sur..... l'enlèvement d'un troupeau royal. Plusieurs bardes faisaient des recherches afin de les retrou-

1 *Légende celtique*, p. XXXII.
2 *Légende celtique*, p. XXVII.

ver, quand le héros de l'histoire se révéla lui-même au principal investigateur, au poète saint Kiéran ; mais, pour la copier, le saint manquait de parchemin, et il craignait de manquer de mémoire pour la retenir. Que faire? Il avait une vache, une chère petite vache grise qui le nourrissait de son lait ; elle seule pouvait sauver la belle histoire du taureau enlevé ; il n'hésita pas. Sacrifiant une vieille amitié et sa nourriture de chaque jour à l'intérêt de la science, il immola la pauvre bête, et de sa peau, où il écrivit le précieux récit, il fit un livre qu'on nomma : *La peau de la vache grise*.[1] »

Voilà certes ce qu'on peut appeler le fanatisme de l'étude, et il n'est pas nécessaire d'être très-érudit pour savoir que, de tous les fanatismes, ce fut encore celui auquel les moines se laissèrent toujours le plus facilement entraîner.

Après sa très-curieuse introduction sur *la Poésie des Cloîtres*, M. de la Villemarqué reproduit, avec beaucoup de charme, les trois légendes de saint Patrice, l'apôtre de l'Irlande, de saint Kadok, l'Orphée de la Cambrie, et de saint Hervé, le patron des chanteurs populaires de notre Bretagne. Nous ne le suivrons point dans le monde merveilleux que lui ouvrent ces légendes. Chacun sera d'ailleurs heureux de l'y suivre lui-même; ce n'est point une histoire sévère; mais c'est la poésie jetant ses mille fleurs sur l'histoire, l'embellissant, la transformant et offrant d'ailleurs le tableau le plus gracieux et le plus vrai des mœurs, des idées et des traditions populaires. « Il porte du feu dans son sein, » disaient les camarades de saint Kadok, en voyant son ardeur à l'étude, et la légende, perdant peu à peu le sens de ces paroles, le représente revenant de l'école avec des charbons enflammés dans un pan de sa robe [2].

Je remarque un mot charmant sur la vie monacale. « Chacun n'avait rien en propre que sa gaieté [3]. » J'en remarque un autre qui ne peut être choquant pour les Bretons : « Ils ont la tête dure, mais le cœur tendre [4]. » C'était un pape du Ve siècle qui parlait ainsi, et, quatorze siècles après, Pie IX a pu dire la même chose : Tête dure

1 *Légende celtique*, p. xx.
2 *La Légende celtique*, p. 137.
3 *La Légende celtique*, p. 162.
4 *La Légende celtique*, p. 147.

pour le mal, cœur tendre pour toutes les nobles infortunes ; ce qu'ils étaient au temps de saint Kadok, ils l'étaient encore à Castel-fidardo.

Saint Kadok, réduit à fuir lorsque les Saxons firent de la Cambrie, suivant l'expression de Gildas, *un horrible pressoir de chair humaine,* fit voile, comme tant d'autres, vers l'Armorique, et fonda un monastère dans l'île qui, depuis lors, garde son nom. Mais le désir de revoir les populations souffrantes de la Grande-Bretagne prévalut bientôt dans son cœur. « Si tu veux la gloire, disait-il à ses disciples, marche au tombeau. » Et méprisant tous les dangers, il alla se placer à l'avant-garde de ceux qui résistaient encore à la tyrannie et à l'apostasie. Il fut tué à Bevon, comme notre grand saint Gohard, à Nantes, au moment où il offrait le saint Sacrifice; Gohard en était aux paroles de la préface, *Sursùm corda*, « les cœurs en haut ; » Kadok, à celles que prononce le prêtre avant de monter à l'autel : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta.* « Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de celle de la nation qui n'est pas sainte, » lorsque l'épée des barbares vint tout trancher, tout séparer.

Kadok est resté depuis lors le patron des guerriers de la Cambrie et de ceux aussi de la Bretagne. C'était lui qu'invoquaient Beaumanoir et ses braves allant combattre à Mi-Voie : « Seigneur saint Kadok, notre patron, disaient-ils, donnez-nous force et courage.... Au paradis comme sur terre saint Kadok n'a pas son pareil [1]. »

« La reconnaissance, dit M. de la Villemarqué, demeure au cœur de la race celtique, comme le coin d'acier au cœur du chêne. Le temps peut abattre le chêne, mais n'en peut arracher le fer. Il en sera ce que Dieu voudra de cette noble race qui a donné au monde et au siècle tant d'âmes héroïques ; mais aussi longtemps qu'elle vivra vivront dans sa mémoire les souvenirs de ceux qui ont usé leur vie à la servir et qui la protègent toujours.

» Le retour de l'automne et la cueillette du raisin sur quelques plages du Morbihan, la cueillette des pommes en Cornouaille, ramènent, tous les ans, dans ces deux pays, la fête du saint cambrien qui, voilà plus de treize cents ans, se détacha de la vie comme le fruit mûr se détache de l'arbre en automne. Toutes les chapelles

1 *La Légende celtique*, p. 223.

s'ouvrent à la joie ; les pèlerins y accourent en chantant et les offrandes y abondent; du blé, du lin, de la cire, du miel, tous les présents que fait l'été, couronnés par les dons du cœur. Mais c'est principalement vers la petite île du saint qu'affluent les pèlerins bretons.... et le *plat-site*, planté de chênes qui l'ombragent, se convertit en une autre église. Que dis-je? c'est l'île entière qui devient le temple du saint, quand, mitre en tête et crosse en main, porté sur les épaules de quatre matelots morbihannais, précédé par son vieux drapeau et sa croix d'argent rayonnante, suivi par un petit navire, souvenir de celui qui le conduisit en Armorique, il fait le tour de ses domaines, au son des cloches, au chant des cantiques et au tressaillement des vagues, bénissant les champs et les jardins qu'il cultiva lui-même et qu'il a tant de fois bénis. Agenouillés sur son passage, les femmes, les enfants, les vieillards implorent sa bénédiction, tandis que, dans l'intérieur de la chapelle, presque déserte un moment, quelque pauvre soldat breton de notre armée française, revenu perclus de nos dernières guerres, se fait coucher sur le lit de pierre où dormait le soldat du Christ, pose la tête sur l'oreiller de granit où il posait sa tête, le cœur à l'endroit où battait le cœur de l'ami des guerriers de Bretagne, et demande au saint évêque martyr la guérison, s'il plaît à Dieu, ou *la patience dans la douleur pour mériter le paradis* [1]. »

Je m'arrête ici. Il y a tout intérêt, on le voit, à lire l'ouvrage de M. de la Villemarqué plutôt que mon article. J'aurais bien eu envie cependant de dire un mot de saint Hervé qui nous touche d'assez près, nous autres, habitants de Nantes. Tout le monde sait, en effet, que les reliques du saint faisaient partie, depuis le XIe siècle, du trésor de notre église; c'était même sur la châsse qui les contenait que se prêtaient les serments ordonnés par les tribunaux. L'abbé Travers traite la légende de saint Hervé, telle qu'elle a été donnée par Albert le Grand, de *tissu de fables;* mais ce qu'il y a de très-bon, c'est qu'il entre, de son chef, dans les détails les plus fabuleux du monde. Ainsi, d'après lui, ç'aurait été l'évêque de Nantes, Hedenus, qui aurait *mis* Hervé *dans le clergé*, au Xe siècle, tandis qu'il est certain que ce fut un évêque de Léon du VIe. La présence d'Hyvarnion, père d'Hervé, à la cour de Childebert, détermine en effet,

[1] *La Légende celtique*, p. 225.

nettement, l'époque de sa vie. Ce n'est pas tout : suivant Travers, Hervé, au lieu d'habiter le nord de la Bretagne, ainsi que tous les monuments l'attestent, aurait mené la vie cénobitique au diocèse de Nantes. Le *propre* du diocèse de l'an 1642 fixait simplement son ermitage près du fleuve *Lixene, juxta Lixenam fluvium*. Travers traduit imperturbablement *Lixenam* par *Leyne*, qui *n'est qu'un ruisseau*, dit-il, lequel coule entre l'abbaye de Villeneuve et la Boulogne. En d'autres termes, *Lixena* est la Leyne et la Leyne est la Logne[1]. O merveilles de la critique si fièrement pointilleuse du dernier siècle! Combien j'aime mieux, pour mon compte, la fleur de poésie dont M. de la Villemarqué nous fait respirer les parfums!

Un écrivain de qui on n'attendait guère cet aveu, M. Littré, a écrit qu'aux premiers siècles *celui qui est avec la civilisation doit être avec l'Eglise et avec les moines, milice de l'Eglise*[2]. Aussi ne peut-on s'étonner que le premier cri de la barbarie ait été alors et je dirai, toujours, celui du druide aveugle, selon la légende : « Les hommes du Christ seront traqués; ils seront hués comme des bêtes fauves; ils mourront tous par bandes et par bataillons sur la montagne; la roue du moulin moudra menu; le sang des moines servira d'eau[3]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

JEAN REBOUL.

La *Revue* s'honore d'avoir compté une fois parmi ses collaborateurs l'éminent poète que la France vient de perdre. Sur le désir que nous lui en avions manifesté, il nous avait adressé, avec une cordialité charmante, cette belle pièce de *la Noël*, qui a paru dans notre livraison de janvier 1860.

Elle avait été précédée d'une lettre, où il nous disait, à propos de nos *Vendéens :* « Votre pays est éloigné du mien, mais tous deux sont rapprochés par les sentiments : permettez-moi de vous serrer la main, vous saurez tout ce que cela veut dire..... » Puis, après une invitation pressante de l'aller voir à Nîmes, où il s'offrait obligeam-

1 *Histoire de Nantes*, t. Ier, pp. 163 et *seq.*
2 Cité par M. de la Villemarqué, p. x.
3 *Légende celtique*, p. 270.

ment de nous servir de cicérone, il ajoutait : « Remerciez, je vous en prie, la rédaction de la *Revue de Bretagne et de Vendée* de l'indulgence avec laquelle elle a bien voulu apprécier les *Traditionnelles*. J'écris peu dans les journaux. On ne peut pas courir deux lièvres à la fois..... Je penserai cependant à ne pas être ingrat, malgré les œuvres entreprises et le peu de temps que l'âge me permet de consacrer aux travaux d'esprit. »

Celui qui nous écrivait ces lignes affectueuses vient de succomber, le 29 mai, à une longue et cruelle maladie.

Un des anciens confrères du poète à l'assemblée de 1848, M. de Larcy, lui a rendu ce bel hommage, qui n'est que l'écho fidèle du sentiment public :

« Sa ville natale, dont il était la gloire et qui en était fière, a revendiqué l'honneur de se charger des funérailles de son ancien représentant. Tout ce qui, en France, a conservé le culte du beau et du bien, s'associera à ce deuil vraiment national. Reboul avait reçu le don du génie, mais c'était surtout un noble caractère et une grande âme. Né dans les rangs du peuple, de ce peuple du Midi, dont il était la plus généreuse et la plus brillante personnification, il s'est toujours montré plein de respect pour tous les principes sociaux, de dévouement pour les saintes traditions de la patrie. Sans se laisser éblouir, égarer, comme tant d'autres, par l'éclat de sa renommée, honnête homme et chrétien, il n'a jamais renié les sentiments et les affections de sa jeunesse, et a ainsi infligé une haute leçon de morale à plus d'un poète contemporain. C'est ce contraste qui le distingue entre tous, et lui assure une place à part dans l'histoire littéraire de notre âge. »

Tout Nîmes a voulu conduire son poète à sa dernière demeure, et tout Nîmes a versé des larmes en entendant — fait inouï sans doute dans les annales de la poésie française — M. l'abbé de Cabrières prononcer sur son cercueil, dans la cathédrale et en présence de Mgr Plantier, une oraison funèbre d'une simple et émouvante éloquence.

Jean Reboul était né le 23 janvier 1796. Fils d'un serrurier, il avait pris l'état de boulanger, pour aider sa mère, restée veuve avec une nombreuse famille. On sait comment sa délicieuse élégie de l'*Ange et l'Enfant*, donnée par *la Quotidienne* en 1828, appela sur lui l'attention et lui valut l'honneur d'inspirer à Lamartine une de ses

Harmonies, Le Génie dans l'obscurité. Son premier recueil de *Poésies*, publié en 1836, eut cinq éditions successives. En 1839, Reboul fit un voyage à Paris, où il fut accueilli comme il le méritait. Son poème biblique du *Dernier jour* y fut publié en 1840 et l'Odéon représenta en 1850 une tragédie de lui, le *Martyre de Vivia*. Son dernier ouvrage, les *Traditionnelles*, date de 1857[1].

Espérons que, depuis cette époque, le poète n'aura pas cessé de chanter, malgré « l'âge, » et que nous aurons bientôt la joie de lire ses suprêmes et toujours fortifiantes inspirations.

EMILE GRIMAUD.

[1] Voir le compte rendu que nous en avons donné, dans la Chronique de février 1857.

Un autre poète, enfant de la Bretagne, M. Evariste Boulay-Paty, de Donges (Loire-Inférieure), vient de succomber à Paris, à l'âge de soixante ans. Nous parlerons de lui à nos lecteurs.

— On nous annonce, de Saint-Brieuc, la mort bien regrettable de M. Athanase Saullay de l'Aistre, ancien sous-préfet, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs sociétés savantes.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au mois prochain la suite de *Notre-Dame-des-Dons*, et à céder le champ de la *Chronique* à la *Lettre parisienne :* on trouvera certainement, après l'avoir lue, que nous ne pouvions pas mieux finir.

Errata. — Dans les *Nouvelles Poésies bretonnes* du mois dernier, page 384, vers 9, au lieu de *Baledet*, lisez *Baleet*. — Page 386, vers 21, au lieu de *d'ann Dreided*, lisez *d'ar Spered*, et traduisez : « La voilà mère de Jésus et épouse du Saint-Esprit. » — Page 392, vers 15, au lieu de *trezeu*, lisez *trezek*, et, vers 16, *bemnoz*, au lieu de *demnoz*.

LETTRES PARISIENNES.

VI.

A Madame de Kerlouarnec, en son manoir de Kerlouarnec, paroisse de Plou....

Paris, 30 avril 1864.

Pour peu que vous parcouriez dans votre journal les commérages des chroniqueurs hebdomadaires, vous n'ignorez pas, Madame, que le démon de la danse, chassé par le carême, s'empare de nouveau après Pâques de la société parisienne, et que ce second démon est peut-être plus fort que le premier. Pendant cinq ou six semaines on n'entend parler que de bals. Les pauvres couturières se fatiguent encore nuit et jour les yeux et les doigts; messieurs les artistes coiffeurs ont peine à suffire à la besogne et recouvrent tout le sentiment de leur importance. Il y a déjà bien des années que je ne me produis plus guère à ces fêtes dansantes. De loin en loin cependant je les traverse en observateur désintéressé, et c'est ainsi que je me trouvais récemment dans les salons splendidement décorés d'un hôtel du faubourg Saint-Honoré. — Près de l'entrée de la pièce où la jeunesse prenait ses ébats, je causais avec des mères de famille. L'une d'elles était cette Bretonne d'adoption, cette femme charmante qui, appelée par son mariage à résider une partie de l'année dans notre pays auquel elle était étrangère, a réussi à s'y faire tant d'amis. Vous devinez qu'il s'agit de Mme de Kerglaz.

— Savez-vous à quoi je pense? lui dis-je. Cette exhibition de jeunes filles me paraît ressembler singulièrement à la foire de Penzez.

— Fi ! répondit-elle. C'est très-impertinent à vous de nous signifier que nous venons ici exposer nos filles comme à la foire. Je vous déclare que la mienne est trop jeune pour que j'aie encore aucune envie de m'en défaire.

— Cela pourrait bien dépendre des offres, repris-je.

— Qu'est-ce que la foire de Penzez? demanda sa voisine, une comtesse à la parure étincelante de diamants.

— Excusez, Madame, ce souvenir de mœurs villageoises. — Penzez est une chétive bourgade, sur la route de Morlaix à Saint-Pol-de-Léon, au fond d'une vallée encaissée où serpente une jolie rivière. Un pont de pierre marque la limite de la marée montante, dont le flux aide quelques navires à remonter jusque-là. Il s'y tient tous les ans plusieurs foires de chevaux assez importantes. Celle du printemps a un caractère particulier, et est connue sous le nom de *Foire des mariages*. Tandis que les éleveurs, les maquignons, les courtiers s'agitent au milieu des hennissements et des ruades, et traitent leurs affaires d'argent, d'autres affaires, des affaires de cœur, se traitent sur le pont même. Les jeunes filles à marier des environs, coquettement parées de tous leurs atours, sont assises sur les parapets, en deux rangs qui se font face. Les jeunes gens vont et viennent entre ces deux rangées de fleurs, s'arrêtant de l'une à l'autre, comme de vrais papillons. Plus d'un œil jaloux les suit sans doute dans leurs évolutions. Plus d'une larme est retenue avec peine, lorsque Tircis passe outre devant une Amarante dédaignée, et il y a là une foule de petits drames intimes qui se déroulent. Quand Tircis a fait son choix, après avoir échangé quelques propos galants avec Galathée, il lui tend la main pour l'inviter à descendre du parapet et l'emmène, rougissante et triomphante à la fois, entre les deux haies de ses compagnes. Les parents ne sont pas loin, ils entourent bientôt le jeune couple, et les accords sont lestement conclus. En une heure, Tircis a peut-être vendu sa pouliche et acquis une fiancée. Il n'a pas perdu son temps.

— Vous me permettrez de trouver ces mœurs bien grossières, dit la comtesse.

— Entendons-nous, repris-je. De bonne foi, ce qui se passe ici diffère-t-il beaucoup, au fond, de la foire de Penzez ? Les deux

rangées de banquettes de la galerie sont des siéges mieux rembourrés sans doute que les parapets d'un pont de granit. Elles sont pareillement occupées par des jeunes filles ; elles me semblent servir au même genre d'exhibition. Nous voyons aussi les jeunes gens papillonner d'une fleur à l'autre ; nous les voyons tendre la main à l'objet de leur choix ; seulement la main est gantée. Soyez sûre que leurs attitudes, leurs attentions, leurs dédains sont pareillement observés et commentés dans bien des chuchottements de jeunes filles, ou, plus mystérieusement, dans bien des cœurs blessés. J'ajoute que les bals du printemps ont aussi, plus particulièrement que ceux du carnaval, le caractère de la foire du printemps de Penzez. On se hâte d'arranger les choses avant la dispersion de la société et le départ pour la campagne. Je gagerais qu'ici, ce soir, il n'y a pas moins de douze mariages dans l'air et d'entrevues concertées.

— La principale différence, dit Mme de Kerglaz, est qu'à Paris les hommes ne considèrent guère que la dot et les espérances, tandis qu'à Penzez l'attrait dirige encore leur choix.

— En êtes-vous bien sûre? repartis-je. On raconte qu'il en était ainsi autrefois ; si cela est vrai, les choses ont bien changé, et aujourd'hui, à la campagne comme à la ville, les beaux yeux de la cassette ont de grandes séductions. Une grosse fille mal tournée, connue pour avoir des écus, ne manque pas plus de galants sur le pont de Penzez que dans nos salons. Je prétends qu'il en a toujours été à peu près de même, et qu'à toutes les époques les temps de l'idylle ont été des temps fabuleux. Rappelez-vous le refrain le plus populaire de nos chansons bretonnes :

La vieille est mon amie,
La vieille assurément.
La jeune est bien jolie,
La vieille a de l'argent.
La vieille est mon amie,
La vieille assurément.

Vous conviendrez, Madame, que voilà un berger dont les sentiments n'étaient pas précisément romanesques. Lorsque je vais en Bretagne, les premiers accents de la langue de mes aïeux qui

frappent mon oreille sont cette rapsodie d'*Ann hini goz*, chantée par de pauvres petits vagabonds essoufflés qui poursuivent en gambadant la diligence. Je leur jette quelques sous de bon cœur, mais si j'ai pour compagnons de voyage des touristes en quête d'impressions bucoliques, et affriandés de poésie, je vous avoue que je tremble qu'ils ne me demandent la traduction du refrain. Il y aurait de quoi les désenchanter à l'instant.

— Vous avez aujourd'hui l'esprit taquin, reprit Mme de Kerglaz. Tout à l'heure vous n'avez pas craint de nous dire gracieusement que nous menions ici nos filles à la foire. Je veux bien ne pas me fâcher de cette insolence. J'ai même la charité de vous venir en aide en essayant de tourner la chose à l'avantage des mœurs pastorales de nos campagnes, et voilà que maintenant vous en faites la satire, sur la foi d'un méchant couplet, plus connu le long des grands chemins que dans nos villages. Vous voulez nous déclarer que les accords de Penzez ne sont qu'un vulgaire maquignonnage. Grand merci alors de la comparaison. Je suis tentée de m'en tenir pour doublement offensée, comme mère et comme Bretonne. Vous savez que je me suis éprise d'une tendresse un peu exaltée pour votre pays. Quand vous nous avez interrompues, j'étais précisément en train de le vanter à Madame, que j'engageais à le venir visiter, et à lire en attendant les pages que vous lui avez vous-même consacrées. Je vous condamne à nous réciter sans désemparer une de nos plus fraîches ballades, pour nous faire oublier cet affreux refrain d'*Ann hini goz*, qui ne méritait pas que vous lui fissiez l'honneur de le mettre en rimes françaises. Dites-nous, par exemple, l'*Héritière de Keroulas*, que vous avez traduite aussi, si je ne me trompe, et vous étiez ce jour-là mieux inspiré.

— Franchement, Madame, le choix n'est pas heureux. D'abord il s'agit d'une héritière de bonne maison, ce qui n'est pas très-pastoral ; d'une héritière qui porte une robe de satin blanc et des souliers de soie, ce qui est médiocrement champêtre ; d'une héritière qui se plaint que ses collatéraux souhaitent sa mort pour avoir sa fortune, ce qui est encore moins idyllique. Sa mère la marie de force à un marquis gros, laid et avare. Elle déclare que le marquis est très-riche et que cela suffit. Je me plais à croire, Mesdames,

qu'aucune de vous ne serait aussi cruelle. Et cependant un gros marquis bien riche ne vous paraîtrait peut-être pas un gendre à dédaigner, fût-il un peu avare, je veux dire rangé. La mère a une autre raison beaucoup moins avouable. Elle est la rivale de sa fille dans le cœur du jeune homme que celle-ci préférerait. Je ne vous ferai point l'injure, Mesdames, d'admettre qu'un pareil sentiment pût jamais trouver de l'accès chez vous. Et voilà ce qu'est cette gracieuse histoire du bon vieux temps.

— Décidément vous êtes insupportable, et vous avez juré de me mettre en colère. J'étouffe de chaleur, donnez-moi le bras, et allons au buffet prendre une glace.

— Volontiers, Madame. On dirait à Penzez : Allons au cabaret boire une bouteille.

Ce n'était point chose aisée que de parvenir au buffet. Une foule presque tumultueuse l'entourait, et je dois avouer que les hommes n'y brillaient pas par la modération ni la galanterie. Ils semblaient plutôt pénétrés de l'adage : Chacun pour soi. Des valets ahuris servaient un peu au hasard les assiettes de foie gras et les verres de champagne. On marchait sur la queue des robes, on déchirait les dentelles ; trop heureux quand un accident plus dommageable encore ne maculait pas la jupe ou le corsage. Mes deux compagnes, effrayées pour leurs toilettes, se réfugièrent dans un boudoir voisin, où était dressée une table chargée d'albums et de gazettes, en me laissant le soin d'aller aux provisions. Quand je réussis à les rejoindre, rapportant triomphalement deux sorbets, je les trouvai se montrant l'une à l'autre, à la quatrième page d'un grand journal, l'annonce bien connue : MARIAGES, *maison De Foy, activité, loyauté, discrétion, quarante ans de succès,* etc., etc.

— Lisez cela, me dit la comtesse. Avez-vous aussi en Bretagne de pareils entremetteurs ?

— Sans doute, répondis-je ; nous avons les tailleurs, dont c'est l'office traditionnel, et qui joignent à leur utile industrie celle encore plus précieuse de courtiers de mariages. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

— C'est trop fort, s'écria Mme de Kerglaz, et je ne sais sur quelle herbe vous avez marché ce soir.

— Sur quel tapis, interrompis-je en souriant.

— Comment, continua-t-elle, vous osez comparer nos Bazvalan, nos messagers d'amour à la branche de genêt fleuri, nos poétiques improvisateurs d'épithalames, à ces hideux bureaux de placement où l'on tient à Paris registre de dots suspectes, de filles majeures et de gens besoigneux en quête d'un fonds de commerce ou d'une étude d'huissier à acheter? Je me souviens encore que le plus beau succès de ces officines a été le mariage de Mme Lafarge.

— Permettez, repris-je, et daignez m'écouter avec plus de calme. Nos Bazvalan ont deux rôles bien distincts. Je ne mets pas en doute que la maison de Foy ne pût adjoindre très-facilement à son personnel, s'il y avait de la commande, un ou plusieurs poètes, qui tourneraient agréablement, au plus juste prix, le madrigal et la déclaration d'amour, et au besoin sauraient improviser des rimes assez correctes. Le sujet est bien rebattu, le thème n'est pas très-varié, et vous conviendrez qu'en Bretagne aussi la mémoire aide singulièrement l'improvisation. Je vous préviens d'ailleurs que si vous mariez mademoiselle Marguerite à Paris, vous n'échapperez pas à la visite des dames de la halle, lui offrant un magnifique bouquet au lieu de la branche de genêt fleuri. Vous n'échapperez pas non plus aux compliments rimés déposés sous enveloppe à votre porte par quelques poètes faméliques qui ne demanderaient pas mieux que d'être introduits. Donc, sous ce rapport encore, les choses ne différeraient pas autant que vous paraissez le croire. — Mais nos Bazvalan ont une seconde, ou plutôt, dans l'ordre chronologique, une première fonction, qui est proprement celle d'entremetteurs. Ce sont d'ordinaire, vous le savez, des tailleurs ambulants, race assez peu considérée, puisque le proverbe dit qu'il faut neuf tailleurs pour faire un homme. Néanmoins leur entremise matrimoniale n'est point méprisée. Leur existence nomade les fait pénétrer successivement dans tous les intérieurs; la vie commune qu'on y mène leur en livre tous les secrets. Quand les hommes sont aux champs, les femmes ne s'éloignent guère du logis; elles jasent avec le tailleur; nul ne sait mieux que lui si la fille de la maison est active ou paresseuse, robuste ou dolente, sage ou coquette. Il devient ainsi un véritable bureau de renseignements,

très-bien informé, sur toute la jeunesse du pays, et par suite, naturellement aussi, un véritable bureau de placement. Vous voyez que c'est précisément l'industrie du célèbre M. de Foy. Je parierais que les noms de Mlle Marguerite et de Mlle Berthe sont déjà sur son répertoire, et la colonne d'informations, pour être exacte, doit contenir des détails bien attrayants. Une photographie y est sans doute jointe, car c'est un des derniers progrès de l'institution et une des plus récentes applications de la merveilleuse invention de Daguerre.

— Ceci, dit la comtesse, si vous parliez sérieusement, serait plus impertinent encore que tout ce que vous nous débitez depuis un quart d'heure. Mais il est clair que vous êtes en veine de paradoxes, et que vous avez juré de plaisanter toute la soirée à nos dépens.

— Je plaisante, en effet, Madame, — que voulez-vous que je puisse faire de mieux au bal? — mais non pas certes à vos dépens; j'aurais alors de trop humbles excuses à vous adresser. Je vous assure seulement que tout en plaisantant je dis des choses fort sérieuses. N'avez-vous jamais réfléchi à cette sorte de profanation qui s'exerce par la photographie? Naguère, quand vous étiez jeune fille vous-même, — et l'on croirait volontiers que c'était hier... —

Ici la physionomie de la comtesse, qui s'était un peu courroucée, se radoucit, et elle s'inclina d'un air qui semblait me présager le retour de ses bonnes grâces.

— Hier donc, repris-je, le portrait d'une jeune fille était un objet sacré; sa mère presque seule pouvait le posséder; il ne sortait jamais du sanctuaire de la famille. Donner son portrait à un jeune homme, c'était la plus compromettante des inconséquences, quand ce n'était pas un engagement autorisé, déjà presque indissoluble. Nous lisons encore de vieilles comédies, que nous ne comprenons plus, dont tout le nœud est un portrait dérobé, perdu, ou imprudemment remis. Aujourd'hui on tolère qu'un fat distribue son image, dans une pose souvent ridicule et une toilette négligée, avec accompagnement de son chapeau, de sa cravache, de ses bottes ou de ses pantoufles, à des jeunes femmes, à des jeunes filles. Chacune d'elles a son album de portraits où elle retrouve ses attentifs et ses dan-

seurs. Chacune d'elles se fait tirer à cinquante exemplaires, chez Nadar ou chez Disdéri, et se prodigue sans trop de sévérité. La chose a pris de telles proportions que la banalité même a fini par en sauver presque l'inconvenance. Mais ne soyez pas étonnée qu'un exemplaire s'égare et aille grossir l'album général de M. de Foy, qui est le plus complet de Paris. Il ne faut pour cela qu'un peu de bonne volonté de la soubrette.

— Vous m'effrayez, Monsieur, et me faites envisager des perspectives que je n'avais pas encore aperçues. Comment, vous croyez que nous pourrions être à ce point trahies ?

— Trahies ou servies, c'est la question, mais, à coup sûr, enregistrées au répertoire, chapitre des dots de deux cent mille francs, si je ne me trompe. Convenez que ces gens-là, qui dépensent tant d'argent en annonces, seraient fort maladroits s'ils n'en dépensaient pas d'un autre côté pour avoir un registre bien tenu. Je vous proteste que je ne l'ai jamais vu ; je vais pourtant vous le décrire. Il y a sans doute une colonne pour les espérances, l'âge des parents et des grands parents ; une colonne pour le nom et l'adresse des notaires, chez qui l'on peut contrôler le chiffre de la fortune ; une colonne pour les relations de société fréquentées et les habitudes religieuses ; une colonne enfin pour les qualités personnelles, tant physiques que morales.....

— Assez, assez, de grâce ! s'écria Mme de Kerglaz en se relevant avec vivacité. Il est grand temps que nous nous rapprochions de nos filles pour les surveiller. Nous reprendrons ce sujet quelque jour plus à loisir ; mais décidément j'aime mieux nos tailleurs de village et la foire de Penzez.

— Tout cela se ressemble beaucoup, Mesdames. J'ai commencé notre conversation par là, et ce sera encore ma conclusion.

Je ne tardai pas à gagner la porte de sortie. Les tapis et les tentures se prolongeaient jusqu'à la rue en une galerie couverte, bordée de caisses d'arbustes fleuris. La voix retentissante d'un officier particulier dont la double spécialité est d'avoir un puissant organe et de bien connaître tous les noms de la haute société parisienne appelait successivement les gens de Mme la princesse et de Mme la marquise de Trois Etoiles ; les valets de pied accouraient

avec les manteaux de soie et de fourrure qu'attendaient de frileuses épaules. J'étais seul, j'étais à pied, je n'avais que mon paletot à retirer au vestiaire, et m'esquivai sans tapage. Je gagnai le trottoir en face, et ne pus m'empêcher d'y rester quelque temps plongé dans la contemplation, en regardant les fenêtres illuminées de l'appartement que je venais de quitter.

— C'est donc cela, me disais-je, ce qu'on appelle une fête! C'est cela que la foule envie! Je suis un des privilégiés admis au partage de ces jouissances, et il ne tient qu'à moi de remonter pour boire encore à la coupe de ces délices! Ce n'est que cela! Combien d'hommes, combien de femmes ont travaillé à préparer pour les autres un plaisir qui me semble si contestable! Voici les longues files de carrosses, et les cochers transis qui sommeillent ou grelottent sur leurs siéges, exposés à toutes les intempéries. — Voici l'ordre public représenté par les gardes municipaux et les sergents de ville. Sur une place voisine, à l'écart de l'aristocratie des équipages, est rangée la démocratie des fiacres. Leurs pauvres autémodons sont réduits à souhaiter la pluie qui les fera rechercher des jeunes gens et des flâneurs de mon espèce. Mais la nuit est froide, le trottoir est sec, ils risquent fort de rentrer à vide, et je ferai moi-même l'économie de la course.

Comme je me mettais en route, je vis s'avancer, courbée sous le poids d'une hotte, une femme en haillons qui tenait dans une main un crochet, dans l'autre une petite lanterne. Elle s'approcha d'un tas d'immondices, mettant en fuite quelques rats dont elle venait interrompre le festin et disputer la proie. Les rayonnements de sa lanterne éclairèrent son visage. C'était celui d'une jeune fille dont les traits flétris ne manquaient pas de douceur ni même de beauté. Par moments ils se contractaient dans l'effort d'une toux déchirante. Je fus saisi d'une impression navrante que vous comprendrez, Madame. Les éclats stridents de l'orchestre arrivaient encore à mon oreille. Quelles pensées pouvaient traverser le cœur de cette jeune fille? Je m'estimai heureux d'avoir un service à lui réclamer, et tirant un cigare de son étui :

— Voulez-vous bien me donner du feu? lui dis-je.

Elle rougit vivement en levant vers moi ses grands yeux, ramassa

un chiffon de papier, et me le tendit après l'avoir allumé à sa lanterne. Je lui remis en échange tout ce que j'avais de petite monnaie. Je semblais généreux, hélas! Ce n'était guère plus que ne m'eût coûté un fiacre, et certes si j'en avais pris un, nul ne m'eût accusé d'être prodigue.

— Oh! merci, Monsieur! s'écria-t-elle. Je ne demande pas l'aumône, et ordinairement je gagne assez bien ma vie. Mais ma mère est malade, je viens de l'être moi-même, ce qui nous a fort arriérées.

— Où demeurez-vous, ma fille? je pourrais vous faire visiter par les bonnes Sœurs du quartier.

— Les bonnes Sœurs nous connaissent bien et nous aident tant qu'elles peuvent. Sans elles je ne sais pas ce que nous serions devenues.

Elle me remercia de nouveau, rétablit en équilibre sa hotte d'un coup d'épaule et continua sa marche. Je repris aussi la mienne, en agitant dans mes pensées tumultueuses l'effrayant problème de l'inégalité des conditions humaines.

J'étais convoqué pour le lendemain, je devrais dire pour le jour même, car il était bien plus de minuit, à une messe de mariage, à l'église de la Madeleine. C'était une de ces alliances hybrides entre la naissance et la finance comme on en a vu tant depuis deux siècles, comme on en verra aussi longtemps que les noms historiques conserveront quelque prestige. Un insolent ou une insolente de la cour de Louis XIV, Mme de Grignan, dit-on, appelait cela *fumer ses terres*. D'un côté un titre et un nom sonore, portés par un jeune homme de mince fortune; de l'autre, une dot opulente, amassée par des parents bourgeois, et apportée par une ingénue qui a parfaitement le droit de se passer d'agréments personnels. Il peut arriver sans doute que le jeune homme soit plein de mérite, que l'ingénue soit charmante, et que tous deux s'adorent; mais cela est indépendant du programme. Je n'ai rien à dire contre ce genre de pactes. Ils ne répondent guère à l'idée que je me fais du mariage; cela regarde les intéressés, qui savent à merveille le but qu'ils poursuivent, et l'on ne doit pas disputer des goûts. L'on pourrait même soutenir que, de tous les mariages, ce

sont ceux qui exposent le moins aux déceptions. Quelles que soient les vicissitudes conjugales de l'intérieur, la bourgeoise reste duchesse et est introduite dans le grand monde; le duc a de beaux chevaux et soutient son rang. C'est tout ce qu'ils voulaient l'un et l'autre. Mais vous conviendrez que pour guider le choix du jeune homme, le répertoire de la maison de Foy, au chapitre cosmopolite des dots de un ou plusieurs millions, a pu n'être pas inutile.

L'église était pleine d'une foule brillante; une autre foule de curieux, non conviés, garnissait les degrés et remplissait le bas de la nef. N'y a-t-il pas quelque chose de profond, malgré l'apparence frivole, dans cet empressement populaire autour de toute cérémonie nuptiale? Je remarque d'abord qu'il ne prend pour objet que la cérémonie religieuse. On a beau laisser ouvertes les portes de la mairie, le mariage civil n'a guère d'autre publicité que celle exigée par la loi. C'est en présence des quatre témoins que le magistrat en écharpe lit quelques articles du Code civil et reçoit les engagements des époux; personne n'est attiré par ce froid cérémonial. La foule se porte au seuil de l'église, rendant ainsi un hommage instinctif à la supériorité de la consécration religieuse. Sans doute elle est avide de tous les genres de spectacles; mais les pompes d'un mariage, si fréquemment répétées dans les grandes villes, ne suffiraient pas en elles-mêmes à expliquer l'émotion qu'elles excitent. Elles sont loin d'égaler celles des simples offices du dimanche, qui n'attirent pourtant que les fidèles.

Il y a donc à cet empressement une autre cause. Et, en effet, c'est sur la personne même des mariés que se concentre l'intérêt des curieux, c'est vers eux que se dirigent tous les regards. On sent que l'acte inviolable par lequel deux êtres, presque étrangers la veille l'un à l'autre, vont se jurer devant Dieu une foi éternelle et se promettre de confondre désormais leurs vies, est singulièrement solennel et imposant. C'est l'acte social par excellence, la base de la famille, la source des générations futures. Dans l'âge, dans l'attitude, dans la physionomie des nouveaux époux, chacun cherche à pénétrer quelque chose des mystères de l'avenir. Chacun aussi mêle aux observations bienveillantes ou jalouses, sympathiques ou amères du moment des retours personnels sur sa propre existence, des sou-

venirs, des aspirations ou des regrets. Chacun entend résonner dans son cœur un écho, diversement accentué ; depuis la mère de famille troublée de sa sollicitude pour les filles qui l'entourent jusqu'au célibataire vieilli qui se surprend à soupirer ; depuis l'épouse heureuse et fière jusqu'à la pauvre femme que le deuil ou les chagrins ont brisée ; depuis la vierge, agitée confusément du problème de sa destinée incertaine, jusqu'au prêtre qui du haut de son isolement sublime appelle les bénédictions du ciel sur les sentiments dont il a eu le courage, dès les jours de sa jeunesse, de se refuser à jamais la douceur.

Je n'ai rien de bien particulier à vous conter, Madame, de la cérémonie de l'autre jour. Elle a ressemblé à toutes les autres. Je n'ai pas entendu un mot du discours, et je ne saurais pas vous décrire les toilettes. Si vous étiez abonnée au *Sport*, vous y trouveriez un récit dithyrambique ou quelque homme de lettres, s'acquittant à sa manière d'une des fonctions du Bazvalan, s'est essoufflé à vanter toutes les illustrations de l'époux, et toutes les splendeurs, sinon toutes les grâces, de l'épouse. Mais puisqu'en vous écrivant aujourd'hui l'occasion m'a entraîné à ne vous parler guère que de mariages, me permettrez-vous de vous demander si vous ne m'annoncerez pas bientôt celui de votre chère et aimable fille? Voilà qu'elle aura vingt ans, aux roses prochaines. Celles de son teint n'ont jamais été flétries par les veilles du bal ; jamais elle n'a eu à composer son visage pour une entrevue, et sa photographie ne traîne dans aucun album. Vous n'avez pas emprisonné sa taille souple dans une cage de fer ; vous n'avez pas chargé de nattes postiches sa tête souriante, sur laquelle elle ramène et lisse elle-même les épaisses boucles de ses cheveux blonds. Elle s'est épanouie sous l'œil de Dieu et sous l'œil maternel. Elle ignore presque qu'elle est belle, car elle n'a pas eu à rougir des fades compliments de la jeunesse frivole. Elle ignore le chiffre de votre fortune et celui de sa dot, on ne les lui a pas dits, elle n'a pas eu l'idée de s'en informer, elle est étrangère à cette arithmétique comparée dans laquelle les filles à marier de Paris sont si savantes. Elle est déjà une auxiliaire précieuse des soins de votre ménage, dont vous lui avez confié plusieurs départements ; elle aide aussi

et supplée au besoin à vos soins de mère ; c'est elle qui a été l'institutrice de ses deux jeunes frères jusqu'à ce qu'ils soient partis pour le collége de Vannes ; elle leur écrit chaque semaine de longues lettres, chroniques de la famille, que malgré l'uniformité de sa vie elle sait remplir de détails intéressants ; et avec quelles joies d'enfant, pendant les beaux jours des vacances, elle se mêle encore à leurs jeux ! Elle n'a pas lu un roman ; pourtant, je dirai plutôt en conséquence, elle ne connaît pas le désœuvrement ni l'ennui. Vous l'avez rendue habile à tous les travaux d'aiguille ; vous lui avez enseigné un autre art que son cœur eût deviné, celui de la bienfaisance. Elle va tous les matins à pied, et suivant le temps en sabots, à la messe du village ; elle ne rentre guère sans avoir visité quelques pauvres ou quelques malades, et depuis qu'elle n'a pas ses frères à instruire, comme elle se trouvait du loisir, elle s'est donné une heure, dans l'après-dînée, pour faire à des petites filles le catéchisme et la classe.

Telle je l'ai vue, Madame, l'année dernière ; telle sa fraîche image, quand je traverse un salon de Paris, revient à ma pensée, trop souvent, hélas ! comme un contraste. Elle me représente, et votre modestie n'a pas osé me contredire, le type ineffable de la jeune fille, ce type si suave et si pur, si simple et cependant si rare ! Ah ! si j'avais vingt ans de moins.....

Peut-être cette même image enchante-t-elle, à l'extrémité de l'Orient ou sous le soleil brûlant du Mexique, les rêves d'un brillant officier, élevé dans quelque château de votre voisinage. Peut-être aussi votre fille a-t-elle conservé, en un coin obscur de son cœur, un souvenir qui parfois la trouble. La pureté la plus exquise ne met pas toujours à l'abri de ces surprises. Que Dieu ramène le glorieux voyageur, avec un prestige de plus ! Qu'il le ramène, surtout, digne du trésor que lui garde votre tendresse ! Au jour fixé, vous me verrez accourir près de vous. Je réclame la faveur de faire les couplets de noces, et il n'y aura rien de banal, soyez-en sûre, dans l'expression des vœux qu'apportera ma vieille amitié à l'ange du manoir.

ALFRED DE COURCY.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUIÈME

ANNÉE 1864. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Un poète irlandais à la Bretagne, par M. *le Vte Hersart de la Villemarqué*, de l'Institut. — Adieu to Brittany, par M. *Samuel Ferguson* 5
Caractère national de la race bretonne dans l'histoire, par M. *Arthur de la Borderie* 8
Souvenirs de la Vendée militaire. — La prise de Stofflet, par M. *Charles Thenaisie* 37
Récits bretons. — Hénora Lestrézec, par M. *F.-M. Luzel* 44
Etudes biographiques. — I. Le général Bedeau, par M. *H. Hennet*. — II. M. l'abbé Aùdrain, curé de Saint-Pierre de Nantes, par M. *Eugène de la Gournerie* 56
Notices et comptes rendus. — *Récit des Landes et des Grèves*, de M. Théodore Pavie; — l'*Imitation et la vie de Jésus-Christ*, de M. du Laurens de la Barre, par M. *Emile Grimaud*. — *Les Dominicains à Luçon*, par M. *Alfred Biré* 67
Chronique, par MM. *Louis de Kerjean* et *Eugène de la Gournerie*. 76

FÉVRIER.

Marie-Antoinette et le procès du Collier, par M. *Alfred Lallié* 89
Récits bretons. — Hénora Lestrézec (suite), par M. *F.-M. Luzel* .. 106
A bord de l'escadre cuirassée (suite), par M. *C. du Chalard* 115
Histoire des villes et paroisses de Bretagne. — Saint-Jean-de-Béré, près Châteaubriant, par M. *J. de la Pilorgerie* 129
Correspondance du R. P. Lacordaire avec Mme Swetchine 142
Lettres parisiennes, — Ve Lettre, — par M. *Alfred de Courcy* 149
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 161
Madame la duchesse de Parme, par M. *Arthur de la Borderie* 165

MARS.

Une phrase de La Bruyère, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 169
Récits bretons. — Hénora Lestrézec (fin), par M. *F.-M. Luzel*.... 181
La causerie moderne, par M. *Jules d'Herbauges*..... 194
Histoire des villes et paroisses de Bretagne. — Saint-Jean-de-Béré, près Châteaubriant (fin), par M. *J. de la Pilorgerie*..... ... 212
Poésie. — Aux derniers des Vendéens, par M. *Emile Grimaud*.... 224
Etudes littéraires. — Œuvres inédites de la Rochefoucauld, par M. *Arthur de la Borderie*..... 227
Etudes biographiques. — Le comte de Coux, par M. *Hippolyte Thibeaud père*..... 234
Notices et comptes rendus. — *Pensées et Souvenirs*, de M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin; — *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, de M. l'abbé Rousteau, par M. *le vicomte Edouard de Kersabiec*. — *Dernières semaines littéraires*, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Dupré*..... 244
Biographie d'Ernest Renan, de MM. Adolphe de Carfort et Francis Bazouge, par M. *S. Ropartz*..... 256
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 251

AVRIL.

Le Collier de l'Ordre, comédie en un acte, par M. *S. Ropartz*..... 257
Questions de droit historique. — Les vignes à complant en Poitou et en Bretagne, par M. *E. du Fougeroux*..... 273
Poésie. — A un Judas, par M. *Emile Grimaud*..... 289
Une phrase de La Bruyère (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*. 293
Etudes biographiques. — Le chevalier des Touches, chef d'escadre, par M. *Alexis des Nouhes*..... 306
Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, par M. *Anatole de Barthélemy*..... 318
Notices et comptes rendus. — *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, de Dom Leduc, publiée par M. R.-F. Le Men, par M. *A. de la Borderie*..... 325
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 328

MAI.

Notre-Dame-des-Dons, par M. *le Vte Edouard de Kersabiec*..... 337
A bord de l'escadre cuirassée (suite), par M. *C. du Chalard*..... 345
Questions de droit historique. — Les vignes à complant, en Poitou et en Bretagne (fin), par M. *E. du Fougeroux*, ancien représentant..... 357
Récits populaires des Bretons. — Les Noces d'Escoublac, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 374
Poésie. — Sonnet à la Vierge, par Mlle *Elisa Morin;* — Kalon Mari (Le cœur de Marie), par M. *l'abbé Henry;* — Miz Mae (Le mois de mai), par M. *J.-M. Le Jean;* — Da varzed Breiz (Aux poètes de Bretagne), par M. *Charles de Gaulle*..... 379
Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge (suite), par M. *Anatole de Barthélemy*..... 394
Notices et comptes rendus. — *L'Ouest aux Croisades*, de M. H. de Fourmont, par M. *Eugène de la Gournerie;* — *Œuvres posthumes de Lidener*, par M. *Ch. de Sourdeval*..... 401
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 410

JUIN.

Lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons, du Ve au VIIe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*..... 417
La Mariée de la mort, nouvelle bretonne, par Mlle *Zénaïde Fleuriot*. 442
Poésie. — Sur la Jetée, par Mme *Auguste Penquer*..... 457
La Critique bretonne, par M. *le Vte H. de la Villemarqué, de l'Institut*..... 461
Notices et comptes rendus. — Découvertes archéologiques, par M. *Stéphane de la Nicollière*. — *Recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutier*, de M. François Piet, publiées et annotées par M. Jules Piet, son fils, par M. *Emile Grimaud*. — *La Légende celtique et la poésie des Cloîtres, en Irlande, en Cambrie et en Bretagne*, de M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, par M. *Eugène de la Gournerie*. — Jean Reboul, par M. *Emile Grimaud*..... 469
Lettres parisiennes, — VIe lettre — par M. *Alfred de Courcy*.... 484

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Caractère national de la race bretonne dans l'histoire, par M. *Arthur de la Borderie*, 18-36. — La Prise de Stofflet, par M. *Charles Thenaisie*, 37-43. — Marie-Antoinette et le procès du Collier, par M. *Alfred Lallié*, 89-105. — Saint-Jean-de-Béré, près Châteaubriant, par M. *J. de la Pitorgerie*, 129-141, 212-223. — Les Vignes à complant en Poitou et en Bretagne, par M. *E. du Fougeroux*, 273-288, 357-373. — Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, par M. *Anatole de Barthélemy*, 318-324, 394-400. — Notre-Dame-des-Dons, par M. *le Vte Edouard de Kersabiec*, 337-344. — Lutte des Anglo-Saxons contre les Bretons insulaires, du Ve au VIIe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*, 417-441.

BIOGRAPHIE. — Le général Bedeau, par M. *H. Hennet*, 56-59. — M. l'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre de Nantes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 60-66. — Mme la duchesse de Parme, par M. *Arthur de la Borderie*, 165-168. — Le comte de Coux, par M. *Hippolyte Thibeaud père*, 234-243. — Le chevalier des Touches, chef d'escadre, par M. *Alexis des Nouhes*, 306-317. — Jean Reboul, par M. *Emile Grimaud*, 481-483.

ARCHÉOLOGIE. — Découvertes archéologiques, par M. *Stéphane de la Nicollière*, 469-472.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Marie-Antoinette et le procès du Collier*, de M. Emile Campardon, par M. *Alfred Lallié*, 89-105. — *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, de Dom Leduc, publiée par M. R.-F Le Men, par M. *Arthur de la Borderie*, 325-327. — *L'Ouest aux Croisades*, de M. H. de Fourmont, par M. *Eugène de la Gournerie*, 401-406. — *La légende celtique et la poésie des cloîtres, en Irlande, en Cambrie et en Bretagne*, de M. le Vte de la Villemarqué, par M. *Eugène de la Gournerie*, 473-481. — *Recherches sur l'île de Noirmoutier*, de M. F. Piet, par M. *Emile Grimaud*, 472-473.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, par M. *Louis de Kerjean*, 76-77, 161-164, 251-256, 328-336, 410-416. — Quel temps!

quelles mœurs! (chronique de janvier), par M. *Eugène de la Gournerie*, 77-88. — Les Dominicains à Luçon, par M. *Alfred Biré*, 67-75. — Concours régional de l'Ouest, 409.

LITTÉRATURE.

ETUDES LITTÉRAIRES. — Correspondance du R. P. Lacordaire avec Mme Swetchine, par M. *Eugène de la Gournerie*, 142-148. — Une Phrase de La Bruyère, par M. *Eugène de la Gournerie*, 169-180, 293-305. — La Causerie moderne, par M. *Jules d'Herbauges*, 194-211. — Œuvres inédites de la Rochefoucauld, par M. *Arthur de la Borderie*, 227-233.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Hénora Lestrézec, par M. *F.-M. Luzel*, 44-55, 106-114, 181-193. — A bord de l'Escadre cuirassée (suite), par M. *C. du Chalard*, 115-128, 345-356. — Lettres parisiennes, par M. *Alfred de Courcy*, Ve lettre, 149-160, VIe lettre, 484-496. — Le Collier de l'Ordre, comédie en un acte, par M. *S. Ropartz*, 257-272. — Les Noces d'Escoublac, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 374-378. — La Mariée de la mort, par Mlle *Zénaïde Fleuriot* (Anna Edianez), 442-456.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Récits des Landes et des Grèves*, de M. Théodore Pavie, 67-71; — *L'Imitation et la vie Jésus-Christ*, de M. E. du Laurens de la Barre, 71-72, par M. *Emile Grimaud*. — *Pensées et Souvenirs*, de M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin, 244-246; — *Sanctuaire nantais de Notre-Dame-de-la-Salette*, de M. l'abbé Rousteau, 246-247, par M. *le Vte Edouard de Kersabiec*. — *Dernières semaines littéraires*, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Dupré*, 247-250. — *Biographie d'Ernest Renan*, de MM. A. de Carfort et F. Bazouge, par M. *S. Ropartz*, 256. — *Œuvres posthumes de Lidener*, par M. *Ch. de Sourdeval*, 406-409. — La Critique bretonne, par M. *le Vte H. de la Villemarqué*, 461-468.

POÉSIE. — Un poète irlandais à la Bretagne, par M. *le Vte Th. de la Villemarqué*; — *Adieu to Britanny*, par M. *Samuel Ferguson*, 5-17. — Aux derniers des Vendéens, par M. *Emile Grimaud*, 224-226. — A un Judas, par M. *Emile Grimaud*, 289-292. — Sonnet à la Vierge, par Mlle *Elisa Morin*, 379. — *Kalon Mari* (Le cœur de Marie), par M. *l'abbé Henry*, 380-383. — *Miz Mae* (Le mois de Mai), par M. *J.-M. Le Jean*, 384-389. — *Da Varzed Breiz* (Aux poètes de Bretagne), par M. *Charles de Gaville*, 389-393. — Sur la Jetée, par Mme *Auguste Penquer*, 457-460.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

De Barthélemy (Anatole). — Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, 318-324, 394-400.

Biré (Alfred). — Les Dominicains à Luçon, 67-75.

De la Borderie (Arthur). — Caractère national de la race bretonne dans l'histoire, 18-36. — Mme la duchesse de Parme, 165-168. — *Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, publiées par M. Ed. de Barthélemy, 227-233. — *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, de D. Leduc, publiée par M. R.-F. Le Men, 325-327. — Lutte des Anglo-Saxons contre les Bretons insulaires, du Ve au VIIe siècle, 417-441.

Du Chalard (Charles). — A bord de l'Escadre cuirassée (suite), 115-128, 345-356.

De Courcy (Alfred). — Lettres parisiennes : Ve lettre, 149-160, VIe lettre, 484-496.

Dupré (Edmond). — *Dernières semaines littéraires*, de M. A. de Pontmartin, 247-250.

Ferguson (Samuel). — Adieu to Brittany, poésie, 8-17.

Fleuriot (Zénaïde). — La mariée de la mort, 442-456.

Du Fougeroux (Ernest). — Les Vignes à complant en Poitou et en Bretagne, 273-288, 357-373.

De Gaulle (Charles). — Da Varzed Breiz (Aux poètes de Bretagne), poésie, 389-393.

Grimaud (Emile). — *Récits des Landes et des Grèves*, par M. Théodore Pavie, 67-71. — L'*Imitation et la vie de Jésus-Christ*, par M. E. du Laurens de la Barre, 71-72. — Aux derniers des Vendéens, poésie, 224-226. — A un Judas, 289-292. — *Recherches sur l'île de Noirmoutier*, par M. F. Piet, 472-473. — Jean Reboul, 481-483.

De la Gournerie (Eugène). — M. l'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre, de Nantes, 60-66. — Quel temps! quelles mœurs! (chronique de janvier), 77-88. — *Correspondance du R. P. Lacordaire avec*

Mme Swetchine, 142-148. — Une Phrase de La Bruyère, 169-180, 293-305. — *L'Ouest aux Croisades*, par M. H. de Fourmont, 401-406. — *La Légende celtique et la poésie des Cloîtres, en Irlande, en Cambrie et en Bretagne*, par M. Th. de la Villemarqué, 473-481.

HENNET (H.). — Le général Bedeau, 56-59.

HENRY (l'abbé). — Kalon Mari (Le cœur de Marie), poésie, 380-383.

D'HERBAUGES (Jules). — La Causerie moderne, 194-211.

LE JEAN (J.-M.). — Miz Mae (Le mois de Mai), poésie, 384-389.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique mensuelle, 76-77, 161-164, 251-256, 328-336, 410-416.

DE KERSABIEC (Vte Edouard SIOC'HAN). — *Pensées et Souvenirs*, par M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin, 244-246. — *Sanctuaire nantais de Notre-Dame-de-la-Salette*, par M. l'abbé Rousteau, 246-247. — Notre-Dame-des-Dons, 337-344.

LALLIÉ (Alfred). — Marie-Antoinette et le procès du Collier, 89-105.

DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — Les Noces d'Escoublac, 374-378.

LUZEL (F.-M.). — Hénora Lestrézec, 44-55, 106-114, 181-193.

MORIN (Mlle Elisa). — Sonnet à la Vierge, 379.

DE LA NICOLLIÈRE (Stéphane). — Découvertes archéologiques, 469-472.

DES NOUHES (Alexis). — Le chevalier des Touches, chef d'escadre, 306-317.

PENQUER (Mme Auguste). — Sur la jetée, poésie, 457-460.

DE LA PILORGERIE (J.). — Saint-Jean-de-Béré, près Châteaubriant, 129-141, 212-223.

ROPARTZ (S.). — *Biographie d'Ernest Renan*, par MM. A. de Carfort et F. Bazouge, 256. — Le Collier de l'ordre, comédie en un acte, 257-272.

DE SOURDEVAL (Charles). — *Œuvres posthumes de Lidener*, 406-409.

THENAISIE (Charles). — La Prise de Stofflet, 37-43.

THIBEAUD père (Hippolyte). — Le Cte de Coux, 234-243.

DE LA VILLEMARQUÉ (Vte Th. HERSART). — Un poète irlandais à la Bretagne, 5-7. — La Critique bretonne, 461-468.

TABLE ALPHABETIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Biographie d'Ernest Renan, par MM. A. de Carfort et F. Bazouge, 256.

Correspondance du R. P. Lacordaire avec Mme Swetchine, publiée par M. le comte de Falloux, 142-148.

Dernières semaines littéraires, par M. Armand de Pontmartin, 247-250.

Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, de D. Leduc, publiée par M. R.-F. Le Men, 325-327.

Histoire de la Révolution, t. II, par M. Louis Blanc, 89-91.

L'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques, par M. E. Caro, 416.

L'Imitation et la vie de Jésus-Christ, par M. E. du Laurens de la Barre, 71-72.

Le Legs du colonel, comédie, par M. Hippolyte Minier, 255-256.

La Légende celtique et la poésie des cloîtres, en Irlande, en Cambrie et en Bretagne, par M. Th. de la Villemarqué, 473-481.

Marie-Antoinette et le procès du Collier, par M. Emile Campardon, 89-105.

Moniteur de l'Armée, 56.

L'Ouest aux Croisades, t. I, par M. de Fourmont, 401-406.

Œuvres inédites de La Rochefoucauld, publiées par M. E. de Barthélemy, 226-233.

Œuvres posthumes de Lidener, 406-409.

Pensées et Souvenirs, par M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin, 244-246.

Recherches historiques sur l'île de Noirmoutier, de M. F. Piet, annotées par M. J. Piet, 472-473.

Récits des Landes et des Grèves, par M. Théodore Pavie, 67-71.

Sanctuaire nantais de Notre-Dame-de-la-Salette, par M. l'abbé Rousteau, 246-247.

Les Sophistes et la critique, par le P. Gratry, 415.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 1.